
UNIV.
OF TORONTO
LIBRARY

HISTOIRE

DES FRANÇAIS.

TOME X.

Ouvrages du même Auteur, publiés par la Librairie Treuttel et Würtz.

Histoire des Républiques Italiennes du moyen age ; nouvelle édition revue et corrigée. 16 vol. in-8°. *Paris*, 1826 .... 112 fr.

De la Littérature du Midi de l'Europe ; *nouvelle édition* revue et corrigée. 4 vol. in-8. (Sous presse).

Julia Severa, ou l'An quatre cent quatre-vingt-douze (Tableau des Mœurs et des Usages à l'époque de l'établissement de Clovis dans les Gaules). 3 vol. in-12. *Paris*, 1822 .... 7 fr. 50 c.

HISTOIRE DES FRANÇAIS,

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI,

Correspondant de l'Institut de France, de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, de l'Académie royale des Sciences de Prusse, Membre honoraire de l'Université de Wilna, de l'Académie et de la Société des Arts de Genève, de l'Académie Italienne, de celles des Georgofili, de Cagliari, de Pistoia; de l'Académie Romaine d'Archéologie, et de la Société Pontaniana de Naples.

TOME DIXIÈME.

A PARIS,

Chez TREUTTEL et WÜRTZ, Libraires, rue de Bourbon, n° 17.

A Strasbourg et à Londres, même Maison de Commerce.

1828.

HISTOIRE
DES FRANÇAIS.

CINQUIÈME PARTIE.

LA FRANCE DEPUIS L'AVÉNEMENT DE PHILIPPE DE VALOIS JUSQU'A LA MORT DE CHARLES VI. 1328-1422.

CHAPITRE PREMIER.

Avénement à la couronne de Philippe VI ou de Valois. — Sa guerre contre les Flamands. — Hommage que lui rend Édouard III d'Angleterre. — Sa brouillerie avec Robert d'Artois. 1328-1331.

LORSQUE Charles IV, le troisième des fils de Philippe-le-Bel, mourut le 1er février 1328; il laissa grosse sa troisième femme, Jeanne d'Évreux, de qui il avoit déjà une fille âgée seulement d'une année. La succession à la couronne de France devenoit donc de nouveau douteuse; et les Français devoient bientôt décider encore une fois quel

1328. droit les femmes avoient chez eux à l'hérédité. Chez leurs ancêtres les Francs, ce droit auroit eu peu d'importance, car toutes les questions politiques étoient décidées par la force. Le plus belliqueux, le plus populaire d'entre les princes d'âge viril se seroit saisi du trône vacant; reconnu ensuite par les soldats à l'assemblée du Champ-de-Mars, il auroit été obéi parce qu'il se seroit montré fort, ou si quelque révolte avoit éclaté contre lui, le droit entre deux compétiteurs auroit été décidé sur le champ de bataille, et celui qui seroit demeuré vainqueur seroit devenu légitime. Mais, dès le temps de Saint-Louis, ou même de Philippe-Auguste, une révolution s'étoit opérée dans les opinions et les habitudes du royaume, et l'autorité avoit acquis la sanction du droit. La solennité que ces deux monarques avoient donnée aux jugemens de la cour des pairs et du parlement du royaume, l'importance qu'ils avoient attribuée aux formes, le crédit qu'eux et leurs successeurs avoient accordé aux légistes, avoient accoutumé les peuples à chercher, à respecter au-dessus du pouvoir de l'épée des notions abstraites de légitimité. Ils ne se résignoient plus à considérer la couronne comme la récompense du plus brave ou du plus heureux; ils demandoient à la loi d'être souveraine dans l'État : la puissance ne leur paroissoit légitime que quand elle s'appuyoit sur le

droit, et qu'elle étoit sanctionnée par les inter- 1326.
prètes de la loi.

On n'auroit pu désirer une révolution plus heureuse dans les sentimens nationaux, dans l'état politique des Français, que celle qui auroit substitué l'autorité de la loi à celle de la force, si la loi avoit pu devenir en même temps indépendante et inflexible. Malheureusement il n'en étoit point ainsi; Philippe-le-Bel, durant son long règne, n'avoit pas déployé moins d'activité et d'énergie pour maintenir les légistes dans une entière dépendance de l'autorité royale, que pour les élever au-dessus de tous les autres ordres de l'État. Aucun corps, aucun individu, ne restoit debout devant le roi; les grands étoient subjugués et changés en courtisans; le clergé s'empressoit à flatter le monarque, et nommoit libertés de l'Église gallicane le privilége d'être soumis sans partage à l'autorité civile; les villes, pauvres, éloignées les unes des autres, toujours menacées par leurs anciens seigneurs, invoquoient le despotisme contre l'aristocratie; les campagnes étoient esclaves. Chacun trembloit devant le parlement, devant les tribunaux, et les hommes de loi; mais ceux-ci avoient signalé l'accroissement de leur pouvoir par un grand nombre de jugemens atroces; ils ne s'étoient agrandis que par leur servilité, par leur empressement à satisfaire tous les caprices du monarque; par la

1328. profession constante de la doctrine qui mettoit son jugement au-dessus de toutes les lois. Les juges étoient en possession d'annoncer seuls à la nation ce qui étoit légal ou illégal, et leurs injustices, quelque criantes qu'elles pussent paroître, soutenues par tout l'appui de la puissance royale, avoient été jusqu'alors respectées. Toutefois le despotisme, en les avilissant, s'étoit privé du soutien qu'il auroit pu leur emprunter. Ils avoient eux-mêmes fait fléchir la loi devant la volonté royale; lorsque le moment fut venu où la succession à la couronne donna matière à un procès, comme une succession privée, ils ne purent s'élever au-dessus de la puissance à laquelle ils avoient trop obéi; ils ne purent soumettre à leurs tribunaux ce trône même auquel ils s'étoient fait gloire jusqu'alors d'être servilement soumis.

Cette croyance des peuples à un droit autre que la force, qui n'avoit cependant ni garant ni défenseur; cet appel de l'opinion à la justice, quand l'opinion ne pouvoit se confier aux juges, contribuèrent à faire durer, pendant plus d'un siècle, les guerres civiles et étrangères qu'une succession contestée excita en France. Si l'importance d'une loi fondamentale, interprétée et appliquée par les tribunaux, n'avoit pas été si bien établie dans l'opinion; si les droits héréditaires de la famille royale n'avoient pas paru si sacrés, si supérieurs aux intérêts nationaux, la

succession auroit été décidée par la victoire, le 1325.
règne de droit n'auroit jamais été opposé au règne de fait, et le vaincu n'auroit pas conservé des partisans, toujours prêts, par un sentiment consciencieux, à s'armer pour sa querelle. Si, au contraire, un tribunal vraiment indépendant, vraiment national, avoit décidé du droit à la couronne; si un pouvoir, autre que celui du roi, avoit existé en France, pour faire respecter ses décrets, les prétendans au trône, après avoir exposé leurs titres avec liberté, se seroient soumis à un jugement fondé sur la justice; l'opinion publique auroit été éclairée et fixée par une discussion également publique, et le condamné n'auroit pas pu en appeler aux armes de la sentence de la loi. Mais la cour des pairs et le parlement avoient donné tant de preuves de leur servilité, de leur empressement à flatter le maître qui les appeloit auprès de lui, que leur adhésion à l'un des prétendans à la couronne ne fut point considérée comme une garantie du bon droit de celui-ci. Le prétendant, qui se trouvoit rejeté par eux, opposa les arguties des légistes aux décrets de juges suspects, et il transmit à ses enfans la défense d'une mauvaise cause, parce qu'il ne pouvoit la croire bien jugée par de tels juges.

La loi de l'hérédité semble simple; cependant les successions contestées ont donné lieu à des guerres plus longues et plus fréquentes que les

1328. élections contestées dans les royaumes électifs. La question qui se présentoit alors, nous paroît aujourd'hui facile à décider, mais elle ne l'est qu'en raison de la règle qui fut établie à cette occasion même. Charles IV, avant de mourir, avoit déjà perdu deux fils et deux filles; sa troisième fille Marie, née en 1327, atteignit l'âge de quatorze ans, et mourut le 6 octobre 1341. Sa femme étoit grosse; si l'exclusion des femmes étoit maintenue; si les deux derniers rois n'étoient pas des usurpateurs, l'héritier du trône devoit être le fils posthume de Charles IV, si sa veuve accouchoit d'un fils, et, à son défaut, Philippe, fils de Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel, qui étoit incontestablement le plus prochain agnat dans la ligne masculine.

Mais quoique l'exclusion perpétuelle des femmes eût été prononcée en 1316, lorsque Philippe V succéda à Louis X, au préjudice de la fille de son frère, quoiqu'elle eût été confirmée en 1317 par l'assemblée des États du royaume, et de nouveau, en 1322, par la succession de Charles IV, au préjudice des filles de ses deux frères, la nation se souvenoit fort bien que cette décision avoit été emportée à main armée par Philippe V, qu'âgé de vingt-quatre ans, et soutenu par des soldats, il n'avoit eu à combattre qu'une fille âgée de moins de six ans, orpheline de père et de mère; que l'assemblée des États, en 1317,

n'avoit été ni nombreuse, ni entourée de beaucoup de considération; que sa décision en faveur de celui qui étoit en possession du trône et qui avoit la force en main, n'étoit, de la part de cette assemblée, qu'un acte d'obéissance; que Charles IV avoit de même fait valoir ses prétentions contre des enfans sans défense. La loi qui excluoit les femmes de la couronne étoit sage il est vrai, et conforme aux intérêts des peuples, mais elle répugnoit aux opinions alors dominantes. Quoique la succession des femmes fût d'origine très récente dans le droit public européen, elle s'introduisoit alors même partout. Les grands fiefs de la couronne, qui devoient naturellement être régis par la même loi que cette couronne, les six grandes pairies en particulier, qui, tout autant que le comté de Paris, pouvoient être désignées par le nom de *terre salique*, avoient passé en héritage à des femmes; aussi Froissart exprime-t-il probablement l'opinion commune quand il dit, en parlant de la préférence donnée à une ligne masculine éloignée, sur une ligne féminine plus proche : *ainsi alla le Royaume, ce semble à moult de gens, hors de la droite ligne.* (1) 1328.

Si l'on regardoit les femmes comme pouvant prétendre légitimement à la couronne de France,

(1) Chronique de Jean Froissart. Éd. de Buchon. T. I, c. 4 p. 14.

1328. trois systèmes différens pouvoient être embrassés. Selon les uns l'usurpation de Charles IV devoit être considérée comme sanctionnée par la possession; alors ses héritières naturelles devoient être, l'une après l'autre, ses deux filles, Marie et Blanche, dont la dernière étoit posthume. Après elles venoient les quatre filles alors vivantes de Philippe V, puis la fille de Louis X, et enfin Isabelle, sœur des trois derniers rois, et mère d'Édouard III d'Angleterre. Selon d'autres les deux derniers rois n'avoient pu, par leur usurpation, détruire le droit de Jeanne, fille de Louis X, alors âgée de dix-sept ans, et mariée à Philippe comte d'Évreux, fils du second frère de Philippe-le-Bel, et le plus prochain agnat, après la branche de Valois. Après Jeanne, dans ce système, venoient les filles de Philippe-le-Long, et enfin celles de Charles IV; mais de troisièmes prétendoient que la loi de France excluoit les femmes du trône, et non leur descendance masculine; que, par conséquent, le fils d'une fille de roi devoit recueillir la succession avant un cousin germain, et qu'Édouard d'Angleterre, fils d'Isabelle, étoit le plus prochain fils d'une fille de France, les sept filles des trois derniers rois, plus rapprochées du trône qu'Isabelle, n'ayant point encore d'enfans. Ce système auroit été le plus dangereux de tous pour la tranquillité publique, puisqu'à me-

sure que les filles des trois derniers rois se se- 1328.
roient mariées, leurs fils auroient eu des droits au trône supérieurs à ceux du roi régnant; ce fut cependant celui qui trouva le plus de partisans, et qui fut le plus opiniâtrément soutenu, parce qu'il étoit favorable à un monarque riche et puissant. (1)

La puissance, la richesse et l'activité de celui des prétendans au trône qui sauroit le premier se saisir de l'autorité souveraine, devoient en effet décider de ce qu'on appelleroit ensuite droit et légitimité. Philippe de Valois étoit âgé de trente-six ans, et au moment de la mort de son cousin il n'avoit pour rivaux que des enfans, ou une princesse mariée dans un royaume étranger. Cette dernière étoit Isabelle, qui venoit d'opérer une révolution en Angleterre contre son mari, qui l'avoit terminée par un crime atroce, qui avoit soulevé contre elle de nombreux mécontens, et qui ne réclamoit pas la couronne pour elle-même, mais pour son fils Édouard III, âgé seulement de seize ans. Philippe de Valois avoit hérité de la nombreuse clientelle formée par son père; il étoit riche, il étoit connu des soldats, quoiqu'il eut acquis peu d'honneur dans son expédition d'Italie en 1320; il étoit, comme tous

(1) Mémoire de M. Bonamy sur le traité de Bretigny, Acad. des Inscript. T. XVII, p. 366 et 372. — Tables généalogiques des Maisons souveraines, race Capétienne. T. XIII.

1328. ceux de sa race, doué d'une noble figure; il brilloit dans les exercices du corps; il étoit brave de sa personne, et l'on n'avoit point eu encore occasion de remarquer à quel point il ignoroit l'art de la guerre, à quel point il étoit étranger aux premières notions de l'administration. Orgueilleux, impétueux, nourrissant cependant de longues rancunes, il s'offensoit pour les raisons les plus légères, et poursuivoit jusqu'à la mort ceux dont il se défioit; mais cette violence de son caractère ne se développa entièrement que quand il fut revêtu du pouvoir absolu. Jusqu'alors on n'avoit guère remarqué que son goût pour le faste et sa prodigalité, qualités funestes dans les rois, mais chères aux courtisans. Philippe de Valois se mit en possession de la régence, en attendant les couches de Jeanne d'Évreux, veuve du dernier roi, et personne ne songea à la lui disputer.

Cependant les barons du royaume se rassemblèrent à Paris; les docteurs de droit civil et canonique furent consultés : tous convinrent que les femmes étoient exclues de la succession au royaume de France; mais les uns assurèrent que leur sexe seul les rendant incapables de monter sur le trône, elles transmettoient leurs droits à leurs fils; les autres, qu'elles ne pouvoient transmettre un droit qu'elles n'avoient pas, et qu'elles devoient, en conséquence, faire place à

la ligne masculine la plus prochaine. Les mêmes docteurs reconnoissoient que la couronne de Navarre avoit été déjà portée par des femmes; mais les filles des trois derniers rois avoient chacune leurs partisans, qui faisoient valoir, les uns des droits imprescriptibles, les autres les droits du dernier occupant. Il y eut entre eux des discussions assez vives, et rien ne fut décidé. Les barons se réservèrent d'agir selon leurs convenances, et ils attendirent les couches de la reine. Cependant le plus grand nombre préféroient la succession d'un prince français à celle d'un prince anglais, qui attireroit des étrangers dans le royaume. Ils reconnurent donc Philippe de Valois comme régent. (1) 1328.

Cette régence ne pouvoit manquer de décider de la possession de la couronne elle-même. La reine étant accouchée, le 1er avril, d'une fille qu'on nomma Blanche, Philippe, sans consulter une nouvelle assemblée de barons, prit aussitôt le titre de roi. Il avoit mis à profit les deux mois de sa régence pour se rendre maître du trésor. Pierre Rémy, trésorier du dernier roi, passoit pour avoir amassé une fortune immense; on assu-

(1) *Continuatio Chronici Gugl. de Nangis, in Spicilegio Acherii.* T. III, p. 87. — Froissart, Éd. de Buchon. T. I, c. 49, p. 121. — Ordonn. de Philippe Il s'intitule *Comes Valesiæ et Andegariæ, tenens regna Franciæ et Navarræ.* T. XII, p. 500 et 503.

1328. roit qu'il ne possédoit pas moins de 1,200,000 liv. Philippe le fit arrêter peu de jours après la mort de Charles IV, et lui demanda ses comptes, qui n'étoient pas aisés à fournir : sous ce prétexte, il le fit appliquer à la torture; les tourmens le firent confesser qu'il avoit trahi le roi en Gascogne. Le peuple voyoit toujours avec plaisir la chute d'un financier, les grands celle d'un bourgeois. Philippe fit condamner Rémy à être traîné à quatre chevaux, et pendu à un gibet neuf, qu'il avoit lui-même fait construire. Ce malheureux fut exécuté le 25 avril; ce fut un des premiers actes du nouveau règne. Philippe s'étoit déjà emparé de la fortune privée de Rémy, aussi-bien que du trésor confié à sa garde (1). Cet argent venoit à propos pour l'aider à écarter ses concurrens. Une ordonnance que Philippe avoit rendue dans les premiers jours de sa régence, pour réformer le tribunal du Châtelet, régler le salaire des officiers de justice, obliger les juges à interroger les prisonniers dans les vingt-quatre heures, mais surtout garantir le secret des procédures, avoit donné quelque contentement au peuple, et cependant elle avoit mis la justice dans la dépendance du nouveau chef de l'État. (2)

Philippe de Valois avoit déjà traité avec un des concurrens dont il pouvoit redouter la riva-

(1) *Cont. Nangii.* p. 87.

(2) Ordonn. de France. T. II, p. 1.

lité; c'étoit son cousin Philippe d'Évreux, qui, 1328.
dès l'année 1318, avoit épousé Jeanne, fille de Louis X, avec la promesse d'être reconnu pour roi de Navarre. Les deux rois précédens avoient cependant retenu la possession de la Navarre aussi-bien que celle de la Champagne et de la Brie, qui devoient former l'héritage de Jeanne, peut-être sous le prétexte de sa minorité. Philippe d'Évreux consentit avec joie à échanger des droits que depuis dix ans on violoit sans scrupule contre une couronne. Le régent lui promit la possession immédiate de la Navarre, sous condition qu'il confirmeroit la renonciation déjà faite dix ans auparavant, au nom de sa femme, aux droits qu'elle pourroit avoir à la couronne de France; qu'il renonceroit de même aux comtés de Champagne et de Brie, en échange contre quelques rentes qu'il lui assignoit dans les comtés de la Marche et d'Angoulême (1). Le texte de ce traité, qui depuis donna lieu à de longues guerres civiles, n'a point été conservé. Il est probable que Philippe d'Évreux se regardoit comme intéressé lui-même à maintenir la loi qui excluoit les femmes de la succession au trône de France; car, d'après cette loi, sa ligne étoit appelée immédiatement après celle des Valois: il prit en conséquence le titre de roi de Navarre.

(1) *Cont. Nangii.* p. 88.

1328. Ses nouveaux sujets apprirent avec joie qu'ils alloient recouvrer une indépendance dont ils avoient été privés pendant cinquante-cinq ans; mais la première explosion de leur contentement fut fatale à un peuple qui vivoit au milieu d'eux, et que les derniers rois français avoient épargné pour en tirer de l'argent. Dix mille juifs furent massacrés en Navarre pendant les fêtes par lesquelles on célébroit la transmission de la couronne à Philippe d'Évreux. (1)

L'autre concurrent de Philippe VI n'étoit point alors en mesure de lui donner beaucoup d'inquiétude. Édouard III, roi d'Angleterre, étoit âgé seulement de seize ans : l'administration des affaires étoit toujours entre les mains de sa mère, Isabelle de France; celle-ci commençoit à s'apercevoir combien elle étoit odieuse à la nation qu'elle gouvernoit. Étrangère, et entourée d'étrangers, elle étoit souillée aux yeux des Anglais par le sang de son mari qu'elle avoit versé, et par sa conduite licencieuse avec Roger de Mortimer son favori. Craignant à toute heure une rébellion, elle cherchoit surtout à diminuer le nombre de ses ennemis et à éviter les chances d'une guerre étrangère. Elle traita d'abord dans ce but avec Robert Bruce, roi d'Écosse; elle reconnut pleinement l'indépendance de son royaume; elle lui

(1) *Mariana, de Rebus Hispan.* L. XV, c. 19, p. 665. — Faryn, Hist. de Navarre. L. VIII, p. 410.

rendit tous les titres, tous les joyaux de la couronne qu'Édouard Ier avoit enlevés aux Écossais, et elle maria sa fille Jeanne à David Bruce, fils de Robert, qui devoit lui succéder, et qui n'étoit âgé que de sept ans (1). Cette transaction, du 1er mars 1328, augmenta encore le ressentiment des Anglais : ils désiroient avec passion subjuguer l'Écosse, et ils croyoient le moment d'autant plus favorable, que Robert Bruce étoit malade; en effet il ne tarda pas à mourir, laissant sa couronne à un enfant. La fermentation croissoit contre la reine; un des adversaires qu'elle redoutoit le plus étoit son beau-frère, Edmond, comte de Kent; toute son habileté fut dirigée à l'entraîner dans un piége : elle réussit en effet au bout de peu de mois à l'impliquer dans une conspiration, pour laquelle il subit le dernier supplice. (2) 1328.

Mais tandis qu'Isabelle se sentoit si mal affermie sur le trône d'Angleterre, elle ne pouvoit guère songer à disputer celui de France; elle se contenta de protester pour la conservation de ce qu'elle appeloit les droits de son fils; elle écrivit le 28 mars, au nom d'Édouard III, aux princi-

(1) *Rymer, Acta publica*. T. IV, p. 337. — *Giov. Villani*. L. X, c. 78, p 647. — *Buchanani Rer. scot.* L. VIII, p. 259.

(2) Thom. Walsingham. *Editio Camdeni Francofurti*, 1602, p. 129. — Henr. de Knyghton de Event. *Angliæ*. p. 2553. — Froissart, c. 50, p. 127. — *Cont. Nangii*. p. 93.

1328. paux seigneurs Gascons, Navarrois, Languedociens, que le roi avoit l'intention de recouvrer *son héritage et ses droits, en toutes les bonnes manières qu'il sauroit et pourroit*, qu'il les prioit donc et les chargeoit sur leur foi, de travailler secrètement à lui gagner le cœur des nobles et des communes qui n'étoient pas sous son obéissance, pour lui valoir quand le temps viendroit (1). Elle fit donner, le 16 mai, aux évêques de Winchester et de Chester de pleins pouvoirs, pour demander et recouvrer tous les droits qui lui appartenoient comme au légitime héritier du royaume de France; elle fit donner, le 28 juin, des lettres de représailles pour arrêter les biens et les marchandises de tous les Français, comme gages de la réparation de quelques hostilités qu'ils avoient commises. Le 28 octobre cependant, les effets saisis furent relâchés sous caution, et les violences commises entre les deux royaumes furent déférées aux tribunaux. (2)

Philippe VI ne conçut que peu d'inquiétudes de ces prétentions de sa cousine, qu'elle paroissoit mal en état de faire valoir; il jugea avec raison qu'après qu'il auroit agi quelque temps en roi, la nation se sentiroit obligée en honneur à défendre son titre. Il parut seulement s'occuper de gagner la bienveillance de quelques princes,

(1) *Rymer, Acta.* T. IV, p. 344 et 347.
(2) *Rymer.* T. IV, p. 354, 357, 369 et 372.

plutôt amis que feudataires de la France : il rendit au mois de juin une ordonnance en faveur du duc de Bretagne, par laquelle il reconnoissoit que les tribunaux de ce duché ne relevoient point du parlement de Paris (1) ; il réconcilia le dauphin Guigues VIII avec le comte de Savoie, et par cette négociation il obtint la reconnoissance de ces deux princes. Tous deux relevoient de l'Empire, mais ils parloient la langue française ; ils regardoient la cour de France comme le lieu le plus signalé pour les fêtes et la magnificence, comme celui où les princes devoient acquérir la réputation de chevalerie, et où ils rencontreroient en même temps le plus de plaisirs. Cette supériorité d'élégance, cet attrait qu'avoit Paris pour les princes étrangers, eurent pendant tout le siècle des effets signalés sur la politique. (2) 1328.

La plupart des grands seigneurs de France avoient déjà rendu hommage au nouveau roi : il avoit été sacré à Reims le 29 mai, par Guillaume de Trie, alors archevêque, et qui autrefois avoit été son pédagogue (3). L'assemblée avoit été nombreuse et brillante, et Louis I[er], comte de Flandre, qui y parut accompagné de

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 17.

(2) Hist. de Dauphiné. T. I, p. 291. — *Giov. Villani.* L. X, p. 666.

(3) *Gallia Christiana.* T. IX, p. 124.

1328. quatre-vingt-six chevaliers, vêtus à sa livrée, et qui y reçut de Philippe l'ordre de chevalerie avant de porter devant lui l'épée du couronnement (1), profita de cette solennité pour demander au roi de le défendre contre les révoltes de ses sujets. En effet, les bourgeois de Bruges, d'Ypres et du Franc, dès qu'ils avoient appris la mort de Charles IV, avoient rappelé leurs anciens capitaines pour se remettre en possession de leurs libertés. Elles leur avoient été garanties au mois de novembre 1326 par le comte Louis, lorsqu'il sortit des prisons de Bruges; mais ce comte n'avoit tardé que peu de semaines à se mettre sous la protection du roi de France pour violer ses sermens (2). Les Flamands se flattoient que le nouveau roi, occupé chez lui, ou indifférent à leur querelle, ne se hâteroit pas de marcher au secours de leur comte. Mais Philippe VI ressentoit aussi vivement que ses prédécesseurs cette jalousie des bourgeois, cette haine pour leur indépendance qui sembloit innée chez les princes et chez les nobles. Il croyoit essentiel pour l'affermissement de son autorité, même en France, d'apprendre aux communes qu'il étoit assez fort pour les humilier. Il jugeoit surtout la leçon nécessaire aux villes de l'Artois et du Vermandois, où le commerce et la ri-

(1) Meyer, *Annalium Flandriæ*, L. XII, f. 131.

(2) *Voyez* ci-devant. T. IX, p. 426.

chesse nourrissoient des sentimens d'indépendance. Quelques barons conseillèrent à Philippe de différer son expédition jusqu'à une autre année où il se sentiroit mieux affermi sur le trône ; mais il préféra suivre l'avis de Gaultier de Châtillon, connétable de France, qui avoit répondu que le temps de combattre étoit toujours propice pour qui avoit le cœur à la bataille. (1) 1328.

Il y avoit d'ailleurs pour lui un avantage politique à se presser de paroître à la tête d'une armée ; c'étoit faire reconnoître son titre par un plus grand nombre de ses vassaux. La noblesse française étoit toujours empressée à suivre ses rois dans leur première expédition ; chacun désiroit une occasion de se distinguer aux yeux de son nouveau souverain, et de tenter auprès de lui le chemin de la fortune. De plus, les gentilshommes regardoient la guerre avec les communes de Flandre comme soutenue pour une cause qui leur étoit personnelle : ils savoient que dans chaque ville de France les bourgeois soupiroient après cette liberté dont ils voyoient les Flamands en possession, et que s'ils ne la réclamoient pas les armes à la main, ils n'étoient arrêtés que par la terreur des supplices. Les gentilshommes enfin aimoient les guerres de Flandre pour le plaisir même qu'ils y trouvoient ; ils com-

(1) *Cont. Nangii*, p. 89. — Oudegherst, *Chron. de Flandres*, c. 153, f. 257. — Meyer, *Annal. Fland.* L. XII, f. 132.

1328. battoient à cheval contre des gens à pied; ils étoient armés de toutes pièces, et leurs adversaires exposés de toutes parts à leurs coups : le danger étoit petit et la récompense considérable; car après la victoire ils comptoient que les opulentes villes de Flandre leur seroient abandonnées pour être mises au pillage. Ces riches étoffes, ces vêtemens somptueux, ces armes qu'ils avoient souvent convoitées des yeux, sans oser même en demander le prix, ne leur coûteroient plus que le plaisir de verser du sang.

Aux fêtes de son sacre, Philippe avoit convoqué la noblesse ou l'armée féodale du royaume, donnant l'ordre qu'elle eût à se trouver à Arras pour le 22 juillet; elle obéit avec empressement; et de long-temps la France n'avoit vu une si belle armée : on y comptoit cent soixante-dix bannières rangées sous dix divisions. Les maréchaux de France et de Navarre, et le grand-maître des arbalêtriers, conduisoient la première; le comte d'Alençon, frère du roi, la seconde; le grand-maître des Hospitaliers, venu d'outre-mer, la troisième; le connétable Gaultier de Châtillon, la quatrième; le roi la cinquième, et il avoit auprès de lui Philippe d'Évreux, roi de Navarre, le duc de Lorraine, les comtes d'Évreux et de Bar, et Milès des Noyers, qui portoit l'oriflamme. Eudes IV, duc de Bourgogne, commandoit la sixième; Guigues, dauphin de Viennois, la sep-

tième; les trois autres marchoient sous les ordres 1328.
du comte de Hainaut et du roi Jean de Bohême, du duc de Bretagne, de Robert d'Artois, comte de Beaumont, et de Louis I, duc de Bourbon, fils du frère de Saint-Louis. En voyant tant de noblesse rangée sous ses étendards, Philippe s'applaudit de s'être hâté de faire la guerre et d'avoir légitimé son titre à la couronne, par l'assentiment de tous ces princes (1), dont plusieurs, quoique feudataires de l'Empire et étrangers à la France, venoient se ranger sous ses étendards.

Quoique les Flamands fussent privés de l'assistance de la puissante commune de Gand et de celle de toute la noblesse du pays, qui s'étoit réunie à leurs ennemis, ils ne se laissèrent point décourager. Nicolas Zonnekin de Bruges, Zeyher Jansson, Winock de Fière, et Lambrecht Boonen, leurs bourgmestres, qui s'étoient mis hardiment à leur tête dans leur résistance aux vexations de leur comte, entreprirent aussi de conduire leur armée. Ils les réunirent d'abord à Cassel, où ils prirent position sur une montagne en dehors de la ville. En dérision des Français, ils firent peindre un coq sur leurs étendards: l'usurpateur du trône de France, disoient-ils, n'en-

(1) Meyer, *Ann. Fland.* L. XII, f. 132. — Oudegherst, *Chr. de Fland.* c. 153, f. 358. — *Hist. de Bretagne.* L. IX, p. 305. — *Hist. de Languedoc.* T. IV, l. XXX, p. 206. — *Hist. de Dauphiné.* T. I, p. 291.

1328. treroit dans leur ville que quand ce coq auroit chanté. Les Français, quoique provoqués, n'osèrent point attaquer une position qu'ils jugeoient trop forte ; ils se contentèrent de dévaster les campagnes. Des hauteurs de Cassel, les Flamands voyoient, dans la nuit, leurs villages en feu, aussi loin que leur vue pouvoit s'étendre. La patience des Flamands fut la première à se lasser, après que les deux armées furent restées près d'un mois en présence. Zonnekin comprit que ses compatriotes ne pouvoient abandonner plus long-temps leurs affaires ; il essaya donc de surprendre le camp français : déguisé en marchand de poisson, il s'y introduisit pour en connoître la disposition, et il en parcourut les divers quartiers. Le lendemain, 23 août 1328, il partagea en trois corps les seize mille hommes qu'il avoit sous les armes ; il les fit sortir en silence de son camp retranché : le soir, à l'heure où il savoit que ses ennemis avoient coutume de souper, il en conduisit un au quartier de Philippe, tandis que les deux autres se dirigeoient sur les tentes du roi de Bohême et du roi de Navarre. Il parvint sans obstacle jusqu'au pavillon du roi de France, qu'il surprit à souper, désarmé, avec toute sa gendarmerie. Les chevaliers eurent grand'peine à retenir l'ennemi, tandis que Philippe s'échappoit par-derrière, sautoit sur un cheval, et s'enfuyoit au galop. Un grand nombre

de ceux qui s'étoient exposés pour lui tombèrent sous les coups des Flamands ; les Français sortant de leurs tentes, accouroient pour prendre part au combat, mais en désordre, étonnés par les cris et la présence de l'ennemi au milieu de leur camp. Les deux autres corps de Flamands avoient aussi pénétré jusqu'au lieu qui leur avoit été assigné : toutefois les comtes de Hainaut et de Bar, qui étoient plus éloignés des quartiers attaqués, et qui n'avoient point déposé la cuirasse comme les Français, accoururent au bruit, avec leur gendarmerie en bon ordre; ils tombèrent sur les Flamands déjà fatigués d'un premier combat, de leur course et du poids de leur armure. La plupart, en effet, avoient endossé la cuirasse comme des cavaliers, et sans avoir été blessés, ils succomboient à l'épuisement. Les Français, dispersés par la première attaque, eurent alors le loisir de s'armer et de revenir à la charge. Les Flamands, entourés de toutes parts, accablés par le nombre, sentirent que leur heure étoit venue : déjà Zonnekin avoit été tué ; les autres ne se démentirent pas ; aucun ne chercha son salut dans la fuite ou ne se sépara de ses compagnons. Trois corps d'armée avoient pénétré dans le camp français, trois monceaux de morts marquèrent leur place ; les gentilshommes n'accordèrent de quartier à personne : treize mille morts furent comptés sur le champ de bataille. En sortant de Cassel, 1328.

1328. les Flamands n'avoient que seize mille combattans. (1)

Après leur victoire, les Français entrèrent à Cassel, qu'ils pillèrent, et où ils exercèrent d'horribles cruautés. Poperingen, Ypres, Bergues, leur ouvrirent successivement leurs portes ; les chefs populaires, retirés à Bruges, comptoient encore s'y défendre; mais les femmes de la ville se soulevèrent, leur reprochèrent de vouloir causer la ruine de leur patrie, et les forcèrent à se retirer. Bruges ouvrit alors ses portes à Louis, comte de Flandre, qui se hâta d'y préparer pour Philippe la plus brillante réception. « Beau cou-« sin, lui dit celui-ci, je vous remets en votre « comté, que vous aviez perdue; gardez que « vous ne la perdiez de nouveau, faute d'y faire « bonne justice, et que vous ne me forciez à « vous la reprendre. » Il licencia ensuite son armée, et revint en France. (2)

Le conseil que Philippe VI avoit donné en partant au comte Louis ne fut point négligé; les seigneurs ne connoissoient qu'une manière de faire bonne justice, celle de se montrer sans pitié. Tous ceux qui avoient eu quelque part au soulèvement

(1) Froissart. T. I, c. 69, p. 123. — *Giov. Villani*. L. X, c. 37, p. 656. — *Cont. Nangii*, p. 90.—Oudegherst, c. 153, f. 258. — Meyer. L. XII, f. 132.

(2) *Giov. Villani*. p. 657. — Oudegherst, f. 258. — *Cont. Nangii*. p. 90.

de la Flandre, tous ceux qui conservoient quelque reste de cet esprit énergique avec lequel, un quart de siècle auparavant, les Flamands avoient brisé le joug de Philippe-le-Bel, furent poursuivis avec un acharnement impitoyable. On compta qu'en trois mois dix mille Flamands périrent, presque tous par d'horribles supplices. Les fortifications de la plupart des villes furent renversées, tous leurs priviléges furent abolis; le comte les obligea de se racheter d'une ruine complète par d'énormes contributions. Zeyher Jansson, fait prisonnier près d'Ostende, eut tous les membres brûlés avec un fer rouge, puis les bras et les jambes brisées, avant qu'on lui coupât la tête à Bruges; Guillaume-le-Chauve, qui avoit passé à la cour de Brabant, pour implorer la commisération du duc pour sa patrie expirante, fut livré par celui-ci à Philippe de Valois, qui le tint vingt-quatre heures suspendu à la roue, les poings coupés, et le fit ensuite traîner par quatre chevaux jusqu'à une potence éloignée, où il finit ses tourmens. (1) 1328.

Philippe VI, de retour à Paris, crut pouvoir mettre à profit l'éclat de sa victoire de Cassel, et la terreur qu'il avoit inspirée aux Flamands pour obliger Édouard III à renoncer à ses prétentions, et à le reconnoître comme son suzerain. Il lui

(1) *Cont. Nangii.* p. 90. — Oudegherst, c. 154, f. 259. — Meyer. L. XII, f. 133. — *Giov. Villani.* L. X, c. 87, p. 657.

1329. avoit envoyé une première sommation, en 1328, par des prélats, il lui en envoya une seconde, en 1329, par des seigneurs séculiers (1). En même temps il fit passer aux gentilshommes de Languedoc l'ordre de s'assembler à Bergerac, et de s'y former en corps d'armée pour occuper la Guyenne, si Édouard III n'accomplissoit pas ses devoirs envers son suzerain (2). Isabelle, dont les embarras alloient croissant chaque jour, qui venoit, le 19 mars, de faire périr le comte de Kent, mais qui n'osoit poursuivre ses vengeances contre le comte de Lancaster et les autres seigneurs mécontens, encore qu'elle sentît bien tout ce qu'elle avoit à craindre d'eux, ne crut pas devoir s'exposer plus long-temps aux dangers d'une brouillerie avec la France. D'après son conseil, son fils Édouard écrivit, le 14 avril, à Philippe, qu'il y avoit long-temps qu'il se proposoit d'aller lui rendre l'hommage qu'il lui devoit; que les troubles de son royaume l'en avoient jusqu'alors empêché; mais que, quoiqu'ils ne fussent point encore apaisés, il ne vouloit pas différer plus long-temps (3). En effet, le 26 mai il s'embarqua à Douvres, pour venir rencontrer Philippe, qui lui avoit donné rendez-vous à Amiens. L'hommage fut rendu, le 6 juin, dans l'église cathé-

(1) Froissart, c. 51, p. 130. — *Cont. Nangii*, p. 91.

(2) Hist. de Languedoc. T. IV, l. XXX, p. 209.

(3) Sa lettre datée de Walyngford, dans Rymer, T. IV, p. 381.

drale de cette dernière ville, en présence de plusieurs pairs de France et d'Angleterre. Les deux rois protestèrent chacun de leur côté, Philippe, qu'il ne recevoit point l'hommage pour les provinces que ses prédécesseurs avoient détachées de la Guyenne, et entre autres pour l'Agénois; Édouard, qu'il ne renonçoit à aucun des comtés qui avoient précédemment fait partie de son duché (1). Les historiens anglais ont prétendu que Philippe, après cet hommage, songeoit à arrêter Édouard III, dont il redoutoit le bon droit sur sa couronne, et que celui-ci se déroba au danger par une prompte fuite. Ce récit est peu vraisemblable, et il est démenti par la bonne harmonie qui continua plusieurs années encore à subsister entre les deux rois. 1329.

Dans le même temps, le prince qui, avec plus de droit qu'Édouard, auroit pu disputer la couronne à Philippe VI, le comte d'Évreux, Philippe, partit pour la Navarre avec Jeanne, sa femme, afin de prendre possession de ce royaume, qu'il acceptoit en dédommagement d'une plus vaste hérédité. Tous deux furent couronnés à Pampelune le 5 mars. Ils y reçurent l'hommage de leurs nouveaux sujets, et ils s'engagèrent,

(1) *Rymer*, T. IV, Embarquement du roi, p. 387; Hommage, p. 389. — Froissart, c. 52, p. 135. — *Cont. Nangii.* p. 91. — Thom. Walsingham, p. 130. — Henr. de Knyghton, p. 2555.

1329. par serment envers eux, à respecter leurs priviléges nationaux. Les Navarrois, après avoir été si long-temps privés de leur indépendance, se réjouissoient de voir de nouveau leurs souverains tenir leur cour dans leur pays; ils comptoient que les impôts qu'ils payoient seroient enfin dépensés parmi eux, que le luxe des grands ranimeroit leur commerce, que la vigilance du roi réformeroit les abus de l'administration. Mais Philippe d'Évreux, accoutumé aux plaisirs de la cour de France, ne put long-temps supporter la rudesse de ces pauvres et libres montagnards : il lui sembloit qu'il y vivoit en exil dans une terre barbare; l'ennui l'emporta sur le sentiment de sa dignité; et, quoiqu'il eût promis aux Navarrois de ne plus les quitter, au bout de peu de mois il revint en France avec sa femme, prenant pour prétexte qu'il avoit à y prononcer une sentence arbitrale entre les comtes de Foix et d'Armagnac (1) : dès-lors il préféra vivre comme sujet à la cour de son cousin, plutôt que de demeurer souverain dans ses montagnes. (2)

Philippe VI étoit en possession paisible du trône : aucun ennemi ne sembloit même songer à le menacer. Le pape Jean XXII, toujours établi à Avignon, s'étoit hâté de reconnoître ses

(1) Hist. de Languedoc. L. XXX, p. 207.

(2) Mariana. L. XV, c. 20, p. 666-667. — Faryn, Histoire de Navarre, L. VIII, p. 412.

droits, de le féliciter sur la victoire qu'il avoit 1329.
remportée à Cassel, de célébrer la piété dont il donnoit des preuves, en faisant du vieux Testament sa lecture habituelle (1). L'empereur Louis IV de Bavière avoit assez à faire à lutter contre le pape, contre les guelfes d'Italie et contre les princes allemands, qui, dans leurs petits États, prétendoient chacun à la plus absolue indépendance. Vers la fin de l'année 1329, Louis IV, qui avoit fait en aventurier la guerre en Toscane et en Lombardie, reçut à Trente la nouvelle que Frédéric d'Autriche, son compétiteur, étoit mort : aussitôt il quitta l'Italie pour l'Allemagne, où il vouloit tenter de rétablir son autorité (2). En Castille, Alfonse XI étoit parvenu à sa dix-huitième année; il avoit déclaré qu'il vouloit gouverner par lui-même, qu'il vouloit être l'ami de Jean, prince de Biscaye, dont l'ambition avoit troublé sa minorité, qu'il vouloit lui donner sa sœur en mariage. Il l'avoit invité à un festin à Toro, le jour de la Toussaint 1327, pour célébrer leur réconciliation, et là, sans provocation nouvelle, il l'avoit fait assassiner sous ses yeux. Mais cette perfidie royale avoit multiplié les résistances à son autorité (3). L'Aragon étoit, depuis l'année 1327, gouverné par un nouveau

(1) *Raynaldi Annales eccles.* 1328. §. 70-71.

(2) *Giov. Villani.* L. X, c. 146, p. 691.

(3) Mariana. L. XV, c. 19, p. 664.

1329. roi, Alfonse IV, qui, pendant tout son règne, ne fut guère occupé que de ses guerres contre les Génois. Robert, roi de Naples, et son neveu Charobert, roi de Hongrie, tous deux issus de la maison de France, étoient fidèles à leurs affections de famille. Les rois de Navarre, de Bohême, de Majorque, préféroient la cour de Philippe VI au séjour de leurs propres États; David Bruce, encore enfant, régnoit en Écosse sous la protection de la France.

La paix publique laissoit à Philippe VI, fort de la crainte qu'il inspiroit, le loisir de s'occuper de l'administration de son royaume. Mais aucune pensée élevée, aucun désir de réforme, aucun amour pour ses peuples ne le dirigeoit dans le brusque exercice qu'il faisoit de son pouvoir. Il ignoroit tous les principes d'un bon gouvernement; il ne songeoit pas même qu'il eût des devoirs à remplir envers ses sujets, ou d'autres intérêts à consulter que les siens : sa seule pensée étoit d'accroître la magnificence royale; il faisoit consister toute sa grandeur dans son faste; et c'étoit là, en effet, ce qu'admiroient en lui les rois courtisans de Bohême, de Navarre et de Majorque, qui préféroient sa capitale à celle de leurs propres États : pour satisfaire à ce besoin de pompe et de luxe, son avidité étoit insatiable; et la paix dont il jouissoit lui parut surtout avantageuse, parce qu'elle

facilitoit les levées d'argent sur ses sujets. 1329.
Il commença d'abord par s'occuper des monnoies; et en défaisant l'ouvrage de ses prédécesseurs, il obtint le même profit qu'eux par un expédient tout contraire. En effet, Philippe IV et ses fils avoient affoibli ou falsifié les monnoies qu'ils mettoient en circulation, de manière à les faire recevoir par le public pour le double du prix qu'elles valoient réellement. Mais lorsqu'une fois la monnoie foible étoit en circulation, le roi perdoit à l'y maintenir plus qu'aucun de ses sujets, car toutes les rentrées du trésor se faisoient en monnoie légère. Il lui convenoit donc de la ramener au cours qu'elle avoit eu sous Saint-Louis. Le décri des monnoies et leur réduction à moitié prix équivaloient pour lui au doublement de tous les impôts et de toutes les redevances qu'il avoit à percevoir. Philippe VI rendit dans ce but, le 21 mars 1329, une ordonnance qui fixoit des termes, au bout desquels le florin royal d'or ne vaudroit plus que 28 sols, puis 21 sous, et enfin 16 sous, et ainsi des autres monnoies. Il annonçoit avoir rendu cette ordonnance de l'avis des prélats, barons, et députés des bonnes villes (1). Et en effet, comme chacun avoit souffert de la détérioration des monnoies, chacun s'attendoit aussi à trouver

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 27.

1329. un avantage égal à l'édit qui les rameneroit à l'ancien taux. L'expérience seule devoit apprendre au peuple qu'il perdroit autant à la hausse qu'à la baisse, et Philippe VI ne lui épargna pas cette expérience : quatre autres ordonnances furent rendues sur les monnoies dans cette même année (1), et dès cette époque les variations dans leur valeur se succédèrent avec une effrayante rapidité.

Les affaires ecclésiastiques tenoient toujours le premier rang entre celles qui, par leur complication, demandoient toute l'attention royale; on ne pouvoit les résoudre que par un heureux mélange de prudence et de fermeté. Les juges royaux, empressés à étendre la juridiction de leurs tribunaux, se plaignoient d'avoir sans cesse à lutter contre les prétentions des juges ecclésiastiques, et surtout des officiaux des évêques : ceux-ci, sous prétexte, tantôt de protéger les personnes religieuses, tantôt de se réserver la punition des péchés, tantôt d'avoir seuls autorité pour connoître les causes où le serment étoit déféré, étendoient la juridiction de leurs tribunaux sur tous les genres de procès; et pour y ramener les parties, frappoient d'excommunication les juges laïques qui, selon eux, empiétoient sur leurs droits. A toute heure ces ex-

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 34, 37, 42, 43.

communications venoient troubler l'action des tribunaux du royaume. Quoique ceux-ci fussent loin d'offrir des garanties rassurantes, les justiciables redoutoient davantage encore les lenteurs et la vénalité des tribunaux ecclésiastiques, et surtout l'encouragement qu'ils offroient au parjure; et les barons, troublés dans l'exercice de leurs justices seigneuriales, avoient le même intérêt que le Parlement à empêcher les officialités de tout envahir. 1329.

Par ses lettres du 1er septembre 1329, Philippe VI convoqua à Paris les prélats et les barons de son royaume, pour fixer des bornes entre les deux juridictions. L'assemblée fut ouverte le 15 décembre. Pierre de Cugnières, avocat du roi, exposa les griefs des laïques, qui étoient distribués en soixante-six articles. Les puissances spirituelle et temporelle étoient, disoit-il, représentées par les deux glaives, et il insista sur ce qu'elles devoient demeurer séparées. Au bout de huit jours, dans une nouvelle séance, l'archevêque élu de Sens lui répondit. Il convint que les deux glaives représentoient, en effet, les deux puissances; mais il affirma que toutes deux appartenoient au pape, et il en donna pour preuve que, lorsque saint Pierre coupa l'oreille du serviteur du grand sacrificateur, Jésus-Christ lui dit bien de remettre l'épée

1329. dans le fourreau, mais non pas de la poser (1). Le roi parut pencher pour les ecclésiastiques, et promit de ne diminuer en rien leur juridiction et leurs priviléges; cependant il fit décréter par cette assemblée, le jour de Noël, douze articles qui limitoient jusqu'à un certain point les usurpations des prélats. (2)

Philippe VI étoit violent, rancuneux, cupide et cruel, mais fort dévot, et il croyoit ne pouvoir donner des preuves plus méritoires de son zèle pour la religion, qu'en maintenant rigoureusement ce qu'il regardoit comme la pureté de la foi. Il rendit dans ce but, au mois de novembre 1329, deux ordonnances, pour remettre en vigueur celles de Saint-Louis sur l'extirpation de l'hérésie. Il y enjoignit à tous les ducs, comtes, barons, sénéchaux et juges du royaume de France, de prêter main-forte au grand-inquisiteur et à tous les tribunaux de l'inquisition, toutes les fois qu'ils en seroient requis (3). L'appréciation de ce qui constituoit l'hérésie présentoit cependant des difficultés que n'avoit encore jamais rencontrées l'Église de Rome. Le pape Jean XXII avoit un tour d'esprit nouveau dans un pape, et que jusqu'alors on n'avoit presque

(1) *Raynaldi Ann. eccles.* T. XV, a. 1329, §. 75-76.

(2) *Cont. Nangii.* p. 93. — Hist. de Bretagne. L. IX, c. 100, p. 306.

(3) Ordonn. de France. T. II, p. 40-41.

rencontré que dans les hérésiarques; au lieu de s'occuper à défendre les doctrines reçues, et à prévenir tout progrès et tout changement, il avoit lui-même l'esprit novateur. Il se croyoit très savant en théologie, mais il étoit surtout subtil et opiniâtre; il se plaisoit à discuter les questions les plus abstruses, et il les décidoit souvent d'une manière contraire à celle des autres docteurs de l'Église. C'est ainsi qu'il se prononça contre ce que les moines nommoient la pauvreté évangélique, et contre leur prétention de n'être pas même propriétaires du pain qu'ils mangeoient. Ses motifs étoient raisonnables, mais sa violence l'étoit bien peu. Il aliéna par là les ordres mendians, et surtout les franciscains, dont il avoit condamné le 20 avril le général Michel de Césène, comme hérétique (1). En retour, ce même général et tous ses moines firent retomber sur Jean XXII l'accusation d'hérésie; ils secondèrent puissamment l'empereur Louis de Bavière, qui avoit déjà embrassé la protection du docteur Occam dans une autre querelle de l'école, celle entre les réalistes et les nominaux. Dans cette seconde querelle, Jean XXII étoit demeuré fidèle aux opinions d'Albert-le-Grand, de saint Thomas, de saint Bonaventure, qui, depuis un siècle, enseignoient dans les écoles la philosophie des réalistes. Occam, au contraire, 1329.

(1) *Raynaldi Ann. eccles*, 1329. §. 21-73.

1329. étoit le novateur. Moine cordelier, attaché d'abord à la faculté de théologie de Paris, il avoit été obligé de se réfugier d'abord à Oxford, ensuite à Munich, pour y professer cette philosophie des nominaux, qui, tout obscure qu'elle étoit, a préparé les voies à des progrès plus réels. (1)

Les deux sectes persécutées par le pape se réunirent pour faire élire un anti-pape par l'Empereur. C'étoit un moine franciscain de l'Abruzze, Pierre de Corvare, qui, le 22 mai 1328, fut couronné à Rome sous le nom de Nicolas V. La carrière politique de cet anti-pape ne fut pas longue; mais les opinions dont il fut momentanément le représentant, celle des franciscains sur la pauvreté évangélique et celle des nominaux, se répandoient dans les écoles les plus célèbres, et elles y ébranloient l'autorité jusqu'alors illimitée du chef de l'Église. Déjà, toutefois, Jean XXII commençoit à agiter une troisième question qui lui causa plus de trouble et de mortification encore: c'étoit celle de la vision béatifique. Il prétendoit que, jusqu'au jugement dernier, les âmes des bienheureux ne verroient point Dieu face à face, et il n'accordoit d'avancement qu'aux théologiens qui soutenoient les mêmes opinions. La plupart des docteurs plus célèbres dans l'Église avoient adopté une opi-

(1) Munier Romilly. Coup d'œil sur la lutte des réalistes et des nominaux. *Genève*, 1824, p. 92.

nion contraire : l'école de théologie de Paris, la Sorbonne, qui avoit un grand poids dans le monde chrétien, commençoit à donner à entendre que le pape étoit hérétique, et Philippe VI, qui se croyoit appelé à venger Dieu, mais qui étoit poussé en sens contraire par des autorités également imposantes, hésitoit à décider qui donc il devoit brûler. (1) 1329.

La mort de quelques princes, survenue vers le même temps, excita des disputes sur leur succession qui pouvoient troubler le repos de la France. Édouard, comte de Savoie, qui relevoit uniquement de l'Empire, mais que son goût pour les plaisirs et la magnificence attiroit à la cour de France, mourut le 4 novembre 1329 à Gentilly, auprès de Paris (2). Il laissoit une fille nommée Jeanne, mariée au duc de Bretagne, qui réclama sa succession. Mais les Savoyards ne pouvoient voir sans inquiétude la souveraineté de leur pays passer à une princesse devenue étrangère, dont la résidence étoit fort éloignée d'eux, et qui les entraîneroit, pour les affaires de la Bretagne, dans des guerres auxquelles ils n'avoient aucun intérêt. Les trois États de la Savoie s'assemblèrent ; ils déclarèrent que, d'après les usages de leur pays, les femmes avoient toujours été exclues de la succession ; ils s'adres-

(1) *Cont. Nangii*. p. 95.

(2) Guichenon, *Hist. de Savoie*. T. I, p. 380.

1329. sèrent à Aymon, frère d'Édouard, qui étoit alors à Avignon auprès du pape Jean XXII, et ils l'invitèrent à se hâter de venir recueillir la succession de son frère (1). Rien n'étoit plus difficile que d'établir la légitimité de ce droit de succession, qu'on prétendoit varier avec chaque seigneurie, et qu'on soutenoit par un grand étalage d'érudition légale, quoiqu'au fond il fût toujours décidé par la force ou par la convenance. La duchesse de Bretagne refusa d'abord de se soumettre à cette décision des États ; elle affirma que l'exclusion des femmes qu'on invoquoit contre elle ne se trouvoit écrite nulle part dans les lois du pays ; elle fit alliance avec Guigues VIII, dauphin de Viennois, pour envahir la Savoie de concert avec lui, et la partager ensuite à certaines conditions ; mais comme la duchesse de Bretagne n'avoit elle-même point d'enfans, et qu'elle étoit séparée de l'héritage qu'elle réclamoit par toute l'étendue de la France, elle se laissa rebuter par la difficulté de son entreprise, et elle céda, pour de l'argent, à son oncle Aymon ses droits à la succession. (2)

Pendant le même temps un autre procès de succession étoit décidé d'une manière absolument contraire ; Robert d'Artois, comte de Beau-

(1) Guichenon. T. I, p. 386.

(2) Hist. de Bretagne. L. IX, c. 101, p. 307. — Hist. de Dauphiné. T. I, p. 293.

mont, petit-fils de Robert II, comte d'Artois, 1329.
qui lui-même étoit fils du frère de Saint-Louis, étoit le plus prochain héritier mâle et en ligne directe du comté d'Artois. Cependant, à la mort de son aïeul, en 1302, il avoit été supplanté par la sœur cadette de son père, Mahault, femme d'Othon IV, comte de Bourgogne. Parvenu à l'âge de vingt-un ans, il avoit réclamé contre cette usurpation, et avoit été condamné, le 3 octobre 1307, par un arrêt du Parlement, fondé sur ce que la représentation n'avoit, disoit-on, pas lieu en Artois, en sorte que la fille cadette devoit y être préférée au fils du fils aîné. Cependant, depuis que l'Artois avoit été séparé du domaine royal, et érigé en comté par Saint-Louis, on n'avoit vu dans la succession aucun exemple de cette bizarre exception aux lois communes: aussi étoit-il facile de reconnoître que l'arrêt du Parlement étoit dû à la faveur du roi. Philippe-le-Bel avoit fait épouser à ses deux fils les deux filles de Mahault; il avoit voulu leur garantir en dot les deux comtés de Bourgogne et d'Artois, au préjudice même du fils de cette Mahault. Les juges n'avoient point résisté; ils avoient condamné l'héritier légitime luttant contre le fils d'un roi redouté. Robert s'étoit soumis tant que Philippe-le-Bel avoit vécu : il étoit dangereux de lutter contre lui; mais à sa mort, sous Louis X, et de nouveau sous Philippe V, Robert avoit profité

1329. des troubles de l'Artois pour essayer de rentrer dans ses droits. Les gentilshommes de l'Artois avoient pris les armes en sa faveur; ils avoient été vaincus par Philippe V, qui défendoit, en cette occasion, l'héritage de sa femme. La cause avoit été ensuite soumise de nouveau au Parlement de Paris; les pairs y avoient été appelés, et, le 18 mai 1318, ce tribunal avoit condamné Robert encore une fois, en donnant gain de cause au roi. (1)

Mais les rois de France gendres de Mahault étoient morts; Mahault étoit morte aussi, le 27 octobre 1327, et Jeanne, sa fille, veuve de Philippe V, qui lui succéda dans les comtés de Bourgogne et d'Artois, mourut à son tour le 21 janvier
1330. vier 1330. Tandis que les trois filles de celle-ci, mariées au duc de Bourgogne, au comte de Flandre et au dauphin de Viennois, commençoient à se disputer sa succession (2), Robert d'Artois crut le moment venu de réclamer la sienne, dont il avoit été si injustement dépouillé. Toutes les circonstances, en effet, paroissoient le favoriser : il avoit épousé la sœur de Philippe de Valois; il avoit aidé puissamment ce prince à monter sur le trône, et pendant les deux pre-

(1) Mémoire pour servir à l'histoire de Robert d'Artois par Lancelot. *Acad. des Inscript.* T. X, p. 582.

(2) Hist. de Dauphiné. T. I, p. 294. — Hist. de Bourgogne. L. X, p. 180.

mières années du règne de Philippe, il avoit paru être son confident et son principal ministre (1). A la bataille de Cassel, il avoit conduit l'arrière-garde, qui étoit le plus gros corps de l'armée après celui que commandoit le roi en personne; il s'y étoit distingué, et en récompense, au mois de janvier 1329, sa terre avoit été érigée en comté-pairie de France. (2) 1329.

Il n'étoit peut-être pas étrange que Robert d'Artois s'attendît à ce que la faveur du roi, son beau-frère, fît désormais pencher pour lui la balance de la justice, comme elle avoit penché contre lui quand un autre roi avoit voulu s'enrichir à ses dépens. Pour revenir d'une chose jugée par plusieurs arrêts du Parlement, il falloit, il est vrai, qu'il produisît des titres nouveaux; mais on a quelque lieu de supposer que le roi lui-même lui donna à entendre qu'il ne se rendroit pas difficile sur la nature des preuves, pourvu que Robert lui fournît un prétexte de défaire ce qui avoit été fait par ses prédécesseurs (3). En effet, au moment même où Édouard III rendoit hommage au roi de France, le 6 juin 1329, Robert demanda la permission de faire entendre des témoins pour réformer les deux arrêts du

(1) Chron. de Froissart, c. 54, p. 145.

(2) Mémoire de Lancelot. T. X, p. 593.

(3) Mémoire de Lancelot, p. 600, citant la p. 44 de la copie originale du procès.

1330. Parlement, qui avoient conféré un grand fief du royaume à la ligne féminine, au préjudice de la ligne masculine. Les témoins étoient destinés à établir que dès l'époque du mariage de son père, la succession au comté d'Artois lui avoit été assurée, mais que les pièces qui prouvoient son droit avoient été soustraites, pendant sa minorité, par Thierry de Hérisson, évêque d'Arras, favori et ministre absolu de Mahault, sa tante. Philippe VI accorda, le 7 juin, cette faveur spéciale à son beau-frère. (1)

Cinquante-cinq témoins furent en effet entendus; ils déposèrent que lorsque Philippe d'Artois avoit épousé Blanche, fille du duc de Bretagne, en 1280, Robert, comte d'Artois, son père, s'étoit engagé à ce que son comté passât à ses enfans. Cette clause étoit vraisemblable, si en effet il existoit dans l'Artois quelque coutume contraire au droit de représentation, et si l'héritier légitime couroit risque d'être exclu de la succession par la mort prématurée de son père. Mais, pendant la durée de l'instruction, il y a tout lieu de croire que quelque intrigue secrète de cour, peut-être l'influence de la reine, qui étoit sœur du duc Eudes IV de Bourgogne, alors en possession de l'Artois, changea les dispositions de Philippe VI. Dès ce moment toutes les actions de

(1) Mém. de Lancelot, *ibid*, p. 601.

Robert furent représentées sous le jour le plus odieux : on prétendit que c'étoit par des crimes exécrables qu'il travailloit à recouvrer l'héritage qu'il n'auroit pas dû perdre. Il fut accusé d'avoir empoisonné Mahault, sa tante, à Saint-Germain-en-Laye, lorsqu'elle y étoit venue, au mois d'octobre 1329, pour défendre ses droits auprès de Philippe VI, et qu'elle y étoit morte ; d'avoir empoisonné de même la reine Jeanne, fille de Mahault, veuve de Philippe V, qui étoit morte inopinément à Roye, le 21 janvier 1330, après avoir été mise en possession de l'Artois (1). On ajoutoit que tous les témoins qui, pendant ce temps, déposoient devant le Parlement, avoient été subornés par le comte Robert ou par sa femme, sœur du roi, et que quatre pièces différentes qu'il avoit produites, pour prouver que son père, mort avant son aïeul, avoit eu l'investiture du comté d'Artois, à l'époque de son mariage, étoient fausses. Elles avoient, disoit-on, été fabriquées par une demoiselle de Divion, autrefois maîtresse de l'évêque d'Arras, qui avoit transporté les sceaux d'anciens actes sur ceux qu'elle avoit produits en justice, et qu'elle disoit avoir été soustraits par l'évêque son amant. 1330.

Ce fut seulement au milieu de décembre 1330 que Robert d'Artois produisit les quatre lettres

(1) Mém. de Lancelot, *ibid*, p. 604.

1330. sur lesquelles il fondoit ses droits. Le duc et la duchesse de Bourgogne, qui avoient déjà obtenu possession provisionnelle de l'Artois, les suspectèrent aussitôt de fausseté. Comme le roi leur étoit favorable, ils obtinrent sans peine que la demoiselle de Divion, ses servantes, et beaucoup de notaires et de clercs qu'elle avoit, disoit-on, employés, fussent arrêtés, questionnés et mis à la torture : ils y avouèrent tout ce que le duc de Bourgogne avoit intérêt à leur faire dire. Leurs dépositions donnent une idée fort scandaleuse du dévergondage de mœurs et de principes de Robert d'Artois, de Jeanne de Valois sa femme, et de tous ceux qui formoient leur cour; elles prouvent trop cependant pour mériter une entière croyance : si tant de gens, tant de temps, tant de soins, avoient été employés pour fabriquer ces quatre titres, comment arrivoit-il qu'ils fussent demeurés si imparfaits, que, comme on assuroit, on en reconnoissoit la falsification à la première vue? On doit se souvenir que les dépositions étoient uniquement l'ouvrage des greffiers, qui obtenoient ensuite, pour chaque paragraphe, l'assentiment des prévenus par la torture : aussi en lisant ce volumineux procès, on n'arrive point à la conviction; on éprouve seulement le doute et la pitié (1). Ce n'étoit pas

(1) Mémoires de Lancelot. *Acad. des Inscript.* T. VIII, p. 669. T. X, p. 571 et T. XL, p. 170.

ainsi, cependant, que se décidoient les juges, 1330.
accoutumés à regarder de telles dépositions comme des preuves satisfaisantes. Le 23 mars 1331, le Parlement rendit un arrêt par lequel il déclaroit fausses les lettres produites par Robert d'Artois, et ordonnoit qu'elles fussent cancellées. (1)

Soit que Philippe usât de ménagemens envers un prince de son sang qui étoit aussi son beau-frère, soit qu'il doutât lui-même de la réalité des accusations intentées contre lui, et qu'il hésitât à le perdre par un procès criminel, il laissa passer assez de temps encore avant de le poursuivre. Ce fut seulement le 8 août 1331 que Robert d'Artois fut ajourné, pour la fête de saint Michel prochaine, pardevant la cour garnie de pairs, afin d'y répondre sur l'accusation de faux. Il fit défaut; mais la demoiselle Divion, accusée d'être sa complice, fut brûlée le 6 octobre 1331. De nouveaux ajournemens suivirent de deux mois en deux mois. Robert, au lieu de se présenter, s'étoit retiré à Bruxelles, et sa femme en Normandie. Enfin, l'arrêt de bannissement fut prononcé contre lui, le 8 avril 1332, par le roi, séant en Parlement avec un grand nombre de pairs, et il fut publié le 19 mai suivant, dans tous les carrefours de Paris. (2)

(1) Mémoire de Lanc., *Acad. des Inscrip.*, T VIII, p. 675.

(2) Second mémoire de Lancelot, T. X, p. 617.

1330. Le procès de Robert, qui se lia plus tard aux guerres désastreuses des Anglais contre Philippe de Valois, ne troubloit point encore la paix du royaume. L'administration du nouveau roi sembloit prospère, mais ses ordonnances étoient contraires à tout sage principe d'économie, et elles continuoient à ruiner sourdement ses sujets. Dans l'année 1330 il rendit trois ordonnances, pour décrier les monnoies qui avoient cours sous ses prédécesseurs, les ramener à la valeur qu'elles avoient du temps de Saint-Louis, et en mettre en cours de nouvelles qui, sous la même dénomination, valoient deux fois plus que les anciennes (1). En même temps il rendit trois autres ordonnances pour forcer tous les marchands à baisser le prix de leurs marchandises, et tous les hommes de peine à baisser celui de leurs travaux, en proportion de l'accroissement de valeur de la monnoie. Les baillis et les sénéchaux devoient taxer soit les denrées, soit les salaires dans tous les marchés, et faire subir à tous les prix deux rabais successifs chacun d'un quart du principal (2). Ainsi l'autorité se mettoit partout à la place de la libre concurrence; le commerce étoit entravé et bouleversé, mais les impôts levés en forte monnoie se trouvoient doublés, tandis que le trésor royal ne payant, pour les choses qu'il

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 45, 56, 57.
(2) Ordonn. de France. T. II, p. 49, 50, 58.

achetoit, que des prix réduits de moitié, n'éprou- 1330.
voit aucun inconvénient de ce que la monnoie avoit augmenté dans son poids et dans son titre.

La présence de la cour pontificale à Avignon augmentoit pour le roi de France la tentation de se mêler des affaires ecclésiastiques. Il y a lieu de croire que Philippe VI eut la pensée de renouer avec Jean XXII les négociations entamées par son prédécesseur, pour se faire donner à lui-même la couronne impériale, ou pour en disposer en faveur de quelqu'un des siens. C'est apparemment dans ce but qu'il prit à tâche d'aigrir toujours plus le pape contre Louis de Bavière, et qu'il se détermina enfin à avoir une conférence avec lui, lorsqu'il crut que le monarque allemand étoit presque terrassé par son adversaire. Depuis que Louis étoit retourné à Munich, décrié parmi les Gibelins même qu'il avoit compromis, ruinés, et quelquefois indignement trahis, l'anti-pape qu'il avoit fait nommer se trouvoit en Italie chaque jour plus délaissé par ses partisans, qui se réconcilioient les uns après les autres avec l'Église. Ce pontife des Gibelins, des moines franciscains et des philosophes nominaux demanda enfin un asile au comte Boniface de Donoratico son ami, qui entreprit de le protéger et de faire sa paix avec Jean XXII. (1)

(1) *Annal. ecclesiast.* T. XV, a. 1330, §. 1.

1330. Le pape essaya d'abord d'engager ce seigneur toscan à lui livrer son hôte, lui offrant pour cela de brillantes récompenses et l'absolution de tous les sermens qu'il avoit pu lui prêter (1); mais n'ayant pu le déterminer à cette perfidie, il traita avec lui; il convint de recevoir en grâce Pierre de Corvare, qui déposeroit le nom de Nicolas V, de l'absoudre et de lui accorder une pension de 3000 florins de revenu. L'anti-pape fit en effet son abjuration d'abord à Pise, puis le 25 août à Avignon, où il avoit été conduit. Le pape en témoigna beaucoup de joie, l'embrassa avec cordialité, et lui donna son absolution; mais il le retint en prison le reste de sa vie, se dispensant ainsi de lui payer la pension qu'il lui avoit promise. (2)

Pendant ce temps, Philippe VI annonçant qu'il vouloit se rendre en pélerinage à Marseille, au tombeau de saint Louis, évêque de Toulouse, s'étoit acheminé vers la Provence, avec une suite peu nombreuse. Arrivé à Avignon, il y passa huit jours, et il y eut de longues conférences avec Jean XXII. L'un et l'autre s'efforcèrent de tenir secret l'objet qu'ils y avoient traité (3); mais

(1) *Annal. ecclesiast.* §. 8.

(2) *Ibid.* §. 7-27. — *Giov. Villani.* Lib. X, c. 162, p. 702. — *Cont. Nangii* p. 93.

(3) *Cont. Nangii.* p. 93. — *Giov. Villani.* L. X, c. 160, p. 701.

Philippe, lorsqu'il fut de retour à Paris, fit pu- 1330.
blier tous les procès du pape contre l'empereur. A cette occasion le roi Jean de Bohême avoit quitté la cour de France, où jusqu'alors on auroit pu le prendre bien plutôt pour un courtisan français que pour un monarque indépendant; il s'étoit présenté en Italie comme réformateur et pacificateur de cette contrée. Le 31 octobre 1330, la ville de Brescia lui avoit déféré la seigneurie, et en peu de mois sa domination s'étoit étendue sur les plus puissantes communes de la haute Italie. (1)

En même temps que Philippe portoit ses vues ambitieuses sur les États de l'Empire, il lui restoit quelques différends à terminer avec l'Angleterre, et il vouloit profiter des embarras où se trouvoit la reine Isabelle, pour les régler d'une manière qui lui fût avantageuse. Ces différends provenoient, de ce que plusieurs châteaux, saisis réciproquement sur les frontières de l'Aquitaine, n'avoient point été restitués conformément aux conditions de la dernière paix; d'autre part, le paiement de plusieurs sommes d'argent avoit été stipulé, et n'avoit point été effectué (2). Enfin, la nature de l'hommage qu'Édouard III avoit rendu, étoit contestée : Philippe prétendoit que c'étoit un hommage lige, et les Anglais, que

(1) *Giov. Villani.* L. X, c. 168, p. 705.

(2) *Rymer.* T. IV, p. 437.

1330. c'étoit un hommage simple (1). Quoique les deux rois désirassent terminer ce différend à l'amiable, et que les négociations entre eux parussent fort avancées, les Anglais qui se trouvoient en Aquitaine y faisoient des préparatifs de guerre, et la ville de Saintes se remplissoit de soldats. Philippe donna commission à son frère, le comte d'Alençon, de pourvoir à la sûreté de cette frontière; et celui-ci, dépassant les ordres qu'il avoit reçus, attaqua Saintes par surprise, s'en empara, en chassa les habitans, et en rasa les maisons et les murailles. (2)

Dans d'autres circonstances, cette violence auroit rallumé la guerre entre les deux monarchies; mais la reine Isabelle sentoit son pouvoir trop chancelant à l'intérieur, pour oser provoquer au-dehors un puissant ennemi. Elle venoit de nommer comte de la Marche son favori Roger de Mortimer. On voyoit ce jeune seigneur, qui devoit tout son crédit à sa beauté et à la passion qu'il avoit inspirée à la reine, accaparer toutes les richesses, toutes les grâces dont la couronne pouvoit disposer. La reine, qui montroit si peu de retenue dans ses mœurs, étoit la même personne qui s'étoit souillée par le meurtre effroyable de son mari, par le supplice du comte de Kent, son beau-frère, par la mort ou l'exil

(1) Froissart. T. I, c. 53, p. 140.
(2) *Cont. Nangii.* p. 94.

d'un grand nombre de nobles, sacrifiés depuis la révolution pour maintenir son pouvoir usurpé. Le peuple anglais frémissoit d'indignation contre elle, et chaque jour elle étoit exposée à le voir se soulever; une explosion pouvoit éclater. (1) 1330.

Il convenoit à Isabelle, qui ne pouvoit ignorer cette fermentation, de conserver à tout prix la paix avec la France. Dans ce but, elle nomma, au mois de janvier 1331, de nouveaux négociateurs chargés d'aplanir toutes les difficultés qui subsistoient encore entre les deux royaumes, et de proposer une union entre les deux maisons royales, par le mariage de sa fille avec le fils aîné de Philippe VI (2). Le 30 mars, elle fit donner, par son fils, une déclaration, dans laquelle il reconnoissoit que l'hommage qu'il avoit rendu, deux ans auparavant, à Amiens, quoiqu'exprimé en termes généraux, devoit être tenu pour un hommage lige, puisque c'étoit un tel hommage qu'il devoit en effet (3). Le 4 avril enfin, elle fit partir, pour la France, Édouard III son fils, alors âgé de dix-huit ans et demi, sous prétexte d'accomplir un pélerinage, mais dans le vrai, pour lui procurer une entrevue avec Philippe VI, 1331.

(1) *Knyghton, de Event. Angliæ.* p. 2556. — Thom. Walsingh. p. 131.

(2) *Rymer.* T. IV, p. 392, 411, 465.

(3) *Rymer.* T. IV, p. 477, 481. — Froissart. T. I, c. 53, p. 142.

1330. à Saint-Christophe en Hallatte. Dans cette entrevue, qui eut lieu le 13 avril, Philippe admit, comme suffisante, l'explication qu'Édouard III avoit donnée sur la nature de son hommage; il reconnut qu'il devoit des dédommagemens aux Anglais, pour la violence de son frère le comte d'Alençon, lorsqu'il avoit détruit la ville de Saintes, et il les fixa à la somme de 30,000 livres tournois, à acquitter en un seul paiement. Il rappela les bannis qui s'étoient réfugiés auprès des Anglais en Gascogne, et ayant, de son côté, obtenu toutes les satisfactions qu'il désiroit, les deux rois se séparèrent pleinement réconciliés. Édouard III débarqua à Douvres, de retour de cette conférence, le 20 avril, après une absence de quinze jours seulement. (1)

Quoiqu'Édouard III ne dût accomplir sa dix-neuvième année que le 13 novembre suivant, comme depuis long-temps on lui avoit fait jouer un rôle politique, il commençoit probablement à croire qu'il étoit en état de conduire lui-même les affaires; et les jeunes gens qui l'entouroient le pressoient de se montrer roi en effet, et de s'attribuer un pouvoir dont ils espéroient être les ministres. Ils excitèrent surtout sa jalousie contre Roger de Mortimer, et ils lui révélèrent bientôt les bruits honteux qui couroient sur lui et sur

(1) *Rymer, Acta.* T. IV, p. 480-487. — *Rapin Thoyras. Hist. d'Angl.* L. X, p. 61.

sa mère. La grossesse de la reine, qu'elle ne pouvoit plus dissimuler, vint confirmer les soupçons répandus contre elle et le mécontentement d'Édouard III (1). Il assembla un parlement à Nottingham; la reine et Mortimer s'étoient logés dans le château avec une garde de cent quatre-vingts chevaliers; ils avoient laissé dans la ville Édouard III, dont il semble qu'ils commençoient à se défier: mais celui-ci, qui avoit gagné secrètement le gouverneur du château, y entra de nuit, par un souterrain, le 19 octobre, avec une troupe de gens armés; il arrêta Roger de Mortimer, malgré sa résistance, dans l'appartement attenant à celui de la reine, qui imploroit son fils pour lui. Mortimer fut ensuite condamné à mort par les pairs, et exécuté, à Londres, le 30 octobre; on y laissa deux jours son corps suspendu au gibet. La reine fut enfermée au château de Rising : elle y vécut encore vingt-huit ans dans la captivité, traitée néanmoins avec les égards qu'on accordoit à son rang. (2) 1331.

Quoique la disgrâce de la reine Isabelle ne changeât pas immédiatement les rapports entre la France et l'Angleterre, elle fut une cause d'éloignement entre les deux souverains. Isa-

(1) Froissart. T. I, c. 50, p. 128.

(2) *Knyghton, de Event. Angl.* p. 2556-2558. — Froissart, c. 50, p. 129. — Thom. Walsingham, p. 130. — *Cont. Nangii.* p. 93. — *Giov. Villani.* L. X, c. 151, p. 695.

1331. belle étoit française, et elle avoit besoin de la France pour se soutenir contre le mécontentement des Anglais; ses ennemis, au contraire, dès qu'ils commencèrent à entrer dans les conseils d'Édouard, prirent à tâche de l'éloigner des compatriotes de sa mère; ils éveillèrent sa jeune ambition, et lui persuadèrent de chercher de la gloire aux dépens de ses voisins. Toutefois ce ne fut pas sur la France qu'il dirigea d'abord ses projets de conquête. L'amour-propre national des Anglais s'étoit attaché à la soumission de l'Écosse; ils ne considéroient point quelle avoit été l'injustice des guerres d'Édouard Ier contre ce royaume; ils étoient blessés de l'insolence d'un voisin si foible qui avoit osé leur résister; ils vouloient punir, comme une révolte, ses efforts pour maintenir son indépendance, et le motif principal de leur exaspération contre Mortimer, c'étoit d'avoir rendu la paix à l'Écosse, et d'avoir donné une sœur du roi en mariage à David Bruce. Pour renouveler la guerre, ils appelèrent de France Édouard Baillol, fils de celui qui, vingt-huit ans auparavant, avoit disputé la couronne à Robert Bruce, et ils lui promirent de puissans secours, pour l'aider à remonter sur le trône de ses pères. Baillol, secondé en effet par un bon nombre d'aventuriers anglais, débarqua en Écosse le 1er août 1332; il dissipa les troupes de son adversaire dans deux combats meurtriers

où les principaux chefs du gouvernement furent tués. Il se fit ensuite couronner à Scone, le 25 août 1332, tandis que son compétiteur, David Bruce, qui n'étoit âgé que de huit ans, fut envoyé par ses partisans à la cour de Philippe VI, comme en un lieu de sûreté. Ceux qui avoient à cœur l'indépendance de l'Écosse ne se soumirent point cependant; ils continuèrent au nom de Bruce, la guerre contre Édouard Baillol. (1) 1331.

Pendant ce temps, Philippe VI, au lieu de s'occuper des intérêts généraux du royaume, sembloit ne songer qu'à humilier son beau-frère, qui se vantoit de l'avoir mis sur le trône, ou à le dépouiller au profit d'un autre. Après avoir fait déclarer fausses les lettres produites par Robert d'Artois, il avoit fait autoriser le confesseur de ce prince, par ses supérieurs ecclésiastiques, à révéler la confession qu'il avoit reçue de lui (2). La femme de Robert, quoique sœur du roi, se trouvoit plus compromise encore que lui dans le procès intenté aux faussaires, et les arrêts du Parlement la couvroient de honte aux yeux de tout le royaume. La sœur de Robert, comtesse douairière de Foix, fut accusée d'impudicité; et Gaston de Foix, fils de cette princesse, fut autorisé par le roi, au mois de novembre 1331, à

(1) *Buchanani rer. Scot.* L. IX, p. 262-266.—Thom. Walsingham, p. 131. — Knyghton, p. 2560.

(2) *Cont. Nangii* p. 94-95.

1331. la faire arrêter, et à la retenir prisonnière au château d'Orthez en Béarn (1). Tout annonçoit que Philippe VI étoit résolu à ruiner entièrement une famille qu'il avoit d'abord comblée de ses faveurs, et à laquelle on assuroit qu'il devoit de la reconnoissance. Dans cette querelle, c'étoit le mari de sa sœur qu'il sacrifioit au frère de sa femme : il vouloit assurer à celui-ci, qui étoit Eudes IV, duc de Bourgogne, les deux comtés d'Artois et de Bourgogne; mais Eudes n'étoit point tranquille possesseur d'un héritage auquel il avoit peu de droits : les seigneurs francs-comtois refusoient de se soumettre à lui; ils invoquoient l'aide du comte de Flandre, et du dauphin de Viennois, ses beaux-frères, qui pouvoient, au même titre que lui, se porter héritiers de la Franche-Comté. Déjà de grands rassemblemens de soldats se faisoient sur les bords de la Saône; toutefois, avant qu'ils en vinssent aux mains, Philippe VI réussit à les pacifier; à sa persuasion, les seigneurs francs-comtois consentirent enfin à faire hommage au duc Eudes IV et à la comtesse Jeanne. (1)

Dans le même temps, l'administration domestique ne présentoit rien de bien digne de remarque; Philippe, suivant toujours de fausses notions d'économie politique, ou peut-être croyant

(1) Hist. de Languedoc. L. XXX, c. 32, p. 211.

ainsi favoriser sa noblesse, avoit interdit le prêt 1331.
à intérêt. Il avoit ordonné que tout débiteur pût se libérer envers les marchands italiens qui lui avoient vendu à terme, ou les banquiers qui lui avoient prêté de l'argent, en leur remboursant seulement le capital qu'il devoit, sans aucun intérêt. Bientôt les avides courtisans, qui entouroient Philippe VI, trouvèrent que cette injuste faveur n'étoit point encore suffisante. Pour se pourvoir de magnifiques équipages, leur vanité, leur faste et leur imprévoyance leur avoient fait contracter des engagemens au-dessus de leurs forces. Quand le moment de payer fut venu, ils trouvèrent que leurs créanciers leur faisoient la plus criante injustice de redemander leur argent. C'étoit, disoient-ils, une conjuration du bas-état pour ruiner la noblesse française; ils obtinrent d'abord un ordre du roi, pour que tous leurs créanciers fussent mis en prison et leurs biens séquestrés. Puis, par une nouvelle ordonnance du 12 janvier 1331, « tout débiteur fut déclaré libéré, quand il auroit payé, sous quatre mois de terme et sans intérêt, les trois quarts du principal à son créancier. » (1)

Autant Philippe VI cherchoit à complaire à sa noblesse, autant il manifestoit d'éloignement pour les bourgeois, et il saisissoit avec empres-

(1) Ordonn. de France, T. II, p. 59.

1331. sement toutes les occasions de les priver de leur liberté. Dès le temps de Philippe-le-Bel, la ville de Laon avoit perdu ses droits de commune : il est probable qu'elle fit, auprès du nouveau monarque, quelques tentatives pour les recouvrer; mais loin de se laisser fléchir, Philippe VI rendit, au mois de mars 1331, une ordonnance par laquelle il déclaroit que non seulement la ville de Laon ne recouvreroit point sa charte de commune, mais qu'aucune espèce d'administration populaire n'y seroit soufferte; le prévôt seul, nommé par le roi, devoit y réunir tous les pouvoirs. L'expérience ayant déjà prouvé dans d'autres villes, ajoutoit l'ordonnance, que c'étoit le meilleur moyen de maintenir la tranquillité (1). Vers le même temps, Philippe supprima l'administration municipale de Toulouse, en punition de ce que les capitouls avoient vengé avec une extrême sévérité un membre de leur collége, qu'un des étudians de l'Université avoit frappé d'un poignard au visage (2). D'autre part, il est vrai, il accorda, au mois d'août, quelques priviléges à l'école de médecine de Montpellier (3). Cette ville ne relevoit qu'en partie de lui; il en partageoit la seigneurie avec Jacques II, roi de Majorque, de qui il reçut l'hommage, le 28 avril

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 77.
(2) Hist. de Languedoc. L. XXX, c. 43, p. 218.
(3) Ordonn. de France. p. 71.

de cette année, pour la partie de Montpellier qui appartenoit à ce petit roi. (1) 1331.

Philippe VI avoit surtout à cœur d'être réputé bon chevalier : cette qualification étoit attachée à la bravoure, mais plus encore à la galanterie, à la libéralité, à une certaine élégance de manières, dont la noblesse étoit juge, et qu'elle croyoit lui appartenir exclusivement. Les romans de chevalerie, qui formoient la lecture unique des cours et des châteaux, avoient changé les mœurs de la nation, en enseignant à tous les gentilshommes, à toutes les dames, quelle étoit la perfection qu'ils devoient atteindre ou tout au moins admirer; les sentimens, les pensées du reste de la nation, indignes d'être comparés à la chevalerie, n'étoient pas seulement écoutés. Froissart, l'historien de ce siècle, s'étoit surtout formé par la lecture des livres de chevalerie, et quoique son esprit actif cherchât la vérité historique, elle se modifioit pour lui par le besoin qu'avoit son imagination de la rattacher à la chevalerie; quand il écrivoit, son seul but étoit de plaire aux chevaliers et aux nobles dames. La cour de France étoit supérieure à toute autre par le luxe qu'on y étaloit, le culte des plaisirs, l'orgueil aristocratique qui en écartoit tous les parvenus, la courtoisie qu'on y observoit entre les égaux;

(1) Hist. de Languedoc. L. XXX, c. 30, p. 210.

1331. aussi le roi Jean de Bohême, le plus chevaleresque des princes de ce siècle, ne pouvoit s'en détacher. Au mois de juin il quitta l'Italie, qui se donnoit volontairement à lui, pour venir jouir de ses succès à la cour de Philippe VI (1). Rappelé au mois de novembre dans son royaume, par l'invasion des rois de Hongrie et de Pologne, il ne put pas y tenir, et après s'être montré quelques semaines à ses armées, il revint en France, seul pays où il lui sembloit qu'on pût vivre. (2)

Il n'est peut-être point étrange que Philippe VI, homme médiocre de sens et de caractère, ignorant tout ce qu'il auroit fallu qu'apprît un roi, et manquant complétement de justesse d'esprit pour s'instruire par l'expérience, eût, plus qu'aucun homme de son siècle, les préjugés de son siècle, et crût tous les devoirs d'un roi compris dans ceux d'un chevalier. Il ne pouvoit y avoir de plus belle occasion de faire briller sa chevalerie aux yeux des rois de Bohême, de Navarre, de Majorque, d'Écosse et des autres princes qui s'empressoient autour de lui, qu'en les conduisant à une croisade. Philippe VI demanda donc au pape d'en faire prêcher une. Son intention n'étoit cependant pas alors de transporter les croisés en Asie, mais d'attaquer d'abord les Musulmans à Grenade, et de les chasser

(1) *Giov. Villani.* L. X, c. 181, p. 713.
(2) *Giov. Villani.* L. X, c. 195, p. 719.

d'Espagne, avec l'aide des rois d'Aragon et de Castille : après quoi ces mêmes rois l'auroient accompagné en Syrie, pour délivrer le tombeau du Christ, et porter des secours au roi d'Arménie. Philippe avoit annoncé à la cour d'Avignon qu'il pouvoit compter sur la coopération des rois d'Angleterre, d'Écosse, de Navarre, du dauphin de Viennois et du comte de Savoie. En retour, Jean XXII lui accorda une bulle, le 5 décembre 1331, par laquelle il assignoit, au printemps de l'année 1334, le départ de l'armée croisée ; il invitoit tous les chrétiens à se préparer à cette sainte expédition, et il ordonnoit pour son succès des prières et des prédications publiques. Mais nous verrons plus tard que quand on en vint aux détails de l'exécution, les concessions que Philippe VI demandoit à l'Église, comme prix du service qu'il vouloit lui rendre, étoient si exorbitantes que le pape fut forcé de les rejeter, et que l'expédition fut abandonnée. (1) 1331.

Au reste, à cette époque même, le pouvoir du pape, comme chef de l'Église, se trouvoit fort ébranlé. Jean XXII s'attachant toujours plus à ses subtiles distinctions sur la vision béatifique, avoit, contre l'opinion tenue par le reste de l'Église, prêché lui-même, dans l'Avent, que les élus

(1) *Raynaldi Annal. eccles.* A. 1331. §. 29-30.

1331. ne seroient point admis à voir Dieu jusqu'après le jugement dernier. Cette assertion avoit excité une grande rumeur parmi les théologiens ; la Sorbonne, à Paris, avoit prononcé que si le pape avoit affirmé cette proposition, il étoit tombé dans l'hérésie, mais qu'on devoit croire qu'il n'avoit pu l'énoncer qu'en forme de doute, et pour exciter une discussion philosophique (1). Bientôt Jean XXII, effrayé, se mit lui-même à couvert derrière cette distinction, que l'école de théologie de Paris lui avoit suggérée. Toutefois, dans le même temps, Michel de Césène, général des franciscains, soutenoit que le pape n'étoit point infaillible, qu'il pouvoit errer, même en matière de foi (2). En sorte que cette suprématie sur l'Église universelle, à laquelle le pontife de Rome s'étoit lentement élevé, attaquée en même temps par les écoles de théologie et par les ordres mendians, qui avoient si long-temps combattu pour elle, sembloit menacée de sa subversion.

(1) *Raynaldi*. ib. §. 43. — *Cont. Nangii*. p. 95.
(2) *Raynaldi*, ib. §. 10.

CHAPITRE II.

Magnificence de Philippe de Valois ; il veut commander une croisade, détrôner l'Empereur, chasser les Anglais d'Aquitaine. — La guerre d'Écosse, les négociations de Bretagne, les troubles de Flandre, l'aliènent toujours plus d'Édouard III. — La guerre est enfin déclarée entre la France et l'Angleterre. 1332-1337.

PHILIPPE VI, ou de Valois, étoit un roi tel que 1332.
la noblesse française sembloit désirer que fussent ses chefs : pénétré de l'idée de la grandeur et de la gloire de la France et de sa propre gloire, étonné, émerveillé de toute son importance, se rendant en quelque sorte un culte à lui-même, il se croyoit le devoir de signaler chaque jour, dans chacune de ses actions, son immense supériorité sur tous les autres rois de la terre. *Il tenoit grand état et étoffé*, dit Froissart, *et faisoit grandes livrées et grands dépens,* car le faste lui paroissoit le premier des devoirs de la royauté; tous les dons qu'il faisoit devoient être splendides et dépasser l'attente de celui qui les recevoit, pour imprimer en lui plus fortement l'idée de la magnificence royale; soit qu'il séjournât à Paris, soit qu'il voyageât de ville en ville et de

1332. château en château, sa pompe ne devoit jamais être diminuée ; il ne devoit jamais paroître comme un autre homme, ni laisser oublier qu'il étoit le roi des rois, le roi qu'entouroient tant d'autres têtes couronnées. Comparée à ce devoir qu'il s'étoit imposé, toute idée d'économie auroit paru sordide, toute attention pour faire cadrer les dépenses avec les revenus lui auroit semblé indiquer un esprit mesquin. Les faveurs royales, comme une pluie abondante, devoient désaltérer sans cesse les rois et les princes étrangers qui s'étoient faits ses courtisans; les nobles, les seigneurs et toute la chevalerie qui se pressoit autour de lui. Les roturiers, les vilains, paieroient ensuite comme ils pourroient; ils sembloient placés à une si immense distance au-dessous du trône et de la noblesse, qu'il n'étoit plus possible de conserver pour eux aucune sympathie ; leurs espérances trompées, leur souffrance, leur misère, étoient plutôt un objet de raillerie : tout au plus un seigneur éprouvoit, pour ses paysans mourant de faim parce qu'il les avoit dépouillés, le regret qu'il auroit senti pour ses chevaux qu'il auroit crevés dans quelque exploit de galanterie.

C'étoit une partie du faste royal de Philippe, que le déploiement d'une autorité illimitée, que l'affectation de ne prendre conseil de personne, de mettre sa volonté à la place de la loi, de ne

reconnoître dans le royaume ni droits autres que 1332.
les siens, ni liberté, ni résistance; de ne communiquer avec son peuple sur aucune des affaires d'État; de ne chercher jamais à éclairer l'opinion publique sur les résolutions qu'il avoit prises. Le despotisme paroissoit à Philippe une partie de la gloire de la France; et sa noblesse, quoiqu'elle eût été en possession auparavant de priviléges, de garanties, de droits dignes d'être maintenus; quoiqu'elle eût souvent à souffrir dans sa sûreté, dans sa fortune, des caprices du pouvoir absolu, partageoit toutes les vanités du monarque, et les avoit peut-être excitées; elle préféroit à la liberté, l'obéissance jointe au pouvoir de commander et d'opprimer à son tour; elle s'enorgueillissoit de l'éclat du trône; elle s'enivroit de plaisirs dans les fêtes royales; elle se vantoit de tenir le premier rang en Europe pour la courtoisie, l'élégance des manières, l'adresse dans tous les exercices chevaleresques et la valeur; et quoique ces qualités brillantes fussent souvent séparées de celles qui devoient leur donner du prix, que la courtoisie fût sans loyauté, l'élégance sans probité, sans indépendance de caractère, l'adresse sans développement de l'esprit, la valeur sans connoissance de l'art de la guerre, la noblesse française occupoit cependant en Europe le rang auquel elle avoit prétendu : on la regardoit comme le centre de toute chevalerie, comme la

1332. dispensatrice de la gloire, et les gentilshommes de tout le reste de l'Europe montrèrent à plusieurs reprises, et pendant tout le quatorzième siècle, leur sympathie avec les nobles français.

Le mariage de Jean, fils aîné de Philippe VI, qui étoit alors âgé de quatorze ans, et qu'il avoit nommé duc de Normandie, avec Bonne, fille de Jean, roi de Bohême, fut une des occasions où la cour de France se proposa d'éblouir l'Europe par sa magnificence et par la rapide succession de ses plaisirs : il fut célébré à Melun, au mois de mai 1332. Aux fêtes de Saint-Michel de la même année, le roi arma son fils chevalier, et ce fut une occasion nouvelle de déployer tout le luxe de la cour. Le même jour, il donna en mariage sa fille Marie au fils du duc de Brabant. Les rois de Bohême et de Navarre, les ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Lorraine, de Brabant, de Bourbon, et une foule de seigneurs français, assistèrent à la cour plénière. Le vendredi suivant, 2 octobre, tous ces princes suivirent le roi dans la chapelle royale; il s'y trouvoit encore beaucoup de prélats, de chevaliers et de notables de Paris. Le prédicateur annonça alors au nom du roi, à sa congrégation, que Philippe se proposoit de partir incessamment pour la Terre-Sainte, afin d'y combattre les infidèles; et il invita tous les assistans à étendre les mains

vers les saintes reliques, pour jurer ainsi obéissance au prince royal pendant l'absence de son père, et s'engager également à le couronner immédiatement, si le roi venoit à périr dans la croisade. Tous les assistans étendirent en effet la main vers les reliques; ensuite ils s'approchèrent l'un après l'autre de l'autel, pour répéter leur serment individuellement. (1) 1332.

Pour subvenir aux dépenses de ces fêtes, et pour se préparer à son expédition, Philippe s'occupoit à rassembler de l'argent, mais il sembloit ne connoître pour cela que des moyens violens et bizarres, qui, au milieu de la paix, indiquoient déjà la détresse. Il ordonna à tous ses barons et tous ses prélats de lui remettre le tiers de leur vaisselle d'argent, pour l'employer à battre monnoie (2). Il soumit à une double amende ceux qui appelleroient pour cause d'erreur des arrêts du Parlement, s'ils étoient ensuite condamnés (3). Il entra en traité avec les peuples de la sénéchaussée de Carcassonne, sur les conditions auxquelles il protégeroit leurs manufactures de lainage : il avoit commencé par mettre une gabelle de douze deniers par pièce de drap qui se fabriqueroit dans la province; mais en retour, et à la demande du fabricant, il

(1) *Cont. Nangii.* p. 96.
(2) Ordonn. des Rois. T. II, p. 83
(3) *Ibid.* p. 80.

1332. avoit prohibé l'exportation des laines et de toutes les matières premières qu'il employoit pour son industrie. Les propriétaires de moutons réclamèrent sur ce qu'on soumettoit ainsi les produits de leurs troupeaux au monopole d'un petit nombre de fabricans ; ceux-ci, à leur tour, affirmèrent que, si on ne leur maintenoit pas les matières premières à bon marché, ils ne pourroient pas continuer leur industrie. Les principes de l'économie politique étoient trop peu connus pour qu'on les prît pour règle dans la décision de ce différend; mais Philippe VI connoissoit une autre manière de se décider dans les questions d'administration. « Combien me donnerez-vous, demanda-t-il aux fabricans, pour que je vous conserve le monopole des laines de la province? Combien me donnerez-vous, demanda-t-il aux propriétaires de moutons, pour que je le supprime? » Les premiers ne purent réussir à rassembler entre eux que quarante mille livres; les seconds en offrirent cent cinquante mille, payables en cinq ans, que le roi accepta, et le monopole fut supprimé. (1)

Philippe avoit donné la plus grande publicité à son engagement de marcher à la croisade; il vouloit que toute la noblesse d'Europe honorât en lui le généreux champion de la croix. Cepen-

(1) Hist. de Languedoc. L. XXX, c. 35, p. 212. — Ord. de France. T. II, p. 89.

dant il étoit loin de se charger gratuitement de cette vaste entreprise : au commencement de cette année, ses ambassadeurs à Avignon présentèrent à Jean XXII le cahier des conditions qu'il attachoit à son armement, pour ce qu'il appeloit la cause de Dieu. Il y en avoit vingt-sept : il demandoit entre autres le rétablissement du royaume d'Arles en faveur de son fils, la concession de la couronne d'Italie à Charles, comte d'Alençon, son frère; la disposition de tout le trésor amassé par le pape Jean XXII, dont l'avarice étoit connue; le droit de percevoir pendant dix ans les décimes de toute la chrétienté; le droit enfin de distribuer pendant trois ans tous les bénéfices ecclésiastiques de son royaume (1). En même temps il ajournoit son départ au mois d'août de l'année 1335; et comme il pouvoit dans l'intervalle se présenter quelque obstacle qui le forçât à renoncer à son expédition ou à la différer, il vouloit que le droit de juger de la validité de cet obstacle fût déféré non au pape, mais à deux prélats de son royaume. Jean XXII, effrayé de demandes aussi exorbitantes, sentit à quel point le saint siége avoit compromis son indépendance, en s'établissant à Avignon sous la main de la France, et il donna commission au cardinal Bertrand du Poiet, son légat en Italie 1332.

(2) *Giov. Villani.* L. X, c. 196, p. 719 — *Raynaldi Ann. eccles.* 1332, §. 1.

1332. depuis treize ans, et qu'on croyoit être son fils, de prendre des mesures pour qu'il pût venir fixer sa résidence à Bologne. Toutefois le roi Jean de Bohême eut bientôt connoissance du projet du légat. Les plus puissantes communes de la Lombardie avoient déféré leur seigneurie à ce roi, et on auroit cru qu'il dépendoit de lui seul de devenir souverain de toute l'Italie; mais Jean de Bohême sembloit n'avoir à cœur que la grandeur du roi de France, et non la sienne propre; il revint en hâte à Avignon pour détourner Jean XXII de la pensée d'aller en Italie, pour renouer les traités commencés, et pour déterminer le pape à donner au comte d'Alençon cette couronne d'Italie que Philippe VI lui demandoit, et dont le Bohémien auroit presque pu disposer. (1)

Les négociations recommencèrent en effet entre le pape et Philippe sur les conditions de la croisade; mais tandis que le dernier s'occupoit d'une expédition si lointaine, les germes d'une guerre plus prochaine et plus redoutable commençoient à se faire apercevoir autour de lui. Édouard III abandonnoit la politique qu'avoit suivie sa mère; et, pour flatter les passions des Anglais, il ne songeoit plus qu'à soumettre l'Écosse, quoiqu'il sût bien que le roi de France

(1) *Giov. Villani.* L. X, c. 211, p. 728

mettoit un grand prix à maintenir l'indépendance 1332.
des Écossais. Édouard Baillol, malgré ses premières victoires, avoit éprouvé de leur part plus de résistance qu'il n'en avoit attendu; aussi, pour s'assurer le secours du roi d'Angleterre, il avoit donné à Rochsburg, le 23 novembre 1332, une déclaration par laquelle il reconnoissoit que l'Écosse étoit un fief de la couronne d'Angleterre, et il se disoit lui-même son homme-lige (1). Les rois hésitent rarement à sacrifier ce qu'une nation doit avoir de plus cher, l'indépendance, lorsqu'à ce prix ils s'affermissent sur le trône; mais souvent en jugeant de leurs sujets par eux-mêmes, et en préférant l'intérêt à l'honneur, ils font un mauvais calcul. Ceux des Écossais qui ne résistoient que mollement à Baillol, coururent aux armes quand ils ne virent plus en lui qu'un lieutenant de l'Angleterre. Baillol, entouré d'ennemis qui avoient redoublé d'acharnement depuis que l'honneur national étoit compromis par lui, éprouva dans les derniers jours de l'année une sanglante défaite (2). Pendant ce temps, David Bruce, avec sa femme, sœur d'Édouard III, étoit à la cour de Philippe; en son nom des secours d'armes et d'argent étoient envoyés aux Écossais; des communications jour-

(1) *Rymer, Acta.* T. IV, p. 536. — Thom. Walsingham, p. 133.

(2) *Buchanani rer. Scot.* L. IX, p. 267.

1332. nalières étoient entretenues entre l'Écosse et la France ; de nombreux aventuriers français, impatiens de la paix, alloient combattre les Anglais sous les drapeaux de Bruce; les deux nations étoient sans cesse aux prises, et les deux gouvernemens s'aliénoient toujours plus l'un de l'autre (1). Leur animosité étoit même assez marquée pour que le pape Jean XXII se crût obligé d'écrire à Philippe et à Édouard qu'ils ne devoient point oublier leur engagement de marcher ensemble à la croisade, et le devoir qui en résultoit de maintenir la paix entre les deux royaumes. (2)

Edouard avoit accompli sa vingtième année ; il se sentoit des talens pour la guerre ; il étoit secondé par son parlement, qui l'avoit exhorté à ramener l'Écosse à la même dépendance à laquelle son aïeul Édouard I[er] l'avoit réduite (3).
1333. Au milieu d'avril 1333, il rassembla son armée à Newcastle-sur-Tyne, et vers le 9 mai il commença le siége de Berwick, ville qu'Édouard Baillol lui avoit cédée, mais que les partisans de Bruce occupoient toujours (4). Philippe, de son côté, voulut envoyer des secours aux assiégés : il

(1) *Cont. Nangii*. p. 97.

(2) *Raynaldi Annales*. 1332, §. 25. — *Rymer, Acta*. T. IV, p. 517.

(3) Froissart, c. 56, p. 155.

(4) Froissart, c. 58, p. 159, et la note de M. Buchon, qui relève ses erreurs.

leur destina dix vaisseaux qu'il fit charger d'armes et de vivres; mais les vents contraires les ayant forcés à relâcher au port de l'Écluse, les chefs de l'expédition vendirent leur cargaison, et ne firent passer à Berwick qu'une petite partie de son produit (1). Cependant les deux rois continuoient à correspondre sur un ton de confiance. Édouard avoit annoncé à Philippe la nécessité où il prétendoit être de déclarer la guerre aux Écossais pour réprimer leurs brigandages sur les frontières d'Angleterre (2). Philippe n'en avoit pas témoigné de ressentiment; mais il avoit redoublé d'activité pour faire partir, soit des côtes de France, soit de celles de Flandre, des secours destinés aux Écossais (3). Archibald Douglas, régent d'Écosse pour le roi Bruce, avoit enfin, avec l'aide de la France, rassemblé une nombreuse armée, avec laquelle il s'approcha de Berwick pour en faire lever le siége; il livra bataille aux Anglais le 19 juillet, sur la colline de Halidon: les Écossais furent défaits, le régent lui-même fut tué avec la plus grande partie de sa noblesse, et le lendemain la ville de Berwick capitula; après quoi Édouard licencia son armée. (4) 1333

(1) *Cont. Nangii.* p. 97.
(2) *Rymer.* T. IV, p. 557.
(3) *Rymer.* p. 556.
(4) Froissart, c. 58, p. 162.—Thom. Walsingham, p. 132

1333. La haine que Philippe avoit conçue contre son beau-frère, Robert d'Artois, acquit vers cette époque un nouveau degré de violence, par les révélations des témoins examinés pour l'instruction de son procès. Selon eux, ce prince avoit eu recours à des cérémonies magiques pour nuire au roi. Toute la science scolastique du pape Jean XXII n'avoit servi qu'à le persuader plus fortement de l'intervention des puissances infernales lorsqu'elles étoient invoquées par les sorciers; il avoit eu une grande part à accréditer cette opinion en France. Philippe VI croyoit fermement à la magie; l'idée que son beau-frère avoit conjuré contre lui les esprits rebelles à Dieu le remplissoit en même temps d'horreur et d'effroi. Robert d'Artois et sa femme Jeanne de Valois n'avoient pas une foi moins entière dans la puissance des enchantemens, et l'on ne sauroit guère douter que, dans l'amertume de leur ressentiment, ils n'aient eu recours aux imposteurs qui leur promettoient de servir leur vengeance avec une puissance surhumaine. Il fut prouvé par la déposition de plusieurs témoins qu'un sorcier avoit promis à Robert de faire des *brefs* ou écrits qui, placés sous la tête du duc de Bourgogne, le feroient dormir d'un sommeil si profond qu'on

— Knyghton. L. III, p. 2562. — *Buchanani*. L. IX, p. 270. — *Giov. Villani*. L. X, c. 222, p. 735.

pourroit l'enlever et le transporter où l'on voudroit. Robert ne s'étoit pas cependant reposé si complétement sur ces promesses, qu'il n'eût en même temps pris à sa solde des assassins de profession, par lesquels il comptoit faire tuer le duc de Bourgogne, le chancelier, le grand-trésorier, le maréchal de Trie et le comte de Bar. Ces assassins s'avancèrent jusqu'à Reims; mais ils retournèrent sur leurs pas quand ils surent que leur projet étoit éventé, et que la justice étoit déjà à leur recherche. (1) 1333.

Peu après, Robert avoit eu recours à une manœuvre qui, selon les croyances du temps, étoit plus effroyable encore et plus criminelle. Dans le courant d'octobre 1333, il avoit appelé à lui, à Namur, où il résidoit alors, frère Henri Sagebran, moine de l'ordre de la Trinité, chapelain d'un seigneur qui étoit alors à son service; et après lui avoir fait jurer qu'il garderoit sous le sceau de la confession le secret qu'il alloit lui confier, « il ouvrit, dit le témoin, un petit étui, « et en tira une image de cire enveloppée en un « couvre-chef crêpé, laquelle image étoit à la « semblance d'une figure d'un jeune homme, et « étoit bien de la longueur d'un pied et demi, « ce semble, au déposant; et si la vit bien claire« ment par le couvre-chef, qui étoit moult délié,

(1) Mémoires de l'Acad. des Inscriptions, T. X, p. 621 *et suiv.*

1333. « et avoit autour le chef semblance de cheveux, « ainsi comme un jeune homme. — Le moine « voulut y toucher. N'y touchez, frère Henri, « lui dit Robert; il est tout fait, icelui est tout « baptisé ; l'on me l'a envoyé de France tout fait « et tout baptisé; il n'y faut (manque) rien à ces- « tui, et est fait contre Jean de France (fils aîné « du roi), et en son nom et pour le grever. Ce « vous dis-je bien en confession; mais j'en vou- « drois avoir un autre, que je voudrois qui fût « baptisé. — Et pour qui est-ce? dit frère Henri. « — C'est contre une diablesse, dit Robert, c'est « contre la reine, non pas reine, mais diablesse; « tant comme elle vit elle ne fera rien de bien, « mais ne fera que me grever, tant comme elle « vit je n'aurai pas de paix; mais si elle étoit « morte et son fils mort, j'aurois ma paix aus- « sitôt avec le roi; car de lui ferois-je tout ce « qu'il me plairoit, je ne m'en doute mie. Si « vous prie que vous me le baptisiez, car il « est tout fait, il n'y faut (manque) que le bap- « tême : j'ai tout prêts les parrains et les mar- « raines, et tout ce dont il est besoin, fors le « baptême. Il n'y a rien de plus à y faire qu'à « baptiser un enfant, et dire les noms qui lui « appartiennent. » Frère Henri, qui déposa sur toutes ces circonstances le 31 janvier 1334, comme il étoit dans les prisons de l'évêque de Paris, affirma qu'il avoit refusé son ministère

pour de pareilles opérations, disant qu'elles ne convenoient point à si haut homme comme Robert étoit, et que Robert avoit répondu : « J'aimerois mieux étrangler le diable que le diable « m'étranglât. » Un autre prêtre déposa qu'il avoit été également sollicité pour le baptême de ce *voult,* ou simulacre en cire, et qu'il s'y étoit également refusé (1). Ces deux prêtres et les autres agens que Robert d'Artois avoit employés pour ces sortiléges furent arrêtés dans les derniers jours de l'année 1333, et conduits dans les prisons de l'évêque de Paris. La terreur de Philippe fut extrême en apprenant ces nouvelles; car il ne doutoit point que si le *voult* étoit une fois bien fait et baptisé par un bon prêtre, on ne fît mourir de mort lente celui qu'il représentoit, en laissant cette image fondre au soleil, ou en la perçant d'une épingle à l'endroit du cœur. Mais la terreur de Robert ne fut guère moindre : l'horreur qu'inspiroient les opérations magiques pouvoit le perdre; il craignit d'être livré au roi de France; et, dans les premiers jours de l'année 1334, il passa en Angleterre déguisé en marchand; là se jetant aux pieds d'Édouard III, il lui demanda de protéger sa vie. Philippe, averti du lieu de sa retraite, tourna sa colère contre sa sœur, femme de Robert, et il la 1333.

(1) Mémoires de l'Acad. des Inscriptions. T. X, p. 626-630.

1333. fit arrêter avec ses enfans : elle fut enfermée à Chinon, les enfans à Nemours, puis au château Gaillard, et tous les pairs de France furent appelés à jurer qu'ils ne donneroient ni secours ni conseil à Robert d'Artois et à ses enfans. Parmi ceux qu'on prétendoit l'avoir servi, une femme fut brûlée, d'autres furent condamnés à l'amende honorable, à la prison perpétuelle ou au bannissement : on assure que Robert d'Artois en avoit fait périr plusieurs de crainte des révélations qu'ils pourroient faire. (1)

Pendant le treizième siècle on avoit vu s'élever dans l'ancien royaume d'Arles une souveraineté nouvelle, celle des comtes de Viennois, qu'on nommoit dauphins, parce qu'ils portoient un dauphin dans leurs armes. Ils avoient réuni successivement les comtés de Vienne, d'Albon, de Gap et d'Embrun, et ils partageoient la seigneurie de Grenoble avec l'évêque de cette ville. Guigues VIII régnoit comme dauphin depuis l'année 1319; il avoit épousé une des filles de Philippe V; dès-lors il avoit fréquenté la cour de France ; et quoiqu'il ne relevât point de la couronne, il étoit presque considéré comme un seigneur français. Il étoit alors en guerre avec le comte de Savoie : à la fin de juillet 1333, il fut tué au siége du château de la Perrière : ce fut, à

(1) Mémoires de l'Acad. des Inscript. T. X, p. 631. — *Cont. Nangii.* p. 97. — Froissart, c. 54, p. 147.

ce qu'affirmèrent les prêtres, une juste punition de ses mauvaises mœurs (1). Comme il ne laissoit point d'enfans, son frère Humbert II, qui étoit alors à la cour de Naples, revint au mois de décembre pour prendre possession de sa souveraineté. Il régna seize ans sur le Dauphiné; inconsidéré, dissipateur, vaniteux, il n'auroit laissé d'autre réputation que celle de ses fautes, si au bout de ce terme il ne s'étoit pas rendu mémorable en cédant cette belle province à la couronne de France. (2) 1333.

Les négociations pour la croisade s'étoient continuées entre le pape et Philippe VI; enfin celui-ci avoit rabattu quelque chose de ses prétentions, et Jean XXII avoit consenti à le proclamer comme chef de cette expédition sacrée, qu'il faisoit prêcher dans toute la chrétienté. Il lui avoit accordé pour six ans les décimes du royaume de France, réservant à l'Église romaine celles du reste de la chrétienté. Il avoit reçu, le 26 août, en plein consistoire, le serment que Philippe faisoit prêter par ses ambassadeurs, de passer en Syrie, sous trois ans, à la tête d'une armée française (3). L'archidiacre de Rouen avoit ensuite prêché la croisade devant la cour;

(1) Hist. de Dauphiné. T. I, p. 295. — *Giov. Villani*. L. X, c. 223, p. 736. — *Raynaldi Ann. eccles.* 1333, §. 22.

(2) Hist. de Dauphiné. T. I, p. 301.

(3) *Raynaldi Ann. eccles.* 1333, §. 1 et 2.

1333. et, le 1er octobre, Philippe VI avoit pris la croix, aussi-bien que le patriarche de Jérusalem et beaucoup de grands seigneurs (1). Cependant cet engagement sacré qu'avoit pris le roi ne produisit guère d'autre changement dans sa conduite que de le rendre plus âpre encore à demander de l'argent à ses sujets. Il avoit pris occasion du mariage de sa fille au duc de Brabant et de la chevalerie de son fils, pour demander une aide féodale à tout le royaume. Les peuples du Languedoc la refusèrent, parce que, disoient-ils, ils étoient gouvernés par la loi romaine, non par la loi féodale. Ce différend fut porté au Parlement de Paris, qui prononça, le 2 décembre 1334, qu'en Languedoc comme ailleurs tous les lieux du domaine immédiat du roi étoient tenus à l'aide féodale (2). Aucune demande, aucune saisie des créanciers des contribuables, ne pouvoit mettre obstacle à la perception de cette contribution, car Philippe avoit ordonné que les créances du fisc fussent prélevées sur les biens des débiteurs avant toutes les autres. (3)

Sur ces entrefaites, la controverse suscitée par le pape sur la vision béatifique prit tout à coup un nouveau degré de chaleur; plusieurs cardinaux s'étoient prononcés pour l'opinion soutenue

(1) *Cont. Nangii.* p. 96.

(2) Hist. de Languedoc. L. XXX, c. 36, p. 212.

(3) Ordonn. de France du 8 décembre 1333. T. II, p. 95.

par Jean XXII ; un dominicain qui avoit osé l'attaquer dans un sermon prêché à Avignon, avoit été, par ses ordres, jeté en prison ; le pape avoit ensuite envoyé deux religieux à Paris pour tâcher d'obtenir une décision de la Sorbonne conforme à ses vues ; l'un étoit le général nouveau qu'il avoit donné aux franciscains, et l'autre un dominicain. Le premier prêcha sa doctrine devant l'Université ; mais une rumeur violente s'éleva aussitôt parmi les écoliers ; les vingt-neuf docteurs de la Sorbonne s'assemblèrent : ils prononcèrent que cette doctrine étoit hérétique, et ils signèrent et scellèrent tous leur déclaration. Philippe fit alors avertir le général des franciscains que s'il ne se rétractoit pas, il le feroit brûler comme Paterin ; il proféra en même temps quelques menaces contre le pape lui-même ; il déclara que c'étoit aux docteurs de théologie et non aux légistes à décider des articles de foi, et annonça qu'il ne souffriroit en France d'hérésie d'aucune espèce. Le général des franciscains se rétracta publiquement, puis, avec son compagnon, il repartit pour Avignon, et rendit compte au pape de sa mission et du danger qu'il avoit couru (1). Le pape, effrayé à son tour, écrivit à Philippe le 18 novembre ; il n'abandonnoit point toutefois encore son opinion, mais il rappeloit au 1333.

(1) *Cont. Nangii.* p. 96. — *Giov. Villani.* Lib. X, c. 228, p. 739.

1333. roi que la question avoit paru douteuse à saint Augustin et à plusieurs des Pères de l'Eglise, et il le prioit de permettre qu'on discutât avec liberté sur une partie de la doctrine chrétienne qui n'étoit point encore éclairée, et que sans doute Philippe ne se croyoit pas appelé à décider par ses seules lumières. (1)

Bientôt Jean XXII sentit redoubler ses craintes sur cette accusation d'hérésie que la Sorbonne laissoit peser sur lui; il savoit que l'ordre presque entier des franciscains s'étoit déjà déclaré contre lui, à l'occasion de sa précédente querelle sur la pauvreté évangélique; il savoit que Louis de Bavière, auquel il refusoit le titre d'empereur, accueilloit et excitoit tous ses ennemis; il s'apercevoit que tous les prélats de sa cour voyoient eux-mêmes avec inquiétude la route dans laquelle il s'étoit engagé; et, le 3 janvier 1334,
1334. il lut devant le sacré consistoire une profession de foi, dans laquelle il déclaroit n'avoir jamais voulu ni enseigner ni croire, quant à la vision béatifique, aucune chose contraire à la Sainte Écriture ou à la foi orthodoxe, et révoquer expressément tout ce qu'il auroit pu dire, ou dans ses sermons, ou dans ses conférences, qui se trouveroit n'y être pas conforme (2). Cette demi-rétractation ne satisfit point encore les théolo-

(1) *Raynaldi Annal. eccles.* 1333. §. 46-47.
(2) *Raynaldi* ibid. 1334, §. 28.

giens ses ennemis : bientôt il sut que le cardinal 1334.
Napoléon Orsini, de concert avec Louis de Bavière et quelques prélats d'Allemagne, travailloit à faire assembler un concile, avec la mission expresse de condamner un pape hérétique (1). Pour les prévenir, Jean XXII donna des déclarations toujours plus précises de sa soumission aux doctrines de l'Eglise. En même temps il fut saisi d'une maladie à laquelle, à son âge, il ne pouvoit éviter de succomber, car il avoit près de quatre-vingt-dix ans. Déjà réduit à la dernière extrémité, il fit lire, le 3 décembre, devant un grand nombre de cardinaux, une déclaration par laquelle il reconnoissoit la vision béatifique comme article de foi, dans les termes mêmes dans lesquels il l'avoit combattue, et il révoquoit tout ce qu'il avoit pu dire de contraire, affirmant en même temps qu'il n'avoit jamais énoncé ses opinions à cet égard, comme décision sur la foi, mais comme doute philosophique destiné à éclairer la discussion. Il mourut le lendemain, 4 décembre 1334. (2)

Il y avoit déjà trente ans que la cour romaine avoit abandonné Rome ; mais Clément V, se conformant aux volontés de Philippe IV, avoit traîné son exil dans différentes villes de France,

(1) *Raynaldi*, *Annal. eccles.* 1334, §. 31.

(2) *Cont. Nangii.* p. 97. — *Giov. Villani.* L. XI, c. 19, p. 763. — *Raynaldi.* T. XV, 1334, §. 39.

1334. tandis que Jean XXII avoit fixé son siége à Avignon, dont il étoit souverain; et, pendant un pontificat de dix-neuf ans, avoit fait de cette ville une nouvelle capitale de la chrétienté. Sa cour s'étoit peuplée de prélats français, et les cardinaux étoient désormais aussi attachés au séjour de la Provence que ceux qui avoient élu son prédécesseur l'étoient au séjour de l'Italie. Ils y avoient cependant perdu leur ancienne indépendance; et le pape, au lieu d'être considéré comme le père commun des chrétiens, étoit devenu suspect aux autres nations comme n'étant qu'une créature de la France. Jean XXII s'étoit figuré qu'un des moyens de recouvrer l'autorité qui lui échappoit, c'étoit d'amasser un trésor considérable : son avarice avoit souvent été honteuse; on l'accusoit de laisser, pendant des années, les églises vacantes, pour percevoir pendant plus long-temps les fruits des bénéfices : de plus, lorsqu'il nommoit à un archevêché, il avoit toujours soin de faire, à l'occasion d'un seul remplacement, une promotion entre cinq ou six prélats, dont l'un prenoit la place que l'autre avoit laissée vacante, parce que la chambre apostolique percevoit les premiers fruits de chacun des bénéfices qui changeoient ainsi de détenteur (1). De cette manière, il réussit à accumuler un trésor tel qu'aucun souverain n'en avoit

(1) *Cont. Nangii* p. 94.

encore possédé de semblable. Villani affirme, 1334.
d'après son frère, banquier du pape, qui avoit été appelé à le compter, qu'il montoit à 25 millions de florins, équivalant à 300 millions de francs, quoique l'argent fût alors quatre fois plus rare qu'aujourd'hui, et s'échangeât pour une valeur quatre fois plus grande des commodités de la vie (1). Cette richesse ne contribua cependant jamais au pouvoir réel du pape, tandis que son avarice avilit le clergé, ébranla la discipline ecclésiastique, et fut une des causes principales de l'affoiblissement du pouvoir pontifical.

Les vingt-quatre cardinaux qui se trouvoient alors à Avignon, et qui furent enfermés au conclave, accomplirent beaucoup plus tôt qu'ils ne s'y étoient attendus eux-mêmes l'élection dont ils étoient chargés. Ils étoient divisés en deux factions, dont chacune étoit très décidée à repousser le candidat que l'autre offroit. Obligés cependant d'aller chaque jour au scrutin, c'étoit pour eux un objet d'étude de ne laisser point percer d'obstination, en même temps qu'ils éviteroient de rien terminer. Dans ce but, sans s'être entendus par avance, chacun nomma, le 20 décembre, le cardinal qu'il croyoit le moins propre à réunir les suffrages des autres, comme étant le moins puissant, le moins en évidence : c'étoit

(1) *Gio Villani*. L. XI, c. 20, p. 765.

1334. Jacques Fournier de Saverdun, dans le comté de Foix, qui avoit été moine de Cîteaux, et qu'on regardoit comme un bon théologien, mais comme fort étranger aux affaires du monde. Les électeurs, l'élu et le public, furent également étonnés de cette nomination, que personne n'avoit voulu faire. Elle n'en fut que plus utile à l'Église, qui, de long-temps, n'avoit eu un pape aussi modéré ou aussi homme de bien. (1)

Il n'y avoit encore à cette époque, dans l'occident de l'Europe, que des étincelles de guerre, qui sembloient pouvoir bientôt s'étouffer. Édouard Baillol, vainqueur en Écosse, poursuivoit dans les bois et les montagnes les partisans de David Bruce et de l'indépendance nationale; mais il ne les trouvoit nulle part rassemblés en assez grand nombre pour leur livrer bataille. Édouard III, pour le seconder, s'étoit avancé jusqu'à Berwick et Rocksburgh, dont il avoit augmenté les fortifications; il n'avoit cependant point passé la frontière, et, de ce côté, la guerre sembloit terminée (2). Dans les Pays-Bas, une violente querelle avoit éclaté entre le comte de Flandre et le duc de Brabant, à l'occasion de la ville de Malines, que le premier avoit achetée du comte de Gueldres,

(1) *Giov. Villani.* L. XI, c. 21, p. 766. — *Cont. Nangii.* p. 97. — Hist. de Languedoc. L. XXX, c. 40, p. 215. — *Raynaldi Ann. eccles.* T. XVI. §. 1-4.

(2) Knyghton. L. III, p. 2565.

et que le second affirmoit que ce comte ne pouvoit point vendre. Le roi de Bohême, l'évêque de Liége, les comtes de Hainaut et de Gueldres embrassèrent le parti du comte de Flandre; le roi de Navarre, le comte d'Alençon, frère de Philippe, et les comtes de Bar et d'Étampes promirent leurs secours au duc de Brabant. Philippe VI vit avec inquiétude cette division parmi les seigneurs de sa cour, et les princes qu'il regardoit presque comme ses sujets. Il y avoit eu déjà quelques combats entre eux lorsqu'il les engagea à reconnoître sa médiation; il fixa des dédommagemens payables en argent pour les droits contestés, et il unit les deux maisons de Flandre et de Brabant par un triple mariage. (1) 1334.

Philippe, qui poursuivoit son beau-frère Robert d'Artois avec une haine implacable, et qui croyoit avoir à redouter pour ceux qui lui étoient chers, ou les poignards de ses assassins, ou les maléfices de ses sorciers, apprit avec colère que, depuis qu'il s'étoit réfugié à la cour d'Édouard III, celui-ci lui avoit donné, ou songeoit à lui donner le comté de Richmond, fief qui avoit toujours été dans la famille du duc de Bretagne, et qui étoit devenu vacant par la mort de l'oncle du duc régnant (2). Il savoit que Robert se vantoit d'avoir

(1) *Cont. Nangii.* p. 97. — *Meyer, Annal. Fland.* L. XII, f. 135.

(2) Froissart. T. I, c. 55, p. 154.

1334. entraîné les pairs à donner la régence à Philippe, et de lui avoir ainsi ouvert le chemin du trône; qu'il affirmoit pouvoir aussi bien défaire ce qu'il avoit fait, et qu'il pressoit Édouard de faire valoir ses droits à la couronne de France. Philippe, s'attendant à une guerre avec l'Angleterre, sentoit combien dans cette circonstance l'indépendance du duc de Bretagne pourroit lui devenir préjudiciable. Ce duc étoit alors Jean III, qui régnoit depuis vingt-deux ans, et qui, marié successivement à une sœur de Philippe de Valois, à une princesse de Castille, et à une princesse de Savoie, n'avoit point eu d'enfans. Son frère Gui de Penthièvre, mort depuis peu d'années, n'avoit eu qu'une fille, Jeanne de Penthièvre, qu'on nommoit *la Boiteuse;* il avoit un autre frère, il est vrai, Jean de Montfort, né d'une seconde femme de son père; mais il s'étoit toujours montré l'ennemi de sa belle-mère et de son frère du second lit, et il n'avoit que peu d'affection pour sa nièce Jeanne de Penthièvre. Philippe sut profiter de la jalousie du duc contre tous ses héritiers, et du ressentiment qu'il éprouvoit contre Édouard III à l'occasion du comté de Richmond, pour l'engager à céder le duché de Bretagne à la couronne de France, en échange contre le duché d'Orléans, qui lui seroit assuré pour le reste de sa vie. Toutefois cette négociation ne put être dérobée à la connoissance des Bretons, qui ma-

nifestèrent aussitôt la plus violente opposition 1334.
au sacrifice projeté de leur indépendance; en même temps, Édouard III reçut l'hommage du duc Jean III, comme comte de Richmond, et le projet d'échange fut abandonné. (1)

Dans ce temps-là Philippe se livroit toujours plus à sa colère contre l'Angleterre; il molestoit chaque jour Édouard III en Aquitaine, par de nouveaux procès, et il sembloit chercher des occasions de lui faire la guerre. Édouard, qui avoit à cœur de soumettre les Écossais avant de s'engager dans de nouvelles entreprises, donna à trois reprises, au mois de mars, au mois de septembre et au mois de novembre, de pleins pouvoirs à ses ambassadeurs pour terminer tous les différends qu'il avoit avec le roi de France, et pour suspendre ainsi des procédures qui lui causoient de l'inquiétude. (2)

Plus Édouard avoit lieu de soupçonner la mauvaise volonté de Philippe VI à son égard, et plus il étoit empressé de subjuguer l'Écosse avant que les mécontentemens mutuels entre les deux couronnes fissent éclater la guerre. Au
mois de juin 1335, il rassembla son armée à 1335.
Newcastle-sur-Tyne (3); mais avant de la con-

(1) *Cont. Nangii.* p. 98.—Hist. de Bretagne. L. IX, p. 308. —*Rymer.* T. IV, p. 603, 611, 619. — Daru. T. II, L. IV, p. 72.

(2) *Rymer.* T. IV, p. 603, 626 et 629.

(3) *Rymer.* T. IV, p 650.

1335. duire en Écosse, il donna ordre au commandant de Douvres de s'assurer s'il se faisoit à Calais quelque armement en faveur des Écossais. Toutefois il ne vouloit pas paroître se méfier de la France; aussi donnoit-il seulement l'ordre d'armer, dans ce cas, des vaisseaux anglais pour arrêter au passage et détruire les rebelles d'Écosse qui auroient fait des préparatifs de guerre sur les côtes de Picardie. (1)

Édouard entra ensuite en Écosse, au mois de juillet, avec une puissante armée, tandis que sa flotte occupoit le golfe ou Frith de Forth. Il s'avança, en ravageant le pays, jusqu'à Perth, dont il entreprit le siége. Le comte de Namur, qui lui amenoit un renfort, tomba dans une embuscade que lui avoient dressée les Écossais, et fut fait prisonnier; cependant, comme il se vanta de l'amitié qu'avoit pour lui le roi de France, Randolf, qui commandoit les Écossais, le remit en liberté par courtoisie, et l'accompagna même jusqu'à peu de distance du camp anglais, où il fut lui-même arrêté (2). La fortune s'acharnoit contre les Écossais : tous les régens qui prenoient, les uns après les autres, le commandement des partisans de David Bruce, étoient ou tués ou

(1) Lettre de Newcastle, du 28 juin, dans Rymer. p. 651.

(2) *Cont. Nangii.* p. 98. — *Buchanani.* L. IX, p. 274. — Thom. Walsingham. p. 134. — *Giov. Villani.* L. XI, c. 38, p. 776.

faits prisonniers. Les comtes d'Athol et de Moroay étoient venus faire hommage à Baillol; Perth s'étoit rendu; les Écossais, retranchés dans leurs marais et leurs montagnes, se seroient soumis à Baillol, si celui-ci avoit été fidèle à l'honneur national; mais ils repoussoient Baillol, vassal de l'Angleterre, et ils ne perdoient pas courage. Chaque jour on leur annonçoit l'arrivée des puissans secours que Philippe VI leur destinoit, et Édouard lui-même, alarmé des bruits qui circuloient à cet égard, écrivit, le 2 août, à ses barons de se tenir prêts pour repousser les armées qu'on disoit que l'*étranger* préparoit pour envahir l'Angleterre. (1) 1335.

Philippe en effet se disposoit à la guerre, et déjà il avoit écrit au pape Benoît XII que ses traités avec les Écossais lui imposoient l'obligation de les secourir. Benoît lui répondit, dans les derniers jours de juillet, qu'il ne pouvoit juger de l'étendue des obligations que le roi de France avoit contractées; mais qu'il ne le verroit pas sans une extrême douleur s'engager dans une guerre avec un prince chrétien, tandis qu'il avoit voué ses armes au service de Dieu et de la croisade; que la jalousie des princes étrangers et les troubles qui avoient déjà éclaté parmi ses sujets, rendroient peut-être la guerre qu'il vouloit en-

(1) *Rymer*. T. IV, p. 658, 659.

1335. treprendre plus dangereuse et plus longue qu'il ne sembloit le prévoir, tandis que s'il vouloit se faire médiateur entre les rois d'Angleterre et d'Écosse, personne n'auroit plus de crédit sur eux, et personne ne trouveroit un plus grand avantage à les réconcilier. (1)

Benoît XII écrivit en même temps aux rois d'Angleterre et d'Écosse pour les exhorter à la paix. Philippe, de son côté, se conformant au conseil que lui avoit donné le pape, envoya, au mois de septembre, des ambassadeurs à Édimbourg, chargés d'offrir sa médiation(2). Elle procura tout au moins un court répit aux Écossais : un armistice fut signé entre eux et les Anglais, qui devoit durer jusqu'au 25 janvier de l'année suivante. (3)

Tandis que Benoît ne donnoit à Philippe que des conseils pacifiques, Philippe prenoit à tâche d'empêcher Benoît de rendre la paix à l'Église et à l'Empire. Il avoit à peine eu le temps d'apprendre son couronnement, qu'il lui avoit demandé de prolonger jusqu'à dix ans le droit de percevoir les décimes de l'Église, que lui avoit accordé Jean XXII, de lui remettre le trésor immense de ce pontife, en considération de ce

(1) *Raynaldi Ann. eccles.* T. XVI. a. 1335. §. 37.

(2) *Rymer.* T. IV, p. 667.

(3) *Rymer.* T. IV, p. 676, 681. — Thom. Walsingham, p. 134.

qu'il n'avoit été amassé que pour la guerre sainte, de le nommer son vicaire en Italie, et de rétablir le royaume d'Arles en faveur de son fils aîné. Benoît avoit tout refusé, sauf le trésor de Jean XXII, qu'il avoit promis de remettre à Philippe au moment où celui-ci partiroit pour la croisade. Il est probable qu'il auguroit déjà que ce moment n'arriveroit jamais. (1) 1335.

Cependant pour persister dans ses refus, pour oser secouer le joug imposé à ses prédécesseurs par les rois de France, Benoît sentoit le besoin d'être appuyé par un potentat qui pût se faire respecter; il fit le premier des avances à Louis de Bavière, pour le réconcilier à l'Église. Cet empereur, fort orthodoxe, fort désireux de vivre en paix avec le Saint-Siége, avoit vainement envoyé quatre ambassades successives à Jean XXII pour offrir sa soumission: elles avoient toutes été repoussées, et cependant il avoit été poursuivi par des excommunications qui avoient fait pulluler autour de lui les rébellions et les guerres civiles : sur la demande de Benoît, il envoya une cinquième ambassade solennelle à Avignon, qui y fit son entrée le 28 avril 1335 (2). Pour gagner un appui à la cour du pontife, les ambassadeurs

(1) *Olenschlager geschichte der Romishcen Kayserthum.* c. 110, p. 255.

(2) *Olenschlager gesch.* c. 111, p. 254.

1335 de Louis avoient commission d'offrir à Humbert, dauphin de Viennois, le titre de roi de Vienne, pourvu qu'il s'attachât aux intérêts du Bavarois. Humbert répondit qu'il n'accepteroit cette offre qu'après la réconciliation de Louis avec le Saint-Siége (1). Les ambassadeurs se déclaroient prêts à acheter cette réconciliation par les concessions les plus étendues; ils avoient accepté toutes les conditions imposées par Benoît XII, quelque onéreuses, on pourroit dire quelque honteuses qu'elles fussent; ils avoient obtenu, le 5 octobre, une audience très favorable du pape, et l'on ne doutoit point que le jour de la réconciliation solennelle ne fût fixé dès le lendemain. Mais Philippe VI et Robert, roi de Naples, étoient déterminés à empêcher que l'Empereur ne fût reçu dans le sein de l'Église. Quand ils virent que leurs remontrances n'étoient point écoutées, que les reproches qu'ils adressoient au pape, d'admettre un hérétique dans son amitié, demeuroient sans effet, Philippe fit saisir, dans toute la France, tous les biens et tous les revenus des cardinaux. Ceux-ci, alarmés pour ce qu'ils avoient de plus cher, remplirent de leurs clameurs la cour pontificale. Benoît XII ne put résister seul à tous ses prélats, qui accusoient sa tolérance de leur ruine. Il fut contraint de ren-

(1) Valbonnas, Hist. de Dauphiné, p. 306, 307.

voyer les ambassadeurs impériaux sans avoir 1335.
rien terminé. (1)

Malgré cette marque de déférence, Philippe avoit pu reconnoître que le nouveau pape supportoit impatiemment le joug de la France ; qu'il songeoit à retourner en Italie pour y recouvrer la situation indépendante de ses prédécesseurs, et tenir ensuite la balance plus égale entre les divers souverains. Il crut donc convenable d'avoir une conférence avec lui pour l'affermir dans ses intérêts, et il annonça qu'il feroit au printemps de l'année 1336 un pélerinage de dévotion 1336.
à Avignon. La guérison de son fils Jean, duc de Normandie, qu'il regardoit comme ayant été sauvé par miracle d'une maladie mortelle, peut-être d'un sort jeté par Robert, lui en fournit le prétexte (2). Cependant il estimoit que le pélerinage d'un roi devoit être accompli avec une pompe royale. Des approvisionnemens immenses furent ordonnés sur sa route ; les rois de Bohême et de Navarre, et un grand nombre de ducs et de comtes, s'engagèrent à le suivre. Il paroît qu'il partit de Paris avant la fin de l'année 1335, pour donner plus de temps à la visite de ses provinces : il s'arrêta, en effet, à Limoges, à Cahors, à Toulouse, à Montpellier, et il arriva seulement

(1) *Albertus Argentinensis*, p. 126.—*Olenschlager*, c. 112, p. 258. — *Raynaldi Ann. eccles.* 1335. §. 5-7.

(2) *Cont. Nangii*. p. 98.

1336. le 3 mars à Avignon (1). Il rencontra dans cette dernière ville le roi don Pedro IV d'Aragon, surnommé le *Cérémonieux*, qui venoit de succéder à Alfonse IV son père, mort le 24 janvier précédent (2). Il y trouva aussi un petit roi, cousin de don Pedro, mais en guerre avec lui; c'étoit don Sanche Ier, roi de Majorque, et seigneur de Montpellier, qui ne se soutenoit que par la protection de la cour de France.

L'amour de la pompe et la dévotion avoient eu autant de part que la politique au pélerinage de Philippe. Lorsqu'il se présenta au pape, il y eut, dit Froissart, grandes fêtes et grandes solennités à leurs approchemens et leurs assemblées; d'autre part, le 29 mars, jour de vendredi saint, Benoît XII fit, en présence de tous les rois et de tous les seigneurs, un sermon sur la Passion, qui causa une émotion si vive, que Philippe voulut recevoir de nouveau la croix des mains du pape, et que son exemple fut suivi par les rois de Bohême, de Navarre et d'Aragon, et par la foule des ducs, des comtes et des chevaliers qui étoient présens (3). Aussitôt après, Philippe donna des ordres dans tous ses ports sur la Méditerranée, pour qu'on lui préparât

(1) Froissart. T. I, c. 60, p. 167. — Hist. de Languedoc, L. XXX, c. 44, p. 219, et note 20.

(2) Mariana. L. XVI, c. 4, p. 672.

(3) Froissart, c. 60, p. 168.

des vaisseaux de transport et des vivres pour soixante mille hommes, et il écrivit au roi de Hongrie, au roi de Naples, au roi de Chypre et aux Vénitiens, qu'il ne tarderoit pas à se mettre en route à la tête des croisés. (1) 1336.

Cependant le principal but du séjour de Philippe auprès du pape n'avoit pas été de réunir les princes chrétiens contre les infidèles, mais au contraire de les diviser. Louis de Bavière, qui n'avoit point voulu accorder au second fils du roi de Bohême l'héritage de la Carinthie et du Tyrol, que réclamoit sa femme, étoit entré en guerre avec la maison de Luxembourg. Il avoit attaqué Charles, fils aîné du roi de Bohême et margrave de Brandebourg; il avoit réussi à réunir tous les princes de l'Empire contre lui, et il avoit eu partout des succès. Benoît XII s'en réjouissoit; il mettoit dans l'Empereur tout l'espoir de l'indépendance du Saint-Siége; il avoit envoyé auprès de lui l'évêque de Maguelone, pour faire une enquête sur sa vie et sur ses mœurs, et justifier ainsi sa réconciliation à l'Église (2). La grande affaire de Philippe, pendant son séjour à Avignon, fut de l'empêcher. Un grand nombre de cardinaux français, dont tous les revenus provenoient des églises de France,

(1) Froissart, c. 61, p. 171.

(2) *Olenschlager*, c. 115, p. 264. — *Albertus Argentin.* p. 126-127.

1336. avoient été introduits dans le sacré collége par les derniers papes. Ils étoient assidus à faire leur cour à Philippe, à Villeneuve, ville bâtie vis-à-vis d'Avignon, mais sur le territoire de France, où le roi avoit choisi son habitation : ils apprirent bientôt de sa bouche ce qu'ils avoient à faire pour jouir en paix de leurs revenus. Benoît XII se voyant abandonné par son collége, fut réduit à écrire à Louis de Bavière, le 14 mai, qu'il ne pouvoit le réconcilier à l'Église, parce qu'il venoit d'apprendre que, contre sa promesse, il étoit entré en ligue avec les ennemis du roi de France (1). Après avoir obtenu du pape ce qu'il désiroit, Philippe revint à Paris, où il étoit de retour le 22 mai.

On peut à peine comprendre comment un pape pouvoit accuser un empereur d'être hérétique parce qu'il avoit fait alliance avec les ennemis de la France; mais de plus le reproche n'étoit pas même fondé, car la France étoit alors en paix, ou plutôt elle n'étoit troublée que par une guerre privée en Franche-Comté, entre le duc de Bourgogne et le comte de Châlons, qui prétendoient tous deux à la seigneurie de Salins (2), guerre à laquelle l'Empereur ne prit aucune part. Il est probable que le pape entendoit lui reprocher la guerre qu'il avoit déclarée aux enfans du roi

(1) *Raynaldi Annal. eccles.* 1336. §. 29.

(2) *Cont. Nangii.* p. 99. — Hist. de Dauphiné. T. I, p. 308.

Jean de Bohême, quoiqu'il s'agît uniquement dans cette affaire des intérêts de l'Allemagne; au reste, le roi Jean de Bohême, à son retour d'Avignon, accourut au secours de son fils. Par un mélange d'adresse et de décision, il réussit à rompre la ligue de ses adversaires; il sacrifia la Carinthie à la maison d'Autriche, et à ce prix il fit signer à Ens, le 9 octobre, un traité par lequel les rois de Hongrie et de Bohême, les ducs d'Autriche, le marquis de Moravie et le comte de Tyrol, s'engageoient mutuellement à se défendre les uns les autres. (1) 1336.

De retour à Paris, Philippe reprit ses négociations avec l'Angleterre. Le mécontentement réciproque entre les deux rois alloit toujours croissant. Philippe prenoit avec chaleur le parti de David Bruce, roi d'Écosse, auquel il avoit donné refuge à sa cour. Il n'avoit pu obtenir pour ses partisans que des armistices qui avoient été renouvelés de mois en mois pendant l'hiver, mais que les Anglais ne voulurent plus continuer après le milieu d'avril (2). Les Écossais n'avoient point pu ensemencer leurs terres; ils souffroient horriblement de la famine; leur désespoir redoubla leurs forces: ils attaquèrent à Kilblane Comyne, lieutenant de Baillol, le battirent, tuèrent ses capitaines les plus distingués, et en-

(1) *Olenschlager*, c. 114, p. 264.
(2) *Rymer*. T. IV, p. 684, 685.

1336. vahissant ensuite les frontières d'Angleterre, y enlevèrent les vivres que leur pays ne fournissoit plus (1). Des différends avoient aussi éclaté entre les rois d'Angleterre et de Navarre pour une abbaye située dans les Pyrénées, sur laquelle tous deux prétendoient avoir des droits, et ils avoient donné lieu à quelques hostilités (2). De toutes parts la haine mutuelle éclatoit par des actes d'agression plus ou moins patens, et les deux princes, en continuant à négocier, au lieu de se rapprocher, s'aigrissoient de plus en plus.

Plusieurs fiefs avoient été saisis en Aquitaine par Charles IV durant la dernière guerre. Lorsqu'Édouard III rendit hommage à Philippe, il fut convenu que des commissaires examineroient les droits réciproques sur ces fiefs; que ceux qui appartenoient à Édouard comme duc d'Aquitaine lui seroient restitués; que, dans les cas douteux, la décision seroit soumise au Parlement de Paris, qui devroit s'adjoindre six pairs avant de rendre un arrêt. Cependant le sénéchal de Philippe, en Agénois, se refusoit à procéder par ces voies légales, et il expulsa de vive force Aymeric de Durfort, vassal d'Édouard III, des terres contestées. Édouard en fit, le 11 avril, de vives plaintes à Philippe (3). Ce n'est pas qu'il

(1) *Buchanani rerum Scot.* L. IX, p. 275.
(2) *Cont. Nangii.* p. 99.
(3) *Rymer.* T. IV, p. 696.

désirât rompre ; au contraire, il donna encore, le 6 juillet, des pouvoirs à ses ambassadeurs pour terminer tous leurs différends, pour traiter aussi avec David Bruce, et pour aplanir tous les obstacles qui pourroient s'opposer au passage des deux rois à la Terre-Sainte (1). Cet espoir ne tarda pas à s'évanouir ; et le 24 août, il écrivit à ses prélats et à ses barons que, ne pouvant obtenir aucune justice de Philippe, il les invitoit à se réunir le 23 septembre à Nottingham, pour lui donner conseil en parlement sur ce qu'il avoit à faire dans ces circonstances difficiles (2). Bientôt après, il fut averti que Philippe faisoit des armemens sur la côte de Normandie, et que les vaisseaux de la république de Gênes, que ce roi avoit nolisés sous prétexte de transporter son armée en Terre-Sainte, étoient destinés à attaquer l'Angleterre ou à secourir les Ecossais (3). Édouard écrivit donc le 6 novembre, à tous les baillis de ses ports de mer pour leur recommander de réunir à Portsmouth, le 7 décembre, tous les vaisseaux qu'ils pourroient avoir, afin de résister aux ennemis qui le menaçoient, et qui avoient déjà commis sur mer plusieurs déprédations contre ses sujets. (4)

1336.

(1) *Rymer*. T. IV, p. 704.
(2) *Rymer*. T. IV, p. 705.
(3) *Rymer*. p. 708-709.
(4) *Rymer*. T. IX, p. 716.

1336. Dans ces lettres diverses, Édouard III, par respect pour son suzerain, ne nommoit point encore le roi de France; celui-ci, de son côté, sembloit éviter de se montrer en première ligne, et vouloir que les hostilités fussent commencées non point par des Français, mais par des Flamands. Ceux-ci avoient conservé le caractère d'un peuple indépendant, encore que Philippe disposât de leur comte comme s'il n'étoit qu'un simple lieutenant. Ce comte ne pouvoit supporter la libre fierté de ses riches et puissans bourgeois de Gand, d'Ypres et de Bruges; au lieu de résider dans son pays, comme avoient fait ses ancêtres, il vivoit presque constamment à Paris; et quoique le commerce de ses sujets fût la source la plus abondante de ses revenus, il auroit vu sa ruine avec plaisir, comme acheminement à leur soumission. La plus grande industrie des Flamands étoit alors la manufacture des étoffes de laine; les foulons et tous les ouvriers employés dans cette fabrique, assujettis à leurs chefs, et accoutumés à une sorte de discipline, avoient toujours paru au premier rang les armes à la main, dans toutes les émeutes où les Flamands avoient eu à défendre leurs droits contre les entreprises de leur comte. Les étoffes de Flandre étoient presque uniquement fabriquées avec des laines d'Angleterre, en sorte que la prospérité du pays dépendoit de la conservation de

la paix avec les Anglais (1). Sans égard pour les 1336.
convenances de ses sujets, Louis I de Flandre, à la suggestion de Philippe, fit arrêter en un jour tous les Anglais qui se trouvoient en Flandre. Édouard, par représailles, ordonna, le 5 octobre, que tous les Flamands qui se trouvoient en Angleterre fussent également arrêtés; mais en même temps il écrivit, le 10 octobre, au comte de Flandre et aux bourguemestres des trois grandes villes, pour se plaindre de cette violence (2). Louis, qui vouloit, par un même acte, plaire à son roi, et humilier des sujets qu'il jugeoit trop riches, ne donna aucune attention à ces plaintes. Mais les villes de Flandre étoient gouvernées par des magistrats nommés par les bourgeois, animés de leur esprit, fidèles à leurs intérêts, et qui, sans ambition personnelle, sans espoir de gloire, mus seulement par le sentiment du devoir, par l'amour de la patrie, dont l'existence étoit liée, à leurs yeux, au maintien du commerce comme à celui de la liberté, n'hésitoient jamais à s'exposer aux plus imminens dangers pour la défense de leurs justes droits. Ces généreux citoyens comprirent de quelles calamités leur patrie étoit menacée, et dès-lors ils commencèrent les négocia-

(1) Oudegherst Chr. de Fland. c. 156, f. 262. — *Meyer, Ann. Flandriæ*. L. XII, f. 136.

(2) *Rymer*. T. IV, p. 711-713.

1336. tions qui dévoient assurer l'appui de l'Angleterre à leurs antiques priviléges.

Édouard III avoit recouru à la médiation du pape, pour détourner le fléau d'une guerre qui paroissoit prête à éclater. Benoît XII, à son tour, écrivit à Philippe, le 22 novembre, pour l'engager à accepter cette médiation (1). Il semble qu'ébranlé par le sentiment des chances redoutables qu'il alloit courir, Philippe hésita aussi un moment s'il ne sacrifieroit point les Écossais, ses alliés. Édouard lui offroit, à ce prix, de lui céder l'avantage sur toutes les contestations où il étoit personnellement intéressé. Des préliminaires furent dressés sur cette base; Philippe y apposa même sa signature; toutefois, soit qu'il fût saisi d'un sentiment de honte et de remords sur l'abandon de ses alliés, ou que l'ambition reprît en lui le dessus, il rappela le même jour les ambassadeurs anglais pour leur dire que, quoiqu'il n'eût point parlé des Écossais, il entendoit qu'ils fussent compris dans la pacification; les ambassadeurs se récrièrent sur ce changement des bases convenues, et la négociation fut rompue. (2)

La terrible guerre qui mit aux prises la France et l'Angleterre pendant plus d'un siècle alloit enfin commencer : les deux rois, malgré les égards qu'ils se témoignoient encore, sembloient déter-

(1) *Raynaldi Ann. eccles.* 1336, §. 42.
(2) *Raynaldi.* ibid. §. 43.

minés à en venir aux mains. Tous les efforts du pape pour les rapprocher, tous ses avertissemens sur les dangers auxquels ils exposoient leur couronne, tous ses reproches sur l'expédition sainte à laquelle ils s'étoient voués, et qu'ils abandonnoient, demeuroient sans effet. Quoique Édouard fût celui qui se prétendoit lésé, soit par l'invasion de l'Agénois, qu'il réclamoit comme partie du duché de Guyenne, soit par son exclusion du trône de France, auquel il croyoit avoir des droits par sa mère Isabelle, c'étoit lui cependant qui étoit le plus disposé à des mesures pacifiques. Il sentoit l'immense disproportion de ses forces avec celles de Philippe VI, et il étoit découragé par le souvenir de toutes les guerres que ses prédécesseurs avoient soutenues contre la France depuis le temps de Henri II. 1336.

Philippe, au contraire, sembloit poussé à commencer cette lutte si désastreuse pour lui, et par sa haine contre le comte Robert, qu'il voyoit avec dépit reçu à la cour d'Édouard, et par ce vague désir de chevalerie et de gloire militaire qui faisoit le caractère de sa cour. Après avoir chassé de France Robert d'Artois, son beau-frère, après avoir mis en prison sa sœur et ses neveux, il auroit voulu qu'il ne restât plus à l'ennemi qu'il avoit terrassé un lieu où reposer sa tête, soit que son orgueil fût offensé de la résistance de son vassal et de l'arrogance des propos

1336. de Robert, qu'on prétendoit s'être vanté de lui avoir donné la couronne, soit qu'il se crût en danger par les arts magiques auxquels il affirmoit que Robert avoit recouru contre lui. Dans le temps même où les deux rois mettoient le plus d'aigreur dans leur correspondance, Philippe écrivit au sénéchal de Gascogne, lieutenant d'Édouard, à Bordeaux, le 26 décembre, que son maître étoit tenu, *par foi et loyauté*, en sa qualité de pair de France, de lui livrer Robert *son ennemi mortel, et de le faire conduire en lieu du royaume si sûr, qu'il pût envoyer de ses gens pour le recevoir et emmener* (1). Comme Édouard ne répondit point à cette espèce de sommation,
1337. Philippe fit publier, le 7 mars 1337, une défense *à tous les hommes liges et francs, de quelque état qu'ils soient, demeurant dans le royaume ou dehors, de prêter audit Robert conseil, confort, aide, secours, en quelque manière que ce soit, ou de souffrir qu'il demeure en leurs terres.* Édouard comprit que cette défense le regardoit; mais comme il n'avoit point reçu Robert dans un fief dépendant de la couronne de France, au lieu de répondre pour faire sentir combien étoit infamante l'action qu'on lui demandoit de faire, il ordonna, par ses lettres du 23 avril 1337, que

(1) Mém. de Lancelot. *Acad. des Inscriptions.* T. X, p. 640.

ses divers palais royaux fussent tous ouverts à Robert pour ses plaisirs. (1) 1337.

A cette époque les deux rois n'observoient déjà plus de ménagemens l'un pour l'autre. Philippe VI avoit pris à sa solde beaucoup d'infanterie légère et de galères génoises, pour les employer contre l'Angleterre; il avoit réconcilié le duc de Bourgogne avec le comte de Châlons, pour ôter aux Anglais l'espérance d'exciter contre lui une diversion dans la Franche-Comté (2); et comme son faste et son imprévoyance le réduisoient aux expédiens pour se procurer de l'argent, même avant l'ouverture de la première campagne, il fit arrêter, le 10 avril, tous les marchands italiens qui trafiquoient dans son royaume, et il exigea de chacun d'eux une rançon arbitraire avant de le remettre en liberté. Il commença aussi, en même temps, à altérer les monnoies qu'il avoit, dans les premières années de son règne, rétablies sur l'ancien pied, par des mesures si violentes (3). Enfin, il prit à sa solde Gaston II, comte de Foix, et il donna ordre aux divers sénéchaux du Languedoc de se mettre à la tête de la noblesse et des milices de la province, avant le milieu de mai, pour saisir,

(1) *Rymer*. T. IV, p. 747.

(2) *Cont. Nangii*. p. 100.

(3) *Giov. Villani*. L. XI, c. 71, p. 808

1337. au nom du seigneur suzerain, le duché de Gascogne. (1)

Philippe VI sentoit aussi qu'avant de commencer la guerre, il lui convenoit de s'assurer de la Bretagne, et il renouvela avec le duc Jean III les négociations entamées trois ans auparavant. Ce duc n'osa plus braver le mécontentement de ses sujets en renouant le traité pour vendre au roi la Bretagne, sa souveraineté; mais il écouta volontiers des propositions pour en garantir la succession à sa nièce, Jeanne de Penthièvre, de préférence à son frère du second lit, Jean de Montfort, qu'il détestoit, et pour attacher en même temps la première inviolablement à la France; il falloit pour cela marier Jeanne à quelque prince du sang français, dont la fidélité ne laissât point de doute.

Philippe VI proposa d'abord Charles, fils du roi de Navarre, qui devint ensuite célèbre sous le nom de Charles-le-Mauvais, et qui, ayant lui-même des prétentions au trône de France, étoit le plus dangereux époux qu'il pût choisir pour Jeanne-la-Boiteuse. Comme celle-ci, cependant, avoit dix-huit ans, et que Charles de Navarre n'en avoit que cinq, le duc de Bretagne la repoussa; Philippe VI, dont la sœur aînée avoit été mariée au duc de Bretagne, proposa ensuite le fils puîné de la troisième, qui étoit mariée

(1) Hist. de Languedoc. L. XXX, c. 47-48, p. 221.

au comte de Blois; il fut accepté. Ce jeune homme, alors âgé de dix-sept ans, et nommé Charles de Blois, fut, à ce qu'il paroît, dès-lors, marié à la comtesse de Penthièvre, et traité comme héritier présomptif de la Bretagne. Cependant on n'a point conservé son contrat de mariage, et lorsque Jean de Montfort réclama plus tard l'héritage de son frère, il affirma qu'aucun traité n'avoit disposé de la succession de la Bretagne. (1) 1337.

De son côté, Édouard ne songeoit plus qu'à se préparer à la guerre; les habitans de Bayonne s'étoient plaints à lui que les Français leur avoient déjà enlevé plusieurs vaisseaux. Il leur répondit, le 30 mars, qu'il ne feroit aucune paix ou aucune trève avec le roi de France, sans stipuler pour eux une indemnité; en même temps il les avoit invités à armer en guerre le plus de vaisseaux qu'ils le pourroient (2). Il avoit envoyé l'évêque de Lincoln en ambassade auprès de son beau-père, le comte de Hainaut, pour demander ses conseils et son assistance (3). D'après l'avis de ce comte, il chargea le même évêque, avec les comtes de Salisbury et de Huntingdon, d'aller visiter les seigneurs des Pays-Bas et de la

(1) Lobineau, *Hist. de Bretagne*. L. IX, c. 108 et 109, p. 309.— Daru, *Hist. de Bretagne*. T. II, L. IV, p. 74.

(2) *Rymer*. T. IV, p. 742.

(3) Froissart, c. 62, p. 173.

1337. Basse-Allemagne, pour les engager dans une ligue contre la France (1). Leur suite étoit nombreuse et brillante : la plupart des jeunes chevaliers et poursuivans d'armes qui la formoient avoient un œil couvert de drap vermeil, en conséquence d'un vœu qu'ils avoient fait aux dames d'Angleterre, de ne voir que d'un œil jusqu'à ce qu'ils eussent fait quelque prouesse en France (2). Ils commencèrent à Valenciennes, où ils étoient arrivés au milieu de mai, à négocier avec les seigneurs du voisinage, et ceux-ci montrèrent beaucoup d'empressement à entrer à la solde de l'Angleterre (3). L'évêque de Lincoln promettoit quinze florins de Florence par mois pour chaque cavalier, ou *armure de fer*, comme on les désignoit alors, que les seigneurs de la Basse-Allemagne mettroient à son service ; et du 24 mai au 1er juin, il obtint les engagemens des ducs de Brabant et de Gueldre, des comtes de Hainaut et de Zélande, du marquis de Juliers, de l'archevêque de Cologne et du sire de Fauquemont, qui tous promirent qu'ils enverroient défier le roi de France, et qu'ils envahiroient ses frontières avec une puissante armée. (4)

(1) *Rymer*. p. 744-745. — Leurs pleins pouvoirs sont du 15 avril.

(2) Froissart, c. 63, p. 180.

(3) *Rymer*. T. IV, p. 754.

(4) Froissart, c. 64, p. 181. — *Rymer*. p. 755-783.

Il étoit surtout important pour Édouard d'assurer ses communications avec ces nouveaux alliés, et la Flandre sembloit lui en offrir les moyens. Il ne pouvoit se flatter, il est vrai, d'attirer le comte Louis à son alliance. Ce prince, entièrement dévoué à la France, ne recherchant d'autre honneur que la faveur du roi, ne pouvant pardonner à ses bourgeois de Flandre leur liberté et leurs richesses, et leur préférant ses pauvres et humbles vassaux du Nivernois, qui jamais ne s'étoient opposés à aucune de ses volontés, vivoit le plus souvent à Paris, pour y briller dans les fêtes de la cour, à l'aide des revenus mêmes de ceux qu'il méprisoit tant. Mais les Flamands, peu humiliés par ses mépris, sentoient seulement que la haine de leur comte triompheroit enfin de leurs priviléges, surtout s'il réussissoit à les engager dans une guerre contre l'Angleterre, qui entraîneroit la ruine de leur commerce et de leurs manufactures de lainage. Parmi les plus ardens défenseurs des libertés publiques, on remarquoit à Gand un homme doué de rares talens, et surtout d'une grande force de caractère, qui réussit à organiser le parti populaire, à se mettre à sa tête, et à étendre de là son influence sur les deux autres villes de Bruges et d'Ypres. On le nommoit Jacquemart, ou Jacob d'Arteveld : il étoit propriétaire d'une brasserie considérable d'hydromel, et sa

1337. richesse, ainsi que le nombre d'ouvriers qu'il employoit, lui donnoient les moyens de se faire craindre et obéir. Froissart, qui n'avoit d'estime et de respect que pour la noblesse, et qui ne comprenoit ni l'enthousiasme de la liberté, ni l'influence du talent et de l'éloquence sur des roturiers, assure qu'Arteveld étoit toujours suivi d'une soixantaine de valets prêts à exécuter ses ordres, et que la crainte qu'ils inspiroient avoit seule fondé son pouvoir. Ce pouvoir étoit plus grand que celui qu'avoit jamais exercé aucun comte de Flandre, parce que le peuple, rempli d'enthousiasme pour celui qu'il regardoit comme son libérateur, s'empressoit d'exécuter toutes ses volontés. Arteveld avoit assemblé les bourgeois de Gand, pour délibérer avec eux sur les moyens de sauver leurs manufactures. Les officiers du comte, pour se délivrer de l'inquiétude qu'il leur causoit, résolurent, dans la nuit suivante, de le faire tuer; mais leur tentative causa une sédition si violente dans la ville, que, pendant la nuit du 29 décembre, tous ces officiers prirent le parti de s'évader. Ils furent bientôt suivis par tous ceux qui s'étoient fait remarquer par leur servilité, par les agens du fisc, par ceux enfin qui s'enrichissoient de la ruine de leurs concitoyens. Ils évacuèrent la ville les uns après les autres, et se retirèrent à Saint-Omer. Arteveld fit alors séquestrer tous leurs biens; mais, fai-

sant deux parts de leurs revenus, il en attribua une seulement au fisc, et l'autre à l'entretien de leurs familles. Il recueillit aussi les revenus dont les officiers du comte avoient abandonné la perception, et il établit dans les finances l'ordre qu'il jugea le plus avantageux. (1) 1337.

L'évêque de Lincoln ne dédaigna point de traiter avec ce bourgeois, qui levoit contre son souverain l'étendard de la révolte; il vint s'établir à Gand, avec une partie de sa suite, pour négocier avec Arteveld, tandis que les autres membres de l'ambassade anglaise se rendirent à Ypres et à Bruges, pour attacher à leur parti les magistrats et la bourgeoisie de ces deux villes. Cependant ces mêmes bourgeois, qui avoient de fait secoué le joug de leur seigneur, et combattu contre ses officiers, étoient effrayés de l'idée de lui déclarer la guerre, de contracter alliance avec ses ennemis et ceux du royaume. Le souvenir de leurs guerres précédentes leur avoit laissé la plus violente animosité contre les Français, qu'ils avoient toujours vus empressés à marcher au secours de leurs oppresseurs. Toutefois ils ne pouvoient oublier qu'ils faisoient partie du royaume de France, et ils se glorifioient de ce que leur comté étoit le premier comté-pairie du royaume. Pour calmer ces scrupules, Arteveld fit sentir à

(1) Froissart, c. 65, p. 183. — *Meyer Annalium.* L. XII, f. 137.

1337. Édouard qu'il devoit requérir l'aide des Flamands, non point comme roi d'Angleterre, mais comme roi de France. « Puisqu'il prétend avoir des droits au trône de France, dit aux ambassadeurs ce hardi citoyen de Gand, qu'il parle en roi de France; qu'il interpose son autorité royale entre nous et notre comte, pour le maintien de nos priviléges, et nous nous empresserons de lui obéir, tandis que nous ne voulons point, en faisant alliance avec le roi d'Angleterre, être à la fois rebelles envers notre seigneur, et traîtres envers notre suzerain. » Pendant que ces négociations se poursuivoient, le comte de Flandre, qui en avoit été averti, trouva moyen d'attirer à Ruremonde, ville dont la garnison lui étoit absolument dévouée, un collègue d'Arteveld, Zeyer, chevalier de Courtrai, établi à Gand, et qui avoit donné l'hospitalité dans sa maison à l'évêque de Lincoln.

Philippe et Louis crurent frapper d'effroi les séditieux, en lui faisant immédiatement trancher la tête. Cet acte de vigueur, ou, à ce que les Flamands prétendirent, de perfidie, souleva au contraire ceux qui hésitoient encore. L'alliance avec l'Angleterre fut conclue. Le comte, qui étoit arrivé jusqu'à Bruges, et qui avoit planté ses étendards dans la place du marché, y fut rencontré par Arteveld à la tête des milices de Gand, parmi lesquelles les foulons se distinguèrent par

leur animosité. Après quelques escarmouches, 1337.
le comte, voyant que toute la ville alloit se déclarer contre lui, se retira à Cadsand, dont il renforça la garnison, puis il revint plus tard à Paris. (1)

Tout annonçoit la guerre, mais elle ne commençoit point. Édouard III étoit encore le 12 juin à Berwick sur le Tweed, d'où il donnoit des ordres pour assembler et approvisionner une flotte à Portsmouth, avec laquelle il annonçoit vouloir passer dans son duché d'Aquitaine (2). Il écrivit le 27 juin aux villes de ce duché, pour les remercier du zèle qu'elles montroient pour lui, et des sacrifices qu'elles avoient déjà faits. Il leur annonçoit qu'il travailloit de tout son pouvoir à conserver la paix avec le roi de France; mais il protestoit aussi qu'il ne signeroit aucun traité sans pourvoir à leur sûreté (3). Toutefois, le même jour, il écrivit au génois Nicolas Ususmaris, qu'il avoit engagé à son service comme vice-amiral, et qui étoit alors devant Bordeaux, de rassembler tous les vaisseaux de guerre qui étoient épars dans les mers d'Aquitaine, et de se diriger vers l'Angleterre, en longeant les côtes de France, de manière à recon-

(1) Froissart, c. 66, p. 187. — Oudegherst, *Chron. de Fl.* c. 156, f. 263. — *Meyer, Annal. Fland.* L. XII, f. 137.

(2) *Rymer.* T. IV, p. 762.

(3) *Rymer.* T. IV, p. 768.

1337. noître les ports de Normandie et de Picardie, où Philippe faisoit armer des vaisseaux contre lui, de les y attaquer et de les détruire, car déjà les Français, non contens de commettre sur mer plusieurs actes d'hostilité, avoient porté le meurtre et l'incendie jusque sur les côtes d'Angleterre (1). Ses envoyés, parcourant toute la frontière orientale de la France, depuis la Hollande, le long du Rhin, jusqu'à la Suisse et à la Savoie, concluoient, dans toutes ces contrées, des traités de subsides avec les seigneurs et les petits princes, pour les armer contre la France (2). Enfin, le 21 août, Édouard, rappelant que les Français avoient déjà attaqué les lieux de sa domination à Jersey, à Guernesey et en Aquitaine, fit proclamer la guerre dans la ville de Rochester (3), et le 26 du même mois il proposa à l'empereur Louis de Bavière une alliance contre Philippe, que pour la première fois il désigna par ces mots : *Philippe se prétendant roi de France.* (4)

Édouard paroissoit sentir l'immense responsabilité qu'il contractoit envers sa nation, en commençant une guerre aussi hasardeuse ; en effet, il envoya le 28 août, à ses prélats et à ses lieu-

(1) *Rymer.* T. IV, p. 769.
(2) *Rymer.* ibid. p. 775 et suivantes.
(3) *Rymer.* ibid. p. 793.
(4) *Rymer.* ibid. p. 798.

tenans dans tous les comtés d'Angleterre, une circulaire qu'il les chargea de lire au peuple assemblé, pour lui faire connoître les griefs qu'il avoit contre Philippe, les avances qu'il lui avoit faites pour avoir la paix, et les concessions auxquelles il avoit consenti (1). Philippe, au contraire, attachoit son orgueil à n'être comptable envers personne; aussi ne fit-il aucun effort pour éclairer son peuple sur le but des hostilités qu'il alloit commencer, ou pour se concilier l'opinion publique. D'une part, il avoit donné sa flotte à commander à son grand-trésorier Nicolas Behuchet, qui avoit brûlé Guernesey, et commis à Portsmouth diverses hostilités (2); d'autre part, il avoit fait attaquer la Guienne par Raoul Brienne, connétable de France, avec une armée rassemblée au mois de juillet à Villeneuve d'Agénois, sans avoir publié aucune déclaration de guerre, et sans que les Français sussent pourquoi ils alloient être exposés à de si funestes calamités. (3)

En rompant les négociations, Édouard III annonça publiquement les prétentions qui devoient donner à Philippe la plus mortelle offense. Le 7 octobre, il prit à Westminster le titre de roi de France; il déclara que ce royaume lui étoit dé-

(1) *Rymer*. T. IV, p. 804.

(2) *Cont. Nangii*. p. 100. — Thom. Walsingham, p. 146. — H. de Knyghton. p. 2550.

(3) Hist. de Languedoc. L. XXX, c. 52, p. 223.

1337. volu légitimement par droit de succession, et il nomma, pour le représenter en France, comme ses vicaires-généraux, le duc de Brabant, le marquis de Juliers, et les comtes de Hainaut et de Northampton. (1)

Le comte d'Alençon, frère de Philippe, avoit rassemblé une armée à Boulogne pour s'opposer à la descente des Anglais, qu'on croyoit devoir suivre leur déclaration de guerre (2); mais Édouard ne parut point sur cette côte; seulement deux de ses capitaines, le comte de Derby et le sire Gautier de Mauny, qui s'étoient distingués en Écosse, entreprirent, le 10 novembre, de se rendre maîtres de Cadsand. Le comte de Flandre attachoit la plus haute importance à la conservation de cette place, située entre l'île de Walcheren et la ville de l'Écluse. Il en avoit confié la garde à son frère Gui, bâtard de Flandre, qui y commandoit cinq mille hommes de bonnes troupes. La petite flotte anglaise parut à midi devant Cadsand; elle portoit seulement cinq cents cuirassiers et deux mille archers (3). Gui de Flandre, qui l'avoit vu approcher, avoit rangé ses troupes sur le rivage; aucun défi ne fut prononcé ni de part ni d'autre; aucune sommation ne fut adressée entre ces guerriers qui,

(1) *Rymer*. T. IV, p. 818, et seq.
(2) *Cont. Nangii*. p. 100.
(3) Froissart. c. 68, p. 194.

pour la première fois, se regardoient en ennemis. Mais les Anglais, secondés par le vent et la marée, s'avancèrent à pleines voiles en poussant un cri de guerre; en même temps, les archers, rangés sur leurs vaisseaux, firent une décharge générale, et les cuirassiers s'élancèrent à terre. L'impétuosité de cette attaque mit les Flamands en désordre; le bâtard de Flandre fut fait prisonnier; ses meilleurs capitaines furent tués, et les Anglais, poursuivant les fuyards dans les rues et dans les maisons, jonchèrent la place de plus de quatre mille morts; puis ils pillèrent et brûlèrent cette ville florissante, et après l'avoir entièrement détruite, ils se rembarquèrent immédiatement, laissant au continent ce premier et terrible avant-coureur des fureurs de la guerre qui commençoit. (1) 1337.

(1) Froissart, c. 69 et 70, p. 195. — *Giov. Villani*. L. XI, c. 71, p. 809. — *Cont. Nangii*. p. 100. — *Meyer*. L. IX, p. 137.

CHAPITRE III.

Édouard III se détermine à attaquer la France du côté des Pays-Bas; son entrevue avec l'empereur Louis IV; lenteur et manque de zèle de ses alliés. — Son entrée dans le Vermandois. — Les armées en présence sans combattre. — Défaite de la flotte française à l'Écluse. — Siége de Tournai; trève de six mois. 1338—1340.

Nous sommes accoutumés à considérer les Français et les Anglais comme deux peuples rivaux, que la situation des pays qu'ils habitent appelle d'avance à l'inimitié, que le choc constant de leurs intérêts a dû aigrir, que toutes leurs institutions excitoient l'un contre l'autre, et dont la haine est aussi ancienne que leur existence historique. Mais ce préjugé n'est nullement confirmé par l'histoire; l'éternelle ennemie de la France, comme on s'est souvent plu à appeler l'Angleterre, ne nourrissoit contre la France, jusqu'à l'époque où nous sommes parvenus, aucun sentiment d'inimitié. De longues guerres avoient été soutenues, il est vrai, par les rois d'Angleterre, de la famille des ducs de Normandie et des comtes d'Anjou, pendant les

douzième et treizième siècles contre les rois 1338.
de France; mais c'étoient des querelles entre des princes tous également français d'origine et de langage, pour des intérêts français, pour des possessions en France, et ceux mêmes qui combattoient sous les étendards d'Angleterre étoient pour la plupart Normands, Poitevins et Gascons. Aucune animosité n'existoit alors entre les Anglais et les Français; les premiers, traités en peuple conquis, opprimés par leurs maîtres, et ne songeant qu'à l'extermination de leurs tyrans, ne portoient point leur haine hors de chez eux; les seconds n'avoient rien eu à démêler avec les insulaires, et les connoissoient à peine. Le roi d'Angleterre, toute sa cour, tous les nobles de sa nation, ne parloient d'autre langue que le français, et se glorifioient de leur origine française. A l'époque même où nous sommes parvenus, le roi d'Angleterre étoit encore un prince français; toute sa noblesse étoit française; le langage de tous les chefs de l'armée, de même que celui de la loi, de même que celui qu'employoit le gouvernement pour toute sa correspondance, étoit toujours le français. Enfin tous ceux qui avoient quelque autorité sur la nation, regardoient la noblesse de France avec un sentiment de fraternité.

La guerre qui commença cette année, entre Philippe de Valois et Édouard III, quoique

1338. souvent interrompue par des traités, se prolongea de générations en générations avec un degré d'acharnement et de férocité, dont on trouveroit difficilement ailleurs des exemples; c'est à elle qu'il faut attribuer cette haine profonde que les flatteurs des deux peuples ont soigneusement maintenue, qui les a souvent entraînés dans une fausse et dangereuse politique, et qui a compromis jusqu'à nos jours les intérêts de l'humanité et de la civilisation. C'est à partir de cette époque que le souvenir d'effroyables calamités, d'humiliations profondes et de triomphes insultans, s'est mêlé dans le cœur de tout Français et de tout Anglais avec celui des combats de leurs ancêtres, et que les trompeurs des nations ont fait de cette haine qu'ils cultivoient comme une vertu, la base du patriotisme de l'une et de l'autre.

Lorsque l'on examine cependant les motifs qui, au quatorzième siècle, mirent aux deux peuples les armes à la main, on est loin d'y trouver une cause suffisante pour tant d'animosité; quels qu'eussent été les procédés qui avoient aigri successivement les deux rois, quelle que fût la cause première de leur différend, ou le but vers lequel tendoit leur politique, lorsqu'ils éclatèrent, ce fut pour décider, par la force, leur droit de succession. Édouard III se déclara roi de France, il en prit le titre et les armes, et il pré-

tendit y avoir droit, non comme Anglais, mais 1338.
comme fils d'une princesse de France. On auroit dû s'attendre à ce que, dans cette affaire, qui lui étoit toute personnelle, les Anglais ne prissent aucun intérêt, tandis que les Français pouvoient se trouver offensés de ses prétentions. C'étoit la querelle d'un homme avec une nation. En effet, l'Angleterre ne pouvoit rien gagner à ce que son souverain fût en même temps souverain de la France; elle pouvoit au contraire y perdre beaucoup. La réunion des deux monarchies entraînoit presque nécessairement la perte de son indépendance, de sa constitution et de sa liberté, de tous les avantages attachés à ce que son gouvernement fût national et résidât chez elle. La France, au contraire, quoiqu'elle dût profiter ensuite de cette fusion, qui lui auroit asservi un jour l'Angleterre sans combat, ne pouvoit qu'être blessée des prétentions d'Édouard III. Un étranger se présentoit pour être, malgré eux, le roi des Français. Peu importoit que la succession des femmes fût ou non repoussée par leurs lois ou par leurs mœurs, que leur exclusion du trône fût un acte de prudence ou d'injustice; cet acte ne pouvoit être accompli que par ceux-là seuls qu'il concernoit. La France avoit reconnu Philippe; tous les corps qui avoient quelque droit à exprimer la volonté nationale s'étoient déclarés pour lui; ils l'avoient

1338. fait au moment où ils jouissoient de quelque indépendance, lorsqu'il s'agissoit de lui déférer, non la couronne, mais la régence. Le silence enfin et l'acquiescement de la nation pendant dix ans, sans qu'il y eût eu un seul soulèvement, une seule résistance à l'autorité, une seule protestation contre son illégitimité, sembloient montrer que si la France n'avoit pas choisi son roi, du moins elle l'adoptoit complétement. Les réclamations d'un étranger contre cet assentiment universel avoient quelque chose d'offensant pour l'honneur national.

Toutefois, quand on étudie l'histoire du quatorzième siècle chez les écrivains contemporains et dans les monumens de l'époque, on est étonné de voir cette guerre de succession se présenter sous un aspect tout opposé. Ce fut, en effet, la lutte d'une nation contre un homme; mais ce fut celle de la nation anglaise contre le roi de France. Encore que les institutions des deux pays ne semblassent point très différentes, l'esprit qui les animoit étoit tout autre. La nation anglaise s'étoit conservée vivante, et ses rois, qui ne trouvoient de force qu'en elle, sentoient la nécessité de l'associer à leurs passions et à leurs projets; ils lui demandoient conseil sur toute chose; ils lui rendoient compte de leurs actions, ils la pénétroient des sentimens dont ils étoient animés eux-mêmes, et ils trouvoient ensuite des

ressources infinies dans son énergie. La nation française, au contraire, étoit plongée dans un assoupissement mortel ; les rois avoient cru leur orgueil intéressé à ce qu'un voile impénétrable entourât le trône et ses conseils. Ils ne s'adressoient jamais à la nation ; ils la croyoient faite pour obéir, non pour s'associer à eux. Ils vouloient que leurs ordres partissent inattendus, du sanctuaire, comme des éclairs, au milieu du silence universel. 1338.

Lorsqu'ils étoient mécontens, lorsqu'ils éprouvoient des revers, ils vouloient qu'un supplice préparé dans les ténèbres effrayât la nation, sans qu'ils eussent pris soin de l'informer auparavant du délit qu'ils vouloient punir, ou de la preuve qu'ils en avoient acquise : la grandeur royale consistoit, aux yeux des rois français, comme aux yeux des monarques de l'Orient, dans la distance incommensurable qui séparoit le prince des sujets. Ils vouloient que ceux qui ne devoient qu'obéir fussent dans l'impossibilité d'arrêter sur eux leurs regards, de les prévoir, de les comprendre ; ils vouloient anéantir en eux toute volonté propre, toute passion politique. Les rois français ne tardèrent pas long-temps à recueillir les fruits de ce système de gouvernement. Avec une puissance et une richesse infiniment supérieures à celles de leurs adversaires, avec des armées bien plus considérables, avec une bra-

1338. voure égale et l'avantage de faire la guerre dans leurs propres foyers, ils demeurèrent dans une infériorité constante, parce qu'ils ne voulurent pas voir qu'il faut qu'une nation vive, qu'il faut qu'elle veille pour se défendre.

A notre tour, en écrivant l'histoire de cette époque, nous devons éprouver la conséquence de ce que la guerre du quatorzième siècle étoit nationale pour les Anglais, et personnelle pour les rois de France. C'est à l'Angleterre qu'il nous faut recourir pour tous les papiers d'État qui nous font pénétrer dans les conseils des princes; pour tous les discours, tous les traits caractéristiques qui nous font connoître les hommes, jusqu'à l'époque où le malheur força enfin la nation française à s'occuper de ses affaires, et à leur donner un peu plus de publicité. Un continuateur anonyme de Guillaume de Nangis nous a bien laissé une chronique latine de Philippe VI; mais ce moine, enfermé dans son couvent, ne connoissoit ni les hommes ni les intérêts nationaux; il enregistre assez fidèlement les événemens, sans qu'ils lui causent ni plaisir ni peine, ni crainte ni espérance. Mort au monde d'après ses vœux, il étoit le digne historien d'une nation que le despotisme tenoit assoupie. Un autre historien, plus vivant, plus dramatique, nous a laissé, il est vrai, un récit piquant, animé, détaillé du même règne; c'est

Froissart, qu'on regarde avec raison comme le premier entre tous les anciens historiens français. Mais Froissart, pour tous les temps qui précèdent la bataille de Poitiers, en 1356, n'a fait autre chose que remanier, et remettre dans un meilleur style la chronique de Jean-le-Bel, chanoine de Saint-Lambert de Liége, qui, à cette époque, étoit un ennemi de la France (1). Froissart lui-même, né à Valenciennes, attaché à la maison de Hainaut, et à la reine d'Angleterre, femme d'Édouard III, étoit, par ses affections, plus Anglais que Français; ou plutôt peut-être son enthousiasme pour la chevalerie, les fêtes militaires et la galanterie, avoit remplacé en lui tout sentiment national. Dans le même temps encore, un historien italien, Jean Villani, avec son esprit si juste, son caractère si droit, sa recherche si scrupuleuse de la vérité, nous fait voir la France souffrante; mais non plus que les autres, il ne nous fait point voir les sentimens, les vœux, les projets de la France, car la France obéissoit et ne pensoit pas.

1338.

Pendant l'hiver qui précéda la campagne de 1338, le pape Benoît XII fit encore quelques efforts pour opérer une réconciliation entre les deux monarques; malgré sa naissance française, son séjour en France, et son entourage de car-

(1) Prologue de Froissart. T. I, p. 2.

1338. dinaux français; il n'oublioit point son caractère de père commun des fidèles, et il travailloit à la paix, non point pour l'avantage de Philippe, mais pour celui de la chrétienté. Deux cardinaux-légats furent envoyés par lui, l'un au roi d'Angleterre, l'autre au roi de France. Le premier avoit surtout commission de détourner Édouard de ses projets d'alliance avec l'empereur Louis de Bavière; le second, de retirer à Philippe les décimes qui avoient été accordées pour la croisade, et dont il vouloit faire usage pour combattre un prince chrétien (1). Édouard répondit au légat du pape : « Que, selon la louable coutume de son royaume, il n'entreprenoit pas des affaires si importantes sans avoir consulté les prélats, les grands et les sages de la nation, aussi-bien que ses confédérés. » Cependant, par déférence pour le Saint-Siége, il promettoit de ne commettre aucune hostilité contre la France avant le 1er mars; et il annonçoit que, lorsqu'il auroit consulté son parlement, qui s'assembloit le 3 février, il prolongeroit peut-être cet armistice. (2)

En effet, Édouard, après avoir pris conseil de son parlement, prorogea la trève jusqu'au

(1) *Raynaldi Ann. eccles.* 1337. §. 7, 12, 13, 14, 21, 22, 23.

(2) *Rymer.* T. IV, p. 833 et 837.

24 juin, fête de saint Jean-Baptiste (1); mais il est probable qu'il agissoit ainsi, moins par condescendance pour le pape qu'afin d'avoir le temps de terminer ses préparatifs. De tous côtés il rassembloit des vaisseaux; il enrôloit des cuirassiers, des archers; il faisoit recueillir des vivres et de l'argent (2); il chargeoit en même temps les évêques d'instruire le pauvre peuple, dans leurs exhortations pastorales, de la nécessité où il se trouvoit d'aggraver malgré lui les tailles et les impositions, pour défendre le droit et l'honneur national (3). Il sollicitoit l'alliance du dauphin, Humbert de Viennois, auquel il promettoit de le faire nommer roi par l'Empereur, tandis que Philippe sommoit ce même dauphin de se rendre à son armée, pour y faire le service des fiefs qu'il tenoit de lui en Normandie et en Auvergne (4). Il faisoit aux Écossais les offres les plus avantageuses, prêt à traiter ou avec la nation en masse, ou avec chaque chef séparément, de pardon, de trêve ou de paix, pourvu qu'ils se séparassent de la France. Ce fut en vain : les Écossais firent savoir à Philippe qu'ils ne traiteroient jamais, sans son consente- 1338.

(1) *Rymer*. T. V, p. 2, 14, 15.
(2) *Rymer*. T. V, p. 4, 6, 8, 12.
(3) *Rymer*. T. V, p. 20, 21.
(4) *Rymer*. T. V, p. 10. — Hist. de Dauphiné. T. I, p. 313-314.

1338. ment, de paix ou d'armistice avec Édouard. (1)

De son côté, Philippe ne mettoit pas moins d'activité dans ses préparatifs de guerre; il se proposoit de se rendre maître de la Guienne avant qu'Édouard arrivât d'Angleterre pour la secourir, et il avoit donné le commandement de l'armée qu'il rassembloit dans ce but en Languedoc, au seigneur d'Erguery, et au Gallois de la Baume, Savoyard qui commençoit à se distinguer dans les armes. Ces capitaines, sans se soucier de l'armistice accordé par Édouard à la sollicitation du pape, assiégèrent, au mois de février, le château de Madaillan, et au mois d'avril la Penne en Agénois (2). Cependant la noblesse du Languedoc ne se rendoit point avec empressement à cette armée; elle se plaignoit que les commissaires du roi refusoient aux soldats, quand ils étoient sous les drapeaux, la paie accoutumée, et Philippe trouva enfin nécessaire d'appeler auprès de lui deux députés de chacune des sénéchaussées de Toulouse, Beaucaire, Nîmes, Carcassonne, Beziers, Périgueux, Cahors, Rhodez et Bigorre. Ces députés consentirent à faire quelques réductions sur la solde qui, cependant, demeura encore exorbitante (3), tandis

(1) *Rymer*. T. V, p. 27, 30, 40. — Froissart. T. I, c. 75, p. 209. — *Buchanani rer. Scot.* L. IX, p. 277.

(2) Hist. de Languedoc. L. XXX, c. 53, p. 224.

(3) Le simple piéton devoit recevoir 12 deniers tournois

qu'en retour, le roi accorda plusieurs indemnités et priviléges à la noblesse des provinces du midi ; en particulier il rendit à ses justices seigneuriales une indépendance que jusqu'alors lui et ses prédécesseurs s'étoient efforcés de limiter. (1) 1338.

Mais malgré toute l'activité des deux souverains et leur animosité l'un contre l'autre, qui leur faisoit désirer les combats, leurs préparatifs n'avançoient que lentement; l'industrie manquoit dans toutes les villes, les munitions de guerre et de bouche, les approvisionnemens n'arrivoient point au temps promis; rien n'étoit organisé dans l'un ou l'autre royaume pour la surveillance des travaux, pour la régularité de la correspondance; personne ne remplissoit ses engagemens avec ponctualité; tous les services étoient en retard, et l'argent qui auroit suffi pour une campagne, si elle avoit commencé à l'époque fixée,

par jour; l'arbalêtrier, 15 deniers; l'écuyer, 6 sous 6 deniers; le simple chevalier, dix sous; le chevalier banneret, 20 sous; le simple gentilhomme servant à pied, 2 sous. Le soldat fournissoit à ses frais son cheval et ses armes. Comme à cette époque le marc d'argent valoit 8 francs, il faut multiplier par six ces soldes diverses pour avoir le poids d'argent en monnoie actuelle, puis de nouveau par quatre, pour avoir sa valeur échangeable d'après la rareté des métaux. Ainsi la paie des simples piétons équivaloit à 24 sous par jour; celle d'un simple chevalier à 12 francs.

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 120.

1338. se trouvoit épuisé pendant les mois que les corps s'attendoient l'un l'autre avant que les troupes fussent entrées en action. Dès le 6 mai, Édouard avoit déclaré l'armistice rompu par les hostilités des Français dans l'Agénois (1); cependant, quoiqu'une partie de sa flotte l'attendît depuis longtemps, il ne put s'embarquer que le 16 juillet. Le 22 du même mois il vint débarquer à Anvers (2). Son projet étoit alors de réunir ses forces avec celles de l'Empereur, Louis IV de Bavière, qu'il savoit n'être pas moins que lui irrité contre la France, puis de soulever les Pays-Bas, dont presque tous les princes, qui étoient ses parens, s'étoient engagés à le servir, et avoient déjà reçu sa solde, enfin d'entrer en France par la Picardie ou l'Artois.

Mais les retards qu'avoient éprouvés les préparatifs du roi d'Angleterre avoient singulièrement refroidi les alliés qu'il comptoit trouver sur le continent : ceux-ci avoient montré beaucoup d'empressement, quand il s'agissoit de stipuler qu'ils recevroient la solde de l'Angleterre; ils ne laissoient plus voir que crainte et que lenteur dès qu'on leur demandoit d'agir. Jean III, duc de Brabant, étoit cousin d'Édouard III; le comte de Hainaut et de Hollande, Guillaume, étoit

(1) *Rymer*. T. V, p. 35.

(2) *Rymer*. T. V, p. 65-66. — *Giov. Villani*. L. XI, c. 83, p. 817.

frère de sa femme; le marquis de Juliers et l'empereur Louis IV avoient épousé deux autres sœurs de Guillaume et de la reine d'Angleterre; mais ces princes avoient tous aussi quelque lien de parenté avec le roi de France : ils s'empressèrent de se rendre auprès d'Édouard; à la mi-août il y eut à Halle en Hainaut une espèce de congrès où se trouvèrent le duc de Brabant, le comte de Hainaut, le sire Jean de Hainaut, son oncle, seigneur de Beaumont, le duc de Gueldre, le marquis de Juliers et le sire de Fauquemont. Édouard vit avec inquiétude qu'aucun de ces seigneurs n'étoit prêt à entrer en campagne; pressés par lui d'accomplir leurs engagemens, il finirent par lui dire qu'ils ne pourroient défier le roi de France, et entrer en guerre avec lui, si auparavant leur seigneur suzerain, l'empereur Louis IV, ne l'avoit pas défié. « Mais, ajoutèrent-ils, l'Empereur a le meilleur droit du monde pour défier Philippe, à l'occasion des usurpations de celui-ci dans le Cambresis, et nous travaillerons de tout notre pouvoir à l'y déterminer (1). » Dans le vrai, chacun de ces seigneurs possédoit quelque fief en France, et ne vouloit pas s'exposer à le faire confisquer en provoquant Philippe, tandis qu'ils ne courroient plus ce danger s'ils attaquoient la France comme sol-

1338.

(1) Froissart. T. I, c. 71, 72, 73, p. 198, 203.

1338. dats de l'Empire, et d'après les ordres de leur chef. (1)

Les Flamands n'étoient pas mieux préparés à commencer les hostilités. Philippe et le comte Louis de Flandre leur avoient fait des concessions importantes pour désarmer leur courroux. Le comte étoit venu à Bruges au mois d'avril, et à Gand au mois de juin; il avoit confirmé tous les priviléges que les Flamands avoient obtenus dès le milieu du douzième siècle de leur comte Philippe d'Alsace; il avoit apporté des chartes de Philippe de Valois, qui redressoient les griefs dont les Flamands n'avoient cessé de se plaindre dès l'an 1305. Il avoit renoncé à plusieurs des tailles extraordinaires qu'il avoit précédemment imposées, et il avoit enfin fait publier l'absolution du pape, pour les interdits et les excommunications prononcés à l'occasion des précédentes rébellions. Le comte de Flandre demandoit seulement que ses sujets renonçassent à leur alliance avec les Anglais, et il leur permettoit de s'engager à demeurer neutres. (2)

D'après cette concession, un traité avoit été signé le 10 juin, entre les ambassadeurs d'Angleterre et les Flamands, par lequel Édouard s'engageoit à respecter leur neutralité, à ne point passer par leur pays pour attaquer la France, et

(1) Olenschlager, c. 117, p. 270.

(2) Meyer, *Annal. Fland.* L. XII, f. 138.

cependant à protéger leurs personnes et leurs 1338.
biens, lorsque le commerce les attireroit en Angleterre (1). Jacques d'Arteveld, il est vrai, n'étoit point la dupe de ces concessions que la peur arrachoit au comte, et la politique à Philippe VI. Il avertissoit ses concitoyens que leurs maîtres ne tarderoient pas à leur reprendre ces mêmes dons par lesquels ils les aliénoient de leurs vrais amis. Les défiances mutuelles furent suivies de nouvelles violences; et, avant la fin de l'année, le comte Louis s'échappa de Dixmude, où se trouvoient rassemblés les députés de la basse Flandre, persuadé qu'un complot y étoit formé pour l'arrêter, et le mettre sous la garde d'Arteveld. Il s'enfuit jusqu'à Saint-Omer, abandonnant tous ses équipages. (2)

Édouard n'avoit point amené une armée anglaise suffisante pour entrer seul en campagne. Ses alliés des Pays-Bas ne voulant agir que de concert avec l'Empereur, il fallut ajourner toute opération militaire jusqu'après son entrevue avec celui-ci. Il commença par lui envoyer le marquis de Juliers, leur beau-frère à l'un et à l'autre, pour réveiller son ressentiment contre la France, et fixer avec lui le lieu du rendez-vous. Louis IV sembloit n'avoir pas besoin d'un nouvel aiguillon; il parloit de s'avancer jusqu'à Avignon, à

(1) *Rymer*. T. V, p. 53, 59.
(2) Meyer, *Annal. Fland.* L. XII, f. 138.

1338. la tête d'une armée allemande, de chasser d'auprès de Benoît XII tous ses conseillers français, et de conquérir enfin par la force des armes cette réconciliation à l'Église, qu'il n'avoit pu obtenir par la soumission (1). Il avoit successivement assemblé deux diètes de l'Empire, l'une à Cologne, le 19 avril, l'autre à Francfort, le 18 mai. Il y avoit trouvé les États d'Allemagne sensibles aux affronts qu'il avoit reçus; tous convenoient que l'indépendance de l'Empire étoit anéantie si le Saint-Siége s'arrogeoit le droit de méconnoître le choix des électeurs, lorsqu'il ne convenoit pas à la France. Le duc d'Autriche et l'archevêque de Cologne, qui avoient été long-temps ses ennemis, partageoient son ressentiment. Tous les princes sembloient d'accord avec lui, à la réserve du seul roi de Bohême, qui passoit pour un courtisan plutôt que pour un allié de Philippe (2). Les six autres électeurs se rassemblèrent le 15 juillet, dans les champs de Renzé, et s'engagèrent par serment à maintenir contre toutes les usurpations de l'Église et des puissances étrangères, l'indépendance de leur patrie et celle de leur dignité électorale. (3)

Une nouvelle diète fut convoquée à Coblentz,

(1) *Olenschlager Rom. Keyserth.*, c. 118, p. 271. — *Giov. Villani*. L. XI, c. 83, p. 817.

(2) Olenschlager, c. 121, 122, p. 278.

(3) Olenschlager, c. 123, p. 281, et *Urkunde*, n° 67.

pour le 3 septembre : deux trônes y étoient éle- 1338.
vés sur la place du marché. Louis IV de Bavière monta sur l'un, Édouard III d'Angleterre sur l'autre, dans toute la pompe de leur dignité impériale et royale ; ils étoient entourés par plus de dix-sept mille gentilshommes, barons et cavaliers armés. L'Empereur tenoit de sa main droite le sceptre, et de sa gauche le globe, et un chevalier allemand élevoit une épée nue sur sa tête. Un clerc donna lecture des cinq constitutions impériales qui avoient été rendues par la dernière diète de Francfort ; le but de ces décrets étoit de mettre des bornes aux usurpations du pape, et de faire reconnoître aux peuples que Louis IV de Bavière étoit investi de la plénitude de la puissance impériale. Édouard III se leva ensuite, et, s'adressant à l'Empereur comme au défenseur de la justice dans toute la chrétienté, il accusa devant lui Philippe de France, qui, disoit-il, non seulement lui retenoit injustement la Normandie, l'Aquitaine et l'Anjou, enlevés à ses ancêtres ; mais encore la couronne de France, qui étoit son héritage maternel. Louis prit à son tour la parole ; il accusa Philippe de lui avoir refusé tout hommage et tout devoir féodal, pour les fiefs qu'il tenoit de l'Empire. Ayant ensuite consulté les princes qui l'entouroient, il prononça que Philippe demeureroit déchu de toute protection de l'Empire, et de

1338. toute participation à ses libertés, jusqu'à ce qu'il eût restitué à Edouard l'héritage de sa mère, et accompli envers l'Empereur ses devoirs féodaux. Pour mettre le roi d'Angleterre mieux en état de recouvrer ses droits, et pour affranchir les princes des Pays-Bas qui le seconderoient, de toute obligation envers Philippe, Louis prononça ensuite qu'il nommoit Édouard vicaire impérial dans toute la partie de l'Empire située à la gauche du Rhin, et au-delà de Cologne, ordonnant à tous les princes des Pays-Bas de lui obéir à la guerre, pendant sept années à venir. (1)

En se levant de son trône, Édouard distribua de riches présens à l'Empereur, aux princes et aux nobles de l'Allemagne qui lui avoient promis leur assistance; il étoit cependant aigri au fond du cœur du rôle qu'on lui avoit fait jouer dans cette cérémonie, où il avoit paru plutôt comme suppliant devant le tribunal d'un supérieur, que comme monarque indépendant. Il paroît qu'il avoit été surpris, et qu'on ne lui avoit point annoncé d'avance quel seroit le langage de l'Empereur; mais Louis, de son côté, n'avoit pas été moins mécontent de ce qu'un simple roi avoit disputé avec lui sur l'étiquette, et avoit prétendu

(1) *Martini Poloni Continuator. col.* 1455. *Apud Olenschlager,* c. 127, p. 293. — *Walsingham Ypodigma Neustriæ.* p. 513.

traiter d'égal à égal avec le chef du monde chrétien. (1) 1338.

Immédiatement après cette entrevue, Louis IV repartit pour Francfort, et Édouard pour Malines, puis pour Anvers, où il passa le reste du mois de septembre (2). La saison de combattre étoit passée, et toutes les dépenses qu'il avoit faites jusqu'alors, dans la vue d'attaquer la France, étoient demeurées sans fruit. Il voulut du moins se mettre en mesure de commencer de bonne heure la campagne suivante, et dans ce but il convoqua, comme vicaire de l'Empire, pour le 12 octobre, à Hertz, dans le comté de Looz, une diète des princes des Pays-Bas; il y rendit la justice, et y exerça toutes les fonctions réservées aux empereurs. Il somma ensuite les princes de se trouver en armes, l'année suivante, sous les drapeaux de l'Empire, pour recouvrer Cambray, que le roi de France détenoit injustement à l'empire germanique; mais, malgré son impatience d'entrer en campagne, il fut obligé de leur accorder jusqu'à la mi-juillet pour se trouver au rendez-vous. Il fit après cela venir auprès de lui sa femme, Philippa de Hainaut,

(1) Olenschlager, p. 294. — Th. Walsingham, p. 146. — *Cont. Nangii.* p. 100. — *Giov. Villani.* L. XI, c. 83, p. 817. — Notes de Dassier sur Froissart, c. 74, p. 207. — Notes de Buchon, *ibid.* p. 215.

(2) *Rymer.* p. 82-83.

1338. et il établit sa cour à Anvers, où il passa l'hiver. (1)

Pendant ce temps, Philippe, qui s'étoit attendu à une invasion des Anglais, avoit donné ordre à sa noblesse de se trouver en armes, le 22 août, à Amiens. Il y vint lui-même à cette époque pour commander l'armée assez nombreuse qui s'y étoit rassemblée; mais lorsqu'il sut qu'Édouard étoit parti pour l'Allemagne, et qu'aucun ennemi ne s'approchoit des frontières, il congédia ses soldats au commencement d'octobre, et revint à Paris (2). Cependant il renvoya en Languedoc le comte de Foix, qui s'étoit trouvé au camp d'Amiens, en lui donnant la commission de reprendre le siége de Penne en Agénois, commencé au mois d'avril précédent et ensuite abandonné. Plus tard, le 30 novembre, il y envoya le roi de Bohême, qu'il nomma son lieutenant en Languedoc. Le château de Penne capitula au mois de janvier, et c'est à sa conquête que se bornèrent les faits militaires de l'année. (3)

1339. Jusqu'alors Philippe avoit seul recueilli quelqu'avantage de la guerre; il avoit fait, en Guienne, des conquêtes, assez insignifiantes il est vrai, sur les lieutenans d'Édouard III, tandis que celui-ci n'avoit pas même osé mettre le pied

(1) Froissart. c. 76-77, p. 213, 216.

(2) *Cont. Nangii.* p. 101.

(3) Hist. de Languedoc. L. XXX, c. 57, 59, p. 227.

sur le sol français. Cependant Philippe ne pouvoit se dissimuler qu'un orage redoutable grondoit autour de la France, que Louis de Bavière, reconnu pour souverain par une grande partie de l'Allemagne et de l'Italie, avoit associé son ressentiment à celui d'Édouard, et que les princes les plus belliqueux des bords du Rhin et de la Franche-Comté avoient pris l'engagement de seconder le monarque anglais dans son attaque contre la France. Il prit à tâche, pendant l'hiver, de dissoudre cette ligue; mais tandis que toutes les démarches d'Édouard étoient publiques, toutes celles de Philippe étoient secrètes; elles ne sont indiquées ni par les historiens du temps ni par les pièces officielles, et il est très difficile de percer l'obscurité qui les couvre. 1339.

Avant tout Philippe avoit besoin d'argent pour ramener à lui les Allemands, auxquels Édouard avoit jusqu'alors prodigué les trésors de l'Angleterre; mais ne mettant jamais aucun ordre dans ses finances, il les avoit déjà absolument épuisées pour payer l'armée qu'il avoit, l'année précédente, rassemblée à Amiens. Il commença par presser les rentrées de toutes les impositions ordinaires, puis il rendit deux ordonnances, par lesquelles il doubla la quantité d'espèces frappées avec le même poids de métaux précieux, portant le marc d'argent de 4 fr. 10 sous à 9 fr., et le marc d'or de 54 fr. à 108 fr., sous prétexte que le

1339. peuple souffroit de la rareté des monnoies (1). Pendant tout le reste de son règne Philippe continua à altérer les monnoies plusieurs fois par année, sans autre règle ou autre motif que de les affoiblir quand il avoit de grands paiemens à faire, et de les fortifier quand il avoit beaucoup à recevoir.

Philippe recommença en même temps à agir sur les cardinaux français pour contraindre le pape à se conformer à ses volontés. Benoît XII avoit du penchant pour Louis de Bavière; il le croyoit injustement persécuté; il se réjouissoit secrètement de ses succès, qui lui paroissoient devoir rendre quelque indépendance à l'Église; mais il semble que Benoît manquoit de fermeté dans le caractère; que n'ayant d'ailleurs point de parens qui lui prêtassent de l'appui, les cardinaux, qui l'avoient long-temps considéré comme inférieur à eux en naissance, en talens, en crédit, ne s'étoient point encore accoutumés à lui obéir, et l'entraînoient au contraire le plus souvent contre son gré; ceux qui étoient dévoués ou vendus à la France, le forcèrent d'interdire à Édouard de prendre le titre de vicaire impérial, et aux habitans des Pays-Bas de lui obéir à ce titre. Benoît écrivit encore à Louis qu'il le frapperoit d'excommunication, et qu'il accorderoit

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 131, 138, 142.

à Philippe les décimes de la chrétienté pour le combattre, s'il apprenoit qu'il persistât dans ses projets pour envahir la France; mais en même temps il ranima les espérances qu'il lui avoit précédemment données de le réconcilier à l'Église; et ce malheureux prince, dont la dévotion étoit extrême, et dont l'âme étoit tourmentée de remords pour avoir si long-temps combattu le Saint-Siége, se montra prêt à abandonner ses vrais amis pour se soumettre à ses persécuteurs. (1) 1339.

L'Allemagne étoit dans un état cruel de fermentation et d'anarchie; les prêtres, ennemis de Louis de Bavière, publioient dans toutes les églises les actes que la cour de Rome émettoit successivement contre lui, et les peuples entendant sans cesse retentir les malédictions du pape, croyoient voir les gouffres de l'enfer ouverts devant eux. Les princes séculiers, au contraire, sensibles à l'avilissement de l'Empire, menaçoient les prêtres, et les forçoient même quelquefois, l'épée à la main, à se rétracter. Dans la diète où ils se réunirent à Francfort, au mois de mars, ils renouvelèrent les décrets déjà rendus l'année précédente, par lesquels ils avoient déclaré que le droit d'élire un empereur appartenoit sans partage aux électeurs germaniques; qu'une fois élu, il ne dépendoit d'aucune auto-

(1) Olenschlager. c. 128, p. 294. — *Raynaldi Ann. eccl.* 1338. §. 64.

1339. rité sur la terre, et que le pape n'avoit aucun droit de sanctionner ou d'annuler son élection, ni de nommer un vicaire impérial pendant la vacance de l'Empire (1). Mais tandis que les électeurs et les princes allemands déployoient toute leur vigueur pour soutenir les droits impériaux, l'Empereur se manquoit à lui-même par l'effet du trouble qu'il sentoit dans sa conscience. Au lieu de maintenir la parole qu'il avoit donnée à Édouard III de le joindre au printemps pour entrer en France avec une armée nombreuse, il accueilloit, au contraire, avec bienveillance le roi Jean de Bohême, que Philippe avoit envoyé à la diète de Francfort pour rompre l'accord de l'Allemagne. Ce roi arrivoit avec les trésors que lui avoit confiés Philippe, pour gagner les princes allemands, et avec les promesses trompeuses que Benoît XII adressoit à l'Empereur. Aucun homme n'avoit plus que lui le talent de plaire et de manier les esprits à son gré; sa vaillance, son adresse dans les combats, ses qualités chevaleresques, sa courtoisie et sa franchise inspiroient en même temps de l'admiration et de l'affection. On se plaisoit avec lui; on le croyoit, on étoit trompé, moins peut-être parce qu'il vouloit décevoir que parce qu'il ne savoit pas lui-même ce qu'il vouloit, et que presque toujours

(1) Olenschlager. c. 129, p. 297.

il agissoit à la suggestion et pour le compte de quelqu'autre. Après avoir regagné toute la confiance de l'Empereur, il lui prêta de nouveau serment de fidélité; il fit aussi prêter ce serment par son fils, Charles, margrave de Moravie, puis il repartit pour Francfort avec ce fils, et cinq cents cavaliers qu'il conduisoit comme auxiliaires au roi de France. (1) 1339.

Il y a lieu de croire que Jean de Bohême persuada à l'Empereur que sa dignité seroit compromise s'il alloit joindre l'armée du roi Édouard, à la solde duquel il paroîtroit s'être mis; en conséquence, Louis fit dire à Édouard qu'il n'iroit point se réunir à lui, malgré ses engagemens précis, et il lui renvoya les subsides qu'il avoit déjà reçus de lui. Il partit en même temps pour l'Italie, où il comptoit joindre ses troupes à celles de Mastino de la Scala, seigneur de Vérone, et attaquer avec avantage les Guelfes; mais quand il se fut engagé, avec six mille hommes, dans les défilés du Tyrol, Jean Henri, comte de Tyrol, second fils du roi de Bohême, lui ferma les chemins, et le força à retourner honteusement en arrière. (2)

Ainsi Philippe avoit réussi, par le dévouement et l'adresse du roi de Bohême, à déjouer les pro-

(1) Olenschlager. c. 129, p. 299.

(2) Olenschlager. c. 130, p. 300. — Schmidt, *Hist. des Allem.* T. IV, L. VII, c. 7, p. 515.

1339. jets d'Édouard III. Celui-ci avoit passé, sans fruit, l'hiver dans les Pays-Bas; il y avoit dissipé les sommes immenses qu'il avoit eu tant de peine à lever sur l'Angleterre. Il avoit cru ne pouvoir acquérir de considération auprès des riches et industrieux habitans du Brabant, qu'en leur donnant une haute idée de sa richesse. Il avoit étalé beaucoup de luxe; il avoit tout payé largement (1); il avoit prodigué l'argent aux princes allemands qui faisoient de la guerre un métier mercenaire; mais comme ceux-ci se mettoient à l'enchère, Philippe l'emportoit toujours auprès d'eux par des manœuvres secrètes, car tandis que son rival les payoit pour agir et pour s'exposer, il les payoit seulement pour se tenir tranquilles. En effet, le duc de Brabant, sur lequel Édouard avoit surtout compté, ne cessoit de négocier avec la France (2). Tous les autres seigneurs, qui s'étoient engagés à se ranger dès le mois de juin sous les drapeaux d'Édouard, n'y étoient pas encore arrivés au commencement de septembre; le roi anglais les attendoit à Vilvorde, à deux lieues de Bruxelles; il y avoit sous ses ordres seize cents cuirassiers, et dix mille archers d'excellentes troupes venues d'Angleterre; mais leur solde étoit ruineuse pour lui, et les mois s'écouloient sans qu'il en pût tirer aucun

(1) Froissart. c. 76, p. 212.

(2) Froissart. c. 77, p. 216.

parti (1). Philippe, jugeant qu'Édouard seroit enfin obligé de commencer l'attaque avec ses seules forces, croyoit essentiel d'interrompre, autant que possible, toute communication entre cette petite armée et l'Angleterre, pour l'empêcher de recevoir ou des renforts ou des munitions. La bourgeoisie étoit trop opprimée en France pour que le commerce ou l'industrie pussent y fleurir, et la marine n'avoit pu faire de progrès sans commerce; les matelots y étoient donc peu nombreux, peu habiles et peu hardis; leurs vaisseaux mal construits et mal manœuvrés; mais Philippe avoit engagé à sa solde des vaisseaux espagnols, que leurs capitaines louoient alors au plus offrant. Il avoit aussi appelé, des mers d'Italie, vingt galères de Gènes et vingt de Monaco, sous les ordres d'Aitone Doria, et de Barbavara, corsaire de Porte-Vénéré (2). A cette flotte étrangère il joignit tout ce qu'il put rassembler de vaisseaux français, des côtes de Bretagne, de Normandie et de Picardie, et il mit le tout sous les ordres de Hugues Quieret, amiral de France, et de Pierre Béhuchet, son trésorier, leur donnant l'ordre d'intercepter tous les convois qui, d'Angleterre, pourroient venir dans les Pays-Bas (3). Ceux-ci, ayant tenu la mer depuis quel- 1339.

(1) Froissart, c. 78, p. 217.
(2) *Georgii Stellæ Annal. Genuens.* T. XVII, p. 1071.
(3) Froissart, c. 78, p. 219.

1339 que temps, et n'ayant connoissance d'aucun armement anglais prêt à traverser le canal, surprirent Southampton un dimanche matin, pillèrent la ville, massacrèrent les hommes, abandonnèrent les femmes aux outrages des soldats, et embarquèrent à la hâte, sur leurs vaisseaux, le butin qu'ils avoient rassemblé. (1)

Cependant Louis de Bavière, humilié d'avoir été joué par le roi de Bohême, envoya le marquis de Brandebourg, son fils, à Édouard, avec une centaine de lances (2). Cet exemple encouragea les autres alliés de ce roi; le duc de Gueldre, les marquis de Juliers et de Misnie, les seigneurs Jean de Hainaut, de Fauquemont, de Blankenheim, vinrent successivement le joindre; l'évêque de Lincoln fut alors chargé d'aller défier Philippe, et au mois de septembre les hostilités commencèrent. Gautier de Mauny, qui avoit fait vœu aux dames d'Angleterre qu'il seroit le premier à entrer en France, s'étant détaché de l'armée avec un petit nombre de chevaliers, s'empara en effet, par surprise, de Thun-l'Évêque, près de Cambray. (3)

Philippe ne s'étoit pas attendu à voir commencer la campagne au mois de septembre; cependant il donna rendez-vous à sa noblesse

(1) Froissart, c. 80, p. 226.

(2) Olenschlager, c. 131, p. 302.

(3) Froissart, c. 79, p. 220.

à Saint-Quentin. Outre les seigneurs de son royaume, les rois de Bohême et de Navarre, le dauphin de Viennois, le comte de Savoie et le comte de Genève s'y rendirent (1). Chaque gentilhomme, chaque comte, chaque duc conduisoit ses vassaux, et l'armée se trouva ainsi formée. Philippe prévit que les Anglais dirigeroient leurs attaques sur Cambray. Avec le consentement de Guillaume d'Auxerre, évêque de cette ville impériale, qui détestoit Louis de Bavière, il y avoit mis garnison française (2). Il y envoya, pour la commander, le Gallois de la Baume, brave chevalier de Savoie, et grand-maître des arbalétriers, avec un renfort de deux cents lances (3). Il garda auprès de lui tout le reste de ses troupes, dans le voisinage de Saint-Quentin. 1339.

Édouard se trouvoit à la tête de près de vingt mille hommes d'armes, parce que les vassaux de l'Empire, considérant l'occupation de Cambray par la France comme une provocation, s'étoient rangés sous ses étendards. Il sortit de Valenciennes le lundi 20 septembre, et s'avança vers Cambray (4). La guerre, aux yeux des

(1) *Cont. Nangii*, p. 101. — Hist. de Dauphiné. T. I, p. 316. — Guichenon, *Hist. de Savoie*. T. I, p. 392.

(2) *Gallia Christiana*. T. III, p. 43.

(3) Froissart, c. 80, p. 225.

(4) Froissart, c. 81, p. 228. — Lettre d'Édouard, dans une note à Froissart, p. 231.

1339. deux nations, autorisoit tous les moyens de se nuire réciproquement. Édouard ne cherchoit pas des soldats pour les combattre, mais seulement des propriétés de l'ennemi pour les piller ou les détruire. Les malheureux paysans étoient vraiment ceux auxquels il faisoit la guerre. Avançant régulièrement autour de Cambray, dans toute l'étendue du pays qu'occupoient ses troupes, il faisoit brûler tous les villages, toutes les maisons écartées; il enlevoit tout ce qui pouvoit être emporté; mais le bétail dont il n'avoit pas besoin, il le faisoit tuer sur place; les blés qu'il ne pouvoit faire charrier après lui, il les brûloit dans leurs meules. Il se vantoit que ses gens « ardoient et détruisoient communément « en large douze lieues ou quatorze de pays, « et que tout icelui pays de Cambresis est moult « nettement détruit, comme de blés, de bétail et « d'autres biens (1). » Le 25 septembre, il passa la frontière de France à Marcoing, et entra dans l'Artois, continuant à tout brûler et tout détruire devant lui. En ce moment, le comte de Hainaut s'approcha de lui, et lui déclara « qu'à « cette fois il ne chevaucheroit plus avec lui; « qu'il étoit prié et mandé du roi de France, son « oncle, à qui il ne vouloit point de haine, mais

(1) Lettre d'Édouard à l'archevêque de Canterbury et autres de son conseil. *Rob. d'Avesbury*, p. 46 *et suiv*. Note à Froissart, p. 232.

« l'iroit servir au royaume, en telle manière 1339.
« comme il avoit servi Edouard en l'Empire. Édouard lui répondit seulement « Dieu y ait « part (1). » En effet, ce seigneur croyoit être obligé par sa loyauté à passer d'un camp dans l'autre pour combattre d'abord les Français dans l'Empire, puis les Anglais en France, et l'un et l'autre roi agréèrent ses services.

Au lieu de pénétrer dans l'Artois, Édouard tournant à l'est, et passant entre Cambray et Saint-Quentin, entra dans la Picardie, s'avança jusqu'à l'Oise, qu'il passa le 16 octobre, près d'Origny, et il brûla cette jolie petite ville. Des partis anglais s'étoient avancés tour à tour vers Laon, vers Péronne, vers Saint-Quentin, et partout ils avoient répandu la désolation. Cependant les alliés d'Édouard se fatiguoient; les vivres et l'argent commençoient à leur manquer, et ils l'engageoient à songer à sa retraite, lorsque le grand-maître des arbalétriers, le roi de Bohême, et le duc de Lorraine, lui firent demander la bataille au nom du roi de France. Philippe, qui avoit eu successivement son quartier-général à Saint-Quentin, à Péronne, à Noyon, ou plutôt peut-être à Nouvion, demandoit à Édouard de choisir un champ de bataille où il n'y eût ni bois, ni marais, ni rivière, qui donnât l'a-

(1) Froissart, c. 85, p. 240.

1339. vantage à l'un ou à l'autre parti, et de l'y attendre le jeudi 21 octobre. Édouard prit alors position à la Flamengerie, non loin de la Capelle. Philippe s'avança jusqu'à Buiron-Fosse, à deux petites lieues de distance; le pays étoit ouvert, et sans avantage de part ni d'autre; et comme la bataille sembloit inévitable, des gens de guerre arrivoient sans cesse à l'une et à l'autre armée, pour avoir part aux dangers, au butin et à la gloire d'une action générale entre deux si grands rois. Froissart assure que l'on comptoit jusqu'à cent mille hommes dans l'armée du roi de France; jusqu'à quarante-quatre mille dans celle du roi d'Angleterre. (1).

Ce n'étoit plus pour le jeudi, mais, d'après un nouveau défi de Philippe, pour le samedi 23 octobre, que les deux armées se préparoient à la bataille. Les Anglais, après avoir laissé leurs chevaux et leurs bagages dans un petit bois derrière eux, se rangèrent à pied sur le terrain, en trois divisions que commandoient le duc de Gueldre, le duc de Brabant et le roi d'Angleterre. Les Français formèrent aussi trois divisions, mais à cheval, pour charger l'ennemi avec leur nombreuse et brillante gendarmerie. Dans l'une et l'autre armée, tous ouïrent dévotement la messe, se confessèrent et communiè-

(1) Froissart, c. 86, 90, p. 242-252.

rent pour se préparer à affronter la mort. Toutes 1339.
deux cependant attendoient l'ennemi, aucune n'alloit le chercher, et les heures s'écouloient dans cette attente mutuelle. Déjà le soleil étoit parvenu au milieu de sa course; l'approche du danger, l'émotion, rendoient les soldats attentifs au moindre bruit, quand un lièvre, chassé de son gîte, passa devant un bataillon français; les soldats s'agitèrent en poussant de grands cris pour le faire courir plus vite. A l'ouïe de ces cris, d'un bout à l'autre de l'armée, on se persuada que l'attaque avoit commencé; les soldats rattachèrent leurs bassinets, empoignèrent leurs glaives; les seigneurs appelèrent autour d'eux les poursuivans d'armes qui montroient le plus d'empressement à se signaler en ce jour, et leur donnèrent l'ordre de chevalerie. On les appela dans la suite les chevaliers du Lièvre. Aucune autre occasion de se distinguer ne devoit en effet leur être offerte ce jour-là. Plusieurs des seigneurs qui entouroient Philippe, lui remontroient qu'il ne pouvoit rien gagner à la bataille, qu'Édouard manquant de vivres et d'argent, alloit être forcé à la retraite, et que le peu de fruit qu'il avoit recueilli d'une campagne si dispendieuse, décourageroit ses alliés tout autant qu'une défaite. Les plus jeunes répondoient, il est vrai, que ce seroit une grande honte pour les Français, que de refuser le combat à des ennemis

1339. qui étoient venus les braver sur leur propre territoire, quand ils avoient dans leur armée les quatre rois, de France, de Navarre, de Bohême et d'Écosse, six ducs, trente-six comtes, et quatre mille chevaliers. La discussion se prolongeoit dans le conseil de guerre; de bonnes raisons étoient alléguées de part et d'autre; quelqu'un en assigna une absurde, elle entraîna aussitôt tout le monde; il produisit une lettre du roi Robert de Naples, réputé grand savant, et par conséquent grand astrologue, qui annonçoit que le cours des astres étoit contraire à son cousin Philippe, s'il combattoit contre Édouard. Il fut résolu de ne point attaquer. Édouard, qui s'étoit préparé à combattre à pied, ne pouvoit pas attaquer non plus. Le soir, lorsqu'il vit que les Français renonçoient à la bataille, il commença sa retraite vers Avesnes, en Hainaut, dont il n'étoit pas éloigné. Le lendemain il congédia les Allemands et les Brabançons, et le 1[er] novembre il étoit de retour à Bruxelles. (1)

Dans cette courte campagne Édouard avoit pillé, ravagé, brûlé, avec la plus grande cruauté, le Cambresis et le Vermandois; mais quelque dommage qu'il eût causé à ces deux provinces, ses succès avoient bien peu répondu à ses espé-

(1) Froissart, c. 92-93, p. 256. — *Cont. Nangii*, p. 101. —*Giov. Villani*. L. XI, c. 84, 85, 86, p. 817, 818.— Thom. Walsingham, p. 143. — Knyghton. L. IV, p. 2574-2575.

rances, aux immenses préparatifs qu'il avoit 1339.
faits ou aux trésors qu'il avoit prodigués dans les Pays-Bas et en Allemagne. Il s'étoit attiré le courroux de Benoît XII, qui, avant son expédition, lui avoit interdit de prendre le titre de vicaire impérial ou de marcher contre Cambray (1), et qui depuis son retour le menaçoit de publier contre lui les anathèmes de l'Église, pour s'être allié à Louis de Bavière, et avoir reconnu comme empereur un prince en qui le Saint-Siége ne vouloit voir qu'un usurpateur (2). En Aquitaine les Français avoient remporté plusieurs avantages : ils avoient pris les châteaux de Blaye et de Bourg, et ils avoient fait prisonniers dans le premier le sire de Caumont et le frère du sire d'Albret (3). Ils avoient ensuite attaqué Bordeaux, et s'étoient vus sur le point de s'en rendre maîtres; mais les habitans, qui, dans leur premier effroi, avoient demandé une suspension d'armes, saisis tout à coup d'une fureur qu'on n'explique point, étoient tombés en trahison sur les assiégeans, au mépris de l'armistice, leur avoient tué beaucoup de monde, et avoient mis le reste en déroute. (4)

A son retour à Bruxelles, Édouard y réunit

(1) *Raynaldi Annal.* 1339, §. 9.

(2) *Ibid.* §. 10, 11, 12.

(3) *Cont. Nangii*, p. 101.

(4) Walsingham, p. 147.

1339. en diète tous les seigneurs des Pays-Bas, pour convenir avec eux des mesures à prendre pour la continuation de la guerre. C'est là que fut négocié, par l'adresse d'Arteveld, un traité entre le duché de Brabant et le comté de Flandre, ou plutôt entre les villes libres et industrieuses de ces deux États; elles se réunissoient pour la défense de leurs libertés communes, et elles soumettoient tous les différends qui pourroient éclater entre elles à l'arbitrage de douze députés des deux pays qui devoient se réunir trois fois par année (1). Édouard rendoit à Arteveld les plus grands honneurs; il l'admettoit à sa confiance la plus intime, et ce grand citoyen se montroit en effet supérieur aux nobles et aux rois avec lesquels il étoit appelé à traiter. Autant il avoit déployé d'éloquence populaire pour soulever le peuple, de fermeté pour le contenir, autant dans les conseils des rois il montroit d'étendue dans ses vues politiques, et aux armées de valeur et de talent militaire. Il ne s'étoit point pressé de rompre avec Philippe ou avec le comte de Flandre; comme l'un et l'autre avoient annoncé le désir de négocier et de faire des concessions, il avoit cherché si, sans tirer l'épée, il ne pourroit pas faire recouvrer à sa patrie tous ses droits. Il avoit fait demander à

(1) Le traité fut signé à Gand, le 3 décembre. — *Meyer*, L. XII, f. 140.

Philippe de rendre aux Flamands les trois villes 1339.
de Lille, Douai et Béthune, que la France leur retenoit injustement, dès le temps de Philippe-le-Bel. N'ayant pu lui persuader de consentir à cette restitution, il essaya également de faire comprendre au comte Louis que jamais une occasion si favorable ne se présenteroit à lui pour recouvrer l'héritage de ses ancêtres, que celle que lui offroit l'amitié des Anglais; mais Louis dépendant de la France par ses comtés de Nevers et de Rhétel, n'osoit pas mécontenter son maître (1); alors Arteveld revint vers ses compatriotes. « Tant que notre comte, leur dit-il, sera attaché à la cour de France, où les bourgeois sont méprisés, où le commerce est exposé au pillage des chevaliers, où les libertés des villes sont traitées d'usurpation sur les droits de la noblesse et du trône, il n'aura jamais de respect pour nos priviléges. Édouard III nous est déjà assez connu par son séjour au milieu de nous, pour que nous soyons assurés qu'il comprend mieux ce que sont des hommes libres. Il se dit roi de France aussi-bien que Philippe; il en prend le titre dans ses actes publics, dans ses monnoies, sur ses drapeaux. Le droit est douteux, il ne dépend pas de nous de l'éclaircir; mais nous ne manquons ni à nos traités,

(1) *Meyer Ann. Fland.* L. XII, f. 139.

1339. ni à nos sermens en nous attachant à celui des deux rois de France qui nous montre de l'affection, et qui remplit à son tour les engagemens que son aïeul avoit contractés envers nous. » Les Flamands, en effet, avoient souscrit envers la chambre apostolique des engagemens pour deux millions de florins payables dès qu'ils entreprendroient quelques hostilités contre le roi de France; mais ils se persuadèrent aisément qu'ils n'étoient point tenus à les payer lorsqu'ils déclaroient la guerre à l'un des deux prétendans au trône de France en faveur de l'autre. (1)

Édouard chercha d'abord à faire entrer le comte de Flandre dans son nouveau traité avec les Flamands; il chargea ses négociateurs, dans les pleins pouvoirs qu'il leur donna, d'une part de confirmer les libertés et priviléges des Flamands dans ses deux royaumes de France et d'Angleterre; d'autre part de promettre Isabelle, sa fille, au fils aîné du comte Louis, avec la concession, en sa faveur, du comté d'Artois (2). Mais le comte n'ayant point voulu séparer ses intérêts de ceux de Philippe, Édouard signa, le
1340. 28 janvier 1340, à Gand, un traité avec les seuls

(1) Froissart, c. 95, 96, p. 265.—*Cont. Nangii*, p. 101. — *Meyer, Ann. Fland.* L. XII, f. 139. — *Raynaldi Ann. eccl.* 1339. §. 17.

(2) *Anvers*, 13 novembre. – *Rymer*, T. V, p. 134, 152, 153.

magistrats des villes de Flandre, par lequel, 1340.
comme roi de France, il reconnoissoit tous leurs droits; il abolissoit les engagemens qu'ils avoient pris envers Philippe-le-Bel, sous la sanction de l'Église; il leur promettoit la restitution de Lille, Douai, Avesnes, Béthune, et il s'engageoit à y ajouter encore Tournai et Térouagne, villes françaises, mais qui, par leur position, leurs mœurs et leurs institutions municipales, sembloient appartenir à la Flandre. (1)

Les Flamands, en reconnoissant Edouard comme roi de France, lui assuroient un avantage bien plus réel que ceux qu'il avoit remportés dans la campagne précédente. Il en prit occasion pour adresser une proclamation aux prélats, pairs, nobles et communes de France, rappelant ce qu'il appeloit ses droits, comme plus proche héritier mâle du dernier roi Charles IV, frère de sa mère, et l'usurpation de son cousin, Philippe de Valois, qui avoit profité de son jeune âge pour saisir et détenir injustement le royaume de France. Il déclaroit que, se fiant en Dieu et dans l'assistance des gens de bien, il avoit repris le nom et le gouvernement de ce royaume, et qu'il étoit déjà reconnu par les Flamands, dont il proposoit l'exemple à l'imitation des autres Français, d'autant plus qu'il promettoit de conserver les bonnes lois et coutumes de son ancêtre Saint-

(1) *Rymer*. T. V, p. 153, 155. — *Meyer*, XII, f. 139.

1340. Louis, de s'abstenir de vexer ses sujets par l'altération des monnoies, ou par des taxes inusitées, et de les gouverner, non d'après ses caprices, mais d'après les conseils de ses prélats, de ses grands, et du peuple de France. (1)

Peu de jours après avoir publié ce manifeste, Édouard repassa en Angleterre, pour y consulter son parlement; mais il laissa à Gand la reine Philippa, sa femme, avec les comtes de Derby et de Salisbury, et il promit d'y être de retour pour les fêtes de la Saint-Jean (2). Les Français, qui tenoient garnison sur les frontières, profitèrent de son absence pour faire des courses dans les Pays-Bas. Les uns partirent du Thiérache, pour attaquer et incendier Chimay, qui appartenoit à Jean de Hainaut (3); d'autres repoussèrent Grignard de Mauny, qui tenoit garnison à Thun-l'Évêque, et qui fut tué dans une escarmouche (4). D'autres enfin, avec le consentement de Philippe, surprirent et pillèrent la ville de Haspre, qui appartenoit à Guillaume, comte de Hainaut, quoique ce jeune seigneur, fils d'une sœur de Philippe de Valois, et frère de la reine d'Angleterre, fût en paix avec la France,

(1) A Gand, le 6 février.—*Rymer*, T. V, p. 158, 160, 163.

(2) Froissart, c. 67, p. 269. — *Rymer*. T. V, p. 140, 141, 174.

(3) Froissart, c. 98, p. 273.

(4) Froissart, c. 99, p. 275.

et, qu'après avoir, comme vassal de l'empire, 1340.
suivi Édouard en Cambresis, il eût passé ensuite au camp français pour seconder Philippe dans la défense du Thiérache. Mais encore que le pillage d'Haspre satisfît le ressentiment des habitans de Cambrai, il fut plus nuisible qu'utile à la France, parce qu'il rangea le comte de Hainaut parmi ses ennemis. (1)

Ce jeune prince étoit fier, belliqueux, et nourri de pensées chevaleresques. Il crut que son oncle le méprisoit, et il assembla ses barons à Mons, pour consulter avec eux sur les moyens de se faire respecter ou de se venger. D'après leurs avis il envoya l'abbé de Crespy porter à Philippe des lettres de défi, qui étoient signées de lui et de tous les barons et chevaliers des Pays-Bas. « Di-« tes à ce jeune fou, répondit Philippe, que je « ne sais à quoi tient que je ne brûle tout son « pays (2). » Ce dédain ne fit qu'accroître le ressentiment des Hennuyers. Le comte de Hainaut, secondé par son oncle Jean, et par le sire de Fauquemont, rassembla dix mille cuirassiers, et le samedi de la semaine sainte il vint attaquer Aubenton. Quoique cette ville, qui s'étoit enrichie par l'établissement d'une manufacture de draps, fût sur ses gardes, et que plusieurs bons

(1) Froissart, c. 100, p. 277.
(2) Froissart, c. 101, p. 281.

1340. chevaliers, avec trois cents cuirassiers, y fussent entrés pour la défendre, elle fut prise de vive force, complétement pillée, et brûlée (1). Les Hennuyers brûlèrent encore une quarantaine de villages dans les environs, après quoi le comte licencia son armée et passa en Angleterre, pour conclure une alliance plus étroite avec son beau-frère Édouard III. (2)

Philippe avoit donné à son fils Jean, duc de Normandie, le commandement de l'armée qu'il rassembloit à Saint-Quentin, et qu'il destinoit à punir les Hennuyers et les Flamands; une autre armée, qui s'assembloit en Languedoc, sous les ordres de Bertrand, comte de Lille Jourdain, devoit achever la conquête de la Gascogne; enfin Hugues Quieret, amiral de France, avec la flotte qu'il avoit déjà commandée l'année précédente, et qui avoit reçu des renforts, devoit garder le canal, et intercepter le retour d'Édouard dans les Pays-Bas (3). Mais les préparatifs de guerre n'étoient jamais terminés pour l'époque prescrite; les munitions, les vivres, les armes, tout étoit en retard, et les vassaux commandés n'arrivoient que lentement au camp. Toutefois ces lenteurs ne donnoient point de relâche aux malheureux habitans du théâtre de

(1) Froissart, c. 102, 103, p. 284.—*Cont. Nangii*, p. 101.
(2) Froissart, c. 104, p. 290.
(3) Froissart, c. 106, p. 293.

la guerre. Avant que les grandes armées pussent entrer en campagne, les commandans des garnisons françaises à Tournai, Lille, Douai, Béthunes, faisoient ce qu'ils nommoient des chevauchées, pour s'enrichir par le butin, et approvisionner leurs forteresses. Ils partoient de nuit, à l'improviste; ils entroient dans le pays ennemi; ils rassembloient tout le bétail des paysans, le chassoient devant eux, et rentroient dans la ville sans avoir échangé un coup de lance. Matthieu de Roye, Matthieu de Trye, maréchal de France, et Godemar du Fay, commandèrent une de ces chevauchées, qui répandit la terreur autour de Courtrai. Ils n'avoient pas moins de mille armures de fer et trois cents arbalétriers, et ils rassemblèrent un immense butin (1). Arteveld vouloit réprimer ces courses, ou les venger sur les Tournaisiens. Mais les Anglais, commandés par les comtes de Salisbury et de Suffolck, auxquels il avoit donné rendez-vous près d'Oudenarde, en s'y rendant, tombèrent dans une embuscade devant Lille, où ils furent défaits, et leurs deux chefs furent faits prisonniers. (2) 1340.

Avant la fin d'avril, Philippe fit encore une

(1) Froissart, c. 107, p. 296.

(2) Froissart, c. 108, p. 298. — *Cont. Nangii.* p. 102. — *Giov. Villani.* L. XI, c. 108, p. 856. — Thom. Walsingham. p. 148. — Knyghton. p. 257. — *Meyer.* L. XII, f. 140.

1340. tentative pour se réconcilier avec les Flamands. Il leur fit offrir de les affranchir de toutes leurs dettes envers lui, de faire supprimer les censures ecclésiastiques qu'ils avoient encourues, de leur laisser la jouissance de leur neutralité et de leur commerce, s'ils vouloient seulement se détacher d'Édouard. Ils répondirent que tout ce que Philippe leur offroit, leur étoit déjà accordé par Édouard, et qu'ils n'avoient pas besoin de recevoir les mêmes concessions d'un autre. Alors les évêques de Cambrai, de Tournai et de Térouanes, prononcèrent, par l'autorité de Benoît XII, une sentence qui mettoit la Flandre sous l'interdit; les prêtres flamands s'y soumirent : aucun d'eux n'osa plus dire la messe dans les églises, sonner les cloches, bénir les noces, porter les sacremens aux malades, administrer le baptême, ou rendre aux morts les derniers devoirs. Le peuple demeura dans la consternation jusqu'à l'époque où Édouard fit arriver en Flandre des prêtres anglais, qui, sans respect pour l'anathème, recommencèrent à célébrer pour les fidèles le service divin. (1)

Cependant le duc de Normandie, avec six mille cavaliers et huit mille fantassins, entra dans le Hainaut pour le mettre à feu et à sang : le comte étoit absent et n'avoit point laissé d'armée

(1) *Meyer*. L. XII, f. 141.

à lui opposer; quelques uns de ses chevaliers signalèrent bien leur hardiesse dans quelques escarmouches, mais ils ne purent empêcher que tous les villages ne fussent brûlés, toutes les richesses du pays détruites, et les paysans réduits au dernier désespoir (1). Le duc de Normandie n'attaqua aucune ville, excepté le Quesnoy; et il en fut repoussé par des *canons et bombardes* placés sur les murs. C'est la première fois que ces instrumens d'un nouveau système de guerre sont nommés, mais ils le sont sans étonnement, sans réflexion, sans description de ces armes si meurtrières, et qui devoient exercer une si redoutable influence (2). En effet, ce n'étoit point une découverte, une chose inouïe, qui frappât d'étonnement ceux qui la voyoient pour la première fois: l'usage de l'artillerie arrivoit d'Orient avec le commerce des Arabes; l'importation en étoit faite lentement, mais dans plusieurs lieux à la fois; avant d'éprouver ses effets, chacun en avoit déjà entendu parler; et comme elle étoit loin alors de faire les ravages qu'on lui voit faire aujourd'hui, personne ne soupçonnoit encore l'importance de cette arme nouvelle. 1340.

Le duc de Normandie vint ensuite assiéger

(1) Froissart, c. 110, p. 304.

(2) Froissart, c. 111, p. 310.

1340. Thun-l'Évêque, château qui incommodoit fort les habitans de Cambray. Le comte de Hainaut, qui avoit été solliciter des secours, d'abord auprès d'Édouard III, puis de Louis de Bavière, revint dans son pays pendant que ce siége duroit encore. Ses vassaux de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et ses alliés vinrent en foule se ranger sous ses étendards, et Jacquemard d'Arteveld lui amena les nombreuses milices des villes de Flandre; de son côté, le duc de Normandie recevoit sans cesse des renforts; son père lui-même, le roi Philippe, vint joindre l'armée française, sans vouloir en prendre le commandement. L'Escaut séparoit les deux armées, et ni l'une ni l'autre n'osoit le passer en présence de l'ennemi; le comte de Hainaut fit évacuer Thun-l'Évêque au travers du fleuve, et reçut avec honneur dans son camp la garnison qui avoit si bravement défendu ce château. Mais il auroit voulu profiter de l'ardeur de ses soldats pour livrer bataille; leur nombre étoit disproportionné à ses finances, et il ne se sentoit pas moins ruiné par leur oisiveté qu'il n'auroit pu l'être par l'invasion de l'ennemi. Il proposa à Philippe un armistice de trois jours, pendant lequel l'un ou l'autre, au choix du roi de France, passeroit l'Escaut, pour qu'ils pussent ensuite combattre à armes égales. Philippe lui répondit qu'il étoit bien aise de lui voir manger ainsi tout son bien,

et qu'il ne combattroit que quand il y trouveroit sa convenance. (1) 1340.

Sur ces entrefaites, Edouard mit à la voile de Londres le 22 juin, avec la flotte qu'il avoit travaillé tout le printemps à rassembler, et sur laquelle il avoit fait monter ses meilleurs soldats (2). La flotte française, que Philippe avoit destinée à lui disputer le passage, tenoit la mer, sous les ordres de Hugues Quieret, Pierre Béhuchet et Barbavara de Porto-Vénéré; on prétend qu'on y comptoit plus de cent quarante gros vaisseaux, et qu'elle étoit montée par plus de quarante mille hommes (3). Mais les commandans français n'avoient que peu d'expérience de la mer, et cependant ils ne voulurent pas écouter les conseils de Barbavara, qui n'étoit à leurs yeux qu'un corsaire, peu digne de faire entendre sa voix devant tant de chevaliers. Déjà l'année précédente l'insolence aristocratique avec laquelle ils avoient traité les matelots, en avoit fait déserter la plus grande partie; et l'irritation de ceux-ci contre la noblesse avoit fait éclater, à leur retour à Gênes, une révolution qui avoit dépouillé cet ordre de ses prérogatives. (4)

Hugues Quieret, le grand-amiral, et Pierre

(1) Froissart, c. 115-119, T. I, p. 321.
(2) *Rymer*, T. V, p. 195.
(3) Froissart, c. 120, p. 333.
(4) *Georgii Stellæ Annales Genuenses*. T. XVII, p. 1072.

1340. Béhuchet, le trésorier de la couronne, avoient choisi entre Blankenberg et l'Écluse, sur cette côte entourée de bancs de sable, une anse, ou un passage étroit, où leurs vaisseaux se touchoient presque, et présentoient de loin une forêt de mâts. Il leur sembloit y être fortifiés de toute part, parce qu'ils ne couroient pas le risque d'être tournés. En vain Barbavara leur représentoit qu'ils s'exposoient à un danger bien plus grand, en étant serrés de sorte à ne pouvoir manœuvrer, ils ne voulurent jamais suivre son conseil ou son exemple, et s'avancer dans la haute mer. Édouard, en arrivant en face de cette forêt de mâts qui lui barroient le chemin de l'Écluse, manœuvra quelque temps pour prendre l'avantage du vent et du soleil, tandis que les Français immobiles croyoient que le courage lui manquoit pour les attaquer. Tout à coup il vint donner sur eux à pleines voiles : ses troupes de débarquement, réparties sur ses vaisseaux, se tenoient prêtes à seconder les marins : les archers anglais firent bientôt reconnoître leur supériorité; et, dès qu'on put venir à l'abordage, les Anglais attachèrent par des crochets leurs vaisseaux à ceux de leurs adversaires; les troupes de terre, dont leur flotte étoit chargée, purent alors combattre de pied ferme. La bataille fut longue et obstinée, elle dura dès six heures du matin jusqu'à midi; mais elle tourna bientôt tout à l'a-

vantage des Anglais. Comme leurs adversaires 1340.
s'étoient mis en un lieu où ils ne pouvoient ni manœuvrer ni s'éloigner, leur défaite entraîna leur perte presque totale. Le seul Barbavara, qui avoit pris le large, échappa avec sa division, tandis que les deux amiraux français périrent, que tous leurs vaisseaux furent pris ou coulés à fond, et que la perte de leur côté fut estimée à trente mille hommes. (1)

Le jour même de cette grande bataille, le 24 juin 1340, la flotte triomphante d'Édouard entra dans le port de l'Écluse, et la nouvelle de sa victoire fut rapidement portée à trente lieues de distance, aux deux armées qui se trouvoient en présence dans le Cambresis. Mais au lieu de les pousser à quelque action d'éclat, elle les engagea seulement à s'éloigner l'une de l'autre. L'état des finances des princes ne leur permettoit pas de tenir leurs soldats long-temps rassemblés, et l'approche de nouveaux combats étoit pour eux un motif de licencier pour un peu de temps leurs gens de guerre. Philippe se retira à Arras; il distribua une partie de ses soldats dans les places frontières, donnant à Godemar du Fay le

(1) Froissart, c. 120-122, p. 333. — *Giov. Villani.* L. XI, c. 107, p. 837. — *Cont. Nangii.* p. 102, 104. — Thom. Walsingham. p. 148. — Hist. de Knyghton, p. 2578. — Lettre d'Édouard du 9 juillet. Ap. Rymer p. 195. — *Meyer, Ann. Fland.* L. XII, f. 141.

1340. commandement de Tournai, qu'il regardoit comme la plus exposée (1). Le comte de Hainaut se rendit à Gand avec les seigneurs des Pays-Bas, pour rejoindre Édouard, qui y étoit revenu auprès de sa femme. A Valenciennes, ces seigneurs, assemblés sur la place du marché, en présence du peuple, furent harangués par Arteveld, qui les engagea à conclure une alliance perpétuelle entre la Flandre, le Hainaut et le Brabant : dans une autre diète qu'Édouard présida à Villevorde, tous convinrent de se réunir en armes devant Tournai, le 22 juillet, pour attaquer cette ville. (2)

Philippe fut bientôt averti du projet des Anglais et des Flamands, et il fit passer à Tournai quelques seigneurs de sa cour avec un bon nombre de preux chevaliers (3). De son côté, Edouard vint, le 23 juillet, établir son quartier à Chin-lez-Tournai, ayant dans son armée quatre mille gendarmes anglais, neuf mille archers, une brillante cavalerie allemande et la puissante milice des villes de Flandre (4). Il distribua les quartiers des ducs de Brabant et de Gueldres, des marquis de Juliers, de Brandebourg et de Misnie, de manière que la ville fût cernée de tous côtés.

(1) Froissart, c. 124, p. 343.

(2) Froissart, c. 123, p. 340 et c. 125, p. 345.

(3) Froissart, c. 126, p. 347.

(4) Froissart, c. 127, p. 348. — *Meyer*. L. XII, f. 142.

Quoique secondé par un si grand nombre de combattans, Édouard ne se faisoit plus illusion sur les succès qu'il pouvoit attendre : aussi, pour amener du moins promptement son entreprise à une conclusion quelconque, écrivit-il le 26 juillet au roi de France, qu'il nommoit seulement Philippe de Valois, pour lui proposer un combat décisif, ou seul à seul, ou chacun à la tête de cent chevaliers, ou avec leurs deux armées, de manière toutefois que la guerre fût terminée avant dix jours. Le roi français prétendit ne pas se reconnoître sous la désignation de Philippe de Valois ; il reprocha à Édouard de forfaire à son hommage, et il lui déclara que pour le rejeter hors de son royaume, il ne prendroit pas conseil de son ennemi, mais qu'il choisiroit le temps qui lui conviendroit à lui-même. (1) 1340.

Philippe, en effet, n'avoit aucun motif de presser la décision de la guerre. Son lieutenant, en Languedoc, le comte de Lille Jourdain, poussoit ses conquêtes en Aquitaine ; pendant qu'Édouard se consumoit devant Tournai, il assiégeoit Condom et Bordeaux, et ne trouvoit dans le pays aucun chef qui osât lui tenir tête (2). En même temps le comte de Douglas s'étoit, à la sollicitation de Philippe, mis à la tête des Écos-

(1) *Rymer*. T. V. p. 198, 199.

(2) Hist. de Languedoc, L. XXX, c. 66, 67, p. 232. — Froissart, c. 129, p. 355.

1340. sais, et après avoir chassé devant lui les Anglais épars en Écosse, il avoit fait une invasion dans les comtés de Northumberland et de Durham, qu'il avoit ravagés jusqu'à trois journées de distance des frontières (1). Bientôt après il avoit surpris par stratagème le fort château d'Édimbourg, où il s'étoit introduit avec douze valeureux compagnons sous le déguisement d'un marchand de charbon. (2)

Les Anglais avec leurs alliés ne pouvant engager Philippe à livrer bataille assiégeoient Tournai, ou plutôt s'efforçoient de réduire par la famine la nombreuse garnison enfermée dans cette ville; ils demeurèrent deux mois devant ses murs; mais dans leur armée les Brabançons n'étant excités contre ceux de Tournai par aucune animosité, se relâchoient de la vigilance qui leur étoit recommandée : ils avoient laissé sortir de la ville, au travers de leur quartier, les bouches inutiles, et ils laissoient souvent aussi entrer quelques vivres dans la place où ils avoient des amis (3). Philippe s'étoit approché jusqu'à trois lieues de Tournai, ayant dans son armée les rois de Bohême, de Navarre, d'Écosse, les ducs de Lorraine, de Bretagne, de Bourgogne et de Bourbon, les comtes de Flandre, de Savoie, de

(1) Froissart, c. 130, p. 357.
(2) Froissart, c. 131, p. 359.
(3) Froissart, c. 132, p. 363 et c. 139, p. 383,

Genève, de Montbelliard, de Forez, d'Alençon 1340.
et un grand nombre d'autres seigneurs (1). Mais une rivière et des marais difficiles séparoient les deux armées, et les chevaliers ne se rencontroient que dans des escarmouches peu importantes. Pour forcer le roi de France à sortir enfin de son inaction, Robert d'Artois essaya de surprendre Saint-Omer à la tête d'un corps d'armée, formé principalement de milices flamandes; déjà il s'étoit rendu maître des faubourgs de cette ville, lorsqu'il y fut attaqué par le duc de Bourgogne et le dauphin d'Auvergne : il y perdit dix-huit cents hommes, et il fut forcé à une prompte retraite (2). La déroute de ce corps d'armée répandit un sentiment de découragement et d'insubordination parmi les milices: Robert d'Artois n'inspiroit aux Flamands aucune confiance; les noms de traître, de sorcier, d'empoisonneur, qui lui étoient donnés par les Français, avoient fait impression sur leurs ennemis. D'ailleurs, il les avoit trompés en les assurant qu'il avoit à Saint-Omer des intelligences, et il fut obligé de se dérober par la fuite à leur ressentiment. Bientôt la fermentation gagna le camp des Flamands devant Tournai; les Anglais ne l'avoient pas même

(1) Froissart, c. 132, p. 364.

(2) Froissart, c. 141, p. 390. — *Cont. Nangii.* p. 102. — *Giov. Villani.* L. XI, c. 110, p. 837. — Oudegherst, *Chr. de Fland.* c. 159, f. 267. — *Meyer.* L. XII, t. 142.

1340. remarquée, lorsque tout à coup, au milieu de la nuit, toute cette multitude, comme si elle étoit frappée d'une terreur panique, se mit en grande hâte à replier ses tentes et ses pavillons, à les charger sur ses chariots, et à repartir pour la Flandre, sans que personne l'eût attaquée ou songeât à la poursuivre. (1)

Bientôt après, le duc de Brabant avertit Édouard qu'il remarquoit parmi ses sujets les symptômes d'une fermentation toute semblable, et qu'il ne dépendroit probablement pas de lui de les retenir long-temps encore au siège de Tournai. Le trésor d'Édouard étoit complètement épuisé par les frais de son expédition et les subsides qu'il avoit payés à tant de princes rassemblés dans son camp. Il avoit perdu une bonne partie de son duché de Guyenne; il avoit exposé le nord de l'Angleterre aux ravages des Écossais; et quoiqu'il eût détruit la flotte française et ruiné le Tournaisis, il n'avoit pas fait une seule conquête, et il commençoit à sentir combien il avoit peu de chances de s'emparer jamais de la couronne de France: aussi désiroit-il trouver quelque expédient pour terminer cette campagne avec honneur. Philippe ne le désiroit pas moins, car il étoit secrètement informé qu'il n'y avoit plus dans Tournai de vivres que pour peu de jours,

(1) Froissart, c. 142, p. 393.

et il ne croyoit pas pouvoir, sans un grand danger, forcer, pour livrer bataille, les passages qui le séparoient des Anglais. (1) 1340.

Les deux rois accueillirent donc avec un égal empressement les tentatives de médiation que fit, auprès de l'un et de l'autre, Jeanne de Valois, sœur du roi de France, mère du comte de Hainaut, et belle-mère du roi d'Angleterre, de l'empereur Louis de Bavière et du marquis de Juliers. Cette princesse, si proche parente des chefs des deux armées, alloit sans cesse d'un camp à l'autre pour exhorter les princes à la paix (2). Le pape Benoît XII la secondoit de tout son pouvoir; il avoit envoyé, dans ce but, des légats aux deux rois, et il les conjuroit, dans ses lettres, de mettre un terme aux souffrances de leurs sujets. (3)

Enfin, Jeanne détermina son frère, son fils et ses gendres à nommer des plénipotentiaires, qui se réunirent, le 23 septembre, dans la chapelle d'Espléchin, au milieu des champs, à peu de distance des deux armées. La conférence se continua le lendemain, puis le surlendemain, 25 septembre, jour où une trève de six mois fut signée (4). Les plénipotentiaires de la France

(1) *Giov. Villani.* L. XI, c. III, p. 838.
(2) Froissart, c. 143, p. 396.
(3) *Raynaldi Ann. eccl.* 1340. §. 26-31.
(4) Froissart, c. 144, p. 398.

1340. étoient le roi de Bohême, l'évêque de Liége, le duc de Lorraine, les comtes de Savoie et d'Armagnac; ceux de l'Angleterre et de ses alliés étoient les ducs de Brabant et de Gueldres, le marquis de Juliers, le comte de Hainaut et le sire de Beaumont, son oncle. Toute hostilité entre les deux puissances devoit cesser dans les Pays-Bas immédiatement; au bout de vingt jours en Aquitaine, et au bout de vingt-cinq jours en Écosse; chaque parti devoit conserver ce qu'il possédoit au moment de la signature du traité; le commerce devoit être rétabli entre les deux pays; les prisonniers relâchés, sous promesse de rentrer dans leurs prisons à la fin de la trève, à moins qu'un congrès, qui devoit se réunir à Arras, ne la convertît en paix définitive; si quelque ville étoit assiégée par les gens de l'un ou de l'autre roi, en Gascogne, en Aquitaine, dans les îles de Gersey et de Guernsey, *ou ailleurs*, le siége devoit être levé; mais quatorze commissaires, sept de chaque part, estimeroient les vivres de la garnison, qui se trouveroient dans la place, pour la remettre en même état à l'expiration de la trève (1). Comme la ville de Tournai, objet principal des combats, n'étoit pas même nommée dans le traité, Philippe ne jugea point que cette clause s'appli-

(1) *Rymer*, T. V. p. 205. — *Cont. Nangii.* p. 103. —Froissart, c. 144, p. 398. — Oudegherst, c. 159, f. 269.—*Meyer*, L. XII, f. 143. — *Raynaldi*, 1340, §. 33.

quât à elle, et il la fit approvisionner pour deux ans, ce qui, plus tard, lui fut reproché comme un manque de foi. (1) 1340.

Après la signature de la trève l'un et l'autre roi licencia son armée; Édouard alla rejoindre, à Gand, la reine Philippa, qu'il y avoit laissée, et avec elle il repassa en Angleterre, où il arriva le 30 novembre 1340 (2). Philippe de Valois vint à Lille, où il accueillit à sa cour ceux qui avoient si vaillamment défendu cette frontière, et il leur accorda des récompenses. Pour témoigner en particulier aux habitans de Tournai combien il étoit satisfait de leur patience et de leur courage, il leur rendit dans toute sa plénitude leur droit de commune, qui avoit été supprimé par un de ses prédécesseurs, et il leur promit qu'au lieu de nommer désormais un gentilhomme pour les gouverner, il abandonneroit sans partage l'administration de leur ville au prévôt et aux jurés qu'ils nommeroient eux-mêmes. Après avoir, par cette concession, répandu la joie dans la province, il revint à Paris avec les seigneurs de sa cour. (3)

(1) *Giov. Villani.* L. XI, c. 111, p. 838.

(2) *Rymer.* T. V, p. 216. — Thom. Walsingham, p. 150. — Knyghton, p. 2578.

(3) Froissart, c. 146, p. 403.

CHAPITRE IV.

Prolongation de l'armistice. — Guerre pour la succession de Bretagne, à laquelle Philippe et Édouard prennent part. — Trève de Malestroit. — Négociation pour l'achat du Dauphiné. — Détresse du roi de Majorque. — Désordre des finances en France. — Supplice de plusieurs seigneurs. — Administration intérieure. — 1341-1344.

La trève qui avoit été signée auprès de Tournai n'étoit stipulée que pour six mois ; mais les deux peuples dont elle suspendoit les combats, avoient de fortes raisons de croire que, si elle n'étoit pas bientôt suivie d'un traité de paix, du moins elle seroit prolongée indéfiniment. En effet, c'étoit en vain qu'Édouard III avoit fait des efforts prodigieux, et des sacrifices d'argent qui avoient épuisé ses finances; en vain il avoit réussi à unir dans sa ligue contre la France, l'Empereur et la plupart des princes de l'Allemagne et des Pays-Bas; en vain il avoit, dans une grande bataille navale, détruit la marine française, et noyé plusieurs milliers de soldats, il n'avoit pu pénétrer plus avant, de quelques lieues, sur le terri-

toire français, et tous ses efforts avoient échoué 1341.
devant la première ville qu'il avoit assiégée. Robert d'Artois, qui l'avoit poussé à la guerre, lui avoit donné à entendre qu'il étoit maître de soulever en France de nombreux partisans; mais il l'avoit suivi en Flandre sans s'y distinguer par aucun exploit, et sans qu'un seul Français se déclarât en sa faveur. Les Flamands avoient, il est vrai, reconnu le titre d'Édouard à la couronne de France; mais quoique ces peuples fissent nominalement partie du royaume, ils étoient animés contre les Français par une haine antique, autant que par leur attachement à leurs priviléges, et par la défiance que leur comte leur inspiroit. Leur soulèvement ne pouvoit être considéré comme la défection d'une province française, et Édouard n'avoit aucun lieu de se flatter que leur exemple seroit suivi; ce n'est pas qu'il eût remarqué que l'amour de la patrie, le zèle pour son indépendance, le dévoûment à la race royale, ou l'attachement à la personne de Philippe de Valois eussent beaucoup d'influence sur la masse des Français; au contraire, Édouard pouvoit voir que parlant français comme Philippe, descendant comme lui de Saint-Louis, et doué de qualités au moins aussi brillantes que son compétiteur, il ne leur auroit pas répugné comme roi : mais la nation n'avoit ni volontés, ni passions publiques; elle attendoit les événemens, et elle

1341. les subissoit sans avoir la pensée de les diriger; d'ailleurs la guerre se faisoit alors avec tant de fureur et de rapacité qu'elle ne pouvoit permettre aux peuples d'hésiter entre leurs amis et leurs ennemis. Les soldats d'Édouard n'attendirent point de savoir si les habitans des campagnes qu'ils traversoient seroient favorables ou contraires à leur maître, pour piller leurs récoltes, incendier leurs maisons, réduire leurs personnes en servitude, et les contraindre, à force de coups et de mauvais traitemens, à se racheter au plus haut prix. Il falloit bien que les peuples, traités en ennemis, devinssent ennemis; ils se défendoient, non parce qu'on en vouloit à leur roi ou à l'honneur de leur nation, mais parce qu'on attaquoit leurs biens et leurs vies. Comme aucune neutralité, aucun choix n'étoit possible, la rigueur seule des hostilités rendoit la guerre nationale.

D'autre part, Philippe avoit déjoué l'attaque de son compétiteur, mais il n'avoit pas lieu de s'applaudir de ses succès militaires; sa flotte, quoique très supérieure en nombre à celle des Anglais, n'avoit pu soutenir leur choc sans éprouver un désastre épouvantable; son armée, avec une égale supériorité de forces, s'étoit trouvée, deux années de suite, en présence de l'armée anglaise, sans avoir jamais osé en venir aux mains. Il y avoit, dans l'éclat de la cour de Philippe,

dans la pompe dont l'entouroient les rois et les ducs qui venoient se ranger sous ses étendards, quelque chose qui flattoit l'orgueil de la noblesse française; elle se plaisoit à ces camps de parade; mais en présence de l'ennemi, elle n'avoit montré que peu d'ardeur pour le combat, ou peu de zèle pour Philippe, et celui-ci, de son côté, paroissoit craindre de mettre ou sa valeur ou son dévoûment à l'épreuve. 1341.

Ainsi l'un et l'autre roi sembloit avoir peu d'avantages à attendre de la guerre, peu de motifs pour se presser de la renouveler. Philippe, en particulier, avoit montré de l'empressement à se prêter aux conseils pacifiques de sa sœur, la comtesse douairière de Hainaut; et après que celle-ci eut réussi à faire signer la trève, dans la chapelle d'Espléchin, il lui proposa aussitôt d'entreprendre une autre négociation qui serviroit à la consolider. La comtesse étoit mère de l'impératrice d'Allemagne, femme de Louis de Bavière. Philippe proposa à sa sœur de se rendre auprès de ce dernier, pour l'attacher aux intérêts de la France; il écrivit lui-même à sa nièce, qu'il appeloit, dans sa lettre, dominatrice de l'Allemagne; il la pressoit de travailler, pour le bien des deux monarchies, à rétablir l'ancienne harmonie entre la France et l'Empire, et il lui faisoit les promesses les plus solennelles d'employer désormais

1341. tout son crédit auprès du pape pour réconcilier Louis de Bavière à l'Église. (1)

Louis de Bavière accordoit, en effet, la plus implicite confiance à sa femme; d'ailleurs sa conscience étoit tourmentée par les excommunications dont la cour de Rome l'avoit accablé. Il n'y avoit aucun sacrifice qu'il ne fût prêt à faire, aucun allié qu'il ne fût prêt à abandonner, si, à ce prix, il pouvoit gagner la faveur de l'Église. Se confiant pleinement aux assurances que lui donnoit la comtesse de Hainaut, au nom du roi de France, il rompit tout à coup avec Édouard, en lui reprochant d'avoir, sans le consulter, signé la trève d'Espléchin; il révoqua le vicariat de l'Empire, qu'il lui avoit accordé (2), et il s'unit à Philippe d'une étroite alliance, donnant commission à ses ambassadeurs de se présenter, avec ceux de France, à la cour d'Avignon, pour obtenir l'absolution du pape. En effet, dans une audience publique, les ambassadeurs français sollicitèrent Benoît XII de rendre sa faveur à un prince que son maître avoit reconnu pour loyal et orthodoxe. Mais, quoique Benoît XII fût fa-

(1) Olenschlager, c. 133, p. 307.

(2) Lettre du duc d'Autriche, Rymer. T. V, p. 258. — Lettre de l'empereur Louis, du 25 juin. *Ibid.* p. 262. — Lettre d'Édouard en réponse, 14 juillet, p. 264. — Thom. Walsingham, p. 160.

vorablement disposé pour l'Empereur, il lui sem- 1341.
bla que l'Église ne pouvoit, sans s'avilir, se laisser ainsi dominer par le roi de France, changer au moindre signe qu'elle recevoit de lui, et déclarer un empereur tantôt hérétique, tantôt orthodoxe, selon le caprice de Philippe. Il repoussa donc, avec quelque hauteur, les demandes des ambassadeurs français : ceux-ci ne désiroient point de réussir; ils vouloient, au contraire, que l'Empereur, tout en se croyant obligé envers eux, demeurât dans la crainte et la dépendance. Ainsi, tandis que le pape dissimuloit sa bonne volonté, et le roi de France sa mauvaise, l'absolution ne fut point accordée, et le procès demeura en suspens jusqu'à la mort de Benoît XII. (1)

Les négociations continuoient cependant entre Edouard et Philippe. Le premier, au mois de janvier, avoit donné des ordres pour que la trève qu'il avoit conclue fût religieusement observée soit par les Anglais sur mer, soit par ses lieutenans en Gascogne, sur terre; toutefois, comme on l'avoit prévenu que le comte de Foix, excité par *Philippe de Valois, son ennemi et son rebelle,* songeoit à envahir la Guienne, il exhorta ses lieutenans à se tenir prêts à le repousser par les armes (2). Du 10 avril au 14 juillet, Édouard

(1) Olenschlager, c. 134, p. 309.

(2) *Rymer*. T. V, p. 218, 219.

1341. donna à plusieurs reprises des pleins pouvoirs à divers députés, pour transiger avec Philippe, même sur son droit à la couronne, et pour convenir avec lui ou d'une paix ou d'une trève. Nous ne connoissons autre chose de ces négociations, si ce n'est que la trève fut prolongée, d'abord jusqu'au 29 août, ensuite jusqu'au 24 juin de l'année suivante. (1)

Cependant de nouvelles causes d'inimitié étoient survenues entre les deux rivaux, de nouvelles espérances s'étoient présentées à Édouard, et il avoit trouvé sur les côtes de France un allié qui lui avoit offert des facilités pour recommencer la guerre. Les ducs de Bretagne étoient de tous les feudataires de la France, ceux qui s'étoient maintenus les plus indépendans du pouvoir royal. Pairs de France comme ducs de Bretagne, et pairs d'Angleterre comme comtes de Richmond, ils ménageoient en même temps l'une et l'autre couronne. Jean III, duc de Bretagne, avoit, il est vrai, suivi Philippe à l'armée devant Tournai; cependant Édouard lui écrivit avec affection durant la trève, pour lui recommander les bourgeois de la ville de Bayonne (2). Il n'est pas probable que ces lettres fussent jamais présentées, car comme Jean III revenoit de la campa-

(1) *Rymer*. T. V, p. 242, 251, 260, 266, 279, 281.

(2) Le 11 février 1341. *Rymer*. T. V, p. 228.

gne de Tournai, avant d'être rentré dans ses États, il tomba malade à Caen, et il y mourut le 30 avril 1341. (1) 1341.

La succession au duché de Bretagne présentoit une question embarrassante. Jean III n'avoit jamais eu d'enfans. L'aîné de ses frères, Gui de Penthièvre, né de la même mère que lui, étoit mort en 1331 (2); il avoit laissé une fille nommée Jeanne, que le duc avoit mariée à Charles, fils puîné de Gui de Blois et de Marguerite, sœur de Philippe de Valois. Le second, Jean, comte de Montfort, né d'une seconde femme d'Arthur II, étoit alors dans la force de l'âge. Jean III avoit toujours montré une grande aversion pour son frère consanguin et pour sa belle-mère; il avoit fait épouser à sa nièce Charles de Blois, pour lui laisser le duché de Bretagne, et lui assurer en même temps l'appui de Philippe de Valois. Aujourd'hui que le droit de la représentation des lignes est bien établi, on n'hésiteroit pas à faire passer la fille du frère aîné avant le frère cadet; mais l'on affirmoit qu'en Bretagne, quoique les filles ne fussent point exclues de la succession, elles ne pouvoient y prétendre qu'après tous les fils, et l'on en inféroit qu'une nièce ne pouvoit être appelée à la couronne, dans le cas où une

(1) Hist. de Bretagne. L. IX, c. 115, p. 311.

(2) Hist. de Bretagne. L. IX, c. 102, p. 307.

1341. fille ne le seroit pas. Il paroît que ce doute arrêta Jean III à son lit de mort; que dans ce moment-là, *pour ne pas charger son âme*, il ne confirma point ce qu'il avoit fait précédemment en faveur de Charles de Blois, et qu'il laissa la question indécise, si même il ne se prononça pas pour le comte de Montfort. (1)

Ce dernier, au moment où il apprit la mort de son frère, se présenta devant Nantes, et il y fut reçu comme seigneur par les bourgeois. Sept des évêques de Bretagne se déclarèrent aussi pour lui; mais les deux autres embrassèrent la cause de Charles de Blois, et la plus grande partie de la noblesse se rangea bientôt du même côté (2). Montfort convoqua une assemblée des États à Nantes, pour y faire reconnoître ses droits par tous les vassaux du duché; mais avant qu'elle fût réunie, il courut à Limoges, ville dont il étoit vicomte, et où le duc Jean III avoit déposé son trésor. Il y fut reçu sans difficulté par les bourgeois, et il se mit en possession de ce trésor, qui étoit considérable (3). Il revint ensuite à Nantes, où les exécuteurs testamentaires du duc

(1) Hist. de Bretagne. L. IX, c. 116, p. 311. — Daru, Hist. de Bretagne. T. II, L. IV, p. 78.

(2) Hist. de Bretagne. L. IX, c. 117, p. 311. — Froissart. T. II, c. 147, p. 1.

(3) Froissart, c. 148, p. 4. — Hist. de Bretagne. L. IX, c. 118, p. 311.

le mirent en possession d'un autre trésor qui 1341.
étoit conservé dans la cathédrale (1). Mais tandis que cet argent lui donnoit les moyens d'affermir son autorité, il vit avec inquiétude que les nobles qu'il avoit convoqués aux États de la province, refusoient de s'y rendre. Le sire de Léon étoit le seul qui se fût conformé à son invitation. (2)

Un sentiment contraire à Montfort commençoit, en effet, à se manifester en Bretagne. C'étoit moins encore du zèle pour Charles de Blois, que de la répugnance à ce qu'une question de droit fût décidée par surprise ou par force. Montfort, au contraire, étoit pressé de prendre possession du duché, bien sûr que son titre en vaudroit mieux, quelle que fût l'autorité supérieure qui vînt à décider ensuite. Ayant soldé un grand nombre de gens de guerre avec l'argent accumulé par son frère, il attaqua Brest, où commandoit Garnier de Clisson, cousin du dernier duc. Ce chevalier ayant été blessé mortellement dans une sortie, la place se rendit (3). Rennes, que Montfort attaqua ensuite, se rendit aussi à composition, après que Henri de Spinefort, qui y commandoit, eut été fait prisonnier. Hen-

(1) *Rymer*. T. V, p. 258.

(2) Froissart, c. 148, p. 5.

(3) Froissart, c. 149, p. 6. — Hist. de Bretagne. L. IX, c. 120, p. 312.

1341. nebon, Vannes et Auray capitulèrent à leur tour. (1)

Charles de Blois, pendant ce temps, au lieu d'agir avec une égale activité, s'étoit contenté de recourir au roi Philippe, pour qu'il lui fît rendre justice; et celui-ci, qui vouloit favoriser son neveu, se trouva, pour la seconde fois, appelé à se prononcer contre l'exclusion des femmes, dans les grands fiefs de la couronne, dans le temps même où il ne portoit lui-même cette couronne qu'en fondant son droit sur l'exclusion des femmes. Les prétentions de Robert d'Artois et celles de Jean de Montfort, qu'il condamnoit, étoient précisément de la nature de celles qu'il avoit fait valoir pour succéder à Charles IV. Il fit sommer Jean de Montfort de se présenter devant la cour des pairs, pour entendre décider entre lui et Charles de Blois. Il semble que Jean de Montfort, prévoyant quelle sorte de justice lui seroit rendue, commença dès-lors à rechercher la protection d'Édouard III. (2)

Toutefois Montfort se rendit à Paris avec une suite de quatre cents chevaliers; des écritures volumineuses furent produites de part et d'autre par Charles de Blois et par lui. Les règles de la succession, établies par la loi de Moïse, par celle

(1) Froissart, c. 150, p. 10.

(2) Froissart, c. 151, p. 19.

des empereurs romains, par la loi des fiefs, par la loi que suivoit la couronne de France, furent alléguées en faveur de Montfort; Charles de Blois fit valoir de son côté les coutumes qui régloient les successions des sujets, soit en Bretagne même, soit dans les États limitrophes. Mais ni l'un ni l'autre ne pouvoit invoquer des exemples tirés de l'histoire de Bretagne, ni des règles prises dans ses lois. Il falloit raisonner par induction, et rien n'étoit moins concluant que l'une et l'autre plaidoirie (1). Les juges, il est vrai, avoient pour se décider une autre règle que la justice ou les exemples. Charles de Blois étoit neveu de Philippe, et promettoit de maintenir la Bretagne dans une plus grande dépendance de la couronne. Un arrêt rendu à Conflans, le 7 septembre 1341, par la cour de Parlement *suffisamment garnie de pairs*, lui donna gain de cause (2). Montfort, qui s'y étoit attendu, et qui ne vouloit pas s'exposer à être arrêté jusqu'à ce qu'il eût livré ses places fortes, repartit sans prendre congé du roi, avant que l'arrêt fût prononcé, et vint rejoindre sa femme à Nantes. (3) 1341.

(1) Preuves de l'hist. de Bretagne. T. II, p. 479.

(2) Hist. de Bretagne. L. X, c. 1, p. 315, et Preuves, p. 486.

(3) Froissart, c. 153, p. 22. — *Cont. Nangii.* p. 105. — Hist. de Bretagne. L. IX, c. 128-130, p. 314. L. X, c. 1-4, p. 315, et Preuves, p. 479-490. — *Daru.* T. II, L. IV, p. 84.

1341. Le duché de Bretagne ayant été adjugé à Charles de Blois par l'arrêt de Conflans, Philippe l'exhorta à ne point tarder à s'en mettre en possession, et à rassembler pour cela tous ses amis en armes. De son côté, Montfort, déterminé à la résistance, s'adressa à Édouard; il passa en Angleterre, où il étoit déjà introduit à la cour de Windsor, six jours après que l'arrêt de Conflans eut été prononcé. Il y reçut d'Édouard, le 24 septembre, l'investiture du comté de Richmond, comme légitime successeur de son frère (1); et Froissart assure qu'il promit dès-lors de reconnoître Édouard comme roi de France, et de tenir en fief la Bretagne de lui, pourvu que celui-ci s'engageât en retour à l'aider, défendre, et garder, comme son homme, de tout son loyal pouvoir. (2)

La guerre qui alloit commencer entre Charles de Blois et Montfort, encore que les rois de France et d'Angleterre y prissent part comme auxiliaires des deux prétendans à la couronne ducale, n'étoit point regardée comme contraire à l'armistice qui venoit d'être renouvelé. Philippe ne se chargeoit point de mettre à exécution la sentence du Parlement; il laissoit Charles terminer son affaire lui-même, et l'expédition à

(1) *Rymer*. T. V, p. 280.

(2) Froissart, c. 151, p. 19.

laquelle celui-ci se préparoit n'étoit considérée 1341.
que comme une guerre privée; cependant, s'étant recommandé à tous ses parens, il avoit obtenu l'assistance du duc de Normandie, son cousin, héritier présomptif du royaume; du comte d'Alençon, son oncle, frère du roi Philippe; du comte de Blois, son frère; des ducs de Bourgogne et de Bourbon, et de plusieurs autres seigneurs, tels que Louis d'Espagne, Jacques de Bourbon, le comte d'Eu, et d'autres avec lesquels il avoit des relations d'amitié ou de parenté (1). A l'aide de tous ses amis, il mit sur pied une armée où l'on comptoit cinq mille cuirassiers, trois mille arbalêtriers, qu'en ce temps-là on appeloit Génois, parce que les plus habiles venoient des montagnes de la Ligurie, et un corps nombreux d'infanterie française. Cette dernière, cependant, composée d'hommes asservis et sans cesse humiliés, menacés, opprimés, et en qui on avoit cherché à éteindre tout esprit de résistance, étoit si mauvaise qu'on n'en tenoit aucun compte, et que les historiens ne trouvent point qu'il vaille la peine d'en dire le nombre. L'armée de Charles, où l'on voyoit le fils aîné du roi, le connétable de France, et tant de grands personnages, se rassembla à Ancenis; elle entra en Bretagne par Chantoceaux, châ-

(1) Froissart, c. 154, p. 26.

1341. teau qui, après quelques jours de siége, se rendit à composition. (1)

Les Français s'approchèrent ensuite de Nantes; ils prirent, pillèrent et brûlèrent Carquefou, à quatre lieues de cette ville. S'avançant ensuite jusqu'aux portes, ils y livrèrent plusieurs escarmouches aux bourgeois. Ceux-ci surprirent un jour un convoi de provisions qu'on menoit au camp, et l'introduisirent dans leurs murs; mais tandis qu'ils couvroient son entrée, ils furent chargés si vigoureusement par les Français, qu'un grand nombre d'entre eux furent tués ou blessés. Henri de Léon, qui les commandoit, se hâta de les retirer du combat, en laissant plus de deux cents prisonniers entre les mains de Charles de Blois. L'effroi fut grand à Nantes dans la bourgeoisie; les prisonniers appartenoient aux meilleures familles de la ville, et l'on pouvoit juger du sort qui leur étoit réservé par un acte de férocité que venoit de commettre le duc de Normandie. Trente chevaliers bretons, pris au château de Val-Garnier, venoient d'être amenés à son camp. Il les avoit fait tous égorger, et lancer leurs têtes par des balistes dans la ville de Nantes (2). Des fils de bourgeois avoient bien

(1) Froissart, c. 155, p. 29. — *Cont. Nangii.* p. 105. — Hist. de Bretagne. L. X, c. 6, p. 318.

(2) Hist. de Bretagne. L. X, c. 9, p. 319. — *Meyer, Ann. Fland.* L. XII, f. 144.

moins de chances encore d'échapper à sa cruauté. 1341.
Les Nantais vouloient dérober leurs enfans à ce danger ; ils s'attroupoient, ils parloient de se rendre, et Montfort, effrayé, les soupçonnoit déjà de vouloir traiter à ses dépens. Il accusa violemment Henri de Léon d'avoir occasionné ce malheur, en précipitant sa retraite et en abandonnant une partie de ses compagnons d'armes. Ces reproches n'eurent d'autre effet que de changer en ennemi le plus puissant entre les gentilshommes de Bretagne qui avoient pris son parti (1). Les uns racontent qu'alors Henri de Léon, d'accord avec les bourgeois, livra en trahison une porte de Nantes à Charles de Blois, qui entra dans la ville, et arrêta le comte de Montfort dans son château; d'autres, au contraire, que Montfort lui-même offrit de traiter, et que, trompé par les promesses du duc de Normandie, il vint dans son camp, et y fut fait prisonnier. La seule chose que le public sut avec certitude, c'est que, vers les fêtes de la Toussaint, Charles de Blois fut maître de Nantes; qu'il respecta les propriétés des bourgeois dont il reçut l'hommage, et que le duc de Normandie, ayant licencié son armée, ramena Montfort prisonnier à la tour du Louvre, à Paris. (2)

(1) Froissart, c. 156, p. 31.

(2) Froissart, c. 157, p. 35. — Lobineau, Hist. de Bret.

1341. La captivité de Montfort et la prise de Nantes sembloient devoir entraîner la ruine de son parti; mais la comtesse Marguerite sa femme, sœur du comte Louis de Flandre, n'en désespéra pas. Elle avoit, comme dit Froissart, courage d'homme et cœur de lion; elle s'étoit chargée de défendre Rennes, tandis que son mari défendroit Nantes; et lorsqu'elle apprit qu'il étoit prisonnier, quoiqu'elle s'attendît à ce que Philippe le fît mettre à mort, elle releva le courage de ses amis et de ses soldats, en leur montrant son fils : « Ha! seigneurs, leur disoit-elle, « ne vous déconfortez mie, ni ébahissez, pour « monseigneur que nous avons perdu. Ce n'étoit « que un seul homme; voyez-ci mon petit en- « fant, qui sera, si Dieu plaît, son restaurateur, « et qui vous fera des biens assez. » Après avoir raffermi dans son parti les habitans de Rennes, avoir augmenté la garnison de cette ville, et l'avoir pourvue de munitions, elle s'en vint avec son fils à Hennebon, port de mer, où elle pouvoit espérer de recevoir plus aisément des secours d'Angleterre, et elle y passa l'hiver. (1)

La trêve duroit toujours entre la France et l'Angleterre; mais les espérances de paix s'é-

L. X, c. 8-11, p. 319. — Daru, Hist. de Bret. T. II, L. IV, p. 87.

(1) Froissart, c. 158, p. 38. — Lobineau, Hist. de Bret. L. X, c. 12, p. 320.

toient dissipées; de nouvelles offenses avoient été données mutuellement; les deux rois s'accusoient de mauvaise foi, et d'ailleurs les hostilités n'étoient suspendues que sur un théâtre toujours plus restreint. L'Écosse avoit d'abord été comprise dans la trêve entre Philippe et Édouard; puis il semble qu'à l'un de ses renouvellemens, les deux rois s'abstinrent, de concert, d'y comprendre les Écossais. Édouard languissoit de se venger d'eux, et Philippe n'étoit pas fâché d'occuper son rival dans son île. Édouard, averti que les Écossais avoient pris le château de Stirling, et avoient ainsi achevé d'expulser les Anglais de leur pays, convoqua ses vassaux à Newcastle-sur-Tyne pour le 24 janvier 1342, afin de former l'armée qu'il destinoit à envahir l'Écosse (1). Il étoit lui-même arrivé sur cette frontière dès le mois de novembre, et il y séjourna jusqu'au mois de février. Ses troupes y souffrirent beaucoup de la cherté des vivres, et ne lui rendirent que peu de services. Les deux comtés de Northumberland et de Durham avoient été ravagés, en effet, l'été précédent, par le jeune roi David II, qui avoit débarqué le 4 mai 1341 dans son royaume, à son retour de France, et qui, depuis que l'armée anglaise étoit réunie, s'étoit retiré dans la forêt de Geddart,

1341.

1342.

(1) *Rymer* T. V, p. 290. — Froissart, c. 159, p. 40.

1342. où il évitoit tout combat. Édouard, désespérant de l'y forcer, rentra enfin en négociation avec lui, et conclut un nouvel armistice. (1)

La mort de Benoît XII, survenue le 25 avril 1342, devoit aussi contribuer à éloigner les espérances de paix. Ce pontife, homme de bien, l'avoit sincèrement désirée; il s'étoit proposé de tenir la balance égale entre tous les souverains; il avoit toujours eu en vue de réconcilier Louis de Bavière à l'Église; et quoiqu'il n'eût réussi dans aucun de ses projets, les États en guerre n'oublioient point qu'ils avoient en lui un père commun, et ils étoient toujours prêts à le choisir comme médiateur et comme arbitre. Mais au bout de onze jours, Benoît XII fut remplacé par Clément VI, auparavant nommé Pierre Roger, moine limousin, élevé à Paris, et successivement abbé de Fécamp, évêque d'Arras, archevêque de Sens, et enfin de Reims (2). Jean, duc de Normandie, héritier présomptif de la couronne de France, avoit été présent à Avignon pendant cette élection : il est probable qu'il y eut beaucoup de part; et, pour montrer la satisfaction qu'elle lui donnoit, il conduisit par la bride la mule du pape à la cérémonie de son installation (3). Le nouveau pontife, en effet,

(1) Froissart, c. 161, p. 49.

(2) *Raynaldi Ann. eccles.* 1342, §. 6

(3) *Raynaldi.* 1342, §. 7

étoit une créature du roi de France, et il ramena le saint-siége à cet état de dépendance des monarques français que Philippe-le-Bel s'étoit proposé d'assurer, en fixant le séjour des papes en Provence. 1342.

Clément VI, en montant sur le trône, regarda cependant comme son premier devoir de faire quelque démonstration du désir qu'il avoit de travailler à la réconciliation des rois de France et d'Angleterre. Il leur envoya, le 30 juin, les cardinaux de Préneste et de Tusculum comme légats, avec commission de les exhorter à la paix, et même de les obliger, par son autorité apostolique, à proroger leur trève. Cependant les lettres qu'il leur adressoit en même temps ne contenoient que des lieux communs sur les avantages de la paix. Elles ne pouvoient avoir, et elles n'eurent en effet aucune influence (1). Clément envoya aussi un légat en Flandre, avec commission de relever les Flamands de l'excommunication qu'ils avoient encourue par leur rébellion, mais sous condition qu'ils reconnoîtroient leur faute, et qu'ils en solliciteroient le pardon. Le retour du comte Louis en Flandre, où il avoit été reçu avec honneur par ses sujets, avoit sans doute fait supposer à Clément qu'ils étoient prêts à rentrer sous le joug : une discorde

(1) *Raynaldi.* 1342, §. 9, 10 et 11.

1342. civile sembloit même sur le point d'éclater entre les trois grandes villes de Gand, Ypres et Bruges d'une part, les moindres villes et les villages de l'autre. Le comte Louis avoit accordé aux premières le privilége de pouvoir seules travailler aux manufactures de laine, et il avoit fait fermer les ateliers dans tous les villages. La fermentation dans ceux-ci étoit extrême : déjà des drapeaux y étoient préparés pour marcher contre les villes. Jacques Arteveld prévint l'explosion de la conspiration, en attaquant à Hardenbourg, et tuant devant sa maison l'un de ses chefs. Bientôt Arteveld fut accusé à son tour et mis en prison à Gand; mais de toutes les parties de la Flandre ses partisans se réunirent en armes, et le remirent en liberté; alors le comte de Flandre, désespérant de ramener ses sujets à l'obéissance, les quitta pour revenir à Paris (1). Il est probable que ce fut dans ces circonstances que le légat du pape, chargé d'offrir leur pardon à des sujets rebelles, arriva à Gand. Les Flamands répondirent qu'ils n'avoient aucun pardon à solliciter ; qu'ils avoient été fidèles à Édouard, qu'ils reconnoissoient pour roi de France, et qu'ils ne pouvoient professer un repentir qu'ils ne sentoient pas. Sur cette réponse, Clément VI ordonna à son légat de les frapper d'anathème,

(1) *Meyer, Annal. Fland.* L. XII, f. 145.

faisant ainsi épouser à l'Église la cause de la France, et considérant la révolte contre Philippe comme une révolte contre Dieu. (1) 1342.

La guerre avoit recommencé en Bretagne; Charles de Blois avoit passé l'hiver à Nantes avec peu de troupes; mais au printemps le duc de Normandie, les ducs de Bourgogne et de Bourbon, les comtes d'Alençon, de Blois, de Guines, et beaucoup d'autres seigneurs, étoient venus le rejoindre ou lui avoient envoyé leurs soldats. Louis de la Cerda, arrière-petit-fils d'Alfonse X de Castille, et qu'on désignoit communément par le nom de Louis d'Espagne, comme étant l'héritier légitime du trône de Castille, fut choisi pour être maréchal de l'armée. D'après son conseil, Charles de Blois vint mettre le siége devant la ville de Rennes. Un gentilhomme breton, nommé Guillaume de Cadoudal, y commandoit pour la comtesse de Montfort; il repoussa avec beaucoup de bravoure les premières attaques des Français, et il obtint sur eux plusieurs avantages (2); mais les bourgeois de Rennes ne voulant point exposer leurs fortunes et leur vie pour une succession contestée, pressèrent Cadoudal de se rendre, puisqu'il voyoit que les forces de la France ne pouvoient

(1) *Raynaldi*. 1342, § 12, 13, 14.

(2) Froissart, c. 170, p. 68.

1342. tarder à accabler la comtesse et ses partisans, et, n'ayant pu ébranler sa constance, ils se saisirent de sa personne, et entrèrent en négociation avec Charles de Blois : ils consentirent à lui ouvrir les portes de la ville au commencement de mai, sous condition que Cadoudal et tous les partisans de la comtesse pourroient se retirer auprès d'elle à Hennebon. (1)

Ni la prise de Rennes, ni la défection de plusieurs gentilshommes bretons qui avoient précédemment suivi sa bannière, ne firent perdre courage à la comtesse. Elle envoya Amaury de Clisson au roi Édouard pour se recommander à lui, avec son fils, et lui demander des secours, protestant en même temps qu'elle le reconnoissoit pour roi de France, et qu'elle lui ouvriroit en cette qualité toutes les places qu'elle possédoit dans le duché. Édouard étoit alors à Londres; il sembloit n'y être occupé qu'à donner des fêtes à la comtesse de Salisbury, dont il étoit amoureux. Il lui avoit généreusement rendu son mari, fait prisonnier près de Lille deux ans auparavant, mais qu'il avoit échangé le 20 mai contre le comte de Murray, écossais (2). Cependant les plaisirs ne pouvoient point le distraire complétement de la politique; il saisit avec empressement l'occasion

(1) Froissart, c. 172, p. 72. — Lobineau, Hist. de Bret. L. X, c. 15, p. 321.

(2) Froissart, c. 160, p. 48, et c. 171, p. 71.

que lui offroit la comtesse de Montfort de s'assurer une entrée en France. Il donna immédiatement ordre à Gaultier de Mauny de conduire à son secours trois ou quatre mille archers, puis, le 20 juillet, il nomma son cousin Guillaume Bohun, comte de Northampton, son lieutenant dans le royaume de France, et plus particulièrement dans le duché de Bretagne. (1) 1342.

Le secours anglais fut long-temps retardé par des vents contraires, et la comtesse de Montfort, avant de le recevoir, fut réduite à de grandes extrémités. Charles de Blois vint, avec l'armée française, l'assiéger à Hennebon, après avoir brûlé sur sa route Saint-Aubin du Cormier (2). Les portes de Hennebon étoient, comme de coutume, entourées de barrières ou de palissades; et les jeunes gens qui vouloient acquérir la réputation de bravoure venoient y combattre entre les pieux qui les séparoient. Les défenseurs de Hennebon montroient tout autant d'empressement que les assaillans pour cette espèce de jeu où l'on risquoit sa vie, presque sans aucune chance d'influer sur le sort de la guerre. Un jour la comtesse, qui du haut d'une tour élevée observoit le camp ennemi pendant ces petits combats, remarqua que tous les che-

(1) *Rymer*. T. V, p. 330, 331.

(2) Lobineau, Hist. de Bret. L. X, c. 16, p. 321.

1342. valiers français s'étoient avancés jusqu'aux barrières, ou pour escarmoucher eux-mêmes à leur tour, ou pour être spectateurs des coups de lance qui se portoient à travers la palissade. Elle prit avec elle aussitôt trois cents chevaux, et, sortant par une autre porte qui n'étoit point gardée, elle vint se jeter sur le camp ennemi, d'où elle mit en fuite les valets qui y étoient seuls demeurés : en un instant le feu fut mis par elle de toutes parts aux tentes et aux équipages des seigneurs français. Ceux-ci, qui étoient rangés en amphithéâtre autour des barrières, furent tout à coup rappelés par les cris de leurs valets; et en se retournant ils virent des torrens de noire fumée s'élever du côté de leurs logemens. Sans comprendre encore quel ennemi avoit pu les attaquer, ils quittèrent le combat pour marcher en hâte de ce côté. La comtesse n'avoit pas assez de forces pour les attendre, et elle s'enfuit à son tour; mais le chemin par lequel elle étoit venue lui étoit barré; elle ne put rentrer dans la ville, et elle chercha un refuge dans le château d'Auray. Pendant cinq jours ses fidèles compagnons d'armes à Hennebon furent dans la plus mortelle inquiétude sur elle, d'autant plus que les chevaliers français, se rapprochant des barrières, leur crioient : « Allez, seigneurs, allez querir votre comtesse; « certes elle est perdue, et vous ne la trouverez

« mie en une seule pièce. » Toutefois, la cinquième nuit, la comtesse ayant considérablement recruté ses troupes, passa sans être aperçue à côté du camp français; mais au moment où les portes d'Hennebon lui furent ouvertes, les fanfares des trompettes et des nacaires annoncèrent aux deux partis son retour. (1) 1342.

Henri de Léon, qui s'étoit brouillé avec le comte de Montfort, et qui étoit accusé de l'avoir trahi à Nantes, étoit alors auprès de Charles de Blois; son oncle Gui, évêque de Léon, étoit, au contraire, à Hennebon, auprès de la comtesse : mais il exhortoit sans cesse, elle et ses défenseurs, à se soumettre à la fortune, et à éviter les malheurs réservés à une ville prise d'assaut. Ses paroles acquirent bien plus de poids une fois que les machines des assiégeans eurent commencé à renverser les maisons de la ville : les bourgeois, effrayés, demandoient une capitulation; et l'évêque, sortant de la place, eut une longue conférence avec son neveu Henri, dans laquelle il étoit à peu près convenu des conditions auxquelles il lui livreroit la forteresse. La comtesse les refusoit encore; mais la plupart des seigneurs enfermés avec elle étoient résolus à l'abandonner. Celle-ci, connoissant le danger croissant de sa situation,

(1) Froissart, c. 174, p. 76. Les nacaires étoient des timbales de cuivre, dont l'usage étoit emprunté aux Maures.

1342. mettoit tout son espoir dans le secours qu'elle attendoit des Anglais; elle avoit toujours les yeux fixés « aval la mer par une fenêtre du chatel, quand « commença à crier et à faire grand joie, et disoit « tant comme elle pouvoit: *Je vois venir le secours* « *que tant ai désiré;* deux fois le dit: chacun de « la ville courut tantôt qui mieux mieux aux « fenêtres et aux créneaux des murs, pour voir « que c'étoit; et virent grand foison de nefs petites et grandes, bien bastillées, venir par devers Hennebon. » C'étoient Amaury de Clisson et Gaultier de Mauny, qui, après avoir tenu la mer pendant soixante jours, débarquèrent enfin dans l'anse que forme le Blavet en se jetant dans l'Océan. (1)

La plupart des seigneurs, qui étoient entrés en traité avec Charles de Blois, se rattachèrent à la comtesse dès que l'arrivée du renfort anglais la mit en état de continuer la guerre; il n'en fut pas de même de l'évêque qui leur avoit servi d'entremetteur : « L'évêque messire Gui de Léon « en fut durement courroucé, dit Froissart, et « dit : Seigneurs, donc se départira notre com- « pagnie, car vous demeurerez deçà devers ma- « dame, et je m'en irai par delà, par devers celui « qui plus grand droit y a ce me semble. Lors « se partit l'évêque de Hennebon, et défia ma-

(1) Froissart, c. 176, p. 80.

« dame et tous ses aidans, et s'en alla à mes- 1342.
« sire Louis d'Espagne (maréchal de l'armée de « Charles de Blois), qui le reçut à bon gré et « liement. » (1)

Gaultier de Mauny, l'un des plus braves chevaliers du siècle, ne demeura pas long-temps oisif à Hennebon. Dès le lendemain de son arrivée, il se mit à la tête d'une sortie pour détruire les machines qui incommodoient le plus les assiégés. Les Bretons et les Anglais rivalisèrent de zèle; les machines furent brûlées, le feu fut même mis au camp avant que l'armée française fût sous les armes pour se défendre; et Mauny, reculant ensuite avec ordre et en combattant, ramena sa troupe victorieuse dans Hennebon, sans l'avoir laissé entamer. Après cet échec, Louis d'Espagne vit bien qu'il ne gagneroit rien à continuer le siége. Il ramena donc sa division de l'armée à Charles de Blois, qui l'avoit quitté depuis quelque temps pour assiéger Auray. La comtesse put alors jouir à Hennebon d'un assez long intervalle de repos, et mettre cette ville en état de défense. Elle en témoigna hautement à ses libérateurs sa joie et sa reconnoissance : « Qui adonc, « dit Froissart, vit la comtesse descendre du cha- « tel à grand chière, et baiser messire Gaultier de « Mauny et ses compagnons, les uns après les

(1) Froissart, c. 177, p. 84.

1342. « autres, deux ou trois fois, bien put dire que « c'étoit une vaillante dame. » (1)

Cependant elle n'avoit guère amélioré sa condition, et celle de la Bretagne étoit toujours déplorable. Froissart, qui prend surtout plaisir à décrire « les rencontres où l'on pouvoit voir d'une « et d'autre part, belles envahies, belles rescous- « ses, beaux faits d'armes et belles prouesses », a raconté avec beaucoup de détail toutes les attaques des villes et des châteaux de Bretagne. Presque toujours leur résultat étoit, « que la ville « étoit assez tôt gagnée par force, et tantôt robée « et mise à l'épée, sans mercy, hommes et femmes « et enfans, et les églises arses et bruslées. » Ce fut le sort de Conquêt, de Dinant, de Guérande, d'Auray et de Vannes, qui furent prises par Louis d'Espagne (2). Celui-ci embarqua ensuite ses troupes, et les transporta dans la Basse-Bretagne, « pour aller ardoir et rober tout le pays, « et trouvèrent si grand avoir que merveille se- « roit à raconter. » Gaultier de Mauny les y poursuivit; mais, de son côté, il s'occupa « à « maisons et villes ardoir, et à gagner du butin », jusqu'à ce que les paysans bas Bretons, réduits au désespoir, s'étant réunis à lui pour se défaire de son adversaire, il atteignit Louis d'Espagne

(1) Froissart, c. 177, p. 87.

(2) Froissart, c. 178, p. 88.

auprès de Kemperlé, et le mit dans une si complète déroute, que de sept mille hommes qu'il avoit embarqués, à peine en put-il ramener trois cents. (1) 1342.

Louis d'Espagne, qui, dans cette rencontre, avoit été grièvement blessé, se fit transporter à Rennes, où il lui fallut passer six semaines à se guérir de ses blessures. Pendant ce temps, Charles de Blois avoit assiégé et pris la ville de Carhaix, après quoi il ramena son armée, qui avoit reçu de nombreux renforts, devant Hennebon, dont il recommença le siége. Bientôt après, Louis d'Espagne vint l'y rejoindre. « Si « le virent, dit Froissart, tous les seigneurs moult « volontiers, et le reçurent à grand joie; car il « étoit moult honoré et aimé entr'eux, et tenu « pour très bon homme d'armes et vaillant che- « valier, et tel étoit-il vraiment.... Un jour vint « ledit messire Louis d'Espagne, en la tente mes- « sire Charles de Blois, et lui demanda un don, « présents grand foison de grands seigneurs de « France, qui là étoient, en guerdon de tous les « services que faits lui avoit. Ledit messire « Charles ne savoit mie quel don il vouloit de- « mander, car s'il l'eût su, jamais ne le lui eût « accordé. Si lui octroya légèrement, pourtant « qu'il se sentoit moult tenu à lui. Quand le don

(1) Froissart, c. 181, p. 95.

1342. « fut octroyé, messire Louis dit : Monseigneur, « grand mercy; je vous prie donc et requiers « que vous fassiez ci venir tantôt les deux chevaliers qui sont en votre prison à Faouet, « messire Jean Le Boutellier et messire Hubert « de Fresnay, et les me donnez pour faire ma « volonté : c'est le don que je vous demande. Ils « m'ont chassé, déconfit et navré, et tué messire « Alfonse mon neveu que je tant aimois; si ne « m'en sais autrement venger que je leur ferai « couper les têtes par-devant leurs compagnons, « qui léans sont enfermés. » (1)

Les romans de chevalerie avoient accoutumé à demander et à octroyer ces dons d'une chose inconnue, et à regarder ensuite l'engagement qu'on avoit pris en aveugle comme sacré. Charles de Blois, quelque douleur qu'il en eût, fit donc venir ces deux chevaliers, qui avoient été surpris dans leurs tentes, blessés qu'ils étoient, par le châtelain de Faouet; et les ayant vainement recommandés à la merci de Louis d'Espagne, il les lui donna. Celui-ci voulut avoir le plaisir de les voir, et de leur annoncer lui-même qu'il leur feroit couper la tête après son dîner; il alla ensuite se mettre à table. Mais heureusement on étoit déjà instruit à Hennebon du sort qui leur étoit réservé; et pendant que les Français pre-

(1) Froissart, c. 187, p. 109.

noient leur repas, Amaury de Clisson, avec trois cents cuirassiers et mille archers, les vint attaquer dans leur camp; et reculant presque aussitôt, mais en bon ordre, il les attira, combattant toujours, jusque devant les fossés d'Hennebon. Pendant le même temps, Gaultier de Mauny étoit sorti par une poterne, avec cent hommes d'armes et cinq cents archers; il avoit marché droit sur la tente de Charles de Blois; il y étoit entré sans coup férir, car toute l'armée étoit aux prises avec Clisson, il avoit enlevé les deux chevaliers, et il étoit rentré dans la ville sans rencontrer d'ennemis. (1) 1342.

Peu après, Charles de Blois leva de nouveau le siége d'Hennebon, où il n'avoit fait aucun progrès; il renvoya la plus grande partie de son armée, qu'il n'avoit plus le moyen de payer, et avec le reste il continua la petite guerre dans les districts de la Bretagne qui obéissoient à la comtesse de Montfort. Quelques uns de ses gens ayant surpris en voyage un riche marchand de la ville de Jugon, ils le menacèrent de le faire mourir par un si terrible supplice, que le malheureux consentit à trahir ses compatriotes. Il fut relâché après avoir donné son fils en ôtage; et, en effet, à l'heure convenue, de nuit, il ouvrit une porte dont il étoit maître, aux Fran-

(1) Froissart, c. 188, p. 112.

1342. çais, qui pillèrent la ville. Le traître, pour ne point se découvrir, s'étoit enfui avec les bourgeois au château; mais il n'avoit pu cacher toutes les traces de sa déloyauté; il fut pendu par les gens du château avant que ceux-ci voulussent ouvrir, par capitulation, leurs portes à Charles de Blois. (1)

Cependant Philippe n'avoit point voulu renouveler la trève entre lui et Edouard, qui avoit été précédemment prolongée jusqu'au 20 avril; et il avoit donné ordre à l'évêque de Beauvais, qui commandoit pour lui en Languedoc, de recommencer les hostilités sur les frontières de Gascogne, et d'assiéger Sainte-Baseilhe (2). Edouard, averti de cette détermination en même temps qu'on lui annonçoit que Clément VI lui envoyoit un légat *à latere* pour l'engager à la paix, se regarda comme joué par Philippe et par le pape. Il fit dire au légat de ne point se donner la peine de passer la mer pour venir le trouver, puisqu'il ne tarderoit pas lui-même à descendre en France avec une armée, afin d'y traiter, comme il voyoit bien qu'il lui convenoit de le faire, les armes à la main. (3)

Avant de s'embarquer lui-même, Edouard

(1) Froissart, c. 190, p. 117.

(2) Hist. de Languedoc. L. XXX, c. 78, p. 240.

(3) Sa lettre de la Tour de Londres, du 8 août 1342. — *Rymer*. T. V, p. 337.

chargea Robert d'Artois de conduire en Bretagne une avant-garde de son armée; il lui donna pour collègues dans le commandement les comtes de Salisbury, de Suffolk et de Pembroke. Leur flotte, composée de quarante-six vaisseaux grands ou petits, partit de Southampton à la fin de juillet (1). Philippe, qui étoit averti de l'équipement de cette flotte, avoit, de son côté, pris à sa solde trente-deux gros vaisseaux espagnols; il y avoit fait monter trois mille archers génois et mille hommes d'armes; et les mettant sous les ordres de Louis d'Espagne, il lui avoit commandé de fermer le passage aux Anglais. Les deux flottes se rencontrèrent dans l'après-midi près de Guernesey; elles s'attaquèrent aussitôt avec fureur, et leur combat fut sanglant; mais il étoit encore indécis lorsque l'obscurité les força à le suspendre. Pendant la nuit elles furent assaillies par une violente tempête, qui les contraignit à s'écarter pour chercher leur sûreté. Les Anglais, qui n'avoient que de petits vaisseaux, gagnèrent la côte de Bretagne, et prirent terre près de Vannes; tandis que Louis d'Espagne, inquiet pour ses pesans navires, prit le large, et fut bientôt poussé par les vents jusque dans le golfe de Biscaye. 1342.

(1) Froissart, c. 192, p. 126 —Mais il retarde le départ jusqu'à Pâques 1343, époque où Robert d'Artois était déjà mort.

1342. Ce ne fut qu'à grand'peine, et après plusieurs jours, qu'il put enfin revenir débarquer à Guérande. (1)

Après avoir pris terre, avec les Anglais sous ses ordres, Robert d'Artois entreprit le siége de Vannes. Charles de Blois avoit donné le commandement de cette ville à Henri de Léon et Olivier de Clisson. La ville étoit forte, la garnison nombreuse, et les bourgeois ne concevoient aucune inquiétude : cependant la comtesse de Montfort et Gaultier de Mauny vinrent joindre Robert d'Artois pour presser ce siége. Pendant long-temps les assaillans se bornèrent à combattre aux barrières ceux des chevaliers de Vannes qui venoient les y rencontrer; mais après que leurs machines eurent commencé à faire du dommage à la ville, ils donnèrent un assaut général qui dura du matin jusqu'au soir. Les Anglais s'étoient présentés sur trois points à la fois; et quoiqu'ils n'eussent pénétré par aucun, la garnison étoit rendue de fatigue, lorsqu'à l'entrée de la nuit Robert d'Artois fit sonner la retraite. Dès que les assaillans furent rentrés dans leurs tentes, Robert d'Artois leur y fit distribuer du vin et des vivres, en les exhortant à ne point se désarmer. Lorsqu'il crut la garnison de Vannes endormie, il conduisit de nouveau deux de ses

(1) Froissart, c. 195, 196, p. 151.

divisions à l'assaut, des torches à la main, et en allumant de grands feux pour éclairer la muraille. Les assiégés, réveillés en sursaut, coururent là où ils voyoient le feu. Pendant ce temps une troisième division se dirigeoit dans l'ombre vers une partie éloignée des murs, et s'en emparoit par escalade sans rencontrer de résistance. Lorsque les assiégés virent l'ennemi dans leurs rues, ils crurent le mal plus grand encore qu'il n'étoit. « Les chevaliers, dit Froissart, « n'eurent mie loisir d'eux retraire au chatel; « mais montèrent tantôt à cheval, et partirent « par une poterne, et se mirent sur les champs « pour eux sauver, et furent tous ceux heureux « qui purent issir. Toutefois le sire de Clisson, « messire Henri de Léon, le sire de Lohéac et « le sire de Tournemine, se sauvèrent, et une « partie de leurs gens; et tous ceux qui furent « trouvés et atteints des Anglais furent morts « ou pris, et fut la cité de Vannes toute courue « et robée; et entrèrent dedans toute manière « de gens, et mêmement la comtesse de Mont-« fort, de lez messire Robert d'Artois, en grande « joie et en grande liesse. » (1) 1342.

Après la prise de Vannes, la comtesse de Montfort retourna à Hennebon avec Gaultier de Mauny, et plusieurs de ses chevaliers bretons,

(1) Froissart, c. 199. p. 157. — Thom. Walsingh. p. 160.

1342. tandis que les comtes de Salisbury, de Pembroke, de Suffolk et de Cornouailles entreprirent, avec la plus grande partie de l'armée anglaise, le siége de Rennes. Robert d'Artois enfin demeura chargé de la garde de Vannes, où il croyoit n'avoir plus rien à redouter (1). Mais les sires de Clisson et de Léon, honteux de s'être laissés surprendre, ne songeoient qu'à se venger. Ils appelèrent à eux tous les chevaliers de Bretagne qui partageoient leur ressentiment, avec tous les soldats qu'ils pouvoient mettre sur pied, et ils assemblèrent ainsi une armée de douze mille hommes, qui parut devant Vannes avant que Robert d'Artois eût eu le temps de réparer les brèches ouvertes et les palissades détruites dans le dernier assaut. Leur attaque fut si brusque qu'ils se rendirent maîtres en peu de temps et des barrières du faubourg et des portes de la ville. Pendant que le massacre et le pillage recommençoient dans Vannes, et que les mêmes bourgeois qui avoient souffert peu de jours auparavant les outrages du parti de Montfort, souffroient ceux du parti de Blois, Robert, grièvement blessé, ressortit par une poterne; et n'espérant trouver ni repos ni médecins dans cette partie si ravagée de la Bretagne, il s'embarqua aussitôt pour repasser la mer. La navigation envenima ses plaies; il

(1) Froissart, c. 200, p. 141.

languit encore quelque temps à Londres, et il y mourut enfin vers le milieu de novembre. Froissart donne des regrets à sa mémoire; « car « il étoit courtois chevalier, preux et hardi, et « du plus noble sang du monde. » Il ne semble pas même songer qu'il fût digne de blâme pour avoir, d'après un intérêt privé, porté les armes contre son roi et sa patrie. Quant à l'accusation bien plus grave, et bien plus faite à cette époque pour soulever tous les préjugés contre lui, celle d'avoir employé contre la reine et l'héritier présomptif du trône, ses ennemis, le poison, l'assassinat, et les arts infernaux de la magie, il est digne de remarque que personne n'y faisoit plus d'attention. Apparemment que l'arrêt du Parlement qui condamnoit Robert d'Artois, étoit jugé calomnieux par ceux qui connoissoient la servilité des juges. (1) 1342.

Avant la mort de Robert d'Artois, Édouard III s'embarqua le 5 octobre à Sandwich, avec une nombreuse armée qu'il conduisit en Bretagne, et à la tête de laquelle il vint attaquer Vannes: cette malheureuse ville, la seconde en importance dans la province après Nantes, eut ainsi

(1) Froissart, c. 202, p. 144. — *Rymer, Acta*. p. 344, 349. — Hist. de Bretagne. L. X, c. 48, p. 330. — Sur les dix dernières années de la vie de Robert d'Artois, *voyez* le dernier Mémoire de M. Lancelot — *Acad. des Inscript.* T. X, p. 635-663.

1342. le malheur d'être assiégée trois fois dans la même année. (1)

Édouard ne séjourna cependant pas longtemps devant Vannes. Après avoir détaché une partie de son armée pour en presser le siége, il vint d'abord rejoindre le comte de Salisbury, qui assiégeoit Rennes ; puis continuant sa route, il vint mettre le siége devant Nantes, où Charles de Blois se trouvoit enfermé, et d'où il envoyoit messages sur messages à Philippe VI et au duc de Normandie pour en obtenir des secours. Les siéges des villes considérables n'étoient alors proprement que des blocus ; quoiqu'il y eût souvent de petits combats aux barrières, ce n'étoit point par ce moyen qu'on espéroit prendre la place : rarement on essayoit de faire brèche à la muraille, et l'on n'attendoit que de la famine la soumission des assiégés. Édouard ayant assez de monde pour couper en même temps tous les vivres aux trois premières villes de la Bretagne, et pour avoir encore une division disponible, marcha avec cette division sur Dinant, qu'il prit d'assaut, et qu'il livra au pillage, retenant dans ses prisons Pierre Porteboeuf, vaillant chevalier, qui avoit commandé dans cette ville. (2)

Toutefois le duc de Normandie n'oublioit pas son cousin Charles de Blois : il rassembloit son

(1) *Rymer*. T. V, p. 343.

(2) Froissart, c. 207, p. 157.

armée à Angers, et les grands vassaux de la couronne étoient accourus pour se ranger sous ses étendards; on y voyoit les sires de Montmorency et de Saint-Venant, maréchaux de France; les comtes d'Alençon et de Blois; le duc de Bourbon, Jacques de Bourbon, comte de la Marche, son frère; les comtes de Boulogne, de Vendôme, de Dammartin; les sires de Craon, de Coucy, de Sully, de Fiennes, de Roye; un nombre infini de barons, et plus de quarante mille soldats. Comme cette armée s'approchoit de Nantes, Édouard rappela la division qu'il avoit devant cette ville, et le duc de Normandie se réunit sans obstacles à Charles de Blois. Ils continuèrent à s'avancer vers Vannes; Édouard avoit pris une forte position en avant de cette ville pour en couvrir le siége, et lorsqu'il sut quelle direction suivoient ses ennemis, il rappela encore à lui la division qui avoit assiégé Rennes (1); alors les deux armées se trouvèrent en présence; celle des Français étoit quatre fois plus nombreuse, mais celle des Anglais occupoit une position si avantageuse, qu'il étoit difficile de l'y attaquer. Le duc de Normandie se figura d'abord qu'il pourroit assiéger en quelque sorte les Anglais dans leur camp et leur couper les vivres; bientôt il s'aperçut que le pays n'en

1342.

(1) Froissart, c. 209, p 160.

1342. fournissoit pas plus pour lui que pour eux. Des pluies glacées inondoient les deux camps; la mortalité étoit grande parmi les chevaux, et on s'attendoit à voir ses ravages atteindre les hommes à leur tour; les soldats manifestoient hautement leur découragement et leur ennui de la guerre. C'étoit un moment propice pour des négociations : les légats du pape en profitèrent pour proposer et faire accepter une trêve. Le traité fut conclu à Malestroit le 19 janvier 1343. Il portoit que les deux rois enverroient à Avignon des ambassadeurs pour traiter de la paix en présence du pape, que toute hostilité seroit suspendue entre eux jusqu'à la Saint-Michel de l'année 1346; que les Écossais, les Hennuyers et les Flamands seroient compris dans la trêve, aussi-bien que les deux prétendans au duché de Bretagne, mais que s'il éclatoit quelque hostilité entre ces deux derniers, la trêve ne seroit pas censée rompue pour cela, à moins que l'un ou l'autre des deux rois ne s'en fût mêlé (1). Philippe VI, qui s'étoit avancé jusqu'à Ploermel pour soutenir son fils, put signer la trêve en personne. (2)

Froissart, qui prend plaisir à conter des aventures guerrières, nous a laissé de longs détails

(1) Froissart, c. 211, p. 164. — *Rymer*. p. 357.

(2) Hist. de Bretagne. L. X, c. 59, p. 332.

sur la campagne de Bretagne, mais il nous fait à peine connoître l'histoire du reste du royaume ou celle du roi. Une seule ordonnance de cette année nous a été conservée : elle fut rendue à Vincennes le 26 juin 1342, pour enjoindre aux officiers des monnoies de retrancher un cinquième de la quantité d'argent fin contenue dans les espèces en cours, sans changer leur apparence extérieure (1). Aucun autre monument, aucun historien contemporain, ne nous apprennent ou l'action du gouvernement sur les provinces, ou les souffrances du peuple. Cependant, à cette époque même, Philippe poursuivoit dans l'ombre et le secret des négociations destinées à étendre dans le midi les possessions de la couronne. Il portoit surtout ses vues sur les domaines du roi de Majorque en Languedoc, et sur ceux du Dauphin de Viennois en Dauphiné. 1342.

Jacques II, roi de Majorque, étoit un prince imprudent, ami du plaisir, et si enorgueilli de son titre royal, qu'il se croyoit l'égal des plus grands potentats, et qu'il refusoit en même temps l'hommage qu'il devoit au roi de France pour ses possessions en Languedoc, et au roi d'Aragon pour ses possessions en Espagne. Dès l'année 1341, Philippe VI, pour le rappeler à l'obéis-

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 178.

1342. sance, donna ordre aux milices de Languedoc de saisir tout ce que Jacques II possédoit en France, savoir : la moitié de Montpellier et les vicomtés d'Omelas et de Carlat. Jacques possédoit de plus les îles Baléares, le Roussillon et la Cerdagne, qu'il tenoit en fief du roi d'Aragon, son cousin et son beau-frère. Il s'adressa à celui-ci, lui proposant de déclarer, de concert avec lui, la guerre à la France. Pierre IV, qu'on a surnommé le *cérémonieux,* n'étoit pas homme à se laisser engager dans une si folle entreprise; mais ambitieux, impitoyable et de mauvaise foi, il regarda la brouillerie de son beau-frère avec la France comme une circonstance favorable pour le dépouiller lui-même. Il lui écrivit le 29 mars 1342, que, loin de vouloir l'aider à soutenir d'injustes prétentions contre Philippe VI, il entendoit obtenir de lui des réparations pour avoir fait battre monnoie à Perpignan. Il l'ajourna, en conséquence, à sa cour pour rendre compte de sa conduite. Jacques, effrayé de trouver un ennemi en celui qu'il avoit cru son protecteur, se hâta de demander la paix à la France, et vint à Paris à la fin de l'année pour rendre hommage au roi. Philippe lui pardonna pour cette fois, mais sans lui rendre son amitié et sans renoncer au projet de s'agrandir à ses dépens, projet qu'il exécuta plus tard. (1)

(1) Hist. de Languedoc. L. XXX, c. 75, 76, p. 258.

La succession du Dauphin donnoit lieu à des négociations plus importantes. Quoique Humbert II, souverain du comté de Viennois, fût encore jeune, il avoit perdu, depuis la mort de son fils, l'espoir d'en avoir d'autres, et il avoit commencé à nourrir dans sa pensée le projet de vendre par avance sa succession à quelque roi qui consentît à l'aider à en manger la valeur de son vivant. Il se croyoit religieux, parce qu'il étoit bigot, passionné pour les pompes de l'Église, et très assidu à la cour du pape. Il étoit dissipateur, inquiet; il formoit sans cesse de grands projets, et il étoit incapable d'en exécuter aucun. Pour se procurer de l'argent, il commença par mettre en vente les portions de son héritage qui ne faisoient pas corps avec sa souveraineté. Des terres considérables lui étoient échues en Normandie comme héritage de la reine Clémence de Hongrie, veuve de Louis Hutin et sœur de sa mère. Il les vendit en 1341 à l'évêque de Beauvais pour une somme que celui-ci s'engageoit à payer en douze ans (1). Ce premier traité lui inspira le désir d'en conclure d'autres de même nature; et comme il rencontra le duc de Normandie au couronnement du pape Clément VI, il lui proposa de lui vendre sa succession éventuelle (2). Le duc Jean accueillit cette proposi- 1342.

(1) Hist. de Dauphiné. T. I, p. 321.

(2) *Ibid.* c. 85, p. 326.

1342. tion avec empressement, et en fit part à son père. Philippe députa aussitôt Guillaume Flotte, chancelier de France, et Pierre de Cugnière, avocat du roi, pour négocier sur cette base; un traité fut conclu pour acheter l'héritage du Dauphin, en faveur de celui des enfans de France que le roi désigneroit, moyennant la somme de cent vingt mille florins d'or une fois payés, et d'autres avantages. Le contrat qui terminoit ce marché fut passé au bois de Vincennes le 23 avril
1343. 1343. Le Dauphin n'avoit alors que trente et un ans.

Quoique l'époque probable de la mort d'Humbert II fût encore fort éloignée, le duc de Normandie mettoit une grande importance à ce traité. Son frère Philippe, duc d'Orléans, avoit d'abord été désigné pour être le futur Dauphin; mais Jean préféra garder cette succession pour lui-même ou pour l'un de ses fils; il continua donc à négocier avec Humbert II, et il engagea Philippe VI à s'avancer au mois de juillet 1343 jusqu'à Sainte-Colombe, vis-à-vis de Vienne, pour s'aboucher avec ce prince. En même temps il tint la main à ce que les sommes qui lui étoient promises fussent acquittées, et à ce que la France eût pour lui tous les genres de complaisance, afin de l'attacher à ses intérêts (1). Ces précautions

(1) Hist. de Dauphiné, c. 87. p. 327.

n'étoient point superflues : Humbert II avoit pris goût à manger de son vivant sa succession. A peine avoit-il conclu son traité avec Philippe, qu'il vendit à Guillaume Roger, frère du pape, toutes les terres qu'il possédoit en Auvergne (1). Ce n'étoit pas tout : il commençoit à se figurer qu'il n'avoit pas obtenu un assez bon prix de la succession éventuelle du Dauphiné, et que quelque autre souverain auroit pu la payer plus cher encore que le roi de France. Dans cet espoir, il entra en traité avec le gouvernement de Naples. Le roi Robert, petit-fils du frère de Saint-Louis, étoit mort le 19 janvier 1343 (2). Sa petite-fille Jeanne, avec son mari André de Hongrie, lui avoit succédé dans ce qu'on nommoit le royaume de Sicile, quoique cette île n'en fît pas partie, et dans la souveraineté de la Provence. Ils avoient trouvé son trésor rempli de grandes richesses, qu'ils étoient disposés à employer avec bien moins de prudence que leur aïeul. On sut qu'Humbert avoit dit dans son conseil qu'il n'étoit pas tellement lié envers la France, qu'il ne fût encore à temps de s'en dégager, et qu'il avoit envoyé des négociateurs à Naples pour y chercher de meilleures conditions ; mais le duc de Normandie, qui le veilloit avec défiance, 1343.

(1) Hist. de Dauphiné, c. 93, p. 329.

(2) *Giov. Villani.* L. XII, c. 9, p. 883.

1343. trouva moyen de le rengager plus étroitement à lui. (1)

Dans le même temps Philippe laissoit accomplir la ruine de l'autre souverain du midi de la France, avec lequel il avoit traité l'année précédente. Pierre IV, roi d'Aragon, se croyant assuré que la France ne défendroit point son vassal, le roi Jacques II de Majorque, résolut de le dépouiller, quoique ce prince fût son ami, son cousin et son beau-frère, et que des traités de famille l'obligeassent à le défendre. Il l'appela à Barcelonne comme pour traiter de leurs intérêts, puis feignant tout à coup d'avoir découvert un complot de son beau-frère pour l'enlever de sa capitale, le transporter dans un château de l'île de Majorque, et envahir ensuite ses États de concert avec les rois de France, de Sicile et de Maroc, il le chassa avec ignominie. Il rendit, le 21 février 1343, une sentence par laquelle il confisquoit tous ses fiefs au midi des Pyrénées; le 25 mai il débarqua dans l'île de Majorque, et en chassa Jacques, qui avoit essayé en vain de s'y défendre (1). Il entra ensuite avec une armée dans le Roussillon et la Cerdagne, et en conquit la plus grande partie; mais comme Perpignan lui opposoit une résistance obstinée, et que ses

(1) Hist. de Dauphiné, c. 95, p. 330.

(2) *Zurita Indices.* L. III, p. 188. — Hist. de Languedoc. L. XXX, c. 84, p. 243.

troupes avoient besoin de repos, il accorda le 1343.
19 août, aux instances du pape, une trève qui devoit durer jusqu'à la fin d'avril de l'année suivante. Jacques II, réduit à engager une partie de ses domaines pour sauver l'autre, offrit tour à tour à Philippe et à la cour d'Avignon, de lui vendre les seigneuries de Montpellier, d'Omelas et de Carlat; et le roi d'Aragon engagea Philippe, non seulement à repousser toutes ces propositions, mais encore à interdire, le 5 septembre, à ses sujets, de fournir aucun secours en chevaux, en armes ou en vivres aux ennemis du roi d'Aragon. (1)

Le roi de Majorque étoit parent et allié de Gaston II, comte de Foix, seigneur puissant sur cette frontière, et qui jouissoit d'une assez grande réputation militaire. Mais l'invasion, en Castille, d'Abul Hasan, roi de Fez et de Maroc, avoit réveillé l'enthousiasme des guerres contre les Musulmans; quoique ce roi et son allié, le roi de Grenade, eussent été défaits dans une bataille sanglante, le 31 juillet 1339, à Vadacelito, près de Tarifa (2), les princes d'Espagne et les princes français du pied des Pyrénées, continuoient à

(1) Hist. de Languedoc. L. XXX, c. 85 et 86, p. 244. — *Zurita Indices*. L. III, p. 189.

(2) Morlès, Hist. des Arabes d'Espagne. T. III, p. 208. — *Giov. Villani*. L. XI, p. 832. — Mariana. L. XVI, c. 6, p. 676.

1343. considérer comme un devoir de conscience de combattre les Maures. Gaston de Foix étoit parti, au printemps de cette année, avec la noblesse la plus belliqueuse de la province, pour la Castille, afin de prendre part au siége d'Algésiras. Avant la prise de cette ville, il étoit revenu à Séville, où il étoit mort, au mois de septembre, des fatigues qu'il avoit éprouvées à ce siége. Son fils, Gaston III, qu'on surnomma Phœbus, à cause de sa beauté, étoit âgé seulement de douze ans : le roi de Majorque ne pouvoit rien espérer de lui. La mère de Gaston II, Jeanne d'Artois, languissoit encore dans une prison, à laquelle son fils l'avoit condamnée : après la mort de ce prince, son frère, l'évêque de Lavaur, intercéda pour elle. En 1344, cette princesse, sœur de Robert d'Artois, fut remise à Philippe de Valois, qui la retint encore quatre ans prisonnière dans le château de Lourdes en Bigorre, et qui, seulement en 1348, lui rendit la liberté. (1)

Le siége d'Algésiras, qui dura vingt mois, fut encore funeste à un autre prince français, Philippe d'Évreux, roi de Navarre, qui, vers la fin de juillet, s'y rendit avec une flotte équipée en Normandie. Le roi de France avoit prêté au roi de Castille cinquante mille écus pour ce siége, et il avoit permis à un grand nombre de ses che-

(1) Hist. de Languedoc. L. XXX, c. 81, p. 241.

valiers de s'embarquer pour s'y rendre avec son 1343. cousin le roi de Navarre. Édouard d'Angleterre avoit donné la même permission à plusieurs des chevaliers qui s'étoient tout récemment illustrés dans la guerre de Bretagne, et, entre autres, au comte de Salisbury; mais le climat du midi de l'Espagne avoit été funeste à tous ces guerriers du Nord : au bout de peu de semaines, presque tous étoient repartis malades, et le roi de Navarre mourut, le 16 septembre, des fièvres qu'il avoit gagnées à ce siége. Il laissoit, pour succéder à la couronne, un fils, âgé seulement de onze ans, qui devint ensuite célèbre sous le nom de Charles-le-Mauvais (1). Les trésors de la Castille étoient épuisés par ces longs combats; les soldats étoient moissonnés par les maladies, par le fer des Maures, et par leur artillerie, qui, à cette occasion, se trouve, pour la première fois, mentionnée dans les guerres d'Espagne. Mais les assiégés souffroient davantage encore : la famine les contraignit enfin à se rendre, le 26 mars 1344, 1344. et une trêve de dix ans fut en même temps conclue entre les Castillans et les Maures. (2)

Plus la chrétienté entière avoit paru s'intéresser au siége d'Algésiras, et à la guerre contre

(1) Mariana. L. XVI, c. 11, p. 681. — *Annal. eccl. Rayn.* 1343. §. 37.

(2) Mariana. L. XVI, c. 11, p. 681.—*Giov. Villani.* L. XII, c. 30, p. 909.

1344. les Maures, plus le roi d'Aragon excitoit d'indignation en profitant de ce que ses voisins étoient occupés ailleurs, pour accabler et dépouiller son beau-frère. Mais Pierre-le-Cérémonieux n'étoit susceptible d'aucun sentiment généreux : malgré les instantes sollicitations du pape, il réunit par un acte solennel, du 29 mars 1344, tous les États du roi de Majorque à la couronne d'Aragon; il entra dans le Roussillon au mois de mai, et entreprit successivement le siége de toutes les places fortes, qu'il soumit avec d'autant plus de facilité que Philippe arrêta l'ardeur de ses sujets français, qui vouloient porter des secours au roi de Majorque, et leur interdit de lui donner aucune assistance. Jacques II, ne se voyant plus de ressources, se rendit au camp de son cousin, devant Perpignan, s'avoua coupable, et se soumit à tout ce qu'il voudroit ordonner de lui. Pierre IV fit son entrée dans Perpignan le 16 juillet; il accomplit la conquête du Roussillon, et il envoya le roi de Majorque dans ses prisons de Barcelone. Il lui rendit, cependant, la liberté au mois de novembre, et lui permit de se retirer dans sa seigneurie de Montpellier. (1)

Les contributions que Philippe avoit fournies au roi de Castille pour le siége d'Algésiras, la

(1) Hist. de Languedoc. L. XXX, c. 85 *et suiv.* p. 244. — *Zurita Indices*. L. III, p. 190. — Mariana. L. XVI, c. 12, p. 682.

guerre contre les Anglais, celle de Bretagne, 1341
l'achat de l'héritage du dauphiné de Viennois, mais bien plus que toutes ces causes, le luxe et les désordres de la cour avoient dissipé les finances. Dès le commencement de l'année 1343, 1343
Philippe se trouvoit dans l'embarras, et l'un de ses premiers soins, après avoir signé, le 13 janvier, le traité de Malestroit, fut de remplir de nouveau son trésor. Il rendit à Paris, le 20 mars 1343, une ordonnance pour établir, au profit du fisc, le monopole du sel dans tout le royaume. Velly assure que des pasquinades du temps l'appelèrent, à cette occasion, l'*auteur de la loi salique* (1). Par cette ordonnance il nommoit six commissaires auxquels il confioit l'établissement des greniers ou gabelles de sel, leur donnant la faculté de nommer des commis ou gabeliers, pour garder les greniers à sel dans tous les lieux où ils jugeroient convenable d'en établir, de fixer leurs appointemens, de les destituer à volonté, de juger sans appel toutes les contraventions et toutes les causes auxquelles la vente du sel pourroit donner lieu, les soustrayant à toute autre juridiction, et en particulier à celle de la Chambre des comptes et du Parlement : et en même temps que cette ordonnance leur attribuoit un pouvoir aussi illimité sur tous les contribuables, elle ne

(1) Velly, Hist. de France, T. IV, p. 407.

1343. leur donnoit absolument aucune règle sur la manière de distribuer le sel à chaque famille, et elle n'en fixoit pas même le prix. (1)

Mais cet expédient ne suffisoit point pour rétablir les finances, d'autant plus que, durant la guerre, Philippe avoit tellement altéré les monnoies que les rentrées du trésor royal se trouvoient réduites au quart ou au tiers de leur ancienne valeur. Philippe se proposoit donc de faire deux choses : d'une part, selon sa pratique ordinaire, après avoir falsifié la monnoie quand il avoit de grands paiemens à faire, il vouloit la rétablir sur l'ancien pied, quand il avoit beaucoup à recevoir; d'autre part, il désiroit introduire en France une nouvelle invention fiscale, qui venoit d'être établie en Castille à l'occasion de la dernière invasion des Maures, et que les rois imitoient dans le reste de l'Europe avec une étonnante rapidité : c'étoit le fameux *alcavala* ou impôt du vingtième de la valeur de chaque marchandise, perçu au moment de la vente à chaque fois qu'elle passoit de mains en mains (2). Ce droit ruineux, qui a multiplié les percepteurs sur chaque marché, qui a soumis toutes les transactions de la vie à un espionnage continuel, qui a multiplié les délations, les parjures et les fraudes de tout genre, a été la cause la plus puissante de

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 179.
(2) Mariana. L. XVI, c. 9, p. 676.

la destruction de toute industrie en Espagne. 1343.
Philippe VI hésitoit à prendre sur lui seul l'odieux de cette mesure; il aima mieux le rejeter en partie sur les représentans du peuple. Tout esprit de liberté lui paroissoit tellement éteint, qu'il croyoit n'avoir à craindre, de leur part, aucune résistance. Cependant il n'étoit pas fâché que ses sujets s'accoutumassent à considérer toute convocation des états-généraux comme l'avant-coureur d'une calamité nouvelle; et s'il y avoit quelque mal à faire, il préféroit qu'il fût fait par eux. Au mois d'août 1343, il convoqua donc, à Paris, une assemblée des états-généraux ou des notables. Les historiens du temps n'ont pas daigné en faire mention, mais les lettres adressées aux principales villes du Languedoc, pour les inviter à envoyer chacune deux députés à cette assemblée, se sont conservées. On sait aussi que les représentans de cette province exposèrent tout ce qu'elle avoit souffert de la cherté extraordinaire des vivres, des pirateries des Catalans et des Génois, enfin de l'altération des monnoies. Le roi promit de rétablir celles-ci sur le pied où elles étoient du temps de Saint-Louis, pourvu qu'on lui accordât en retour une subvention de quatre deniers par livre, sur la valeur de toute marchandise vendue dans le royaume. Les Languedociens, prévoyant qu'un tel impôt entraîneroit la ruine absolue de leur industrie, offrirent

1343. une somme fixe annuelle pour s'en racheter. Pour la sénéchaussée de Toulouse, cette somme monta à 17,800 liv. tournois. Le reste du royaume se soumit, et il fut déclaré, comme si cela pouvoit dépendre du souverain, que cet impôt seroit payé par l'acheteur. (1)

Le roi publia ensuite à Paris, le 22 août 1343, son ordonnance sur les monnoies. Dans le préambule, il déclaroit qu'il avoit eu *délibération sur ce sujet, avec plusieurs prélats, barons et bonnes villes de son royaume.* Rien n'atteste cependant que ce fussent les députés aux États qui eussent tracé la marche violente et injuste qui fut suivie. Le roi ordonna, en effet, que jusqu'au 22 septembre les monnoies conserveroient leur cours; qu'à dater de ce jour elles perdroient les deux cinquièmes de leur valeur; puis le 28 mars, elles perdroient un nouveau cinquième; et enfin, en septembre de l'année suivante, elles perdroient un dernier cinquième. Ainsi le blanc denier à la fleur de lis, qui couroit alors pour quinze deniers, devoit être réduit à neuf deniers, puis à six, et enfin à trois, sans aucun dédommagement pour ceux qui auroient le malheur d'en être détenteurs à ces différentes époques. (2)

Ceux qui avoient des marchandises en maga-

(1) Hist. de Languedoc L. XXXI, c. 1, p. 249.

(2) Ordonn. de France. T. II, p. 182.

sin refusèrent de les vendre, comme on devoit 1343.
s'y attendre, lorsqu'ils apprirent que la monnoie dans laquelle ils seroient payés perdroit tout son prix entre leurs mains. Une famine artificielle alloit être la conséquence de cet acte de despotisme; on chercha à la prévenir par une injustice non moins criante. Une ordonnance du 12 septembre contraignit tous les marchands et tous les fermiers à porter au marché tous les blés qu'ils avoient dans leurs greniers, sous peine de confiscation; elle interdit en même temps aux bourgeois de faire des approvisionnemens de blé pour plus de quinze jours (1). Des mesures aussi tyranniques et aussi absurdement calculées durent inévitablement causer des famines partielles, et des soulèvemens du peuple; mais aucun historien n'a parlé ni de ces lois ni de leurs effets. Nous savons seulement que Philippe, par une nouvelle ordonnance du 5 novembre, retarda quelque peu le terme jusqu'à l'échéance duquel la mauvaise monnoie étoit reçue dans son trésor sur l'ancien pied; mais il déclara, dans le préambule, qu'il le faisoit pour l'amour de Dieu, puisqu'à rigueur de droit il pouvoit exiger immédiatement tous les paiemens en monnoie forte. (2)

Malgré la trève de Malestroit, ni Charles de

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 189.

(2) Ordonn. de France. T. II, p. 195.

1343. Blois, ni la comtesse de Montfort, ne s'abstenoient de toute hostilité. Mais leurs expéditions l'un contre l'autre tenoient plus du brigandage que de la guerre. D'ailleurs il avoit été convenu d'avance qu'elles ne seroient point considérées comme des infractions du traité entre les deux rois (1). Tout à coup la province fut alarmée par un acte de tyrannie de Philippe, qui la surprit bien plus que quelques attaques de châteaux.

L'illustre maison de Clisson s'étoit partagée entre les deux prétendans au duché de Bretagne. Olivier, chef de la maison, s'étoit attaché à Charles de Blois, et Amaury à la comtesse de Montfort: tous deux s'étoient distingués dans les armes; et Olivier, dans le cours de la campagne précédente, avoit tour à tour perdu et reconquis la ville de Vannes; puis il avoit été fait prisonnier, aussi-bien qu'Henri de Léon, devant cette même ville, par Gaultier de Mauny. Pendant la trève, Charles de Blois, qui avoit dans ses prisons le comte de Stafford, offrit à Édouard de le lui donner en échange contre Henri de Léon; Édouard ne voulut pas y consentir, et il offrit de rendre plutôt Olivier de Clisson, ce qui fut accepté. Toutefois il semble que l'espèce de faveur montrée dans cette occasion à Olivier, excita la

(1) Hist. de Bretagne. L. X, c. 60, p. 333.

défiance de Philippe. On a ajouté que le comte 1343.
de Salisbury, jaloux de l'amour d'Édouard pour sa femme, s'en étoit vengé sur le malheureux Clisson, en révélant à Philippe un accord secret conclu entre ce gentilhomme et Édouard. La faveur dont Salisbury continua à jouir auprès d'Édouard rend cependant cette circonstance fort invraisemblable (1). Quoi qu'il en soit, peu après la trève, Philippe invita les chevaliers de Bretagne qui s'étoient distingués sous ses drapeaux, à un grand tournoi à Paris. Dès qu'Olivier de Clisson y fut arrivé, il fut arrêté, enfermé au Châtelet de Paris, et peu de jours après, il eut la tête tranchée, sans aucune forme de procès. Quatorze autres seigneurs de Bretagne, les sires d'Avaugour, de Laval, de Malestroit, père et fils, de Montauban, de Quedillac, trois frères des Brieux, Duplessis, Malart, Senédavi, de Morillon et de Cablac, qui s'étoient illustrés dans la dernière campagne, furent arrêtés au même tournoi, et eurent la tête tranchée le 29 novembre, sans plus de formalité. Au commencement de l'année suivante, Philippe ordonna à ses gens d'arrêter encore Godefroy de Harcourt, frère du comte de ce nom, et sire de Saint-Sauveur et de plusieurs villes de Normandie. Har-

(1) *Chron. anonyme de Fland.* p. 173, 174, citée dans une note de Dacier à Froissart. T. II, p. 168. — Lobineau, Hist. de Bretagne. L. X, c. 61, p. 333. — Daru, T. II, L. IV, p. 98.

1343. court, averti que le roi en vouloit à sa tête, se sauva en Brabant, auprès du duc, qui étoit son cousin, et qui le reçut avec affection; mais tous ses châteaux situés dans le Cotentin furent séquestrés par le roi, et trois de ses amis, qui essayèrent de se défendre quand on voulut les arrêter, les sires de Rochetesson, de Bacon, et de Percy, furent décapités à Paris, toujours sans jugemens, la veille de Pâques 1344. Un frère du sire de Malestroit, nommé Henri, qui étoit prêtre, et qui avoit aussi été conduit au Châtelet, fut réclamé par l'évêque de Paris. Philippe obtint d'abord du pape qu'il fût dégradé; mais n'osant ensuite employer les officiers royaux à lui infliger un supplice, de peur d'encourir quelque peine canonique, il le fit attacher sur une échelle, au mois de septembre 1344, et lapider par le peuple. (1)

Ces exécutions, sans formalités de justice, répandirent la terreur en Bretagne. « Tous ceux « qui parler en oyoient, dit Froissart, étoient tous « émerveillés et n'en savoient que supposer, et en « parloient l'un à l'autre les barons et les chevaliers « de France. » Mais le respect pour l'autorité royale avoit étouffé en eux tout respect pour les droits des citoyens; ce que le roi avoit fait, ils

(1) Froissart, c. 212, p. 167, avec les notes. — Hist. de Bretagne, Lobineau. L. X, c. 61, 64, p. 333. — Daru, T. II, L. IV, p. 100. — Meyer, *Annal. Fland.* L. XII, f. 145.

supposoient toujours qu'il avoit eu de bonnes 1343.
raisons pour le faire; et plutôt que de l'accuser d'une odieuse tyrannie, ils aimoient mieux soupçonner ses victimes d'une trahison dont on ne leur indiquoit pas même la nature. Les parens des suppliciés, il est vrai, ne raisonnoient pas ainsi. Jeanne de Belleville, veuve d'Olivier de Clisson, à la première nouvelle du supplice de son mari, se présenta avec quarante chevaliers devant un château où commandoit le Galois de la Heuse, l'un des officiers de Charles de Blois, et, sans laisser percer aucun des sentimens dont elle étoit agitée, elle y demanda l'hospitalité. Le commandant, qui reconnoissoit en elle une grande dame de son parti, et qui ne savoit rien de l'arrestation de son mari, la reçut avec respect; mais à peine eut-on abaissé pour elle le pont-levis, que, donnant du cor, elle fit arriver au galop une embuscade qu'elle avoit cachée dans le bois voisin; elle fit arrêter tous ceux qui se trouvoient dans le château, et les fit égorger sous ses yeux comme un sacrifice aux mânes de son mari, malgré les prières de ses chevaliers eux-mêmes. Repartant ensuite avec la plus grande hâte, elle se rendit à Hennebon, auprès de la comtesse de Montfort, à laquelle elle présenta son fils Olivier de Clisson, âgé seulement de sept ans, qu'elle lui demanda d'élever pour leur vengeance commune. Le jeune Clisson fut placé à

1343. côté du jeune comte de Montfort; ils reçurent la même éducation; ils furent long-temps fidèles aux mêmes ressentimens. Le temps vint cependant où Clisson se brouilla avec son protecteur, lui voua une haine implacable, et, changeant de parti, s'attacha à la France, qui l'éleva enfin au rang de connétable (1). Tous les parens des autres suppliciés allèrent offrir leurs bras à la comtesse de Montfort, et lui demandèrent de les aider à se venger.

L'armistice étoit si mal observé en Bretagne, que les occasions de combattre ne pouvoient manquer à ceux qui avoient été si mortellement offensés; cependant le seul fait d'armes dont on nous ait conservé la connoissance fut une attaque, non point de la comtesse, mais de Charles de Blois : ce dernier a été depuis inscrit au rôle des saints, et ce sont les témoins assermentés, sur la déposition desquels sa canonisation fut prononcée, qui nous apprennent comment il surprit Quimper pendant la trêve, au
1344. commencement de l'année 1344. Il vint débarquer avant le jour ses soldats au pied du mur, sur une plage que le flux devoit couvrir dès six heures du matin. Il avoit compté pouvoir entrer par là sans résistance; mais les bourgeois

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne. L. X, c. 62, p. 334. — Daru, Hist. de Bretagne. T. II, L. IV, p. 101.

éveillés le repoussèrent du mur; il fut obligé de 1344.
livrer un assaut qui se prolongea six heures entières. Si le flux avoit coulé à son heure accoutumée, Charles auroit été noyé avec toute son armée; mais il ordonna à la mer de s'arrêter; la mer obéit, assure-t-on: il ordonna ensuite à ses soldats, dès que les murailles furent emportées, d'égorger sans pitié tous les habitans laïques; mais il leur défendit en même temps de toucher aux ecclésiastiques, sous peine de la corde, et ils obéirent mieux encore. Il se mit ensuite en prières dans la cathédrale, tandis que ses soldats violoient les femmes et les massacroient ensuite. Quatorze cents habitans de Quimper étoient déjà baignés dans leur sang, lorsqu'un de ces soldats féroces fut ému de compassion en voyant un enfant s'attacher à la mamelle de sa mère qu'on avoit égorgée; il interrompit les prières de Charles pour venir le lui conter, et celui-ci fit cesser le carnage. (1)

Peu de temps après, le général qui avoit commandé les armées de Charles de Blois reçut du pape, comme récompense, une distinction qui a fondé en quelque sorte un droit nouveau de l'Église. C'étoit Louis d'Espagne, petit-fils de ce Ferdinand de la Cerda, que la France avoit

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne. L. X, c. 70, p. 335. — Information pour la canonisation de Charles de Blois, témoins 41 et 46. — Preuves de l'Hist. de Bret. Lobin. T. II, p. 560.

1344. opposé quelque temps aux rois de Castille. Le 15 novembre 1344, Clément VI le déclara roi des îles Fortunées, qu'un navigateur venoit de découvrir, à la charge, il est vrai, de les conquérir et de les convertir (1). C'est le premier usage que le pape ait fait du droit en vertu duquel ses successeurs ont disposé plus tard des immenses régions de l'Amérique et des Indes, en faveur des rois d'Espagne et de Portugal.

Malgré les atrocités commises en Bretagne, malgré les sanglantes exécutions ordonnées par Philippe de Valois, la trève duroit encore. A la première nouvelle qu'Édouard III avoit eue du supplice de Clisson et des autres seigneurs, et de l'explication qu'en donnoient les courtisans de Philippe, lesquels disoient qu'ils avoient été convaincus de s'être vendus au roi d'Angleterre : « Il avoit été, dit Froissart, durement courroucé « de ces nouvelles, et avoit empréné de faire le « pareil du corps de messire Henri de Léon, « qu'il tenoit prisonnier, et l'eût fait en sa colère, « ce n'eût été son cousin le comte de Derby, qui « l'en reprit durement, et lui démontra devant « son conseil tant de belles raisons pour honneur « garder et son courage affrener, et lui disoit : « Monseigneur, si le roi Philippe fait sa hativeté

(1) *Annal. eccles.* 1344, §. 39, 50. — Thom. Walsingham, p. 165.

« et sa félonie, de mettre à mort si vaillans 1344.
« chevaliers que ceux étoient, n'en veuillez « pour ce blesser votre courage; car au vrai « considérer votre prisonnier n'a que comparer « en cet outrage; mais le veuillez mettre à ran- « çon raisonnable. » Édouard se laissa fléchir en effet; il mit à rançon pour dix mille écus Henri de Léon, et il le chargea en même temps de porter un message à Philippe pour lui reprocher d'avoir *mis à mort vilaine si vaillans chevaliers*, et d'avoir ainsi rompu la trève (1). Mais Philippe répondit que, loin d'avoir fait périr ces chevaliers en haine d'Édouard, c'étoit au contraire pour les punir de s'être rendus coupables de brigandages qui auroient pu être considérés comme des hostilités, et pour imprimer à ses sujets une terreur salutaire qui les empêchât de violer la trève. Il chargea le pape de faire à Édouard la même réponse (2). Pour le moment, Edouard s'en contenta; il auroit en quelque sorte justifié Philippe, s'il avoit reconnu qu'Olivier de Clisson et ses compagnons d'infortune étoient sous la protection anglaise. Il donna donc le 24 mars, et de nouveau le 4 août 1344, des ordres d'observer scrupuleusement la trève. (3)

Philippe, tranquillisé sur les attaques des

(1) Froissart, c. 214, p. 174.

(2) *Raynaldi Annal. eccles.* 1344. §. 61.

(3) *Rymer.* T. V, p. 413 et 420.

1344. Anglais, s'occupa de remettre à sa manière l'ordre dans le royaume. Le décri des monnoies qu'il avoit ordonné mettoit aux prises tous les intérêts ; il n'y avoit pas un seul contrat à long terme dans toute la France, pas un seul paiement dû ou exigé qui ne fît naître des difficultés ; il chercha, dans les derniers mois de l'année 1343, à les trancher par diverses ordonnances (1) ; ensuite, loin de se laisser décourager par son mauvais succès, il ne songea plus qu'à se mettre en état de faire, avec plus de promptitude encore, de nouvelles opérations sur les monnoies, et pour cela qu'à augmenter le nombre de ses monnoyeurs. Dans ce but, par une ordonnance du mois de février 1344, il leur accorda de nouvelles exemptions et de nouveaux priviléges. (2)

Plus qu'aucun de ses prédécesseurs, Philippe vouloit surtout paroître magnifique ; il faisoit souvent des dons considérables à ses courtisans ; mais bientôt après il se repentoit, et auroit voulu trouver moyen de revenir en arrière. Par une ordonnance du 8 juillet, il chargea la chambre des comptes d'exiger de tous ses donataires une déclaration par écrit et sous serment de ce qu'ils auroient déjà reçu de lui, et de la lui communiquer avant de permettre que sa donation nou-

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 189, 191, 195, 196, 197.

(2) *Ibid.* p. 197.

velle reçût son exécution (1); et le 29 octobre 1344.
une nouvelle ordonnance, adressée à la même chambre, interpréta les donations qu'il avoit déjà faites, de telle sorte qu'elles s'entendissent seulement des revenus des terres qu'il avoit données, mais que la terre elle-même lui demeurât. (2)

Philippe essaya aussi de ranimer le commerce, en publiant, au mois de juillet 1344, une ordonnance sur les foires de Champagne, dont il remettoit en vigueur les anciens priviléges. Dans ces foires, tous les marchands étrangers, qu'ils fussent Italiens, Provençaux, Allemands, ou même mécréans, pouvoient amener leurs marchandises en franchise de droits; toute garantie étoit donnée tant à leurs personnes qu'à leurs biens, pour la venue, le séjour et le retour. Un tribunal particulier, dont les juges se nommoient gardiens des foires, devoit, avec l'aide des six ou huit principaux marchands, décider sommairement et sans appel toutes les causes qui naîtroient dans les foires, et les marchands qui les fréquentoient étoient soustraits à toute autre juridiction; enfin, pour attirer plus sûrement les chalands étrangers, les fabricans de draps des dix-sept villes les plus industrieuses du

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 200.

(2) *Ibid.* p. 210.

1344. royaume ne pouvoient vendre leurs draps chez eux qu'après les avoir auparavant exposés en vente aux foires de Champagne. (1)

Enfin une dernière ordonnance du mois de décembre 1344 compléta et régularisa la juridiction du Parlement en cas d'appel; elle abrégea les délais judiciaires, et elle pourvut à l'appel régulier des causes à tour de rôle. C'est la seule peut-être de ce règne où l'on reconnoisse une intention sage et bienfaisante dans le législateur, et une connoissance approfondie de la matière dont il disposoit. C'est que tous les autres actes de l'administration étoient l'ouvrage capricieux ou arbitraire du roi ou de ses courtisans, qui ne prenoient conseil que de leurs passions, de leurs besoins ou de leurs fantaisies; mais l'organisation judiciaire étoit une matière à la fois difficile et peu attrayante. Les conseillers ordinaires du roi n'y prenoient aucun intérêt, et ils laissèrent préparer aux magistrats eux-mêmes une ordonnance qui leur sembloit ne regarder qu'eux. (2)

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 200.

(2) *Ibid.* p. 210.

CHAPITRE V.

Renouvellement de la guerre. — Succès des Anglais en Guienne. — Mort de Jean de Montfort en Bretagne, de Jacques d'Arteveld en Flandre, du comte de Hainaut en Frise. — Le Dauphin de Viennois se met à la tête d'une croisade. — États-généraux. — Siége d'Aiguillon. — Campagne d'Édouard III en Normandie. — Défaite des Français à Crécy. — 1345 — 1346.

La guerre avoit été suspendue entre les deux royaumes ; mais la haine et les prétentions rivales ne l'étoient pas. Édouard étoit arrivé à se persuader qu'il avoit réellement des droits à la couronne de France. Philippe, qui ne pouvoit contenir sa colère quand il rencontroit le moindre obstacle à l'accomplissement de ses volontés, qui se regardoit lui-même comme une sorte de divinité, à laquelle tous les mortels devoient la plus humble obéissance, frémissoit de rage de ce qu'un homme étoit assez hardi pour lui disputer même sa dignité royale. Des deux parts les guerriers avoient pris goût au pillage et à la licence des camps ; les paysans, les bourgeois,

1345. traités par les soldats avec une horrible barbarie, détestoient la guerre; mais ils avoient aussi des vengeances à exercer, et le ressentiment des outrages qu'ils avoient éprouvés de la part de l'ennemi les associoit aux haines et aux projets belliqueux de leurs monarques.

Les dépenses de la guerre, pour peu qu'une campagne fût active, étoient sans proportion avec les revenus des deux rois. Édouard n'avoit pu transporter une armée d'abord en Flandre, puis en Bretagne, que parce qu'il avoit mis d'avance beaucoup d'ordre et de sagesse à accumuler ses revenus, et que, pendant la campagne, il avoit obtenu des aides abondantes de ses peuples; cependant son trésor avoit été bien vite épuisé, et l'impossibilité de continuer de tels efforts lui avoit fait accepter la trève.

Philippe, beaucoup plus riche, avoit d'autre part beaucoup moins d'ordre et de prudence; il faisoit consister sa grandeur à ne pas calculer d'avance, à ne pas laisser voir que les événemens pussent lui causer de la gêne, à ne réduire en rien son faste et sa magnificence. Pendant la trève, il avoit apesanti la main sur ses peuples; il avoit eu recours aux expédiens les plus oppressifs et les plus ruineux pour remplir son trésor; mais son faste insensé dissipoit à mesure les richesses qu'il recueilloit; et quoique les hostilités eussent été suspendues pendant plus de

deux ans, il n'avoit point fait d'apprêts pour le moment où elles devoient se renouveler. 1345.

Édouard III, qui avoit employé ce temps de répit avec plus de sagesse, adressa le 24 avril 1345 des lettres-patentes à son cousin Guillaume de Bohun, comte de Northampton, qu'il avoit nommé son lieutenant en Bretagne. « Comme Philippe de Valois, lui disoit-il, a « occupé notre royaume de France, et nous le « retient en dépit de Dieu et de la justice; « comme il a violé sans même nous défier, la « trève que, par respect pour le souverain pon- « tife, nous avions accordée avec lui, et qu'il « avoit prêté sur son âme le serment d'observer, « nous vous donnons pouvoir de le défier, lui et « tous ses adhérens, tout comme de le pour- « suivre tant par terre que par mer, par tous les « moyens possibles, pour recouvrer nos justes « droits » (1). Le 26 mai, Édouard écrivit aussi à Clément VI pour lui annoncer qu'il alloit recommencer les hostilités. Il lui disoit « que, « comme il étoit sur le point d'envoyer à Avi- « gnon ses ambassadeurs pour traiter de paix, « il avoit été averti que des nobles de Bretagne, « qui lui étoient attachés, avoient été arrêtés « par ordre de Philippe, contre la forme de la « trève, et livrés tyranniquement à une mort

(1) *Rymer*. T. V, p. 448.

1345. « ignominieuse; qu'en même temps, en Bretagne « et en Gascogne, ses sujets et ses châteaux « avoient été ravagés, et que des complots « avoient été ourdis dans ses domaines pour les « lui enlever » (1). Et le 14 juin, il adressa des lettres circulaires à toutes les corporations de son royaume pour leur notifier les mêmes plaintes (2). Philippe jugea qu'il étoit au-dessous de sa dignité de rien répondre à ces accusations. Toutefois le pape, à sa suggestion sans doute, entreprit de le justifier par une bulle fort longue qu'il adressa d'Avignon, le 21 juillet, à Édouard. Il lui reprochoit de n'avoir point envoyé, comme il s'y étoit engagé, des négociateurs munis de pouvoirs suffisans pour traiter de la paix avec ceux que Philippe avoit choisis, et il répétoit la protestation de Philippe, que les nobles qu'il avoit fait périr l'avoient mérité par leurs brigandages commis en Bretagne, et que d'ailleurs ils avoient déclaré eux-mêmes qu'ils n'étoient point alliés d'Édouard. (3)

De part et d'autre, ces déclarations n'étoient, après tout, que de vaines paroles : les deux rois vouloient la guerre : Édouard par ambition, Philippe par colère ; et quelle qu'eût été la conduite de leur adversaire, ils ne se seroient

(1) *Rymer*. T. V, p. 453.
(2) *Rymer*. T. V, p. 459.
(3) *Rymer*. T. V, p. 465.

pas abstenus du combat. Philippe VI, en faisant tomber les têtes avec un effrayant mystère de ceux qu'il soupçonnoit de l'avoir trahi, s'étoit figuré qu'il répandroit la terreur parmi sa noblesse; il ne fit ainsi qu'assurer à Édouard, en France, des partisans plus zélés qu'il ne devoit s'attendre à y trouver. Godefroi de Harcourt, après avoir vainement tenté de fléchir Philippe par l'entremise du duc de Brabant, apprenant le supplice de ses amis et le séquestre de ses terres (1), se détermina enfin à recourir, pour demander vengeance, à l'ennemi de son roi. Il passa en Angleterre, et fit hommage à Édouard, le 13 juin 1345, à Westminster, des terres qu'il reconnoissoit tenir de lui en Normandie comme roi de France, et que son ennemi lui avoit ôtées (2). Presque dans le même temps, quelques serviteurs obscurs de Jean de Montfort réussirent à le faire sortir de sa prison du Louvre, en habit de marchand, et à le conduire en Angleterre, où le 20 mai il fit, comme duc de Bretagne, hommage-lige à Édouard III. (3) 1345.

En recommençant la guerre, Édouard III étoit déterminé à la rendre plus générale. Ne renonçant point aux espérances que lui avoient

(1) Froissart. T. II, c. 246, p. 250.

(2) *Rymer*. T. V, p. 459.

(3) *Rymer*. T. V, p. 452. — H. de Knyghton, p. 2585. — Lobineau, Hist. de Bretagne. L. X, c. 74, p. 336.

1345. données les troubles de Flandre, et ses alliances en Allemagne et dans les Pays-Bas, c'étoit le théâtre qu'il s'étoit réservé pour attaquer lui-même la France par la frontière du nord; mais en même temps il renvoya le comte de Montfort en Bretagne pour y continuer la guerre contre Charles de Blois, tandis que Henri de Lancaster, comte de Derby, son cousin, passa en Guienne, pour défendre cette province, ou attaquer, selon les circonstances, le Périgord et la Saintonge. Derby conduisit avec lui trois cents chevaliers, six cents hommes d'armes, et deux mille archers à Bayonne, où il débarqua vers le milieu de juillet 1345. Il réunit cette troupe à Bordeaux à celles que fournissoit la province; et entrant ensuite dans le Périgord, il s'avança jusqu'à Moncuq, à une lieue de Bergerac, avec l'intention d'assiéger cette dernière ville. (1)

Philippe avoit donné le commandement du Périgord, du Limousin et de la Saintonge, à Bertrand, comte de Lille-Jourdain, qui avoit établi son quartier à Bergerac. Il l'avoit autorisé à appeler à lui les gentilshommes et les milices de la province; mais on ne voit pas qu'il eût fait aucun autre préparatif de guerre, qu'il eût assemblé une armée ou arrêté un plan de cam-

(1) Froissart, c. 215. T. II, p. 182. — Thom. Walsingham, p. 165. — Hist. de Languedoc. T. IV, L. XXXI, c. 10, p. 254.

pagne, il attendoit, au milieu des fêtes de sa cour, que les attaques des Anglais le fissent sortir de son inertie ; alors il envoyoit devant lui quelque prince du sang, puis il marchoit lui-même ; et la noblesse, qui avoit étalé son faste à Paris, se sentoit obligée de l'étaler encore à l'armée ; elle pressuroit ses paysans pour tirer d'eux de l'argent, et ses vassaux, pour qu'ils prissent eux-mêmes les armes ; et une cohue brillante, nombreuse, désordonnée, se pressoit autour du roi, et s'appeloit une armée. C'est ainsi que, lorsque Philippe fut averti que les Anglais attaquoient le Périgord, il envoya le duc de Bourbon, au mois de septembre, à Cahors et à Agen, où ce duc demeura jusqu'à la fin de l'année pour faire armer le Languedoc. En même temps le duc de Normandie, depuis le commencement de septembre à la fin d'octobre, visitoit les villes de Tours, Poitiers, Limoges et Angoulême, pour y mettre en mouvement la noblesse et les hommes d'armes : de cette manière, Philippe, lorsqu'il arriva lui-même à la fin de septembre à Angoulême, put y rassembler une armée, qui transporta plus tard, au mois de décembre, son quartier à Châtillon-sur-Indre, mais qui ne s'approcha jamais de l'ennemi. (1) 1345.

Le 21 août, jour où Derby étoit arrivé à

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXI, c. 14, 15, p. 256.

1345. Moncuq, Gaultier de Mauny s'approcha de lui après dîner, et lui dit : « Monseigneur, si nous « étions droites gens d'armes et bien apperts, « nous boirions à ce souper des vins de ces sei- « gneurs de France, qui se tiennent en garnison « à Bergerac. Si, répondit le comte de Derby « tant seulement, jà pour moi ne demeurera. « Les compagnons qui ouïrent le comte et mes- « sire Gaultier ainsi parler, mirent leurs têtes « ensemble, et dirent l'un à l'autre : Allons « nous armer, nous chevaucherons tantôt de- « vant Bergerac. Il n'y eut plus fait ni plus dit, « tous furent armés, et les chevaux ensellés et « tout montés ; et quand le comte Derby vit ses « gens de si bonne volonté, si fut tout joyeux, « et dit : Or, chevauchons au nom de Dieu et « de saint Georges devers nos ennemis » (1). Il avoit raison, en effet, de compter sur ses bons chevaliers ; le même soir, il enleva les faubourgs de Bergerac, qui sont séparés de la ville par la Dordogne. Un corps nombreux de fantassins, qui les occupoit, fut jeté en désordre dès sa première attaque. La noblesse avoit tellement pris à tâche de tenir les roturiers dans la sujétion et la crainte, de les accabler de mépris, de punir comme un délit chez eux toute manifestation d'audace, d'indépendance ou de résis-

(1) Froissart, c. 217, p. 186.

tance, qu'ils étoient devenus non moins lâches 1345.
devant leurs ennemis que devant leurs maîtres; cependant ils ne pouvoient prendre la fuite sans rompre les rangs des chevaliers et les entraîner dans leur déroute (1). Maître des faubourgs, Derby fit avancer par la Dordogne de grands bateaux de Bordeaux, sur lesquels il vint donner l'assaut aux palissades qui ferment la ville du côté de la rivière. A la fin de la journée, il s'en étoit rendu maître; à minuit, Lille-Jourdain, à la tête de ses chevaliers, sortit de la ville pour se retirer à la Réole; et le lendemain 24 août, les bourgeois se rendirent. Derby les reçut à merci, et leur fit prêter serment de fidélité au roi d'Angleterre. (2)

Derby poursuivit ensuite ses conquêtes, attaquant les petites villes et les châteaux du Périgord et de l'Agénois, dans lesquels Lille-Jourdain se sentant trop foible pour tenir la campagne, avoit distribué ses soldats. Chacune de ces petites places avoit des murs et des fossés, et les habitans, pour sauver leurs propriétés, souvent leur vie, prenoient ordinairement le parti de les défendre. Les uns cependant envoyèrent d'avance leurs clefs à Derby pour obtenir un meilleur traitement, comme firent ceux

(1) Froissart, c. 218, p. 188.

(2) Froissart, c. 220, 221, p. 190.

1345. du Lac et de Langon ; d'autres furent pris d'assaut, comme Madurand, Lamousie, Levèse, Beaumont en Laillois, Montagrier ; alors la place étoit livrée au pillage, et la plupart des habitans massacrés ; d'autres enfin, comme Lille et Bonneval, capitulèrent après avoir offert quelque résistance. Les Anglais n'osèrent pas attaquer Bourdeilles ; et en s'approchant de Périgueux, ils se laissèrent surprendre pendant la nuit, et enlever dans leurs logemens le comte d'Oxford, qui fut ensuite échangé : enfin, revenant sur leurs pas, ils reçurent encore à composition Auberoche et Libourne ; après quoi Derby, ayant laissé des garnisons dans les places conquises, ramena ses troupes à Bordeaux pour les reposer. (1)

Dès que le comte de Lille-Jourdain sut que l'armée anglaise étoit rentrée dans ses cantonnemens, il voulut avoir sa revanche, d'autant plus irrité contre eux qu'ils avoient pris Lille, capitale de son comté. Il appela à lui les comtes de Périgord, de Carmaing, de Comminges, de Bruniquel, et tous les barons de Gascogne qui s'étoient attachés au parti français. Tous ces seigneurs étoient impatiens comme lui de sortir de l'humiliation où le comte de Derby les avoit tenus pendant toute la campagne. Ils rassemblè-

(1) Froissart, c. 224, 226, p. 199.

rent parmi leurs vassaux entre dix et onze mille 1345
hommes, et ils vinrent mettre le siége devant Auberoche, dont toutes les issues se trouvèrent fermées avant que les trois chevaliers anglais qui y commandoient eussent prévu l'attaque qui les menaçoit. Quatre grands engins, que Lille-Jourdain avoit fait venir de Toulouse, lançoient dans Auberoche des quartiers de rocher qui faisoient de larges trouées dans les logemens, et tuoient beaucoup de monde. Les Anglais firent partir de nuit un jeune page chargé de demander au comte Derby de prompts secours; mais arrêté par les Français, et reconnu, il fut mis dans la fronde de l'engin, et lancé dans Auberoche, où il tomba mort aux pieds des capitaines qui l'avoient envoyé (1). Cependant Derby fut averti, par les espions qu'il avoit dans le camp français, de la détresse d'Auberoche. Il se mit en route de Bordeaux avec le petit nombre de soldats dont il pouvoit disposer; mais il ne trouva point à Libourne le comte de Pembroke, auquel il avoit donné rendez-vous, et qui devoit venir de Bergerac. Il l'attendit toute une journée sans en avoir de nouvelles. Il n'avoit avec lui que trois cents lances et six cents archers. Il ne savoit comment, avec cette poignée d'hommes, oser en attaquer dix mille,

(1) Froissart, c. 228, p. 209.

1345. ni comment aussi se résigner à ne pas secourir ses compagnons d'armes, réduits dans Auberoche à la dernière détresse. A la persuasion de Mauny, il s'avança à l'ombre d'un petit bois qui le déroboit aux Français; et au moment où ceux-ci se mettoient à table pour souper, il fondit sur leur camp. Il y avoit, en effet, si peu de discipline et si peu de vigilance dans l'armée des Français, que Derby étoit au milieu de leurs tentes avant que leurs chefs sussent qu'il étoit sorti de Bordeaux. Le comte de Lille-Jourdain fut grièvement blessé, et pris dans son pavillon. Le comte de Périgord fut aussi pris dans le sien avec le sire Roger son oncle; le sire de Duras fut tué: neuf comtes ou vicomtes demeurèrent prisonniers des Anglais, avec un nombre infini de barons et chevaliers. La noblesse de Languedoc n'avoit de long-temps éprouvé un tel échec; chacune de ses grandes familles y perdit quelqu'un de ses membres, mort ou captif, et il lui en coûta plus de cinquante mille livres sterling pour racheter tous les prisonniers (1). Le 23 octobre, jour où ce combat fatal fut livré, on assure que le duc Jean de Normandie se trouvoit, avec une armée française, à dix lieues de distance d'Auberoche;

(1) Froissart, c. 230, p. 216. — *Giov. Villani*. L. XII, c. 47, p. 927.—Hist. de Languedoc. L. XXXI, c. 10, p. 255.

mais qu'il n'avoit pas voulu s'approcher davantage, n'estimant pas qu'il y eût parmi les Anglais aucun chef digne de se mesurer avec lui. 1345.

Cependant, après la défaite des siens, le duc de Normandie, au lieu de s'avancer à la rencontre de Derby pour les venger, recula à son tour jusque sur l'Indre, tandis que Sainte-Baseilhe, la Roche-Milon, Montségur, Aiguillon et La Réole ouvroient successivement leurs portes aux Anglais. Derby devoit ses conquêtes autant à son humanité qu'à ses talens militaires; car il ne refusa jamais de recevoir à merci les bourgeois qui vouloient se rendre, et de leur donner sûreté pour leurs personnes et pour leurs biens (1). Aussi à mesure que le duc de Normandie reculoit, les villes qu'il venoit d'évacuer s'empressoient-elles d'ouvrir leurs portes aux Anglais. Montpezat, Castel-Moron, Villefranche, et enfin Angoulême, se rendirent ainsi l'une après l'autre, après quoi Derby ramena son armée en quartier d'hiver à Bordeaux. (2)

La guerre ne se poursuivit point en Bretagne avec autant d'activité. Avant l'évasion du comte de Montfort, Édouard y avoit envoyé Thomas d'Agworth avec cent hommes d'armes et deux cents archers, qui, le 17 juin, remporta dans

(1) Froissart, c. 232-239, p. 221.

(2) Froissart, c. 243, 245, p. 243.

1345. la lande de Cadoret quelques avantages sur Charles de Blois (1). Mais lorsque Montfort, arrivé plus tard en Bretagne avec les comtes de Northampton et d'Oxford, alla mettre le siége devant Quimper, il y fut repoussé. Découragé par ce mauvais succès, et affoibli par sa longue captivité, il tomba malade à Hennebon, et y mourut le 26 septembre. Philippe en prit occasion pour confisquer sa terre de Montfort-l'Amaury, qui appartenoit à son fils, et la donner au duc de Normandie. Après la mort de Montfort, le comte de Northampton attaqua successivement Carhaix et la Roche-de-Rien, et il s'en rendit maître après des combats acharnés, puis il mit ses troupes en quartiers d'hiver. (2)

C'étoit par le nord qu'Édouard comptoit faire sa principale attaque contre la France : aussi, s'étant embarqué, le 3 juillet, à Sandwich, entra-t-il dans le port de l'Écluse, avec le prince de Galles son fils, et un grand nombre de barons et de chevaliers d'Angleterre (3). Il y fut reçu par Jacob d'Arteveld, ce bourgeois de Gand, qui, depuis neuf ans, étoit à la tête du gouvernement de la Flandre, au nom des trois villes alliées de Gand, d'Ypres et de Bruges. Il avoit eu le talent

(1) Froissart, c. 215, p. 182.—Thom. Walsingham, p. 165.

(2) Lobineau, Hist. de Bret. L. X, c. 77-81, p. 337. — *Secunda Cont. Nangii in spicilegio Acherii*. p. 106.

(3) *Rymer*. T. V, p. 472.

de maintenir jusqu'alors l'accord dans les conseils de ces nouvelles républiques, d'administrer leurs finances avec ordre et économie, de leur tracer une ligne politique qui, en garantissant leur indépendance, ne les brouilloit pas ouvertement avec leur comte, au nom duquel les ordres étoient encore donnés, quoiqu'il eût été obligé de se retirer à la cour de France. Mais au moment de l'arrivée d'Édouard en Flandre, la situation d'Arteveld commençoit à se compliquer : les trois villes qui avoient attiré à elles tout le gouvernement, ne s'étoient pas contentées d'assurer leur liberté, elles avoient prétendu à des priviléges exclusifs; elles avoient voulu concentrer dans leurs murs les manufactures de draps de laine qui faisoient la principale richesse du pays, et elles avoient interdit aux manufacturiers des petites villes de faire autre chose que des draps étroits. En même temps les tisserands avoient voulu fixer ou réduire le salaire des foulons, et il y avoit eu, à Gand, une bataille entre ces deux corps de métiers, dans laquelle cinq cents artisans étoient demeurés sur la place. Il paroît qu'Arteveld fit ce qu'il put pour modérer les prétentions des tisserands, et s'opposer à leur monopole, car il excita contre lui leur ressentiment et celui de leur doyen Gérard Denys : il étoit loin cependant de vouloir se joindre à leurs adversaires, qui, se voyant opprimés par leurs

1345. concitoyens, étoient déjà prêts à recourir au pouvoir absolu du comte de Flandre. Les habitans de Dendermonde avoient reçu celui-ci dans leurs murs; ils s'étoient mis en rébellion ouverte contre le gouvernement des trois villes, et ils avoient recouru aussi au duc de Brabant, qui leur avoit offert sa médiation. (1)

Tel étoit l'état de la Flandre lorsqu'Édouard III entra dans le port de l'Écluse, et y fut reçu par les consuls de Gand, Ypres et Bruges. Il les fit venir sur sa galère, où il eut plusieurs conférences avec eux : il leur représenta que la maison des comtes de Flandre avoit toujours montré peu de respect pour leur liberté, que s'ils vouloient assurer celle-ci, ils devoient dépouiller formellement cette maison d'une souveraineté dont elle avoit toujours abusé : au lieu du comte Louis, il leur offroit, pour chef, son fils, le jeune prince de Galles, auquel il donneroit le titre de duc de Flandre. Arteveld entra, sans balancer, dans ce projet; il sentoit que, pour de nouvelles institutions, il faut un nouveau souverain, qui soit reconnoissant de ce qu'on lui donne, tandis que l'ancien demeure irrité de tout ce qu'on lui a ôté. Il voyoit bien qu'on ne pouvoit reconnoître en paroles, et combattre de fait le souverain légitime, sans un mensonge continuel, qui déconsidéroit l'administration; qu'on laissoit ainsi

(1) *Meyer, Annal. Fland.* L. XII, f. 146.

un chef dans l'intérieur de l'Etat à tous les conspirateurs contre la liberté, qui les protégeroit, s'ils échouoient, et les récompenseroit s'ils réussissoient. En même temps il avoit besoin d'un appui extérieur, tel que celui qu'offroit le roi d'Angleterre, pour contenir les factions qui commençoient à éclater, et empêcher les citoyens de s'opprimer les uns les autres. Mais les autres consuls des villes de Flandre, qui se trouvoient à l'Écluse avec Arteveld, ne portoient pas leurs vues si loin; ils n'avoient pas hésité à faire la guerre à leur comte, et ils s'effrayoient de l'idée de le déposer. 1345.

Édouard avoit été pour eux un protecteur bénévole; mais ils ne savoient point ce qu'il deviendroit quand il seroit leur maître; d'ailleurs ils étoient jaloux d'Arteveld, ils trouvoient que ce brasseur de bière s'érigeoit en souverain, et ils jugeoient qu'il s'attribueroit auprès d'Édouard tout le mérite de la révolution qu'il vouloit opérer en sa faveur. Les consuls qui se trouvoient à l'Écluse déclarèrent donc au roi d'Angleterre qu'ils ne pouvoient rien faire sans l'accord de toute la communauté, qu'en conséquence chacun d'eux se retireroit dans sa ville, pour consulter la bourgeoisie, et que, dans un mois, ils seroient de retour pour lui répondre. (1)

(1) Froissart, c. 247, p. 251. — *Meyer, Annal. Fland.* L. XII, f. 146.

1345. Arteveld, avant de retourner à Gand, séjourna quelque temps à Bruges et à Ypres pour amener à son opinion les conseils de ces deux villes. Pendant ce temps, les autres consuls de Gand, dont l'un des plus influens étoit Gérard Denys, doyen des tisserands et ennemi personnel d'Arteveld, revinrent à Gand, assemblèrent la bourgeoisie sur la place du marché, lui exposèrent les propositions d'Édouard III, mais en même temps excitèrent la jalousie du peuple contre Arteveld, l'accusèrent de s'attribuer l'autorité souveraine, et de faire un mauvais usage des revenus publics. C'étoit le 19 juillet; la fermentation dans toute la ville étoit extrême, quand, à midi, Jacob d'Arteveld rentra dans Gand. « Ainsi « qu'il chevauchoit par la rue, dit Froissart, il « s'aperçut tantôt qu'il y avoit quelque chose de « nouvel contre lui; car ceux qui se souloient « incliner, et ôter leurs chaperons contre lui, lui « tournoient l'épaule, et rentroient en leurs mai- « sons. Ici il commença à douter, et sitôt qu'il « fut descendu en son hôtel, il fit fermer et bar- « rer portes et huis de fenêtres. A peine eurent « ses varlets ce fait, quand la rue où il demeuroit « fut toute couverte, devant et derrière, de gens, « spécialement de menues gens de métier. Là fut « son hôtel environné et assailli devant et der- « rière, et rompu par force. » Pendant ce temps, Arteveld se présenta à une fenêtre; il harangua

le peuple; il rappela les services qu'il avoit rendus; il promit le compte de tout l'argent qui avoit passé par ses mains; il s'humilia, il pleura : ce fut en vain. Le peuple lui répondoit : Descendez, et ne nous sermonnez plus, car il vous faut mourir. Il referma la fenêtre, espérant encore s'échapper par-derrière, et se réfugier dans une église; mais son hôtel étoit déjà forcé et rempli de peuple; Gérard Denys l'attendoit au bas de l'escalier, et lui porta le coup de mort, au milieu de ces furieux, qui vouloient le déchirer (1). Environ soixante-dix personnes furent encore tuées après lui, et parmi eux son frère et son neveu. On soupçonna le duc de Brabant, qui vouloit donner sa fille en mariage au fils du comte de Flandre, d'avoir suscité ce mouvement populaire. 1345.

Dès qu'Édouard III apprit la mort de Jacob d'Arteveld, qu'il nommoit son compère, il regarda la Flandre comme perdue pour lui; et, ne doutant point qu'elle ne se soulevât tout entière, il repartit en hâte de l'Écluse pour Sandwich, où il débarqua le 26 juillet (2). Il vouloit se venger des Flamands, et il projetoit déjà de saisir les personnes et les biens de ceux qui

(1) Froissart, c. 248, p. 254. — *Meyer. Annal. Fland.* L. XII, f. 146. — *Chr. de Fland. anon.* p. 177. — *Giov. Villani.* L. XII, c. 46, p. 926.

(2) *Rymer.* T. V, p. 474.

1345. étoient établis en Angleterre ; mais des députés de Bruges, d'Ypres, de Courtrai, d'Oudenarde et du Franc, qui l'avoient suivi, ne tardèrent pas à se présenter à lui à Westminster; ils l'assurèrent qu'ils étoient déterminés à persister dans son alliance; qu'ils ne vouloient point, à la vérité, déposséder leur comte de son héritage, mais qu'ils seroient charmés de faire épouser à son jeune fils une princesse d'Angleterre; d'ailleurs ils regrettoient la mort d'Arteveld, à laquelle ils n'avoient point eu de part, et dont ils reconnoissoient les importans services. Édouard vit bien qu'il ne gagneroit rien à se brouiller avec eux; il renonça à venger la mort de son compère, et les Flamands demeurèrent fidèles à son alliance. (1)

Dans le même temps, un autre événement important diminuoit l'influence qu'Edouard III avoit jusqu'alors exercée dans les Pays-Bas : un de ses plus fidèles alliés, dans cette contrée, étoit son beau-frère, Guillaume II, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, qui prétendoit aussi à la seigneurie de la Frise ; ce comte avoit violé les priviléges des Frisons, et ceux-ci avoient secoué son autorité. Pour les réduire, il entra dans la Frise avec une puissante armée; mais, s'étant imprudemment engagé dans un marais, ses troupes y furent mises en déroute, et,

(1) Froissart, c. 249, p. 258 — *Meyer*. L. XII, f. 146.

lui-même, il fut tué par les insurgés, le 26 ou 27 septembre 1345 (1). Il ne laissoit point d'enfans, et ses trois sœurs, mariées à l'Empereur, au roi d'Angleterre et au margrave de Juliers, paroissoient ses héritières naturelles : seulement il s'agissoit de savoir si elles partageroient entre elles l'héritage ou si elles succéderoient par ordre de primogéniture. Cette question brouilla les trois beaux-frères : Louis de Bavière déclara, le 15 janvier 1346, les quatre comtés de Hainaut, Hollande, Zélande et Frise, réunis à l'Empire, par extinction de la ligne masculine; après quoi il en investit, par un titre nouveau, sa femme et Guillaume de Bavière, son second fils (2). Jean de Hainaut, sire de Beaumont, oncle du dernier comte, et qui avoit eu une grande part aux révolutions d'Angleterre, au commencement du règne d'Edouard III, abandonna, à cette occasion, le parti anglais pour s'attacher à la France (3). Philippe, qui n'aimoit pas plus l'Empereur que le roi d'Angleterre, et qui, au commencement de cette même année, l'avoit fait attaquer par le roi de Bohême, et avoit excité une nouvelle guerre civile en Allemagne, préféra cependant voir ces comtés entre les mains d'un prince bavarois plutôt que des Anglais ; il

1345.

(1) *Giov. Villani.* L. XII, c. 53, p. 934.

(2) Olenschlager, c. 153, p. 347.

(3) Froissart, c. 250, p. 261.

1345. se réconcilia donc de nouveau avec Louis de Bavière, et il reconnut son fils Guillaume comme successeur du comté de Hainaut. (1)

La guerre d'Angleterre n'avoit point distrait Philippe de Valois et son fils de la poursuite de leurs projets sur l'héritage du dauphin de Viennois. Jean s'étoit abouché, à Avignon, avec le dauphin Humbert; il lui avoit persuadé de réformer l'acte par lequel il avoit désigné le duc d'Orléans pour être son successeur, et de donner plutôt le Dauphiné à son propre fils Charles, héritier présomptif de la couronne (2). Pour engager le pape à sanctionner ce nouvel arrangement, le duc de Normandie donna son consentement à ce que Guillaume Roger, neveu de Clément VI, achetât les terres que le dauphin possédoit en Languedoc. Il avoit ensuite encouragé Humbert dans l'exécution de tous les projets bizarres ou extravagans par lesquels celui-ci dissipoit rapidement le prix de son héritage. Humbert, qui ne possédoit pas un port sur aucune mer, promit d'abord à Louis d'Espagne de faire construire, pour lui, une flotte avec laquelle il pourroit tenter la conquête des îles Canaries, dont le pape lui avoit fait don (3). Mais bientôt Humbert conçut un autre projet, qui convenoit mieux encore

(1) Olenschlager, c. 152, p. 344.
(2) Hist. de Dauphiné, c. 97, p. 332.
(3) *Ibid.* c. 103, p. 334.

à celui à qui il avoit vendu son héritage : c'étoit 1345.
de se mettre à la tête d'une croisade contre les Turcs. L'expérience apprenoit que le climat des côtes d'Asie épargnoit rarement les croisés. Cependant, pour rendre son opération plus certaine, Clément VI ne consentit à nommer Humbert II généralissime de la croisade contre les Turcs, qu'autant que celui-ci s'engageroit à se trouver à Négrepont, dans la saison des fièvres, au milieu d'octobre, et à demeurer trois ans, sans discontinuer, dans le Levant. Peut-être encore faut-il applaudir à l'humanité du pape, qui, jugeant bien qu'il envoyoit à une mort presque certaine tous ceux qui s'engageroient sous ce général incapable et extravagant, ne chercha point à en augmenter le nombre, et lui permit d'entreprendre la conquête de l'empire turc avec cent chevaliers seulement (1). Il avoit une autre raison, il est vrai, pour restreindre le nombre des croisés. Il écrivit, le 11 mai, à Philippe de Valois qu'il avoit expressément déclaré que les indulgences de la croisade ne seroient point accordées aux Français sujets de Philippe qui voudroient passer en Orient, parce que leur devoir, dans ces temps de trouble, étoit de demeurer en France pour combattre les Anglais. (2)

(1) Diplôme de Clément VI, du 26 mai 1345. *Raynaldi Ann. eccles.* §. 6 et 7.

(2) *Raynaldi.* 1345, §. 3 et 4.

1345. Quoique Humbert n'eût pas encore dissipé tout le prix de son héritage, il avoit de nouveau besoin d'argent. Il se mit donc à vendre à l'enchère, à tous les bourgeois des villes de ses Etats, des exemptions et des priviléges; il engagea le roi de France à anticiper un de ses paiemens, et, le 2 septembre, il partit enfin de Marseille pour Venise avec quatre vaisseaux. Marie de Baux, sa femme, s'y embarqua avec lui. Au commencement d'octobre, il repartit de Venise pour Négrepont, où il fut joint par quatre vaisseaux du pape, deux de la république de Venise et deux des chevaliers de Rhodes (1). Il n'y a, dans les historiens nationaux, aucune relation de ce que fit le dauphin en Orient (2); il paroît seulement qu'il brûla aux Turcs quelques vaisseaux marchands à Smyrne, qu'il courut, pendant quelque temps, la mer Egée, et qu'à la fin de la campagne de 1346, il conclut, avec l'autorisation du pape, une trève avec les Turcs. (3)

En France, la campagne de 1345, contre les Anglais, avoit été assez malheureuse pour enseigner à Philippe qu'il étoit enfin nécessaire d'accorder quelque attention aux plaintes qui s'éle-

(1) Hist. de Dauphiné, c. 112, p. 337.

(2) Cette expédition est racontée incidemment dans *Georgii Stellæ Annales Genuenses*. T. XVII, p. 1088.

(3) *Raynaldi Annal. eccles.* 1346, §. 65, 66. — Hist. de Dauphiné, c. 126, p. 341.

voient en même temps de toutes les parties du 1345.
royaume. Il convoqua donc les États de la langue d'Oïl à Paris, pour le commencement de février 1346, tandis que son fils, Jean, duc de Nor- 1346.
mandie, convoquoit ceux de la langue d'Oc à Toulouse. Les historiens du règne de Philippe n'ont jamais fait mention de ces assemblées des Etats; on y trouvoit si peu d'esprit de corps, d'indépendance ou de patriotisme, que la nation ne recueilloit presque jamais quelque fruit de leurs doléances. Toutefois l'assemblée du 2 février, quoique probablement elle ne durât qu'un jour, ne fut pas absolument sans efficace. Une ordonnance, rendue par Philippe, le 15 du même mois, nous apprend que « cette assemblée de « prélats, barons, chapitres et bonnes villes de « son royaume, lui avoit témoigné que la gabelle « du sel et les impositions de quatre deniers par « livre étoient moult déplaisantes au peuple, et « que tant par icelles, comme pour les pré- « vôts, fermiers, et les excessifs nombres des « sergens, et les commissaires envoyés par le « royaume sur plusieurs cas, ledit peuple se « trouvoit moult aggravé. (1) » Pour y porter remède, il régla donc que les emprunts forcés, faits en son propre nom, au nom de sa femme et de son fils, cesseroient immédiatement; que les

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 238.

1346. réquisitions de chevaux, de fourrages et de vivres, que tous les officiers civils et militaires, et tous les seigneurs se permettoient de faire sans payer, demeureroient interdites à tous, sauf aux princes de son lignage. Il se réservoit toujours, cependant, le droit de prendre, « pour les nécessités « de son hôtel, de sa chère compagne la Reine, « et de ses enfans », tous les chevaux et toutes les propriétés mobilières de ses sujets, qui seroient à sa convenance. Il supprima plusieurs juridictions opposées que s'attribuoient ses maîtres des requêtes et ses maîtres d'hôtel; il supprima aussi, sans indemnité, beaucoup de places de sergens et d'autres, qui étoient une occasion de vexations pour le peuple; il abolit des lettres de répit et d'Etat, qu'il avoit accordées à beaucoup de courtisans, pour les soustraire aux actions de leurs créanciers devant les tribunaux; il témoigna enfin son regret de ne pouvoir abolir aussi la gabelle; mais il déclara du moins que ce n'étoit qu'une taxe temporaire, qui n'étoit point incorporée à son domaine. (1)

Les Etats de Languedoc s'assemblèrent à Toulouse, le 17 février, sous la présidence du duc de Normandie; on y vit les prélats, les barons et les députés des villes, des sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne, Beaucaire, Périgord,

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 239, 241.

Quercy, Agénois, Rouergue et Bigorre. Ils accordèrent un fouage de dix sous par feu, dont le tiers étoit payable dans chacun des mois d'avril, mai et juin, pour les frais de la guerre. Le duc de Normandie leur promit en retour de les assembler de nouveau à la fin de mai, pour aviser avec eux aux moyens de supprimer la gabelle et l'imposition de quatre deniers par livre sur toutes les ventes. (1) 1347.

Mais les promesses faites aux états-généraux étoient oubliées dès que l'assemblée étoit dissoute. Le continuateur de Nangis se plaint qu'à la fin de l'année l'oppression étoit plus grande encore qu'à son commencement. La gabelle et l'impôt sur les ventes portoient la désolation dans tous les ménages; toutefois ils ne causoient pas encore autant de souffrance et de mécontentement que les nouvelles ordonnances sur les monnoies, rendues le 13 juin, le 2 octobre et le 17 décembre (2). Par elles, tout le système monétaire du royaume étoit de nouveau bouleversé; toutes les anciennes monnoies étoient mises hors de cours, pour en introduire d'autres beaucoup plus foibles, et en même temps les bourgeois étoient obligés de payer les monnoyeurs pour un travail qui les ruinoit. Cependant l'argent levé par tant

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXI, c. 17, p. 258.

(2) Ordonn. de France. T. II, p. 242, 249, 250, 252.

1346. de voies odieuses étoit prodigué aux nobles, aux chevaliers, aux courtisans, pour être dissipé par le jeu et le vice. Philippe VI donnoit lui-même l'exemple du faste qu'il encourageoit à sa cour; et le trésor public étoit toujours dans le même état de pénurie. (1)

Philippe songeoit cependant à réparer les revers que ses lieutenans avoient éprouvés l'année précédente. Deux puissantes armées devoient s'assembler en même temps, l'une à Toulouse, sous les ordres du duc de Normandie, qui y avoit donné rendez-vous, pour le 3 février, aux seigneurs du Poitou, de la Saintonge, du Quercy, du Limousin et de l'Auvergne; l'autre à Orléans, qu'il comptoit commander lui-même. Pour former celle-ci, c'étoit aux grands seigneurs, presque tous alliés de la maison royale, qu'il s'adressoit. Il ne leur donna pas précisément des ordres; mais les princes qui aimoient la guerre, qui mettoient leur orgueil à y paroître avec un grand train, se faisoient un plaisir autant qu'un devoir d'amener, sous l'étendard royal, une brillante chevalerie. Le duc Eudes de Bourgogne et son fils, qui étoit comte d'Artois et de Boulogne, amenèrent entre eux mille lances; ils étoient, il est vrai, les plus puissans vassaux de la couronne. Le duc de Bourbon et son frère, Jacques,

(1) *Cont. Nangii.* p. 108.

comte de Ponthieu, conduisirent un nombre presque aussi considérable de gens d'armes; puis le comte d'Eu et de Guines, connétable de France; le comte de Tancarville, le dauphin d'Auvergne, les comtes de Forez, de Dampmartin, de Vendôme; les sires de Coucy, de Craon, de Sully, de Fiennes, de Beaujeu, de Roye, de Châlons, et l'évêque de Beauvais; après tous ceux-là on auroit pu noter encore beaucoup de barons et de chevaliers. Bientôt Philippe, changeant d'avis, réunit ces deux armées en une seule, sous le commandement de son fils. On estima alors qu'elle formoit bien cent mille hommes, nombre souvent attribué aux armées dont on n'a point de dénombrement. (1) 1346.

Avec des forces aussi redoutables, le duc de Normandie entreprit, dès le commencement du printemps, de reconquérir les places qu'il avoit perdues dans l'automne précédente. Il prit en effet Miremont et Villefranche, et vint mettre le siége devant Angoulême; mais méprisant la politique ou l'humanité du comte de Derby, il pilla et brûla les deux premières villes, et en massacra toute la garnison (2). Derby, qui n'étoit pas assez fort pour tenir la campagne, résolut d'épuiser la furie du duc de Normandie par

(1) Froissart, T. II, c. 251, p. 264.

(2) Froissart, c. 252, p. 266.

1346. de longs siéges. Averti que ce prince n'avoit pas laissé un habitant dans Villefranche, en Agénois, il y envoya quatre de ses chevaliers, quatre-vingts gens d'armes et trois cents archers, avec ordre de s'y fortifier de nouveau. En même temps il fit entrer dans Aiguillon, le comte de Pembroke, Gaultier de Mauny, et beaucoup de ses meilleurs chevaliers et de ses soldats de choix, en leur donnant l'ordre de s'y défendre à outrance (1). Les Anglais assiégés à Angoulême ne pouvant espérer de secours, demandèrent au duc une trève pour célébrer la fête de l'Annonciation de la Vierge, et ils profitèrent de cette trève pour sortir en bon ordre, traverser le camp français, et se retirer à Aiguillon, sans que le duc, qui se regardoit comme lié par sa parole, y mît obstacle. Pendant que ce siége duroit encore, le sénéchal de Beauvais, son lieutenant, avoit pillé Saint-Jean-d'Angely. Le duc prit encore Damassan, Tonneins et le port Sainte-Marie, puis il revint mettre le siége devant Aiguillon. (2)

Les Anglais avoient dans Aiguillon quarante chevaliers, quatre cent vingt cuirassiers et deux fois autant d'archers. La place, n'ayant que peu d'étendue, n'auroit pas pu contenir plus de

(1) Froissart, c. 253, p. 268.

(2) Froissart, c. 255, p. 274.

monde; cette petite troupe arrêtoit cependant 1346.
toute l'armée française, qui resta devant ses murs depuis la fin d'avril jusqu'au 20 août. Comme il y avoit impossibilité à faire combattre à la fois cent mille assiégeans contre quinze cents assiégés, le duc de Normandie auroit dû attaquer en même temps plusieurs places, pour occuper toute son armée, mais il auroit ainsi perdu le spectacle de cette grande multitude d'hommes obéissans, qui flattoit sa vanité. Il préféra donc donner assaut sur assaut, divisant son armée en quatre corps, qui devoient combattre chacun à leur tour, de manière à ne laisser à ceux de la ville aucun instant de repos. Mais les Anglais résistèrent à cette fatigue; ils repoussèrent avec avantage toutes les attaques, et ils détruisirent, à plusieurs reprises, les machines de guerre que les Français avoient construites, ou qu'ils avoient fait venir de Toulouse. (1)

Les assiégés ne pouvoient espérer que le comte Derby, avec le peu de troupes qu'il avoit sous ses ordres, essayât de marcher à leur secours; mais Édouard III ne les oublioit point : il avoit résolu de passer lui-même la mer avec le prince de Galles, son fils, qui avoit accompli seize ans, et auquel il vouloit faire faire ses premières armes, et il avoit rassemblé à Southampton la

(1) Froissart, c. 257-263, p. 279-292.

1346. plus brillante armée qu'il lui fût possible de mettre sur pied. On y voyoit sept comtes, trente-cinq barons, un grand nombre de chevaliers, quatre mille hommes d'armes, dix mille archers anglais, six mille fantassins irlandais et douze mille Gallois, en tout trente-deux mille hommes (1). Edouard s'embarqua le 2 juillet 1346 (2). Froissart assure que son intention étoit de prendre terre en Gascogne, et qu'il cingla trois jours dans cette direction, mais que les vents l'ayant rejeté jusque sur les côtes de Cornouailles, Godefroi de Harcourt lui persuada de se diriger plutôt vers la Normandie, et de débarquer dans la presqu'île de Cotentin, où ses fiefs étoient situés. Il y prit terre, en effet, le 12 juillet, à la Hogue-Saint-Vast. (3)

Philippe ne s'étoit point attendu à cette attaque, et n'avoit pris aucune précaution pour la repousser. Edouard put donc s'avancer en Normandie, sans y rencontrer de résistance. Il avoit divisé son armée en trois colonnes, qui marchoient peu éloignées l'une de l'autre, fourrageant et pillant le pays, ne faisant que de très petites journées, s'arrêtant dès dix ou onze heures du matin, et se réunissant, pour passer la nuit, toutes trois

(1) Froissart, c. 264, p. 294.

(2) *Rymer*. T. V, p. 518.

(3) Froissart, c. 264, 265, p. 292, 297. — *Cont. Nangii* p. 107.

en un même quartier. Elles ne s'écartoient que fort peu des côtes, et la flotte les suivoit: « Et « trouvoient, dit Froissart, le pays si plentu- « reux et si garni de tous vivres, qu'il ne leur « convenoit faire nulle pourvoyance, fors que « de vins, et si en trouvoient-ils assez par raison. « Si n'étoit pas de merveille si ceux du pays « étoient effrayés et ébahis, car avant ce ils n'a- « voient jamais oncques vu hommes d'armes, et « ne savoient que c'étoit de guerre ni de bataille. « Si fuyoient devant les Anglais de si loin qu'ils « en oyoient parler, et laissoient leurs maisons « et leurs granges toutes pleines; ni ils n'avoient « mie art ni manière ni du sauver ni du gar- « der. » (1) 1346.

Le 14 juillet, Edouard III s'empara de Barfleur, le 18, de Valognes; il entra ensuite dans Cherbourg, Montebourg, Carentan, Saint-Lô, et, le 26 juillet, il arriva devant Caen. Il avoit pillé chacune des villes qu'il avoit traversées, et le plus souvent il avoit forcé tous les habitans à monter sur ses vaisseaux, pour ne laisser derrière lui personne qui pût se tourner contre lui (2). Philippe avoit envoyé en hâte le comte de Guines, son connétable, et le comte de Tan-

(1) Froissart, c. 270, p. 310.

(2) Froissart, c. 265-270, p. 297. Lettre de Michel de Northburgh, en note, *ibid.* p. 299. — *Giov. Villani.* L. XII, c. 62, p. 943.

1346. carville à Caen, pour défendre cette place : c'étoit une des plus riches et des plus populeuses villes de France. Froissart assure qu'elle étoit trois fois plus grande que Saint-Lô, après nous avoir appris que celle-ci contenoit huit mille habitans. Les fortifications de la cité étoient mauvaises, mais il y avoit un bon château, où commandoit Robert de Warignies. Les deux comtes mirent en délibération s'ils n'abandonneroient pas la partie de la ville bâtie au-delà de l'Orne, afin de se défendre derrière cette rivière; mais ils reconnurent bientôt qu'il y avoit si peu d'eau dans son lit qu'on pouvoit, presque partout, la passer à gué; d'ailleurs les bourgeois de Caen montroient tant d'empressement à se battre, et tant de confiance en eux-mêmes, que le connétable consentit à les mener à l'ennemi. « Toutefois, dit « Froissart, si très tôt que les bourgeois de la « ville de Caen virent approcher ces Anglais, « qui venoient en trois batailles drus et serrés, « et aperçurent ces bannières et ces pennons à « grand foison ventiler et baloyer, et ouïrent ces « archers ruire, qu'ils n'avoient point accoutumé « de voir ni de sentir, si furent si effrayés et dé- « confits d'eux-mêmes, que tous ceux du monde « ne les eussent mie retenus, qu'ils ne se fussent « mis à la fuite. Si se retraïst chacun vers leur « ville, sans arroi, voulust le connétable ou non. » Dans ce désordre, les comtes de Guines et de Tan-

carville se réfugièrent, avec environ vingt-cinq chevaliers, sous une porte élevée à l'entrée du pont. Mais comme ils voyoient de là les Anglais s'élancer dans les rues, au milieu des bourgeois, tuant toujours, sans vouloir en prendre aucun à merci, ils cherchèrent des yeux s'ils connoîtroient quelqu'un parmi les assaillans; bientôt ils virent passer Thomas Holland, chevalier borgne, qu'ils avoient rencontré dans les guerres de Grenade; ils l'appelèrent, et se rendirent à lui pour avoir la vie sauve. (1) 1346.

Le pillage de la ville de Caen fit tomber entre les mains des Anglais un traité qui avoit été conclu à Vincennes, le 23 mars 1339, entre les députés de la province de Normandie et Philippe VI. Les premiers s'étoient figuré qu'ils pourroient renouveler la conquête d'Angleterre; ils avoient promis de l'entreprendre à leurs frais, sous la conduite de Jean, duc de Normandie, fils du roi, avec quatre mille hommes d'armes, cinq mille arbalêtriers et quinze mille fantassins; et ils demandoient, pour récompense, que, dans le partage des biens de la nation anglaise, qui devoit être dépouillée de toute propriété, tout ce qui appartenoit au roi d'Angleterre passât au duc de Normandie, tout ce qui appartenoit aux églises, nobles barons et villes d'Angleterre, fût par-

(1) Froissart, c. 271, 272, p. 312, 314.—Knyghton. L. IV, p. 2585.

1346. tagé, dans la même proportion, entre les églises, nobles barons et villes de Normandie (1). La lecture de ce traité excita dans Edouard la plus violente colère; il le fit publier parmi sa troupe; il en envoya copie en Angleterre, et il donna ordre que, le lendemain, tous les habitans de Caen qui avoient échappé au premier massacre, où cinq mille d'entre eux avoient déjà péri (2), fussent passés au fil de l'épée, et que leur ville fût réduite en cendre. Ce ne fut qu'à grand'peine que Godefroi de Harcourt réussit à le fléchir. Aussitôt qu'il eut obtenu révocation de cet ordre, « il fit chevaucher sa bannière de rue en rue, et « commanda, de par le roi, que nul ne fût si « hardi, sur le hart, qu'il boutât feu, occît homme « ni violât femme. Quand ceux de Caen ouïrent « ce ban, ils recueillirent les Anglais en leur hô- « tel, sans rien forfaire, et ouvroient leurs coffres « et leurs écrins, et abandonnoient tout ce qu'ils « avoient, pourvu qu'ils fussent assurés de leur « vie. Nonobstant ce, et le ban du roi et du ma- « réchal, si y eut dedans la ville de Caen, moult « de vilains meurtres et pillemens, de voleries, « d'arsures et de larcins faits; mais y conquirent « les Anglais si fier avoir que merveille seroit à « penser. » (3)

(1) *Rymer*. T. V, p. 504.

(2) Knyghton. L. IV, p. 2586.

(3) Froissart, c. 272, p. 314-320

Encouragé par ces succès, Edouard résolut de pénétrer jusqu'au cœur de la France, de menacer Paris, peut-être avec l'espoir d'y exciter quelque sédition, et tout au moins d'humilier Philippe, en lui faisant sentir son impuissance. Après avoir séjourné trois jours à Caen, et renvoyé sa flotte en Angleterre, avec son butin et les plus marquans entre ses prisonniers, il s'approcha de la Seine. Il prit d'abord Louviers, qui déjà alors « étoit une des villes de Normandie où « l'on faisoit la plus grande plenté de draperie, « et étoit grosse, riche et marchande. Si entrè- « rent les Anglais dedans, et la conquirent à peu « de frais, car elle n'étoit point fermée. Si fut « toute courue, volée et pillée sans déport. » Les Anglais s'approchèrent ensuite de Rouen, où commandoient les comtes de Harcourt et de Dreux; mais quoique ceux-ci fussent entourés de beaucoup de chevaliers, ils firent couper les ponts de la Seine pour éviter le combat. Les Anglais, ne pouvant passer la rivière, remontèrent le long de sa rive gauche, brûlant Vernon, Verneuil, le Pont-de-l'Arche; mais en même temps les Français remontoient sur la rive droite, coupoient d'avance tous les ponts, et rendoient toute communication impossible. Edouard fit enfin choix de Poissy pour y construire un nouveau pont: il y arrêta son armée; il y célébra, le 15 août, avec beaucoup de solennité, la 1346.

1346. fête de l'Assomption; et en même temps il envoya des partis pousser leurs ravages jusqu'aux portes de Paris. Ses maréchaux brûlèrent alors Saint-Germain, Montjoie, Saint-Cloud, Boulogne et Bourg-la-Reine. (1)

Philippe ne s'étoit point attendu à être attaqué ainsi au centre de ses Etats, et ses habitudes de dissipation le laissoient peu en mesure de porter remède aux événemens imprévus. Il avoit consacré toutes ses ressources, en argent, en armes, en soldats, à former l'armée d'Aquitaine, qui, occupée alors au siége d'Aiguillon, au confluent du Lot et de la Garonne, à cent cinquante lieues de distance, ne pouvoit arriver à temps pour défendre Paris. Il crut plutôt devoir recourir à ses alliés d'Allemagne, au roi de Bohême, aux comtes de Salm, de Saarbruck, de Namur, au sire Jean de Hainaut, qui lui étoient tous dévoués (2). Mais sa politique perfide avoit, alors même, allumé un grand incendie en Allemagne, et il ne pouvoit attendre de cette contrée l'assistance qu'il en auroit obtenue, s'il avoit bien voulu la laisser en paix.

Philippe, en effet, ne pouvoit souffrir qu'il y

(1) Froissart, c. 273, p. 321. — *Gio Villani.* L. XII, c. 63, p. 945. — *Cont. Nangii.* p. 107. — Knyghton, p. 2587. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 166, *ejusdem Ypodigma Neustriæ*, p. 517.

(2) Froissart, c. 269, p. 308.

eût un souverain en Europe qui eût la prétention 1346.
de lui être supérieur en rang. Il haïssoit Louis de Bavière, parce que ce prince s'intituloit Empereur; il vouloit l'humilier; il n'avoit songé qu'à lui susciter des rivaux en Allemagne, des persécutions à la cour d'Avignon; tandis que Louis de Bavière, dont la conscience timorée ne pouvoit trouver de repos sous les excommunications du pape, n'avoit cessé de faire des offres de réconciliation à Philippe, de soumission à Clément VI. Au commencement de cette année, une autre influence que celle de la France avoit excité encore la jalousie de la cour d'Avignon contre l'Empereur. Le 18 septembre 1346, André, roi de Naples, avoit été étranglé avec le consentement, si ce n'est d'après l'ordre de sa coupable épouse. Son frère, le roi Louis de Hongrie, avoit juré de venger sa mort : il s'étoit allié, dans ce but, avec l'empereur Louis de Bavière, et l'Italie s'attendoit à voir ces deux souverains descendre les Alpes du Tyrol et de la Carniole, avec deux puissantes armées demi-barbares, qui puniroient peut-être l'Eglise des outrages dont son chef avoit abreuvé l'Empereur. Clément, pour effrayer Louis, renouvela, au mois de janvier, sa sentence d'excommunication contre lui (1); il la fit

(1) *Olenschlager Romischen Kayserthum*. c. 154, p. 349 — *Raynaldi*. 1346. §. 1.

1346 suivre, le 13 avril, par une bulle plus terrible encore, dans laquelle il lui interdisoit de se défendre davantage, ou de présenter de nouvelles appellations; il confisquoit tous ses biens; il déclaroit ses fils et ses neveux incapables de posséder jamais aucun emploi public, civil ou ecclésiastique, et il invitoit tous les princes de la terre à le dépouiller de ses Etats. (1)

Clément VI avoit ensuite exhorté les électeurs de l'Empire à s'assembler pour faire un nouveau choix; il avoit appelé à Avignon le roi Jean de Bohême, qui étoit devenu aveugle, et son fils, Charles, margrave de Moravie. C'est à ce dernier, alors âgé de trente ans, qu'il destinoit la couronne impériale. Il lui fit prêter un serment qui, s'il l'eût observé, l'auroit réduit à n'être qu'un lieutenant du pape en Allemagne; il l'avoit ensuite recommandé chaudement aux électeurs, aux villes et aux États de l'Empire, et il avoit, en effet, réussi à le faire élire, à Rensé, sous le titre de Charles IV, roi des Romains, le 11 juillet 1346. (2)

Philippe n'avoit point été consulté dans ces dernières négociations; il auroit préféré que l'Almagne demeurât en paix, pendant qu'il étoit pressé par les armes d'Édouard III, ou si l'on

(1) Olenschlager, c. 155, p. 351. — *Raynaldi Ann. eccles.* 1346, §. 3-8.

(2) Olenschlager, c. 156, p. 352.

nommoit un nouvel empereur, il auroit choisi 1346.
Jean de Bohême, de préférence à son fils. Mais, entraîné par les événemens, privé de son crédit par les deux campagnes désastreuses de ses lieutenans en Gascogne et en Normandie, il ne pouvoit plus arrêter une impulsion qu'il avoit contribué à donner lui-même, et il étoit obligé de seconder une révolution qui le compromettoit, pour conserver l'affection de la maison de Luxembourg, dont les secours lui étoient nécessaires. (1)

Cependant Louis de Bavière, ayant reçu dans le Tyrol la nouvelle de cette élection, étoit revenu en hâte avec l'armée destinée à son expédition d'Italie, pour chasser celui que les Allemands nommoient le roi des prêtres. Une diète à Spire déclara nulle l'élection de Charles IV; des ligues se formèrent, entre les princes allemands, pour maintenir contre lui l'indépendance de l'Empire; les habitans d'Aix-la-Chapelle avoient fermé leurs portes à Charles quand il avoit voulu se faire couronner chez eux. Il avoit été chercher un asile dans l'armée de l'évêque de Liége, alors en guerre avec ses bourgeois; mais, le 25 juillet, il avoit été défait honteusement par eux. Enfin, quatre semaines après son élection, ne trouvant plus, dans toute l'Allemagne, une ville qui voulût le reconnoître, il entra en France avec

(1) Olenschlager, c, 157, p. 355.

1346. son père et les chevaliers de son parti : heureux de trouver un refuge dans l'armée de Philippe, de recevoir de lui une solde pour faire vivre ses partisans, et quelque avance d'argent pour satisfaire l'archevêque de Cologne, qui le pressoit de rembourser les frais de son couronnement. (1)

Les désastres de la maison de Luxembourg n'étoient pas bien connus en France, et l'arrivée à Saint-Denis de l'Empereur, du roi de Bohême, du duc de Lorraine et d'un grand nombre de seigneurs allemands, avec environ cinq cents cavaliers, à l'époque même où les Anglais brûloient les villages des environs de Paris, releva le courage de Philippe de Valois et de ses soldats. Cependant les bourgeois de Paris commençoient à montrer leur mécontentement de ce que le roi avoit attiré la guerre jusqu'à leurs portes. Celui-ci ayant ordonné de démolir les maisons bâties le long des murs d'enceinte, qui pouvoient nuire à la défense, il y eut un soulèvement qui menaçoit de devenir général : ce n'étoit pas le moment de hasarder une brouillerie avec le peuple, et le roi de Bohême s'interposa pour faire révoquer l'ordre. (2)

Le départ du roi pour Saint-Denis donna lieu à une nouvelle explosion de mécontentement,

(1) Olenschlager, c. 161, p. 360.

(2) *Giov. Villani*. L. XII, c. 63, p. 945.

comme à de nouvelles alarmes. Plusieurs bour- 1346.
geois vinrent à lui, « en eux jetant à genoux, et « dirent : Ah, cher sire et noble roi ! que voulez- « vous faire ? Voulez-vous ainsi laisser et guerpir « la bonne cité de Paris ? et si vos ennemis, sont à « deux lieues près, tantôt seront en cette ville, « quand ils sauront que vous en serez parti ; et « nous n'avons ni n'aurons qui nous défendra « contre eux. (1) » Toutefois, Philippe sentoit que le moment étoit venu de combattre pour l'honneur de la France. Les provinces qui, jusqu'à son temps, étoient demeurées à l'abri de toute insulte ennemie, étoient, sous ses yeux, cruellement ravagées, et les milices qu'il appeloit sous ses étendards, en marchant pour le joindre, tomboient dans les embûches des Anglais. C'est ainsi que les bourgeois d'Amiens rencontrèrent, dans le Beauvoisis, Godefroi de Harcourt, qui conduisoit l'avant-garde anglaise, et furent défaits avec perte de douze cents hommes. (2)

Édouard avoit accompli sa bravade en pénétrant jusqu'aux portes de Paris, et ravageant les plus belles provinces de France ; mais sa position commençoit à devenir critique : il avoit devant lui une armée plus considérable que la sienne, et qui grossissoit tous les jours, et derrière lui un

(1) Froissart, c. 273, p. 324.

(2) Froissart, c. 274, p. 325.

1346. pays qu'il avoit si cruellement ravagé, qu'il ne pouvoit plus y trouver de vivres, et que la population entière, réduite au désespoir, veilloit l'occasion de se venger. Son intention étoit de traverser la Picardie, et de se rapprocher du comté de Ponthieu, héritage de sa mère, où il comptoit trouver des partisans. Il mettoit aussi son espérance dans les Flamands, qui, excités par Hugues de Hastings, avoient assiégé Béthune pendant trois semaines, sans pouvoir s'en rendre maîtres, et qui, lorsqu'ils furent avertis de son approche, s'avancèrent jusqu'à Gravelines (1). Le 16 août, lendemain de l'Assomption, le pont qu'il avoit fait jeter sur la Seine fut achevé, et il traversa cette rivière (2); mais il avoit encore à continuer une marche de flanc, en présence de l'armée française, et ensuite à passer la Somme, avant de pouvoir retrouver ses vaisseaux. Il passa devant les murs de Beauvais sans vouloir les attaquer; il ne put cependant empêcher les chevaliers de son arrière-garde d'aller escarmoucher aux barrières qui entouroient les portes (3). Il établit ensuite son quartier à Airaines, où il demeura trois jours, tandis que ses maréchaux étoient occupés à reconnoître tous les bords de

(1) *Giov. Villani.* L. XII, c. 64, p. 946.— *Meyer, Annal. Fland.* L. XII, f. 148.

(2) Rob. d'Avesbury, p. 137.

(3) Froissart, c. 275, p. 327.

la Somme, pour y surprendre un pont qui ne fût pas gardé, ou y découvrir un gué. 1346.

Philippe, de son côté, étoit parti de Saint-Denis, et il avoit suivi les Anglais jusqu'à Coppigny-l'Esquissé, à trois lieues d'Amiens. Il avoit déjà huit mille cavaliers et soixante mille fantassins, entre lesquels six mille étoient des arbalêtriers génois (1). Chaque jour il lui arrivoit des renforts, aussi il ne se pressoit point de livrer bataille; il vouloit enfermer Édouard dans un pays ennemi, le harasser, l'affamer, et ne l'attaquer ensuite que lorsqu'il l'auroit affoibli par l'inquiétude et la misère. Il avoit fait fortifier les ponts de Remy, de Long en Ponthieu et de Pecquigny, sur la Somme, et couper tous les autres; il avoit enfinc hargé Godemar du Fay, de garder, avec mille hommes d'armes et cinq mille fantassins, le passage de la Blanchetache, au-dessous d'Abbeville, où la rivière, déjà près de son embouchure, est guéable deux fois par jour, pendant le reflux de la mer. Ce fut vers ce passage, qui lui avoit été indiqué par un de ses prisonniers, qu'Édouard se dirigea. Il partit d'Airaines le 23 août, au matin, pour Oisemont, où il coucha, et, le même jour, Philippe entra à Airaines, où il trouva les tables de ses ennemis encore dressées et couvertes de provisions. Persuadé

(1) *Giov. Villani.* L. XII, c. 63, p. 946.

1346. qu'Édouard ne pouvoit point passer la Somme, il ne le poursuivit pas plus loin ce jour-là. (1)

Édouard se trouva, le 24 août, à l'aube du jour, à Blanchetache, sur le bord de la rivière, attendant avec impatience que le flux se fût écoulé. Les eaux étoient encore trop hautes pour qu'il pût s'engager dans le lit du fleuve, quand il vit paroître sur l'autre bord Godemar du Fay avec sa troupe, qu'il avoit renforcée de deux mille bourgeois de Tournay et de quatre mille d'Abbeville. « Mais le roi d'Angleterre, dit Frois- « sart, ne laissa mie à passer pour ce, ainsi com- « manda à ses maréchaux tantôt férir en l'eau, « et ses archers traire fortement aux Français « qui étoient en l'eau et sur le rivage. Lors firent « les deux maréchaux d'Angleterre chevaucher « leurs bannières au nom de Dieu et de Saint- « Georges, et eux après : si se férirent en l'eau « de plein élan, les plus bachelereux et les « mieux montés devant. Là eut en la rivière fait « mainte jouste, et maint homme renversé d'une « part et d'autre. Là commença un fort hutin, « car messire Godemar et les siens défendoient « vaillamment le passage. (2) » Ils furent enfin enfoncés; les Anglais passèrent; Godemar et ses gendarmes trouvèrent un refuge dans les murs

(1) Froissart, c. 278, p. 335.

(2) Froissart, c. 279, p. 339.

d'Abbeville : mais la plupart des fantassins furent 1346
tués ou pris. A peine, cependant, les Anglais avoient-ils atteint la rive droite de la Somme que les coureurs français, ceux du roi de Bohême et du roi des Romains parurent sur la rive gauche. Philippe les suivoit de près ; mais avant qu'il fût parvenu jusqu'à la Somme, le flux avoit recommencé à couler, et il n'y avoit plus moyen de passer le gué. (1)

Dans la dernière partie de sa retraite, l'armée d'Edouard avoit beaucoup souffert : elle avoit souvent manqué de vivres, que le pays ne fournissoit point en suffisante abondance, et elle ne pouvoit sans danger continuer une marche précipitée (2). Le roi d'Angleterre résolut donc d'attendre Philippe dans le Ponthieu, pays qui devoit lui appartenir, et d'y livrer bataille sur son propre sol. Ses maréchaux étoient parvenus jusqu'à la mer, et s'étoient emparés des deux villes de Crotoy et de Rue ; pour lui, arrivé le 25 août, à midi, lendemain du jour où il avoit passé la rivière, assez près de Crécy en Ponthieu, il s'y étoit logé en plein champ. Après s'être assuré que Philippe étoit retourné de Blanchetache à Abbeville, où il avoit un pont sur la Somme, et qu'il n'avoit point encore paru sur la rive

(1) Froissart, c. 280, p. 340. — *Cont. Nangii*, p. 107.
(2) *Giov. Villani*, l. XII, c. 65, p. 947.

1346. droite, il renvoya ses soldats dans leurs tentes, leur recommandant de prendre du repos, pour être plus prêts à combattre le lendemain à l'aube du jour, quand la trompette les appelleroit. (1)

« Quand tous ses gens furent partis de lui, dit « Froissart, Édouard entra en son oratoire, et « fut là à genoux et en oraison devant son autel, « en priant dévotement Dieu qu'il le laissât len- « demain, s'il se combattoit, issir de la besogne « à son honneur. Après ces oraisons, environ « minuit, il alla coucher; et le lendemain se leva « assez matin, par raison, et ouït messe, et le « prince de Galles son fils, et s'accommunièrent. » Il ordonna ensuite à ses soldats de prendre les armes; il voulut que tous ses gendarmes combattissent à pied, et il fit enfermer tous ses chars et ses chevaux dans un grand parc, près d'un bois, derrière son armée. Il fit trois divisions de cette armée : dans la première, forte de huit cents hommes d'armes, deux mille archers et mille Gallois, il plaça son fils sous la direction du comte de Warwick, de Godefroi de Harcourt et de plusieurs de ses meilleurs chevaliers; il donna la seconde au comte de Northampton, et il se réserva le commandement de la troisième. Après avoir assigné à chacun son poste, il parcourut les rangs en exhortant ses Anglais, d'un visage joyeux, à

(1) Froissart, c. 282, p. 345.

penser à leur honneur, et à défendre son droit. A 1346.
midi, comme il n'avoit point encore de nouvelles de l'approche des Français, il les invita « à ce « que tous ses gens mangeassent à leur aise, et « bussent un coup... après quoi ils s'assirent tous « à terre, leurs bassinets et leurs arcs devant « eux, et eux reposant pour être plus frais et « plus nouveaux quand leurs ennemis vien- « droient. » (1)

Philippe regardoit comme au-dessous de sa grandeur d'avoir de tels ménagemens pour ses troupes; c'étoit par des ordres impérieux et par des menaces qu'il croyoit devoir les entraîner au combat, sans consulter leurs besoins ou leur fatigue. Il avoit couché le jeudi et le vendredi dans Abbeville, aussi-bien que les principaux seigneurs de son armée, mais la plus grande partie de ses troupes étoit restée dans les champs et les villages voisins. Le samedi matin, 26 août, il partit d'Abbeville, lorsqu'il faisoit déjà grand jour, pour aller chercher l'ennemi, dont il étoit à près de cinq lieues. Une grosse pluie commença presqu'en même temps, et l'accompagna pendant toute sa marche. Quatre chevaliers, qu'il avoit envoyés devant pour reconnoître la position des Anglais, vinrent à sa rencontre, et lui rapportèrent qu'ils les avoient trouvés frais et

(1) Froissart, c. 284, p. 349.

1346. dispos, l'attendant sur la place où ils vouloient lui livrer bataille. Ils lui avoient conseillé, en même temps, de donner à ses troupes, avant que d'attaquer, le repos d'une nuit. Philippe sentit que ce conseil étoit sage, et il ordonna de faire halte; mais les grands seigneurs de France, qui commandoient les différens corps d'armée, mirent leur vanité à se dépasser les uns les autres, pour se loger le plus proche possible de l'ennemi. « Ni aussi le roi, ni ses maréchaux ne purent « adonc être maîtres de leurs gens, car il y avoit « si grand gens et si grand nombre de grands sei- « gneurs, que chacun vouloit là montrer sa puis- « sance. Si chevauchèrent en cet état, sans arroi « et sans ordonnance, si avant qu'ils approchè- « rent leurs ennemis, et qu'ils les voyoient en « leur présence. (1)

« Les Anglais, sitôt qu'ils virent les Français « approcher, se levèrent moult ordonnément, « sans nul effroi, et se rangèrent en leurs ba- « tailles : celle du prince tout devant, leurs ar- « chers mis en manière d'une herse, et leurs gens « d'armes au fond de la bataille. Le comte de « Northampton et le comte d'Arundel, et leur « bataille, se trouvoient sur l'aile, bien ordonné- « ment avisés, et pour conforter le prince si be- « soin étoit... Quand le roi Philippe vint jusque

(1) Froissart, c. 286, p. 355.

« sur la place où les Anglais étoient de là arrêtés 1346.
« et ordonnés, et il les vit, le sang lui mua, car
« il les haïssoit... et dit à ses maréchaux : Faites
« passer nos Génois devant, et commencer la ba-
« taille, au nom de Dieu et de monseigneur
« Saint-Denis. (1) »

Ces Génois étoient les mêmes qui montoient les galères que des exilés d'un parti vaincu à Gênes, avoient conduites en France, et que Philippe avoit prises à son service. Il les avoit fait venir, après le débarquement d'Édouard, sous la conduite de leurs deux amiraux, Charles Grimaldi et Antoine Doria ; car ces montagnards liguriens avoient la réputation d'être en même temps les meilleurs archers et les meilleurs marins de l'Europe (2). Le reste de l'infanterie de Philippe étoit fort inférieure en qualité à celle des Anglais. Ceux-ci, peut-être par une suite de leur hostilité contre la noblesse normande, qui s'étoit établie et fixée chez eux, avoient conservé plus d'indépendance de caractère : accoutumés à se servir sans cesse de l'arbalête, leurs armes leur donnoient du courage, et la noblesse les respectoit et les craignoit. Les gentilshommes français, au contraire, ne permettoient jamais à leurs serfs de faire usage d'aucune arme ; ils les maintenoient

(1) Froissart, c. 287, p. 357. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 166.

(2) *Giov. Villani*, L. XII, c. 63, p. 946 ; et c. 66, p. 948.

1346. dans la terreur et l'avilissement, et ne pouvoient au besoin en faire des soldats. Ce n'étoient que les bourgeois des villes qui formoient l'infanterie nationale ; leurs habitudes casanières avoient moins fortifié leur corps que celui des paysans, et les rendoient moins propres aux fatigues de la guerre ; leurs armes et leur discipline étoient pour eux des gênes inaccoutumées. Toutefois, quand ils avoient combattu pour leur liberté, ils avoient souvent montré un brillant courage ; mais, sous les Valois, ils se sentoient opprimés, humiliés, et la force du caractère ne suppléoit plus en eux à la foiblesse du corps. La noblesse, accoutumée à mépriser les vilains et l'infanterie bourgeoise, étendoit le même mépris à l'infanterie étrangère que le roi avoit prise à sa solde.

La grosse pluie qui étoit tombée tout le matin avoit mis la plupart des arcs des Génois hors de service (1). Aussi, quand on leur ordonna de commencer l'attaque, « ils eussent eu, dit Frois-« sart, aussi cher que néant de commencer « adonc la bataille ; car ils étoient durement las « et travaillés d'aller à pied ce jour, plus de six « lieues, tous armés, et de leurs arbalêtes por-« ter ; et dirent adonc à leurs connétables qu'ils « n'étoient mie adonc ordonnés de faire nul grand

(1) *Cont. Nangii.* p. 108.

« exploit de bataille. Ces paroles volèrent jus- 1346.
« qu'au comte d'Alençon, qui en fut durement
« courroucé, et dit : On se doit bien charger de
« cette ribaudaille qui faillit au besoin. » Malgré leurs représentations, et encore que la soirée fût déjà avancée, les Génois eurent ordre d'attaquer, et ils le firent avec beaucoup de résolution, en poussant de grands cris; mais les Anglais, qui les avoient attendus en silence, et qui avoient caché la corde de leurs arbalètes dans leurs chaperons pour la préserver de la pluie, firent bientôt voir la supériorité de leurs archers. Les Génois tomboient en foule sous la grêle de flèches qui les accabloit; d'ailleurs Villani nous apprend qu'Édouard avoit entremêlé à ses archers « des
« bombardes qui, avec du feu, lançoient de pe-
« tites balles de fer, pour effrayer et détruire les
« chevaux; et que les coups de ces bombardes
« causèrent tant de tremblement et de bruit, qu'il
« sembloit que Dieu tonnoit, avec grand mas-
« sacre de gens et renversement de chevaux. (1) »
Les Génois perdirent enfin courage, et voulurent fuir; « mais une haie de gendarmes français, dit
« Froissart, montés et parés moult richement,
« leur fermoit le chemin. Le roi de France par

(1) *Giov. Villani*. L. XII, c. 65, 66, p. 947, 948. Cette première mention de l'artillerie dans une bataille est d'autant plus digne d'attention, que Villani, qui mourut deux ans après, n'a pu faire d'anachronisme.

1346. « grand mutalent, quand il vit leur pauvre ar-« roi, et qu'ils se déconfissoient, ainsi commanda « et dit : Or tôt, tuez toute cette ribaudaille, car « ils nous empêchent la voie sans raison. Là vis-« siez gendarmes de tous côtés entre eux férir et « frapper sur eux, et les plusieurs trébucher et « cheoir parmi eux, qui oncques puis ne se rele-« vèrent; et toujours traioient les Anglais en la « plus grande presse, qui rien ne perdoient de « leurs traits, car ils empalloient et féroient « parmi le corps ou parmi les membres gens et « chevaux, qui là cheoient et trébuchoient à « grand méchef. » (1)

Le propos atroce de Philippe n'étoit pas seulement une explosion de colère, ce fut un ordre exprès, qui, par son exécution, entraîna la perte de la bataille (2). On rapporta au roi Jean de

(1) Froissart, c. 287, p. 357.

(2) Ce massacre des auxiliaires génois est si odieux, qu'on a besoin pour le croire des témoignages de tous les contemporains. Voici comment s'exprime Villani : *Li cavalieri franceschi e loro sergenti, veggendoli fuggire, credettono gli havessino traditi, ellino medesimi gli incidevano, che pochine scamparono*. L. XII, c. 66, p. 949. Le continuateur de Nangis dit : *Sed Januenses cogentes cordas ad invicem, arcus tendere nullatenus poterant, quia restrictæ fuerant pro pluvia, ut dictum est.... Quod videntes nostri Gallici, et non advertentes causam dictam, crediderunt quod dicti balistarii dolose se fingerent, et trahere non curarent, eis imponentes quod ad talem simulationem faciendam pecunias a parte altera recepissent, eos trucidare et interficere cœperunt, nullam eorum*

Bohême, qui, tout aveugle qu'il étoit devenu, 1346.
se tenoit armé à cheval au milieu de sa troupe, « que tous les Génois sont déconfits, et a com- « mandé le roi à eux tous tuer, et toutefois entre « nos gens et eux a si grand toullis que mer- « veilles, car ils chéent et trébuchent l'un sur « l'autre, et nous empêchent trop grandement. » Le roi de Bohême, qui comprit dans quel danger se trouvoit l'armée, s'adressa alors à ses compagnons : « Je vous prie et requiers très « spécialement, leur dit-il, que vous me me- « niez si avant que je puisse férir un coup d'é- « pée. » En effet, ses chevaliers lièrent les freins de leurs chevaux au sien, et tous ensemble se précipitèrent sur les ennemis, frappant devant eux en aveugles. Ils allèrent si avant qu'ils y furent tous tués, et qu'on les retrouva le lendemain autour de leur seigneur, avec leurs chevaux tous liés ensemble (1). Le fils de Jean, Charles, roi des Romains, ne montra pas tant de résolution. Dès qu'il vit le désordre croissant, il tourna bride, et se mit en sûreté. Les princes français qui avoient engagé la bataille

excusationem recipere volentes, cum tamen se validis clamoribus excusarent. Cont. Naugii, p. 108. — Les Génois qui s'étoient engagés au service de France, étoient des exilés qui s'étoient rangés sous les drapeaux de la noblesse, et qui s'étoient enrôlés dans les fiefs des montagnes de la Ligurie. *Uberti Folietæ. Genuens. Hist.* L. VII, p. 445.

(1) Froissart, c. 288, p. 361.

1346. par leur imprudence, et surtout le comte d'Alençon, frère du roi; les comtes de Blois, de Harcourt, d'Aumale, d'Auxerre, de Sancerre, de Saint-Pol, payèrent bravement de leur personne. Ils se précipitèrent sur les Anglais; la plupart traversèrent les archers disposés en échiquier, et vinrent frapper contre la ligne des gendarmes que commandoit le prince de Galles. La seconde division, commandée par les comtes de Northampton et d'Arundel, vint le soutenir. Il y eut un moment où l'effort des Français parut si redoutable au comte de Warwick, qui se tenoit auprès du jeune prince, qu'il envoya solliciter Édouard d'avancer aussi avec la troisième division; mais celui-ci, qui, de la butte d'un moulin où il étoit placé, jugeoit mieux de l'ensemble de la bataille, ne voulut pas faire donner sa réserve. Il répondit « qu'il vouloit laisser à « l'enfant gagner ses éperons, et que l'honneur « de la journée fût sien. »

En effet, bientôt il devint évident que la bataille était perdue pour les Français. Les grands seigneurs qui, à la tête de la chevalerie, s'étoient acharnés sur les Anglais, et qui n'avoient point été suivis par le gros des gendarmes, tomboient rapidement les uns après les autres; « car « trop grand foison de gendarmes, richement « armés et parés, et bien montés, ainsi que on se « montoit adonc, furent déconfits et perdus par

« les Génois, qui trébuchoient parmi eux, et 1346.
« s'entoulloient (embarrassoient) tellement qu'ils « ne se pouvoient lever ni ravoir. Et là, entre « les Anglais, avoit pillards et ribauds, Gallois et « Cornouaillois, qui poursuivoient gendarmes « et archers qui portoient grandes coutilles, et « venoient entre leurs gendarmes et leurs ar- « chers, qui leur faisoient voie, et trouvoient « ces gens en ce danger, comtes, barons, cheva- « liers et écuyers; si les occioient sans merci, « comme grands sires qu'ils fussent. (1) » C'est ainsi que périrent le roi de Bohême, le duc de Lorraine, les comtes d'Alençon, de Flandre, de Nevers, de Blois, de Harcourt avec ses deux fils, d'Aumale, de Bar, de Sancerre, le seigneur de Thouars, les archevêques de Nîmes et de Sens, le grand-prieur de l'hôpital de Saint-Jean, le comte de Savoie, six comtes d'Allemagne, et un nombre infini d'autres seigneurs et hauts barons (2). Pendant cette déconfiture, Philippe avoit persisté à se tenir à portée du trait; son cheval avoit même été tué sous lui. Les sires Jean de Hainaut, de Montmorency, de Beaujeu, d'Aubigny et de Montsault, étoient seuls restés autour de lui avec environ soixante cavaliers. Si

(1) Froissart, c. 293, p. 371.

(2) Lettre de Michel de Northburgh, dans *Rob. d'Avesbury*, p. 136, et dans les notes de Froissart, p. 377. — *Giov. Villani*. L. XII, c. 66, p. 950.

1346. les Anglais avoient fait un mouvement en avant, à la poursuite des fuyards, ils l'auroient pris inévitablement; mais, étonnés d'avoir remporté la victoire sur une si grande multitude, ils ne bougèrent jamais de leur place. Jean de Hainaut, prenant enfin la bride du cheval de Philippe, l'entraîna loin du champ de bataille. Le roi se reposa quelques heures au château de La Broye, puis il en repartit à minuit, et au point du jour il entra dans Amiens. (1)

Ainsi fut perdue la bataille de Crécy: la France n'avoit de long-temps éprouvé de si fatale défaite (2). Édouard, qui chargea deux de ses chevaliers, avec trois hérauts d'armes et deux clercs, de visiter le champ de bataille et d'y compter les morts, fut informé par eux qu'ils y avoient trouvé onze princes, quatre-vingts bannerets, douze cents chevaliers, et trente mille soldats. Le lendemain de la bataille deux corps d'armée, qui, s'étant fourvoyés, n'avoient pu y assister, celui des bourgeois de Rouen et de Beauvais, et celui de l'archevêque de Rouen et du grand-prieur de France, tombèrent encore

(1) Froissart. T. II, c. 292, 293, p. 369, 371.

(2) *Cont. Nangii.* p. 108. — Thom. Walsingham, *Hist. Angliæ*, p. 166. — *Ejusd. Ypodigma Neustriæ*, p. 517. — Knyghton, *de Event. Angliæ*. L. IV, p. 2587. — *Meyer, Ann. Flandriæ*. L. XII, f. 148. — Olenschlager, c. 162, p. 362. — *Paulus Æmilius Veronensis*. L. IX, p. 281.

entre les mains des Anglais, et furent presque 1346
absolument détruits. Après cette boucherie, Édouard accorda trois jours de trêve aux Français pour ensevelir les morts. Il passa lui-même à Crécy toute la journée du dimanche. Le lundi il se mit en route pour Boulogne et Wissant, où il se reposa un jour; après quoi il conduisit son armée devant Calais, dont il entreprit le siége le 3 septembre (1). De son côté, Philippe avoit recueilli une partie de ses fuyards à Amiens, et il avoit appris d'eux l'étendue de ses pertes, entre autres la mort de son frère le comte d'Alençon; il avoit aussi reconnu l'impossibilité d'y réorganiser son armée, en sorte qu'il donna congé à ses gendarmes, et qu'il s'achemina lui-même vers Paris. (2)

(1) Froissart, c. 295, p. 379.
(2) Froissart, c. 296, p. 382.

CHAPITRE VI.

Le Poitou abandonné aux ravages des Anglais. — Édits fiscaux. — Négociations avec le comte de Flandre. — Captivité de Charles de Blois. — Siége et prise de Calais. — Trève. — Peste. — Achat de Montpellier. — Cession définitive du Dauphiné. — Nouveau mariage et mort de Philippe VI. — 1346-1350.

La bataille de Crécy avoit entièrement changé la situation respective des rois de France et d'Angleterre. Lorsqu'Édouard avoit débarqué dans une province ennemie, et qu'il s'étoit aventuré avec une armée peu nombreuse jusqu'au cœur de la France, il avoit fait une tentative hardie, et peut-être imprudente. Il avoit, il est vrai, humilié son adversaire, et ravagé ses plus belles provinces; mais il s'étoit bientôt trouvé dans la situation la plus critique, et, pendant une retraite difficile, il avoit sans doute regretté plus d'une fois de s'être engagé si avant. Le passage de la Somme n'avoit pu s'effectuer sans de grands dangers; et, une fois cette rivière passée, Édouard ne se trouvoit point encore en sûreté; car il ne devoit point trouver de flotte

anglaise ni à Wissant ni à Boulogne; aussi il ne 1346.
se détermina à combattre à Crécy que parce qu'il ne pouvoit reculer davantage sans ruiner son armée. Philippe auroit pu l'anéantir s'il avoit montré, en l'attaquant, non pas de l'habileté dans l'art militaire, mais seulement quelque attention aux règles les plus simples de cet art; au contraire, Philippe, qui prenoit tour à tour pour règle de ses actions l'orgueil et la colère, montra un mauvais cœur plus encore qu'une mauvaise tête, dans les fautes consécutives qui entraînèrent sa ruine. Il conduisit jusqu'en vue de l'ennemi des troupes haletantes de fatigue, baignées par la pluie, épuisées par la faim et la soif, et dont les armes étoient hors de service; il ordonna l'attaque contre l'avis de ses officiers et son propre jugement, parce qu'en voyant les Anglais il ne put contenir la haine qu'il sentoit pour eux; et, dès le premier échec, il ordonna le massacre de ses propres soldats. Toute son armée combattit dès-lors contre elle-même, et ne forma plus qu'une affreuse cohue, dans le temps même qu'elle étoit sous le trait de ses ennemis. C'est pour s'être conduit avec tant d'ineptie et de férocité qu'il perdit la plus puissante armée que les rois de France eussent encore conduite, la fleur de sa noblesse, et tous les plus distingués entre les princes ses alliés.

Après la bataille, Édouard, maître de la cam-

1346 pagne, maître de la mer, dont il n'étoit qu'à deux lieues, pouvoit à son choix s'avancer de nouveau en France ou s'arrêter dans la province qu'il occupoit, et se rendre maître des places voisines : toutes ses inquiétudes étoient terminées, toutes celles de Philippe commençoient, et la terreur succédoit à son arrogante confiance.

Dans cette guerre, où Édouard ne poursuivoit que son avantage personnel, ses droits comme prince français, non comme souverain de l'Angleterre, il conservoit toujours, toutefois, dans sa conduite quelque chose du chef d'un peuple libre; il sentoit le besoin d'être appuyé par l'opinion publique ; aussi ne négligeoit-il aucun moyen pour former cette opinion, et pour associer tous les Anglais à sa cause. Les peuples n'avoient alors ni journaux, comme les modernes, ni assemblées publiques, comme les anciens, qui pussent les mettre au fait des événemens, et les initier dans les affaires nationales. La religion seule faisoit rencontrer l'homme avec l'homme, et les moines étoient les seuls orateurs auxquels il fût permis de parler en public. Édouard ne négligea point leur assistance, pour communiquer aux Anglais les sentimens qu'il vouloit rendre populaires. Avant l'ouverture de la campagne, dès le 15 mars, il avoit écrit au provincial de l'ordre de Saint-Dominique et au prieur de celui de Saint-Augustin, pour leur recom-

mander d'annoncer dans tous leurs discours, dans toutes les congrégations des religieux de leur ordre, quels étoient ses droits, qu'il exposoit lui-même avec beaucoup de détails, et quels étoient ses motifs pour reprendre les armes (1). Après la bataille de Crécy, il écrivit, sous la date du 6 septembre, à tous les maires et tous les baillis de ses bonnes villes d'Angleterre, et à tous les lieutenans des comtés, pour leur annoncer sa victoire, aussi-bien que sa détermination d'assiéger Calais (2). Philippe, au contraire, dans la prospérité comme dans l'infortune, s'enveloppoit dans un silence orgueilleux. Il ne publioit aucun appel, ou à son peuple, ou aux puissances étrangères; il considéroit toutes les affaires publiques comme des secrets d'État, dans lesquels aucun œil profane ne devoit pénétrer; aussi ne reste-t-il rien d'officiel de lui relatif à cette guerre terrible, ni dans le recueil de ses ordonnances, par lesquelles il imposoit à ses sujets de nouveaux fardeaux pour la supporter, ni dans le recueil des pièces diplomatiques entre la France et l'Angleterre, ni dans sa correspondance avec la cour d'Avignon (3). 1346.

(1) *Rymer*. T. V, p. 496.

(2) *Rymer*. T. V, p. 525.

(3) On ne trouve rien non plus dans les recueils de pièces détachées, tels que le *Spicilegium Acherii*, et le *Thesaurus Anecdotorum*, des PP. Martene et Durand.

1346. Cette contenance silencieuse, qui ne peut se comparer qu'à celle que garde habituellement la Porte ottomane, glaçoit également les historiens, qui s'apercevoient que tout leur demeuroit caché. Le continuateur de Nangis raconte les calamités publiques, sans paroître y prendre intérêt. Froissart est bien plus animé, il est vrai; mais c'est qu'il se place toujours dans le camp anglais; car, quoiqu'il annonce qu'il veut conserver la mémoire des actions valeureuses faites d'une et d'autre part, c'est, durant ce règne et le suivant, sur les Anglais, qu'il appelle tout l'intérêt de ses lecteurs.

Toutefois, encore que Philippe ne fît rien pour exciter l'enthousiasme ou réveiller le patriotisme de ses sujets, la guerre devenoit nationale, parce que les Français n'avoient point à choisir entre la résistance et la soumission. Les Anglais venoient en France, surtout pour *gagner,* selon l'expression favorite des anciens chevaliers; aussi toutes les villes où ils entroient étoient *pillées* et *volées;* celles même du comté de Ponthieu, qu'Édouard regardoit comme son héritage, n'étoient pas plus épargnées que les autres. Tous les hommes de marque étoient entraînés sur les vaisseaux pour être mis à rançon; les femmes étoient violées, et les villes célébroient l'humanité du vainqueur, quand les bourgeois n'étoient pas massacrés et les maisons brûlées :

aussi toutes les fois que de bonnes murailles donnoient aux bourgeois l'espérance qu'ils pourroient se défendre, ils se défendoient avec obstination, non pas pour le roi, dont ils ne se soucioient point, ou pour la France, dont ils ne se soucioient guère, mais pour eux-mêmes, pour sauver leur tête, leur famille, leurs biens, comme aussi pour sauver leur cité, pour laquelle seule ils sentoient du patriotisme, et au salut de laquelle ils étoient souvent disposés à faire de généreux sacrifices. 1346.

Le 3 septembre 1346, Édouard arriva devant Calais; et comme il reconnut bientôt qu'il ne pourroit faire de brèche aux murailles, il annonça sa détermination de se rendre maître de cette ville par la famine, et d'en poursuivre le blocus pendant tout l'hiver. Pour cela, il s'occupa aussitôt d'assurer des quartiers commodes à ses soldats. Il fit tracer auprès de Calais moins un camp qu'une ville nouvelle, où les Anglais étoient logés dans des maisons de bois, distribuées dans des rues régulières; leurs ais et leurs planches avoient été apportés d'Angleterre, et chaque jour de nouveaux vaisseaux approvisionnoient les assiégeans de tout ce dont ils avoient besoin; de sorte que, loin de souffrir des intempéries de la saison, ils se reposoient dans ces logemens des fatigues de la campagne. Les bourgeois de Calais savoient bien qu'Édouard

1346. en vouloit, si ce n'est à leur vie, du moins à toutes leurs propriétés; en sorte qu'ils n'avoient d'autre parti à prendre que de se défendre vaillamment. Jean de Vienne, brave chevalier de Bourgogne, étoit leur capitaine ; il avoit avec lui plusieurs bons chevaliers de l'Artois : son premier soin fut de s'assurer si chaque famille bourgeoise avoit une suffisante provision de vivres ,et de renvoyer celles qui n'avoient pas moyen de subsister. Dix-sept cents personnes furent ainsi mises hors des portes. Selon Froissart, Édouard les laissa passer, et leur accorda même une aumône : selon Knyghton, historien anglais contemporain, il les retint entre le camp et les fossés, où ces malheureux périrent de faim et de misère. (1)

La France avoit alors même une puissante armée sur pied; c'étoit celle avec laquelle le duc de Normandie faisoit le siége d'Aiguillon. Il étoit demeuré quatre mois avec cent mille combattans, à ce qu'on assuroit, devant cette forteresse, où Gaultier de Mauny lui tenoit tête avec non moins de bravoure que d'habileté, quoiqu'il n'eût pas trois mille hommes sous ses ordres. Philippe, comte d'Artois et de Boulogne, fils unique du duc Eudes IV, de Bourgogne, avoit suivi le duc de Normandie à ce siége. Il y périt, emporté par son cheval, qui se renversa sur lui.

(1) Froissart, c. 297, p. 384. — Knyghton. L. IV, p. 2593.

Il ne laissoit qu'un fils âgé de quelques mois, en qui s'éteignit, quinze ans plus tard, la maison de Bourgogne. C'est ainsi que les désastres mêmes de la guerre profitoient souvent au roi, en lui ouvrant de riches successions. (1) 1346.

Le duc de Normandie, irrité de la mort de son cousin, jura qu'il ne leveroit point le siége d'Aiguillon qu'il ne se fût rendu maître de cette place, et qu'il n'en eût puni les habitans; mais il est peu prudent de vouloir régler par des sermens les opérations d'une campagne. Peu après, des ordres pressans arrivèrent au duc de Normandie, de la part de son père, pour ramener l'armée près de Paris, que menaçoient alors les Anglais. Le siége d'Aiguillon fut levé le 20 août, six jours avant la bataille de Crécy. (2)

Dès que le siége fut levé, Gaultier de Mauny, le vaillant chevalier qui avoit défendu Aiguillon avec tant de gloire, fit demander au duc de Normandie de lui accorder un sauf-conduit pour traverser la France avec vingt chevaliers seulement, et pour se rendre auprès d'Édouard en Picardie. Le duc fut touché de cette marque de

(1) Froissart, c. 298, p. 387.

(2) Froissart, c. 298, p. 387.—*Robert d'Avesbury*, p. 141 *et suiv.*, rapporte une lettre du comte de Derby, qui donne les dates précises; notes à Froissart. T. II, p. 279. — *Cont. Nangii*. p. 108. — Hist. de Languedoc. T. IV, L. XXXI, c. 18, p. 259, et c. 20, p. 261, et note 21, p. 570.

1346. confiance, et accorda le sauf-conduit demandé, tandis que Mauny, en échange de cette faveur, remit en liberté, sans rançon, un riche chevalier bourguignon qu'il avoit fait prisonnier, et qu'il savoit être cher à son adversaire. Il partit sur cette assurance; mais en traversant Orléans, il y fut arrêté par ordre de Philippe VI. En vain le duc sollicita son père de ne pas violer la parole qu'il avoit donnée, et de lui rendre Mauny: Le roi n'en voulut rien faire, pour « quêtes « ou pour prières que le duc son fils en fît, et « répondit qu'il le feroit mettre à mort, et qu'il « le tenoit pour son trop grand ennemi. » Ce ne fut qu'assez long-temps après que Philippe, voyant que son fils étoit déterminé à s'abstenir de combattre si sa parole n'étoit pas respectée, fit remettre Gaultier de Mauny en liberté. (1)

Il est probable que Philippe, en rappelant son fils de devant Aiguillon, avoit eu l'intention de lui faire prendre part à la bataille dans laquelle il comptoit écraser son adversaire; mais sa défaite à Crécy abattit son courage; peut-être aussi son trésor étoit-il épuisé, et n'étoit-il pas en état de maintenir plus long-temps une si grande armée sur pied; du moins lorsqu'il fut averti qu'Édouard prenoit ses quartiers d'hiver en France, et avoit disposé son camp de manière

(1) Froissart, c. 300, p. 393.

à bloquer Calais, licencia-t-il également, comme 1346.
si la campagne étoit finie, et l'armée du nord, qui avoit été battue à Crécy, et l'armée du midi, qu'il avoit rappelée du siége d'Aiguillon. Cependant le résultat de l'ordre donné au duc de Normandie fut de répandre jusqu'aux bords de la Garonne le découragement et la terreur que la défaite de Crécy avoit causés sur les bords de la Somme, et d'ouvrir les provinces du midi aux conquêtes des Anglais. Le comte de Derby, qui, vers le milieu d'août, étoit encore à La Réole, convoqua à Bergerac les gentilshommes gascons du parti anglais pour en faire une petite armée; il la conduisit d'abord en Agénois pour rafraîchir les garnisons de Villeneuve, Tonneins et Aiguillon; puis, le 12 septembre, il entra en Saintonge avec un corps d'armée composé de mille hommes d'armes (1). Il y soumit plusieurs petites places; il attaqua ensuite Taillebourg sur la Charente, et un chevalier qu'il aimoit ayant été tué à l'assaut, Derby, après avoir pris la place, en fit massacrer tous les habitans. Il traita de même Montreuil-Bonnin, où se trouvoient réunis deux cents ouvriers monnoyeurs du roi. L'obstination de ceux-ci à se défendre, et le massacre universel qu'ordonna le comte de Derby, te-

(1) Lettre du comte de Derby, dans les notes à Froissart. T. II, p. 280.

1346. noient peut-être à la haine qu'on ressentoit contre ces artisans de fraude, que le roi employoit à la ruine de son pays. Saint-Jean-d'Angely se rendit à composition; Niort se défendit avec succès. Poitiers, très grande ville mal peuplée, fut, le 4 octobre, prise d'assaut et pillée : une partie des habitans s'échappa par celles des portes que ne gardoit pas l'ennemi; mais environ six cents vieillards, femmes et enfans, qui n'avoient point été assez prompts à fuir, furent massacrés par les Anglais dans les rues. Le comte de Derby laissa ensuite Poitiers sans garnison et sans habitans, ne jugeant pas qu'il pût défendre une aussi grande ville : il ramena ses troupes à Saint-Jean-d'Angely, puis à Bordeaux, et à la fin de l'année il s'embarqua pour l'Angleterre. (1)

Pour ajouter encore au sentiment des calamités de la France, on y reçut bientôt la nouvelle que son plus fidèle allié, David Bruce, roi d'Écosse, étoit en même temps accablé par le malheur. Philippe de Valois l'avoit sollicité d'attaquer l'Angleterre, pendant qu'il n'y restoit pour la défendre aucun guerrier de marque; tous les plus braves, assuroit-il, avoient suivi leur roi sur le continent. David Bruce, en effet, rassem-

(1) Froissart, c. 301-303, p. 396-404.—Thom. Walsingh *Hist. Angliæ*, p. 167. — Knyghton. L. IV, p. 2592.

bla une armée de près de quarante mille hommes: 1346
mais avant qu'il eût passé la frontière d'Écosse, une discorde funeste avoit éclaté dans son camp: Réginald, qu'on nommoit le roi des îles, y fut tué, de nuit, dans sa tente, avec sept seigneurs de sa suite, par le comte de Ross, son ennemi. Malgré la fermentation que causa, parmi les Écossais, cet assassinat, David Bruce voulut s'avancer dans le Northumberland, et commença à le ravager, lorsque, le 17 octobre, il rencontra à Neville-Cross, près de Durham, Percy et Guillaume de la Zouche, avec douze cents hommes d'armes, trois mille archers et cinq mille fantassins, que la reine d'Angleterre envoyoit pour le combattre. Autant les Écossais étoient supérieurs en nombre aux Anglais, autant ils leur étoient inférieurs en armures, en discipline, et surtout en confiance les uns dans les autres. Après une bataille obstinée, ils furent complétement défaits; David Bruce lui-même fut fait prisonnier avec plusieurs des premiers seigneurs de son royaume; la plupart des autres furent tués, et l'on évalua à quinze mille le nombre des morts. (1)

Le seuls actes du gouvernement qui apprissent aux Français les événemens de la guerre où leur

(1) Froissart, c. 304-306, p. 405-415. — Th. Walsingham, p. 167. — Knyghton. L. IV, p. 2590. — *Giov. Villani.* L. XII, c. 75, p. 969. — *Buchanani.* L. IX, p. 282 — *Rymer.* T. V, p. 530.

1346. roi étoit engagé, étoient les édits fiscaux que publioit Philippe dès qu'il étoit pressé par le besoin. La bataille de Crécy fut en effet suivie de plusieurs édits de cette nature. Le roi commença par altérer les monnoies, qu'il affoiblit d'un dixième; mais la défiance universelle étoit excitée; on crut à des falsifications secrètes bien plus considérables; et les marchands ne voulurent plus recevoir que des monnoies étrangères, auxquelles ils donnèrent un prix arbitraire. Phi-
1347. lippe publia, le 16 janvier 1347, une nouvelle ordonnance dans laquelle il déclaroit qu'il n'appartenoit qu'à lui seul « de faire monnoyer telles « monnoies, et leur donner tel cours pour tel « prix, comme il lui plairoit et sembleroit bon. » Il menaçoit des peines les plus sévères tous ceux qui oseroient recevoir ou donner des monnoies, soit étrangères, soit françaises, pour quelque prix que ce fût, autres que celles qu'il avoit les dernières mises en cours, comme si l'or et l'argent, pour être marqués d'une empreinte, pouvoient cesser d'avoir une valeur quelconque. (1)

Le roi voulut aussi donner plus d'activité à la gabelle : dans ce but, il fixa le salaire de tous les officiers qui y étoient employés; ce salaire varioit selon l'état de la personne : il montoit à six

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 254. — *Id.* des 20 janvier et 24 février, p. 256. — *Id.* du 21 juillet, p. 263.

sous par jour, si elle étoit *honnête,* à cinq sous, 1347.
si elle ne l'étoit pas, et il pouvoit s'élever de trente jusqu'à cinquante sous pour les généraux de la gabelle (1). En même temps, enfin, une aide à payer par toutes les personnes non nobles fut exigée dans tout le royaume. Toutefois, comme compensation, l'ordonnance qui l'établissoit supprimoit les prises ou réquisitions en nature, qui ruinoient les malheureux laboureurs; mais on avoit beau promettre que les *prises* n'auroient plus lieu, ce pillage journalier, exercé par les officiers royaux, n'étoit pas même suspendu. (2)

Le tiers-état étoit trop pauvre pour que le roi, à quelque point qu'il le pressurât, pût en tirer beaucoup d'argent: aussi essaya-t-il de dépouiller de préférence les étrangers. Le 12 février 1347, il fit arrêter tous les Lombards et les Italiens qui négocioient dans son royaume; il les accusa d'exercer l'usure au mépris des lois, et il confisqua tous leurs biens (3). Enfin Philippe réunit à Paris, le 25 mars, dimanche des Rameaux, une grande assemblée de prélats, barons et députés des bonnes villes de son royaume. Il leur demanda de le seconder puissamment dans la campagne qu'il alloit commencer, d'autant qu'il étoit résolu à ne point faire de paix ou de trève

(1) Ordonn. du 15 janvier 1347, p. 253.
(2) Ordonn. du 13 mai. T. II, p. 262.
(3) Hist. de Languedoc. L. XXXI, c. 24, p. 264.

1347. avec son ennemi qu'il ne se fût vengé de la défaite de Crécy. Il obtint, en effet, un subside des prélats et du clergé, auxquels il n'avoit pas osé prendre leur bien sans le demander; et se trouvant, par ces expédiens divers, en état de rassembler de nouveau son armée, il alla en grande pompe prendre l'oriflamme à Saint-Denis; il le remit ensuite au duc de Bourgogne. (1)

Édouard avoit continué pendant tout l'hiver à bloquer Calais; mais ses soldats avoient éprouvé très peu d'incommodités dans les bonnes maisons de bois qu'il avoit fait élever pour eux, et qui formoient une ville nouvelle; il s'y trouvoit lui-même si bien, qu'il y avoit fait venir la reine sa femme. Il ne donnoit point d'assaut à la place; il ne permettoit à ses troupes que de légères escarmouches autour des portes, tout juste ce qu'il en falloit pour les tenir en haleine; en même temps il les faisoit vivre dans l'abondance, ses approvisionnemens lui arrivant régulièrement d'Angleterre, tandis que les vivres commençoient à manquer dans Calais, où l'on ne pouvoit plus en introduire du dehors qu'avec des dangers infinis. (2)

Édouard profitoit en même temps du voisinage de la Flandre pour resserrer ses liens d'a-

(1) *Giov. Villani.* L. XII, c. 85, p. 966.

(2) Froissart, c. 309, p. 421.

mitié avec les Flamands. Obligé d'abandonner le projet qui avoit coûté la vie à Arteveld, de se faire donner à lui-même le comté de Flandre, il vouloit du moins s'attacher Louis II, héritier de ce comté, en lui faisant épouser Isabelle, une de ses filles. Louis, surnommé de Mâle, du lieu de sa naissance, étoit fils aîné du comte qui avoit été tué à Crécy; il n'avoit que quinze ou seize ans à l'époque de cette bataille, où il avoit été blessé; il s'étoit fait rapporter à Amiens, où Philippe l'avoit fait chevalier, et avoit reçu son serment comme comte de Flandre. Pendant ce temps, le duc de Brabant, qui, de son côté, songeoit à lui faire épouser une de ses filles, et qui avoit du crédit auprès des consuls des villes de Flandre, engagea ceux-ci à rappeler leur jeune comte, avec des promesses vagues d'obéissance et de fidélité; d'autre part, il engagea ce comte à accepter leur offre, pour essayer ainsi s'il ne seroit pas possible de réveiller dans ses sujets leur attachement héréditaire. Louis de Màle rentra donc en Flandre au commencement de novembre 1346; il y fut accueilli avec de grandes démonstrations de joie, et les villes lui offrirent de riches présens; mais, en même temps, à la suggestion des comtes de Northampton et d'Arundel, ambassadeurs du roi d'Angleterre, elles lui représentèrent que la Flandre, qui ne subsistoit et ne nourrissoit son immense population 1347.

1347. que par ses manufactures de laine, ne pouvoit se passer du commerce d'Angleterre, d'où les laines lui venoient; que l'alliance du roi Edouard étoit pour les Flamands une nécessité; qu'afin de consolider cette alliance, ils désiroient voir leur jeune comte prendre une fille du roi Edouard pour femme. Louis de Mâle répondit avec beaucoup d'indignation qu'il n'épouseroit jamais la fille de celui qui avoit tué son père. La querelle s'échauffa entre le comte et ses sujets, et ceux-ci, qui regardoient les Français comme leurs plus cruels ennemis, voyant leur seigneur déterminé à les seconder, finirent par l'arrêter, pour le retenir, selon la phrase alors usitée, en prison courtoise. (1)

Le comte se sentant le plus foible, eut recours à la ruse; il promit de suivre le conseil de ses sujets, et d'épouser la princesse d'Angleterre. Un rendez-vous fut donné à la famille de celle-ci, à Bergues-Saint-Vinox, pour le 1er mars; le roi Édouard et la reine s'y trouvèrent, d'une part, avec toute leur cour; le comte Louis y vint, de l'autre, avec les magistrats des communes de Flandre. Le roi tenant le comte par la main, prit Dieu à témoin que, soit le jour de la bataille de Crécy, soit le lendemain, il n'avoit ni vu son

(1) Froissart, T. II, c. 310, p. 423. — *Meyer, Annal. Fland.* L. XIII, f. 149.

père, ni entendu parler de lui; en sorte qu'il 1347.
étoit innocent de sa mort. Les articles du mariage furent ensuite signés (1), et un jour fut pris pour la célébration, après que la princesse seroit arrivée d'Angleterre. Cependant le comte Louis revint à Gand avec ses sujets; et comme il se montroit fort content de sa nouvelle alliance, on commença à le garder avec un peu moins de soin, lorsqu'il alloit à la chasse au héron, dont il paroissoit être passionné. Il étoit allé à cette chasse de grand matin, le 28 mars, dans la semaine même où il devoit épouser la princesse. Au moment où un héron se leva, il lâcha un faucon dessus, et commença, selon l'usage, à le poursuivre, au grand galop, avec le cri de chasse, *hoie! hoie!* mais dès que la légèreté supérieure d'un excellent cheval l'eut mis à quelque distance de ses gardes, il continua à courir droit devant lui, sans jamais se retourner, jusqu'à ce qu'il eût gagné les frontières d'Artois, où il se mit en sûreté sous la protection du roi de France. (2)

La guerre avoit recommencé en Bretagne; et pendant la campagne précédente, il y avoit eu de petits faits d'armes entre les deux partis;

(1) Ils sont dans *Rymer*, sous la date du 3 mars. T. V, p. 554.

(2) Froissart, c. 311, p. 427. — *Cont. Nangii.* p. 109. — *Meyer*, *Annal. Fland.* L. XIII, f. 150.

1347. mais Charles de Blois d'une part, la comtesse de Montfort de l'autre, furent, pendant toute l'année 1346, presque abandonnés à leurs seules forces, tandis que, dans les provinces situées ou plus au midi, ou plus au nord, de puissantes armées anglaises et françaises se trouvoient opposées les unes aux autres. Au commencement de l'année 1347, Thomas d'Hagworth, chevalier anglais, qui étoit venu joindre la comtesse à Hennebon, ayant reçu un renfort amené par Jean de Hartwell, et le titre de lieutenant d'Édouard en Bretagne (1), résolut de se distinguer par quelque exploit. De concert avec un bas Breton nommé Tannegui du Châtel, il attaqua le fort château de la Roche-de-Rien, et s'en rendit maître à l'aide des habitans, qui avoient fait leur commandant prisonnier, pour l'empêcher de se défendre. Charles de Blois jura de se venger de ces bourgeois infidèles; il appela à lui, dans sa ville de Nantes, ses plus dévoués serviteurs de Bretagne et de Normandie; il rassembla ainsi plus de quatre cents chevaliers, douze cents armures de fer, et douze mille fantassins, avec lesquels il se présenta au mois de juin devant la Roche-de-Rien, pour en entreprendre le siége. Hagworth, après avoir approvisionné cette forteresse, étoit revenu à Hennebon; mais dès

(1) Sa nomination dans *Rymer*. T. V, p. 540.

qu'il sut qu'elle étoit attaquée par Charles de 1347.
Blois, il rassembla le plus de monde qu'il put, et marcha à sa délivrance. Arrivé à deux lieues de l'ennemi, il partagea sa troupe, dont il laissa une moitié sous les ordres de Hartwell, tandis qu'avec l'autre il vint, dans la nuit du 18 juin, tomber à l'improviste sur le camp de Charles de Blois. Il commença par y causer beaucoup de trouble, et y tuer assez de monde; mais les Français s'étant ralliés plus tôt qu'ils n'avoient coutume de faire, entourèrent Hagworth, l'accablèrent sous le nombre, et le firent prisonnier. Lorsque Hartwell, qui commandoit une troupe de même force, en fut averti, il voulut se retirer; mais un chevalier breton, nommé Garnier de Cadoudal, que venoit de lui envoyer la comtesse, lui conseilla de profiter de la sécurité que cette victoire devoit inspirer aux Français, pour les attaquer une seconde fois à l'aube du jour. Il le fit en effet, et avec tant de succès qu'il fit prisonnier Charles de Blois, avec plusieurs des principaux seigneurs de Bretagne, tandis que les sires de Laval, de Rohan, de Chateaubriand, de Malestroit, de Rougé, avec plus de deux cents chevaliers et de quatre mille soldats français, furent tués. Thomas d'Hagworth recouvra la liberté, et reprit le commandement de l'armée. Charles de Blois fut envoyé captif en Angleterre, et les deux partis, qui continuè-

1347. rent la guerre en Bretagne, n'eurent plus en tête que deux princesses, la femme de Charles de Blois et la veuve de Jean de Montfort. (1)

Ainsi les Français éprouvoient désastres sur désastres; toutes leurs provinces de l'occident avoient été tour à tour témoins de leurs défaites. Calais en même temps étoit toujours plus resserré ; des bastides élevées par Édouard, au lieu nommé aujourd'hui le Risban, à l'embouchure du port, rendoient impossible d'introduire par mer aucun nouveau convoi. Vers la fin de juin, messire Jean de Vienne, qui commandoit pour la France à Calais, avoit écrit à Philippe une lettre qui tomba entre les mains des Anglais, dans laquelle il demandoit avec instance des secours, sans lesquels, comme il n'avoit plus de vivres dans la ville, il ne conservoit d'autre espoir que de périr les armes à la main dans une sortie. (2)

Durant la quinzaine de Pâques, Philippe avoit déjà appelé ses vassaux à se réunir à lui, pour marcher à la délivrance de Calais; mais ils étoient

(1) Froissart, c. 313, 314, p. 432-440.—Lettre de Thomas d'Hagworth au chancelier. *Ibid.* p. 435. — Th. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 168. — *Ejusd. Ypodigma Neustriæ.* p. 518.— Knyghton. L. IV, p. 2593. — *Giov. Villani.* L. XII, c. 92, p. 971. — Lobineau, Hist. de Bretagne. L. X, c. 85-92, p. 338, 341.

(2) *Robert d'Avesbury*. p. 156. — Note à Froissart, p. 444. — Knyghton. L. IV, p. 2593.

tellement découragés par les défaites précédentes, et le royaume étoit tombé dans une telle anarchie, qu'on ne tint presque aucun compte de ses ordres. Il fut obligé d'assigner à ses chevaliers un nouveau rendez-vous. Ce fut à Amiens pour le 20 mai, fète de la Pentecôte; et l'armée commença, en effet, à se rassembler, mais avec beaucoup de lenteur. On y voyoit les deux fils du roi, ducs de Normandie et d'Orléans, les ducs de Bourgogne et de Bourbon, les comtes de Foix, d'Armagnac, de Forez, de Valentinois, Louis de Savoie, Jean de Hainaut, et une multitude de soldats, que, selon l'usage, on estima à cent mille hommes, pour se dispenser de les compter. Ce ne fut point avant le milieu de juillet qu'ils furent prêts à marcher. (1) 1347

Il y avoit pour l'armée française une difficulté extrême à s'approcher de Calais. La ville étoit séparée de la terre par de vastes marais, au travers desquels Philippe devoit d'autant moins s'engager, que tous leurs passages étoient occupés et fortifiés par les Anglais. Il falloit donc suivre les dunes, ou du côté de Boulogne, ou de celui de Gravelines. Le roi Édouard occupoit le premier passage avec toute son armée, et il l'avoit si bien fortifié qu'il étoit comme

(1) Froissart, c. 145, p. 441.

1347. impossible de le forcer. Les Flamands étoient maîtres du second. Philippe fit tout ce qu'il put pour rattacher ceux-ci à son alliance; il leur offrit les plus grands avantages pour leur commerce; la restitution de Lille, de Béthune, de Douai, des faveurs de cour pour les jeunes gens, de l'argent pour les magistrats; mais la fuite du jeune comte de Flandre avoit excité leur colère et leur défiance, et avoit jeté le pouvoir entre les mains des partisans les plus ardens de l'Angleterre; ils ne voulurent jamais croire à la bonne foi de Philippe; ils rejetèrent toutes ses offres, sous lesquelles ils soupçonnoient autant de piéges; et faisant, au contraire, avancer leurs milices, ils mirent le siége devant Aire, et ils brûlèrent tout le pays jusqu'aux portes de Saint-Omer et de Terouanes. (1)

Philippe de Valois ne put donc s'approcher de Calais que par la route de Boulogne. Il partit d'Arras pour Hesdin, Blangis, et enfin le mont de Sangatte, entre Calais et Wissant, où il arriva le 27 juillet. Les habitans de Calais, déjà réduits à une grande détresse, purent distinguer alors ses étendards flottant sur ce monticule (2). Mais leur joie fut de courte durée: ces étendards n'allèrent pas plus avant. Phi-

(1) *Robert d'Avesbury*, p. 153. — Froissart, note, p. 442. — *Meyer*. L. XIII, f. 151.

(2) Froissart, c. 316, p. 446.

lippe fit reconnoître les deux passages qui se trouvoient devant lui, et les trouva également impraticables : le pont de Nieulay, au travers des marais, étoit couvert de logemens ennemis, et le passage des dunes le long de la mer étoit dans toute son étendue sous le tir des vaisseaux anglais (1). Philippe, n'osant attaquer des positions aussi fortes, envoya quatre chevaliers à Édouard pour le défier, et lui proposer le combat dans un lieu où les avantages fussent égaux des deux parts. Édouard n'eut pas l'imprudence de sacrifier sa supériorité à une vaine bravade. Mais le défi étoit tellement dans les mœurs du siècle, que, dans une lettre qu'il écrivit à l'archevêque d'York, il s'efforce de donner à entendre que, si la bataille n'eut pas lieu, ce fut la faute des Français, et non point la sienne (2). Philippe essaya aussi de traiter par l'entremise de deux légats du pape: des commissaires furent nommés de part et d'autre, et les conférences durèrent trois jours. Mais pendant ce temps Édouard fortifioit toujours plus soigneusement les passages par lesquels les Français pouvoient arriver jusqu'à lui, et les habitans de Calais souffroient toujours plus cruellement de la famine. Les négociations se rompirent enfin, et Phi- 1347.

(1) Froissart, c. 317, p. 448.

(2) Froissart, c. 318, p. 450; et la lettre en note, p. 452.

1347. lippe, voyant l'impossibilité de forcer son passage, abandonna le 2 août, avant le jour, les hauteurs de Sangatte, et licencia son armée. (1)

Le désespoir des habitans de Calais, quand ils virent partir, sans avoir rien fait pour eux, ceux qu'ils avoient attendus comme leurs libérateurs, fut déchirant : toutes leurs provisions étoient épuisées; plusieurs souffroient déjà les angoisses de la faim. Jean de Vienne, commandant de la place, demanda une conférence à Gaultier de Mauny, et il lui offrit de lui livrer Calais avec tout ce qui y étoit contenu, pourvu qu'Édouard accordât la vie sauve à tous les habitans, et aux chevaliers la liberté de se retirer où ils voudroient; mais la pitié pour les malheureux, et l'estime du courage des vaincus, se rencontroient rarement chez les guerriers du moyen âge. Édouard étoit irrité contre les habitans de Calais, pour leur longue résistance, « pour lui « avoir fait tant de contraires et de dépits, le « sien fait dépenser, et grand foison de ses gens « fait mourir; il vouloit donc que tous se mis- « sent en sa pure volonté, pour rançonner ceux « qu'il lui plairoit ou pour faire mourir. » Toutefois, lorsqu'il eut donné cette réponse à Gaultier de Mauny, celui-ci reprit avec courage : « Monseigneur, vous pourrez bien avoir tort,

(1) Froissart, c. 319, p. 455. — *Cont. Nangii.* p. 109.

« car vous nous donnez mauvais exemple. Si 1347.
« vous nous vouliez envoyer en aucune de « vos forteresses, nous n'irions mie si volontiers, si vous faites ces gens mettre à mort; « car ainsi feroit-on de nous en semblable cas. « Cet exemple amollia grandement le courage « du roi d'Angleterre; car le plus des barons « l'aidèrent à soutenir. Donc, dit le roi, Seigneurs, je ne veux mie être tout seul contre « vous tous. Gaultier, vous en irez à ceux de « Calais, et dire au capitaine que le plus grand « grâce qu'ils pourront trouver ni avoir en moi, « c'est qu'ils se partent de la ville de Calais six « des plus notables bourgeois, en purs leurs « chefs, et tous déchaux, les harts au col, les clefs « de la ville et du châtel en leurs mains, et de « ceux je ferai ma volonté, et le demeurant, je « prendrai à merci. » (1)

Jean de Vienne, de retour à Calais avec cette réponse, « fit sonner la cloche pour assembler « toutes manières de gens en la halle. Au son de « la cloche vinrent hommes et femmes; car « moult désiroient à ouïr nouvelles, ainsi que « gens si astreints de famine, que plus n'en « pouvoient porter.... Quand ils ouïrent le rapport, ils commencèrent tous à crier et à pleurer tellement, et si amèrement, qu'il n'est si

(1) Froissart, c. 320, p. 458.

1347. « dur cœur au monde, s'il les eust vus ou ouïs
« eux demener, qui n'en eust eu pitié; et n'eu-
« rent pour l'heure pouvoir de répondre ni de
« parler... Un espace après se leva en pied le
« plus riche bourgeois de la ville, qu'on appe-
« loit sire Eustache de Saint-Pierre, et dit de-
« vant tous ainsi : Seigneurs, grand pitié et
« grand meschef seroit de laisser mourir un tel
« peuple qui ici a, par famine ou autrement,
« quand on y peut trouver aucun moyen; et si
« seroit grand aumône et grand grâce envers
« Notre-Seigneur, qui de tel meschef le pour-
« roit garder. Je, en droit moi, ai si grand espé-
« rance d'avoir grâce et pardon envers Notre-
« Seigneur, si je meurs pour ce peuple sauver,
« que je veux être le premier, et me mettrai
« volontiers en pur ma chemise, à nu-pied, et
« la hart au col, en la merci du roi d'Angle-
« terre : quand sire Eustache de Saint-Pierre
« eut dit cette parole, chacun l'alla adorer de
« pitié, et plusieurs hommes et femmes se je-
« toient à ses pieds, pleurant tendrement.

« Secondement un autre très honnête bour-
« geois et de grand affaire, et qui avoit deux
« belles demoiselles à filles, se leva, et dit tout
« ainsi qu'il feroit compagnie à son compère
« sire Eustache de Saint-Pierre, et appeloit-on
« celui-ci sire Jean d'Aïre. Après se leva le tiers,
« qui s'appeloit sire Jacques de Vissant, qui

« étoit riche homme de meubles et d'héritage, 1347.
« et dit qu'il feroit à ses deux cousins compa-
« gnie, aussi fit Pierre de Vissant son frère, et
« puis le cinquième, et puis le sixième. »

Jean de Vienne remit à Gaultier de Mauny les six bourgeois qui s'étoient offerts volontairement; il rendit témoignage à leur honorable caractère, et le pria de les recommander au roi. Édouard, entouré de tous les grands seigneurs de sa cour, les attendoit sur la place devant son logement. « Sire, lui dit Mauny, voici la re-
« présentation de la ville de Calais à votre or-
« donnance. Le roi se tint tout coi, et les regarda
« moult fellement, car moult haïssoit les habi-
« tans de Calais pour les grands dommages et
« contraires que, au temps passé, sur mer, lui
« avoient faits. Ces six bourgeois se mirent
« tantôt à genoux par devant le roi, et dirent
« ainsi, en joignant leurs mains : Gentil sire et
« gentil roi, voyez nous-ci six, qui avons été
« d'ancienneté bourgeois de Calais, et grands
« marchands; si vous apportons les clefs de la
« ville et du châtel de Calais, et les vous ren-
« dons à votre plaisir, et nous mettons en tel
« point que vous nous voyez, en votre pure
« volonté, pour sauver le demeurant du peuple
« de Calais, qui a souffert moult de grievetés. Si
« veuillez avoir pitié de nous et merci, par
« votre très haute noblesse. — Certes, il n'y eut

1347. « adonc en la place seigneur chevalier ni vaillant homme qui se pût abstenir de pleurer de « droite pitié, ni qui pût de grand pièce parler... « Le roi les regarda très ireusement; car il avoit « le cœur si dur, et si épris de grand courroux, « qu'il ne put parler; et quand il parla il com- « manda que on leur coupât tantôt les têtes. « Tous les barons et chevaliers qui là étoient en « pleurant prioient si acertes que faire pou- « voient au roi, qu'il en voulust avoir pitié et « merci; mais il n'y vouloit entendre. Sire Gaul- « tier de Mauny parla à son tour pour eux; « mais Édouard répondit, en grinçant des dents, « qu'il n'en seroit pas autrement. Adonc fit la « noble reine d'Angleterre grand humilité, qui « étoit durement enceinte, et pleuroit si ten- « drement de pitié que elle ne se pouvoit sou- « tenir. Si se jeta à genoux par devant le roi « son seigneur, et dit : Ha! gentil sire, depuis « que je repassai la mer en grand péril, si comme « vous savez, je ne vous ai rien requis ni de- « mandé. Or vous prie-je humblement, et re- « quiers en propre don, que pour le fils Sainte- « Marie et pour l'amour de moi, vous veuillez « avoir de ces six hommes merci. Le roi atten- « dit un petit à parler, et regarda la bonne « dame sa femme, qui pleuroit à genoux moult « tendrement; si lui amollia le cœur, car enuis « (avec peine) l'eust courroucée au point où

« elle étoit; si dit : Ha, dame, j'aimasse trop 1347.
« mieux que vous fussiez autre part que ci.
« Vous me priez si acertes que je ne vous le ose
« refuser, et combien que je le fasse avec peine,
« tenez, je les vous donne, si en faites votre plai-
« sir. La bonne dame dit : Monseigneur, très grand
« merci. Lors se leva la reine, et fit lever les six
« bourgeois, et leur ôter les cordes d'entour le
« col, et les emmena avec elle en sa chambre ;
« et les fit revêtir et donner à dîner tout aise,
« et puis donna à chacun six nobles (écus), et
« les fit conduire hors de l'ost, à sauveté, et s'en
« allèrent habiter et demeurer en plusieurs villes
« de Picardie. » (1)

La condition des habitans de Calais, auxquels Édouard avoit fait grâce, étoit encore bien dure. Il retint en prison Jean de Vienne et les chevaliers qu'il vouloit mettre à rançon, et il donna à tout le reste des habitans l'ordre d'évacuer la ville, à la réserve d'un prêtre et de deux vieillards qu'il y retint pour indiquer les bornes des héritages. Il vouloit les distribuer à une colonie anglaise qu'il y établissoit, pour en renouveler absolument la population; il ne donnoit même de maisons à des Anglais, que sous condition

(1) Froissart, c. 321, p. 462. Tous les autres historiens que nous avons également consultés, sont comparés, et appréciés avec justesse dans une note de *M. Dacier, Ibid.* p. 466-468.

1347. qu'ils ne pourroient les vendre qu'à d'autres Anglais. Toutefois, il s'aperçut bientôt qu'il n'auroit de cette manière qu'une population d'aventuriers et de misérables, sur laquelle il pourroit moins compter que sur les anciens bourgeois de Calais. Ceux-ci, en effet, étoient attachés à leur ville, à leur sol natal, à leurs concitoyens, mais nullement à Philippe de Valois, et assez peu à la France. C'étoit pour les bourgeois de Calais, pour les hommes avec lesquels il avoit vécu, pour lesquels il avoit combattu, qu'Eustache de Saint-Pierre avoit généreusement offert sa vie, non pour la race des Valois, qu'on ne pouvoit guère que haïr ou mépriser. Il en donna la preuve, car, deux mois après la prise de Calais, il profita de la trève pour rentrer dans cette ville, et faire serment de fidélité à Édouard, qui lui rendit presque toutes les propriétés qu'il avoit confisquées sur lui. Plusieurs autres Français rentrèrent de même dans Calais, et recouvrèrent leurs héritages, aux mêmes conditions. (1)

Édouard, après la prise de Calais, renvoya en Angleterre une partie de ses soldats, pour se refaire des fatigues du siége. Philippe fit alors quelques démonstrations comme s'il vouloit atta-

(1) Mémoires de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres. T. XXXVII, p. 537.

quer de nouveau les Anglais ; du moins Édouard 1347.
écrivit-il, le 8 septembre, dans cette persuasion, à tous les shériffs de ses comtés d'Angleterre, pour leur demander de lui faire passer en hâte des renforts (1). Mais les deux adversaires étoient également fatigués de la guerre. Le livre des comptes du trésorier d'Édouard fait voir que cette expédition, qui avoit duré seize mois et demi, lui avoit coûté 127,201 livres sterling (9 millions 640,000 francs). Elle avoit complétement épuisé toutes ses ressources (2), et il avoit besoin d'un long repos pour remettre de l'ordre dans ses finances. Philippe, qui, depuis le renouvellement des hostilités, n'avoit éprouvé que des revers, commençoit à craindre que sa noblesse ne se dégoûtât d'une guerre qui n'avoit de motifs que ses droits personnels, et il languissoit d'interrompre cette série de calamités. Le pape Clément VI, toujours dévoué à la cour de France, offrit à propos aux deux rivaux une médiation que tous deux désiroient. Les cardinaux de Naples et de Clermont, qui avoient échoué dans leurs négociations, tandis que Calais se défendoit encore, les renouvelèrent après sa chute. Les deux rois envoyèrent comme com-

(1) *Rymer*. T. V, p. 586.

(2) Dans les notes de Froissart. T. II, p. 478. D'après Adam Smith. T. I, p. 400, la livre sterling d'alors en valoit 3 d'aujourd'hui, ou 75 francs.

1347. missaires, les plus grands seigneurs de leur cour, lesquels, le 28 septembre, signèrent en leur nom une trève qui devoit durer jusque quinze jours après la prochaine fête de saint Jean-Baptiste; c'étoit un terme de dix mois environ. Pendant cet intervalle de temps, chacun devoit demeurer en possession de ce qu'il occupoit; chacun conservoit ses alliés, et la trève s'étendoit aussi-bien à la Flandre, à l'Écosse, et à la Bretagne, qu'aux pays immédiatement soumis à la domination des deux rois (1). Après la signature de cette trève, Édouard repassa en Angleterre le 12 octobre; et quelque repos fut accordé aux provinces qui avoient souffert de si cruelles dévastations. (2)

Cette même année, si fertile en événemens pour la France et l'Angleterre, ne l'avoit été guère moins pour le reste de l'Europe. Une fermentation violente sembloit avoir remué tous les États à la fois. L'Italie, fatiguée de se voir ballottée, souvent ensanglantée par les factions et les caprices de deux cours qui lui étoient étrangères, des papes d'Avignon et des empereurs d'Allemagne, avoit tout à coup accordé des hommages, et pour un moment du moins son obéissance, à un homme doué de grands talens, qui étoit né dans son sein, mais dans une condi-

(1) *Rymer*. T. V, p. 588. — Froissart, c. 323, p. 475.

(2) *Rymer*. T. V, p. 594.

tion obscure. Colas de Rienzo, qui s'intitula 1347.
tribun de Rome, et qui demanda au monde chrétien d'obéir, après quatorze siècles, aux vieux souvenirs de la république romaine, brilla pendant cinq mois comme un météore lumineux, puis il s'éteignit tout à coup dans une profonde obscurité (1). Dans le royaume de Naples, le crime de Jeanne, qui avoit fait étrangler son mari, avoit soulevé l'indignation de ses sujets eux-mêmes; elle avoit été obligée d'abandonner à des supplices effroyables tous ses confidens, tous ses agens; mais leur mort n'avoit point suffi pour calmer le ressentiment du roi Louis de Hongrie, frère de son mari. Tour à tour il avoit menacé d'embarquer à Zara son armée vengeresse, ou de lui faire faire le tour du golfe de Venise. Jeanne, au milieu de ses terreurs, venoit de se marier, le 20 août 1347, à son cousin, Louis de Tarente, comme elle, prince de la maison de France, et son complice dans le crime. Le 3 novembre, le roi de Hongrie partit de Bude à la tête de son armée; ayant traversé sans
obstacle la haute Italie, le 11 janvier 1348, il 1348.
entra dans Bénévent. Le 15, la foible et coupable Jeanne s'embarqua à Naples avec son nouveau mari, qui n'avoit pas livré un combat pour la défendre, et le 20 janvier elle arriva à Nice (2).

(1) *Hist. des Républ. Ital.* T. V, c. 37, p. 406.

(2) *Giov. Villani.* L. XII, c. 114, p. 996.

1348. Elle étoit souveraine du comté de Provence, où elle venoit chercher un refuge, mais elle y paroissoit aussi en prévenue, devant son juge, le pape Clément VI, qui avoit évoqué à lui la poursuite du meurtre d'André. Jeanne vouloit gagner la bienveillance de cette cour, en même temps elle avoit besoin d'argent, car tout le trésor du roi Robert, son aïeul, étoit déjà dissipé. La cour de Rome, habituée au séjour d'Avignon, sembloit déterminée à s'y fixer pour jamais; toutefois elle regrettoit de s'y trouver sous une domination étrangère, et elle auroit voulu acquérir sur la ville et sur sa banlieue tous les droits de la souveraineté. Un traité fut alors négocié entre la reine Jeanne et le pape Clément VI, qui satisfaisoit tous les désirs de l'un et de l'autre. Le 19 juin 1348, Jeanne vendit au pape, avec l'autorisation de Louis de Tarente son mari, la ville d'Avignon, ses faubourgs et tout son territoire, pour le prix de 80,000 florins, qu'elle déclara avoir reçu comptant, ajoutant que si la souveraineté de cette ville se trouvoit valoir davantage, elle faisoit don du surplus à l'Eglise. (1)

La souveraineté de cette riche ville valoit en effet bien davantage, mais la reine Jeanne recevoit aussi du pape une compensation de grand

(1) Le contrat de vente rapporté dans Bouche, *Hist. de Prov.* T. II, p. 374.

prix, quoiqu'elle ne fût pas stipulée dans le contrat. Clément VI, qui avoit évoqué à lui le jugement de l'assassinat du roi André, déclara que la reine en étoit innocente; il la rétablit dans tous ses droits et prérogatives; il couronna aussi son second mari, Louis de Tarente, et il la renvoya, vers le milieu d'août, de Marseille à Naples, avec dix galères génoises, non plus comme une fugitive criminelle encore souillée par l'assassinat de son mari, et méprisée pour ses débordemens, mais comme une reine brillante d'innocence autant que de jeunesse et de beauté, et comme la favorite de l'Eglise. (1) 1348.

Le lecteur se rappelle qu'Avignon ne faisoit point alors partie de la France, non plus que le reste de la Provence ou le Dauphiné. Le Rhône servoit de limite entre le royaume d'Arles, relevant de l'Empire, et la France; mais la souveraineté des empereurs sur le royaume d'Arles étoit devenue alors purement nominale. Ils ne tiroient jamais ni argent ni soldats d'un pays tellement éloigné d'eux. Toutefois, Clément VI désira affranchir la nouvelle résidence de la cour pontificale, même de ce reste de dépendance. Les circonstances rendoient la chose facile; le 11 octobre 1347, l'empereur Louis de Bavière

(1) *Matteo Villani*. T. XIV. L. I, c. 18, p. 24.—*Angelo di Costanzo*. T. I, L. VI, p. 370.—Summonte, *Hist. di Napoli*. T. II, L. III, p. 432.

1348 avoit été frappé d'apoplexie à la chasse (1); cette mort subite avoit relevé les espérances de son compétiteur, Charles IV, roi de Bohême; celui-ci, qu'on nommoit communément le roi des prêtres, s'empressa de se concilier la faveur de l'Eglise, par une concession qui lui coûtoit si peu; et en confirmant la vente d'Avignon faite au pape, il détacha cette ville irrévocablement de l'Empire, et la céda à l'Eglise en francaleu. (2)

Dans le même temps environ, Pierre IV, roi d'Aragon, qui s'étoit fait un jeu de violer les priviléges de ses peuples, après avoir excité contre lui un soulèvement général, organisé selon les lois propres à ce royaume, sous le nom d'union, venoit de triompher de ces mécontens, et se faisant apporter le livre des lois d'Aragon, il avoit fait couler son sang sur le chapitre qui contenoit l'autorisation aux peuples libres de ce royaume d'organiser leur résistance aux volontés royales; déclarant qu'il effaceroit par le sang d'un roi ce privilége de l'union, qui avoit coûté tant de sang au peuple. (3)

(1) Olenschlager, c. 168, p. 372. — *Giov. Villani.* L. XII, c. 105, p. 983. — *Raynaldi Annal. eccles.* 1347, §. 9.

(2) *Raynaldi Ann. eccles.* 1348. §. 11. — *Vitæ Rom. Pont.* T. III, P. II, p. 560.

(3) *Zurita Indices rerum ab Arag. Reg. gest.* p. 199. — *Hieron. Blanca.* p. 671. — Mariana. L. XVI, c. 13, p. 684.

Mais la fermentation violente causée par la guerre, en France et en Angleterre, par la rivalité de deux empereurs en Allemagne, par l'invasion des Hongrois pour venger le roi André à Naples, par l'oppression du peuple en Aragon, s'apaisa tout à coup pour faire place à un silence de mort, à un état de stupeur, de terreur, qui arrêta l'explosion de toutes les passions, et qui laisse un vide dans l'histoire. C'étoit l'effet d'une peste terrible, qui, apportée du Levant en Europe, ravageoit successivement toutes les contrées, et faisoit taire les ressentimens, suspendoit les vengeances, confondoit les projets d'ambition, en présence de la mort. Ce fléau épouvantable, qui frappa l'Europe entière au milieu du quatorzième siècle, est connu dans l'histoire sous le nom de peste de Florence, parce que lorsqu'il atteignit cette florissante république, elle comptoit un nombre de littérateurs, d'orateurs, de poètes, qui tous avoient contribué aux progrès de l'esprit humain, qui tous sont chers à notre souvenir, et qui, nous transmettant dans leurs écrits le tableau de cette effrayante calamité, dont les uns furent les témoins, d'autres les victimes, recueillent encore aujourd'hui, après cinq siècles, le tribut de notre compassion pour leurs souffrances et celles de leurs concitoyens. Mais la peste de 1348 moissonna seulement des milliers de victimes à Florence, elle en moissonna des 1348.

1348. millions en France : toutefois, ces dernières tombèrent sans être rappelées par l'histoire, sans être plaintes par la postérité. Il n'y avoit aucune illustration parmi elles, il n'y avoit aucun avantage à attendre d'elles pour l'espèce humaine, aucun effort pour atteindre un but utile, aucun progrès. Parmi ceux que le fléau destructeur abattit en peu de jours, de beaucoup le plus grand nombre avoient vécu dans la crainte, la souffrance et l'avilissement, opprimés par des maîtres avides et cruels, qui les distinguoient à peine des bœufs employés comme eux au labourage : quelques autres étoient frappés dans cette classe même des maîtres; les noms de ceux-là étoient historiques, mais ils ne l'étoient devenus que par le mal qu'ils avoient fait. La mort prématurée de plusieurs des victimes de la peste à Florence arrêta peut-être pour un peu de temps les progrès que le genre humain auroit faits dans la connoissance du beau, dans la morale, dans la liberté; la mort de quatre à cinq millions de Français, qui périrent à la même époque, ne fit que diminuer le nombre des opprimés qui souffroient, des oppresseurs qui faisoient souffrir.

Les historiens contemporains semblent avoir eux-mêmes le sentiment du peu de valeur des vies qui furent perdues par ce fléau. Froissart, si copieux dans ses détails, ne parle pas même

de la peste, sauf dans cette seule phrase : « Car « dans ce temps une maladie que l'on nomme « épidémie couroit, dont bien la tierce partie du « monde mourut. (1) » Le moine de Saint-Denis qui a continué la chronique de Nangis, est à peu près le seul Français qui ait cherché à faire comprendre ce que la France souffrit dans cette année de calamités. « Il y eut, dit-il, dans cette « année 1348, et dans la suivante, à Paris, dans « le royaume de France, et encore aussi dans « tout le reste de l'univers, une telle mortalité « parmi les hommes et les femmes, et plus parmi « les jeunes gens que parmi les vieillards, qu'on « pouvoit à peine les ensevelir. Leur maladie « duroit rarement plus de deux ou trois jours, « le plus souvent ils mouroient subitement, tandis « qu'on les croyoit encore sains. Celui qui « étoit sain aujourd'hui, demain étoit porté à la « fosse ; un gonflement paroissoit tout à coup « aux aisselles ou à l'aine, et dès qu'il se formoit, « c'étoit un signe infaillible de mort. . . . . . « On n'avoit jamais entendu, jamais vu, jamais « lu que, dans les temps anciens, une telle multitude de gens fût morte : le mal sembloit pro- « venir et de l'imagination et de la contagion ; « car, quand un sain visitoit un infirme, il étoit « bien rare qu'il échappât : aussi dans plusieurs 1348.

(1) Froissart. T. III, c. 5, p. 22

1348. « villes et villages, les prêtres s'éloignoient pour « ne pas administrer les mourans; dans beaucoup « de lieux, sur vingt hommes, il n'en restoit « pas deux en vie : dans l'Hôtel-Dieu de Paris, « la mortalité fut telle, que pendant long-temps « on en emporta chaque jour cinq cents morts « dans des chars, au cimetière des Inno- « cens. » (1)

La maladie avoit commencé en Provence, dès 1347, et de là elle se répandit dans le Languedoc : on calcule que, dans ces deux provinces, elle avoit emporté les deux tiers des habitans; que, dans tout le royaume de France, elle en emporta le tiers. Il est vrai que plus le fléau est horrible, et plus ceux qui en rendent compte sont disposés à l'exagérer encore. Il duroit en général huit mois dans chacune des contrées qu'il visitoit. La contagion avançoit par une sorte de progrès régulier, de province en province; ce ne fut guère qu'au mois d'août 1348, qu'elle atteignit Paris et Rouen. (2)

Le sentiment de la souffrance redoubla la cruauté du peuple : il vouloit s'en prendre à quelqu'un des maux qu'il éprouvoit; il accusa les Juifs d'avoir empoisonné les puits et les fontaines, et d'avoir ainsi fait naître la peste. En

(1) *Cont. Nangii.* p. 110.

(2) Hist. de Languedoc. L. XXXI, c. 29, p. 267.

plusieurs lieux, la multitude s'ameuta contre eux, les arrêta, et les jeta sur des bûchers. L'on vit souvent, lorsque ces forcenés entraînoient des familles juives à cette mort cruelle, les mères précipiter elles-mêmes leurs enfans dans les flammes, préférant les voir périr avant elles, plutôt que de s'exposer à ce qu'ils leur survécussent, pour recevoir le baptême et être élevés par leurs persécuteurs. (1) 1348.

Ce fut par un même sentiment d'effroi religieux qui prenoit un caractère de fureur, que Philippe VI, supposant que la peste étoit une punition des blasphèmes du peuple, et voulant apaiser le courroux de Dieu, rendit une ordonnance qui redoubloit la sévérité de la punition des blasphémateurs. Il ordonnoit que, pour chaque récidive, on coupât d'abord une lèvre, puis l'autre, et enfin la langue; et il punissoit aussi ceux qui avoient entendu des blasphèmes ou des juremens et qui ne les avoient pas dénoncés (2). Mais tandis qu'il se faisoit un mérite de sévir avec tant de cruauté contre ceux à qui la passion arrachoit des paroles imprudentes, il continuoit sans remords son brigandage sur les monnoies, qui ruinoit à la fois tous ses sujets.

(1) *Cont. Nangii.* p. 110. — *Vitæ Roman. Pontificum apud Muratori.* T. III, P. II, p. 556, 566, 576, 588. — Froissart T. III, c. 5, p. 21.

(2) Ordonnances. T. II, p. 282.

1348. Dans le cours de l'année 1348, on ne trouve pas moins de onze ordonnances qui, tantôt réduisent, tantôt élèvent le cours de telle ou telle monnoie, tantôt la prohibent entièrement (1). Il est impossible d'apercevoir un système ou un but dans ces changemens journaliers; il faut sans doute les attribuer à l'inquiétude et à l'impatience qu'éprouvoient en même temps le peuple et le roi. Le premier se plaignoit avec raison des pertes qui lui étoient infligées, et le second, qui n'avoit aucune idée raisonnable de finance, défaisoit, pour imposer silence aux clameurs populaires, ce qu'il avoit fait la veille, et aggravoit ainsi le mal. Ce fut sans doute aussi pour faire cesser ces justes clameurs, qu'au lieu de réprimer les abus qui se commettoient dans la perception des impôts, Philippe, en un même jour, le 28 janvier 1348, destitua tous ses trésoriers, tous ses receveurs, tous ceux qui percevoient pour lui les taxes, et déclara seulement qu'après avoir examiné leur conduite, il pourvoiroit d'autres emplois ceux qu'il auroit reconnus pour s'être bien comportés. (2)

La trève entre les Anglais et les Français étoit passablement observée, plus encore en raison de l'épuisement des deux partis, que de leurs

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 278 à 294.

(2) Ordonn. de France. T. II, p. 281.

disposítions pacifiques; cependant les hommes 1348.
que la guerre avoit ruinés, et ceux qui s'étoient désaccoutumés de toute honnête industrie, continuoient à faire des courses sur le pays ennemi pour enlever du butin : on les nommoit brigands, mais on les regardoit comme de futurs soldats, et au lieu de les punir, on les encourageoit. Le brigand Bacon, languedocien, qui avoit enlevé plusieurs châteaux aux Anglais, et entre autres celui de Comborn, que le troubadour Bertrand de Born avoit illustré, finit par être récompensé par Philippe, qui l'appela auprès de lui, et lui donna une place d'huissier d'armes dans sa maison (1). Croquart, autre brigand du parti français en Bretagne, et Raoul de Cahors, du parti anglais, acquirent en même temps une grande renommée et d'immenses richesses, en surprenant des châteaux, en pillant des villages et de petites villes, et en soumettant à la torture les plus riches habitans, pour les forcer à leur payer des rançons. Ainsi les malheureux bourgeois trouvoient à peine plus de repos et de sécurité dans la paix que dans la guerre, et lorsqu'ils tomboient entre les mains des partisans, ils avoient plus à craindre encore de leur cruauté et de leurs caprices, qu'ils n'auroient eu de la part des soldats réguliers. (2)

(1) Froissart. T. II, c. 324, p. 480.

(2) Lobineau, Hist. de Bretagne. L. XII, c. 96, 97, p. 342

1348. Cependant, sur la demande du pape, Édouard avoit nommé, le 5 mai, des commissaires pour prolonger la trève (1). Une proclamation, du 6 août, annonça qu'elle étoit prolongée pour une année (2). Édouard avoit alors besoin de repos pour suivre les négociations importantes qu'il avoit entamées avec d'autres contrées. Il vouloit marier sa fille Jeanne au fils aîné du roi de Castille, et il la recommandoit en même temps à la femme d'Alfonse XI et à Éléonore de Gusman sa maîtresse : il comptoit que ce mariage seroit le gage d'une alliance intime entre la Castille et l'Angleterre ; et la princesse Jeanne étant morte avant sa conclusion, il proposa de lui substituer une autre de ses filles (3). En même temps il recevoit les propositions de l'archevêque de Mayence, et des électeurs de Brandebourg et de Saxe, qui lui offroient la couronne impériale. Ces électeurs se croyoient si sûrs de son acceptation, que, dès le 7 janvier, ils annonçoient son élection à l'Allemagne. Presque tous les princes et toutes les villes répugnoient à reconnoître pour roi des Romains Charles IV, qu'ils nommoient le roi des prêtres, et qui leur sembloit leur rappeler le joug de Rome (4).

(1) *Rymer*. T. V, p. 623.
(2) *Rymer*. T. V, p. 629, 635.
(3) *Rymer*. T. V, p. 601, 606, 612, 642.
(4) *Rymer*. T. V, p. 622. — Olenschlager, c. 174, p. 387.

Charles, qui étoit alors dans le voisinage du Rhin, fut obligé de se retirer comme un fugitif jusqu'en Bohême, tandis que la bourgeoisie se déclaroit partout contre lui, même dans les villes qu'il traversoit; que les princes lui demandoient l'argent qu'il leur avoit promis pour les attacher à son parti, et que les Bohémiens eux-mêmes sembloient prêts à se soulever (1). Mais le parlement d'Angleterre montra beaucoup d'éloignement pour l'acceptation de cette couronne, qui auroit entraîné Édouard dans de nouvelles guerres. En même temps le marquis de Juliers vint à Londres de la part de Charles IV; il rappela au roi anglais, en lui présentant l'exemple de Louis de Bavière, beau-frère d'Édouard et oncle du marquis, dans quel dédale de difficultés il alloit se précipiter; il lui fit sentir combien ses entreprises sur l'Allemagne et l'Italie le détourneroient de celles de France, et seroient favorables à Philippe de Valois : il lui promit, au nom de Charles IV, que les droits de sa femme sur l'héritage de Hainaut seroient protégés contre la maison de Bavière; il donna à entendre que Charles pourroit même l'assister contre la France, et il engagea enfin Édouard à écrire, les 23 et 29 avril, aux électeurs, pour 1348.

(1) Olenschlager, c. 175, p. 388.

décliner leurs offres, et accepter l'amitié de
1348. Charles IV. (1)

Ce dernier profita de ce répit pour répandre de l'argent parmi les États de l'Empire, pour faire des propositions à ses adversaires, et affoiblir leur parti. Philippe, qui commençoit à sentir pour la maison de Luxembourg la jalousie qu'il avoit nourrie auparavant contre celle de Bavière, demeuroit neutre dans ces cabales; mais l'ancien parti bavarois s'efforçoit de se donner un nouveau chef. Il offrit, au commencement de juin, la couronne à Frédéric-le-Sévère, margrave de Misnie; mais Charles IV, qui en fut averti, acheta son désistement au prix de dix mille florins. Le même parti mit alors en avant le comte Gonthier de Schwartzburg, capitaine d'une bande d'aventuriers, qui s'étoit mise successivement à la solde de plusieurs princes, dans les guerres civiles d'Allemagne, et qui avoit une réputation honorable de bravoure, de loyauté et de talens militaires. Il étoit alors âgé de quarante-cinq ans (2). La couronne lui fut solennellement promise le 1er janvier
1349. 1349, et l'élection fut accomplie par quatre électeurs, le 30 janvier. En vain Charles assembla une diète à Spire et appela aux armes ses par-

(1) Olenschlager, c. 176, p. 389.

(2) Olenschlager, c. 181, p. 399.

tisans dans les États du bas Rhin, il n'osa jamais se mesurer avec un si redoutable guerrier. Mais les négociations lui réussirent mieux que les armes; sa femme, Blanche de France, sœur de Philippe VI, étoit morte en 1348, il la remplaça par la princesse palatine Anne, qui le réconcilia avec toute la maison de Bavière. Il partit ensuite pour se mettre, au commencement de mai, à la tête de son armée; en même temps un médecin nommé Freydank, à qui il avoit promis l'évêché de Spire pour récompense, venoit de faire prendre du poison à Gonthier. Celui-ci, en commençant à le boire, conçut quelque soupçon, et força le médecin à avaler lui-même la plus grande partie du breuvage. Ce médecin en mourut aussitôt, tandis que Gonthier languit encore quelques semaines; mais, le 26 mai, pour assurer le sort de sa famille, il traita avec Charles IV, et renonça à la couronne. Il expira ensuite seulement le 14 juin. (1) 1349.

La Flandre avoit été comprise dans la trève entre la France et l'Angleterre, mais il n'avoit pas été possible d'amener à une inaction complète les factions qui s'y trouvoient aux prises. Les nobles ne pouvoient se résigner à la domination des trois villes manufacturières, Gand, Ypres et Bruges, et ils envoyèrent à la cour de

(1) Olenschlager, c. 185, p. 407.

1349. Philippe faire des offres de service à leur comte. Philippe désiroit fort ramener les Flamands à l'obéissance, et il engagea le comte Louis à se rendre à Bruges, à confirmer tous les priviléges de cette ville et du Franc, et à la détacher ainsi par la douceur de ses deux associées. Les bourgeois d'Ypres et de Gand, d'autre part, se serroient toujours plus à l'alliance d'Angleterre, et Édouard, de son côté, ne vouloit pas les abandonner. Un congrès fut enfin ouvert à Dunkerque, où, le 10 décembre 1348, un traité fut signé pour pacifier la Flandre, par la médiation du duc de Lancaster, neveu d'Édouard. Le comte Louis pardonnoit à ses sujets flamands leurs rébellions, il s'engageoit à respecter tous leurs priviléges, et il confirmoit les alliances qu'ils avoient depuis long-temps contractées avec les Anglais (1). Mais les pardons des princes n'ont jamais protégé long-temps ceux qui ont défendu contre eux les droits des peuples. Louis profita de son retour à Gand pour exciter la rivalité entre les métiers divers, et soulever les foulons et d'autres artisans contre les tisserands, qui lui avoient toujours été le plus contraires. Six cents de ceux-ci furent tués dans une grande bataille livrée sur la place publique; le massacre ne finit point là, leurs camarades furent poursuivis et

(1) *Rymer* T. V, p. 652.

égorgés dans leurs maisons; et le comte Louis, 1349
rejetant alors toute contrainte, fit arrêter à Ypres, et à Bruges comme à Gand, tous ceux qui, dans les troubles précédens, avoient montré plus d'indépendance; il les fit ensuite périr sur l'échafaud ou sur la roue. (1)

La peste cependant continuoit à s'avancer, et faisoit lentement le tour de l'Europe; durant l'année 1349, elle régnoit surtout dans les provinces de la France et de l'Allemagne qui sont situées sur l'Océan : l'histoire, en présence de ce fléau, étoit devenue silencieuse; la crainte étouffoit les autres passions, on ne songeoit plus qu'il y eût d'affaires publiques, tandis que chaque famille, frappée dans ses affections privées, étoit plongée dans le deuil, ou ne travailloit qu'à se dérober à la mort. Un grand nombre d'illustres personnages moururent à cette époque; peu d'historiens ont osé dire que ce fut de la peste (2), il y auroit eu un manque de respect à supposer que le fléau qui répandoit la désolation dans le royaume s'étendoit jusqu'au sang royal. Nous avons vu cependant que Blanche, sœur de Philippe de Valois et femme de Charles IV, venoit de mourir. Au mois de septembre 1349, Philippe perdit encore sa femme, la reine Jeanne,

(1) *Meyer, Annal. Fland.* f. 154.

(2) Il faut excepter *Matteo Villani.* L. I, c. 32, p. 35.

1349. sœur du duc Eudes de Bourgogne, et sa belle-fille, la duchesse de Normandie, sœur de Charles IV (1). Jeanne II, fille de Louis Hutin, qui avoit porté la couronne de Navarre à Philippe, comte d'Évreux, son mari, mourut aussi, laissant la Navarre à son fils Charles-le-Mauvais, alors âgé de dix-sept ans (2). Eudes IV, duc de Bourgogne, mourut encore dans la même année : il avoit réuni le duché et le comté de Bourgogne, avec le comté d'Artois, et ce grand héritage passoit à un enfant de quatre ans son petit-fils. (3)

Au printemps de 1349, Philippe fit un voyage à la cour d'Avignon : peut-être vouloit-il fuir la contagion, en venant dans une province où le fléau avoit achevé son cours : mais il avoit encore un autre but (4). Jacques, roi de Majorque, vivoit à la cour de Clément VI, qui subvenoit à ses dépenses ; il ne possédoit plus que les seigneuries de Montpellier et de Lattes, depuis que son cousin le roi d'Aragon lui avoit enlevé les îles Baléares, le Roussillon et la Cerdagne : il brûloit du désir de se venger, de tenter encore une fois la fortune des armes, de mettre à l'épreuve le zèle des partisans secrets qui le rappeloient. Par l'entremise du pape, il offrit à Philippe VI de

(1) Froissart. T. III, p. 1.
(2) Mariana. L. XVI, c. 15, p. 687.
(3) Hist. de Bourgogne. L. X, p. 203, L. XI, p. 209.
(4) Hist. de Languedoc. L. XXXI, c. 31, p. 268.

lui vendre ses deux seigneuries, pour employer 1349.
leur prix à faire un dernier armement. Le traité fut signé le 18 avril 1349, à Villeneuve-lès-Avignon. Philippe promit cent vingt mille écus à payer en trois termes. Le fils et la fille du roi de Majorque, quoiqu'ils eussent moins de quinze ans, signèrent aussi le contrat par lequel leur père aliénoit sa dernière propriété et leur dernier asile (1). Jacques, secondé par la reine Jeanne de Naples, qui, plus tard, épousa son fils, rassembla parmi les Languedociens et les Provençaux, avec l'argent que lui avoit payé Philippe, quinze cents chevaux et onze mille hommes de pied, qu'il transporta, dans l'automne, des ports de Provence à Majorque : mais le gouverneur de cette île, instruit de ces projets, l'attendoit et avoit reçu des renforts. Jacques fut attaqué le dimanche, 25 octobre, comme il venoit de débarquer : il fut tué dans le combat ; son fils fut blessé au visage et fait prisonnier, et ses troupes furent mises dans une complète déroute. Ce désastre même fut une nouvelle garantie de l'acquisition de Montpellier faite par la couronne. (2)

Le dauphin de Viennois, avec lequel Philippe

(1) Hist. de Languedoc. L. XXX, c. 89, p. 246. — Les actes de ventes aux Preuves. *Ibid.* p. 215 *et suiv.*

(2) Hist. de Languedoc. L. XXX, c. 90, p. 21. — *Zurita Indices rerum ab Arag. regibus gest.* p. 200. — Mariana L. XV, c. 12, p. 683.

1349. traitoit en même temps d'une acquisition plus importante, étoit, comme le roi de Majorque, un prince inconsidéré, vaniteux, prodigue, empressé à sacrifier l'avenir au présent, et plus encore que lui méprisé de ses sujets (1). Comme lui, aussi, il jouissoit de la protection du pape. La croisade qu'il avoit commandée n'avoit produit aucun avantage à la chrétienté : il avoit perdu sa femme, Marie des Baux, à Rhodes, vers la fin de mars 1347; il avoit ensuite repris le chemin de l'Europe, et il fut de retour à Grenoble au commencement de septembre de la même année. (2)

En visitant les riches contrées de l'Orient et de l'Italie, le dauphin Humbert avoit augmenté encore son goût pour la magnificence. Quoiqu'il eût vendu tous ses héritages pour être livrés après sa mort; quoiqu'il eût engagé tous ses revenus à l'avance, et qu'il fût accablé de dettes, il augmenta son train de maison, il fournit ses hôtels d'une vaisselle plus splendide, d'équipages plus somptueux (3). Le désordre de ses finances s'accroissoit donc rapidement ; cela n'empêcha pas le pape de le solliciter de se remarier, pour avoir des enfans qui maintinssent l'indépendance de ses États. On lui proposa tour à tour Blanche de Sa-

(1) *Matteo Villani*. L. I, p. 30.

(2) Hist. de Dauphiné, c. 131, 132, p. 343

(3) Hist. de Dauphiné, c. 133, p. 344.

voie, sœur du comte Amé VI, et Jeanne, fille 1349.
du duc de Bourbon : le traité avec la dernière avoit été signé. Jeanne de Bourbon devoit arriver en Dauphiné dans l'automne de 1348; mais la peste qui ravageoit le Midi mit d'abord obstacle à ce voyage; peut-être ensuite le duc de Bourbon reconnut-il qu'il mécontenteroit fortement Philippe; peut-être fut-il instruit du désordre irrémédiable des finances du dauphin; du moins il apporta délai sur délai au voyage de sa fille. Humbert en fut blessé, et il se déclara dégagé de sa parole. (1)

Cependant la gêne croissante où le dauphin étoit réduit par ses dettes, l'humiliation et le dépit que lui avoient causé ses négociations de mariage, les embarras d'une guerre où il s'étoit imprudemment engagé avec le sire de Beaujeu, et qui paroissoit devoir bientôt en susciter une autre avec la Savoie, achevèrent de le dégoûter d'un monde où il avoit toujours voulu briller au-delà de ses moyens; il chercha du moins à en sortir par une action d'éclat, et il résolut de renoncer au siècle pour la vie ecclésiastique. Il étoit, il est vrai, noté pour ses mauvaises mœurs, mais il avoit donné des preuves de sa dévotion par des fondations de couvens, et des persécutions contre les malheureux Vaudois réfugiés

(1) Hist. de Dauphiné, c. 140, 141, p. 347

1349. dans les vallées de Saint-Martin, de Luzerne et d'Angrogne (1). Il avertit donc secrètement Philippe de sa résolution et de son désir de traiter d'une cession immédiate de sa souveraineté. Dès le mois de février 1349, Philippe lui envoya des commissaires à Tournon, qui se rendirent ensuite à Roman, où la négociation continua pendant tout le mois de mars. En avril, Philippe arriva à la cour d'Avignon pour surveiller cette négociation de plus près. Peu auparavant Humbert avoit publié une ordonnance connue sous le nom de *statut delphinal,* pour augmenter les libertés et les franchises de ses peuples, car il cessoit d'en être jaloux depuis qu'il renonçoit à les gouverner. Le traité fut arrêté et rédigé le 30 mars (2); Humbert céda à Charles, fils aîné du duc de Normandie et petit-fils du roi, le Dauphiné en souveraineté pour le prix de deux cent mille florins, dont cent mille lui seroient payés par Philippe, et cent mille par le duc de Bourbon; c'étoit la dot de la fille de celui-ci, la même qui avoit dû épouser Humbert, et qu'il marioit à son successeur Charles de France. Une assemblée solennelle fut convoquée à Lyon pour le 16 juillet; le dauphin Humbert, le duc de Normandie, son fils Charles, et les principaux

(1) Hist. de Dauphiné, c. 136, p. 346.

(2) Hist. de Dauphiné, Preuves. T. II, p. 600.

seigneurs du Dauphiné et des provinces voisines 1349.
s'y trouvoient présens. Humbert remit lui-même à Charles le drapeau des dauphins et les insignes de la souveraineté ; il délia ses sujets du serment qu'ils lui avoient prêté, et les engagea à en prêter un nouveau à Charles, qui, de son côté, jura d'observer les priviléges de la province. Il ne fut nullement convenu à cette occasion que le Dauphiné dût passer toujours au fils aîné des rois. Ce fut seulement lorsque le nouveau dauphin, Charles, devint roi à son tour, qu'il en établit, long-temps plus tard, l'usage. Après avoir ainsi renoncé au monde, Humbert prit l'habit de Saint-Dominique et entra dans un couvent (1). L'année suivante, il fut promu aux ordres par le pape, nommé *patriarche d'Alexandrie*, et en même temps administrateur de l'archevêché de Reims, dont il garda les revenus jusqu'à sa mort, survenue le 22 mai 1358. (2)

Dans l'état d'épuisement où la guerre avoit réduit les finances de France, on comprend à peine où Philippe trouva l'argent nécessaire pour les achats de Montpellier et du Dauphiné. Ses ordonnances indiquent, il est vrai, en partie, les expédiens ruineux et honteux auxquels il eut recours. Il recommença à altérer les mon-

(1) Hist. de Dauphiné, c. 147, p. 350.

(2) Hist. de Dauphiné, c. 153, p. 352. — *Raynaldi*, *Ann. eccles*. 1350. §. 40.

1349. noies, diminuant progressivement leur poids ou leur titre ; de sorte que, dans le cours de l'année 1349, neuf ordonnances changèrent autant de fois cette mesure des valeurs, dont la seule qualité essentielle est l'immutabilité (1). En outre, par une ordonnance du 22 juin, Philippe VI établit que les prévôtés et les autres magistratures auxquelles étoit attaché le droit d'imposer des amendes seroient vendues à l'enchère, au plus offrant ; et ce qu'il y a de plus singulier dans cette ordonnance, c'est que le roi assure l'avoir rendue par amour du pauvre peuple, et pour le soustraire aux extorsions auxquelles il étoit exposé, tant il se soucioit peu de mettre de l'accord entre ses actions et ses paroles. (2)

Enfin, par une ordonnance du 2 octobre, Philippe révoqua tous les dons que lui ou ses prédécesseurs pouvoient avoir faits d'aucune partie du domaine royal dans la vicomté de Paris. (3)

Les peuples étoient réduits à un tel état de souffrance par les désastres de la dernière guerre, par la peste et par la déplorable administration des finances, que le malheur ouvroit leur cœur à toutes les superstitions. Quelques enthousiastes, en Allemagne et dans les Pays-Bas, avoient pro-

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 295, 296, 301, 302, 304, 318.

(2) Ordonn. de France. T. II, p. 303.

(3) *Ibid.* p. 315.

posé des pénitences publiques ; des processions d'hommes et même de femmes parcouroient les rues, à moitié nus, en se donnant la discipline, et faisant couler leur sang en abondance ; mais toute espèce de rassemblement populaire excitoit la défiance du gouvernement français ; Philippe fit condamner les flagellans, d'abord par la Sorbonne, puis par Clément VI, comme introduisant de leur autorité privée de nouvelles pénitences dans l'Église, puis il les fit repousser sur les frontières, et dissiper par force leurs processions partout où elles se présentèrent. (1) 1349.

Les rois de France et d'Angleterre sentoient cependant toujours plus le besoin de conserver entre eux une trève qui leur laissoit le temps de réparer leurs forces ; aussi donnèrent-ils, de part et d'autre, au mois de mars 1349, des pleins pouvoirs à leurs commissaires pour ouvrir de nouvelles négociations (2) ; ceux-ci se rassemblèrent entre Calais et Guines, et signèrent, le 2 mai, une prolongation de la trève, qui devoit durer jusqu'à la fête de Pentecôte 1350. Ils convinrent en même temps que les deux rois enverroient leurs ambassadeurs à la cour d'Avignon, pour y traiter, sous la médiation du pape, de la paix définitive. (3)

(1) *Cont. Nangii.* p. 111.—*Annal. eccles. Raynaldi.* 1349. §. 18-22.

(2) *Rymer.* T. V, p. 657, 658.

(3) *Rymer.* T. V, p. 660.

1349. Toutefois Philippe ne se regardoit pas comme lié par ses engagemens, dès qu'il trouvoit quelque avantage à les violer. Il avoit envoyé Geoffroi de Charny à Saint-Omer pour y prendre le commandement de la frontière : celui-ci essaya de corrompre le gouverneur de Calais pour se faire livrer cette ville par trahison. Il promit à ce dernier, qui étoit un Lombard nommé Aimery de Pavie, de lui compter vingt mille écus s'il ouvroit ses portes aux Français. Aimery donna sa parole; mais en même temps il en prévint Édouard, qui aussitôt arriva secrètement à Calais, avec le prince de Galles et bon nombre de
1350. chevaliers. Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier 1350, Aimery fit en effet entrer dans le château un premier détachement français que commandoit Oudart de Renti, chargé en même temps d'apporter l'argent; mais à peine cet argent fut compté, que des Anglais, cachés dans une chambre attenante, se jetèrent sur Oudart et le firent prisonnier. Édouard sortit ensuite à la tête de ses gendarmes, avec lesquels il chargea Charny, qui attendoit hors des murs qu'on lui ouvrît les portes, et qui, surpris lorsqu'il croyoit surprendre, fut fait prisonnier par Edouard, avec presque tous ceux qu'il avoit conduits à cette honteuse expédition. (1)

(1) Froissart, T. II, c. 326, p. 483 *et suiv.* — *Rob. d'Avesbury*, p. 181, et en note à Froissart, p. 484. — Thom. Wal-

Édouard montra peu de ressentiment de cette violation de la trêve, quoiqu'elle eût failli lui coûter Calais; il étoit glorieux de son succès et de la manière dont il s'étoit comporté dans la bataille. Il y avoit combattu corps à corps contre Eustache de Ribaumont, qui ne l'avoit pas reconnu, et il l'avoit fait prisonnier; il le renvoya sans rançon, en lui donnant même un chapelet de prix. Quant à Charny, il l'emmena en Angleterre avec les autres prisonniers; mais bientôt il leur permit à tous de se racheter (1). Charny, de retour de sa captivité, ne se montra point si généreux: comme il étoit à Saint-Omer, il apprit qu'Aimery de Pavie étoit venu passer quelques jours de fête dans une maison de plaisance proche de Calais. Au mépris de la trêve, il vint l'y surprendre, et le ramenant à Saint-Omer, il l'y fit mourir dans les tourmens sur la place du marché. (2)

1350.

Malgré ces violations répétées de la trêve, Édouard ne voulut point déclarer qu'elle étoit rompue. La peste, après avoir ravagé la France, avoit passé en Angleterre; elle y étoit accompagnée, ce qu'on n'avoit pas remarqué ailleurs, par une épizootie presque universelle; la mor-

singham, *Hist. Angliæ*, p. 168.—*Ypodigma Neustriæ*, p. 519. — *Matteo Villani*. L. I, c. 33, p. 36.

(1) Froissart, c. 329, p. 498.

(2) Froissart. T. III. add. 4, p. 19.

1350. talité parmi les hommes et les animaux sembloit devoir dépeupler la terre (1). A plusieurs reprises, Édouard fut forcé de proroger son parlement, par l'impossibilité de réunir ses conseillers effrayés (2). Il donna aussi des ordres pour arrêter l'émigration de ses sujets, qui sembloient vouloir tous déserter l'Angleterre (3). Ce n'étoit pas sous le poids de cette calamité qu'il pouvoit lui convenir de renouveler les hostilités; il nomma donc, le 5 mai, des commissaires pour traiter avec la France (4), et, le 13 juin, la trève fut en effet renouvelée pour durer jusqu'au 1er août de l'année suivante. (5)

Pendant ce temps la cour de France étoit dans les fêtes; presque tous les princes se marioient à la fois; Jean, duc de Normandie, fut d'abord promis à sa cousine Blanche de Navarre, sœur du nouveau roi Charles-le-Mauvais; mais Villani assure que lorsque Philippe de Valois vit cette jeune personne, alors âgée de dix-huit ans, il fut si frappé de sa belle figure, qu'il résolut de la garder pour lui. Il l'épousa en effet, le 19 janvier 1350, pendant l'absence de son fils (6). Pour consoler celui-ci, il lui fit épouser, le 9 février

(1) Knyghton. L. IV, p. 2598-2601.
(2) *Rymer*. p. 655, 658.
(3) Le 1er décembre 1349. *Rymer*. T. V, p. 668.
(4) *Ibid*. p. 671.
(5) *Ibid*. p. 672, 676, 678.
(6) *Matteo Villani*. L. I, c. 32, p. 35.

suivant, Jeanne, fille de Guillaume, comte de Boulogne et d'Auvergne, dont elle avoit hérité en 1332. Elle étoit alors âgée de vingt-quatre ans, et veuve de Philippe de Bourgogne, tué à Aiguillon. Outre les deux fiefs de son héritage paternel, elle apportoit encore à son époux l'administration du duché et du comté de Bourgogne, ainsi que du comté d'Artois, héritage de son fils, alors en bas âge, dont elle et son mari furent conjointement tuteurs. Ce mariage causa aux Bourguignons beaucoup d'inquiétude et de mécontentement; ils se crurent dès-lors peu assurés de la vie de leur jeune prince (1). Enfin, au mois d'avril, Charles, fils du duc de Normandie et petit-fils de Philippe, qui prenoit le titre de dauphin depuis la cession qu'Humbert II lui avoit faite, épousa, à Tain en Dauphiné, Jeanne de Bourbon, qui avoit été d'abord promise à son prédécesseur (2). Dans le même temps, par la médiation de la France, Louis II de Flandre épousa Marguerite, seconde fille du duc de Brabant, avec l'agrément de ses sujets, qui commençoient à se détacher de l'alliance de l'Angleterre. (3) 1350.

Les fêtes de la cour, tout comme les calamités

(1) *Matteo Villani*. L. I, c. 32, p. 35. — Froissart. T. III. add. 6, p. 23, et Append. p. 423.

(2) Hist. de Dauphiné, c. 151, p. 351.

(3) Froissart. T. III. add. 2, p. 4. — *Meyer*, *Ann. Fland.* L. XIII, f. 155.

1350. du royaume, étoient toujours le signal de nouvelles exactions pour les peuples. Il falloit trouver de l'argent pour subvenir aux dépenses que tous ces mariages avoient occasionnées. De nouvelles ordonnances bouleversèrent encore le système monétaire. Celle du 16 janvier étoit une crue du 8 sous par marc d'argent, en sorte qu'elle détérioroit toujours plus le numéraire; mais celle du 3 mai annonça le retour à un autre système, celui de la monnoie forte, et elle étoit accompagnée d'un réglement sur la manière dont les dettes contractées en monnoie foible devoient être acquittées lorsque le créancier étoit tout autre que le roi (1). De plus, la bourgeoisie de Paris, sollicitée par Philippe, lui accorda pour un an une aide assez forte sur toutes les denrées vendues dans la ville (2); et des commissaires envoyés en Languedoc, en même temps qu'ils traitèrent avec les États pour en obtenir un subside, furent autorisés à vendre toutes les grâces qui dépendoient de la prérogative royale. Ils pouvoient pardonner tous les crimes, sauf celui de trahison et de lèse-majesté; anoblir les vilains, légitimer les bâtards : tout ce qu'ils feroient seroit bien fait, pourvu qu'ils apportassent beaucoup d'argent. (3)

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 318, 321, 322.

(2) *Ibid.* p. 318.

(3) Hist. de Languedoc. L. XXXI, c. 38, p. 270.

Mais, tandis que les agens de Philippe VI travailloient de toutes parts à remplir son trésor épuisé par ses prodigalités, sa santé déclinoit rapidement. Il étoit âgé de cinquante-huit ans lorsqu'il avoit épousé une très jeune personne; vivement épris d'elle, il crut lui-même pouvoir se conduire en jeune homme; ses excès le jetèrent bientôt dans un état de langueur que le moindre accident devoit rendre fatal. En effet, dès qu'une maladie vint à se déclarer, il y succomba en peu de jours. Il mourut à Nogent-le-Roi, le dimanche 22 août 1350, laissant deux fils, dont l'aîné, Jean, duc de Normandie, qui lui succéda, avoit déjà quatre fils et trois filles de sa première femme. Le second, Philippe, duc d'Orléans, auquel il laissa encore en mourant le comté de Valois, n'avoit pas d'enfans. La jeune femme du roi Philippe demeura à sa mort grosse d'une fille. (1) 1350.

(1) *Matteo Villani*. L. I, c. 75, p. 73. — *Cont. Nangii*. p. 111. — Froissart. T. III. Add. 6, p. 23 et c. 330, p. 425. — *Vitæ Romanor. Pontific*. T. III, P. II, p. 567, 577, 583.

CHAPITRE VII.

Avénement du roi Jean au trône. — Le besoin d'argent le force à traiter avec ses sujets. — Fréquentes violations de la trève avec l'Angleterre. — Charles d'Espagne, favori du roi, assassiné par le roi de Navarre. — Pardon accordé à celui-ci. — Renouvellement de la guerre. — Réforme des abus opérée par les États-Généraux. — 1350-1355.

L'avénement d'un nouveau roi à la couronne est toujours un des grands événemens de l'histoire des monarchies. Plus on a voulu soumettre l'État à une seule direction, à une seule volonté, plus on a confié le pouvoir aux personnes et non aux institutions; et plus le caractère individuel du maître acquiert d'importance, plus sa capacité, ses passions, ses fantaisies, font la destinée des États. Aux yeux des courtisans, qui se figurent qu'une révolution n'est autre chose que la transmission à d'autres mains du pouvoir qu'on leur ôte, la mort d'un souverain et la succession d'un nouveau roi ressemblent fort à une révolution. En effet, il est rare que l'héritier présomptif du trône ait joui, pendant le

règne de son prédécesseur, de tout le crédit 1350.
auquel il se croyoit le droit de prétendre : presque toujours il trouvoit sur son chemin des conseillers, des confidens du monarque, qui lui faisoient sentir sa dépendance. La mort de leur patron étoit le signal de leur disgrâce : à chaque nouveau règne, cette mort avoit en France amené sur eux une punition sévère, souvent un supplice cruel; tandis qu'en même temps on voyoit s'avancer rapidement aux honneurs, aux fonctions les plus importantes, les favoris de l'héritier du trône, qui jusqu'alors s'étoient cachés dans l'ombre, qui souvent avoient vécu dans la disgrâce du feu roi.

Toutefois, lorsque l'avénement du nouveau roi n'a d'autre conséquence que la chute plus ou moins rude des hommes en place, et l'élévation de nouveaux dépositaires du pouvoir, encore qu'il en résulte le même bouleversement des intérêts personnels, quelquefois la même souffrance qu'auroit causée une révolution, ce n'en est point une cependant, tant que le caractère du nouveau monarque, ses opinions, ses passions, ne changent point le principe du gouvernement, n'appellent point une autre classe de la société à influer sur les destinées nationales, et ne donnent point à la politique extérieure une autre direction. La plupart des changemens de souverain qu'a éprouvés la France

1350. n'ont point altéré le système d'après lequel elle étoit gouvernée : les hommes en place sont tombés sans altérer ou améliorer les institutions publiques; les intérêts privés ont été froissés sans que les intérêts publics aient acquis une chance de plus.

On n'avoit point lieu d'attendre d'autre changement, lorsque, le 22 août 1350, Jean, duc de Normandie, succéda à Philippe VI ou de Valois, son père. Le nouveau souverain, né le 26 avril 1319, étoit à cette époque âgé de plus de trente-un ans. Déjà homme fait, il avoit eu le temps de se donner à connoître; il avoit vécu, selon les apparences, dans une parfaite intelligence avec son père; il avoit eu sous lui une part assez considérable au gouvernement, et l'on n'avoit point eu occasion de remarquer qu'il nourrissoit un ressentiment secret contre quelques uns de ceux que son père avoit le plus favorisés; qu'il étoit, au contraire, le protecteur et l'ami de quelques uns de ceux qu'il avoit persécutés; en sorte qu'on fut étonné des renversemens de fortune qui signalèrent le commencement du nouveau règne, et que nous serons bientôt appelé à raconter. D'autre part ceux qui approchoient l'héritier du trône savoient déjà qu'il étoit l'image de son père; que, comme lui, son esprit étoit tout superficiel, et qu'il étoit dépourvu de toutes les connoissances

plus nécessaires à un roi; que, comme lui, il appeloit grandeur le faste royal, et élévation de caractère un orgueil jaloux, une irritation profonde contre toute limite à son pouvoir; qu'il étoit brave comme lui, sans avoir plus que lui le moindre talent pour la guerre; que, comme lui, il s'étoit complu à nourrir ses passions impétueuses, à donner l'essor à ses transports de colère, et que ni l'humanité, ni l'honneur, ni la foi donnée ne le retiendroient, quand il croiroit devoir se venger. 1350.

Toutefois un sentiment particulier établissoit entre le père et le fils quelque différence : c'étoit la passion qu'avoit Jean d'être reconnu pour un preux chevalier. La seule instruction des grands étoit celle qu'ils pouvoient puiser dans les romans de chevalerie, soit qu'ils les lussent eux-mêmes, ou qu'ils se les fissent raconter. Les prêtres, il est vrai, leur enseignoient bien aussi la religion; mais ils leur demandoient de croire et non de savoir; ils redoutoient le raisonnement en matière de conscience tout comme en matière de dogme; ils disoient aux laïques que leur affaire étoit de se soumettre, tant pour la foi que pour la morale, aux prêtres, qui savoient ces choses-là, non de les étudier eux-mêmes; et ils étoient suffisamment secondés par la paresse naturelle à des esprits qui n'avoient jamais réfléchi. Pour quelques uns, en bien petit nombre,

1350 l'instruction s'étoit étendue encore à la grammaire, la rhétorique et la philosophie scolastique; mais ceux-là même n'avoient jamais songé à mêler ce qu'ils savoient à leur jugement des affaires du monde ou à leur conduite; la mémoire de quelques uns étoit exercée, quelques autres avoient encore acquis un pouvoir de dialectique pour les disputes d'école; aucun par son éducation n'avoit appris à être un homme et à connoître le monde.

Les romans de chevalerie présentoient aux gentilshommes et aux princes un tout autre enseignement; ils s'emparoient de leur imagination, ils nourrissoient leurs pensées, non quand ils étudioient, mais au milieu de leurs délassemens, ou dans l'activité de leur vie. Racontés ou lus durant les longues veillées de l'hiver dans leurs châteaux, également connus de tous les membres de la famille, ils leur servoient de règle pour diriger leurs tournois et leurs fêtes; ils se représentoient à eux dans leurs combats dont ils sembloient l'image, et les exemples de chevalerie étoient la seule morale pratique de leur vie. Le monde n'étoit connu à eux que par les romans; l'histoire ancienne avoit revêtu, pour autant qu'elle étoit connue d'eux, tous les costumes de la chevalerie; l'histoire moderne, à laquelle Froissart ou Jean-le-Bel, dont il avoit continué le récit, donnoit alors un caractère

tout nouveau, et qu'il tiroit des archives latines 1350.
des cloîtres pour la livrer en français aux gens du monde, étoit elle-même une copie de la chevalerie. Froissart, dont l'esprit avoit été formé par les romans, qui ne savoit que ce qu'il avoit appris par eux, ou ce qu'il avoit vu et recherché lui-même dans le monde; qui ne se proposoit autre chose que d'être lu ou raconté aux chevaliers et aux nobles dames, pour les amuser, et leur faire retrouver leurs romans favoris dans les aventures de leurs jours; Froissart est en même temps un exemple de cette domination de l'esprit de chevalerie, et une cause de son universalité. Le roi Jean fut un de ces hommes pour qui Froissart écrivoit, sur l'imagination de qui il agissoit, et qui, incapable d'étudier avec soin ou de penser par lui-même, prenoit pour règle de conduite les idées qu'il trouvoit dans la circulation commune.

Froissart, dans ses récits, accordoit également son admiration à la bravoure et à la ruse; au faste qui dépensoit sans mesure, comme au bonheur et à l'adresse de celui qui gagnoit ou pilloit beaucoup; à la courtoisie qui pardonnoit, comme à la colère qui faisoit répandre des torrens de sang: étonner, c'étoit déjà mériter des applaudissemens. Toutes les aventures surprenantes plaisoient également aux chevaliers et aux nobles dames, et c'étoit là le public de choix de Froissart,

1350. Toutes se changeoient en leçons pour le roi Jean, qui se proposoit seulement d'être *gai, frisque, amoureux et bachelereux durement;* et quand il méritoit cet éloge, il se croyoit un grand roi.

L'exemple du roi de Bohême, premier beau-père du nouveau roi de France, avoit également contribué à inspirer à celui-ci ce goût de chevalerie. Jean de Bohême passoit pour le plus brillant chevalier de son siècle, habile à tous les exercices du corps, brave jusqu'à la témérité, galant dans les cours, prodigue avec ses amis, il avoit eu plus que personne le talent de gagner les cœurs; mais il joignoit à ces qualités chevaleresques des manières séduisantes, une éloquence entraînante, beaucoup d'adresse et beaucoup de grâces dans l'esprit; et cependant Jean de Bohême avoit été loin d'être un bon roi. Jean de France, qui le prit pour modèle, lui étoit inférieur pour toutes les qualités du cœur et de l'esprit. Il est vrai qu'il est connu dans l'histoire sous le nom de *Jean-le-Bon;* mais les historiens du quatorzième siècle ne mentionnoient guère les rois et les grands personnages sans joindre quelque épithète à leur nom; et quand Froissart a dit *le bon roi Jean,* c'étoit plutôt de sa part un signe de respect que la désignation d'aucune qualité morale.

Dès l'instant de la mort de son père, Jean se saisit du pouvoir, sans attendre ni assenti-

ment des barons, ni acclamation du peuple, ni sacre de l'Église. C'est tout au plus à cette époque qu'on peut faire remonter cette perpétuité du pouvoir royal, qui ne souffre aucune interruption, et qu'on a exprimée par cette phrase bizarre : *Le roi est mort, vive le roi!* Jean revint aussitôt de Nogent-le-Roi, où son père étoit mort le 22 août, à son palais de Vincennes, et le 31 du même mois, il y rendit une ordonnance dans laquelle ses officiers lui donnent le titre de roi, encore qu'il évite de le prendre lui-même (1). Cette ordonnance avoit pour objet une première altération des monnoies, une crue de 31 sous sur le marc d'or; car déjà il se pressoit de suivre les traces de son père. Son but étoit de se procurer de l'argent pour les fêtes de son sacre. Elles eurent lieu dans l'église de Notre-Dame de Reims, le 25 septembre, où il reçut l'onction sacrée des mains de l'archevêque Jean de 1350.

(1) Dans cette ordonnance, Jean, qui n'étoit pas sacré, et qui, par conséquent, aux yeux du grand nombre n'étoit pas encore roi, évita de prendre aucun titre. « Jehan, dit-il, par la grâce de Dieu, à nos amis et féaux les généraux maîtres de nos monnoies salut. » Il n'emploie non plus que son sceau de duc de Normandie. « Sous notre grand seel, duquel nous usions avant que nous vinssions au gouvernement de notre royaume » ; toutefois on voit qu'il dit, *notre royaume*, et ses officiers, usant de plus de courtoisie, ajoutent : *Ainsi signé par le Roi en son conseil.* Ordonnances de France. T. II, p. 336.

1350. Vienne (1). Aussitôt après son couronnement, il donna l'ordre de chevalerie à son frère Philippe, duc d'Orléans et comte de Valois, alors âgé de quinze ans et demi; à son fils Charles, dauphin de Viennois, qui n'étoit que de six mois plus jeune que son oncle; à son autre fils Louis, depuis duc d'Anjou; au duc de Bourgogne, fils de sa seconde femme, enfant âgé de quatre ans, dont il gouvernoit le duché; aux comtes d'Alençon, d'Étampes, de Dammartin, et à plusieurs autres seigneurs; enfin à ses deux cousins germains Jean et Charles, fils de Robert d'Artois, celui même que son père avoit tant persécuté; qu'il avoit accusé de trahison, de sortilége, et en particulier d'avoir tenté d'envoûter ou d'ensorceler Jean lui-même pour le faire périr. Ces deux princes, dont l'aîné avoit vingt-neuf ans, avoient passé quinze ans en prison; tous leurs biens avoient été confisqués, et Philippe les avoit poursuivis de sa haine jusqu'à la fin de sa vie. On vit avec plaisir que Jean n'avoit point les mêmes ressentimens; qu'il appeloit ses deux cousins auprès de lui; qu'il les combloit de biens, et qu'il sembloit n'accorder aucune foi aux crimes dont leur père avoit été chargé, et pour lesquels il avoit été condamné par des juges

(1) *Cont. Nangii.* p. 111. — Froissart, T. III, p. 23 et p. 425. — *Gallia Christiana.* T. IX, p. 126.

serviles (1). Mais presqu'aussitôt il montra aussi que les favoris de son père ne devoient pas plus compter sur son amitié que ses ennemis sur sa haine. Parmi les hommes à qui Philippe VI avoit accordé le plus de confiance étoit Raoul, comte d'Eu et de Guines, qu'il avoit fait connétable. Ce seigneur, avec le comte de Tancarville, avoit été fait prisonnier à Caen, par les Anglais, en 1346. Édouard lui avoit d'abord demandé une rançon exorbitante; mais comme le comte étoit un des plus aimables entre les courtisans, ou, comme dit Froissart, « durement able, gai, « frais, plaisant, joli et léger, et en tous états si « très gracieux que, dessus tous autres, il pas- « soit route, il obtint grandement la grâce et « amour du roi d'Angleterre, de la reine, des « seigneurs et des dames dont il avoit la connois- « sance » ; en sorte qu'Édouard réduisit sa rançon à la somme de soixante mille écus d'or, et lui accorda la permission de repasser en France, et d'y séjourner une année pour la rassembler. 1350.

Dès qu'il eut obtenu sa liberté, le comte de Guines s'empressa de revenir auprès du roi Jean, sur la bienveillance duquel il croyoit pouvoir compter. Au moment où Jean le vit entrer, il lui dit : Comte, j'ai à vous parler en secret; et il l'emmena dans une chambre, où on assure qu'il

(1) Chronique de Saint-Denis, app. à Froissart. T. III, p. 425, et variantes de Froissart. T. III, p. 24.

1350. lui montra une lettre, en lui demandant s'il la reconnoissoit; et comme le comte, troublé, tardoit à répondre, le roi ajouta aussitôt : « Ah ! « ah ! mauvais traître, vous avez bien mort des- « servie, si n'y faudrez mie, par l'âme de mon « père. » Il le fit à l'instant arrêter; il refusa toute explication aux seigneurs qui vinrent solliciter pour lui; et, dès le second jour, il leur répondit qu'il ne dormiroit plus, tant que le comte de Guines seroit en vie. En effet, il le fit décapiter dans l'hôtel même de Nesles, où il logeoit, le 19 novembre, en présence du duc de Bourbon, du comte d'Armagnac, du comte de Montfort, des sires de Boulogne et de Revel, et de quelques chevaliers. Comme il ne fit pas même précéder son supplice d'un simulacre de jugement, on n'a jamais su de quoi il l'accusoit (1); mais on conjectura que le comte, qui n'avoit guère d'autre moyen de payer son exorbitante rançon, avoit promis à Édouard de lui vendre le château de Guines, s'il ne pouvoit d'aucune autre manière lever de l'argent en France, et que Jean lui avoit fait trancher la tête, pour que sa rançon ne coûtât ni argent ni forteresse au royaume. (2)

Tandis que la noblesse française éprouvoit

(1) Froissart. T. III, p. 51 et 52. — Chr. de Saint-Denis, *Ibid.* p. 426. — *Cont. Nangii.* p. 112.

(2) *Matteo Villani.* L. II, c. 50, p. 138.

un vif ressentiment de cette exécution, la mort 1350
du connétable donnoit à Jean l'occasion de distribuer des grâces à de nouveaux favoris. Il ne put, il est vrai, disposer du château de Guines; les gens qui y étoient en garnison, irrités de la mort de leur maître, entamèrent aussitôt un traité avec le gouverneur de Calais pour les Anglais; et, comme ils n'étoient qu'à deux lieues de cette ville, ils firent entrer les Anglais dans leur fort, avant que le roi Jean pût y pourvoir. Mais celui-ci donna à son cousin, Jean d'Artois, le comté d'Eu, et il donna la charge de connétable de France à Charles d'Espagne, fils d'Alfonse de la Cerda, et plus jeune frère de ce Louis d'Espagne, qui avoit été en 1342 maréchal de l'armée de Bretagne, et ensuite proclamé par le pape roi des îles Fortunées. En même temps, il nomma ce même Charles d'Espagne comte d'Angoulême. « C'étoit, dit Villani, un chevalier de grand cœur et de grande hardiesse, « vaillant dans les armes, plein de vertu et de « courtoisie, de belle figure et de belles ma- « nières. Le roi, qui lui montroit un singulier « amour, suivoit son conseil par-dessus celui de « tous les barons; aussi ceux qui ne craignoient « pas de mal parler en accusoient le roi, tandis « que les autres en ressentoient une extrême « envie. » (1)

(1) *Matteo Villani*. L. III, c. 95, p. 219.

1350. Avant le supplice du comte de Guines, le roi Jean confirma la trève avec l'Angleterre, qui avoit déjà été prolongée par Philippe pour une autre année; mais cette prorogation n'auroit pas été considérée comme obligatoire, si elle n'avoit été acceptée par le nouveau roi (1). Il partit ensuite pour se faire reconnoître par les provinces du midi, en visitant auparavant la Bourgogne, dont il étoit administrateur au nom de Philippe, fils de sa femme, qui portoit alors le titre de duc. Cet enfant de quatre ans pouvoit mourir, et le roi Jean y comptoit si bien, qu'il étoit surtout occupé d'empêcher que son riche héritage ne passât à d'autres après lui. Une sœur du jeune duc étoit déjà fiancée à Amé VI, comte de Savoie, et elle avoit été envoyée à sa cour pour y être élevée par Blanche de Bourgogne, sa tante, mère du comte Amé. Jean ne vouloit point qu'elle l'épousât, ou qu'elle épousât aucun autre. Il entra donc en traité avec la cour de Savoie, pour se faire rendre la jeune princesse Jeanne de Bourgogne, fille de sa femme. Il offrit pour la racheter un hôtel à Paris, et quarante mille florins en or. Les Savoyards hésitèrent long-temps à accepter ce marché; les négociations entamées pendant que Jean étoit en Bourgogne se prolongèrent plusieurs années,

(2) *Rymer*. T. V, p. 690.

et le traité final ne fut signé à Paris que le 5 janvier 1355. Après quoi la jeune princesse, que la cupidité de son beau-père condamnoit au célibat, fut rendue; mais les Bourguignons en conçurent les plus vives alarmes pour leur duc, auquel le roi, son tuteur, étoit si déterminé à ne point laisser d'héritier. (1) 1350

Après avoir raffermi son autorité sur la Bourgogne, Jean continua sa route vers Avignon, où il fut reçu en grande pompe par le pape Clément VI, et par les cardinaux (2), tandis que, dans cette même année, la foule des pénitens se portoit à Rome, pour y gagner les indulgences du jubilé (3). Le roi Jean choisit son domicile à Villeneuve d'Avignon, sur la droite du Rhône, et par conséquent sur terre de France. Il y étoit encore le 29 décembre; de là il se rendit à Beaucaire, et enfin à Montpellier, où il fit son entrée le 7 janvier 1351. (4) 1351

Le roi Jean avoit convoqué à Montpellier pour le 8 janvier, une assemblée des États du Languedoc, afin de leur demander un subside, à l'occasion de son joyeux avénement. Les prélats,

(1) P. Planche, Hist. du duché de Bourgogne. T. II, L. X, p. 207. L. XI, p. 209. — Guichenon, Hist. généalogique de Savoie. T. I, p. 401 et 408.

(2) Froissart. T. III, p. 23.

(3) *Raynaldi Annal. eccl.* 1350. §. 1.

(4) Hist. de Languedoc. L. XXXI, p. 272.

1351. les barons et les députés des villes des quatre sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne, Beaucaire et Rouergue s'y réunirent en effet, mais il ne s'est conservé aucun détail sur cette assemblée : il est probable que ses membres se contentèrent d'écouter les propositions du roi pour les référer à leurs commettans, car les députés de la province furent convoqués pour le 16 février suivant, à se trouver à Paris, aux états-généraux de tout le royaume, sans doute pour donner leur réponse sur les demandes du roi. Quelques grâces accordées à la province signalèrent cependant le séjour du nouveau roi en Languedoc. Il écouta les plaintes des habitans de Narbonne, sur les vexations exercées par ses officiers, et il leur accorda une charte, en confirmation de leurs priviléges (1). Il donna audience également au vicaire général de l'archevêque de Toulouse, qui venoit lui dénoncer l'horrible rigueur des moines envers ceux de leurs frères qu'ils accusoient de quelques fautes graves : « Ils « les jetoient », dit un historien qui vécut un siècle plus tard, « dans une prison perpétuelle « et ténébreuse, qu'ils nommoient *vade in pa-* « *cem :* ils ne leur donnoient pour vivre que du « pain et de l'eau, et leur interdisoient toute « communication avec les hommes, en sorte que

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXI, c. 39, p. 272.

« les uns après les autres ils y mouroient déses- 1351.
« pérés. » Le roi Jean ordonna que les abbés et supérieurs des couvens fussent obligés de visiter deux fois par mois, pour les consoler, ceux qu'ils auroient condamnés à la prison ténébreuse, qu'ils leur permissent aussi deux fois par mois la visite d'un autre moine. Quoique le roi ne se fût réservé aucun moyen de faire exécuter cette ordonnance miséricordieuse, elle excita les plus violentes clameurs dans les couvens : le même historien nous dit « que les frères mi-« neurs et les frères prédicateurs firent des « efforts inouïs pour obtenir la révocation de « cette ordonnance : qu'ils invoquèrent même « l'autorité du pape, mais que le roi persévéra, « et voulut qu'ils obéissent ou qu'ils sortissent « du royaume. » (1)

Après avoir donné un brillant tournoi à Villeneuve d'Avignon, dans lequel les habitans du Midi purent admirer la bonne mine de leur roi, et son habileté dans tous les exercices chevaleresques, après y avoir compté parmi les spectateurs toute la cour pontificale, malgré les censures qu'elle avoit souvent prononcées contre ce genre de divertissemens, Jean repartit en droi-

(1) *Chron. Gulielmi Burdini.* Preuves de l'hist. de Languedoc. T. IV, p. 29.

1351. ture pour Paris, où il arriva au commencement de février. (1)

La tenue des états-généraux de tout le royaume rappeloit le roi à Paris. Aucun souverain moins que le roi Jean ne désiroit associer le peuple à l'autorité; aucun ne mettoit plus son point d'honneur à ce que personne ne pût disputer ses ordres, ou supposer des limites à son pouvoir; aucun n'avoit plus de mépris pour le peuple, ou plus de désir de le tenir à distance de lui; cependant, dès le commencement de son règne, il se vit obligé de convoquer des assemblées nationales, et chaque année il fut entraîné à se mettre davantage dans leur dépendance. De sa part, il n'y avoit aucun projet; il n'y avoit non plus aucune usurpation de la part du peuple, dans ce partage de l'autorité auquel les assemblées d'États furent admises. La seule détresse du trésor royal appela malgré eux, en quelque sorte, les députés de la nation à chercher comment ils pourroient avoir de l'argent, et bientôt après à regarder comment cet argent étoit dépensé. Jean avoit montré le même goût que Philippe pour le faste, pour les fêtes, pour les prodigalités de tout genre; le sacre, la chevalerie des jeunes princes, le voyage du Midi,

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXI, c. 40, p. 272. — *Ibid.* Note XXII, p. 571.

le tournoi de Villeneuve, avoient épuisé son épargne; tout moyen lui étoit bon pour la remplir de nouveau, et il ne prévoyoit point qu'en s'adressant pour cela à ses sujets, il partageroit avec eux sa puissance. 1351.

Il n'existoit point encore dans chaque province, dans chaque ville, dans chaque hameau, des agens du roi qui pussent en son nom demander de l'argent aux peuples. En général, les agens de l'autorité ne recevoient point leur salaire des mains du roi; d'ailleurs Jean ne payoit personne, et n'avoit, par conséquent, nulle part de serviteurs affidés : quelques ordres étoient donnés en son nom par des juges ou des sergens, qu'il ne payoit pas non plus, mais auxquels il accordoit pour récompense une sorte de monopole de la justice : le plus souvent l'autorité étoit exercée ou par des commandans militaires et féodaux, ou par des corporations : les premiers se payoient par leurs mains aux dépens du peuple, les secondes s'administroient gratuitement; et comme ni avec les uns ni avec les autres le roi n'avoit rien à débourser, il étoit content.

Mais les désastres de la guerre avec les Anglais avoient fort diminué les revenus, tandis que l'incapacité et la prodigalité du roi multiplioient les dépenses. Jean avoit donc besoin de recueillir l'argent qui restoit dans la poche de ses

1351. sujets, et sans croire aux États aucun droit exclusif d'asseoir de nouvelles contributions, il les assembloit pour qu'ils perçussent gratuitement l'argent qu'ils lui accorderoient, tandis que s'il employoit des hommes salariés par lui pour le lever, il n'en reviendroit rien au trésor.

Il avoit si peu le sentiment des droits de ses sujets, ou des ménagemens qu'il devoit à leur propriété, que, pendant le temps même qu'il convoquoit les États, il continuoit ses opérations désastreuses sur les monnoies, parce que, pour les accomplir, il n'avoit besoin ni de conseil ni d'aide, et que tous les monnoyeurs étoient des ouvriers à sa paie. Dans le courant de l'année 1351, il ne rendit pas moins de dix-huit ordonnances sur les monnoies, tantôt pour augmenter, tantôt pour diminuer la valeur du marc d'or et d'argent, et presque toujours avec injonction de tenir secrète la première de ces deux opérations, et de faire grand bruit de la seconde (1). On comprend à peine comment le commerce pouvoit résister à ces fluctuations continuelles. Les historiens italiens nous apprennent, il est vrai, qu'elles causèrent la ruine de leurs compatriotes, et qu'elles déterminèrent le plus grand

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 343, 344, 388, 389, 417, 428, 429, 430, 431, 432, 444, 447, 448, 449 et 467.

nombre d'entre eux à renoncer aux affaires et 1351.
à quitter la France (1). Deux ordonnances de cette année nous apprennent aussi que le roi Jean confisqua les créances des marchands juifs et lombards, et défendit à ses sujets de leur payer ce qu'ils leur devoient, s'ils ne vouloient s'exposer à payer deux fois (2); néanmoins, comme un pays ne peut se passer entièrement de commerce, d'autres marchands étrangers bravoient tous les hasards pour continuer d'approvisionner la France : seulement ils exigeoient de leurs chalands, comme compensation de leurs risques, des bénéfices énormes, et ils contribuoient ainsi à augmenter la misère universelle.

Aucun historien contemporain n'a fait seulement mention des états-généraux de 1351 : nous ne les connoissons que par les ordonnances qui furent rendues sur leur demande. Il semble qu'ils ne songèrent pas même à prendre en considération l'état du royaume : les députés de chaque province traitoient séparément avec le roi pour les intérêts de leur province ; et, en général, Jean ne leur refusoit pas les ordonnances quand elles lui étoient demandées l'argent à la main. Ainsi, sur la réquisition des fabricans de toiles larges de la ville de Troyes, il interdit à leurs

(1) *Matteo Villani*. L. I, c. 75, p. 74.

(2) Ordonn. de France. T. II, p. 418 et 441.

1351. rivaux de faire dans la même ville des toiles étroites, nommées *couvrechefs* (1); sur celle des bourgeois de Mâcon, il renouvela la charte de leur commune, qui garantissoit la juridiction des magistrats nommés par eux, et les mettoit à l'abri des confiscations souvent prononcées par les officiers royaux pour des fautes peu considérables (2). A la demande des bourgeois de Paris, il publia un réglement de police fort long, fort détaillé, dans lequel il fixoit les règles de travail et les priviléges de chaque profession, et il soumettoit les salaires et les profits à un maximum, pour remédier à l'augmentation du prix du travail qui avoit été la conséquence de la peste. (3)

Les traités avec les États des diverses provinces naissoient toujours du même principe, mais ils avoient quelquefois des fruits plus avantageux. L'assemblée des nobles et communes du bailliage de Vermandois, présidée par l'évêque de Laon, accorda au roi une imposition de six deniers par livre, sur le prix de chaque marchandise vendue dans l'étendue du bailliage. Cette imposition devoit se percevoir toute une année, à moins qu'avant son expiration la paix ne fût conclue entre la France et l'Angleterre; mais en retour le roi promit à ses bons sujets du

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 344.
(2) *Ibid.* p. 347.
(3) *Ibid.* p. 350.

Vermandois que ses maîtres d'hôtel ne prendroient plus leurs denrées sans payer pour le service de sa table ; que les hommes du pays ne seroient plus contraints à marcher à l'armée, excepté dans le cas où l'arrière-ban seroit convoqué ; que les nobles enfin pourroient exercer le droit de guerre privée les uns contre les autres, sous la réserve qu'ils ne s'attaqueroient que quinze jours après s'être défiés. (1) 1351.

Les députés de Normandie avoient été convoqués avec les autres, à Paris, pour le 16 février ; mais, comme ils ne purent terminer immédiatement l'affaire de l'aide qui leur étoit demandée, le roi les ajourna pour le 22 mars, à Pont-Audemer. Les bourgeois y délibérèrent les premiers en présence de ses commissaires ; ils firent entendre leurs plaintes sur les dévastations des gens de guerre, les voleries des gens de l'hôtel du roi, et la ruine résultant des mutations de monnoie ; ils demandèrent le retour entier aux priviléges qui leur avoient été accordés par la charte aux Normands, charte qui avoit été violée dans tous ses points, et la cessation des guerres privées, dont les nobles du Vermandois avoient, au contraire, demandé la continuation : à ces conditions ils accordèrent, comme les députés

(1) Ordonnance du 30 mars, 1351. T. II, p. 391. — Une autre ordonnance, en septembre de la même année, réduisit ce terme à huit jours. *Ibid* p. 447.

1351. du Vermandois, une imposition, pour une année, de six deniers par livre sur les marchandises vendues. Les nobles s'assemblèrent à leur tour quelques jours plus tard; ils consentirent à ce que leurs vassaux payassent l'aide de six deniers pour livre, pourvu que les vassaux des princes du sang, du roi de Navarre et du duc d'Orléans, y fussent également soumis, et pourvu que tous les gentilshommes en fussent exempts. Les prélats s'étant déjà conformés à la volonté du roi, quand ils s'étoient assemblés à Paris, ne furent pas convoqués de nouveau à Pont-Audemer. (1)

Les bourgeois de Paris furent, à ce qu'on peut conjecturer, consultés non point par leurs députés, mais par eux-mêmes, à leur assemblée du Parloir aux bourgeois. Ils accordèrent pour une année une aide à payer, tant par l'acheteur que par le vendeur, sur toute marchandise vendue dans Paris et les faubourgs, selon un tarif qui varioit pour chaque marchandise; quant à la quantité, le vendeur devoit être cru sur son serment. En retour, le roi les dispensa de toute autre aide dans l'année et de tout service militaire, et il promit que ce subside gracieux ne tireroit point à conséquence pour l'avenir. Il rendit ensuite plusieurs ordonnances séparées

(1) Ordonn. T. II, p. 400, 411 et 415.

pour confirmer tous les priviléges des Parisiens. (1) 1351.

Les députés de Picardie, qui s'étoient rendus à Paris, le 16 février, ne s'étant pas trouvés munis de pouvoirs suffisans pour consentir à une aide, le roi convint d'envoyer dans la province des commissaires qui assembleroient les États du bailliage; il semble cependant que ces commissaires se contentèrent de traiter avec le maire et les échevins d'Amiens, qui consentirent à ce que l'octroi de la commune fût partagé, de sorte que la moitié fut réservée pour les dépenses communales et l'autre moitié payée au roi. (2)

Les députés de Languedoc, qui s'étoient séparés à Montpellier sans rien conclure, étant revenus à Paris, accordèrent une somme fixe pour chaque sénéchaussée, sans indiquer même comme ils s'y prendroient pour la lever. La sénéchaussée de Carcassonne, qui comprenoit vingt-deux villes, se taxa à 50,000 liv., toujours sous la condition qu'il ne lui seroit rien demandé de plus dans l'année. (3)

La guerre avec les Anglais, qui servoit au roi de prétexte pour demander des secours à toutes les provinces de son royaume, étoit, il est vrai,

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 422, 432, 434, 435, 436 et 437.

(2) *Ibid*. p. 439.

(3) Hist. de Languedoc. L. XXXI, c. 41, p. 273.

1351. suspendue par la trève que Philippe de Valois avoit conclue en 1347; mais elle expiroit au 1er août, et Édouard comme Jean, réciproquement irrités, se refusoient à la renouveler. Édouard accusoit Jean d'avoir fait trancher la tête au connétable quand il n'avoit aucun droit sur lui, car il étoit prisonnier des Anglais et relâché seulement sur parole; il ajoutoit que ce meurtre avoit été commis à dessein pour le priver d'une rançon de soixante mille écus. Jean accusoit à son tour les Anglais d'avoir violé la trève par l'achat du château de Guines. Dès le 1er mars, Édouard avoit fait annoncer dans les églises qu'il ne renouvelleroit point une trève que son adversaire n'observoit pas. (1)

Ce fut cependant le roi Jean qui commit les premières hostilités. Au commencement d'août, il vint à Poitiers avec Charles d'Espagne le nouveau connétable, et les deux maréchaux de France, Édouard, sire de Beaujeu, et Arnould d'Audeneham; il y rassembla une armée formée des chevaliers de Poitou, de Saintonge, d'Anjou, de Maine et de Touraine, et il vint mettre le siége devant Saint-Jean-d'Angely. Édouard, de son côté, avoit envoyé à Bordeaux le sire de Beauchamp, avec quelques uns de ses meilleurs chevaliers. Lorsque Beauchamp s'approcha pour

(1) *Rymer, Acta.* T. V, p. 698.

secourir Saint-Jean-d'Angely, il trouva les Français maîtres du pont sur la Charente, à Taillebourg, et il fut obligé de rebrousser chemin. Sa retraite enfla le courage des Français, qui passèrent la rivière et s'aventurèrent à sa poursuite. Beauchamp se retourna alors, et les attaquant en plaine les mit en déroute ; il leur fit un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels on signale Jean de Saintré, Guichard d'Angle, Boucicault, le père de celui qui fut depuis maréchal, et quelques autres. Les Anglais, qui espéroient tirer plus de cent mille écus au mouton, de la rançon de leurs captifs, se hâtèrent de les emmener à Bordeaux, et abandonnèrent à son mauvais sort Saint-Jean-d'Angely, qui ne tarda pas à se rendre. (1) 1351.

Les deux rois pouvant alors, chacun de leur côté, s'attribuer un succès, ne refusèrent plus d'envoyer des commissaires entre Calais et Guines pour renouveler la trève : les évêques de Paris et de Norwich étoient chefs des deux députations ; ils signèrent un nouveau traité le 11 septembre, qui prolongeoit la trève jusqu'au 12 septembre de l'année suivante. (2)

Le pape Clément VI n'avoit point cessé d'exhorter à la paix les rois de France et d'An-

(1) Froissart. T. III, p. 26, 31, et p. 427, 428.

(2) *Rymer*. T. V, p. 725.

1351. gleterre; mais il se montroit tellement partial pour la France, que sa médiation ne pouvoit être acceptée par les Anglais. A la fin de l'année précédente, il avoit introduit dans le sacré collége douze nouveaux cardinaux, dont neuf étoient français; et comme l'abbé de Saint-Denis, l'un d'eux, étoit employé dans les conseils du roi Jean, il lui avoit envoyé, à Paris, la barrette rouge, par une faveur alors nouvelle, car l'usage vouloit encore que les cardinaux élus vinssent la recevoir des mains mêmes du pape (1). En retour, le roi permettoit au pape d'étendre sans cesse sur le royaume la juridiction ecclésiastique. La France entière étoit soumise aux tribunaux de l'inquisition, à la réserve du Maine et de l'Anjou, parce que ces deux provinces, qui formoient autrefois le patrimoine de Charles Ier, roi de Sicile, avoient été détachées par le pape Nicolas IV de la juridiction de l'inquisition de France. Quelques hérétiques, poursuivis par Guillaume Miles, grand-inquisiteur de France, trouvèrent un refuge dans ces provinces : pour faire cesser ce qu'il regardoit comme un extrême scandale, Clément VI ordonna, par sa bulle du 26 septembre 1351, que les ordres du grand-inquisiteur de France fussent exécutoires dans

(1) *Raynaldi Annal. eccl.* 1350. §. 47 et 48.

le Maine et l'Anjou, comme dans le reste du royaume. (1) 1351.

Le pape ne s'en tenoit pas à étendre la juridiction de l'inquisition, il avoit soin en même temps d'exciter son activité. Les Vaudois, cachés dans les plus sauvages vallées du diocèse d'Embrun, avoient recommencé à s'assembler pour prier ensemble ; le pape, étonné qu'ils n'eussent point tous péri dans les persécutions précédentes, écrivit, au commencement de l'année 1352, des lettres pressantes à Charles, fils 1352.
du roi Jean, dauphin de Viennois, à Louis de Tarente et Jeanne, roi et reine de Sicile et comtes de Provence ; enfin aux principaux barons qui avoient des fiefs dans les Hautes-Alpes, pour les engager à seconder de tout leur pouvoir les inquisiteurs de la foi dans leurs efforts pour extirper cette peste. (2)

Ce fut un des derniers actes du pontificat de Clément VI : ce pape, quoique assez savant théologien, s'étoit montré beaucoup plus cavalier qu'homme d'Église. Il avoit déployé un grand luxe dans ses palais et ses équipages ; il avoit montré beaucoup de goût pour les chevaux, les tournois, les festins, et surtout pour la société des femmes, dont il s'étoit toujours entouré.

(1) *Raynaldi*. 1351. §. 37.

(2) *Raynaldi*. 1352. §. 20

1352. Aussi ses mœurs, et celles des jeunes gens ses parens, qu'il avoit élevés aux premières dignités de l'Église, donnèrent-elles souvent du scandale. Il mourut enfin le 5 décembre 1352 (1). Les cardinaux qui se trouvoient alors à Avignon, quoiqu'ils fussent presque tous Français, résolurent de se presser de lui nommer un successeur, avant que le roi Jean pût exercer sur eux une influence qui détruiroit les libertés de l'Église (2). En même temps, cependant, ils voulurent profiter de la vacance du Saint-Siége pour imposer au pape futur des conditions qui l'empêchassent d'abuser de son pouvoir. Chacun d'eux jura que, si c'étoit lui qui étoit élu pape, il ne porteroit jamais à plus de vingt le nombre des cardinaux; qu'il se conduiroit toujours d'après l'avis de leur collége; mais que, dans les occasions qui pourroient mettre en danger les libertés de l'Église, et en particulier lorsqu'il s'agiroit de concéder à quelque souverain aucune partie de ses revenus, il ne s'y résoudroit qu'autant que sa décision seroit adoptée par les cardinaux aux deux tiers des suffrages. Chacun de ceux qui entrèrent au conclave signa la constitution nouvelle, et jura de l'observer. Ils allèrent ensuite aux voix, et leurs suffrages se

(1) *Matteo Villani*. L. III, c. 43, p. 186.

(2) *Matteo Villani*. L. III, c. 44, p. 187.

réunirent, le 28 décembre, en faveur d'Étienne Alberti, limousin, et cardinal d'Ostie, qui prit le nom d'Innocent VI. Mais, dès son couronnement, celui-ci, faisant usage, pour se délier de ses propres promesses, de la prérogative des papes d'abroger les sermens, déclara nul le serment qu'il venoit de prêter lui-même, coupable la constitution qui limitoit l'autorité pontificale, et plus coupable encore celui qui en requerroit l'exécution. (1) 1352.

La trève duroit toujours entre la France et l'Angleterre; mais les précédens combats avoient laissé tant d'irritation dans les cœurs, que de part et d'autre les gens de guerre saisissoient avec empressement toutes les occasions d'en venir aux mains. Robert de Beaumanoir, chevalier breton du parti français ou de Charles de Blois, alla défier le châtelain anglais de Ploermel à joûter de fer de glaives pour l'amour de leurs amies. Trente champions contre trente en vinrent aux mains; huit des Anglais furent tués; les autres se rendirent, et ce combat des trente fut un des faits d'armes les plus célèbres dans le temps, parce qu'il donnoit quelque satisfaction à l'amour-propre des Français, si souvent vaincus dans toute cette guerre (2). Le lundi de

(1) *Raynaldi Annal. eccles.* 1352. §. 21-27; 1353. §. 26.

(2) Froissart chron. add. 7, p. 34. — Lobineau, Hist. de

1352. Pentecôte, Jean de Beauchamp, qui commandoit les Anglais à Calais, fit une incursion jusqu'à Saint-Omer pour piller la campagne. Le sire de Beaujeu, maréchal de France, entreprit de le chasser; il l'atteignit, mais avec un petit nombre seulement de ses soldats; et ses forces se trouvant inférieures à celles de son adversaire, il fut tué dans le combat. Bientôt son frère Guichard de Beaujeu arriva avec le gros de la troupe pour le rejoindre; il n'étoit plus temps que de le venger; il défit les Anglais, et fit leur chef prisonnier (1). Peu de temps après les Français entreprirent sur la même frontière le siége de Guines; ils prétendoient ne point enfreindre la trève en reprenant ce château, qui leur avoit été pris pendant sa durée. Les Anglais, de leur côté, avoient fait passer à Calais des renforts sans qu'ils s'en doutassent. Ils vinrent ensuite attaquer les Français sous les murs de Guines, les surprirent et les mirent en déroute. (2)

Malgré toutes ces hostilités, non seulement la trève ne fut point déclarée rompue, bien plus, un prince anglais, cousin d'Édouard, Henri au tort col, premier duc de Lancaster, se confiant à l'esprit chevaleresque du roi Jean, lui de-

Bretagne. L. X, c. 100, p. 343. — Daru, Hist. de Bretagne T. II, L. IV, p. 109.

(1) Froissart. T. III. add. 8, p. 39.

(2) *Matteo Villani*. L. III. c. 23, p. 176.

manda de lui accorder, à Paris, le champ clos, 1352.
pour y combattre le duc Othon de Brunswick, par qui il se prétendoit offensé. Rien ne pouvoit ressembler davantage aux aventures des livres de chevalerie, qui servoient au roi Jean de règle de conduite. Il accueillit avec la plus grande pompe le duc de Lancaster, qui arrivoit lui-même suivi d'un brillant cortége de chevaliers. La lice devoit s'ouvrir le 4 septembre ; cependant Jean mit tant de zèle à traiter entre les deux rivaux, qu'il réussit à les réconcilier. (1)

L'obligation de tenir les frontières en état de défense contre les Anglais servoit de prétexte à Jean pour pressurer ses sujets de différentes manières. Dans le cours de l'année 1352, il publia seize ordonnances sur les monnoies, dont chacune apportoit quelque changement au prix de l'argent. Le marc de ce métal monta successivement depuis quatre livres dix-huit sous jusqu'à dix livres, et le roi rendit en outre plusieurs ordonnances pour fixer le prix des comestibles et des marchandises, que cette fluctuation même dans la valeur du numéraire avoit rendu exorbitant. (2)

Cependant l'argent amassé par ces moyens vexatoires, ou celui que quelques provinces

(1) Chron. de Saint-Denis, et Froissart. T. III, p. 431. — *Knyghton, de Event. Angliæ.* p. 2604.

(2) Ordonn. de France. T. II, p. 467 *et suiv.*

1352. payèrent en retour contre de nouveaux priviléges (1), ne fut point employé pour la défense du royaume. Jean ne songeoit qu'à donner de l'éclat à sa cour par des fêtes brillantes. Il fonda cette année un ordre de chevalerie, qu'il nomma de l'Étoile ou de la Noble Maison, d'après le palais qu'il avoit fait bâtir, près de Saint-Denis, pour les chevaliers. Ceux-ci devoient prêter le serment que, dans un combat, s'ils étoient forcés de fuir, ils ne s'éloigneroient jamais de plus de quatre arpens du lieu où ils auroient combattu : ce vœu imprudent fut dès la première bataille cause de la perte de tant de chevaliers, que l'ordre ne put pas se maintenir. (2)

Les mariages des princes avoient été parmi les causes des grandes fêtes comme des grandes dépenses de la cour. C'étoit pour Jean une occasion de célébrer des jeux chevaleresques ; mais en même temps il les regardoit aussi comme pouvant garantir des alliances qui lui seroient utiles. Il tournoit particulièrement ses regards vers l'Espagne, où deux jeunes princes, parvenus au trône presque en même temps, songeoient en même temps aussi à se marier. Le 6 octobre 1349, Charles-le-Mauvais, âgé de dix-sept

(1) Entre autres le Vermandois et le Beauvoisis. Ordonn. de France. T. II, p. 503, 505.

(2) Froissart. T. III, add. 12, p. 53.—Ordonn. de France. T. II, p. 465.

ans, avoit succédé à sa mère Jeanne, reine de 1352.
Navarre. Le 26 mars 1350, Pierre-le-Cruel, âgé de quinze ans et demi, avoit succédé à son père Alfonse XI, roi de Castille. Ces deux princes, signalés par deux surnoms si odieux dans un siècle où la flatterie a accordé à presque tous les rois des surnoms favorables, montroient aux yeux, quand ils parvinrent au trône, tous les avantages qui attachent à la jeunesse, et qui préviennent en sa faveur. Tous deux étoient remarquables par leur belle figure. On nous dépeint Pierre comme brillant surtout par la pureté du teint, la majesté du visage, l'élévation de la taille, la chevelure blonde, la force et l'adresse dans les exercices du corps. Charles étoit petit, au contraire; mais ses yeux étoient pleins de feu, sa figure étoit prévenante; on voyoit l'esprit dans tous ses traits. Plus instruit qu'aucun autre prince de son temps, il savoit aussi faire de son instruction un meilleur usage. Il réunissoit l'adresse qui dirige les hommes à la grâce qui les séduit et à l'éloquence qui entraîne les masses. Dans un siècle où le faste sembloit la vertu des rois, il savoit se tenir en garde contre la prodigalité, et, sans être taxé d'avarice, il n'abusoit jamais de ses ressources. Mais Pierre et Charles, enivrés du pouvoir royal, ne voyant qu'eux dans le monde, ne croyant devoir rien qu'à eux-mêmes, n'épargnèrent jamais le sang

1353. pagne et de la Brie, que son aïeule avoit apporté à Louis X, et que les tuteurs de sa mère avoient abandonné par une suite de traités iniques stipulés pendant la minorité de la reine Jeanne de Navarre. (1)

Jean chercha aussi à attacher Pierre-le-Cruel à la France par un mariage, d'autant plus qu'Édouard avoit, de son côté, voulu le faire, et lui avoit successivement offert deux de ses filles (2). Une fille de Pierre Ier, duc de Bourbon, avoit épousé le dauphin Charles, fils aîné du roi. Sa sœur Blanche, à peine âgée de quatorze ans, fut offerte à Pierre-le-Cruel, avec une dot de vingt-cinq mille florins d'or, à prendre sur la recette de Beaucaire; car l'argent, qui manquoit toujours pour la défense du royaume, ne manquoit point encore pour les dépenses de cour. La négociation fut conclue dans l'année 1353. A la fin de cette année, Blanche de Bourbon se mit en route pour aller joindre son redoutable époux; elle étoit à Bagnols le 17 décembre, à Nîmes le 26, et elle s'arrêta encore à Narbonne pour attendre les ambassadeurs de Castille (3). Le mariage fut célébré à Valladolid le 3 juin 1354; mais il y avoit alors déjà une année que Pierre

(1) Mémoire de Secousse sur l'union de la Champagne et de la Brie. Inscript. et Belles-Lettres. T. XVII, p. 295.

(2) *Rymer*. T. V, p. 601, 606, 612.

(3) Hist. de Languedoc. L. XXXI, c. 55, p. 281.

s'étoit épris d'une jeune personne d'une rare beauté, nommée Marie Padilla, qui avoit été élevée dans la maison d'Albuquerque : elle venoit de mettre au monde une fille, lorsqu'il consentit, d'après les sollicitations d'Albuquerque, son favori, à donner sa main à la princesse française. La violence qu'il venoit de se faire fut bientôt suivie d'une explosion de haine contre sa femme et contre son favori : deux jours après son mariage il chassa celui-ci, il exila Blanche à Medina-del-Campo; bientôt il la fit enfermer à Areval, et, après sept ans de dure captivité, il l'y fit empoisonner en 1361 (1); ainsi le mariage, destiné à concilier un nouvel allié à la France, lui donna au contraire un ennemi. Pierre, il est vrai, fut trop occupé du sang qu'il faisoit couler dans son palais, et des rébellions contre lesquelles il avoit à se défendre, pour songer à nuire aux Français. 1353.

Le mariage de Charles de Navarre n'avoit pas mieux réussi. Loin de travailler à s'attacher ce prince, le roi Jean l'abreuvoit de dégoûts : il avoit assigné pour dot à sa fille douze mille livres de rente; mais, au lieu de les payer, il n'avoit pas même fait rédiger le contrat par écrit. Les tuteurs de la mère de Charles, et ensuite son

(1) Mariana. L. XVI, c. 17, 18, p. 691, 692. — *Matteo Villani*. L. IV, c. 18, p. 247. — *Vitæ Pontif. Script. Ital.* T. III. P. II, p. 591.

1353. pagne et de la Brie, que son aïeule avoit apporté à Louis X, et que les tuteurs de sa mère avoient abandonné par une suite de traités iniques stipulés pendant la minorité de la reine Jeanne de Navarre. (1)

Jean chercha aussi à attacher Pierre-le-Cruel à la France par un mariage, d'autant plus qu'Édouard avoit, de son côté, voulu le faire, et lui avoit successivement offert deux de ses filles (2). Une fille de Pierre I[er], duc de Bourbon, avoit épousé le dauphin Charles, fils aîné du roi. Sa sœur Blanche, à peine âgée de quatorze ans, fut offerte à Pierre-le-Cruel, avec une dot de vingt-cinq mille florins d'or, à prendre sur la recette de Beaucaire; car l'argent, qui manquoit toujours pour la défense du royaume, ne manquoit point encore pour les dépenses de cour. La négociation fut conclue dans l'année 1353. A la fin de cette année, Blanche de Bourbon se mit en route pour aller joindre son redoutable époux; elle étoit à Bagnols le 17 décembre, à Nîmes le 26, et elle s'arrêta encore à Narbonne pour attendre les ambassadeurs de Castille (3). Le mariage fut célébré à Valladolid le 3 juin 1354; mais il y avoit alors déjà une année que Pierre

(1) Mémoire de Secousse sur l'union de la Champagne et de la Brie. Inscript. et Belles-Lettres. T. XVII, p. 295.

(2) *Rymer*. T. V, p. 601, 606, 612.

(3) Hist. de Languedoc. L. XXXI, c. 55, p. 281.

s'étoit épris d'une jeune personne d'une rare 353
beauté, nommée Marie Padilla, qui avoit été élevée dans la maison d'Albuquerque : elle venoit de mettre au monde une fille, lorsqu'il consentit, d'après les sollicitations d'Albuquerque son favori, à donner sa main à la princesse française. La violence qu'il venoit de se faire fut bientôt suivie d'une explosion de haine contre sa femme et contre son favori : deux jours après son mariage il chassa celui-ci, il exila Blanche à Medina-del-Campo; bientôt il la fit enfermer à Areval, et, après sept ans de dure captivité, il l'y fit empoisonner en 1361 (1) : ainsi le mariage, destiné à concilier un nouvel allié à la France, lui donna au contraire un ennemi. Pierre, il est vrai, fut trop occupé du sang qu'il faisoit couler dans son palais, et des rébellions contre lesquelles il avoit à se défendre, pour songer à nuire aux Français.

Le mariage de Charles de Navarre n'avoit pas mieux réussi. Loin de travailler à s'attacher ce prince, le roi Jean l'abreuvoit de dégoûts : il avoit assigné pour dot à sa fille douze mille livres de rente ; mais, au lieu de les payer, il n'avoit pas même fait rédiger le contrat par écrit. Les tuteurs de la mère de Charles, et ensuite son

(1) Mariana. L. XVI, c. 17, 18, p. 691, 692. — *Matteo Villani*. L. IV, c. 18, p. 247. — *Vita Pontif. Script. Ital.* T. III. P. II, p. 591.

1353. mari, avoient renoncé pour elle à la Champagne et à la Brie, en échange contre une rente de 15,000 livres assignée sur les comtés d'Angoulême et de Mortaing; mais ces comtés, frontières des Anglais, avoient été tellement ruinés par la guerre, que non seulement ils ne donnoient aucun revenu au roi de Navarre, mais encore ils étoient pour lui une occasion de dépenses considérables. Charles les rendit au roi Jean, en demandant un autre et plus équitable dédommagement pour un si riche héritage; il eut alors la mortification de les voir donner au favori du roi, Charles d'Espagne, avec de telles provisions qu'ils ne pouvoient point lui être à charge, tandis qu'on ne faisoit aucune attention à ses justes droits, et qu'on ne lui donnoit aucune compensation. Bien plus, les châteaux de Benon et de Fontenai-l'Abattu, qui appartenoient en propre au roi de Navarre, furent aussi donnés par Jean à son favori (1). Il venoit encore de lui faire épouser Marguerite, fille de Charles de Blois, l'un des deux prétendans au duché de Bretagne : comme elle étoit petite-nièce du roi, il lui donna la ville de l'Aigle pour dot. Le roi de Navarre accusoit Charles d'Espagne de toutes les injustices qu'il éprouvoit, et leur jalousie mutuelle troubloit toute la cour.

(1) Froissart. T. III, add. 13, p. 60 et notes. — Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais. T. I, p. 25.

Au commencement de l'année 1353, quelques châteaux en Bretagne et en Guienne furent enlevés aux Français par des partisans anglais, au mépris de la trève. Le roi Jean, irrité, la déclara rompue (1); mais le pape Innocent VI se hâta d'envoyer à Paris Gui de Boulogne, cardinal-évêque de Porto, en lui recommandant d'empêcher le renouvellement des hostilités : ce cardinal réussit, en effet, à faire proroger la trève jusqu'à la Saint-Martin d'hiver, et à faire convenir que, dans cet intervalle, deux princes du sang seroient envoyés à Avignon par les deux rois, pour y traiter, sous la médiation du pape, de la paix définitive. (2) 1353.

Le nouveau pape ne mettoit pas moins de zèle à maintenir l'union de l'Église que la paix de la chrétienté; mais, pour y parvenir, il ne connoissoit de moyen que le supplice des dissidens. Il avoit été couronné le 15 février, et le 15 mai il fit brûler vifs, à Avignon, deux malheureux religieux franciscains, pour avoir soutenu que le Christ imposoit une pauvreté absolue à ses disciples (3). Portant ensuite le même zèle dans des pays plus éloignés, il écrivit à tous les princes, à toutes les villes libres d'Allemagne, pour leur

(1) *Matteo Villani*. L. III, c. 66, p. 200.

(2) *Raynaldi Ann. eccles.* 1353, §. 15. — *Rymer*, T. V, p. 749, 757.

(3) *Vitæ Innocentii V. Scr. Ital.* T. III, P. II, p. 590 et 602.

1353. recommander d'assister de tout leur pouvoir dans la poursuite des hérétiques bégards, Jean de Schandeland, nouvel inquisiteur-général, qu'il venoit de nommer, et pour leur demander le libre usage de leurs prisons, jusqu'à ce que la très sainte inquisition en eût fait construire en Allemagne (1). Pour se montrer digne de la confiance d'Innocent, le nouvel inquisiteur, peu de semaines après, fit brûler à Spire un chevalier d'une naissance illustre, Berchtold de Rorhbach, accusé d'avoir exagéré la douleur qu'éprouva le Christ dans la passion. (2)

Pendant ce temps, Jean continuoit à signaler son administration par ses continuelles falsifications de la monnoie nationale. Dans le cours de l'année 1353, il publia treize ordonnances, qui altérèrent autant de fois le système monétaire : celle du 26 octobre, rendue quand le marc d'argent étoit monté à treize livres quinze sous, le réduisit tout à coup à quatre livres dix sous (3). Une secousse aussi violente ne triploit pas seulement tous les impôts ; elle triploit aussi les dettes, et le roi fut obligé de rendre une seconde ordonnance au mois de novembre, pour régler comment les contrats, stipulés en monnoie

(1) *Raynaldi*. 1353. §. 26.

(2) *Ibid*. §. 27.

(3) Ordonn. de France. T. II, p. 528 et 540

foible entre les particuliers, seroient exécutés en monnoie forte. (1) 1353.

Une autre ordonnance du 18 juillet fut destinée à faire recouvrer par le fisc toutes les propriétés des banquiers italiens, que le père du roi avoit confisquées. D'avides courtisans avoient demandé à Philippe les biens de ces malheureux, et Philippe avoit trouvé commode d'enrichir ceux qu'il aimoit, en leur donnant quelques banquiers à dépouiller; mais ceux qui avoient plu au père déplaisoient au fils; aussi il leur fit rendre gorge, non pour restituer ces capitaux à leurs maîtres légitimes, mais pour en enrichir de nouveaux favoris. (2)

Ces courtisans, avides de confiscations, voyoient avec joie l'inimitié croissante entre le roi de Navarre et le connétable Charles d'Espagne; il leur paroissoit impossible qu'elle n'amenât enfin la ruine de l'un ou de l'autre, et, par conséquent, qu'elle ne leur donnât des dépouilles à partager. Charles d'Espagne excitoit le plus de jalousie; aussi poussoient-ils Charles de Navarre à se délivrer de lui. Ce dernier songea d'abord à attaquer le premier dans les rues mêmes de Paris (3); mais l'occasion ne s'en étant pas présentée, il revint à Évreux, qu'il regardoit comme

(1) Ordonn. de France. T. II, p. 545.

(2) *Ibid.* p. 523.

(3) Secousse, Hist. de Charles le Mauvais. T. I, p. 31

1353. la capitale de ses possessions en France, et dont il faisoit sa résidence favorite. Il n'y étoit éloigné que de six lieues de l'Aigle, ville que Charles d'Espagne avoit reçue en dot avec sa femme Marguerite, et qu'il ne pouvoit manquer de visiter. Froissart assure que le roi de Navarre proposa à Guy, comte de Namur, qui se trouvoit alors à Paris, de l'aider à se défaire d'un homme qui leur déplaisoit à tous deux. Ce comte, avant d'agir, crut devoir consulter le cardinal Guy de Boulogne, son cousin, qui agissoit comme médiateur entre la France et l'Angleterre : l'homme d'Église jugea qu'il étoit plus prudent de laisser un autre rendre à son cousin ce service, que de l'engager à se le rendre à lui-même. « Vous n'irez point, lui dit-il; ils sont « assez de gens sans vous »; et il se hâta de le faire partir pour Namur, sans même prendre congé du roi. (1)

1354. Au commencement de l'année 1354, le roi de Navarre fut averti que Charles d'Espagne arrivoit à l'Aigle, et qu'il coucheroit, le 8 janvier, à une hôtellerie en dehors de la ville : il partit à l'instant avec son frère, Philippe de Navarre comte de Longueville, trois frères de Harcourt, Jean, Louis et Godefroi, et beaucoup de chevaliers normands et navarrois. Il vint se

(1) Froissart. T. III, c. 13, p. 62.

mettre à couvert dans une grange rapprochée 1354.
de la maison où dormoit son ennemi; de là il envoya un de ses cousins, le bâtard de Maruel, avec une troupe d'assassins, qui forcèrent la maison où Charles d'Espagne étoit couché, et qui le tuèrent dans son lit. Le roi de Navarre attendit en dehors de la grange, jusqu'au moment où le bâtard de Maruel revint à lui, lui criant du plus loin qu'il put être entendu: *C'est fait.* Alors le roi de Navarre remonta à cheval avec toute sa suite, pour rentrer à Évreux avant que l'alarme fût donnée. Aussitôt après, il fit fermer les portes et doubler les gardes de cette ville. (1)

La colère et la douleur du roi Jean furent extrêmes : il jura de venger son connétable; il rassembla des soldats pour entrer en Normandie, en même temps il engagea le comte d'Armagnac à attaquer la Navarre; mais celui-ci fut bientôt rappelé à la défense de ses propres États, par une invasion du comte de Foix, qui avoit épousé une sœur du Navarrois (2). De son côté, Charles-le-Mauvais, loin de dissimuler le meurtre qu'il avoit fait commettre, écrivit aux principales villes de France, et aux membres du conseil du roi Jean, que c'étoit lui qui avoit fait tuer

(1) Froissart, add. 13, p. 61. — Gr. Chroniques, *ibid.* p. 433. — *Matteo Villani.* L. III, c. 95, p. 219. — *Cont. Nangii.* p. 112.

(2) Froissart, add. 13, p. 62.

1354. le connétable, *pour plusieurs grands méfaits qu'il lui attribuoit* (1). En même temps, il s'avança jusqu'à Mantes, ville qui lui appartenoit, et il y fut bientôt entouré de tant de noblesse, que Jean craignit la guerre où il alloit s'engager. Deux reines de la maison d'Évreux, Jeanne, tante du roi de Navarre et veuve de Charles IV, et Blanche, sœur du roi de Navarre, et veuve de Philippe VI, se trouvoient alors à la cour de France. Elles se portèrent pour médiatrices entre le beau-père et son gendre. Charles de Navarre envoya le comte de Namur à Paris pour négocier; Jean envoya en retour le cardinal de Boulogne et Jacques de Bourbon, comte de la Marche, à Mantes, avec de pleins pouvoirs, datés du 8 février. Le dernier venoit d'être pourvu par lui de la charge devenue vacante de connétable. Par leur entremise, un traité fut signé à Mantes, le 22 février 1354, dans lequel une compensation fut assignée au roi de Navarre, pour ses justes prétentions, en même temps qu'il s'engagea à faire une sorte d'amende honorable pour l'outrage qu'il avoit fait à la couronne. (2)

(1) Froissart, Appendice. T. III, c. 334, p. 434. — Hist. de Charles-le-Mauvais. T. I, p. 35.

(2) Froissart, Appendice. T. III, c. 334, p. 434. — Les pièces justificatives dans Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais. T. II, p. 27, 28, 29, 33.

Les réclamations du roi de Navarre avoient 1354.
pour objet les comtés de Champagne et de Brie, héritage de Thibaud, l'ami de la mère de Saint-Louis, qui étoit devenu roi de Navarre en 1234. Ces comtés avoient toujours été dès-lors unis à la Navarre, jusqu'à la mort de Louis Hutin, en 1316; ils en avoient alors été détachés sans l'ombre d'un prétexte; ils furent évalués à 26,000 livres de rente. Jean devoit en sus en ajouter 12,000 pour la dot de sa fille. Pour former ces 38,000 livres de rente, le roi céda au roi de Navarre le comté de Beaumont-le-Roger, les terres de Breteuil et de Conches, qui appartenoient au duc d'Orléans, auquel une compensation fut promise, la vicomté de Pont-Audemer, et le bailliage de Cotentin. Il est évident que le roi de Navarre faisoit pour la paix le sacrifice d'une partie de ses droits. Au lieu d'une des plus grandes provinces du royaume, il s'étoit d'abord contenté d'une bien plus petite, le comté d'Angoulême : ensuite, au lieu d'une petite, il acceptoit quelques districts qui arrondissoient son comté d'Évreux. Ce comté, avec les autres terres qui venoient de lui être annexées, fut érigé en pairie : son tribunal, l'échiquier d'Évreux, fut rendu égal à l'échiquier de Normandie; les Harcourt et tous ses alliés furent reçus en la grâce du roi, et le pardon fut étendu à tous ceux qui avoient contribué à

1354. la mort du connétable, auxquels Jean promit, par serment, de ne faire jamais ni vilenie ni dommage. (1)

D'autre part, pour faire réparation à sa majesté royale, le roi de Navarre devoit s'humilier devant le roi Jean, en son lit de justice, en plein parlement. Mais Charles-le-Mauvais connoissoit son beau-père, et ne vouloit point se fier à lui, sans les plus complètes garanties. Il exigea donc que le comte d'Anjou, second fils du roi, lui fût envoyé en ôtage à Mantes, avant qu'il se hasardât à venir à Paris. Ses précautions étant ainsi prises, le roi de Navarre se présenta au parlement, le 4 mars au matin. Le roi était sur son trône, entouré de ses pairs, et de ses conseillers et juges. « En la présence de tous, dit « Froissart, pria ledit roi de Navarre qu'il lui « voulût pardonner ledit fait dudit connétable, « car il avoit eu bonne cause et juste d'avoir fait « ce qu'il avoit fait, laquelle il étoit prêt de dire « au roi, lors, ou une autre fois, si comme il « disoit. En outre, il jura qu'il ne l'avoit fait en « mépris du roi, ni de son office de connétable, « et qu'il ne seroit de rien si courroucé, comme « d'être en l'indignation du roi. Et ce fait, mon- « seigneur Jacques de Bourbon, connétable de

(1) Froissart, Appendice. T. III, c. 334, p. 436. — Mémoire de Secousse. Acad. des Inscript. et Belles-Lettres. T. XVI, p. 199.

« France, du commandement du roi, mit la 1354.
« main audit roi de Navarre, et puis si le fit on
« traire arrière. Et aussitôt après, la reine
« Jeanne, tante, et la reine Blanche, sœur dudit
« roi de Navarre, vinrent en présence du roi, et
« lui firent la révérence, en elles inclinant de-
« vant lui : et adoncques monseigneur Regnault
« de Trye, dit Patrouillart, s'agenouilla devant
« le roi, et lui dit telles paroles en substance :
« Mon très redouté seigneur, voyez ci mesdames
« la reine Jeanne et la reine Blanche, qui ont
« entendu que monseigneur de Navarre est en
« votre male grâce, dont elles sont fortement
« courroucées; et pour ce sont venues par de-
« vers vous, et vous supplient que vous lui
« veuillez pardonner votre mautalent; et, si
« Dieu plaît, il se portera si bien envers vous,
« que vous et tout le peuple de France vous
« en tiendrez bien content. Lesdites paroles
« dites, lesdits connétable et maréchal allè-
« rent querir le roi de Navarre, et le firent
« venir de rechef devant ledit roi de France,
« lequel se mit au milieu desdites reines, et
« adonc le cardinal dit les paroles qui ensuivent
« en substance : Monseigneur de Navarre, nul
« ne se doit émerveiller si le roi, mon seigneur,
« s'est tenu pour mal content de vous, pour le
« fait qui est avenu, lequel il ne convient ja que
« je le die, car vous l'avez ja si publié par vos

1354. « lettres, et autrement partout, que chacun le « sait. Et vous êtes tant tenu à lui que vous ne « le dussiez avoir fait. Vous êtes de son sang si « prochain, comme chacun sait, vous êtes son « homme et son pair, et si avez épousé madame « sa fille; et de tant avez vous plus mépris. « Toutefois, pour amour de mesdames les reines « qui ici sont, qui moult affectueusement l'en « ont prié, et aussi pour ce qu'il tient que vous « l'avez fait de petit conseil, il le vous pardonne « de bon cœur et de bonne volonté. Et lors les- « dites reines et ledit roi de Navarre, qui mit « le genou en terre, remercièrent le roi. Et en- « core dit lors le cardinal, que aucun du lignage « du roi ni autre ne s'aventurât à faire tels faits « comme le roi de Navarre avoit fait, car vrai- « ment s'il avenoit, et fût le fils du roi qui le « fît, du plus petit officier que le roi eût, si en « feroit-il justice. Et ce fait et dit, le roi se leva « et la cour se départit. » (1)

D'après ce récit, on voit que les rois commençoient à croire que, dans les occasions publiques, il étoit de leur dignité de ne jamais parler eux-mêmes. Peut-être quelque pudeur leur faisoit-elle sentir de la répugnance à ex-

(1) Froissart. T. III, c. 335, p. 437-439. — M. Buchon, regarde les chap. 329-342, qui sont une copie des grandes chroniques, comme en ayant été tirés par quelque copiste. Ce récit est cependant fort dans la manière de Froissart.

primer de leur bouche le contraire de ce qu'ils avoient dans le cœur. En effet, Jean, qui annonçoit à Charles son gendre qu'il lui pardonnoit de bon cœur et de bonne volonté, ne songeoit alors même, et ne songea toujours depuis qu'à le punir avec sévérité. Mais il falloit pour cela le détacher de ses partisans, et rompre l'association générale qui lui avoit imposé à lui-même des conditions. Il y travailla sans relâche, et, au mois d'août suivant, il réussit à gagner le comte Jean de Harcourt et Louis son frère, qui avoient été jusqu'alors dans la confidence la plus intime du roi de Navarre. Il apprit d'eux tout le détail des intrigues qui avoient précédé le meurtre du connétable; en particulier il fut informé que Robert de Lorris son chambellan, et le cardinal de Boulogne, légat du pape, avoient connu d'avance le complot du roi de Navarre. L'un et l'autre se hâtèrent de quitter la cour et le royaume, avant que le roi leur eût fait éprouver son ressentiment. Le roi de Navarre lui-même ne se crut alors plus en sûreté en Normandie; il partit pour Avignon, en ayant soin de cacher son nom, et la route qu'il vouloit suivre. (1) 1354.

En automne, le roi, qui avoit travaillé tout

(1) Froissart. T. III. c. 336. p. 440. — Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais. T. I, p. 49.

1354. l'été à affoiblir le roi de Navarre et à se fortifier lui-même, entra en Normandie : tandis qu'il séjournoit à Caen, ses officiers se présentèrent devant toutes les terres et les châteaux du roi de Navarre pour en prendre possession. Les commandans navarrois d'Évreux, Pont-Audemer, Cherbourg, Gavray, Avranches et Mortaing osèrent seuls répondre qu'ils ne se rendroient que sur l'ordre de leur maître : les autres ouvrirent leurs portes (1). Cependant Gauchier Delor, conseiller du roi de Navarre, se rendit d'Avignon auprès du roi Jean, avec de pressantes recommandations du pape, en date du 16 décembre, pour obtenir que la paix fût conservée, et offrir, au besoin, de nouvelles concessions du roi de Navarre. (2)

Le pape voyoit en effet tout le danger que couroit la France en nourrissant une discorde intestine dans le temps même où tout lui faisoit présager que, malgré ses efforts, la guerre alloit se rallumer entre ce royaume et l'Angleterre.

La trève avoit bien été renouvelée à Guines, le 6 avril de cette année, pour durer jusqu'au 1er avril 1355 (3); mais c'étoit comme acheminement à la paix, qui devoit se traiter à Avi-

(1) Froissart, c. 337, p. 442.
(2) *Raynaldi*, *Annales*, 1354, §. 19.
(3) *Rymer*, *Acta*. T. V, p. 781.

gnon, par les ducs de Bourbon et de Lancaster. 1354.
Avant que ces deux seigneurs s'y rendissent, des préliminaires étoient convenus qui sembloient devoir faciliter leur travail. Le roi Jean cédoit l'Aquitaine en toute souveraineté à Édouard, avec quelques seigneuries moins importantes, tandis que celui-ci, en retour, renonçoit à ses prétentions sur la couronne de France (1). Le traité étoit déjà dressé et approuvé des deux parts. Les deux princes, avec d'autres ambassadeurs éminens en dignité, devoient se trouver auprès du pape, le 1er octobre, et Édouard, dans les pleins pouvoirs dont il les avoit munis, le 28 août, les soumettoit à l'arbitrage du pape, pour les difficultés qu'ils ne pourroient lever autrement (2). Mais Jean, changeant d'avis, et refusant de signer les préliminaires, retarda jusqu'en décembre le départ du duc de Bourbon, quoiqu'il fût lui-même, dès le 10 novembre, arrivé à Nîmes, d'où il s'avança ensuite jusqu'à Villeneuve d'Avignon (3). Les deux ducs s'étant enfin réunis, se refusèrent l'un et l'autre à toute concession : le pape n'osa pas ou ne sut pas prononcer entre eux comme médiateur, et ils se

(1) Thom. Walsingham, *Hist. Angliæ*, p. 170. — *Ypodigma Neustriæ*, p. 520. — *Rob. d'Avesbury*, p. 195.

(2) *Rymer*. T. V, p. 794.

(3) Hist. de Languedoc. L. XXXI, c. 57, p. 282.

1354. séparèrent enfin au mois de janvier, plus irrités qu'auparavant. (1)

Pendant le cours de l'année 1354, le roi Jean rendit onze ordonnances pour changer les monnoies. Par elles, le marc d'argent atteignit, le 7 septembre, son plus haut prix de 12 livres tournois, et, le 31 octobre, son plus bas prix, de 4 livres, en sorte que, dans le cours d'une année, la monnoie légale étoit tombée au tiers de sa valeur nominale, et étoit remontée ensuite au pair (2). Une ordonnance pour taxer les salaires, en raison de ces changemens dans le système monétaire, et la confirmation de quelques priviléges aux habitans de Senlis et à ceux du Vermandois, en retour pour une aide de 6 deniers par livre qu'ils accordoient au roi, furent les seuls travaux législatifs de son conseil pendant cette année.

1355. La trève expiroit au 1er avril 1355; toutefois le pape, usant de son autorité de médiateur, la prolongea jusqu'à la Saint-Jean. Mais ce n'étoit plus qu'un répit pour se préparer à combattre (3). De part et d'autre on regardoit la guerre comme inévitable; on s'accusoit d'obstination et de mau-

(1) *Matteo Villani*. L. IV, c. 36, p. 261. —Froissart, add. p. 63.

(2) Ordonn. de France. T. II, p. 549 et suiv., et table *ibid.*, p. 14.

(3) Froissart. T. III, c. 337, p. 443.

vaise foi, et la querelle entre les deux rois devenoit nationale, parce que le peuple avoit souffert partout des mains de ses ennemis. Le 1er juin, Édouard adressa des lettres circulaires aux deux archevêques et aux évêques d'Angleterre, pour se plaindre d'avoir été trompé par son adversaire, qui, après être convenu de toutes les conditions de la paix, n'avoit plus voulu les accepter, et pour demander l'assistance des prières des fidèles, pendant la guerre qui alloit recommencer (1). De son côté, le roi Jean demanda à ses sujets de l'aider pour la même guerre. Au mois de juillet, il accepta une aide de 2 sous 6 deniers par feu, que lui accordèrent les trois États du Maine et d'Anjou, sous condition que le produit seroit employé en entier à la défense de ces deux provinces, et qu'il n'y leveroit point d'autre taxe sans le consentement des États (2). Dès le mois d'avril, il avoit envoyé en Normandie le dauphin Charles son fils, comme son lieutenant, et les États du pays lui avoient accordé pour trois mois la paie de deux mille hommes d'armes. (3) 1355.

Dans cette province, les hostilités avoient déjà commencé, mais avec les Navarrois seulement qui étoient en garnison à Évreux et à

(1) *Rymer*. T. V, p. 816.
(2) Ordonn. de France. T. III, p. 7
(3) Froissart, c. 358, p. 444

1355. Pont-Audemer, tandis que Charles-le-Mauvais avoit passé d'Avignon en Navarre; y ayant levé de nouveaux soldats, il s'embarqua pour revenir à Cherbourg, et en chemin Froissart assure qu'il visita, aux fêtes de Saint-George, la cour d'Édouard III à Windsor (1); il est sûr au moins qu'il avoit conclu avec lui une alliance quand il vint débarquer à Cherbourg, avec environ deux mille hommes, et qu'il attendoit les secours du duc de Lancaster, qu'on assuroit être déjà en mer avec une armée anglaise. Mais le duc de Lancaster, et Édouard, qui s'embarqua à son tour, furent retenus pendant sept semaines à Guernesey par les vents contraires. Ce retard laissa au dauphin le temps d'entrer en traité avec son beau-frère. Le dauphin, alors âgé de dix-huit ans, avoit pour Charles, qui en avoit déjà vingt-trois, de l'affection et de la confiance. L'évêque de Bayeux et le comte de Saarbruck, qui lui étoient donnés pour conseillers, avoient commission de chercher à ramener le roi de Navarre; car Jean, qui, dit Froissart, étoit de grande conception quand sa colère ne l'égaroit pas (2), sentoit enfin le danger de donner aux Anglais un allié qui pouvoit leur ouvrir le port de Cherbourg, et les conduire de là, au travers

(1) Froissart. T. III, addit., p. 67.

(2) Froissart. T. III, add., p. 71.

de ses États, par Évreux, Mantes, Meulan, Pontoise, jusqu'à huit ou neuf lieues de Paris. De son côté, Charles redoutoit la guerre. Un nouveau traité fut enfin signé à Valognes, le 10 septembre; Jacques de Bourbon, connétable de France, et Gaultier de Brienne, duc d'Athènes, agissant comme chargés de pouvoirs du roi de France (1). Les conditions du précédent traité de Mantes furent confirmées; le roi promit un entier pardon à tous ceux de ses serviteurs qui s'étoient donnés au roi de Navarre : celui-ci alla ensuite, le 17 septembre, trouver le dauphin au château de Vaudreuil. Ils entrèrent ensemble à Paris, où Charles, dit Froissart, « fit « la révérence au roi de France, et s'excusa par « devers lui de ce qu'il s'étoit parti du royaume ; « et après jura moult fortement qu'il n'avoit « oncques fait chose après la mort du connétable contre le roi, que loyal homme ne pût « et dût faire; et néanmoins requit au roi qu'il « lui voulût pardonner tout, et le voulût tenir « en sa grâce; et lui promit qu'il seroit bon et « loyal, si comme fils doit être à père, et vassal « à seigneur. Et lors lui fit dire le roi par le duc « d'Athènes, qu'il lui pardonnoit tout de bon « cœur. (2) » 1355.

(1) Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais. T. I, p. 56, et T. II, p. 579.

(2) Froissart. T. III, c. 338, p. 445.

1355. Édouard apprit à Guernesey que le roi de Navarre s'étoit réconcilié avec le roi de France : il en témoigna beaucoup d'humeur, aussi-bien que Philippe de Navarre, frère de Charles, qui étoit avec lui, et qui demeura fidèle à son alliance. Il ramena cependant son armée à Southampton, où il lui accorda quinze jours pour se rafraîchir ; puis, s'embarquant de nouveau, il vint prendre terre à Calais vers la fin d'octobre. (1)

Édouard sortit de Calais, enseignes déployées, et passa dans l'Artois, brûlant les fermes qu'il trouvoit sur son passage ; parvenu à Blangis, à deux lieues de Hesdin, il en entreprit le siége. Jean étoit à Amiens, avec ses quatre fils et les principaux seigneurs du royaume : il rassembloit des hommes d'armes et des milices bourgeoises ; mais il étoit résolu à éviter la bataille. Édouard lui ayant fait dire qu'il l'attendroit encore cinq jours devant Blangis, Jean répondit qu'il combattroit quand il le trouveroit bon, non sur la sommation de ses ennemis. Au bout des cinq jours, Édouard délogea, et revint à Calais : Jean le suivit de près, et lui proposa à son tour le combat. Édouard alors le refusa, pressé qu'il étoit de retourner en Angleterre, pour repous-

(1) Froissart, add., p. 72. — Knyghton, p. 2609. — Rob. d'Avesbury, p. 202.

ser une incursion des Écossais. Ainsi se termina 1355.
la campagne d'Artois et de Picardie, sans que l'un ou l'autre y eût remporté le moindre avantage, tandis que les pauvres paysans avoient eu beaucoup à souffrir. (1)

Dans le même temps, Edouard avoit envoyé à Bordeaux le prince de Galles son fils, avec mille hommes d'armes, deux mille archers, et plusieurs des plus célèbres chevaliers de l'Angleterre (2). Celui-ci entra en Languedoc, et, vers le milieu d'octobre, vint camper devant Toulouse ; le comte d'Armagnac, lieutenant du roi en Languedoc, s'étoit contenté de commander à tous les habitans des campagnes de se retirer avec leurs vivres dans les villes et les lieux forts ; à tous les nobles de s'armer ; à tous les bourgeois de fournir un fantassin par maison ; mais il n'essaya point de tenir la campagne (3), et il laissa le prince de Galles ravager tous les lieux où il vouloit se porter. Ce prince prit et brûla Castelnaudary, les faubourgs de Carcassonne et de Narbonne, et une infinité de moindres villages et de châteaux. Il n'entreprit point le siége des cités ; mais s'avançant jusqu'à peu de

(1) Froissart, add., p. 83. — *Ib.* c. 339, p. 447. — *Matteo Villani.* L. V, c. 75, p. 348. — Knyghton, p. 2610. — Th. Walsingham, *Hist. Angl.*, p. 171. — *Ypodigma Neust*, p. 521.

(2) Froissart, add., p. 69.

(3) Hist. de Languedoc. L. XXXI, c. 58, p. 282.

1355. distance d'Avignon, il y fit trembler la cour du pape. Il ramena ensuite à Bordeaux son armée chargée des dépouilles de la province, sans que le comte d'Armagnac, qui avoit deux fois plus de monde que lui, eût osé nulle part lui tenir tête (1), ou essayé seulement de lui enlever le convoi de mille charrettes chargées de butin, et de cinq mille prisonniers, dont sa marche étoit embarrassée. Le connétable Jacques de Bourbon, qui avoit en vain pressé Armagnac d'attaquer les Anglais, fut si indigné de cette pusillanimité, qu'il offrit sa démission. (2)

A peine la guerre étoit commencée, et déjà Jean, incapable d'ordre ou d'économie, se trouvoit, faute d'argent, réduit aux expédiens. Dans le cours de l'année 1355, dix-huit ordonnances furent rendues par lui sur le fait des monnoies, et le marc d'argent monta de 4 livres jusqu'à 17 livres 8 sous, puis retomba à 4 livres 12 sous (3). Ce n'est pas tout : le roi rendit, le 26 septembre, une ordonnance par laquelle il défendoit à ses gens des comptes, ses trésoriers et ses receveurs, d'effectuer aucun paiement, même d'après ses ordres exprès, avant les prochaines fêtes de Pâques, pour les dettes quelconques

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXI, c. 59, p. 283. — *Vitæ pontific.* T. III. P. II, p. 592.

(2) *Matteo Villani.* L. V, c. 86, p. 353.

(3) Ordonn. de France. T. III, Table de l'argent, p. 124.

auxquelles il pourroit être tenu, déclarant que, 1355.
si ses trésoriers obéissoient aux ordres qui pourroient lui être surpris, il les en rendoit responsables, aussi-bien que les secrétaires qui les auroient écrits, ou le chancelier qui les auroit scellés (1). Ainsi le despote a tellement besoin d'un point d'appui quelque part, qu'il est réduit à invoquer la résistance de ses officiers lorsqu'il n'en trouve pas une dans les institutions publiques.

Cependant l'embarras croissant du trésor, l'impossibilité de faire face aux dépenses les plus nécessaires, firent sentir à Jean la nécessité d'appeler la nation à son aide. Il convoqua pour le jour de Saint-André, 30 novembre 1355, à Paris, les états-généraux du pays coutumier, ou de la langue d'oïl. On regardoit la France comme composée en quelque sorte de deux royaumes : le pays qui parloit le roman wallon, qui étoit régi par des coutumes, et qui, faisant usage du mot *oïl, oui,* pour affirmation, étoit nommé Langue d'Oïl, et le pays qui parloit le roman provençal, qui étoit régi par le droit latin ou droit écrit, et qui étoit nommé Languedoc, d'après l'emploi du monosyllabe *oc* pour l'affirmation. Les députés des trois États de la première division se réunirent, en effet, à Paris.

(1) Ordonn. de France. T. III, p. 15.

1355. Nous ne savons pas quel fut le nombre des prélats, des députés des chapitres, des barons et des bonnes villes. Quand ils furent assemblés dans la chambre du Parlement, le mercredi 2 décembre, Pierre de La Forêt, archevêque de Rouen et chancelier de France, leur adressa la parole au nom du roi, et leur demanda « qu'ils « eussent avis ensemble quelle aide ils pour- « roient faire au roi, qui fût suffisante pour « faire les frais de la guerre. Et pour ce qu'il « avoit entendu que les sujets du royaume se « tenoient fortement aggrevés de la mutation des « monnoies, il offrit à faire forte monnoie et « durable, pourvu que l'on lui fît autre aide, qui « fût suffisante pour faire sa guerre; lesquels « répondirent : c'est à savoir le clergé, par la « bouche de monseigneur Jean de Craon, lors « archevêque de Reims, les nobles, par la « bouche du duc d'Athènes, et les bonnes villes, « par la bouche d'Étienne Marcel, lors prévôt « des marchands de Paris, qu'ils étoient tout « prêts de vivre et de mourir avec le roi, et de « mettre corps et avoir à son service, et requi- « rent délibération de parler ensemble, laquelle « leur fut accordée. » (1)

C'est en vain qu'on cherche dans les historiens du temps des traits qui nous fassent con-

(1) Froissart. T. III, c. 340, p. 450.

noître les délibérations des assemblées nationales. 1355.
Aux époques même où Froissart se montre le plus prolixe, où il n'omet le nom d'aucun chevalier dans les expéditions les moins importantes, où il rapporte même minutieusement des circonstances qui n'ont point eu de témoin, et dont personne n'a pu être instruit, les seuls discours dont il ne fasse jamais mention sont ceux qui avoient trait aux affaires de l'État. Il se fait volontiers le truchement des chevaliers et des dames, mais jamais il ne se met à la place des députés de la nation.

Nous sommes donc obligés de chercher dans les ordonnances, dans celle en particulier qui fut rendue le 28 décembre 1355, sur la demande des États, l'indication des plaintes du peuple, et des réformes que proposèrent les députés. La première fut celle de la monnoie; le marc d'argent étoit monté jusqu'à dix-huit livres : ils en établirent la valeur à quatre livres douze sous, pour être tenue perpétuellement ferme et stable (1). Ils supprimèrent ensuite le droit de prise ou le droit que s'étoient attribué les pourvoyeurs du roi ou des princes, et de tous les grands-officiers du royaume, de prendre sans payer tout ce qui pouvoit être employé à l'usage personnel de leurs maîtres. Le roi autorisa expressément la

(1) Ordonn. de France. T. III, p. 26-27.

1355. résistance de vive force à toute saisie de ce genre (1). La confiscation des biens des Lombards avoit été donnée à la reine Blanche, et c'étoit pour son profit que se poursuivoit le recouvrement des créances, qualifiées d'usuraires, pour lesquelles ces malheureux marchands avoient été exilés du royaume. Sur la demande des États, ces poursuites furent interdites (2); la juridiction que s'attribuoient les officiers de la maison du roi, et les maîtres des eaux et forêts, fut restreinte; enfin les monopoles que s'étoient fait attribuer les gens en place furent abolis (3). En retour pour des concessions aussi importantes, les États s'engagèrent à fournir au roi trente mille gendarmes, et cinq millions de livres parisis, pour les payer pendant une année; mais sachant bien que l'argent qui entroit dans les coffres du roi étoit immédiatement dissipé par les princes et les courtisans, sans qu'il en restât rien pour la défense du royaume, ils voulurent que la somme à percevoir demeurât jusqu'à son emploi entre les mains des receveurs particuliers des États, qui ne seroient comptables qu'envers les États eux-mêmes, et qui devroient justifier que la totalité de cette somme auroit été employée à la guerre. L'ar-

(1) Ordonn. de France. T. III, p. 28, 29.

(2) *Ibid.*, p. 30.

(3) *Ibid.*, p. 32.

gent devoit être levé par une gabelle sur le sel, 1355.
et par une aide de huit deniers pour livre sur toute chose qui seroit vendue. L'une et l'autre imposition fut déclarée commune à tous les ordres de personnes; les prélats et les nobles durent y être soumis comme les bourgeois, et, pour donner l'exemple de cette égalité, le roi, la reine et les princes du sang s'engagèrent à la payer aussi. Cependant, comme il étoit impossible de savoir quel seroit le produit de ces deux subsides, et s'il répondroit au besoin que les États avoient reconnu, il fut convenu que ceux-ci seroient assemblés de nouveau le 1er mars de l'année suivante, pour recevoir le compte de leurs trésoriers, et pourvoir au déficit, s'ils reconnoissoient qu'il y en eût un; que de plus ils s'assembleroient aussi au bout d'une année, à la Saint-André prochaine, pour renouveler, s'il y avoit lieu, les impositions, ou pourvoir de toute autre manière à la continuation de la guerre (1). Ainsi, sans que personne remarquât qu'il s'étoit fait une révolution dans l'État, la nation recouvroit ses assemblées périodiques, dont elle avoit été si long-temps privée, et le roi reconnoissoit franchement le partage de la souveraineté entre lui et les trois ordres des états-généraux.

(1) Ordonn. de France. T. III, p. 22 et suiv. — Froissart. T. III, c. 340, p. 450.

CHAPITRE VIII.

Le roi Jean arrête en trahison le roi de Navarre, et saisit ses fiefs en Normandie. — Le prince de Galles ravage les provinces du Midi. — Bataille de Poitiers. — Captivité du roi Jean. — Détresse du royaume. — Le dauphin adopte les réformes proposées par les États-Généraux. 1356-1357.

Au moment où nous commençons à voir la nation française entrer en partage de la souveraineté avec la royauté, sans que les événemens qui précèdent nous préparent à ce grand changement, sans que les contemporains aient paru observer dans le peuple cette fermentation générale qui annonce une révolution, notre curiosité redouble sur cette nation qui va enfin faire ses propres destinées; nous voudrions comprendre sa constitution intérieure, et nous expliquer, par cette étude, jusqu'à quel point la lutte où elle s'engage pourra être couronnée de succès; mais l'examen de l'état de la France au milieu du quatorzième siècle, des progrès de sa richesse, de son expérience, de ses lumières, de sa civilisation, ne devra point avoir

pour résultat d'augmenter nos espérances : nous 1356.
la voyons entrer dans une crise difficile, sans avoir la vigueur nécessaire pour faire tourner cette crise à son avantage ; surtout le premier regard nous la montrant composée de trois ordres d'hommes, les nobles, les bourgeois et les paysans, qui semblent n'avoir de rapport que par leur haine mutuelle ; nous sentons dès l'abord combien il sera difficile de faire marcher ensemble, de faire arriver à un but avantageux trois nations déterminées à ne point se fondre en une seule, trois nations qui, pour être juxtaposées sur le même sol, se croient appelées à se combattre, à s'opprimer l'une l'autre, et non à se réunir pour arriver au plus grand bien de toutes trois.

En effet, au quatorzième siècle les nobles seuls avoient le sentiment qu'ils étoient Français ; seuls ils attachoient leurs espérances, leur ambition et leur gloire à la conservation et à l'agrandissement de la monarchie ; seuls ils profitoient du lien qui unissoit les diverses provinces les unes avec les autres ; seuls ils regardoient la France entière comme leur patrie, autant, du moins, que ce mot pouvoit avoir pour eux quelque signification. Pour les bourgeois, ce même nom de patrie étoit tout autrement sacré ; leur patriotisme étoit plus ardent, plus dévoué, plus désintéressé ; mais leur patrie, c'étoit le corps

1376. politique sur lequel ils exerçoient quelque influence : ils étoient quelquefois avec enthousiasme, avec héroïsme, Parisiens, Rouennais, Lyonnais, Nantais; mais leur vue se portoit à peine au-delà des murs de leur cité; ils ne se sentoient de commun avec la France que la souffrance que le gouvernement central leur infligeoit. Les paysans enfin, opprimés, méprisés, ruinés, n'avoient point de patrie; nulle part ils n'étoient considérés comme membres du corps politique, et, s'ils se souvenoient qu'ils étoient Français, c'étoit tout au plus par la cruauté dont usoient envers eux les ennemis de la France.

Dans le siècle qui s'étoit écoulé depuis la première croisade de Saint-Louis, les nobles avoient fait quelques progrès en civilisation; ils les durent surtout aux relations qu'ils formèrent avec l'Italie. La conquête du royaume de Naples par Charles d'Anjou avoit ouvert l'Italie aux Français; dès-lors un grand nombre de jeunes gentilshommes avoient parcouru cette péninsule à la recherche d'aventures : on les avoit vus prendre part aux révolutions de la cour, à Naples; de l'Église, à Rome; de la république, à Florence : pauvres, vaillans, actifs, avides, ils étoient accourus partout où il y avoit quelque trouble, non pas seulement pour combattre, mais pour intriguer, pour négocier. Charles et

Philippe de Valois, le cardinal du Poiet, le roi 1356.
Jean de Bohême, de la maison de Luxembourg, le duc d'Athènes, de la maison de Brienne, avoient, dans les cinquante dernières années, introduit, chacun à son tour, un grand nombre d'aventuriers français, tous gentilshommes, en Italie. Tous les légats de la cour d'Avignon, tous les princes de la cour de Robert et de Jeanne de Naples, avoient de même été suivis au-delà des monts par un cortége français. Or, il y avoit alors entre l'Italie et la France la différence tout au moins qu'on voit aujourd'hui entre la France et la Russie. Dans les pays gouvernés par les républiques d'Italie, ce n'étoient pas seulement quelques hommes puissans, mais tous les hommes, qui étoient protégés dans le juste exercice de leurs droits et le développement de leurs facultés; aussi toutes les classes avoient en même temps fait de rapides progrès. Les champs étoient fertilisés par une agriculture riche et savante; les villes étoient animées et enrichies par une industrie qui fournissoit à tous les besoins et préparoit des jouissances à tous les degrés de fortune; les routes étoient couvertes par tous les moyens de transport d'un riche commerce; l'opulence d'une classe nombreuse avoit été rendue fructueuse pour l'État, parce que les bourgeois avoient profité du repos accordé à leur corps pour développer leur intelligence. Les uns

1356. avoient déjà éclairé par la science l'agriculture, la mécanique, le commerce, tous les arts qui augmentent les richesses; tandis que d'autres avoient appris à conserver la santé et la vie de l'homme; d'autres à perfectionner son état social, à simplifier, à coordonner ses lois, et à garantir ainsi sa propriété; d'autres à lui préparer par la poésie, par l'éloquence, par l'histoire, toutes les jouissances de l'esprit : les murs des cités, leurs aqueducs, leurs portiques, leurs temples et les palais de leurs riches marchands, subsistent encore pour attester les progrès des sciences exactes appliquées aux arts, aussi-bien que ceux de l'élégance, du goût et de la richesse.

Les gentilshommes français, jetés en grand nombre au milieu de cette activité italienne, ne s'en approchoient guère que pour la détruire; ils en comprenoient trop mal la cause pour essayer de l'imiter et de la transporter dans leur pays. Cependant ceux qui avoient servi le roi Jean de Bohême en Lombardie, ou le duc d'Athènes à Florence, y avoient acquis, au milieu des intrigues de parti, quelque idée d'un gouvernement libre; les autres avoient tout au moins appris quelles douceurs étoient attachées au luxe et à la mollesse. Ils avoient acquis une première idée d'une qualité fort négligée jusqu'alors, de la propreté, et c'étoit déjà un progrès

moral, sans s'y soumettre avec beaucoup de 1366.
scrupule; ils avoient appris en même temps à désirer les jouissances qui en relèvent le prix, les palais, les ameublemens, les équipages, les habits somptueux de l'Italie, et ils rapportèrent chez eux des habitudes, des besoins proportionnés à un état de la société bien plus avancé que le leur. Ce fut à ces voyageurs aventuriers que la France dut aux quatorzième et quinzième siècles l'introduction de ce luxe qui eut une si grande influence sur ses destinées, de ce luxe qui ruina les Valois, qui augmenta la rapacité des rois, des princes et de la noblesse, et qui, n'étant point créé par le développement de l'industrie, mais acquis par la rapine, ne fit qu'accroître la foiblesse et le malheur général. Toutefois, les nouveaux besoins donnèrent naissance à un nouveau commerce. Les Italiens durent à leur tour visiter la France, en plus grand nombre, avec des capitaux plus considérables, pour approvisionner des marchés devenus plus vastes. Le mélange des races diverses porte toujours quelques fruits; il introduit toujours quelques connoissances, il ébranle quelques préjugés. Les aventuriers français eux-mêmes ne revinrent pas de l'Italie aussi barbares qu'ils y avoient été; ils avoient connu autre chose que leur propre pays; ils s'étoient accoutumés à l'esprit; ils avoient éveillé en eux une curiosité

1356. intelligente, et peut-être le mouvement littéraire qui commençoit, et qui produisit les écrits de Froissart, fut-il en grande partie l'effet de l'activité intellectuelle qu'ils avoient acquise.

Mais quoique les gentilshommes français eussent pu se convaincre que la supériorité de l'Italie sur leur pays tenoit surtout au développement des classes inférieures, loin de le favoriser chez eux, ils semblèrent, au quatorzième siècle, regarder ces classes avec un redoublement de défiance et de mépris. Le commerce avoit enrichi un certain nombre de bourgeois dans les villes de France; ceux-là pouvoient obtenir les jouissances du luxe après lesquelles les nobles soupiroient, et qu'ils auroient voulu réserver pour eux seuls. Ce luxe des roturiers étoit, aux yeux des gentilshommes, une usurpation, un bouleversement de l'ordre social, qui menaçoit l'État entier; aussi n'épargnoient-ils jamais aux nouveaux riches les humiliations de tout genre, et, dans les surprises de places, dans le choix des ôtages, dans la levée des contributions militaires, dans toutes les occasions où ils pouvoient appliquer les droits les plus rigoureux de la guerre, ils appesantissoient la main sur les marchands, non pas seulement parce qu'ils étoient riches, mais parce qu'ils leur étoient odieux.

Au reste, les marchands ne faisoient qu'une

partie infiniment petite de la bourgeoisie des 1356.
villes. Il existoit bien des manufactures dans quelques cités, mais elles étoient peu nombreuses, peu prospérantes, et fort inférieures en importance à celles de la Flandre ou de l'Italie. Ces manufactures, avec quelques produits du sol, fournissoient à la France les objets qu'elle pouvoit échanger; mais, en général, les Français attendoient le commerce chez eux, ils ne le portoient pas au-dehors; ils débitoient les produits des autres nations, ils ne songeoient point à aller les approvisionner. Ce qui faisoit dans chaque ville la force de la bourgeoisie c'étoient les corps de métiers, ceux surtout dont le débit étoit journalier, et qui étoient également nécessaires à toute la population, comme les bouchers, les boulangers, les cabaretiers, et les brasseurs de bière. Quoique dépourvus d'éducation, quoique appelés par l'exercice de leur métier à des habitudes grossières, leur nombre et leur étroite association leur avoient donné le moyen de se faire respecter; leurs profits, presque toujours garantis par le monopole, étoient considérables: leur commerce avoit développé en eux une certaine intelligence; mais l'administration de leur corporation, ses délibérations, ses jugemens, avoient bien plus contribué encore à donner à toute cette partie de la nation une éducation pratique. Les consuls des métiers, fiers de leur

1356. dignité, animés par le sentiment de leur devoir, étoient formés à la vraie école où les hommes acquièrent les connoissances et les vertus. Un grand nombre parmi eux donnèrent des preuves de patriotisme, de dévoûment à la chose publique, quelquefois d'héroïsme. Les villes, entourées d'ennemis, ayant à craindre à la fois le roi et ses officiers, les princes, les nobles du voisinage, les prélats, les commandans d'armée, et souvent les Anglais, avoient besoin, pour se conduire au milieu d'eux comme autant de petites républiques, de beaucoup de courage et de beaucoup de prudence. L'habileté et les vertus républicaines ne manquèrent pas à leurs magistrats, mais seulement dans le cercle limité où leur vue avoit été jusqu'alors circonscrite: quand tout à coup les destinées de la monarchie, au lieu de celles de leur cité, se trouvèrent confiées à leurs mains, toutes leurs connoissances locales, toute leur expérience, durent nécessairement être en défaut.

L'esprit d'association avoit créé la bourgeoisie: il lui avoit assuré d'abord quelque indépendance, et de celle-ci étoient nées des lumières et des vertus; mais tous ceux qui labouroient le sol de la France, et qui formoient la grande masse des Français, abandonnés à leurs forces individuelles, sans protection contre leurs maîtres ou contre leurs ennemis, étoient descendus

au dernier degré de pauvreté et d'avilissement. 1356.
Dans la plupart des provinces, les cultivateurs ne vivoient point épars dans les champs; ils étoient réunis dans des villages, et cette réunion avoit bien eu pour objet leur défense commune; toutefois elle réussissoit tout juste à les mettre à l'abri des loups, ou de quelques brigands isolés. Le roi, qui vouloit que les villageois nourrissent et logeassent ses troupes; le seigneur, qui vouloit prendre à volonté le blé dans leurs greniers, le bétail dans leurs étables, leurs filles même dans leurs chaumières, quand elles étoient jolies, ne leur permettoient point de fortifier leur village, ou de s'exercer aux armes pour le défendre; il en résultoit que les villageois n'étoient pas mieux en état de se défendre contre la plus petite troupe de gens de guerre, amis ou ennemis, qui saccageoient toujours le pays qu'ils traversoient, contre les valets des princes et des seigneurs, qui, malgré les lois, exerçoient toujours, en voyageant, le droit de prise, pour fournir à la table de leurs maîtres; enfin contre les bandes de brigands qui se formoient souvent sans autre dessein que de piller la campagne. Tout paysan étoit donc bien convaincu qu'il étoit à la merci de tout le monde; qu'il ne pouvoit se défendre contre personne; qu'il n'y avoit de salut pour lui que dans une pauvreté si complète, si évidente, que son ennemi ou son maître

1356. ne sussent que lui prendre. Mais l'effet inévitable de cet état d'oppression avoit été de faire perdre à l'habitant des campagnes tout courage, toute émulation, toute activité, toute intelligence dans l'exercice de son art. Le laboureur, toujours tremblant, ne faisoit dans ses champs que le moins de travail possible, et un travail aussi mal entendu que précipité. Il n'élevoit que le moindre nombre possible de bétail; car il sentoit que le bétail étoit trop facile à emmener pour qu'il espérât d'en jouir long-temps lui-même. Il laissoit le plus long-temps qu'il pouvoit les meules de blé dans ses champs, parce que l'ennemi seroit plus embarrassé à enlever ses gerbes que ses sacs, et il ne rentroit chez lui que les récoltes qu'il espéroit pouvoir y cacher. Sa misérable cabane ne contenoit que le moindre nombre possible d'instrumens d'agriculture, d'ustensiles, et d'effets à son usage. Comme il avoit déjà vu, peut-être à plusieurs reprises, cette cabane ou celle de son voisin pillée et brûlée, il s'arrangeoit pour qu'on pût recommencer sans lui faire beaucoup perdre.

En résumé, au milieu du quatorzième siècle, la noblesse française avoit sensiblement augmenté en nombre, en élégance de manières, en luxe d'habillemens, d'ameublemens, d'équipages, et quelque peu en connoissance du monde, en instruction, en sentiment de patriotisme. La

bourgeoisie avoit perdu quelque chose de l'énergie avec laquelle, dans les deux siècles précédens, elle avoit conquis son indépendance; mais son affranchissement étoit plus général, ses institutions étoient garanties par une plus longue jouissance; son nombre, sa richesse, et sa force réelle étoient augmentés. Les paysans, enfin, étoient décidément plus malheureux qu'ils ne l'avoient été dans les deux siècles précédens. Leur force relative avoit diminué à mesure que leurs oppresseurs étoient devenus plus puissans; et l'association des villageois, qui suffisoit à inspirer quelque respect et quelque crainte à un petit seigneur, ne leur donnoit plus aucune sécurité contre les ducs, les princes et les généraux, qui se partageoient désormais leur pillage. 1356.

Telle étoit la nation que l'ordonnance du 28 décembre 1355 appeloit à réunir annuellement ses députés, pour régler elle-même ses impôts, réformer son administration, garder dans ses propres mains ses finances, et les proportionner à la guerre la plus désastreuse. Aucun soulèvement n'avoit indiqué l'impatience du peuple sous des abus qui cependant étoient intolérables; aucune assemblée provinciale, aucun corps dans l'État n'avoit demandé que les députés de toute la nation fussent convoqués; aucun patriote ni aucun agitateur, par amour de

1356. la liberté ou par ambition, n'avoit réclamé pour les citoyens la part qui devoit leur appartenir dans la direction de leurs propres affaires. C'étoit le roi, qui, après avoir fait faute sur faute, après avoir attiré sur son peuple toutes les calamités que son impéritie, sa prodigalité, sa mauvaise foi, pouvoient produire; quand le trésor étoit vide, l'armée désorganisée, la confiance perdue, et l'ennemi introduit dans le royaume, rejetoit sur une assemblée populaire qu'il avoit lui-même convoquée, des difficultés dont il ne savoit plus comment se tirer, et qui auroient embarrassé de plus habiles administrateurs. Ce n'est pas la seule fois que le pouvoir royal a remis son jeu à la nation, parce qu'il jugeoit déjà la partie perdue, tout en lui demandant de la gratitude pour une si grande condescendance, et en l'accusant ensuite amèrement des fautes que son inexpérience des affaires lui faisoit commettre.

De toutes les parties du royaume on avoit rassemblé des hommes qui ne s'étoient jamais rencontrés, qui n'avoient jamais entendu parler l'un de l'autre; car l'opinion n'avoit dans ce temps-là aucun organe, aucun moyen de se former, et les hommes qui s'étoient occupés d'affaires publiques, s'il y en avoit aucun, n'avoient point eu de moyen d'acquérir de la célébrité, de gagner la confiance de leurs concitoyens. Ces

hommes n'avoient aucune pratique, non plus 1356.
qu'aucune connoissance théorique des affaires. Les finances n'étoient pas seulement un mystère d'État qu'on leur avoit soigneusement caché jusqu'alors, elles étoient de plus, par la nature informe des registres, par le mauvais système de numération (1), par les variations journalières de la monnoie, dans un tel état de confusion, que les plus fortes têtes, par le plus long travail et la plus constante habitude, auroient eu peine à y rien comprendre. On leur annonça que le trésor étoit vide, que le paiement de toutes les dettes étoit suspendu, que la monnoie étoit falsifiée, les arsenaux sans munitions, les troupes dispersées et découragées par des revers, et on leur donna deux ou trois jours seulement pour s'entendre, pour réparer le mal qu'avoit fait le roi, et pour trouver des ressources suffisantes pour combler le déficit. Il ne faut point s'étonner si, pressés comme ils étoient, ils ne surent rien trouver de mieux que les deux funestes impôts de la gabelle du sel et des huit deniers pour livre sur les ventes. Cette dernière taxe n'étoit autre chose que l'alcavala

(1) Les chambres des comptes ont continué jusqu'au siècle dernier à tenir leurs comptes en chiffres romains, qu'elles nommoient *français* à cause d'une légère altération qu'ils avoient subie. On a peine à concevoir comment, avec ces chiffres, on pouvoit faire seulement une addition.

1356. d'Espagne que, depuis 1343, les Valois s'efforçoient sans cesse d'introduire.

Toutefois, la pesanteur d'une telle imposition, et plus encore la manière vexatoire dont on étoit forcé de la percevoir, en mettant au grand jour toutes les transactions les plus secrètes, en multipliant les agens du fisc, et leur donnant sur les citoyens un pouvoir arbitraire, causèrent bientôt le plus extrême mécontentement ; les négocians surtout se disoient ruinés. Comme, chaque fois que leur marchandise étoit vendue, elle payoit un nouveau droit, le commerce se trouvoit sans cesse entravé. Les marchands étrangers commencèrent les premiers à abandonner le royaume. Les Français eux-mêmes ou s'éloignèrent aussi, ou renoncèrent aux affaires. Le commerce fut comme suspendu, et les seigneurs, avec leurs paysans, supportèrent la plus forte part de la taxe. La souffrance devint presque intolérable, et le mécontentement de tous les rangs se manifesta avec une hardiesse qu'on n'avoit encore jamais vue en France (1). Le pape Innocent VI écrivit à Jean pour lui reprocher avec force d'avoir étendu ses exactions jusque sur les ecclésiastiques, et d'en avoir forcé ainsi un grand nombre à suspendre tout culte divin, plutôt que de payer ce qui leur étoit demandé (2). La ville

(1) *Matteo Villani*. L. VI, c. 18, p. 366.
(2) *Rayn. Ann. eccl.* 1356, §. 5.

d'Arras, lorsqu'on voulut y établir la gabelle sur le sel, se souleva, le samedi 5 mars 1356; le menu peuple accusa les riches bourgeois d'avoir donné leur consentement à cet impôt. Quatorze d'entre eux furent tués; mais le connétable de Bourbon, accourant sur la nouvelle du tumulte, fit saisir les plus mutins, et leur fit couper la tête sur la place. (1) 1356.

Pendant le temps même de ce tumulte d'Arras, les États s'étoient de nouveau assemblés le 1er mars à Paris, selon qu'ils en étoient convenus l'année précédente. Mais les hommes les plus irrités contre le gouvernement, ne regardant ces assemblées que comme un moyen de leur arracher de l'argent, refusèrent d'y prendre part. On n'y vit point de députés d'Arras, ni de presque aucune ville de Picardie; les Normands se refusèrent également à envoyer une députation, surtout d'après les exhortations du comte Jean de Harcourt, du roi de Navarre, et de quelques autres seigneurs, qui déclarèrent que la gabelle établie par les États ne courroit point en leur pays, et que tout sergent qui chercheroit à la percevoir le leur payeroit de son corps. (2)

La résistance des nobles de Normandie, et le mécontentement universel que causoit la per-

(1) Froissart, Chroniques. T. III, add. 20, p. 124, et c. 341, p. 455.

(2) Froissart. T. III, add., 20, p. 125.

1356. ception de la gabelle et de l'aide de 8 deniers, engagèrent les États à supprimer l'une et l'autre, et à les remplacer par une taxe proportionnelle sur les revenus. Cette taxe devoit être de 5 pour 100 sur les revenus des plus pauvres ; de 4 pour 100 sur ceux d'une fortune médiocre, ou qui n'auroient pas plus de 100 livres de rente ; de 2 pour 100 sur les plus riches. C'étoient ces derniers qui donnoient la loi, et l'on devoit encore leur savoir gré de ce qu'ils consentoient à payer quelque chose. (1)

La résistance que le roi de Navarre et le comte de Harcourt avoient opposée à l'établissement de la gabelle réveilla cependant l'ancien ressentiment du roi Jean contre eux ; il s'écria *qu'il ne vouloit nul maître en France fors lui*, et que *jamais n'auroit parfaite joie tant qu'ils fussent en vie* (2). Il n'eut garde cependant, quand il voulut les perdre, de les accuser d'avoir repoussé la gabelle, action qui auroit augmenté leur popularité.

Pendant ce temps, son fils aîné, le dauphin Charles, auquel il avoit, en 1355, donné le duché de Normandie, tenoit sa cour à Rouen. Agé alors de dix-neuf ans, il ne prenoit que peu d'intérêt aux affaires ; il ne connoissoit point les

(1) Ordonn. de France, Préface au T. III, p. 44, et p. 24, note C.

(2) Froissart. T. III, addit. 20, p. 125, 127.

ressentimens de son père, et il ne songeoit qu'à vivre joyeusement. Il avoit invité pour le samedi, 16 avril, veille de Pâque fleuri, le roi de Navarre et le comte de Harcourt à dîner avec lui au château de Rouen : cette invitation étoit concertée avec son père; elle fut acceptée, quoique le frère et l'oncle de ces deux seigneurs, Philippe de Navarre et Godefroy de Harcourt en ressentissent de la défiance, et refusassent de les accompagner. 1356.

Le roi Jean étoit alors à Orléans : sachant l'heure à laquelle le roi de Navarre devoit être à dîner chez son fils, il partit le vendredi matin, le casque en tête, avec une soixantaine de cavaliers : il chemina tout le jour et la moitié du lendemain, et il arriva au château de Rouen au moment où ces seigneurs s'asseyoient à table. Il monta les degrés de la salle, précédé par le maréchal Arnoul d'Audeneham, qui tenoit une épée nue à la main. Celui-ci dit en entrant : « Nul ne se meuve pour chose qu'il voie, s'il ne « veut être mort de cette épée. » Le roi de Navarre, le comte de Harcourt, Louis et Guillaume ses frères, les sires de Préau, de Clère, de Friquans, de Tournebeu, de Masmenar et de Graville, qui étoient à table, se levèrent avec effroi pour faire la révérence au roi, qui, sans leur répondre, s'avança vers la table, « lança « son bras dessus le roi de Navarre, le prit par

1356. « le derrière de la tête, et le tira moult roide « contre lui en disant : Or sus, traître, tu n'es « pas digne de seoir à la table de mon fils. Par « l'âme de mon père, je ne pense jamais à boire « ni à manger, tant comme tu vives. » (1)

Un écuyer du roi de Navarre voulut faire quelque résistance, il fut arrêté par les sergens d'armes; le roi de Navarre demanda grâce, protestant que, depuis la mort du connétable, dont il étoit pardonné, il n'avoit rien fait qui pût attirer le courroux du roi. « Allez, traître, allez, « répondit le roi de France, par monseigneur « saint Denis, vous saurez bien prêcher ou jouer « d'infamie si vous m'échappez. » En vain le dauphin à genoux disoit au roi : « Ah! mon-« seigneur, pour Dieu mercy, vous me déshono-« rez; que pourra-t-on dire ni recorder de moi, « quand j'avois le roi et ses barons priés de dîner « chez moi, et vous les traitez ainsi. On dira « que je les aurai trahis; et si ne vis oncques en « eux que tout bien et toute courtoisie. — Souf-« frez-vous, Charles, répondit le roi, ils sont « mauvais traîtres, et leurs faits les découvri-« ront bientôt. Vous ne savez pas tout ce que « je sais. A ces mots, passa le roi avant, et prit « une masse de sergent, et s'en vint sur le comte « de Harcourt, et lui donna un grand horion

(1) Froissart. T. III, addit. p. 128. — *Ibid.* c. 341, p. 456. — *Matteo Villani.* L. VI, c. 24, p. 368.

« entre les épaules, et dit : Avant, traîtres, or- 1356.
« gueilleux, passez en prison, à mal étrenne.
« Par l'âme de mon père, vous saurez bien chan-
« ter quand vous m'échapperez (1). » Il fit venir ensuite le roi des ribauds, commandant d'une troupe de misérables attachés à la maison du roi, et destinés à lui rendre de honteux services; il lui dit : « Délivrez-nous de tels et tels; et
« tantôt après ce alla dîner le roi de France, et
« quand il eut dîné, et tous ses enfans, son
« frère, et ses cousins d'Artois, et plusieurs des
« autres qui étoient venus avec lui montèrent à
« cheval, et allèrent en un champ derrière ledit
« châtel, appelé le champ du Pardon; et là
« furent menés en deux charrettes, par le com-
« mandement du roi, ledit comte de Harcourt,
« le seigneur de Graville, monseigneur Maubué,
« et Colinet Doublet; et là leur furent, ledit
« jour, les têtes coupées, et puis furent tous
« quatre traînés jusques au gibet de Rouen, et là
« furent pendus et leurs têtes mises sur le gibet;
« et fut ledit roi de France présent, et aussi ses-
« dits enfans et son frère, à couper lesdites têtes
« et non pas au pendre. Et ce jour et le lende-
« main délivra le roi, plusieurs des autres qui
« avoient été pris; et finalement ne demeurèrent
« prisonniers que trois : c'est à savoir le roi de
« Navarre, Friquet, et Bantalù, lesquels furent

(1) Froissart. Addit. 20, p. 131.

1356 « menés à Paris, le premier au Louvre, les deux « autres au Châtelet. » (1)

Il paroît qu'il y eut quelque mouvement à Rouen pour délivrer le comte de Harcourt, qui y étoit fort aimé, et que Jean, pour apaiser les bourgeois, ôta son casque et se montra au peuple : qu'en même temps il tira de son sein un parchemin auquel plusieurs sceaux étoient attachés, et que, le déployant, il déclara que c'étoit un traité par lequel ceux qu'il venoit de faire arrêter s'étoient engagés envers le roi d'Angleterre à le faire périr, ainsi que le dauphin (2). Quoiqu'on lui donnât peu de créance, ce discours suffit pour calmer momentanément, ou détourner la fureur populaire; mais Édouard III, dès qu'il en fut informé, publia, le 4 mai, une lettre qu'il adressoit au pape, dans laquelle il protestoit « sur sa parole royale et devant Dieu, « que le roi de Navarre et les nobles arrêtés « n'avoient jamais conspiré avec lui, ne lui « avoient jamais promis aucuns secours ou au- « cune aide, et qu'il les avoit toujours tenus « pour de vaillans ennemis (3). » On a conservé des lettres de rémission accordées, le 6 janvier, par le roi au dauphin, dans lesquelles il lui par-

(1) Froissart. T. III, c. 341, p. 457. — André Favyn, Hist. de Navarre. L. VIII, p. 430.

(2) *Matteo Villani*. L. VI, c. 25, p. 369.

(3) *Rymer*. T. V, p. 853.

donne un complot, où le roi de Navarre est supposé l'avoir engagé, pour s'enfuir auprès de l'empereur Charles IV son oncle, et faire ensuite la guerre au roi (1). Dans les dispositions où étoient alors le dauphin, tout occupé de ses plaisirs, mais fils soumis et sans ambition, et l'empereur, sans crédit, sans avenir, humilié en Italie et en Allemagne, et ne songeant qu'à la Bohême, rien n'est plus absurde que la supposition d'un complot semblable; mais ces lettres pourroient donner lieu de croire que le dauphin n'étoit pas étranger au projet de son père contre ses hôtes. 1356

Dès que Philippe de Navarre, frère du roi Charles, et Godefroi de Harcourt, oncle du comte Jean, apprirent les exécutions de Rouen, ils ne songèrent plus qu'à défendre ceux des captifs qui vivoient encore, et à venger les autres. Philippe écrivit à *Jean de Valois qui se dit roi de France*, pour le défier, et lui annoncer une guerre mortelle; des lettres semblables vinrent bientôt après, de Godefroi de Harcourt et de plus de vingt chevaliers de Normandie. Louis de Harcourt cependant, frère du comte qui avoit péri, ne fut point arrêté, et ne renonça

(1) Secousse. Preuves de l'Hist. de Charles-le Mauvais T. II, p. 47. — Les lettres elles mêmes semblent se rapporter plutôt à un projet de partie de plaisir formé par deux étourdis, qu'à un complot.

1356. point au service du roi et du dauphin, quoiqu'il attirât ainsi sur lui l'indignation de tout le reste de sa famille (1). Après avoir mis leurs châteaux en état de défense, Philippe de Navarre et Godefroi de Harcourt passèrent en Angleterre, le 24 juin, pour s'assurer l'alliance du roi Édouard (2). Harcourt fit hommage, le 18 juillet, à Édouard, comme roi de France, pour les fiefs qu'il possédoit dans le Cotentin (3). Tandis qu'Édouard donna ordre à son cousin le duc de Lancaster, qui étoit alors sur les frontières de Bretagne, d'entrer en Normandie, pour y prendre, sous sa défense, les seigneuries qu'y possédoit le roi de Navarre. (4)

Jean avoit d'abord compté faire mourir le roi de Navarre, ensuite il eut quelque scrupule ou quelque crainte de pousser ses vengeances jusqu'à cette extrémité; tout au moins il prit plaisir à tourmenter son prisonnier. « Au châtel « du Louvre, on lui fit moult de malaises et de « peurs; car tous les jours et toutes les nuits, « cinq ou six fois, on lui donnoit à entendre « qu'on le feroit mourir une heure, qu'on lui « trancheroit la tête l'autre, qu'on le jetteroit « en un sac en Seine. Il lui convenoit tout ouïr

(1) Froissart, add. 21, p. 133.

(2) *Rymer*. T. V, p. 854.

(3) *Rymer*. T. V, p. 856.

(4) Froissart, add. 21, p. 138.

« et prendre en gré, car il ne pouvoit là faire 1356
« le maître. Et parloit si bellement et si douce-« ment à ses gardes, toujours en soi excusant si « raisonnablement, que ceux qui ainsi le déme-« noient et traitoient, par le commandement « du roi de France, en avoient grand pitié. » (1)

Tandis que Jean ajournoit le supplice qu'il avoit destiné au roi de Navarre, il ne perdoit point de temps pour s'emparer de ses fiefs. Huit jours après l'avoir arrêté, il fit attaquer, le lendemain de Pâques, par Robert de Houdetot, grand-maître des arbalétriers, et capitaine-général du duché de Normandie, les biens de ceux qu'il appeloit les rebelles. La ville d'Évreux fut prise et brûlée, après un assez long siége; la cathédrale fut pillée, le château rendu par composition. Les autres seigneuries des Navarrois et de Harcourt furent ensuite conquises. Pont-Audemer arrêta cependant Houdetot pendant neuf semaines : il étoit encore devant les murs de ce château, lorsque Philippe de Navarre et Godefroi de Harcourt s'étant joints au duc de Lancaster, s'avancèrent avec une armée d'environ quatre mille combattans, et le forcèrent à lever le siége. (2)

Le duc de Lancaster avoit été envoyé en

(1) Froissart, add. 21, p. 135.

(2) Froissart. T. III, c. 342, p. 460.

1356. Bretagne, avec le jeune comte de Montfort, fils de la vaillante comtesse Marguerite, pour rallumer la guerre civile en Bretagne; il avoit sous ses ordres cinq cents lances anglaises et mille archers, lorsqu'il en fut rappelé pour se joindre dans la presqu'île de Cotentin aux soldats de la maison de Navarre et de celle de Harcourt. Après s'être réuni à eux, il sortit, le 22 juin, du Cotentin, pour ravager la Normandie. Il ravitailla toutes les places qui étoient assiégées; il prit Vernon, Verneuil et plusieurs autres villes françaises, qu'il pilla et où il mit le feu. Les vassaux du roi de Navarre et du comte de Harcourt s'abandonnèrent, dans cette incursion, à des excès de férocité qu'on n'avoit point encore vus dans les guerres de France. Ils prétendoient venger leurs maîtres, en martyrisant de malheureux paysans qui n'avoient pu avoir aucune part à la perfidie dont ces seigneurs avoient été victimes. Jean, averti que tout le plat pays de Normandie étoit exposé à leur fureur, rassembla son armée à Pontoise, avec l'aide de ses deux maréchaux, Jean de Clermont, et Arnoul d'Audeneham; il eut bientôt trois ou quatre fois plus de monde que le duc de Lancaster, et il s'avança jusqu'à Rouen pour le chasser de Normandie. Lancaster n'étoit point en état de lui tenir tête, et prit le chemin de l'Aigle, pour se retirer par Pontorson vers Cherbourg. Atteint le

soir, quand il avoit à peine passé l'Aigle, il fit 1356.
toutes ses dispositions comme pour livrer bataille au point du jour ; il trompa ainsi les Français, qui se retirèrent pour se reposer, et arriver le lendemain plus frais au combat. Mais tandis que ceux-ci dormoient, il partit au milieu de la nuit, et atteignit Cherbourg avant que Jean s'aperçût qu'il avoit délogé. (1)

Le roi de France recommença ensuite le siége des forteresses du roi de Navarre ; Evreux lui résista sept semaines, avant qu'il eût soumis, par trois capitulations différentes, le bourg, la cité et le château. Il assiégea ensuite Breteuil ; chaque jour son armée recevoit des renforts : on y voyoit, avec tous les chefs de la noblesse française, le comte de Douglas, écossais, et don Henri de Trastamare, bâtard de Castille, qui fuyoit les vengeances de son frère (2). D'autre part, les habitans de Breteuil, unissant l'ancienne artillerie à la nouvelle, faisoient usage en même temps, pour défendre leurs murailles, du feu grégeois et du canon. (3)

Jean étoit toujours devant les murs de Breteuil, quand il fut averti successivement que le

(1) Froissart. T. III, add. 21, p. 145. — *Rob. d'Avesbury*, et note. *Ibid.* p. 139. — *Matteo Villani*. L. VI, c. 31-34, p. 372.

(2) Froissart, add. 21, p. 149.

(3) Froissart, add. 21, p. 151.

1356. prince de Galles étoit parti de Bordeaux avec deux mille hommes d'armes et six mille archers; qu'il avoit passé la Garonne à Bergerac, puis la Dordogne; qu'il avoit pillé le Rouergue, puis l'Auvergne et le Limousin, et qu'il sembloit résolu à ruiner toutes les provinces françaises au midi de la Loire. Le roi, impatient d'aller le combattre, accorda aux habitans de Breteuil une capitulation avantageuse; il leur permit d'abandonner la ville pour se retirer à Cherbourg avec tous ceux de leurs effets qu'ils pourroient emporter. Il ramena ensuite son armée à Paris, et lui laissa quelques jours de repos avant de la conduire contre le prince de Galles. (1)

A la fin d'août, le roi Jean transporta son quartier-général à Chartres, et il invita tous les nobles et francs tenanciers de la couronne à venir l'y joindre pour combattre les Anglais. En même temps, il renforça les garnisons de toutes ses places dans l'Anjou, le Poitou, le Maine et la Touraine. Le prince de Galles étoit alors en Auvergne; il prenoit une ville après l'autre sans éprouver presque aucune résistance; et, à mesure qu'il avançoit, il faisoit brûler, dans celles qu'il évacuoit, tous les vivres, toutes les munitions qu'il n'avoit pu consommer (2). D'Auver-

(1) Froissart, add. 22, p. 155.

(2) Froissart. T. III, c. 343, p. 159.

gne il passa en Berri, et il s'avança jusqu'aux faubourgs de Bourges, qu'il brûla. Il attaqua en vain Issoudun, qu'il ne put prendre, puis il s'empara de Vierzon, où il trouva des vivres en abondance, et où il se reposa trois jours (1). C'est là que le prince de Galles fut averti qu'il n'étoit qu'à vingt lieues de l'armée française, qui de Chartres s'étoit portée à Blois, et que les forteresses devant lesquelles il devoit passer avoient été mises en état de défense. Cela ne l'empêcha point de s'avancer de ce côté-là, et de venir loger à Romorantin, qui n'est qu'à dix lieues de Blois : la ville lui ouvrit ses portes ; le château étoit défendu par trois bons chevaliers, Boucicault, l'ermite de Chaumont et le sire de Craon, qui ne voulurent point se rendre, quelque mauvaise que fût leur forteresse. Le prince de Galles, irrité d'avoir perdu devant les murs de ce château un chevalier qu'il aimoit, jura de ne point s'éloigner qu'il ne l'eût pris. Trois jours de suite il y fit donner l'assaut ; enfin les chevaliers se rendirent à discrétion le 3 septembre, lorsque la tour maîtresse, où ils s'étoient défendus, accablée par les bombardes et le feu grégeois des Anglais, étoit déjà tout en flammes. (2) 1356.

Par son obstination à prendre et à détruire Romorantin, le prince de Galles avoit compro-

(1) Froissart, c. 344, p. 161.
(2) Froissart, c. 346, p. 168.

1356. mis son armée. Pendant qu'il livroit au pillage et aux flammes ce château, où il ne laissa pas un habitant, le roi Jean avoit passé la Loire à Blois, d'où il avoit marché sur Amboise, puis traversé la presqu'île que forment les diverses rivières qui se jettent dans la Loire. Il passa l'Indre, à Loches, le 13 septembre; la Creuse à la Haie en Touraine, et la Vienne à Chauvigny; il avoit ainsi déjà coupé le passage au prince de Galles, qui se dirigeoit sur Poitiers, et qui, resserré entre les garnisons et les coureurs français, ne trouvoit plus de vivres dans la campagne. Les Anglais commençoient à regretter les munitions qu'ils avoient détruites dans les provinces qu'ils avoient si cruellement ravagées; cependant la terreur qu'ils avoient inspirée rendoit plus difficile d'avoir des nouvelles de l'ennemi. Le roi Jean croyoit, le 16 septembre, avoir les Anglais devant soi, et se pressoit pour les atteindre à Poitiers, tandis qu'il les avoit laissés derrière. Le prince de Galles, de son côté, croyoit les Français derrière lui quand ils étoient devant. Une double escarmouche, avec des chevaliers français qui vinrent donner dans l'armée anglaise, avec des coureurs anglais qui se trouvèrent tout à coup au milieu des Français, révéla ce jour-là aux deux généraux leur position respective. (1)

(1) Froissart, c. 348, p. 174.

Le roi Jean fit faire volte-face à son armée 1356.
pour arrêter les Anglais, qui marchoient sur Poitiers. Le prince de Galles, voyant que sa retraite lui étoit déjà coupée, ne songea pas même à tenter un autre chemin. Il sentit qu'il falloit livrer bataille; mais la disproportion de ses forces étoit effrayante. Il n'avoit guère que deux mille hommes d'armes, quatre mille archers, et deux mille fantassins armés à la légère, qu'on nommoit alors brigands. Il prit le parti de se fortifier dans la meilleure position qu'il put choisir, et d'y attendre la bataille, espérant que les Français compteroient assez sur l'immense supériorité de leur armée pour n'hésiter point à venir l'attaquer (1). Il s'établit dans une enceinte fermée de haies épaisses et de buissons épineux; on la nommoit le champ de Maupertuis, près de Beaumont, à deux lieues au nord de Poitiers. On ne pouvoit y arriver à cheval que par un chemin où il ne pouvoit passer plus de quatre hommes de front. Il fit garnir de ses archers, d'une et d'autre part, les haies qui bordoient ce chemin. Le champ de Maupertuis étoit au sommet d'un coteau fort roide, et tout planté de vignes, où les chevaux ne pouvoient s'engager. Au fond du champ, le prince de Galles rangea en bataille ses hommes d'armes, auxquels il avoit

(1) Froissart, c. 351, p. 185.

1356. fait mettre pied à terre; devant eux il éparpilla ses archers comme une herse, couvrant tout le front de son armée.

Le roi Jean commandoit une des plus brillantes armées que la France eût jamais mises sur pied. Il avoit sous ses ordres vingt-six grands feudataires portant le titre de ducs ou de comtes, cent quarante seigneurs ayant le droit de déployer bannière, et environ cinquante mille combattans, dont le plus grand nombre étoient des cavaliers revêtus d'armures de fer. Les quatre fils du roi Jean, dont l'aîné avoit près de vingt ans, et le cadet quinze, étoient à l'armée avec lui. (1)

Le prince de Galles, qui sentoit bien qu'il étoit perdu s'il étoit réduit à attaquer le roi pour s'ouvrir un passage, avoit calculé juste en comptant que les Français viendroient le chercher. Après qu'Eustache de Ribeumont, avec trois autres chevaliers, eurent reconnu sa position, Jean prit les mesures qu'il crut convenables pour venir l'y forcer. Il partagea son armée en trois grandes divisions, dans chacune desquelles on comptoit plus de seize mille combattans; il donna au duc d'Orléans, son frère, le commandement de la première; au dauphin et à ses deux frères, Louis et Jean, la seconde; il garda la troisième

(1) Froissart, c. 347, p. 172.

sous ses ordres, et son quatrième fils, Philippe, 1356.
demeura auprès de lui. Il fut convenu que trois cents cuirassiers, choisis parmi les plus braves de l'armée, s'avanceroient à cheval dans le chemin montant, et balayeroient les archers qui l'occupoient, et qui couvroient le front des Anglais; que tout le reste des hommes d'armes mettroient pied à terre, et marcheroient ensuite comme à l'assaut contre les ennemis. (1)

Mais avant que le signal du combat fût donné, deux cardinaux, légats du pape, qu'il avoit chargés de tenter de nouvelles négociations entre les deux rois, et qui se trouvoient alors à Poitiers, accoururent pour arrêter, s'il étoit possible, l'effusion du sang : c'étoient Talleyrand de Périgord, évêque d'Albano, et Nicolas Capoccio, cardinal-prêtre de Saint-Vital (2). Talleyrand se présenta au roi le dimanche 18 septembre, de grand matin, comme les soldats attendoient l'ordre de commencer l'attaque. « Très « cher sire, lui dit-il, vous avez ci toute la fleur « de la chevalerie de votre royaume, assemblée « contre une poignée de gens que les Anglais « sont au regard de vous; et si vous les pouvez « avoir, et qu'ils se mettent en votre merci sans « bataille, il vous seroit plus honorable et profi-

(1) Froissart, c. 350, p. 183.

(2) *Vitæ Romanor. Pontif.* T. III, P. II, p. 593.

1356. « table à avoir par cette manière, que d'aven« turer si noble chevalerie et si grand que vous « avez. Si vous prie au nom de Dieu et d'humi« lité que je puisse chevaucher devers le prince, « et lui montrer en quel danger vous le tenez. » Jean consentit à lui accorder jusqu'au lendemain, au soleil levant, pour négocier. Toute la journée du dimanche fut, en effet, employée en allées et venues entre les deux armées. Le prince de Galles, qui sentoit tout le danger de sa position, consentoit à rendre tous les châteaux et les villes qu'il avoit conquis dans cette expédition, à remettre tous ses prisonniers en liberté, et à jurer de ne plus servir contre la France de sept ans entiers ; mais Jean ne vouloit consentir à laisser passer son armée, qu'autant qu'il se rendroit lui-même prisonnier avec cent chevaliers. Le prince de Galles rejeta cette condition comme déshonorante, et les deux armées se préparèrent au combat. (1)

Il étoit nuit quand le cardinal de Talleyrand rentra à Poitiers ; le lendemain matin il essaya bien de recommencer ses négociations, mais on ne voulut plus l'entendre. Les Anglais avoient employé la journée du dimanche à creuser des fossés, à lier les haies, à changer enfin en une sorte de forteresse le champ de Maupertuis qu'ils

(1) Froissart, c. 352, p. 190.

occupoient; mais déjà ils éprouvoient une grande 1356.
pénurie de vivres et de fourrages, et de nouvelles négociations auroient été plus fatales pour eux que ne pouvoit l'être le combat (1). Le prince étoit à pied au milieu de ses hommes d'armes, dont les chevaux étoient à leur portée, en sorte qu'ils pouvoient les monter au besoin. Un corps de trois cents hommes d'armes, et d'autant d'archers à cheval, que les Français n'avoient point découvert, occupoit une colline à droite, d'où il pouvoit aisément venir prendre en flanc la division du dauphin. (2)

Les maréchaux de France, Arnoul d'Audeneham et Jean de Clermont, commandoient le corps de trois cents cavaliers d'élite qu'on avoit chargé de chasser les archers anglais; ils s'élancèrent, en effet, dans le chemin étroit qui conduisoit sur le plateau occupé par le prince de Galles; mais la peau de leurs chevaux fut bientôt couverte des longues flèches barbues qu'on tiroit sur eux au travers des haies; la douleur les rendant furieux, ils s'emportèrent, se renversèrent les uns sur les autres, ruèrent avec violence, et finirent par jeter à terre leurs cavaliers. Des fantassins anglais, en embuscade auprès des archers, traversèrent alors la haie,

(1) Froissart, c. 354, p. 193.

(2) Froissart, c. 355, p. 196.

1356 et, passant sous le ventre des chevaux, tuèrent les cavaliers qui ne pouvoient se défendre. En peu d'instans tout ce corps fut déconfit; le maréchal d'Audeneham fut fait prisonnier; celui de Clermont fut tué. (1)

Le corps de bataille du dauphin, en apprenant la déroute des maréchaux, et en voyant revenir quelques fuyards, fut frappé d'une terreur panique : ceux qui étoient au dernier rang, et par conséquent plus près de leurs chevaux, se hâtèrent de se remettre en selle, et presque aussitôt de s'enfuir. Dans ce moment, la troupe anglaise qui occupoit la montagne à droite vint prendre en flanc le reste, en même temps que le prince de Galles, qui avoit remis ses gendarmes à cheval, vint fondre au milieu des rangs, en criant *Saint Georges et Guienne!* Du côté des Français, un corps d'Allemands, commandé par les comtes de Saarbruck, de Nassau et de Nidau, étoit seul resté à cheval; il fut presque aussitôt rompu par l'attaque des Anglais, et ces trois comtes furent faits prisonniers. Gaultier de Brienne, duc d'Athènes, qui avoit été fait connétable de France, sur la démission de Jacques de Bourbon, se présenta ensuite avec ses hommes d'armes à pied ; mais il ne put pas mieux supporter le choc des Anglais, il fut

(1) Froissart, c. 356, p. 203.

tué, et sa troupe mise en déroute. De leur côté, les enfans de France, effrayés du désordre qu'ils voyoient autour d'eux, perdirent courage; leurs courtisans se hâtèrent de leur affirmer que le salut du royaume tenoit bien plus à leur sûreté qu'à la victoire de l'armée; « que ceux « même qui les meneroient à sauveté acquer- « roient autant d'honneur à garder leur corps, « comme s'ils demeuroient en la bataille; et aus- « sitôt les trois enfans du roi, avec plus de huit « cents lances, saines et entières, qui oncques « n'approchèrent leurs ennemis, s'enfuirent, et « prirent le chemin de Chauvigny. » De son côté, le duc d'Orléans, avec son gros corps de bataille encore entier, avoit quitté son poste, et étoit venu se réfugier derrière la division du roi. (1) 1356.

Ainsi les deux tiers de l'armée française étoient déjà en déroute sans presque avoir combattu; et c'étoit surtout à la lâcheté des princes du sang, qui, sans talent, sans expérience et sans courage, étoient chargés de diriger des mouvemens aussi importans, que l'on devoit un tel revers; « car plusieurs bons chevaliers et écuyers, « quoique leurs seigneurs se partissent, ne se « vouloient mie partir, mais eussent plus cher à « mourir qu'il leur fût reproché fuite. » (2) Cependant la troisième division de l'armée, celle

(1) Froissart, c. 359, p. 209.

(2) Froissart, c. 359, p. 210.

1356. que commandoit le roi Jean en personne, étoit encore deux fois plus nombreuse que l'armée entière des Anglais. Elle étoit composée de la fleur de la chevalerie française, qui avoit recherché, comme le poste d'honneur, celui qui la rapprochoit du roi, et elle n'avoit aucun désavantage ni de position, ni d'armure; mais Jean, qui étoit brave, et qui ne songea point à reculer, n'avoit pas plus de jugement dans les affaires militaires que dans celles d'administration. Avant la bataille, on lui avoit fait comprendre que, pour aller attaquer les Anglais par un chemin étroit et difficile, ses hommes d'armes auroient plus d'avantage s'ils combattoient à pied; et quand les circonstances étoient toutes changées, qu'il étoit lui-même attaqué dans une plaine tout ouverte par une charge de cavalerie, il crut que le même conseil devoit lui servir de règle. Du plus loin qu'il vit venir le prince de Galles, qui, avec ses deux mille lances, fondoit sur lui au galop, en criant: Saint Georges et Guienne! il se prit à crier: « A pied! à pied! », « et fit descendre tous ceux qui à cheval étoient, « et il même se mit devant tous les siens, une « hache de guerre en ses mains, et fit passer « avant ses bannières, au nom de Dieu et de « saint Denis. » (1)

(1) Froissart, c. 360, p. 211. — *Matteo Villani*. L. VII, c. 18, p. 416.

Malgré ce désavantage, les chevaliers qui entouroient le roi combattirent vaillamment, et disputèrent long-temps aux Anglais la victoire. Jean lui-même, sa hache d'armes à la main, faisoit preuve de sa vigueur et de son adresse dans les exercices chevaleresques. Son plus jeune fils, Philippe, qui refusa de s'éloigner, et auquel il donna à cette occasion le surnom de *Hardi*, tenoit ses yeux fixés sur lui, et lui crioit, à mesure qu'il voyoit des assaillans: *Père, gardez-vous à droite, gardez-vous à gauche* (1). Cependant les grands seigneurs qui étoient descendus de leurs chevaux tomboient successivement autour du roi sous les coups de leurs ennemis. Ainsi périrent Pierre, duc de Bourbon, et auprès de lui Guichard de Beaujeu et Jean de Landau, puis l'évêque de Châlons en Champagne, qui s'étoit plus qu'aucun autre opposé à ce que le roi acceptât les propositions de paix du cardinal de Périgord, les sires de Nesles, de Ribeumont, de La Tour, de Montagu, et plus de deux cents chevaliers. (2) 1356

Bientôt après furent pris autour du roi le comte de Tancarville, Jacques de Bourbon, comte de Ponthieu et de la Marche; les sires

(1) *Matteo Villani*. L. VII, c. 18, p. 417.

(2) Froissart, c. 362, p. 217. *Matteo Villani*. L. VII, c. 12, p. 412.

1356. de Vaudemont, de Joinville, de Ventadour, Jean d'Artois, comte d'Eu, et son frère Charles d'Artois; cependant les gens moins marquans se débandoient, et dès qu'ils pouvoient retrouver leurs chevaux, ils s'enfuyoient vers Poitiers. Le prince de Galles, qui lui-même étoit déjà un habile guerrier, savoit mettre à profit les conseils de Jean Chandos, l'un des meilleurs capitaines du siècle, qui ne le quittoit point. Il ne permettoit pas à ses soldats de se détacher les uns des autres, de poursuivre les fuyards, ou de chercher à faire des prisonniers. Jean Chandos lui répétoit sans cesse que la bataille étoit gagnée, mais qu'il falloit s'assurer de son ennemi; en sorte qu'il dirigeoit tous ses efforts vers le bataillon au centre duquel étoit le roi, bataillon qui se trouvoit déjà séparé de ses chevaux, et qui diminuoit à vue d'œil. Un petit nombre de gendarmes anglais, sourds à ses ordres, avoient cependant poursuivi les fuyards sur la chaussée de Poitiers. Les bourgeois avoient fermé leurs portes, et la cohue qui couvroit la chaussée, troublée par sa fuite même, et incapable de faire aucune résistance, tomboit sous les coups des Anglais, ou demandoit avec empressement à se rendre, du plus loin qu'elle pouvoit se faire entendre. (1).

(1) Froissart, c. 364, p. 223.

Les autres Anglais, qui attaquoient la division du roi, s'approchèrent enfin assez de lui pour faire retentir jusqu'à ses oreilles le cri : *Rendez-vous, rendez-vous, ou vous êtes mort!* Parmi ceux qui lui parloient ainsi étoit un chevalier de Saint-Omer, nommé Denis de Morbecque, qui, obligé de quitter le royaume pour un homicide, s'étoit mis à la solde des Anglais. Son accent français frappa le roi, qui lui dit : « A qui me rendrai-je ? « A qui ? Où est mon cousin le prince de Galles ? « si je le voyois je parlerois. — Sire, répondit « messire Denis, il n'est pas ci ; mais rendez-« vous à moi, je vous menerai devers lui. — « Qui êtes-vous ? dit le roi. — Sire, je suis « Denis de Morbecque, un chevalier d'Artois, « mais je sers le roi d'Angleterre, pour ce que « je ne puis au royaume de France demeurer, « et que j'y ai tout forfait le mien. — Adonc-« ques, répondit le roi de France, et je me rends « à vous, et lui bailla son dextre gant. Le cheva-« lier le prit, qui en eut grand joie. Là eut grand « presse, et grand tiréis entour le roi ; car cha-« cun s'efforçoit de dire, je l'ai pris, je l'ai pris, « et ne pouvoit le roi aller avant, ni messire « Philippe, son mains né fils. » (1)

Le roi, pour s'être rendu, n'étoit pas hors de danger : les chevaliers anglais et gascons qui

(1) Froissart, c. 364, p. 233.

1356. l'entouroient, s'attribuoient tous le mérite de l'avoir fait prisonnier. Ils avoient repoussé bien loin Morbecque; en disputant entre eux, ils tirailloient le roi, et paroissoient toujours sur le point d'en venir aux mains, quoiqu'il leur dît, pour les apaiser, qu'il étoit assez grand pour les faire tous riches. Heureusement pour lui que le comte de Warwick et Regnault de Cobham, envoyés par le prince de Galles, pour savoir ce qu'il étoit devenu, s'approchèrent de ce groupe, imposèrent silence aux furieux, et amenèrent le roi au pavillon qu'on venoit de dresser pour le prince, où il commençoit à prendre quelque repos. (1)

Labataille, qui avoit commencé au point du jour, étoit terminée à midi; mais la nuit étoit déjà venue avant que tous les Anglais eussent abandonné la chasse, et fussent réunis autour de leurs drapeaux. Ils ramenèrent en tout treize comtes, un archevêque, soixante-dix barons et baronnets, et deux mille hommes d'armes prisonniers, sans compter les gens de moindre importance; en sorte qu'ils se trouvèrent bientôt avoir deux fois plus de prisonniers qu'ils n'avoient de soldats. La garde d'une troupe aussi nombreuse leur causoit quelque inquiétude : aussi se hâtèrent-ils de les mettre, pour la plupart, à

(1) Froissart, c. 365, p. 235.

rançon, et de les renvoyer sur leur parole. Tous 1356
s'étoient rendus, *rescous ou non rescous*, suivant le langage du temps, c'est-à-dire qu'ils se reconnoissoient pour captifs, même si les chances de la guerre venoient à les délivrer. Ces prisonniers s'engageoient à venir à Bordeaux aux fêtes de Noël, avec la somme convenue pour leur rançon, ou à se remettre en captivité. De plus, les Anglais avoient dépouillé les morts et les captifs de leurs ceintures, où ils portoient leur argent; ils avoient pillé les équipages des grands seigneurs de l'armée, qui entroient seulement alors en campagne, et qui n'avoient point eu le temps de dépenser leurs épargnes. Tous les vainqueurs se sentoient riches, et enchantés de leur bonne fortune; la joie les rendoit indulgens, et les disposoit à bien traiter leurs prisonniers. Les Français avoient laissé huit mille morts sur le champ de bataille, trois mille dans la poursuite; les Anglais neuf cents hommes d'armes et quinze cents archers. C'étoit bien assez pour satisfaire la fureur guerrière des uns et des autres, et les soldats ne sentoient plus de rancune. (1)

Les mêmes sentimens animoient aussi le prince de Galles; il éprouvoit trop de joie pour abuser de sa victoire; il sentoit trop l'importance de son captif pour songer à l'humilier. Ce n'étoit plus

(1) Froissart, c. 367, p. 240

1356. à ses yeux *Jean de Valois qui se dit roi de France,* c'étoit bien le vrai roi, qu'il reconnoissoit pour chef de sa maison, et suzerain des seigneuries qu'il tenoit en France.

« Quand ce vint au soir, dit Froissart, le « prince de Galles donna à souper au roi de « France et à monseigneur Philippe son fils, à « monseigneur Jacques de Bourbon, et à la « plus grande partie des comtes et barons de « France qui prisonniers étoient. Et assit le « prince, le roi Jean, et son fils monseigneur « Philippe, monseigneur Jacques de Bourbon, « monseigneur Jean d'Artois, le comte de Tan- « carville, le comte d'Étampes, le comte de « Dampmartin, le seigneur de Joinville, et le « seigneur de Partenai, à une table moult haute « et bien couverte, et tous les autres barons et « chevaliers aux autres tables. Et servoit tou- « jours le prince au-devant de la table du roi, et « par toutes les autres tables, si humblement « comme il pouvoit. Ni oncques ne se voulut « seoir à la table du roi, pour prière que le roi « lui sçût faire; ains disoit toujours qu'il n'étoit « mie encore si suffisant qu'il appartînt de lui « seoir à la table d'un si haut prince, et de si « vaillant homme, que le corps de lui étoit, et « que montré avoit à la journée : et toujours « s'agenouilloit par devant le roi, et disoit bien, « cher sire, ne veuillez mie faire simple chère,

« pourtant si Dieu n'a voulu consentir huy votre « vouloir. . . . . car vous avez aujourd'hui con- « quis le haut nom de prouesse, et avez passé « tous les mieux faisant de votre côté. » (1) 1356.

Le prince de Galles étoit impatient de mettre en sûreté son immense butin et ses prisonniers ; il ne vouloit les exposer à aucune chance nouvelle : aussi ne fit-il aucune tentative pour s'emparer de Poitiers, que Matthieu de Roye avoit mis en état de défense. Il s'achemina vers Bordeaux à petites journées, faisant à peine cinq ou six lieues par jour, et marchant en une seule colonne, dont il avoit détaché seulement cinq cents lances avec lesquelles ses maréchaux reconnoissoient le pays devant lui. Il ne trouva nulle part de résistance en traversant le Poitou et la Saintonge ; il passa la Gironde à Blayes, et il arriva à Bordeaux, où il logea le roi et son fils en l'abbaye de Saint-André. (2)

Le roi Édouard ayant reçu en Angleterre la nouvelle de la victoire de son fils à Poitiers, écrivit de Westminster, le 10 octobre, une cir-

(1) Froissart, c. 369, p. 243.

(2) Froissart, c. 370, p. 246. Nous avons suivi presque uniquement Froissart, qui, mieux que tout autre, mérite notre confiance dans tout ce qui tient à la chevalerie. Voyez cependant *Matteo Villani*. L. VII, c. 5-20, p. 408-418. — *Cont. Nangii*, p. 115. — *Th. Walsingh.*, Hist. angl., p. 172. — *Ypodigma Neustriæ*, p. 521. — *Robert d'Avesbury*, p. 252. — *Knyghton*. L. IV, p. 2613.

1356. culaire à tous les archevêques et évêques de son royaume, dans laquelle il leur annonçoit sa victoire et la captivité de son adversaire. Mais son cœur n'étant point attendri comme celui de son fils par le danger passé, la joie, et le spectacle de la grandeur déchue, il leur demanda de faire sentir au peuple que cette victoire étoit la preuve de son bon droit à la couronne de France, et de l'injustice de l'usurpateur son prisonnier. (1)

Charles, dauphin, et duc de Normandie, ne s'étoit point arrêté en chemin, pour recueillir les restes de l'armée qui avoit été défaite. Il arriva, toujours fuyant, jusqu'à Paris, où il entra le 29 septembre, dix jours après la bataille. La consternation que causoit une si grande déroute se mêloit au mépris pour ceux qui l'avoient causée par leur lâcheté, et l'on ne prenoit point la peine de le dissimuler même au dauphin. Cependant celui-ci prit aussitôt le titre de fils aîné, et lieutenant du roi de France, et il commença à exercer pour son père l'autorité royale. Dès le 2 octobre, on trouve une ordonnance de lui, où il prend ces titres; et de ce jour, jusqu'au 1[er] janvier, il en publia six, pour augmenter successivement le prix de l'or et de l'argent. (2)

Rien ne pouvoit être plus contraire aux inté-

(1) *Rymer*. T. V, p. 869.

(2) Ordonn. de France. T. III, p. 85.

rêts du royaume, aussi-bien qu'aux règles que 1356.
les états-généraux, tenus à la Saint-André de l'année précédente, avoient prescrites pour son administration. Mais ces États, avec l'autorisation royale, étoient convenus de s'assembler de nouveau à la Saint-André 1356. La captivité du roi, les dangers du royaume, et la fermentation universelle, déterminèrent à avancer encore l'époque de la réunion d'une assemblée de laquelle chacun attendoit quelque soulagement. Elle s'ouvrit en effet, le 17 octobre, dans la chambre du parlement. Quoiqu'elle ne comprît que les représentans de la partie du royaume désignée par le nom de Langue d'oïl, elle étoit composée de plus de huit cents personnes. On y voyoit la plupart des archevêques, des évêques et des abbés mitrés : ceux qui n'avoient pu venir en personne avoient envoyé des députés : les chapitres avec les doyens et archidiacres en avoient envoyé d'autres. Le banc de la noblesse se composoit des princes du sang, des ducs, et des députés des comtes, barons et chevaliers. Charles de Blois, duc de Bretagne, qui venoit de racheter sa liberté au prix de cent mille florins d'or, en laissant pour leur paiement ses deux fils en otage entre les mains d'Édouard III (1), fut élu pour le présider. Le tiers-état enfin étoit repré-

(1) Hist. de Bretagne, Lobineau. L. XI, c. 6, p. 351. — Daru, T. II, L. IV, p. 116.

1356. senté par quatre cents députés des bonnes villes, entre lesquels le plus actif et le plus habile étoit Étienne Marcel, bourgeois de Paris et prévôt des marchands de cette ville. (1)

Pierre de la Forêt, archevêque de Rouen et chancelier de France, ouvrit l'assemblée par un discours dans lequel il exposa les besoins et les dangers du royaume, et il invita les États à pourvoir à sa sûreté par d'abondans subsides. Les députés, avant de répondre, demandèrent du temps pour réfléchir et délibérer. Le dauphin reçut ensuite une députation des États, à laquelle il tint à peu près le même langage qu'avoit tenu son chancelier. Les États furent ensuite autorisés à se retirer aux Cordeliers, dans trois salles séparées; et comme ils se trouvoient trop nombreux pour le travail qu'ils vouloient entreprendre, ils nommèrent un comité de cinquante personnes, qui s'assembla quinze jours de suite, pour prendre connoissance de l'état du royaume. Les députés étoient si peu accoutumés aux affaires et aux délibérations communes, que cette session de quinze jours leur parut horriblement longue et fatigante. Ils montrèrent cependant qu'ils savoient, au besoin, maintenir leur indépendance. Quelques membres du conseil du roi ayant voulu assister à leurs séances, ils les

(1) Secousse, préface aux ordonn. T. III, p. 48.

prièrent de se retirer, déclarant qu'ils ne pouvoient point délibérer devant eux. (1) 1356.

Plus les commissaires avançoient dans leurs recherches, plus ils découvroient de désordre et d'impéritie dans l'administration : jamais les peuples n'avoient souffert de plus cruelles extorsions, et jamais on n'avoit tiré moins de parti des ressources obtenues d'une manière si odieuse. Mais les érudits qui ont recueilli les monumens de ce temps, ont une répugnance extrême à consigner dans leurs écrits rien de ce qui peut compromettre la prérogative royale. Le laborieux Secousse a recueilli avec une patience scrupuleuse tout ce qui lui a paru propre à éclaircir l'histoire de ces états-généraux, en n'omettant qu'une chose, les plaintes du peuple et les réformes qu'il demandoit. Les procès-verbaux de cette assemblée, s'ils existent, ont été soigneusement exclus de toutes les collections de monumens, de chartes, de titres à l'usage des érudits : les historiens du temps gardent le silence sur tout ce qui n'est pas chevaleresque, et Froissart se contente de dire « que les députés « du royaume voulurent savoir et ordonner « comment le royaume de France seroit gou- « verné, jusques adonc que le roi leur sire seroit « délivré ; et voulurent encore savoir plus avant

(1) Secousse, préface aux ordonn. T. III, p. 46.

1356. « que le grand trésor qu'on avoit levé au « royaume du temps passé, en dixièmes, en « maltotes, en subsides, et en forges de mon- « noies, et en toutes autres extorsions, dont « leurs gens avoient été formenés et triboulés, « et les soudoyers mal payés, et le royaume mal « gardé et défendu, étoit devenu : mais de ce « ne savoit nul à rendre compte. » (1)

La guerre avoit été soutenue par le service personnel et gratuit des gentilshommes et des milices des villes : aussi ne pouvoit-on lui attribuer la ruine du trésor. Il falloit bien plutôt en accuser le luxe effréné du roi et des princes, qui croyoient ne pouvoir briller que par la somptuosité de leurs équipages, la prodigalité insensée du roi envers les courtisans, et les malversations des ministres. On trouve qu'au plus fort de sa détresse, Jean avoit donné cinquante mille écus à un de ses chevaliers nommé Robert de Lorris. On découvrit encore dans la conduite du chancelier, du président du parlement, du maître d'hôtel du roi, de son trésorier, et de son maître des monnoies, d'amples motifs pour demander leur destitution et leur mise en jugement. D'autre part, l'attentat commis contre le roi de Navarre et le comte de Harcourt, au mépris de l'honneur de la couronne, de la juridiction des tribunaux, et

(1) Froissart, c. 372, p. 254.

des droits de tous les citoyens, demandoit une réparation. Les commissaires prièrent le dauphin de leur accorder une conférence, pour qu'ils pussent le prévenir d'avance des demandes qu'ils lui feroient dans la séance publique. Ils lui annoncèrent en effet qu'ils requerroient, 1°. la mise en jugement de ses ministres, se soumettant eux-mêmes à perdre leurs biens, si, après une enquête faite de bonne foi, ces ministres étoient trouvés innocens; 2°. la mise en liberté du roi de Navarre, arrêté dans un guet-apens; 3°. l'institution d'un conseil formé de quatre prélats, douze chevaliers et douze bourgeois, tirés du corps des États, qui assiteroient désormais le prince dans l'administration du royaume. (1) 1356.

Quoique le dauphin n'eût pas montré jusqu'alors plus de résolution dans les affaires civiles qu'à la bataille de Poitiers, il ne pouvoit souffrir qu'on apportât des limites à une autorité qu'il savoit si mal exercer. Il eut recours à diverses ruses pour éviter la séance publique, où les États devoient lui faire leurs propositions. Le jour même où le comité devoit présenter son rapport en assemblée générale, il fit dire aux députés qu'il venoit de recevoir des nouvelles de son père et de l'empereur Charles IV son

(1) Secousse, Préface, p. 50-51. — Chron. de Saint-Denis, f. 169. — *Paul. Emilii Veronens.*, p. 288.

1356. oncle, qui le forçoient de renvoyer jusqu'au 3 novembre l'assemblée de clôture. En même temps on laissa percer dans le public que l'avis de son conseil étoit de renvoyer les députés sans les écouter. Comme plusieurs de ces députés étoient pauvres et embarrassés à faire face aux grandes dépenses de Paris, comme tous étoient impatiens de retourner vers leur famille et à leurs affaires, il y en eut un grand nombre qui, persuadés qu'on les fatigueroit de délais en délais, repartirent à cette nouvelle pour leurs provinces. En effet, le 2 novembre, le dauphin invita les députés à retourner dans leurs foyers, pour se concerter avec leurs commettans, tandis que lui-même il consulteroit le roi son père sur les propositions qu'ils lui avoient faites. L'assemblée, déjà affoiblie par le départ de plusieurs de ses membres, consentit à se séparer, le 3 novembre, après avoir entendu, mais non point en présence du dauphin, la lecture des doléances des commissaires, qui fut faite par Robert-le-Cocq, évêque de Laon, l'un des plus actifs et des plus courageux entre les nouveaux champions des droits de la nation. (1)

En renvoyant les États généraux, le dauphin s'étoit flatté que les États provinciaux, qu'il vouloit assembler à leur tour, seroient plus dis-

(1) Secousse, Préface, p. 52-53. — Chr. de Saint-Denis, f. 170.

posés à lui complaire. Déjà il avoit trouvé, dans les Etats de la Langue d'Oc, convoqués à Toulouse pour la mi-octobre, sous la présidence du comte d'Armagnac, beaucoup plus de déférence pour l'autorité royale. Ces États avoient décrété la levée de treize mille chevaux et deux mille fantassins à entretenir aux frais du pays, et ils avoient décrété des impositions générales pour fournir à cette dépense. Cependant ils n'étoient pas restés entièrement étrangers à ce désir de liberté et de réforme qui se manifestoit de toutes parts. Ils avoient voulu que le produit de toutes les impositions dont ils venoient d'ordonner la levée demeurât entre les mains de leurs propres trésoriers, qui paieroient eux-mêmes les gens de guerre; que leurs comptes fussent contrôlés par douze commissaires des États; que tous les ordres contribuassent également à la défense nationale; que toute autre imposition cessât pendant la levée de celle qu'ils avoient décrétée; que celle-ci, à son tour, fût aussitôt suspendue, si le roi ou son lieutenant faisoient aucun changement dans la valeur des monnoies; enfin, que les États pussent se réunir de nouveau, sans nouvelle convocation, pour la levée des subsides, toutes les fois qu'ils le jugeroient convenable. (1) 1356.

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXI. c. 67, p. 289.

1356. Pendant l'hiver, des États provinciaux furent convoqués dans toutes les provinces ; tous se montrèrent également résolus à défendre le royaume par de grands sacrifices, mais à faire leurs affaires eux-mêmes, et à se soustraire enfin aux voleries des officiers du roi. Les États d'Auvergne s'assemblèrent, le 29 décembre, à Clermont ; ils décrétèrent une levée de troupes et un subside ; mais ils se réservèrent l'administration de l'un et de l'autre. Ils présentèrent en même temps au dauphin le cahier même des doléances qu'il n'avoit pas voulu écouter aux États généraux, et que leurs députés avoient rapporté de Paris. Il paroît que les autres provinces suivirent toutes la même marche. (1)

Malgré l'inquiétude que pouvoient lui donner les affaires publiques, le dauphin partit de Paris, le 5 décembre, pour aller rencontrer, à Metz, son oncle, l'empereur Charles IV, dont il étoit feudataire, en sa qualité de dauphin de Viennois. On ne sauroit assigner à ce voyage aucun motif politique; peut-être se proposoit-il, en étalant sa pompe et ses richesses à la cour impériale, de démentir les bruits qui se répandoient, depuis la bataille de Poitiers, sur la détresse de la France : peut-être vouloit-il seulement s'éloigner du souci des affaires, et profiter des fêtes qu'on

(1) Secousse, Préface, p. 57.

donneroit à Charles IV (1). Il ne pouvoit attendre de son oncle ni secours ni conseil. Charles de Luxembourg, prince vaniteux, foible et avide, avoit abandonné à l'anarchie, avec une si excessive négligence, et l'Allemagne et l'Italie, qu'il en étoit méprisé plus encore qu'il ne méritoit de l'être. Il avoit, en 1355, été prendre à Rome la couronne impériale; mais, dans ce voyage, il avoit montré si peu de dignité et tant d'amour de l'argent; il s'étoit soumis à être traité par les princes et par les villes, avec tant de défiance, souvent même de dédain, que sa présence avoit porté un coup fatal à l'autorité impériale en Italie (2); il avoit ensuite voulu interposer sa médiation entre les Suisses et la maison d'Autriche, sans obtenir des uns ou des autres plus de considération ou d'obéissance (3). Son séjour à Metz ne fut marqué que par des fêtes et des réjouissances; cependant de nouvelles ordonnances, rendues le 4 décembre et le 25 janvier, l'une, la veille du départ, l'autre, trois jours après le retour du dauphin à Paris, avoient altéré de nouveau ou plutôt falsifié la monnoie, au mépris des remontrances des États et des engagemens que le dauphin avoit pris lui-même. (4)

1356.

1357.

(1) *Raynaldi Annal. eccl.* 1356, § 13.
(2) Hist. des répub. ital. T. VI, c. 43, p. 218 et suiv.
(3) *Muller Geschichte* B. II, cap. IV, p. 274.
(4) Ordonn. de France. T. III, p. 94, 95, 96.

1357. Le mécontentement que causa le départ du dauphin pour Metz fut augmenté encore par le départ de la reine, sa belle-mère, Jeanne de Boulogne, pour Dijon. La nation, dans sa détresse, se croyoit abandonnée par les chefs, qui auroient dû se faire un devoir de la défendre (1). Jeanne ne songeoit qu'à marier son fils du premier lit, Philippe, duc de Bourgogne, alors âgé de onze ans et demi, avec Marguerite de Flandre, qui n'en avoit pas plus de sept. Ce mariage fut en effet célébré au mois d'avril 1357, et à l'occasion de l'union de ces deux enfans, la Bourgogne et la Flandre n'entendirent plus parler que de fêtes somptueuses, de présens magnifiques à distribuer, d'achats de terres et de maisons de plaisance, de contributions extraordinaires à recueillir, pour subvenir à ce luxe insensé. (2)

Pendant ce temps, les barons et les chevaliers que les Anglais avoient fait prisonniers à Poitiers, et qu'ils avoient ensuite relâchés sur leur parole, étoient revenus sur leurs terres, et ils s'occupoient à extorquer de leurs vassaux l'argent nécessaire à leur rançon. La plupart avoient été taxés à des sommes qui s'élevoient du quart à la moitié de la valeur vénale de tout leur patrimoine. Si tous à la fois avoient cherché à vendre leurs terres, ils n'auroient point trouvé

(1) *Cont. Nangii*, p. 115.

(2) Hist. de Bourgogne, L. XI, p. 219.

d'acheteurs; en général ils ne le tentèrent même 1357.
pas. La proscription générale des Juifs et des Lombards ne leur laissoit pas non plus la ressource d'emprunter à usure; il ne restoit que les paysans à qui ils pussent prendre quelque chose: et les seigneurs ne songeoient qu'aux moyens de s'approprier leurs petites épargnes. Ils saisissoient les meubles de leurs vassaux, leurs récoltes, leur bétail, leurs attelages, et quand tous ces moyens ne suffisoient pas, ils arrêtoient leurs personnes; ils les soumettoient à des tourmens prolongés pour leur faire révéler l'argent qu'ils pouvoient avoir enfoui. Tout étoit pris, tout étoit envoyé aux Anglais, pour racheter d'eux quelques gentilshommes inutiles à la France; et comme il n'y avoit pas une famille noble qui n'eût un de ses membres prisonnier, il n'y avoit pas non plus une seigneurie où ces extorsions ne se pratiquassent.

Jusqu'alors les paysans avoient regardé avec assez d'indifférence les affaires générales de l'État; mais l'obligation de payer les rançons de leurs maîtres les contraignit à apprécier la conduite de ces maîtres. Ils sentirent que c'étoit pour eux que les batailles étoient perdues, lorsque l'incapacité des gouvernans livroit le royaume à de telles calamités; que c'étoient eux qui payoient ce luxe désordonné de la noblesse, ces habits couverts de perles et de pierres précieuses, dont

1357. elle étoit si fière, et qu'elle s'étoit cependant laissé enlever sur le champ de bataille; que c'étoient eux qui souffroient dans leurs personnes, quand les chevaliers se déshonoroient par leur lâcheté; quand les uns s'enfuyoient, comme ils avoient fait à Poitiers, sans attendre les premiers coups de l'ennemi; quand les autres se rendoient au lieu de combattre, et sauvoient leurs vies au prix de l'existence entière de leurs vassaux. Mais, tandis que les paysans se permettoient de juger ainsi leurs maîtres, les maîtres redoubloient de mépris pour les paysans. Leur misère même étoit devenue un objet de plaisanterie : *Jacques bon homme,* disoient-ils, ne lâche point son argent, si on ne le roue de coups; mais Jacques bon homme paiera, car il sera battu. Bientôt tous les gentilshommes et tous les soldats anglais et français ne désignèrent plus les paysans que par le nom de Jacques bonhomme, nom auquel se joignoit l'idée qu'on pouvoit tout oser avec eux, qu'on pouvoit tout leur faire souffrir. (1)

Cette classe laborieuse, patiente, mais si cruellement outragée, fut bientôt exposée à une autre calamité : une foule de soldats, qui avoient appartenu à l'une et à l'autre armée, n'ayant plus

(1) *Cont. Nangii*, p. 114. C'est aussi le sens du proverbe de cette époque : *Oignez vilain il vous poindra, poignez vilain il vous oindra*

de solde, n'obéissant plus à aucune discipline, 1357.
se répandit dans les champs pour piller; il n'y avoit proprement plus de gouvernement établi nulle part, plus de recours efficace, plus de protection pour personne. Les habitans des villes et des châteaux-forts essayoient bien de se défendre eux-mêmes; mais les villages ouverts et ceux dont les fortifications étoient insuffisantes, se trouvoient exposés à des attaques journalières de la part d'ennemis qu'ils n'avoient jamais provoqués. Quand les villageois étoient faits prisonniers, on les exposoit à de longues tortures pour leur arracher de l'argent, et lorsqu'on ne pouvoit plus rien obtenir d'eux, le plus souvent on les massacroit. Bientôt les Parisiens virent entrer dans leurs murs les paysans de la plus grande partie de l'Ile-de-France, avec leurs femmes et leurs enfans, et ce qu'ils avoient pu sauver de leurs effets, abandonnant la terre inculte aux brigands qui la ravageoient. La terreur gagna aussi les moines et les religieuses, quoique les monastères eussent tous quelques fortifications, et bientôt l'on vit arriver à la file, à Paris, les sœurs de Poissy, de Longchamp, les moines de Melun, de Saint-Antoine, les frères mineurs de Saint-Marcel, et enfin tous les autres habitans des couvens situés hors des murs. (1)

(1) *Cont. Nangii*, p. 116, col. 1.

1357. C'est au milieu de la fermentation qu'excitoit tant de souffrance, tant d'incurie et d'incapacité de la part du gouvernement, tant de dureté de la part de la noblesse, que les états-généraux, qui avoient été de nouveau convoqués par le dauphin, s'assemblèrent à Paris le 5 février. Il paroît qu'il s'y trouva beaucoup moins de monde qu'à ceux de l'année precédente; on y remarqua, entre autres, l'absence du duc de Bourgogne, du comte de Flandre, du comte d'Alençon, aussi-bien que de tous leurs sujets, et celle des députés de beaucoup de bonnes villes (1). Chacun couroit tant de danger chez soi et sur les grandes routes, chacun mettoit si peu de confiance dans les efforts des autres, que la plupart abandonnoient la chose publique, et ne songeoient qu'à sauver quelque reste de leur fortune privée.

Cependant les hommes qui avoient déjà obtenu la confiance de la précédente assemblée, par leur connoissance des affaires, leur talent pour la parole et la fermeté de leur caractère, se retrouvoient dans celle-ci, et y acquirent bientôt une influence plus décisive encore; on y remarquoit surtout Robert-le-Cocq, évêque de Laon, et Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris. Le premier, originaire d'Orléans, mais

(1) Secousse, Préface au T. III des ordonnances, p. 65. — Chron. de Saint-Denis, f. 171, *recto*.

né à Mont-Didier, de parens considérés dans la bourgeoisie, avoit été avocat du roi au Parlement de Paris, puis maître des requêtes; entré dans les ordres, il avoit été précenteur du chapitre d'Amiens (1), et, en 1351, il avoit été fait évêque de Laon (2). Il joignoit à la connoissance des lois celle des affaires, le roi l'ayant employé dans quelques négociations, et entre autres dans celle avec le roi de Navarre, après la mort du connétable. Aucun député ne connoissoit mieux les abus sous lesquels gémissoit la France, et ne sentoit plus en même temps la nécessité de les réformer. Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, présidoit à ce titre les échevins ou le corps municipal de cette ville. Il avoit déjà présenté avec énergie au dauphin les plaintes du commerce sur l'altération des monnoies, et on assure que c'étoit lui qui l'avoit déterminé à rappeler les états-généraux (3). Il avoit également fait preuve de courage et de talent au moment où les gens de guerre s'étoient avancés jusqu'aux portes de la capitale, et en avoient pillé les environs. Il avoit fait sentir aux bourgeois la nécessité de s'accoutumer aux armes pour protéger leurs biens et leurs vies; il avoit fait placer dans toutes les rues des chaînes qu'on pouvoit 1357.

(1) Celui qui le premier entonne le chant.

(2) *Gallia christiana*. T. IX, p. 548.

(3) Dulaure, Hist. de Paris. T. II, p. 375.

1357. tendre d'un moment à l'autre, pour arrêter le choc de la cavalerie, et donner aux bourgeois le temps de se porter aux fenêtres et aux toits des maisons, pour accabler de pierres ceux qui auroient pénétré dans le quartier avec des intentions hostiles. Il fit enfin compléter la muraille d'enceinte autour de Paris; il fit creuser au-delà un fossé, élever au-dessus des portes de petites tours, et placer sur ces fortifications des balistes et des canons. Quoiqu'on n'eût pu accomplir cette enceinte sans détruire des maisons, des jardins et d'autres propriétés privées, les Parisiens s'applaudissoient de ce grand ouvrage, qui leur donnoit le sentiment de leur sécurité, dans le temps où tous les autres Français trembloient à la fois devant leurs maîtres et devant leurs ennemis. Aussi la popularité de Marcel étoit immense; les bourgeois ne vouloient écouter d'autres conseils que les siens, et ils n'hésitoient point à exposer leur vie, lorsqu'il les y appeloit au nom de leur cité. (1)

Ces deux hommes présentèrent aux députés de la Langue d'Oïl, qui s'étoient assemblés aux Cordeliers le 5 février, le cahier des doléances qui avoit été arrêté peu de mois auparavant, et dont le dauphin n'avoit pas voulu prendre connoissance; ils demandèrent que chaque député

(1) *Contin. Nangii*, p. 115-116. — Froissart, c. 389. p. 297. et notes.

consultât sur ce cahier les sentimens de sa pro- 1357.
vince. Cette correspondance avec les États provinciaux occupa l'assemblée tout le mois de février. Quand les plaintes des États furent munies en quelque sorte de l'assentiment du royaume entier, le dauphin ne trouva plus de moyen de résister aux demandes qui lui étoient faites d'une manière si énergique. Il convoqua, au palais, dans la chambre du Parlement, pour le vendredi 3 mars, une assemblée générale, qu'il vint présider, accompagné de ses deux frères, les comtes d'Anjou et de Poitiers. L'évêque de Laon lui adressa la parole au nom des États; il lui demanda d'éloigner de ses conseils, et de priver de tous les offices royaux vingt-deux de ses ministres et de ses serviteurs, contre lesquels s'élevoient les accusations les plus graves pour malversations et abus de pouvoir. Parmi ceux-là se trouvoient les sept ou huit conseillers royaux qu'on lui avoit vainement demandé d'éloigner l'année précédente. L'évêque de Laon lui demanda en même temps d'accorder à la nation d'autres garanties contre les abus dont ses conseillers s'étoient rendus les ministres, et la plus importante étoit de laisser aux États la faculté de s'assembler deux fois par année, sans autre convocation, pour s'assurer si les lois étoient observées, et de leur permettre de nommer trente-six commissaires, douze de chaque ordre,

1357. qui, pendant le recès des États, assisteroient le dauphin dans la défense du royaume. A ces conditions ils offroient de lever pour lui trente mille hommes, et lui accordoient un subside à cet effet, mais en réservant à leurs seuls officiers la garde et la distribution de l'argent. Après qu'il eut parlé, Jean de Péquigny, au nom des nobles, un avocat de Baville au nom des communes, et Etienne Marcel, au nom des bourgeois de Paris, déclarèrent qu'ils l'avouoient de ce qu'il venoit de dire, et qu'ils appuyoient ses propositions. (1)

En conséquence de ces demandes si générales, et que la situation des affaires rendoit si impérieuses, le dauphin publia, au mois de mars, une ordonnance qui contenoit la substance de toutes les réformes ordonnées par les États. Il commença par prendre l'engagement solennel, en son nom et au nom de tous les princes et princesses du sang royal, comme au nom de tous les grands officiers de la couronne, de ne plus rien détourner de l'argent destiné à la défense du royaume. Il interdit d'avance à ses officiers de lui obéir, s'il donnoit des ordres contraires à cet engagement, et il renonça, pendant la durée de l'aide que les États lui accordoient, à toute autre imposition ou extorsion pour son service ou ce-

(1) Secousse, Préface aux Ordonn. T. III, p. 63-64.

lui des princes. Il convoqua les États pour le 17 avril suivant, et il les invita à se rassembler de nouveau deux autres fois, à leur volonté, avant le 1er mars 1358. Il s'engagea à ne plus accorder des lettres d'abolition pour les crimes atroces, comme il l'avoit fait fréquemment par le passé ; à tenir la main à ce que désormais la justice ne fût point différée par faveur ou haine des parties, en sorte qu'on ne vît plus, comme on l'avoit vu récemment, les juges se refuser vingt ans à rendre un arrêt. Il promit de ne plus vendre ni donner à ferme les offices de judicature ; de ne plus autoriser les juges à recevoir en argent des compositions pour les crimes des grands. Il exclut de ses conseils, comme indignes et insuffisans, les vingt-deux personnes que les États lui avoient dénoncées comme ayant participé aux abus précédens. Il promit de réformer les prévarications de la chambre des comptes, de celle des enquêtes et de celle des requêtes ; il promit de rétablir la bonne monnoie d'or et d'argent, et de ne plus y apporter aucun changement sans l'assentiment des trois États. Il interdit de nouveau toute *prise* ou levée d'approvisionnemens pour le service d'aucun des hôtels royaux ; « et pour ce qu'aucuns ont si accoutumé de prendre ou user de « prises audit royaume, qu'à peine s'en pourront « tenir », il autorisa chacun à leur résister, et à défendre ses effets à force ouverte : il soumit les 1357.

1357. percepteurs des précédentes impositions, accusés d'en avoir détourné la moitié à leur profit, à l'obligation de rendre leurs comptes. Il interdit aux juges les empiétemens sur la juridiction des tribunaux indépendans; il abolit les garennes qui avoient été récemment encloses dans les terres labourables des paysans; il réduisit les exactions des sergens et des officiers de justice; il interdit à tous ceux qui avoient des charges de justice ou des charges de cour, d'exercer des monopoles ou même de faire le commerce pour leur compte; il interdit de nouveau les guerres privées, pendant toute la durée de la guerre publique; il autorisa tous ses sujets à résister de vive force aux soldats, même royaux, qui voudroient les piller; il s'engagea à ne plus aliéner de domaines de la couronne, et à faire tout ce qui seroit en son pouvoir pour recouvrer ceux que lui ou son père avoient aliénés; il autorisa enfin les députés à porter les armes, soit en allant aux États, soit en en revenant, pour se mettre à l'abri de la vengeance de ceux dont ils auroient provoqué la colère en dénonçant leurs malversations. (1)

Cette charte mémorable nous fait connoître l'étendue des abus qui causoient les plaintes du peuple, et la loyauté des chefs opposés à la couronne, qui obtenoient par leur fermeté des réformes aussi avantageuses. A en juger par ce ré-

(1) Ordonn. de France. T. III, p. 124-146.

sumé de toutes leurs demandes, ce n'étoient 1357.
point des esprits inquiets, jaloux, turbulens; ce n'étoient point des traîtres que l'évêque de Laon et le prévôt des marchands, encore que tous les historiens de la monarchie se soient efforcés de les noircir comme tels (1); c'étoient au contraire des hommes animés du désir du bien et de l'amour du peuple, qui, voyant le désordre épouvantable où tomboit l'État, les voleries universelles, l'incapacité et l'incurie des chefs, tentèrent de sauver la France en dépit des princes français. S'ils usèrent quelquefois de violence, il faut leur pardonner l'emploi des moyens illégaux, dans un temps où les amis de la France n'avoient aucun moyen légal de faire le bien. Si à leur tour le pouvoir les enivra, il faut voir dans leur exemple même une preuve de plus de la rectitude de leurs principes; car c'étoient eux qui, les premiers, avoient dit qu'il n'y a de salut pour aucun peuple, tant qu'il reste soumis au pouvoir absolu, quelles que soient les personnes qui en sont investies.

(1) *Voy.* Villaret, Hist. de France. T. V, p. 117. — Mézeray, Hist. de France. T. II, p. 440. — Jean de Serres, Invent. général de l'Hist. de France. T. I, p. 142. — *Paulus Æmilius, de Rebus gestis Francor.*, p. 288. — Secousse, dans les Mémoires de l'Académie des inscript. et belles-lettres. T. XVI, p. 200. — Pasquier, Recherches de la France. L. II, ch. 7, p. 89

CHAPITRE IX.

Trève de deux ans.—Le roi Jean conduit en Angleterre. — Lutte entre les États et le dauphin.—Le roi de Navarre remis en liberté. — Guerre civile.—Jacquerie.—Marcel assassiné. —Retour du dauphin à Paris. — Traité de Londres rejeté. — 1357-1359.

Le roi Jean, après avoir été conduit à Bordeaux par le prince de Galles, y demeura prisonnier plus de six mois et demi, avant d'être emmené en Angleterre. Les barons de Gascogne qui avoient combattu à Poitiers, regardoient le roi comme le plus beau trophée de leur victoire, et ils avoient de bonne heure donné à entendre qu'ils ne verroient pas volontiers qu'on le conduisît en Angleterre. Le prince de Galles, qui avoit montré à son prisonnier de si grands égards dès le soir même de la bataille, ne s'étoit jamais démenti depuis. Il l'avoit toujours traité avec un mélange de respect et d'affection, comme un supérieur, en même temps et comme un parent (1), et il avoit cherché à adoucir sa captivité, en tenant

(1) *Pauli Æmilii*, p. 238.

la cour, les princes captifs, et la ville de Bor- 1357.
deaux tout entière dans les fêtes, *en grand revel et ébatement* (1). Jean, qui s'étoit montré si peu propre à gouverner un État ou à commander une armée, se trouvoit bien mieux à sa place dans cette adversité : il avoit de la dignité, de la patience, du courage; le souvenir de la bravoure qu'il avoit montrée à la bataille, et sur laquelle on ne cessoit de lui faire des complimens, le relevoit à ses propres yeux. L'effort qu'il faisoit pour se conduire toujours en parfait chevalier l'avoit accoutumé à se sentir toujours sur le théâtre, à jouer toujours un rôle; il songeoit à présent seulement à se montrer comme un grand roi dans le malheur, à rappeler sa puissance et sa richesse par sa magnificence; sa supériorité aux revers de fortune par sa sérénité. Sa conduite à Bordeaux, et ensuite en Angleterre, ne fut pas peut-être celle qui convenoit le mieux à l'état de souffrance et de misère où il avoit laissé ses sujets, mais elle inspira beaucoup de considération aux étrangers et aux ennemis qui l'entouroient, et elle contribua probablement à accroître la répugnance que sentoient les Gascons pour le projet du prince Édouard, de l'emmener en Angleterre. Quoiqu'ils eussent fait la guerre au roi Jean, et qu'ils fussent prêts à

(1) Froissart. T. III, c. 375, p. 264.

1357. la faire encore, ils voyoient en lui leur suzerain, et leur état d'hostilité ne détruisoit point en eux le sentiment qu'ils étoient tenus envers lui à de certains devoirs. Le roi Jean, de son côté, s'étoit recommandé à eux pour qu'ils ne le laissassent point partir. Le prince de Galles commençoit à se sentir fort embarrassé, mais Regnault de Cobham et Jean Chandos, ses conseillers, s'assurèrent qu'avec les Gascons, convoiteux comme ils se montroient toujours, tout pourroit s'arranger pour de l'argent. En effet, le prince de Galles leur offrit d'abord soixante mille florins à se partager entre eux, sous condition qu'ils le laissassent disposer du roi à sa fantaisie; ils résistèrent, mais quand le prince offrit cent mille florins, ils consentirent à tout. (1)

Il falloit de plus, pour se hasarder à faire embarquer le prisonnier, convenir d'une trève avec la France, car le prince de Galles ne vouloit courir aucune chance qu'un captif aussi précieux lui fût enlevé sur mer. La guerre, depuis la bataille de Poitiers, s'étoit continuée avec peu d'ardeur de part et d'autre; les Anglais, contens de leurs succès, n'étoient point rentrés sur terre de France; les Français étoient peu en état d'aller les trouver sur leurs frontières en Guienne

(1) Froissart. T. III, c. 375, p. 265. — *Matteo Villani*. L. VII, c. 20, p. 418, et c. 57, p. 438.

ou en Picardie; mais les parens des victimes du guet-apens de Rouen songeoient toujours à les venger. Godefroi de Harcourt, à la fin de l'année précédente, avoit ravagé à plusieurs reprises jusqu'aux faubourgs de Caen, de Saint-Lô, d'Avranches, de Coutances. Dans le mois de décembre, il rencontra inopinément, près de Saint-Sauveur-le-Vicomte, une troupe de chevaliers français, supérieure à la sienne : les cinq cents hommes qu'il commandoit furent défaits après s'être défendus vaillamment, et pour lui, il aima mieux se faire tuer que de se rendre. Saint-Sauveur-le-Vicomte et tous ses autres fiefs reçurent garnison anglaise. (1) 1357.

La mort de Godefroi de Harcourt ne fit point perdre courage au frère du roi de Navarre, Philippe, comte de Longueville, qui, au mois de janvier, ravagea la Normandie jusqu'à quinze lieues de Paris. Le duc de Lancaster, qui l'avoit accompagné jusque-là, avec un corps de troupes anglaises, ne voulut pas s'avancer davantage, pour ne pas les compromettre; mais Philippe n'étoit point encore satisfait : il fit choix de mille chevaux, français, navarrois et normands, qu'il conduisit jusqu'à trois lieues de Paris, pillant et brûlant tous les bourgs, les manoirs, les châteaux situés sur son passage.

(1) Froissart. T. III, c. 374, p. 258, et c. 375, p. 262.

1357. Quoique le dauphin eût alors avec lui dans Paris un corps de cinq mille chevaux, il n'osa pas tenter la moindre escarmouche, et le comte de Longueville s'étant chargé d'un immense butin, rentra dans ses châteaux forts du Cotentin, sans avoir perdu un homme. (1)

On assuroit cependant que les États du royaume avoient fait armer des flottes considérables dans les ports de Normandie, et qu'elles s'assembloient au Crotoy, afin d'attaquer au passage le prince de Galles, quand il retourneroit en Angleterre avec ses prisonniers, et de délivrer le roi. Dans le fait, il y avoit de part et d'autre fort peu de désir de recommencer les combats; et lorsque les cardinaux de Talleyrand et de Saint-Vital se présentèrent à Bordeaux pour renouer la négociation qu'ils avoient en vain tentée à Poitiers, ils furent accueillis avec un égal empressement par le jeune Édouard et par le roi Jean. Le 23 mars, une trève entre les deux royaumes et tous leurs alliés fut conclue par leur entremise. Elle devoit durer deux ans, ou jusqu'au lendemain de Pâques de l'année 1359; pendant ce temps, on devoit travailler à la paix générale : jusqu'alors, chacun restoit en possession de ce qu'il avoit acquis. (2)

(1) *Matteo Villani*. L. VII, c 51, p. 435.

(2) Le traité dans *Rymer*. T. VI, p. 3. — Froissart, c. 375, p. 268. — *Matteo Villani*. L. VII, c. 57, p. 438.

Ne se fiant point uniquement à cette trève, le prince Edouard fit armer à Bordeaux une flotte considérable ; il y fit monter cinq cents hommes d'armes et deux mille archers, pour la garde de ses prisonniers, avec lesquels il s'embarqua, au milieu d'avril, tandis qu'il laissa le gouvernement de la Guienne à quatre seigneurs du pays, les sires d'Albret, de Lespare, de Pommiers et de Rosan : beaucoup d'autres seigneurs gascons le suivirent en Angleterre; il y arriva au commencement de mai. Son père avoit voulu que l'entrée du roi captif à Londres, et son passage au travers des villes d'Angleterre, eût tout l'éclat d'un triomphe. Les bourgeois, distribués par compagnies, et habillés d'une seule couleur, bordoient partout la haie à son passage. Cependant le roi Édouard sentoit aussi qu'il s'honoreroit lui-même par les égards qu'il montreroit à son prisonnier. Il ordonna une chasse dans la forêt qui se trouvoit sur son chemin pour arriver à Londres, et tandis que la grande cavalcade qui accompagnoit Jean la traversoit, il parut tout à coup à cheval, accompagné de ses plus hauts barons, en uniforme de chasse, et ôtant son chapeau et faisant la révérence, il lui dit : « Cher cousin, soyez le bien-venu dans l'île « d'Angleterre », et Jean ôtant aussi son chapeau, répondit : « Soyez le bien trouvé. » 1357

1357. Édouard invita alors Jean à la chasse : « Ce n'est « guère le moment, dit celui-ci. — Vous pourrez « quand vous voudrez prendre tous vos ébats « dans l'île, et à la chasse, et à la rivière. — Je « vous en rends grâce. — Adieu, beau cousin », et Édouard rentra avec sa suite dans la forêt. (1)

La trève fut passablement observée par les Gascons, les Anglais et les Français : elle le fut mal en Bretagne, où Charles de Blois, qui avoit recouvré sa liberté le 7 août 1356 (2), avoit peine à se défendre contre le parti de Montfort, secondé par le duc de Lancaster. Toutefois, on voyoit alors s'élever entre ses partisans un jeune chevalier, ignorant, grossier, querelleur, d'une figure repoussante, mais d'une force de corps, d'une hardiesse et d'une habileté dans les ruses de guerre, qui le mettoient au-dessus de tous les guerriers français : c'étoit Bertrand du Guesclin, qui, conduisant un petit nombre de braves ou de bandits, tantôt à des embuscades, pour surprendre les passans, tantôt à l'escalade des châteaux mal gardés, amassoit des trésors qu'il distribuoit aussitôt d'une main prodigue, parmi ses compagnons d'armes, et se rendoit ainsi doublement cher aux soldats, par un bonheur qui ne se démentoit guère, car il étoit le fruit

(1) *Matteo Villani*. L. VII, c 66, p. 443.

(2) *Rymer*. T. V, p. 860, 862.

de l'habileté, et par une générosité qui ne lui coûtoit rien. (1) 1357.

Nantes et Rennes tenoient pour Charles de Blois et les Français : Nantes, il est vrai, avoit été surprise par les Anglais, le 17 février 1355, et reprise le même jour; Rennes étoit assiégée dès le 3 octobre 1356, par le duc de Lancaster et le jeune comte de Montfort. Le 28 avril 1357, Édouard écrivit au duc de Lancaster de cesser les hostilités en raison de la trève. Mais celui-ci, qui avoit fait vœu d'entrer dans Rennes, ne voulut pas obéir avant le 3 juillet, encore fallut-il qu'auparavant les assiégés eussent consenti à planter son étendard sur les remparts, pour que, en apparence au moins, son vœu fût accompli. (2)

Philippe de Navarre étoit aussi compris dans la trève, au nom de tout le parti navarrois ; cependant un de ses chevaliers, Guillaume de Gouville, surprit pour lui le château d'Évreux, assassinant le châtelain, qui l'avoit invité à jouer avec lui une partie d'échecs : les bourgeois

(1) Hist. de Bretagne de Lobineau. L. XI, p. 349. — Il faut bien peu compter sur les Mémoires de du Guesclin. T. III et IV, collection. — Ils sont, quant aux faits avérés, remplis de tant d'anachronismes et d'erreurs, qu'ils ne peuvent mériter beaucoup de foi pour les anecdotes qu'ils rapportent seuls.

(2) Froissart. T. III, c. 377, p. 272. — Lobineau, Hist. de Bretagne. L. XI, p. 354.

1357. s'étoient aussitôt déclarés pour le parti de leurs anciens seigneurs, et Philippe de Navarre étoit venu y établir son quartier-général, pour ravager autour de lui toute la Normandie. (1)

Mais ceux qui bravoient le plus audacieusement la trève, étoient les gens de guerre licenciés par les deux souverains ; accoutumés à une vie de brigandage, ils continuoient leurs expéditions, pour vivre de pillage au lieu de solde. Un Gallois, nommé Griffith, se mit à la tête de ceux qui étoient sortis du camp anglais ; il s'avança entre Paris, Orléans et Chartres, et étendit ses voleries jusqu'aux portes de ces trois villes : comme personne ne songeoit à défendre le pays, ou à y maintenir l'ordre public, il ne craignoit point de diviser sa troupe en bandes de vingt, trente et quarante gendarmes, qui infestoient tout le pays entre la Seine et la Loire. Elles prirent et pillèrent Saint-Arnoul, Gabardon, Bonneval, Elois, Étampes, Arpajon, Montlhéry, Pithiviers, Larchant, Milly, Château-Landon, Montargis, Yeive, et la plupart des autres villes de cette contrée : une compagnie non moins redoutable s'étoit formée sous les ordres de Robert Canolles ou Knolles, chevalier anglais, alors attaché à Philippe de Navarre; celle-ci ravageoit la Normandie. (2)

(1) Froissart, c. 378, 379, p. 277-283.

(2) Froissart. T. III, c. 381, p. 285.

D'autre part, un Français, parent du cardinal Talleyrand, Arnaud de Cervoles, qui, quoique séculier, possédoit l'archiprêtrise de Vernia, rassembla une compagnie d'aventuriers, plus nombreuse que les deux précédentes, et l'entraîna dans le Midi. Il avoit quelques ressentimens de famille contre Philippe de Tarente, beau-frère de la reine Jeanne de Naples, qui commandoit pour elle en Provence, et il vouloit se venger de lui à l'aide des soldats débandés. Il leur représenta que, pour s'enrichir par la guerre, il leur falloit chercher un pays qui n'eût point été ravagé : que la Provence étoit sans défiance; qu'étrangère à la France, et n'ayant point encore souffert, elle étoit remplie de butin; que le pape avec ses cardinaux étoient plus riches que tous les rois de l'Europe mis ensemble, et qu'il étoit temps que les soldats partageassent les richesses de l'Église. Il entra par le pont de la Sorgue, avec deux mille cavaliers, dans les terres de la reine Jeanne, et il abandonna à leur fureur Salon, Saint-Maximin, et les terres voisines(1). Au mois de juillet, il s'approcha d'Avignon, et il prit à tâche d'augmenter la terreur de la cour pontificale (2). Le 12 août, Innocent VI écrivit au roi Jean, captif en Angleterre, pour lui demander de réprimer ses sujets français et dau- 1357.

(1) *Matteo Villani*. L. VII, c. 87, p. 457.

(2) *Vitæ Innocentii*. VI. T. III, p. 596, 604.

1357. phinois, qui étoient entrés dans le comtat Venaissin, qui l'avoient ravagé par le fer et la flamme, et qui avoient paru montrer plus d'acharnement contre les personnes et les propriétés des ecclésiastiques que contre toutes les autres (1). Cependant Innocent VI sentit bientôt que le roi Jean auroit bien peu de moyens de se faire obéir par ces brigands ; il se résigna donc à traiter lui-même avec l'archiprêtre : il l'invita à sa cour, « Cervoles vint, dit Froissart, sur bonne « composition à Avignon, et la plus grande partie « de ses gens ; et fut aussi révérencieusement reçu « comme s'il eût été fils au roi de France, et « dîna par plusieurs fois au palais chez le pape « et les cardinaux, et lui furent pardonnés tous « ses péchés, et au partir, lui fit délivrer quarante mille écus, pour départir à ses compagnons. » (2)

Le comte d'Armagnac, lieutenant du roi en Languedoc, s'étoit avancé jusqu'au Rhône, avec un corps de mille lances ; son approche acheva de déterminer à la retraite Arnaud de Cervoles, déjà ébranlé par l'argent du pape ; il passa en Bourgogne avec ses brigands, pour y continuer ses ravages (3). C'étoit de concert avec les États de Languedoc que le comte d'Ar-

(1) *Raynaldi, Ann. eccl.* 1357, §. 3.
(2) Froissart. T. III, c. 380, p. 284.
(3) Hist. de Languedoc. L. XXX, c. 72, p. 292.

magnac avoit mis cette petite armée sur pied. Il 1357.
les avoit assemblés trois fois dans l'année, à Béziers, au mois de mars; à Toulouse, au mois de mai; à Alby, au mois de juillet, et il avoit obtenu d'eux que la capitation qu'ils avoient accordée d'abord, pour la durée seulement des hostilités, fût continuée malgré la trève. Mais quand il essaya de faire payer cette taxe aux habitans de Toulouse, ceux ci se soulevèrent, l'assiégèrent dans le château de Toulouse, nommé château Narbonnais, mirent le feu aux portes, et jurèrent qu'ils ne le laisseroient pas sortir vivant. Le comte d'Armagnac y auroit péri si les gentilshommes des Etats de Languedoc n'avoient pas offert et fait accepter leur médiation. Ils obtinrent le serment du comte, qu'il supprimeroit la capitation, et qu'il n'exerceroit aucune vengeance contre les insurgés. Mais dès que ceux-ci eurent posé les armes, le comte, appelant à lui ses soldats dispersés, fit saisir les chefs de la bourgeoisie, les fit pendre, et continua à percevoir la capitation (1). Pour laisser refroidir l'indignation que cette trahison avoit excitée, le dauphin envoya le comte d'Armagnac servir en Normandie, et il donna le gouvernement du Languedoc à son frère Jean, alors

(1) *Matteo Villani*. L. VII, c. 65, p. 443. — Hist. de Languedoc. L. XXX, c. 70, p. 291.

1357. comte de Poitiers, qui n'avoit pas plus de dix-sept ans. (1)

Les États de la Langue d'Oïl n'étoient pas alors assemblés à Paris, mais les trente-six députés des trois ordres, qui les représentoient pendant leur recès, s'efforçoient d'attirer à eux toutes les affaires de l'administration, d'autant plus que le dauphin donnoit des preuves journalières de son incapacité, et ne prenoit aucune mesure pour rétablir l'ordre et sauver ses sujets de leur ruine. Ce jeune prince avoit été forcé de destituer vingt-deux de ses ministres et grands officiers; mais son orgueil se révoltoit de cette nécessité; ces hommes lui devenoient plus chers en raison de ce que les États les avoient accusés; il ne vouloit voir qu'eux, il n'écoutoit de conseil que les leurs : il leur avoit promis de les rétablir dans leurs emplois, et il les autorisoit à intriguer pour faire échouer toutes les mesures des États. Ceux-ci avoient compté surtout, pour la défense du royaume, sur la contribution proportionnelle aux revenus qu'ils avoient décrétée. Le 6 avril, le dauphin fit publier par la ville qu'il défendoit aux sujets de son père de payer cette aide, et qu'il défendoit aux États de s'assembler de nouveau. L'évêque de Laon, et Étienne Marcel le prévôt des marchands, se rendirent en hâte auprès de

(1) Hist. de Languedoc. L. XXX, c. 75, p. 293.

Charles, et lui représentèrent à quels dangers il 1357.
s'exposeroit si, dans un moment aussi critique, il se mettoit en opposition avec les députés nationaux. Le 8 avril, le dauphin révoqua son ordonnance (1), mais ses conseillers continuèrent à avertir les contribuables que le prince leur sauroit bon gré, s'ils ne payoient pas les taxes des États. Un tel conseil, dont l'ordonnance révoquée faisoit foi, devoit être écouté avidement : presque tous les nobles et les gens d'Église, et beaucoup de bourgeois refusèrent de payer, en sorte que l'aide ne rapporta pas le dixième de ce que les États en avoient attendu. (2)

Les États se réunirent cependant le 30 avril, et confirmèrent les trente-six députés qui les représentoient; mais ceux-ci, que le non-paiement de l'aide laissoit sans argent, se trouvèrent bientôt aussi sans soldats : ils ne pouvoient protéger la tranquillité publique, ou mettre obstacle au brigandage; aucun de leurs ordres n'étoit obéi, et les gentilshommes commençoient à témoigner de l'impatience de ce que des bourgeois osoient se mêler des affaires d'État. L'anarchie et la souffrance du jour faisoient oublier la souffrance de la veille, et le peuple, qui n'avoit rien gagné au change, commençoit à excuser les fautes du gouvernement dont il avoit secoué le

(1) Chron. de Saint-Denis, f. 172, verso, col. 2, et f. 173.
(2) Chron. de Saint-Denis, f. 173, recto, col. 1.

joug. Les conseillers du dauphin l'avertirent de
1357. ce changement des esprits; vers la mi-août, celui-ci fit venir le prévôt des marchands, ainsi que Charles Cousat et Jean de l'Isle, les trois bourgeois de Paris qui avoient montré le plus de zèle pour la liberté; il leur déclara « qu'il « vouloit dorénavant gouverner lui-même, et « ne plus avoir de curateurs, et il leur défendit « de se mêler davantage du gouvernement du « royaume. » Il paroît que ces bourgeois sentirent eux-mêmes que l'opinion ne leur prêtoit dans ce moment point de force. Les trente-six commissaires des États se séparèrent sans résistance, et l'évêque de Laon se retira dans son évêché. (1)

Pour achever de secouer le joug des bourgeois, le dauphin Charles, qu'on appeloit alors plus communément duc de Normandie (2), sortit de Paris et vint à Pontoise. Le 4 septembre, il publia à Maubuisson une ordonnance par laquelle il rétablissoit plusieurs des abus que les États avoient détruits; entre autres il remettoit à ferme les greffes, les prévôtés et les tabellionnats, qui lui rendoient ainsi un peu plus d'argent, tout en causant beaucoup plus d'exactions et d'injus-

(1) Chron. de Saint-Denis, f. 173, verso, col. 1.

(2) Nous lui conservons le nom de dauphin, auquel l'usage attache un sens déterminé; mais comme le dauphin n'étoit que comte de Dauphiné, on lui donnoit le titre de duc de Normandie, qui étoit supérieur.

tices (1); mais cette ressource fut bientôt épui- 1357.
sée; il n'arrivoit plus d'argent à ses coffres; les brigands des compagnies dépouilloient ses pourvoyeurs, et faisoient trembler ses courtisans. Ne se trouvant plus en sûreté dans les petites villes, il se vit forcé de rentrer à Paris, au commencement d'octobre, et bientôt après, sur la demande des bourgeois, il convoqua les États, les invitant à se réunir le 7 novembre dans le couvent des cordeliers. (2)

A peine les États étoient-ils assemblés, que, dans la nuit du 8 au 9 novembre, le roi de Navarre fut tiré de sa prison par Jean de Pecquigny, député de la noblesse de Picardie, qui surprit le château d'Arleux en Palluel, où il étoit gardé. Les États avoient en vain et à plusieurs reprises demandé la mise en liberté de ce prince du sang, dont l'arrestation laissoit peser un soupçon de trahison sur le dauphin. On croit que Marcel n'espérant plus rien obtenir par la persuasion, contribua lui-même à la surprise du château d'Arleux (3). Le roi de Navarre fut accueilli comme le futur libérateur du royaume, à Amiens, où il passa quinze jours. Pendant ce temps, il demandoit au dauphin, son beau-frère, la per-

(1) Ordonn. de France, T. III, p. 180.

(2) Secousse, Préface du T. III, des ordonn., p. 70.

(3) Froissart, c. 383, p. 289 — Chronique de Saint-Denis c. 39.

1357. mission de rentrer à Paris, que celui-ci n'osa point lui refuser. Le roi de Navarre y fit son entrée le 9 novembre, escorté par Jean de Meulan, évêque de Paris, et par un grand nombre de cavaliers et de bourgeois qui étoient allés au-devant de lui jusqu'à Saint-Denis. Il vint loger à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (1). Le surlendemain, il monta à la tribune qui étoit adossée aux murs de cette abbaye, du côté du pré aux Clercs, et qui étoit destinée aux juges des combats judiciaires, pour lesquels cette place servoit de champ clos (2). Ayant pris un texte latin dans les psaumes, il *prêcha,* nous dit Froissart, ou parla au peuple assemblé, auquel il rendit compte de sa conduite, des misères de sa captivité, de son attachement à la France, qu'il avoit prouvé en n'élevant point de prétentions à la couronne, quoiqu'il en fût plus prochain héritier que le roi d'Angleterre, et de sa détermination de vivre et de mourir pour la défense du royaume (3). Ce discours fut accueilli par les assistans avec des larmes d'attendrissement. Le peuple sentoit que sa dignité étoit plus relevée depuis que les princes le prenoient pour juge de leurs débats. Le roi de Navarre passoit pour éloquent; il est vrai qu'aucune éloquence autre que celle

(1) Froissart, c. 383, p. 290.

(2) Dulaure, Hist. de Paris. T. II, p. 379.

(3) Froissart, c. 384, p. 291.

de la chaire n'étoit alors cultivée; que celle-ci étoit encore gâtée par un mélange de dialectique d'école et de pédanterie, et le discours que *pré-cha* le roi de Navarre étoit sans doute, comme les autres discours politiques de cette époque qu'on nous a conservés, divisé et subdivisé symétriquement, enrichi d'exemples de la mythologie et de l'histoire sacrée, et appuyé d'un grand nombre de citations latines; peut-être falloit-il qu'il fût ainsi fait pour faire de l'effet sur un tel public. Il contribua à attacher de la manière la plus étroite les Parisiens aux intérêts du roi de Navarre. Ceux-ci pressèrent avec instance le dauphin de se réconcilier à son beau-frère; la belle-mère et la sœur du roi de Navarre sollicitèrent aussi Charles de Valois. La paix fut enfin conclue; il fut convenu que le dauphin rendroit au roi de Navarre, et aux familles des malheureux arrêtés avec lui à Rouen, les corps de ceux qui avoient été attachés au gibet, pour qu'il leur fît donner une sépulture honorable; que tous les fiefs qui avoient été conquis sur eux et sur lui leur seroient restitués; que toutes les fautes dont le roi de Navarre avoit pu se rendre coupable, lui seroient pardonnées, et que, de son côté, il s'attacheroit fidèlement à la défense de la France (1). Philippe, comte de Longueville, 1357.

(1) *Cont. Nangii* p. 116, col. 2.

1357 frère du roi de Navarre, refusa d'être compris dans ce traité de pacification, et ne voulut point venir à Paris; non seulement il ne se fioit pas au dauphin, il ne vouloit pas non plus avoir d'obligation aux bourgeois, « car il disoit que « en communauté n'avoit nul arrêt certain, fors « pour tout honnir. » (1)

Peu après, le roi de Navarre repartit pour Rouen, et il y fut reçu avec autant de joie qu'il l'avoit été à Paris. Il avoit fixé le jour des Innocens, 28 décembre, pour rendre les honneurs funèbres aux victimes du terrible banquet de Rouen. Lorsque le peuple fut assemblé, il prit pour texte ces paroles du psalmiste. « C'étoient « des innocens et des justes qui s'étoient atta- « chés à moi. (2) » Et après avoir fait l'éloge de ceux qu'il avoit perdus, il justifia sa propre conduite et raconta ses souffrances, dont le peuple de Rouen avoit presque été témoin. L'émotion de tous fut extrême; mais plus il obtenoit la faveur de la bourgeoisie, plus le dauphin étoit jaloux de lui. Il en eut bientôt la preuve; quand il redemanda la possession des forteresses qu'on avoit promis de lui restituer, les commandans lui répondirent que les ayant reçues des mains du

(1) Froissart, c. 384, p. 292.

(2) Psalm. 24, 21. Cette indication est donnée par d'Achery; mais elle n'est point tout-à-fait exacte : ces paroles sont tirées du v. 22.

roi Jean, c'étoit au roi seul qu'ils devoient les rendre, qu'ils ne reconnoissoient point les ordres du dauphin, et qu'ils ne livreroient point leurs châteaux. Le roi de Navarre savoit fort bien qu'en général les ordres de Charles étoient exécutés sans qu'on en demandât la confirmation au roi captif; mais il avoit pour ennemis ces ministres que le dauphin avoit promis d'écarter, et que cependant il écoutoit seuls; il vit qu'il n'y avoit point pour lui de paix réelle, et il recommença les hostilités. (1) 1357.

L'opposition entre les deux gouvernemens auxquels la France étoit soumise en même temps, ne pouvoit tarder à amener une crise. Le peuple, représenté par le prévôt des marchands, et par les trente-six commissaires des États, vouloit la paix avec le roi de Navarre; le dauphin, jaloux de la popularité de ce prince, tandis qu'il n'en avoit aucune lui-même, vouloit la guerre, et avoit réussi à la rallumer. Le peuple et les États vouloient que l'ordre fût rétabli dans les finances, que les dissipations du prince et les voleries des ministres fussent rendues impossibles, que les prises ou les extorsions des pourvoyeurs de l'hôtel des princes fussent réprimées, que les monnoies fussent de bon aloi, et maintenues toujours au même titre. Le dauphin 1358.

(1) *Cont. Nangii* p. 117, col. 1.

1358. et ses conseillers vouloient au contraire renouveler tous les anciens abus, et persuader même au peuple qu'une prétendue réforme entraînerort au contraire des vexations bien plus cruelles pour le pauvre. Ils encouragèrent donc sous main la circulation de toutes les pièces de différens cours, qui avoient été successivement émises et décriées. Comme il n'y avoit aucune échelle de leur valeur d'après leur poids et leur titre, le désordre fut bientôt extrême. Le dauphin en profita pour rendre quatre ordonnances, les 22 et 23 janvier, le 7 et le 21 février 1358, qui falsifièrent de nouveau la monnoie, en portant le marc d'argent à onze livres cinq sous. (1)

Le prévôt des marchands vit bien qu'il avoit affaire à une conspiration formée autour du dauphin par les vingt-deux grands officiers destitués par les États, et par plusieurs autres encore, qui vouloient dégoûter le peuple des libertés qu'il avoit conquises, en lui rendant tout gouvernement impossible. Aucun tribunal n'avoit osé juger les ministres accusés par les États, aucun n'oseroit juger les nouveaux coupables; malgré les dénonciations de la France, ils étoient toujours les seuls conseillers du dauphin et les moteurs de tous les troubles. Ils annonçoient hautement leur mépris pour les communes, et

(1) Ordonn. de France. T. III, p. 193 et suiv.

leur intention de punir l'insolence des bourgeois. 1358.
Étienne Marcel sentoit qu'il étoit en guerre avec eux; que pour sauver la liberté publique, les communes, et sa propre vie, il falloit inspirer de la crainte au dauphin, et l'on savoit combien il en étoit susceptible, dissiper son conseil secret, et en punir les membres les plus audacieux. Dans un temps où personne ne respectoit ni la vie des hommes, ni les lois, ni les formes judiciaires, il ne faut pas s'attendre à ce que Marcel sentît seul un tel respect; il ne faut pas oublier surtout qu'il n'auroit trouvé en France ni un tribunal devant lequel dénoncer les grands coupables, ni une loi pour les juger.

Pour donner de la confiance aux bourgeois en leur faisant connoître combien ils étoient nombreux, Étienne Marcel leur demanda de porter les couleurs nationales ou le chaperon mi-parti de rouge et de bleu; bientôt tous les Parisiens se couvrirent de ce chaperon. Cependant la fermentation croissoit, et il paroît que le dauphin l'augmenta encore, en faisant arracher un bourgeois d'un lieu d'asile pour le faire pendre, en punition de ce qu'il avoit tué un de ses officiers qui lui refusoit le paiement d'une dette. (1)

D'autre part, les ravages des compagnies d'aventure et des Navarrois, qui arrivoient chaque

(1) *Matteo Villani*. L. VIII, c. 29, p. 484.

1358. jour jusqu'aux portes de Paris, augmentoient l'exaspération commune. Si le dauphin n'avoit pas violé la pacification que peu de semaines auparavant on lui avoit fait conclure, le roi de Navarre, disoit-on, auroit été le protecteur des campagnes dont il étoit à présent le fléau : mais Charles de Valois ne savoit ni rester tranquille dans la paix, ni se faire respecter dans la guerre. Les bourgeois apprenoient chaque jour l'incendie de leurs maisons de campagne ou de leurs métairies ; les rues se remplissoient de paysans fugitifs qui ne vivoient plus que d'aumônes, et les arrivages de vivres devenoient tous les jours plus difficiles. Le 22 février, Étienne Marcel entra au palais suivi d'une nombreuse députation de bourgeois portant le capuchon rouge et bleu ; il demanda au dauphin de mettre enfin ordre à la défense du royaume dont il devoit hériter, et à la protection du peuple, qui étoit abandonné au brigandage des soldats. Le dauphin, qui étoit entouré de beaucoup de prélats, de nobles et de chevaliers, consulta, avant de répondre, Robert de Clermont, maréchal de Normandie, et le sire de Conflans, maréchal de Champagne, qui étoient les plus proches de lui ; il dit ensuite : « Ce n'est point à moi à présent, c'est à celui qui reçoit l'argent des impôts, à pourvoir à la garde du royaume. (1) » Des paroles plus aigres furent

(1) Froissart, c. 382, p. 287.

bientôt échangées entre eux; enfin Marcel dit au prince · « Sire, ne vous esbahissez de chose que « vous voyez. » Puis se retournant vers quelques uns des hommes qui l'avoient suivi : « Al-« lons, dit-il, faites en bref ce pourquoi vous « êtes venus ici. » Aussitôt ces hommes s'élancèrent sur les maréchaux de Champagne et de Normandie, et les tuèrent si près du dauphin, que sa robe en fut ensanglantée. Charles, effrayé, se jeta à genoux devant Marcel, et lui demanda la vie. Marcel l'assura qu'il ne couroit aucun danger; cependant il échangea de chaperon avec lui, pour lui faire porter les couleurs nationales; il le conduisit à l'Hôtel-de-Ville, où Charles de Valois, se mettant à la fenêtre, déclara au peuple assemblé sur la place de Grève, que les deux maréchaux étoient de mauvais traîtres, et qu'il approuvoit ce qui s'étoit fait à leur égard. Regnault d'Acy, avocat général, fut en même temps tué dans la boutique d'un pâtissier où il s'étoit réfugié, et les corps de ces trois personnes furent enterrés sans solennité. Étienne Marcel offrit ensuite au dauphin, au nom de la ville, une pièce de drap rouge et une pièce de drap bleu, pour faire à toute sa maison des chaperons mipartis aux couleurs nationales. (1) 1358.

(1) Froissart. T. III, c. 382, p. 287. — *Cont. Nangii.* p. 116. col. 2. — *Matteo Villani.* L. VIII, c. 29, p. 485. — Secousse.

1358. Au moment de ces meurtres, les états-généraux étoient assemblés à Paris dès le 11 février; mais il paroît que ces assemblées, trop nombreuses, n'avoient point su se donner une organisation qui leur permît d'agir efficacement: aussi étoient-elles obligées de déléguer toute leur autorité aux trente-six commissaires des trois ordres, qu'Etienne Marcel et l'évêque de Laon animoient par leurs talens et leur énergie, et qui étoient alors les vrais dépositaires de l'autorité (1). Ces commissaires, et les Etats eux-mêmes, loin de vouloir usurper le pouvoir du dauphin, sembloient désirer qu'il eût enfin assez d'énergie pour gouverner lui-même et remettre l'ordre dans les affaires. Ils l'engagèrent, en conséquence, à profiter de ce que, depuis le 21 janvier 1358, il avoit vingt-un ans accomplis, pour prendre le titre de régent du royaume, sous lequel ils supposoient que les peuples montreroient plus d'empressement à lui obéir, que sous celui de lieutenant du roi, qu'il avoit porté jusqu'alors. Comme régent, le dauphin créa, le 18 mars, un nouveau chancelier du royaume. (2)

Les Etats commençoient cependant à ne plus montrer la même unanimité; la jalousie de la

Mémoires de Charles-le-Mauvais. T. I, p. 180, seq. — *Pauli Æmilii*, p. 289.

(1) Secousse, Préface au T. III des ordonn. p. 71.

(2) Ordonn. de France. T. III, p. 212.

noblesse et du clergé contre la bourgeoisie s'étoit 1358.
fort augmentée depuis que ces deux ordres s'étoient aperçus qu'un bourgeois, le prévôt des marchands, avoit recueilli presque toute l'autorité qu'ils avoient ôtée à la couronne. Le meurtre des deux maréchaux de Champagne et de Normandie avoit soulevé leurs nombreuses familles: la noblesse tout entière ne pouvoit pardonner l'effusion d'un sang illustre par des mains roturières, même quand elle auroit désiré la mort des victimes. Quelques députés de la noblesse n'étoient pas venus aux états-généraux; plusieurs quittèrent Paris avant leur clôture: quelques uns même de ceux que les deux ordres avoient choisis pour être du nombre des trente-six commissaires, abandonnèrent leur poste. Marcel, sans paroître intimidé, fit nommer des bourgeois à leur place. Des commissions des trois ordres avoient également été nommées dans les provinces pour les administrer. Marcel écrivit aux diverses communes d'y remplacer de même les nobles, démissionnaires, par des bourgeois. (1)

Comme les années précédentes, des États provinciaux furent ensuite convoqués pour recevoir le rapport des états-généraux. Ceux de Champagne s'assemblèrent à Provins le 9 avril: le régent s'y rendit, accompagné par deux dépu-

(1) *Matteo Villani.* L. VIII, c. 38, p. 492.

1358. tés de Paris, Pierre de Corbie et Robert de Roussi, sans que le prévôt des marchands soupçonnât que son voyage pût cacher aucun mauvais dessein contre la capitale. Quatre jours après le meurtre des deux maréchaux, le roi de Navarre étoit rentré à Paris; il avoit fait, par la médiation de l'évêque de Laon, un nouveau traité avec le dauphin. Chaque jour ces deux princes dînoient ensemble, « et faisoient moult « grand semblant d'eux moult aimer. » (1) Ils avoient convoqué de concert les Etats de Champagne; et le roi de Navarre, qui étoit ressorti de Paris le 13 mars, avoit promis de s'y trouver. Il n'y vint point cependant, et Charles de Valois, qui, dans son discours d'ouverture, n'avoit témoigné aucun mécontentement de ce qui s'étoit passé à Paris, fut charmé de trouver chez les nobles champenois le ressentiment qu'il n'avoit point osé manifester lui-même. Le comte de Braine lui demanda, au nom de cet ordre, si le maréchal de Champagne avoit mérité par quelque crime d'être tué, comme il l'avoit été par les Parisiens. Le régent répondit que les deux maréchaux l'avoient toujours bien et fidèlement servi. Alors le comte de Braine se mit à genoux devant lui, et lui demanda justice au

(1) Chron. de Saint-Denis, f. 178, verso, col. 2.—Secousse, Charles-le-Mauvais. T. I, p. 199.

nom de tous les Champenois (1). Cependant l'assemblée étoit très peu nombreuse, et le régent, quoiqu'il désirât former un parti à l'aide duquel il pût remettre les Parisiens sous le joug, n'osa prendre aucune décision; il se contenta de convoquer une seconde assemblée des Etats de Champagne, à Vertus, pour le 29 avril (2). Le 17 avril, il se rendit à Compiègne pour y présider les Etats de Vermandois. Dans cette seconde assemblée, il paroît que la noblesse lui fit de nouveau des offres de service, qui le déterminèrent à prendre enfin une résolution vigoureuse, celle de transférer à Compiègne l'assemblée des états-généraux de la Langue d'Oil, qui étoit convoquée pour le 1er mai à Paris (3). Ce fut en quelque sorte une déclaration de guerre aux Parisiens. Mais quoique la noblesse commençât à manifester son ressentiment contre les Parisiens, la nation française étoit loin de les abandonner, ou de renoncer à l'espérance de la liberté. Un fort petit nombre de députés se rendit à Compiègne, et y demeura assemblé du 4 au 14 mai. Trente-quatre archevêques ou évêques, parmi lesquels 1358.

(1) Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais. T. I, p. 209.

(2) Chron. de Saint-Denis, f. 180, recto, col. 1. — Préface des ordonn. T. III, p. 78.

(3) Chron. de Saint-Denis, f. 180, verso, col. 2. — Secousse, Préface, p. 79. — Hist. de Charles-le-Mauvais. T. I, p. 218.

1358. on remarquoit ceux de Paris, de Soissons et de Tournai, ne tinrent point compte de cette convocation, non plus qu'aucun abbé, aucun représentant ecclésiastique de leur diocèse. Dix-huit bailliages, parmi lesquels on comptoit Paris, Orléans, Gisors, n'avoient envoyé à Compiègne aucun député, ni pour la noblesse, ni pour les communes (1). Ceux même qui se rendirent à la convocation, quoique animés par l'esprit de parti, et se préparant déjà à la guerre civile, ne vouloient point du rétablissement des anciens abus. Ils demandèrent à leur tour la stabilité des monnoies, que le dauphin s'engagea à ne plus changer, tout en accordant leur pardon à ceux qui avoient forfait à ses précédentes ordonnances sur ce sujet; ils supprimèrent toutes les aides précédemment accordées, et les remplacèrent par une aide nouvelle, du dixième des revenus pour les gens d'Église, du vingtième pour les nobles, et de demi-écu par jour, faisant la paie d'un homme d'armes, par soixante-dix feux de bourgeois, par cent feux de paysans libres, par deux cents feux de serfs. Ils voulurent que cette aide fût perçue par des députés élus par les trois états, et qu'elle fût employée à la défense du royaume, à la réserve seulement du dixième de la somme perçue, qui seroit appliqué à la dé-

(1) Secousse, Préface aux ordonn. T. III, p. 81.

pense des hôtels royaux. Ils stipulèrent que cette aide ne donneroit aucun droit à la couronne pour en exiger d'autres à l'avenir, et ils confirmèrent la suppression du droit de prise, comme de celui de lever des emprunts forcés. (1) 1358

Mais les députés de la noblesse qui s'étoient rendus à Compiègne exprimèrent toute leur indignation de ce qu'un bourgeois avoit osé faire tuer, en présence du dauphin, les deux maréchaux de Champagne et de Normandie; ils demandèrent que le prévôt des marchands et ses acolytes fussent tués de la même manière, et si leurs concitoyens les défendoient, que la ville fût assiégée jusqu'à ce que la famine réduisît ceux-ci à consentir au supplice de leurs chefs.

Le prévôt des marchands avoit été averti de ce qui se préparoit contre lui par le roi de Navarre, qui, le 3 mai, quitta le dauphin à Compiègne, pour rentrer dans la capitale (2). Marcel engagea l'Université à envoyer une députation au régent pour implorer sa clémence, et lui offrir une réparation telle qu'elle pût se concilier avec la vie et l'honneur des magistrats. Le dauphin répondit qu'il pardonneroit à la ville pourvu qu'elle lui livrât les dix ou douze plus coupables entre ceux qui soulevoient le peuple; ensuite il

(1) Ordonn. de France. T. III, p. 221-232.

(2) Hist. de Charles-le-Mauvais. T. I, p. 217.

(3) Froissart, c. 384, p. 291.

1358. déclara qu'il se contenteroit même de cinq ou six, et qu'il ne les feroit pas mourir (1). Mais le prévôt des marchands savoit bien que sa tête étoit demandée par les nobles qui entouroient le prince, et il connoissoit la valeur des promesses royales. Il résolut donc de montrer qu'encore qu'il recherchât la paix, il étoit en état de faire la guerre. Il attaqua le château du Louvre, qui étoit alors en dehors et au-dessous de la ville; il s'en empara, et fit ouvrir la muraille entre la cité et le château pour le réunir à la ville; en même temps il fit réparer l'enceinte de Paris, de manière à pouvoir partout également repousser les attaques du dauphin, ne ménageant point les portions de couvent, les jardins et les maisons de plaisance des moines, adossés aux murs, et qui barroient le chemin de ronde. (2)

Les compagnies d'aventuriers continuoient leurs ravages; celle, entre autres, de Foulques de Laval mettoit à feu et à sang la Beauce, l'Orléanais et la ville même d'Étampes, où elle entra par surprise. Le dauphin ne prenoit aucune mesure pour les réprimer; mais il appeloit les gentilshommes sous ses étendards, leur annonçant que le moment étoit enfin venu de se venger des bourgeois, et de piller leurs bouti-

(1) *Cont. Nangii.* p. 117, col. 2.

(2) *Cont. Nangii.* p. 117, col. 2. — Hist. de Charles-le-Mauvais. T. I, p. 221.

ques. Il rassembla ainsi au moins sept mille lances 1358
avec lesquelles il commença à vivre à discrétion sur le pays, comme faisoient les chefs de compagnies d'aventure, occupant tour à tour Compiègne, Meaux, Melun, Saint-Maur et le pont de Charenton (1). Il arrêtoit tous les vivres qui descendoient la Seine et la Marne, mais il ne s'approchoit pas des murs. Les bourgeois, de leur côté, répugnoient à combattre les drapeaux du régent. Cependant le prévôt, averti que les nobles avoient jeté un pont à Corbeil, où ils arrêtoient un chargement de vivres qui lui étoit destiné, n'hésita point à les y attaquer et à les en chasser, pour faire arriver à Paris ce convoi. (2)

Dans cette occasion même Marcel reconnut combien il lui seroit difficile de soutenir la guerre, s'il n'avoit pas un corps de cavalerie à opposer à celle de ses ennemis. Il s'occupa donc d'attacher plus intimement le roi de Navarre à son parti, pour qu'il introduisît dans Paris les hommes d'armes qui s'étoient attachés à lui, car les gentilshommes seuls étoient alors accoutumés à combattre à cheval. Il falloit, pour cela, déterminer les bourgeois de Paris à choisir ce roi pour leur capitaine-général. Il y réussit seule-

(1) Froissart, c. 389, p. 303.
(2) *Cont. Nangii*, p. 117, col. 1 et 2.

1358. ment le 15 juin (1); et, avant cette nomination, un événement non moins effrayant qu'inattendu redoubla les défiances entre les gentilshommes même attachés à ce roi et la bourgeoisie.

Les paysans de l'Ile-de-France, que les Français, les Anglais, les Navarrois et les soldats des compagnies, pilloient tous également, que les gentilshommes se faisoient un jeu de soumettre à la torture, pour leur arracher quelque argent, que personne ne protégeoit, et à qui le régent, les États ou les magistrats ne promettoient pas, pour l'avenir, plus de justice, se soulevèrent d'un commun accord, le 21 mai, pour se soustraire à la faim, à la misère et au désespoir. L'exemple donné par quelques villages se répandit dans toutes les directions avec la rapidité du feu qui s'étend sur une plaine couverte d'herbes sèches; les insurgés ne se disoient ni Anglais, ni Français, ni Navarrois; ils ne s'armoient ni pour le prince ni pour le prévôt des marchands : un seul désir les réunissoit, celui de détruire les nobles de toute dénomination. Ils vouloient se venger de ceux qui, joignant l'insulte à la violence, les nommoient *Jacques bonhomme,* en vidant leurs greniers, emmenant leur bétail, caressant devant eux leurs femmes et leurs filles, et les brûlant ensuite avec un fer chaud pour

(1) Chron. de Saint-Denis, ch. 79, f. 182, recto, col. 1.

les forcer à donner de l'argent. Les insurgés, qu'on nomma les Jacques, se jetèrent avec fureur sur les châteaux : armés seulement de fourches et de bâtons, ils forcèrent leur entrée dans ces enceintes qui les avoient si long-temps fait trembler; ils y mirent le feu, et ils soumirent souvent à des tortures effroyables les chevaliers qu'ils firent prisonniers avec leurs femmes et leurs enfans. (1) 1358.

Les gentilshommes qui ne périrent pas dans cette première surprise, ne tardèrent pas à prendre leur revanche. Ils avoient pour eux l'avantage des armes, du concert et de l'habitude de la guerre : la lutte ne fut pas long-temps douteuse. Le captal de Buch, gascon, sujet du roi d'Angleterre, et le comte de Foix, son allié, arrivant ensemble d'une croisade contre les païens de Prusse, offrirent leur secours aux gentilshommes français, et défendirent, contre les Jacques, le Marché de Meaux en Brie, place très forte, où le dauphin, la duchesse d'Orléans et trois cents dames ou demoiselles s'étoient réfugiés avec le duc d'Orléans, qui ne se piquoit point de l'emporter sur les femmes pour le courage. Les bourgeois de Meaux, dont la ville est

(1) Froissart. T. III, c. 385, p. 292. — *Cont. Nangii*, p. 119, col. 1. — Chron. de Saint-Denis, c. 74, p. 181, verso, col. 1. — *Matteo Villani*. L. VIII, c. 68, p. 506. — Hist. de Charles-le-Mauvais, T. II, p. 243.

1358. séparée, par le cours de la Marne, d'avec la forteresse qu'on nommoit le Marché, avoient été, de leur côté, horriblement vexés par les gentilshommes, et surtout par les troupes du régent. Ils ouvrirent leurs portes aux Jacques, dont près de neuf mille entrèrent dans leurs murs. Un assez grand nombre de Parisiens s'étoient joints à eux, mais ce n'étoient que des hommes de la dernière classe du peuple, et aussi mal armés que les paysans. Le captal de Buch et le comte de Foix, qui étoient entrés dans la forteresse avec soixante lances seulement, s'y étant réunis aux gentilshommes qu'elle contenoit, se firent ouvrir les portes le 9 juin, et se jetèrent sur cette multitude. A cheval et complétement revêtus de fer, ils étoient invulnérables au milieu de cette foule; ils sabroient ces malheureux paysans moitié nus, sans pouvoir être atteints; ils finirent par les mettre en fuite, et les pousser dans la Marne. Avant la fin de cette journée, sept mille Jacques avoient été massacrés ou noyés. Les gentilshommes mirent ensuite le feu à la ville de Meaux, empêchant en même temps les bourgeois de sortir de leurs maisons, et les faisant tous périr dans les flammes (1). Encouragés par cette victoire, les gen-

(1) Froissart, c. 388, p. 301.—*Cont. Nangii*, p. 119, col. 2. — Chron. de Saint-Denis, f. 181, verso, col. 1. — Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais. T. I, p. 250.

tilshommes se réunirent en petites troupes, et 1358.
se répandirent dans les campagnes, brûlant les villages, et massacrant tous les paysans qu'ils pouvoient atteindre, sans s'informer trop curieusement s'ils avoient ou non pris part à la Jacquerie (1). Le roi de Navarre avoit eu quelques uns de ses gentilshommes massacrés par les Jacques; il regardoit ceux-ci comme des bêtes furieuses avec lesquelles il étoit impossible de faire aucune alliance; aussi quelques uns de leurs chefs, et entre autres Guillaume Caillet, qu'on regardoit comme leur capitaine, étant entrés dans son camp, pour demander son amitié, il les fit pendre; il tomba ensuite sur la troupe qu'ils avoient rassemblée à Clermont en Beauvoisis, et au nom de laquelle ils venoient traiter. Il en tua près de trois mille; tout le reste se dispersa, mais sans obtenir de pardon. Le soulèvement, qui avoit paru si menaçant, ne dura pas plus de six semaines, mais les campagnes de l'Ile-de-France demeurèrent presque absolument sans habitans. (2)

Le peuple de Paris avoit été alarmé de la part que le roi de Navarre avoit prise à la destruction des Jacques : quelques discours de ce prince avoient laissé percer ce même mépris, cette

(1) *Cont. Nangii*, p. 119, col. 1 et 2.

(2) *Cont. Nangii*, p. 119, col. 1. — Froissart. T. III c. 386, p. 296

1358. même haine pour les roturiers, qu'il partageoit avec toute la noblesse; et cependant plusieurs de ses gentilshommes le quittèrent au mois de juin, parce que le roi avoit accepté la capitainerie de Paris, et qu'ils ne vouloient pas être appelés à combattre contre la noblesse (1). Le dauphin, en effet, avec trois mille lances à sa solde, et beaucoup de gentilshommes, étoit venu, à la fin de juin, du côté de Charenton et de Saint-Maur, couper à Paris tous les arrivages de la Seine et de la Marne, et menacer la porte Saint-Antoine. Le prévôt des marchands pria le roi de Navarre de repousser les ennemis au-delà de Charenton. Celui-ci sortit de Paris le 8 juillet; mais, au lieu d'attaquer le régent, il eut un long entretien secret avec lui, puis ils se séparèrent avec des marques réciproques de bienveillance (2). Il paroît qu'en effet, par l'entremise de la reine Jeanne, sa femme, un traité avoit été entamé entre le dauphin et le roi de Navarre, par lequel pleine satisfaction auroit été promise à celui-ci, et 400,000 florins à prendre sur les aides du royaume, lui auroient été assurés en dédommagement de toutes ses prétentions (3). Le cri de trahison se répandit aussitôt dans la ville, et

(1) Hist. de Charles-le-Mauvais. T. I, p. 262.

(2) *Cont. Nangii*, p. 118, col. 2.

(3) Chron. de Saint-Denis, f. 182, verso, col. 2. — Hist. de Charles-le-Mauvais. T. I, p. 276.

le corps des échevins, que présidoit le prévôt, 1358.
ôta au roi de Navarre le titre de capitaine-général. Il sortit de la ville en témoignant son indignation, et parmi ses soldats, les Anglais surtout, prirent querelle avec les bourgeois, en sorte que, de part et d'autre, il y en eut beaucoup de tués. Le roi de Navarre transporta ensuite son quartier à Saint-Denis, d'où il se répandit dans les campagnes voisines, pillant et brûlant les villages et les châteaux qui avoient jusqu'alors échappé aux gens de guerre, entre autres la chapelle Saint-Lazare, Saint-Laurent et Saint-Cloud. (1)

Pendant le séjour du roi de Navarre à Saint-Denis, il eut des conférences avec les deux partis. L'archevêque de Sens, les évêques d'Auxerre et de Beauvais, les sires de Montmorency, de Fiennes et de Saint-Venant allèrent, à plusieurs reprises, du dauphin au roi, et du roi au dauphin. Ces deux princes eurent une seconde conférence le 14 juillet, et, le 19, ils mirent la dernière main au traité par lequel le dauphin promettoit au roi de Navarre 400,000 florins, à différens termes, pour acquitter ses anciennes créances, et s'engageoit à pardonner aux Parisiens, pourvu que ceux-ci lui remissent leur prévôt des marchands avec douze bourgeois

(1) *Cont. Nangii*, p. 118, col. 2.

1358. à son choix, pour *en faire à sa volonté.* (1)

D'autre part, le prévôt des marchands eut à Saint-Denis plus d'une conférence secrète avec le roi de Navarre; non seulement il lui rappeloit qu'il lui avoit rendu la liberté et probablement sauvé la vie; il lui faisoit sentir aussi que, dès que le dauphin le verroit complétement brouillé avec les Parisiens, il cesseroit de le craindre, et ne lui maintiendroit aucune de ses promesses. A deux reprises il lui envoya deux sommiers chargés de florins, pour payer ses troupes; il lui fit aussi reconduire plus de deux cents soldats navarrois et anglais, qui avoient été arrêtés à Paris dans une sédition, et contre lesquels les bourgeois étoient très irrités. (2)

La situation du prévôt des marchands devenoit tous les jours plus fâcheuse; les vivres commençoient à manquer à Paris; les campagnes désolées n'en pouvoient plus fournir; les bourgeois se décourageoient; ils étoient violemment irrités contre les brigandages des soldats du roi de Navarre, et ils étoient tout prêts à crier à la trahison, dès que Marcel entroit en négociations avec ce roi; ils allèrent même jusqu'à accuser Marcel de les avoir volontairement fait tomber dans une embuscade au bois de Bou-

(1) Froissart, c. 390, p. 305.

(2) Froissart, c. 391, p. 309.

logne (1), le 22 juillet. Cependant le prévôt mettoit tout son espoir dans le roi de Navarre, et celui-ci, malgré son traité avec le dauphin, commençoit à sentir qu'il avoit toujours besoin de l'appui des Parisiens. Charles-le-Mauvais, petit-fils de Louis X, étoit évidemment l'héritier légitime du trône, si la ligne féminine n'en étoit pas exclue. Il s'en falloit bien que la prétendue loi salique, dont on avoit fait, pour la première fois, l'application lorsqu'on avoit écarté sa mère de la succession en faveur de Philippe-le-Long, fût regardée universellement comme une loi fondamentale de la monarchie, et les règnes désastreux des Valois avoient rendu plus odieux ce que plusieurs nommoient leur usurpation. Charles-le-Mauvais ne renonçoit point à faire valoir ce qu'il regardoit comme ses droits. Dans ce but il désiroit être nommé, de nouveau, capitaine-général des Parisiens, et il accepta la proposition que lui en fit Étienne Marcel, sous condition que la porte de Saint-Denis et la forteresse nommée Bastille, bâtie au-dessus, lui seroient livrées, pour que, du bourg de Saint-Denis où il étoit logé avec ses troupes, il pût rentrer dans la ville quand il le voudroit. (2) 1358.

(1) Froissart, c. 392, p. 311. — Chron. de Saint-Denis, c. 87, fol. 184, recto. — *Cont. Nangii*, p. 120, col. 1. — Secousse, Charles-le-Mauvais. T. I, p. 286.

(2) Froissart, c. 393, p. 315. — Chron. de Saint Denis, c. 89, f. 184, verso, col. 1.

1358. Étienne Marcel, qui avoit déjà éprouvé combien les échevins et les conseillers de la commune étoient irrités contre le roi de Navarre et les Anglais à sa solde, ne se flattoit pas de les amener à confier, par une délibération régulière, les clefs de Paris à Josseran de Mascon, trésorier du roi de Navarre, à qui il avoit promis de les remettre. Il essaya donc de changer, pendant la nuit du 31 juillet au 1er août, les gardes de la Bastille-Saint-Denis, et d'y mettre des gens qui lui fussent absolument dévoués, afin qu'ils ne refusassent point ensuite d'ouvrir la porte aux Navarrois. Il paroît que Jean Maillart, échevin de Paris, qui, jusqu'alors, avoit agi de concert avec lui, « pour ce jour avoit eu débat au prévôt « des marchands et à Josseran de Mascon (1) »; et que Maillart, plutôt que de se confier au roi de Navarre, résolut de faire sa paix avec le dauphin. Il s'adressa, pour cela, à Pépin des Essarts et Jean de Charny, qu'il savoit être les chefs du parti royaliste à Paris. Il les avertit que la Bastille-Saint-Denis seroit livrée cette nuit aux Navarrois, et il les engagea à armer leur parti. Ces trois hommes, accompagnés d'une troupe nombreuse, se trouvèrent à la porte au moment où Marcel vouloit en retirer la garde; ils l'accusèrent de trahison, et donnèrent en té-

(1) Froissart, c. 393, p. 317.

moignage les clefs mêmes qu'il tenoit à la main. 1358.
Aussitôt leurs partisans commencèrent à crier : « A mort ! à mort ! tuez, tuez le prévôt des mar- « chands et ses alliés, car ils sont traîtres ! » Jean de Charny lui porta le premier coup d'une hache, et presque aussitôt il fut achevé ; six des magistrats de Paris furent tués à ses côtés ; plus de soixante de ceux qui l'avoient secondé dans le gouvernement de la ville furent jetés en prison. (1)

Le peuple, dans ce soulèvement, n'avoit nullement songé à s'armer contre la liberté, ou à livrer la ville au dauphin ; mais ses chefs naturels avoient disparu ; les traîtres qui les avoient assassinés en les accusant de trahison, s'appeloient à présent par le cri, *au roi et au duc !* le dernier étoit le dauphin, plus communément désigné par le nom de duc de Normandie. Ils répétoient que Marcel avoit voulu livrer la ville aux Navarrois et aux Anglais, pour être courue et pillée ; que les maisons des bourgeois avoient été marquées d'avance, pour qu'ils y fussent tous massacrés. Les plus compromis, pour avoir eu part au dernier gouvernement, se cachoient ; les autres croyoient ce qu'on leur disoit, ou feignoient de le croire. Charny, des Essarts et Maillart envoyèrent aussitôt à Meaux un cour-

(1) Froissart, c. 393, p. 318.

1358. rier au dauphin, pour lui annoncer la mort de l'habile magistrat qui avoit si long-temps défendu les libertés de Paris, et pour l'engager à rentrer dans sa capitale. Avant d'avoir sa réponse cependant, ils se hâtèrent de faire couper la tête à Josseran de Mascon, trésorier du roi de Navarre, et à Charles Coussac, échevin. Leur interrogatoire n'auroit pu qu'embarrasser les esprits sur la conjuration dont ils accusoient Marcel. Le corps de cet homme extraordinaire et ceux de ses associés furent exposés, tout nus, dans la cour de l'église de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, et ensuite jetés dans la Seine. Le dauphin se hâta de faire entrer à Paris un grand nombre de ses gendarmes; il y rentra lui-même le 3 août, s'appuyant sur Jean Maillart, et lui donnant publiquement des témoignages de sa reconnoissance pour l'assassinat d'Étienne Marcel; il alla s'établir au Louvre, et il rappela bientôt après, à Paris, la dauphine et toutes les dames de sa cour. (1)

Le lendemain de son entrée à Paris, le dauphin fit proclamer, à son de trompe, qu'il invitoit tous ceux qui connoîtroient des partisans de Marcel à les arrêter, et à les conduire au Châ-

(1) Froissart, c. 393, p. 323. — *Cont. Nangii*, p. 120, c. 2. — *Matteo Villani*. L. VIII, c. 88, p. 521. — Chron. de Saint-Denis, f. 184, verso, col. 1.—Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais, T. I, p. 294.

telet, sans attendre le ministère de la justice; 1358.
mais il recommandoit en même temps de ne pas outrager leurs femmes et leurs enfans, et de ne pas toucher à leurs biens, qui devoient être dévolus au fisc. Tandis qu'il s'occupoit à faire mettre à la torture les bourgeois de Paris qui avoient fait de vains efforts pour la liberté, et ensuite à leur faire trancher la tête (1), le roi de Navarre, indigné qu'on le représentât aux Parisiens comme ayant voulu les massacrer, qu'on eût fait périr son trésorier et tous les chefs de la bourgeoisie auxquels, peu de mois auparavant, il avoit dû la liberté, envoya défier le régent le jour même, vendredi 3 août, où celui-ci entroit dans Paris (2); en même temps il livra au pillage Saint-Denis et sa riche abbaye, puis il sortit de cette ville. Le lendemain il se présenta devant Melun, résidence de sa sœur, la reine Blanche, veuve de Philippe de Valois. Charles, quoique surnommé le *Mauvais,* étoit beaucoup plus aimé de ses parens que son beau-frère le dauphin. La reine Blanche lui ouvrit le château, et la partie de la ville qui est du côté du Gatinois; celle du côté de la Brie demeura française. (3)

(1) *Cont. Nangii*, p. 120, col. 2.

(2) Chron. de Saint-Denis, c. 91, f. 185, recto, col. 1.

(3) Froissart, c. 394, p. 325. — *Cont. Nangii*, p. 121, col. 2. — Chron. de Saint-Denis, c. 94. f. 185, verso, col. 1. — Secousse, Charles-le-Mauvais. T. I, p. 321.

1358. Le roi de Navarre avoit beaucoup d'argent; il appela à sa solde les hommes d'armes de toute nation qui ravageoient alors la France, et il eut bientôt sous ses ordres une armée considérable, composée d'Allemands, d'Hennuyers, de Brabançons et d'Anglais, qu'on appeloit cependant tous Navarrois, parce qu'ils servoient sous les drapeaux de Navarre. Il la partagea avec son frère Philippe, comte de Longueville, qui vint établir son quartier à Mantes et à Meulan, fermant aux Parisiens la Seine inférieure, tandis que le roi de Navarre leur fermoit la Seine supérieure. Bientôt ces deux capitaines, qui, pour des princes, ne manquoient ni d'habileté ni de hardiesse, se furent emparés de toutes les villes et de tous les châteaux fortifiés qui fermoient toutes les avenues de Paris. Le Creil leur donna le commandement de l'Oise; la Hérelle, Mauconseil, et Saint-Valery leur ouvrirent toute la Picardie; « et faisoient ces Navarrois, dit Froissart, les « plus grandes appertises d'armes, tellement « qu'on se pouvoit émerveiller comment ils les « osoient entreprendre; car quand ils avoient « avisé un châtel ou une forteresse si fort qu'il « fût, ils ne se doutoient point de l'avoir, et « chevauchoient bien souvent sur une nuit trente « lieues, et venoient sur un pays qui n'étoit en « nulle crainte; et prenoient à la fois, au point « du jour, les chevaliers et les dames en leurs

« lits, dont ils les rançonnoient, ou ils prenoient 1358.
« tout le leur, et puis les boutoient hors de leurs
« maisons. » (1)

Froissart ne sent jamais de pitié que pour les chevaliers et les dames; cependant le sort du peuple étoit bien plus malheureux encore : nul n'osoit se montrer sur les grandes routes, sans s'être muni d'un sauf-conduit des Navarrois, qu'il falloit payer au poids de l'or. Sans cette précaution, tout voyageur, tout passant, étoit exposé à ce qu'on le mît à la torture pour le forcer à se rançonner. Quelques paysans fortifioient le clocher de leurs églises, et y plaçoient des sentinelles, pour y rappeler, au son de la cloche, ceux qui travailloient dans les champs, dès qu'ils découvroient l'ennemi; d'autres se réfugioient la nuit, avec leurs familles, dans les îles de la Loire ou dans des bateaux amarrés loin du rivage; mais le plus grand nombre, abandonnant leurs champs et leurs travaux ruraux, se réfugioient dans les villes avec ce qu'ils avoient pu sauver des débris de leurs propriétés; bientôt toutes leurs ressources étoient épuisées, et ils périssoient de misère. Dans ces villes, enfin, où il n'arrivoit presque plus de vivres de la campagne, la cherté étoit extrême; souvent elle se changeoit en famine, et la mortalité la suivoit. (2)

(1) Froissart, c. 394, p. 327.
(2) *Cont. Nangii*, p. 122, col. 1.

1358. Le dauphin Charles, qu'on a depuis appelé le *Sage* parce qu'il avoit étudié l'astrologie, n'apportoit aucun remède à tant de maux. Nulle part l'étendard royal n'étoit planté, pour réunir les soldats de la France ; nulle part une armée ne se formoit pour protéger les campagnes, pour repousser les Navarrois ou les soldats des compagnies. Jamais le dauphin n'envoyoit de garnisons dans les villes menacées; tout l'argent qu'il pouvoit arracher à ses sujets, il le réservoit pour les dépenses de son palais et de sa personne. Il n'étoit pas plus tôt rentré dans Paris qu'il avoit recommencé à falsifier les monnoies. Son ordonnance du 5 août enjoignit aux monnoyeurs de tirer vingt livres tournois d'un marc d'argent, tandis que celle du 22 août leur prescrivoit d'en tirer seulement huit livres (1). Il est probable que, par ces ordonnances presque simultanées, il comptoit tromper le peuple ; que la première devoit rester secrète, que l'autre étoit destinée à faire croire la monnoie bien plus forte qu'elle n'étoit réellement; d'autre part, le 13 novembre, il enjoignit à tous ses trésoriers de ne rien payer jusqu'à Pâques de tout ce qu'il pouvoit devoir, sauf les fiefs et les aumônes. (2)

Les seules mesures qu'il songeât à prendre pour la sûreté de ses sujets furent, à Paris, de

(1) Ordonn. de France. T. V, p. 242, 243.

(2) Ordonn. de France. T. V, p. 299.

défendre de sonner aucune cloche autre que le couvre-feu, qui sonnoit à huit heures, à Notre-Dame, pour que les sentinelles pussent mieux entendre l'approche de l'ennemi (1); dans les provinces, d'inviter les gentilshommes et les communes de Picardie et de Normandie à mettre ensemble leurs hommes d'armes et leurs milices pour repousser les Navarrois, et leur reprendre les places fortes dont ils s'étoient emparés. Mais cette armée provinciale, s'étant rassemblée sous les ordres de l'évêque de Noyon, se laissa surprendre, le 14 août, à Mauconseil, par Jean de Pecquigny, commandant de la Harelle pour le roi de Navarre; elle fut entièrement défaite avec perte de plus de quinze cents hommes (2). Cette victoire encouragea les Navarrois, qui poussèrent avec plus d'activité leurs ravages dans tout le pays, où personne n'osoit plus essayer de leur tenir tête. Pecquigny tenta, en effet, le 16 septembre, de surprendre Amiens; il avoit secrètement gagné le maire et quelques uns des habitans, et il s'empara sans difficulté des faubourgs; mais les bourgeois défendirent vaillamment, contre lui, la porte de la cité; et, avant qu'il s'en fût rendu maître, le connétable de Fiennes et son neveu, le comte de Saint-Pol, arrivèrent

1358

(1) *Cont. Nangii*, p. 122, col. 1.
(2) Froissart, c. 395, p. 529.

1358. de Corbie avec bon nombre d'hommes d'armes, et repoussèrent les Navarrois (1). Dès le matin suivant, le connétable fit trancher la tête, sans jugement, sur la place du marché, à dix-sept bourgeois d'Amiens, dont l'un étoit abbé du Gard; il les soupçonnoit d'avoir correspondu avec les Navarrois. Peu de jours après, six bourgeois de Laon, les premiers de la ville, furent également mis à mort; c'étoient les amis et les conseillers de Robert-le-Cocq, l'évêque de Laon qui s'étoit distingué aux États par son éloquence et son courage. L'ordre étoit donné de l'arrêter aussi lui-même, et de le faire périr; mais il fut averti à temps, et il se réfugia à Melun, auprès du roi de Navarre, qui lui donna ensuite l'évêché de Calahorra. (2)

La délivrance d'Amiens rendit un peu de courage aux habitans de l'Ile-de-France, de la Picardie et du Vermandois; ils sentirent que si le dauphin ne faisoit rien pour eux, cela ne devoit pas les empêcher de s'aider eux-mêmes. « Tant « parlèrent les barons et chevaliers, dit Frois-« sart, quand ils se trouvèrent ensemble, et si « s'émeurent... que ceux de Tournay, d'Arras,

(1) Froissart, c. 397, p. 335. — *Cont. Nangii*, p. 121, col. 1.

(2) Froissart, c. 398. p. 338. — *Gallia Christiana*. T. IX, p. 548.— Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais. T I, p. 347, T. II, p. 103.

« de Lille, de Douai, de Béthune, de Saint- 1358.
« Omer, de Saint-Quentin, de Péronne, d'A-
« miens, de Corbie, et d'Abbeville, se taillèrent
« à une quantité de gens, et les envoyèrent de-
« vers le connétable et le comte de Saint-Pol,
« qui se firent chefs et souverains d'une che-
« vauchée et entreprise, pour assiéger Saint-
« Valery. (1) » Ce siége fut commencé à la fin d'août, et dura tout l'hiver; la ville ne se rendit à eux que dans le carême de l'année suivante. Le dauphin, étranger au gouvernement de son propre État, laissoit ainsi aux provinces le soin de rassembler des armées, de leur donner des chefs, et d'entreprendre des expéditions pour lesquelles elles ne le consultoient pas même. (2)

Les autres provinces n'étoient pas plus épargnées: Pierre d'Audley, aventurier anglais, Eustache d'Aubrecicourt du Hainaut, et un écuyer allemand nommé Albrecht, tenoient plus de soixante châteaux en Champagne et sur la Marne; ils avoient à leur solde plus de deux mille combattans, tandis que dans toute la Champagne personne n'osoit leur tenir tête au nom du régent. Dans la Bourgogne, le Perthois, les évêchés de Langres et de Verdun, d'autres aventuriers, d'autres capitaines indépendans, arbo-

(1) Froissart, c. 399, p. 341.

(2) Froissart, c. 399, p. 343, et c. 404, p. 354.

1358. roient les drapeaux de Navarre, pour piller le pays, et légitimer leurs cruautés et leurs forfaits. (1)

Les provinces du midi n'étoient guère moins abandonnées à l'anarchie et au brigandage. Pendant dix-sept mois la compagnie de la Rose ravagea la Provence : vers la fin de cette année, comme elle ne trouvoit plus à piller, elle vendit aux habitans mêmes du pays, pour le prix de 20,000 florins, les châteaux dont elle s'étoit emparée, et elle se dispersa (2). Mais, vers le même temps, l'archiprêtre Arnaud de Cervolles étoit rentré en Provence avec une autre compagnie, et il venoit de s'emparer de la ville d'Aix, malgré l'engagement qu'il avoit pris envers le pape de s'éloigner de la province (3). De son côté, le comte de Poitiers, frère du régent, parcouroit les villes du Languedoc dont il étoit gouverneur, pour leur arracher des subsides, qu'il dissipoit presque aussitôt sans profit pour la province. Des États tenus à Montpellier au mois de juillet, d'autres tenus à Carcassonne au mois de novembre, montrèrent beaucoup de libéralité dans leurs concessions à la couronne (4). Cela n'empêcha pas que beaucoup de notables

(1) Froissart, c. 400, p. 345.
(2) *Matteo Villani*. L. VIII, c. 96, p. 526.
(3) *Vitæ Rom. Pont. Script. Ital.* T. III, P. II, p. 605.
(4) Hist. de Languedoc. L. XXXI, c. 80-83, p. 296.

ne fussent arrêtés dans la province, et que l'un 1358.
d'eux n'eût la tête tranchée le 17 octobre, et ne fût coupé en quatre quartiers, sur une accusation d'avoir voulu livrer au sénéchal du roi de Sicile, quoique celui-ci fût parent et allié du dauphin, les châteaux de Nîmes, Beaucaire, Lunel et quelques autres (1). Le dauphin prétendit aussi avoir découvert, au mois de novembre, une conspiration à Paris, dont le principal chef étoit Louis d'Évreux, comte d'Etampes, arrière-petit-fils de Philippe-le-Bel, et cousin germain du roi de Navarre. Ce comte fut retenu en prison avec le comte de Rousi, son complice, tandis que vingt-sept bourgeois de Paris, notés comme anciens amis d'Étienne Marcel, et accusés d'avoir voulu livrer la ville au roi de Navarre, eurent la tête tranchée. (2)

Les brigandages des compagnies navarroises 1359
ne furent point suspendus par les rigueurs de l'hiver; elles prirent et pillèrent Clermont en Beauvoisis, Damery, Épernay, Vertus, Château-Thierry et un grand nombre d'autres villes ou bourgades fortifiées. Le 10 mars 1359, elles surprirent aussi Auxerre; mais, après avoir pillé la ville avec la dernière rigueur, elles en revendirent les murailles aux habitans, et se retirè-

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXI, c. 85, p. 298.

(2) *Matteo Villani*. L. VIII, c. 109, p. 535. — Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais, T. I, p. 351.

1359. rent (1). De leur côté, les gentilshommes picards, commandés par le connétable de Fiennes et le comte de Saint-Pol, continuèrent le siége de Saint-Valery. Philippe de Navarre, à la tête de trois mille hommes, s'avançoit pour faire lever ce siége; mais il n'arriva qu'après que la garnison eut capitulé au commencement d'avril, et se fut retirée la vie sauve (2). Ce ne fut pas sans de grands dangers, et sans faire preuve d'une grande habileté, que Philippe de Navarre put faire sa retraite devant le connétable, dont l'armée grossissoit à mesure qu'il avançoit. Deux fois, par l'adresse de Pecquigny et de Robert Knolles, il lui échappa au milieu de la nuit, comme sa situation sembloit désespérée, à Long-en-Ponthieu et à Thorigny. Le connétable, parvenu jusqu'aux bords de l'Oise sans avoir pu l'atteindre, y licencia son armée. (3)

Pierre d'Audley, qui commandoit en Champagne pour le Navarrois, surprit Châlons-sur-Marne, et entra jusqu'au milieu de la ville à la tête de ses soldats; il en fut cependant chassé par la valeur des bourgeois et de Eudes de Grancey, qui étoit accouru à leur secours (4). Un Alle-

(1) *Cont. Nangii*, p. 122, col. 1. — Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais. T. I, p. 359.

(2) Froissart, c. 404, p. 354.

(3) Froissart, c. 405-408, p. 355-366.

(4) Froissart, c. 409, p. 367.

mand, nommé Frank Hennequin, ravageoit le Laonnois avec un degré de férocité qui étonnoit encore au milieu de tant d'actes de barbarie : les hommes, les femmes, les enfans, qu'il pouvoit saisir, il les tuoit sans pitié toutes les fois qu'il n'en pouvoit espérer de rançon (1). Eustache d'Aubrecicourt exerçoit ses fureurs dans la Brie et la Champagne, et il considéroit ses brigandages comme autant de preuves d'amour qu'il donnoit à sa dame Isabelle de Juliers, nièce de la reine d'Angleterre ; « car il étoit jeune et « amoureux durement, et entreprenant ; et « fit en ce temps plusieurs belles bacheleries, et « grandes appertises d'armes. » (2) 1359.

Enfin, le dauphin éprouva quelque honte de son inaction, moins, il est vrai, à cause des ravages auxquels toutes les provinces étoient livrées, que parce que, à Paris même, il commençoit à manquer de vivres. Il en sortit, vers le mois de juin, avec environ trois mille lances, et vint attaquer Melun pour rendre aux Parisiens les arrivages de la Seine supérieure. Ses gens occupoient toujours la partie de la ville qui est à la droite de la rivière ; la partie à gauche dépendoit du douaire de la reine Blanche de Navarre, veuve de Philippe VI. Cette reine,

(1) Froissart, c. 410, p. 372.

(2) Froissart, c. 411, p. 375.

1359. sœur de Charles-le-Mauvais; ainsi que sa tante, veuve de Charles IV; et sa belle-sœur, femme de Charles-le-Mauvais et sœur du régent, habitoient cette partie de Melun, sous la protection des garnisons navarroises; deux capitaines navarrois gardoient le château qui est dans l'île; le roi de Navarre étoit alors en Normandie (1). Morel de Fiennes, connétable de France, le comte de Saint-Pol, le maréchal d'Audeneham et beaucoup de seigneurs qui avoient été au siége de Saint-Valery, se trouvoient à l'armée du dauphin, et l'assistoient de leurs conseils. Quoique le siége ne fît pas de grands progrès, les trois reines étoient fort effrayées des décharges de l'artillerie, et elles sollicitoient tour à tour les capitaines navarrois de se rendre, ou le roi de Navarre de venir les délivrer. Le dernier rassembla, en effet, son armée à Mantes et à Meulan; il appela à lui son frère Philippe et les autres guerriers épars dans les garnisons qui, pendant l'hiver, avoient ravagé la Champagne, la Picardie et la Normandie; mais il trouva en eux bien moins de zèle pour les combats, qu'ils n'en avoient montré pour piller le pays plat, ou mettre de pauvres bourgeois à rançon. Les reines profitèrent de ce manque d'ardeur qui se manifestoit

(1) Froissart, c. 412, p. 377. — Chron. de Saint-Denis, f. 188, recto, col. 1. — Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais, T. I. p. 382.

de part et d'autre, pour entamer des négociations. Des conférences s'ouvrirent, pour la paix, à Vernon; elles furent ensuite transférées à Pontoise, où les deux beaux-frères eurent une entrevue, et là un traité fut signé entre eux, le 21 août, sur les bases à peu près de celui qui avoit été conclu entre eux, à Saint-Denis, l'année précédente. Comme le roi de Navarre déclara au peuple assemblé dans la salle du château (1) qu'il évacueroit Melun et plusieurs autres forteresses, sans compensation et seulement pour rendre la paix à la France, il eut tout l'honneur de cette modération, qui remplit les Parisiens de joie et d'espérance. Toutefois son frère Philippe ne voulut point accepter la paix, et continua les hostilités; d'autre part, les Navarrois en garnison à Melun soumettoient à de pesantes contributions les bateaux qui descendoient ou remontoient la Seine; en sorte que la paix n'apporta point au peuple le soulagement qu'il en avoit espéré. (2) 1359.

D'ailleurs, à l'époque même où le traité de Pontoise suspendoit la guerre avec le roi de Navarre, la guerre avec le roi d'Angleterre se ral-

(1) Chron. de Saint-Denis, f. 187, verso, col. 2.

(2) Froissart, c. 412, p. 377. — Chron. de Saint-Denis, c. 112, 113, 114, f. 187. — *Cont. Nangii*, p. 123, col. 1. — *Matteo Villani*, L. IX, c. 41, p. 567. — Secousse, Hist. de Charles le Mauvais, T. I, p. 389.

1359. lumoit. Le roi Jean, après avoir joui de la réputation de magnanimité qu'il se faisoit, en supportant, au milieu des festins et de la galanterie, les douleurs de sa captivité, commençoit à s'ennuyer du séjour de l'Angleterre, et à désirer de revoir sa capitale et sa cour. La trève qu'il avoit conclue à Bordeaux, deux ans auparavant, expiroit le 13 avril 1359; il la prolongea jusqu'au 25 juin, par des lettres-patentes qu'il donna à Londres le 18 mars (1); mais c'étoit seulement pour laisser au régent le temps d'exécuter un traité de paix qu'il avoit conclu avec Édouard III. Regardant son intérêt personnel comme identique avec celui de la monarchie, et sa mise en liberté comme plus importante que l'existence de toute une nation, il avoit partagé la France avec le roi d'Angleterre, et il lui cédoit, pour posséder en toute souveraineté, la Normandie, la Guienne, la Saintonge, l'Aunis, Tarbe, l'Agénois, le Quercy, le Bigorre, le Périgord, le Limousin, la Touraine, le Poitou, l'Anjou, le Maine, Boulogne, Guines, le Ponthieu, Montreuil-sur-Mer et Calais; il lui abandonnoit la suzeraineté de la France sur la Bretagne, et il lui promettoit enfin quatre millions d'écus d'or pour sa rançon. (2)

(1) *Rymer*. T. VI, p. 121.

(2) Chron. de Saint-Denis, c. 110, fol. 189. — Thom. Wal-

Ce traité, que les deux rois regardoient comme définitif et ne devant plus être soumis à aucune discussion, fut apporté en France par l'archevêque de Sens, les comtes de Tancarville, de Dampmartin, le maréchal d'Audencham, et le sire d'Albigny, qui avoient été faits prisonniers à Poitiers, et auxquels Édouard accorda un sauf-conduit le 11 mai (1). Toutefois, le dauphin fut effrayé du sacrifice que son père vouloit faire pour racheter sa liberté; lui qui avoit puni, comme une audacieuse rébellion, l'opposition des états-généraux au pouvoir absolu de la couronne, et qui n'avoit cessé, depuis sa rentrée à Paris, de faire poursuivre et de livrer au supplice, comme conspirateurs, tous les amis d'Étienne Marcel et de Robert-le-Cocq, il sentit qu'il avoit besoin de faire revivre l'autorité de la nation pour l'opposer à celle de son père, et pour se dispenser de donner la moitié de la France, comme rançon de son roi. Il convoqua donc les états-généraux, à Paris, pour le 19 mai, afin de leur déférer ce traité, et de leur demander en même temps des subsides. (2) 1359.

A cette époque, la guerre avec le roi de Navarre duroit toujours; toutes les avenues de

singham, *Hist. Angliæ*. p. 173. — *Ypodigma Neustriæ*. p. 523. — Knyghton, p. 2618.

(1) *Rymer*. T. VI, p. 126.

(2) Secousse. Préface des Ordonn. p. 86.

1359. Paris étoient fermées, toutes les routes étoient infestées par des brigands. Les députés des provinces, encore irrités de la manière dont les derniers états-généraux avoient été traités par le dauphin, montrèrent fort peu d'empressement à se mettre en voyage, au risque d'être rançonnés, volés, torturés par les gens de guerre, pour se trouver ensuite froissés entre la mauvaise humeur du régent et le ressentiment du peuple. Après avoir remis l'assemblée au 25 mai, pour les attendre, comme ils n'arrivoient point, le dauphin se contenta du petit nombre de ceux qui étoient présens, et leur fit donner lecture du traité de Londres par Guillaume de Dormans, avocat-général. « Là furent, dit Froissart, les « lettres lues et relues, et bien ouïes et entendues, et de point en point considérées et examinées; et leur sembla ce traité trop dur, et « répondirent d'une voix auxdits messagers, que « ils auroient plus cher à endurer et porter encore le grand meschef et misère où ils étoient, « que le noble royaume de France fût ainsi « amoindri et défraudé; que le roi Jean de- « meurât donc encore en Angleterre, et que, « quand il plairoit à Dieu, il y pourvoiroit de « remède. » (1)

Le dauphin profita de ce que cette assemblée

(1) Froissart, c. 419, p. 401.

étoit si peu nombreuse, qu'elle ne lui inspiroit 1359
aucune crainte, pour lui annoncer qu'il réhabilitoit les vingt-deux ministres et les grands officiers que les États de 1357 l'avoient forcé à renvoyer, et déclarer en même temps, par ses lettres patentes du 28 mai 1359, « qu'en son cœur « il ne les avoit oncques éloignés de son amour, « et ne les avoit jamais tenus pour privés, ni « pour soupçonnés ou diffamés en rien (1). » Il obtint de cette assemblée quelques subsides, et la promesse du service gratuit des gentilshommes pendant un mois; mais les provinces, ne se regardant point comme légitimement représentées par cette assemblée incomplète, refusèrent d'acquitter le subside (2); et le dauphin, que l'expérience n'éclairoit point sur le danger des mutations continuelles des monnoies, recommença à rendre jusqu'à trois et quatre ordonnances par mois, pour changer autant de fois le titre et le poids des espèces. (3)

Lorsque Jean apprit que le traité qu'il avoit signé n'avoit pas été ratifié par son fils, il crut qu'il y avoit là quelque trahison, et il s'écria : « Ha! Charles, beau fils, vous êtes conseillé du « roi de Navarre, qui vous déçoit et décevroit

(1) Ordonn. de France. T. III, p. 345-349.

(2) Secousse, Préface des Ordonn. p. 87.

(3) Ordonn. de France. T. III, p. 343 et suiv.

1359. « tels soixante que vous êtes (1). » De son côté, Édouard, soupçonnant Jean de s'être secrètement opposé lui-même à la ratification du traité de paix, résolut de lui faire sentir un peu plus durement le poids de sa captivité. Il le fit transférer au château d'Hertford, et ensuite à celui de Sommerton ; il prit des précautions plus rigoureuses pour sa garde (2). En même temps il écrivit, le 12 août, aux archevêques de Cantorbéry et de Yorck de faire faire dans toutes les églises des prières pour le succès de ses armes. Dès-lors, en Angleterre comme en France, tout se prépara pour le renouvellement d'une guerre qu'on regardoit comme devant être plus horrible encore qu'elle ne l'avoit été avant la trève. (3)

(1) Froissart, c. 419, p. 404.
(2) *Rymer*. T. VI, p. 130.
(3) *Rymer*. T. VI, p. 134.

CHAPITRE X.

Dernière campagne d'Édouard III en France. — Paix de Bretigny. — Le royaume ravagé par les compagnies d'aventure, par la famine et la peste. — La succession de Bourgogne dévolue à la France. — Le roi Jean projette une croisade. — Il retourne en Angleterre, et il y meurt. — 1359-1364.

Malgré les victoires si éclatantes qu'il avoit remportées, malgré même la captivité de son adversaire, Édouard III ne se flattoit plus de conquérir la France; il ne vouloit abandonner que par un traité ses prétendus droits à la succession de ce royaume; il les proclamoit toujours, mais probablement il sentoit lui-même combien ils étoient peu fondés, et du moins il étoit convaincu qu'aucun Français, à moins qu'il ne fût déjà proscrit de sa patrie, ne voudroit le reconnoître : de plus, il approchoit de cinquante ans, et il se sentoit moins propre qu'autrefois aux fatigues de la guerre; il désiroit donc sincèrement la paix, mais une paix proportionnée à ses brillans succès, une paix qui lui rendît tout l'héritage des Plantagenets, toutes ces belles

1359 provinces que Henri II avoit possédées en France, et que Philippe-Auguste avoit ravies à son fils; une paix qui les lui rendît, non plus comme des fiefs, mais comme une souveraineté indépendante. C'étoit sur cette base qu'il avoit traité à Londres avec le roi Jean, son captif : déconcerté par la décision du dauphin, qui, de concert avec les états-généraux, avoit rejeté le traité de Londres, il ne renonça point à obtenir de lui à peu près les mêmes conditions; mais il sentoit qu'il avoit besoin pour cela d'une nouvelle campagne, dans laquelle il fît éprouver davantage encore au régent sa foiblesse et son impuissance. Il s'y prépara dès que le comte de Tancarville et Arnoul d'Audeneham lui eurent rapporté la réponse de France, et il annonça à sa cour et à son peuple qu'avant le commencement de l'hiver « il entreroit au royaume de France « si puissamment, et y demeureroit tant, qu'il « auroit fin de guerre, ou bonne paix, à son « honneur et plaisir. » (1)

Le dauphin Charles étoit donc bien averti de se préparer à repousser une invasion nouvelle, mais il ne sembloit pas même y songer. De temps en temps, il est vrai, ses ordonnances annonçoient que les grandes dépenses de la guerre l'obligeoient à augmenter les impositions, à alté-

(1) Froissart. T. III, c. 420, p. 405.

rer les monnoies, à suspendre le paiement de ses 1359.
dettes, mais on ne lui voyoit ensuite ni appeler sous ses étendards les soldats des compagnies qui ne demandoient qu'à combattre, ni envoyer des approvisionnemens de vivres, d'armes et d'argent aux villes en danger, ni même convoquer l'arrière-ban de la noblesse ou les milices des communes, encore que leur service fût gratuit. Foible de santé et foible de caractère, il craignoit l'aspect du danger et la responsabilité d'une décision à prendre. Il aimoit mieux n'opposer à ses ennemis qu'une inaction absolue, soit qu'il eût calculé que les Anglais s'affoibliroient et se fatigueroient d'autant plus qu'ils se répandroient plus au loin sur la surface de la France; que les besoins qu'ils éprouveroient, les forçant à vexer toujours plus le peuple, les rendroient toujours plus odieux, et que la résistance populaire du désespoir le serviroit, sans lui avoir rien coûté, et sans lui imposer de responsabilité; soit, ce qui est plus probable, qu'il s'abandonnât à la nonchalance et à la légèreté de son caractère, et qu'obtenant ensuite des succès imprévus, il se fît, de ses défauts mêmes, un système de politique.

Avant qu'Édouard III eût exécuté ses projets d'invasion, la souffrance avoit mis au peuple les armes à la main; presque dans toutes les provinces on l'avoit forcé à traiter lui-même avec ses

1359. ennemis. Les villes, sans demander conseil au régent, achetoient l'éloignement des soldats aventuriers qui les incommodoient le plus ; c'est ainsi que Paris, Senlis et Compiègne se délivrèrent des soldats anglais qui occupoient le château de Creil (1), tandis que les paysans de Touraine, d'Anjou et de Poitou s'arrangèrent avec les Anglais, pour leur payer une taxe annuelle de rédemption, moyennant laquelle ils pourroient continuer en sûreté leur labourage. Mais l'argent donné aux ennemis n'achetoit qu'une trompeuse sécurité ; les Anglais, sortis du Creil, se jetèrent sur le Pont-Sainte-Maxence, d'où ils recommencèrent leurs brigandages ; les paysans épargnés par les Anglais furent pillés par les gentilshommes leurs seigneurs (2) : à Dijon, le peuple poussé à bout, se souleva au mois d'avril, et commença à piller les maisons des riches, mais le jeune duc de Bourgogne, âgé à peine de quinze ans, tomba avec sa gendarmerie sur les révoltés, et en fit pendre cent vingt (3). En Languedoc, le comte de Poitiers, plus connu depuis sous le nom de duc de Berry, ruinoit la province dont il étoit gouverneur, et après l'avoir laissée exposée à tous les ravages des compagnies, il attiroit encore sur elle l'inimitié du comte de

(1) *Cont. Nangii*, p. 125, col. 1.

(2) *Cont. Nangii*, p. 125, col. 1.

(3) *Matteo Villani*. L. IX, c. 23, p. 554.

Foix, qui, lui ayant déclaré la guerre, défit au mois 1359.
de juin les milices de Toulouse, avec un grand carnage (1). En Bretagne enfin, la guerre entre Charles de Blois et le comte de Montfort continuoit avec le même acharnement, et le duc de Lancaster avoit amené au dernier un corps nombreux d'Anglais auxiliaires. (2)

Ce fut sur ces entrefaites que l'annonce du prochain débarquement d'Édouard III attira à Calais une foule d'aventuriers allemands, brabançons, flamands, hennuyers, qui vouloient se ranger sous les drapeaux de ce roi, si heureux dans toutes ses expéditions, afin de piller la France, où ils croyoient déjà *tant gagner que jamais ne seroient pauvres* (3). Cependant la présence à Calais, du mois d'août jusqu'au mois d'octobre, de ce nombre considérable d'hommes, non moins notés pour leur manque de foi que pour leur bravoure, inspira quelque inquiétude à Édouard. Il apprenoit qu'en l'attendant, la plupart avoient déjà dissipé toutes leurs petites épargnes, que, dans leur impatience, ils commençoient à murmurer. Obligé de réserver son argent pour ses propres soldats, il étoit loin d'en avoir assez pour satisfaire ces aventuriers, et il n'étoit pas

(1) *Vitæ Roman. Pontific.* T. III, P. II. *Script. Ital.* p. 598. — Hist. de Languedoc. L. XXXI, c. 92, p. 301.

(2) Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XI, c. 18, p. 356.

(3) Froissart. T. III, c. 420, p. 406.

1359 sans crainte qu'ils ne se rendissent maîtres de la ville où ils s'étoient rassemblés, et où ils étoient les plus forts (1). Il y fit passer, le 1er octobre, le duc de Lancaster qu'il rappela de Bretagne, avec quatre cents cuirassiers et deux mille archers. Ce duc représenta à tous ces aventuriers qu'au lieu d'attendre Édouard dans l'oisiveté, il y auroit plus de profit pour eux à tenter avec lui de piller l'Artois et la Picardie; il les entraîna en effet à sa suite devant Saint-Omer, Béthune, Arras, Bapaume et Péronne, saccageant les villages, mais ne pouvant se rendre maître d'aucune cité. Il éprouva un échec devant Bray-sur-Somme, où plusieurs de ces aventuriers périrent: d'autres, à mesure qu'ils avoient rempli leur bourse par le pillage, le quittèrent pour rentrer dans leurs foyers. Il s'arrangea pour ne ramener le reste au roi d'Angleterre, que lorsqu'il sut que celui-ci, débarqué à Calais le 28 octobre, étoit déjà en avant de cette ville, sur la route d'Artois (2). Il le rencontra en effet près de Lisques, à la tête de sa brillante armée. Les aventuriers qu'il conduisoit n'étoient plus en état de faire la loi à Édouard; ils demandèrent un dédommagement pour les dépenses de leur armement et leur longue attente; ils ne purent ob-

(1) Froissart, c. 425, p. 416.

(2) Froissart. T. III, c. 427, p. 420.

tenir que de bonnes paroles, et la promesse d'une part au butin que l'armée pourroit faire. A peine deux mille d'entre eux acceptèrent ces conditions, les autres se débandèrent. (1) 1359.

Ces mêmes hommes auroient passé volontiers au service de France, si le dauphin leur avoit offert de l'argent; mais celui-ci n'essayoit pas même de rassembler une armée. Toutefois, le pays n'étoit pas absolument sans défense; chaque ville se conduisant comme une petite république, avoit réparé ses murailles, amassé des munitions, armé ses milices, et accordé même une paie aux gentilshommes du voisinage qui étoient venus partager ses dangers; à Péronne, cette paie fut fixée à 20 francs par jour pour le commandant, à 6 francs pour chaque chevalier, à 1 franc pour chaque lance de trois chevaux (2). Les villes d'Arras, Amiens, Corbie, Saint-Quentin, avoient de même pourvu chacune à leur défense, avec l'aide de quelques seigneurs.

L'armée d'Édouard III, où l'on comptoit, avant sa jonction avec le duc de Lancaster, six mille armures de fer, et où se trouvoient le prince de Galles, ses trois frères, le comte de Marche, et tous les plus grands seigneurs d'Angleterre, étoit accompagnée par six mille chars

(1) Froissart T. IV, c. 429, p. 5.

(2) Froissart T. IV, c. 432, p. 11 et 12.

1359 attelés, et portant non seulement plus de munitions, mais plus d'ateliers ambulans, de forges, de fours, de moulins, qu'on n'en avoit encore vu au service d'aucune armée (1). Cette précaution étoit nécessaire, car Édouard traversoit un pays absolument ruiné, où depuis trois ans on n'avoit osé labourer les champs, et où beaucoup de gens étoient déjà morts de faim. Malgré les pluies qui faisoient beaucoup souffrir les troupes, il arriva le 30 novembre devant Reims.

Édouard avoit annoncé long-temps d'avance qu'il vouloit s'emparer de cette ville et s'y faire sacrer : peut-être jugeoit-il que c'étoit le meilleur moyen de provoquer le dauphin et de l'amener à une bataille générale (2). Mais quoiqu'il passât près de sept semaines devant les murs de Reims, le régent ne songea pas même à l'y faire inquiéter par des troupes légères ; toute son attention se bornoit à maintenir son autorité sur Paris, où il surveilloit avec défiance les anciens amis d'Étienne Marcel et de la liberté. Il en fit arrêter un, le 30 décembre, nommé Martin Pisdoé, auquel les bourreaux arrachèrent par la torture l'aveu d'une conspiration pour rendre le roi de Navarre maître de Paris, et en massacrer les principaux habitans. Le corps de Pis-

(1) Froissart. T. IV, c. 431, p. 7.

(2) *Cont. Nangii*, p. 125, col. 1.

doé, coupé en quatre quartiers, fut exposé aux quatre portes de la ville; mais le roi de Navarre, indigné de ce que son beau-frère cherchoit ainsi à le rendre odieux aux Parisiens, quitta la cour, se retira à Mantes, les premiers jours de l'an 1360, et lui déclara la guerre. (1) 1359

Édouard III ne voulant point, au cœur de la mauvaise saison, entreprendre les travaux d'un siége, et voyant que le régent ne songeoit point à venir l'attaquer, crut qu'en pénétrant plus avant en France il provoqueroit enfin l'orgueil national. Il quitta donc le voisinage de Reims, pour ravager les provinces qui sembloient devoir être le plus à l'abri des atteintes des Anglais. Il passa sous les murs du château de Châlons-sur-Marne, de Bar-le-Duc, de Troyes. Ayant fait trembler toute la Champagne, il entra en Bourgogne, menaça Saint-Florentin, prit Tonnerre et Flavigny, et vint enfin tracer son camp, le 19 février, à Guillon-sur-Serin, où il passa la moitié du carême pour reposer ses troupes. (2) 1360

La reine, seconde femme du roi Jean, qui n'aimoit point le dauphin, s'étoit retirée auprès du duc de Bourgogne, son fils du premier lit, pendant les désastres du royaume. Regardant la

(1) Chron. de Saint-Denis, c. 119, f. 189, verso, col. 2. — Mém. de Charles-le-Mauvais. T. I, p. 403. T. II, p. 160. — Froissart. T. IV, c. 435, p. 26.

(2) Froissart, c. 439, 440, p. 36, 38.

1360. France comme à peu près perdue, elle conseilla au duc de Bourgogne de faire, avec les Anglais, une trève séparée. C'étoit un grand événement que la défection du premier pair du royaume, détachant ses intérêts de ceux de la couronne. Édouard accueillit avec faveur le grand-chancelier de Bourgogne, qui vint lui en faire la proposition. Le traité fut signé, le 10 mars, à Guillon. Les Bourguignons promirent de payer en trois ans deux cent mille écus d'or au mouton, et de ne fournir au régent aucun secours, ni d'hommes ni d'argent. Ils donnèrent des otages, et Édouard, passant l'Yonne à Coulanges, sortit de Bourgogne pour entrer dans le Gâtinais. (1)

Edouard, toujours désireux d'amener les Français à livrer bataille, marcha alors sur Paris, et vint enfin se loger au Bourg-la-Reine, qui n'en est qu'à deux petites lieues. « Ainsi, tour-« noyant tout le pays, dit Froissart, cheminoit « le roi d'Angleterre et ses gens, qui détruisoient « tout devant eux; et, d'autre part, les garnisons « qui se tenoient et faisoient guerre pour lui en « Beauvoisis, en Picardie, en France, en Brie, « en Champagne, guerroyoient et gâtoient tout « le pays. D'autre côté, le roi de Navarre, qui

(1) *Matteo Villani*. L. IX, c. 82, p. 597. — Froissart. T. IV, c. 442, p. 40. — *Rymer, acta*. T. VI, p. 161. — *Cont. Nangii*, p. 125, col. 2.

« se tenoit en la marche de Normandie, faisoit « aussi moult forte guerre. Ainsi étoit guerroyé « le noble royaume de France, que on ne savoit « auquel entendre. » (1) 1360.

Les gentilshommes de toutes les provinces du royaume, qui voyoient leurs propriétés dévastées, leurs maisons brûlées, et qui n'avoient pas même la consolation de combattre pour les défendre, sollicitèrent enfin le dauphin de songer à faire la paix, puisqu'il ne vouloit pas faire la guerre, et celui-ci consentit à envoyer des députés à des conférences qui se tinrent avec les Anglais, le 3 et le 10 avril, entre Arpajon et Montlhéry; mais il refusa toutes les conditions qui lui furent offertes. Il refusa également la bataille à laquelle des hérauts d'armes vinrent le provoquer. Il défendit à ses chevaliers de sortir des barrières, quand Gaultier de Mauny vint les attaquer et faire le coup de lance jusque sous les murs de Paris; et Edouard III, voyant qu'il ne pouvoit vaincre ni son obstination, ni son apathie, annonça à son armée qu'il la conduiroit pendant l'été dans les grasses campagnes des bords de la Loire, et qu'en automne il reviendroit assiéger Paris. (2)

Edouard prit en effet son chemin au travers

(1) Froissart, T. IV, c. 445, p. 42.

(2) Froissart, T. IV, c. 445, p. 46. — Chron. de Saint-Denis, c. 120, 121.

1360. de la Beauce, pour se rendre sur la Loire. Cependant les gentilshommes représentèrent au régent « que les rentes des seigneurs et des églises « se perdoient généralement par tout, et que le « royaume de France étoit en si pauvre état, et « si grevé, que en trop grand péril il étoit, s'il « attendoit encore un été. » (1) De son côté, le pape Innocent VI, qui voyoit avec inquiétude la destruction de l'Église de France, comme avec pitié la ruine du royaume, avoit envoyé deux légats auprès d'Edouard III, pour faire, entre les deux peuples, l'office de médiateurs (2). Charles se résolut enfin à faire repartir de Paris, le 27 avril, ses négociateurs. Edouard III leur donna rendez-vous à Chartres.

Ce fut à Bretigny, assez près de Chartres, que les conférences commencèrent, le 1er mai. La France y étoit représentée par Jean de Dormans, chancelier de Normandie, élu évêque de Beauvais, Charles de Montmorency, le comte de Tancarville et le maréchal Boucicault; l'Angleterre, par le duc de Lancaster, les comtes de Northampton, de Warwick et de Stafford; le pape, par l'abbé de Cluny, le général des Dominicains, et Hugues de Genève, seigneur d'Anthon. Les Anglais, après avoir demandé la cou-

(1) Froissart, c. 446, p. 53.

(2) *Vitæ Roman. Pont.* T. III, P. II. *Script. Ital.* p. 598

ronne même de France, insistèrent du moins sur 1360.
la restitution de toutes les provinces qui avoient autrefois appartenu aux Plantagenets, et entre autres de la Normandie, de l'Anjou, du Maine et de la Touraine. Tout à coup Édouard leur fit dire d'abandonner cette prétention, et d'accepter les offres des Français, assurant que dans un orage, il venoit de faire vœu à Notre-Dame-de-Chartres de rendre la paix au monde. En conséquence, le traité de Bretigny fut signé le 8 mai. Par ce traité, Edouard III renonçoit à ses prétentions sur la couronne de France, tandis qu'en retour, le duché d'Aquitaine, que ses prédécesseurs avoient tenu en fief de la France, étoit érigé pour lui en souveraineté indépendante, à laquelle étoient annexés le Poitou, la Saintonge, l'Aunis, l'Agénois, le Périgord, le Limousin, le Quercy, le Bigorre, la vallée de Gaure, l'Angoumois et le Rouergue. Les comtes de Foix, d'Armagnac, de Lille-Jourdain, et de Périgord, les vicomtes de Carmaing, de Limoges, et les autres seigneurs qui possédoient des fiefs dans l'étendue des pays cédés, devoient transporter leur hommage du roi de France au roi d'Angleterre. Un petit territoire autour de Calais, composé des comtés de Ponthieu et de Guines, et de la vicomté de Montreuil, étoit en même temps cédé en toute souveraineté au roi d'Angleterre; le roi de France devant renoncer expressément à tout droit sur

1360. toutes ces provinces, à tout ressort et toute souveraineté, et le roi d'Angleterre devant les posséder comme voisin, et non comme feudataire. A ces conditions, la paix devoit être rétablie entre les deux royaumes; quant à la rançon du roi Jean, elle devoit être payée en argent et non en terres; elle fut fixée à trois millions d'écus d'or, dont six cent mille seroient payés sous quatre mois, avant que le roi de France pût sortir de Calais, et quatre cent mille écus chaque année pendant les six années suivantes : pour ces paiemens successifs, Jean devoit laisser, au choix d'Édouard, un certain nombre d'otages, pris entre les plus nobles seigneurs, et les plus riches bourgeois de son royaume. Quant aux droits de Jean de Montfort et de Charles de Blois sur la Bretagne, il fut convenu que les deux rois les régleroient d'après la justice, mais seulement dans la nouvelle conférence qu'ils promettoient d'avoir à Calais au bout de quatre mois, époque fixée pour le premier paiement de la rançon du roi Jean. (1)

Le traité fut juré à Paris, le 10 mai, par le régent, et le 16 mai, à Louviers en Normandie,

(1) Le Traité imprimé en deux langues dans *Rymer*. T. VI, p. 175, 178 et seq. — Froissart, c. 446, p. 56, et c. 447, p. 58-70. — *Cont. Nangii*, p. 127, col. 2. — *Matteo Villani*. L. IX, c. 98, p. 611. — Chron. de Saint-Denis, c. 126 et 131, f. 197.

par le prince de Galles : une trêve d'une année avoit été conclue, pour donner le temps d'exécuter les différentes cessions qui faisoient partie de la paix définitive ; et l'armée anglaise, accompagnée par des guides français, devoit se diriger en droiture sur Calais pour s'y rembarquer, toutes les villes et tous les marchés étant ouverts sur son passage. Édouard et ses enfans mirent tant de diligence à faire cette retraite, que le 18 mai, ils débarquèrent en Angleterre. (1) 1360.

Il ne falloit point attendre du roi Jean les vertus de Régulus, ou du prince Fernand de Portugal. « Il ne désiroit, dit Froissart, autre « chose, fors sa délivrance, à quelque meschef « que ce fût, et issir hors de prison ; aussi il n'y « eût jamais mis empêchement, mais répondit « que Dieu en fût loué, quand paix étoit entre « eux. (2) » Le 8 juillet, il fut conduit par le prince de Galles et le duc de Lancaster à Calais, où il attendit que l'argent fût prêt pour le premier paiement de sa rançon, tandis que le dauphin s'étoit avancé jusqu'à Saint-Omer, pour accélérer l'accomplissement du traité. (3)

Dans l'état d'épuisement et de ruine auquel la France étoit réduite, on pouvoit à peine entre-

(1) Froissart, c. 449, p. 77. — *Rymer*. T. VI, p. 196.

(2) Froissart, c, 449, p. 78.

(3) Chron. de Saint-Denis, c. 132, f. 197. — Froissart, c. 449, p. 79.

1360. voir comment le régent réussiroit à rassembler les 600,000 écus qu'il s'étoit engagé à payer sous quatre mois, pour la rançon de son père, lorsque la vanité d'un tyran d'Italie lui en fournit les moyens. Les deux frères Visconti, dont les ancêtres avoient, un siècle auparavant, asservi la république de Milan, et qui avoient depuis étendu leur domination sur la plus grande partie de la Lombardie, étoient parmi les plus redoutés, les plus riches et les plus puissans des souverains de cette époque : habituellement en guerre avec le pape, ils avoient aussi fait trembler l'Empereur, quoiqu'ils se dissent chefs du parti gibelin. Ils s'étoient souillés par des crimes nombreux et des actes de férocité dont le récit fait frémir; mais aucun souverain de l'Europe n'avoit alors le droit de parler de sa vertu. Quoique nobles, et chefs autrefois de la faction de la noblesse dans la république milanaise, ils crurent s'illustrer beaucoup en s'alliant à la maison de France; Galéaz, l'un des deux frères, demanda en mariage, pour son fils Jean-Galéaz, la troisième sœur du dauphin, Isabelle, qui étoit âgée d'un peu plus de onze ans; et pour payer l'honneur de cette alliance, il offrit l'argent dont la France avoit besoin. Le marché fut bientôt conclu; Galéaz Visconti donna 300,000 florins en pur don au dauphin; il en donna 300,000 autres en paiement du petit comté de Vertus en

Champagne, qu'Isabelle devoit apporter en dot à Jean-Galéaz, avec le titre de comte. La jeune princesse fut conduite en Savoie, au milieu de septembre, et livrée aux Lombards qui apportoient l'argent. Le 8 octobre, elle fit son entrée à Milan, et fut aussitôt mariée avec une pompe extraordinaire, quoique la consommation du mariage fût différée de quelques années. (1) 1360.

Une clameur presque universelle s'éleva contre la maison de France, pour avoir vendu ainsi son propre sang. Cependant on auroit dû lui savoir gré, au contraire, de ce que, pour la première fois, elle faisoit elle-même quelque sacrifice, au lieu de les imposer tous à son peuple. L'orgueil du nom royal, la persuasion que les monarques français n'avoient point d'égaux sur la terre, point de devoirs à remplir, point de bornes à leur pouvoir, à leur faste, à leurs dépenses, n'avoient déjà coûté que trop de malheurs à la France; toutes les calamités du règne des Valois pourroient s'expliquer par leur fatale présomption. La nation ne pouvoit que gagner à ce que ses princes apprissent qu'ils étoient hommes, et à ce qu'ils contractassent des liens de famille avec d'autres hommes.

L'argent du seigneur de Milan ne suffisoit point

(1) *Matteo Villani*. L. IX, c. 103, p. 617. — *Vitæ Rom. Pont.* T. III. P. II, p. 606. — Froissart, c. 449, p. 79.

1360 pour aplanir toutes les difficultés, quant à la rançon du roi. Il falloit encore trouver des otages, et les grands seigneurs montroient peu d'empressement à se mettre dans cette situation critique; on parvint cependant enfin à les rassembler, et Édouard, averti que le régent étoit prêt, revint à Calais, le 9 octobre, et y passa quinze jours en fêtes avec le roi de France qu'il appeloit son frère (1). En même temps les deux rois firent quelques additions ou corrections au traité de Bretigny, qu'ils ratifièrent le 24 octobre, et auquel ils ajoutèrent, le 26, un traité d'alliance perpétuelle. Jean, par un autre acte, renonça solennellement à toute espèce de droit, de supériorité ou de souveraineté, sur les provinces qu'il cédoit à l'Angleterre; Edouard renonça de même à toute prétention à la couronne de France, et à tout droit sur les provinces que Philippe-Auguste avoit conquises sur les Plantagenets. Il falloit, pour cela, rompre des engagemens précédens, contractés sous serment par l'un ou l'autre monarque. Jean avoit juré, à son couronnement, de ne point aliéner les provinces de la couronne; Edouard, en acceptant la protection des Flamands, avoit juré de ne point les abandonner. Mais Innocent VI, par une bulle du 29 juin, délia l'un et l'autre monarque de ses sermens, et

(1) Froissart, c. 450, 451, p. 80 et 82, T. IV.

dans cette occasion du moins, cette juridiction 1360.
que s'arroge la cour de Rome sur les traités, put paroître justifiable (1). L'affaire de Bretagne ne fut point terminée; la trève entre Charles de Blois et Jean de Montfort fut prolongée seulement jusqu'à la Saint-Jean suivante, et les deux rois, qui donnoient à leurs hommes d'armes l'ordre d'évacuer les provinces qu'ils se cédoient réciproquement, n'étoient pas fâchés que la guerre, en les appelant en Bretagne, les délivrât de ces hôtes incommodes (2). La guerre de Navarre fut, au contraire, terminée le même jour, 24 octobre, par un traité dont Edouard fut le médiateur, et que Philippe, comte de Longueville, signa au nom de son frère. (3)

Les principaux otages livrés par la France pour la rançon de son roi, et pour l'accomplissement du traité de Bretigny, furent le duc d'Orléans, frère du roi; les second et troisième fils du roi, qu'il créa, à cette occasion, ducs d'Anjou et de Berri; le duc de Bourbon; les comtes d'Alençon, de Saint-Pol, de Harcourt, d'Auvergne (comte

(1) La bulle est dans *Rymer*. T. VI, p. 202. — Froissart, c. 452, p. 85. — Les renonciations et les autres actes, dans *Rymer*, T. VI, p. 219-298. — Froissart, c. 452-454, p. 84 et 99.

(2) Froissart, c. 456, 457, p. 105 et 109.

(3) Secousse, Mémoires de Charles-le-Mauvais. T. I, p. 406. T. II, p. 172.

1360. dauphin), de Porcien, de Bresnes; les sires Jean d'Etampes, Gui de Blois, de Coucy, de Ligny, de Montmorency, de Roye, de Préaux, de la Tour-d'Auvergne, et plusieurs autres; enfin, quatre bourgeois de Paris, et deux bourgeois de chacune des dix-huit premières villes du royaume. (1)

Tout étant enfin terminé, tous les traités signés, l'argent et les otages livrés, la liberté fut rendue au roi Jean, qui, pour accomplir un vœu fait pendant sa captivité, sortit à pied de Calais, le dimanche 25 octobre, pour se rendre en pèlerinage à Notre-Dame-de-Boulogne. Tous les seigneurs français qui recouvroient avec lui leur liberté, l'accompagnèrent aussi à pied, de même que le prince de Galles et ses deux frères. Le duc de Normandie, dauphin et régent, les attendoit à Boulogne, où il leur avoit préparé une fête brillante; le lendemain, les princes anglais retournèrent à Calais, firent embarquer leurs otages et partirent pour l'Angleterre (2). Le roi Jean, de son côté, se mit en marche pour Paris, où il n'arriva que le 13 décembre, s'étant arrêté de ville en ville, à Montreuil, à Hesdin, à Amiens, à Saint-Denis, pour recevoir les félicitations des

(1) Froissart, c. 459, p. 113.

(2) Froissart, c. 459, p. 114. — Chron. de Saint-Denis, c. 133. — *Cont. Nangii*, p. 128, col. 2. — *Matteo Villani*. L. IX, c. 105, p. 620.

habitans, et les fêtes qu'ils lui donnèrent à son 1360
passage. (1)

En même temps, les cessions de territoire, réciproquement convenues, commencèrent à s'exécuter; plusieurs forteresses que les Anglais possédoient dans l'intérieur du royaume furent évacuées, mais comme les gendarmes qui en sortoient recevoient aussi leur congé, la plupart se formoient en compagnies d'aventure, pour pouvoir poursuivre leurs habitudes de brigandage. Les provinces, d'autre part, qui étoient cédées à l'Angleterre furent livrées, mais ce ne fut pas sans de vives réclamations de la part des habitans, qui ne pouvoient se résigner à prêter serment de fidélité à ces mêmes ennemis qu'ils avoient si long-temps combattus, et des mains desquels ils avoient tant souffert. Le comte d'Armagnac, le sire d'Albret, et plusieurs autres seigneurs gascons qui s'étoient rendus particulièrement odieux aux Anglais par leur dévoûment à la France, protestoient que le roi n'avoit point eu le droit de renoncer à leur hommage. Les Rochellois, qui pendant la guerre n'avoient cessé d'armer des corsaires contre les Anglais, étoient plus alarmés encore d'être livrés à ceux mêmes qui avoient tant de motifs de se venger d'eux.

(1) Froissart, c. 460, p. 117. — Chron. de Saint-Denis, c. 136.

1360. Les deux rois, pour les calmer, consentirent, Jean à confirmer, avant de les remettre aux Anglais, tous les anciens priviléges de leur commune, et Édouard, à reconnoître ces priviléges, et à leur en garantir la possession. (1)

Le roi Jean, en rentrant dans son royaume, et reprenant l'autorité que son fils avoit exercée pendant sa captivité, avoit une tâche bien difficile à remplir, s'il vouloit faire jouir ses sujets de la paix qu'il avoit si chèrement achetée. Dans plusieurs provinces la population des campagnes étoit presque détruite; dans toutes, elle étoit absolument ruinée; les villages avoient été saccagés, les instrumens d'agriculture détruits, le bétail emmené, et les champs restoient pour la plupart sans labourage; les villes, même celles qui n'avoient pas été prises, reprises et pillées, n'avoient guère moins souffert, par les contributions extraordinaires, la cherté universelle, l'interruption du commerce et de l'industrie, et le manque de sûreté. Partout on rencontroit le brigandage, nulle part un gouvernement protecteur. Depuis la paix, les extorsions des gens de guerre n'avoient point diminué. Les garnisons anglaises, dans l'Orléanais, refusoient d'évacuer les forts qu'elles occupoient, jusqu'à ce qu'on eût acquitté leurs

(1) Froissart, c. 461, p. 118. — Ordonn. de France. T. III, p. 431. — *Rymer.* T. VI, p. 217.

soldes arriérées (1). Les gens de guerre licenciés par l'un et l'autre gouvernement, en Picardie, en Champagne, en Bourgogne, se réunirent près de Langres, sous les ordres de Bertrand de Créqui, qui en forma la compagnie blanche avec laquelle il recommença à ravager ces mêmes provinces (2), tandis qu'une autre compagnie, formée près de Lyon, porta ses dévastations dans la Provence et le Languedoc (3). L'excès de la souffrance avoit aigri les ordres de l'État les uns contre les autres. Le peuple accusoit la lâcheté des nobles, de la guerre désastreuse, et de la paix honteuse qu'il venoit de subir ; la noblesse indignée repoussoit ces outrages les armes à la main : Jean d'Artois, prince du sang royal, qui revenoit de captivité, donna l'exemple de ces violences; il assiégea Péronne, la prit, la pilla, la brûla, et en massacra presque tous les habitans ; Chauny-sur-Oise fut également détruit par les nobles; plusieurs autres villes furent exposées à leurs déprédations ; et les bourgeois de Paris doublèrent leurs gardes, pour se mettre à l'abri de la vengeance de cet ordre. (4) 1360.

Les premières ordonnances du roi Jean au-

(1) *Cont. Nangii*, p. 128, col. 2.

(2) *Matteo Villani*. L. IX, c. 109, p. 624

(3) *Matteo Villani*. L. X, c. 27, p. 642. — *Cont Nangii*, p. 129, col. 1.

(4) *Cont. Nangii*, p. 128, col. 2

1360. noncèrent du moins de bonnes intentions : par celle qu'il publia à Compiègne le 5 décembre, il abolit de nouveau le droit de prise, déjà tant de fois aboli, et tous les péages perçus illégalement; il promit de plus de maintenir une bonne et forte monnoie; mais en même temps, sans consulter les états-généraux, il imposa une aide plus forte que celles que ces assemblées avoient levées pendant la guerre; c'étoit le cinquième du prix du sel, le treizième du prix des boissons, le vingtième du prix de toute autre marchandise vendue dans les provinces de la Langue d'Oui (1). Peu de jours après, il révoqua tous les dons de domaines de la couronne, faits par les rois ses prédécesseurs, depuis le temps de Philippe-le-
1361. Bel (2). Puis, au mois de mars 1361, il permit aux Juifs exilés de rentrer dans le royaume, pour y exercer pendant vingt ans leur industrie; cette industrie n'étoit autre que celle de prêter à usure; mais, dans l'état d'épuisement et de misère où se trouvoit la France, il y auroit eu beaucoup de sagesse à y rappeler un corps d'usuriers qui disposoient de capitaux considérables, dussent-ils même faire payer très chèrement leurs services; ce n'étoit pas cependant le motif du roi Jean, il vouloit seulement entrer en partage avec

(1) Ordonn. de France. T. III, p. 433.

(2) Ordonn. de France. T. III, p. 442.

eux de leurs profits usuraires, et il les soumit 1361.
pour cela à une capitation de 14 florins d'or pour la première année, que devoit payer chaque chef de famille; de 7 florins pour chacune des années suivantes. (1)

Dès la signature des préliminaires de paix à Bretigny, les paysans, dans plusieurs parties de la France, avoient repris confiance dans l'avenir, et les travaux des champs avoient recommencé; l'hiver avoit été fort long, mais les saisons avoient paru saines et sèches, et les récoltes promettoient le retour de l'abondance, seulement on ne savoit comment atteindre cette moisson sur laquelle reposoient toutes les espérances. L'interruption du labourage pendant les années précédentes, la destruction des moissons, celle des greniers, par les gens de guerre, avoient fait disparoître tous les blés emmagasinés; dès le commencement du printemps, les greniers se trouvèrent vides; les pauvres furent réduits aux nourritures les plus chétives et souvent les plus malsaines, leurs corps affoiblis furent infiniment plus exposés à toutes les influences fâcheuses; en même temps, les angoisses, les inquiétudes, les souffrances de l'âme que chacun avoit éprouvées presque en même temps, réagissoient sur la santé, depuis que le danger immédiat étoit passé, et que cha-

(1) Ordonn. de France. T. III, p. 467.

1361. cun ne déployoit plus toute son énergie pour résister à ces circonstances difficiles. Lorsqu'un peuple est dans cette disposition et morale et physique les plus terribles fièvres contagieuses manquent rarement de se manifester chez lui. La mortalité fut grande à Paris, pendant tout le printemps de 1361 (1). Bientôt cette mortalité passa des classes pauvres qui avoient éprouvé le besoin, à celles qui avoient éprouvé de violentes agitations d'esprit, puis à celles même qui sembloient avoir échappé à toutes les calamités. On vit reparoître les charbons ou anthrax aux aisselles, qui avoient signalé la peste de 1348. La maladie n'étoit ni moins rapide, ni moins funeste, mais elle sembloit éclater de préférence dans les lieux montueux qui avoient échappé à la précédente, et où l'on s'étoit flatté de respirer l'air le plus pur. Elle duroit six ou sept mois dans chaque province, et la France n'en fut quitte qu'au bout de trois ans. Elle ne s'étendit point régulièrement du midi au nord, comme avoit fait la précédente, mais, au contraire, elle se manifestoit d'une manière inattendue, dans des contrées éloignées, avançant, puis retournant en arrière. On la vit, au printemps de 1361, éclater en même temps à Paris, où cependant elle n'avoit point encore tous les caractères d'une peste; à Londres, où

(1) *Cont. Nangii*, p. 129, col. 1.

ses ravages furent plus considérables, et à Avignon, où elle acquit toute la violence de la peste de 1348. Dans cette dernière ville, il mourut dix-sept mille personnes, du 29 mars au 27 juillet, et parmi elles un grand nombre des plus notables, entre autres, huit cardinaux, en sorte que la terreur fut extrême à la cour du pape (1). En Angleterre, la peste avoit commencé en avril, elle alla croissant pendant les mois de mai et de juin, et dans les deux seules journées du 24 et du 25 juin, il mourut à Londres douze cents personnes. Plusieurs des otages français y succombèrent, entre autres le comte de Saint-Pol (2), Dans l'année 1362, les provinces d'Anjou, de Poitou et de Bourgogne furent dévastées par ce fléau ; en 1363, il reparut à Paris et dans l'Ile-de-France avec un redoublement de furie. Dans la même année les compagnies d'aventure transportèrent le fléau en Italie, où la mortalité fut plus grande encore qu'en France. (3) 1361.

Ces compagnies d'aventure, non moins redoutables que la peste, loin d'être dispersées par la

(1) *Vitæ Pont. Rom. Scr. Ital.* T. III, P. II, p. 600 et 607. — *Raynaldi, Ann. eccles.* 1361, §. 4. — Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 6, p. 313.

(2) *Matteo Villani*, L. X, c. 46, p. 653. — *Cont. Nangii*, p. 129, col. 1. — Knyghton, p. 2626. — Th. Walsingham, *Hist. Angl.* p. 178.

(3) *Cont. Nangii*, p. 130, c. 2. — *Villani*, L. XI, c. 57, p. 727.

1361. contagion, semblèrent, au contraire, redoubler d'activité pendant sa durée; les soldats vouloient jouir rapidement d'une vie qui paroissoit leur échapper, tandis que les commandans des provinces ne trouvoient plus personne pour exécuter leurs ordres, et abandonnoient en quelque sorte le gouvernement de l'Etat. Dans cet état de souffrance et de terreur universelle, où chacun, pour éviter la contagion, s'enfermoit, se refusoit à agir, à communiquer avec tous les autres, l'histoire demeura suspendue en quelque sorte; quelques souvenirs confus, et de date incertaine de la marche et des dévastations de la grande compagnie, forte de plus de quinze mille combattans, dans le voisinage de Lyon; de la compagnie des Tards-Venus en Champagne; de la compagnie de la comtesse de Harcourt en Provence; de la compagnie des Gascons et de celle des Bretons autour de Paris, sont les seuls que les chroniques nous aient conservés. (1)

Le roi, qui craignoit surtout de donner aux Anglais quelque prétexte de renouveler la guerre, défendoit à ses sujets, et surtout aux Parisiens, de combattre ces brigands, qui se disoient tous autorisés par le roi d'Angleterre. Il préféra recourir à celui-ci, qui en effet donna, le 18 novembre,

(1) Froissart, c. 462, p. 121. — *Cont. Nangii*, p. 129, col. 1.

des lettres adressées à tous ses lieutenans en France, pour les menacer de punitions exemplaires s'ils continuoient leurs brigandages. (1) 1361.

Les Français prétendirent qu'il n'avoit aucun désir d'être obéi : ils auroient dû plutôt observer qu'Edouard n'avoit aucun moyen de contraindre à l'obéissance ces armées qui vivoient de pillage loin des terres de sa domination, et que quelle que fût sa bonne foi, leurs chefs auroient toujours intérêt à la révoquer en doute, et à se dire protégés par lui.

Le roi avoit bien interdit de nouveau, par une ordonnance du 5 octobre, les guerres privées à sa noblesse (2), mais il n'avoit pas plus de moyens de se faire obéir par elle que par les soldats. Il n'arrivoit presque plus de deniers dans ses coffres, et malgré son dénûment il eut la fermeté de ne plus altérer la monnoie; elle se conserva pendant le reste de son règne, avec peu de variations, au taux de 4 ou 5 livres pour le marc d'argent; mais tandis que toutes les calamités sembloient conjurées pour abattre sa puissance, celle même qui répandoit le plus de terreur vint tout à coup la relever. En peu de semaines il apprit la mort de Jeanne, princesse de Bourgogne, au mois d'octobre; de son frère

(1) *Rymer*. T. VI, p. 340.

(2) Ordonn. T. III, p. 525

1361. Philippe, duc de Bourgogne, le 21 novembre; de sa propre femme enfin, Jeanne, reine de France, qui étoit mère de l'un et de l'autre, aussi le 21 novembre. C'est probablement par respect pour le sang royal que les historiens ne nous ont point dit que ces morts précipitées fussent la conséquence de la peste. (1)

Par la mort de Philippe du Rouvre, duc de Bourgogne, et celle de sa sœur, s'éteignoit une branche de la maison capétienne qui, depuis Robert-le-Vieux, en 1031, avoit possédé la Bourgogne, et qui sembloit alors même s'élever à la plus haute puissance. Philippe avoit hérité, en 1347, des comtés de Bourgogne et d'Artois, patrimoine de son aïeule; en 1349, il avoit hérité du duché de Bourgogne; sa mère devoit lui laisser en héritage les comtés d'Auvergne et de Boulogne, et le 1er juillet 1357, il avoit été fiancé à Marguerite, fille unique et héritière de Louis II, comte de Flandre, qui devoit lui apporter les comtés de Flandre, de Nevers et de Réthel, après la mort de son père. Le 20 octobre 1360, il avoit été déclaré majeur, quoiqu'il n'eût encore que quinze ans; au mois de mai 1361, il avoit épousé Marguerite, et il l'avoit ramenée en Bourgogne au mois de juillet. C'est au château du Rouvre,

(1) Hist. de Bourgogne. L. XI, c. 79 et 85, p. 238, 240. — Froissart, c. 470, p. 145.

où il étoit né, qu'il fut enlevé si rapidement avec 1361.
sa sœur et sa mère (1). Jean s'étoit depuis long-temps considéré comme devant, par le droit de sa mère Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, hériter du duc de Bourgogne, à supposer que celui-ci vînt à mourir; aussi dès qu'il apprit la mort du duc, il annonça qu'il réunissoit son héritage, non d'après les droits de sa couronne, mais comme son plus proche parent, et il nomma un petit conseil pour le représenter à Dijon jusqu'à son arrivée (2). Dès le 5 décembre, il partit de Paris pour Dijon, où il fit son entrée le 23, et où il vint jurer sur le grand autel de sainte Bénigne, devant le maire et les habitans assemblés, qu'il maintiendroit les priviléges de la ville et de la province. (3)

Les droits de Jean à l'héritage du duché de Bourgogne étoient loin cependant d'être incontestables. La Bourgogne étant un fief féminin, après la mort de Philippe du Rouvre et de sa sœur, il falloit remonter aux descendans des trois filles de Robert II, leur bisaïeul : l'aînée, Marguerite (4), ayant épousé Louis Hutin, son

(1) Hist. de Bourgogne. T. II. L. XI, c. 70, p. 236. — Et Preuves, *Ib.*, p. 259.

(2) Histoire de Bourgogne. L. XI, c. 88, p. 241.

(3) Hist. de Bourgogne. L. XI, c. 89, p. 242.

(4) Marguerite n'étoit proprement que la seconde, mais il ne restoit pas d'enfans de l'aînée, Blanche, mariée au comte de Savoie. — Guichenon, Hist. généalogique de Savoie. T. I, p. 382.

1361. unique héritier étoit le roi de Navarre, qui étoit son petit-fils; la seconde, Jeanne, ayant épousé Philippe de Valois, étoit représentée par le roi Jean son fils; la troisième, Marie, qui avoit épousé Édouard comte de Bar, étoit représentée par son petit-fils. Il est évident, d'après cette exposition, que le vrai héritier du duché de Bourgogne étoit le roi de Navarre; mais le roi Jean prétendoit que, étant cousin germain du dernier duc, tandis que le roi de Navarre n'étoit qu'issu de germain, c'étoit à lui qu'appartenoit la succession, parce que la représentation n'a pas lieu en Bourgogne, et que *le mort saisit le vif*. Ne pouvant cependant établir cette particularité de la législation de Bourgogne, ou par des exemples, ou par le texte des lois, il allégua plus tard, « que « la loi écrite si dit que outre les fils des frères, « nul lieu n'a représentation, mais l'emporte le « plus prochain du sang, et de la ligne et du « côté. (1) » Il est probable qu'au moment où cet héritage considérable étoit enlevé au roi de Navarre, celui-ci, qui savoit bien qu'il n'y avoit point en France de tribunal indépendant pour décider entre le roi et lui, et que la représentation se trouveroit toujours avoir ou n'avoir pas lieu, selon qu'il conviendroit à la couronne, of-

(1) Preuves de l'Histoire du roi de Navarre. T. II, p. 201. — Instruction au duc d'Anjou.

frit d'abandonner toute prétention sur la Bourgogne, pourvu qu'on lui rendît justice sur la Champagne et sur la Brie. « Mais le roi Jean, qui « le haïssoit durement, si dit bien que ja il ne « tiendroit pied de terre en Brie ni en Champagne. (1) » En conséquence, par une même ordonnance rendue au Louvre à la fin de novembre 1361, il réunit à son domaine le duché de Bourgogne et le comté de Champagne. (2) 1361.

Ce ne fut guère que six mois après cette ordonnance que le roi de Navarre fit demander formellement au roi Jean, alors au bois de Vincennes, la restitution du duché de Bourgogne, par son frère Philippe, comte de Longueville, et par le captal de Buch; dès ce moment aussi il paroît qu'il se prépara à la guerre (3). Le roi Jean, sans paroître s'en inquiéter, résolut, pendant l'été de l'année 1362, de retourner en Bourgogne, où il n'avoit séjourné que peu de semaines, lorsqu'il avoit pris, pour la première fois, possession de ce duché. Avant de partir, il nomma son fils Charles pour être son lieutenant dans tout le royaume (4), lui remettant avec plaisir le fardeau des affaires, qu'il n'avoit jamais aimées, et 1362.

(1) Froissart, c. 470, p. 147.

(2) Ordonn. de France. T. IV, p. 212. — Mémoires de Secousse, Acad. des Inscript. et Belles-Lettres, T. XVII, p. 311.

(3) Secousse, Charles-le-Mauvais, T. II, p. 200.

(4) Ordonn. de France. T. III, p. 602.

1362. qui sembloient lui être devenues plus à charge encore depuis son retour d'Angleterre. Il languissoit de s'éloigner de Paris, où il avoit sous les yeux le spectacle de la misère du peuple, du mécontentement qu'excitoient les maltôtes qu'il avoit imposées, les ravages des compagnies dans la Beauce et le pays Chartrain, et les approches de la famine (1). Il partit au mois d'août, emmenant avec lui Jean d'Artois, comte d'Eu, *son cousin bien prochain*, *que moult aimoit,* auquel il sembloit prendre à tâche de faire oublier les persécutions exercées contre lui et son père par Philippe de Valois. Les comtes de Tancarville et de Dampmartin, les maréchaux Boucicault et Audeneham, et plusieurs autres grands seigneurs accompagnoient la cour; *et chemina le dit roi à petites journées et à grands dépens, et en séjournant de ville en ville, de cité en cité, en la duché de Bourgogne.* (2)

Peu de temps avant son entrée en Bourgogne, la grande compagnie en étoit sortie. Cette bande d'aventuriers, la plus redoutable entre celles qui désoloient le pays, ayant résolu d'arracher en même temps au pape de l'argent et des indulgences, s'étoit mise en marche sous la conduite de Séguin de Battefol, chevalier de Gascogne,

(1) *Cont. Nangii*, p. 130, col. 1.

(2) Froissart, c. 471, p. 147.

et se dirigeoit sur Lyon, par Mâcon et le Forez (1). 1362.
Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui se trouvoit alors dans le Midi, résolut d'arrêter ces brigands. Il venoit de consigner au gouverneur anglais, Jean Chandos, les provinces du Languedoc cédées par le traité de Bretigny, et il avoit obtenu de lui l'assurance que la grande compagnie n'étoit point sous la protection du roi d'Angleterre. Il étoit fort aimé de la noblesse, et il avoit rassemblé un grand nombre de chevaliers d'Auvergne, de Limousin, de Provence, de Savoie et de Dauphiné, qui lui avoient promis de l'aider à délivrer sa sœur la comtesse de Forez, des brigands qui ravageoient son pays. (2)

Le deuxième jour d'avril, il fut averti que la grande compagnie s'étoit logée sur un monticule à deux lieues de Lyon, à une lieue de Brignais, château qu'elle avoit pris d'assaut, et qu'elle avoit pillé la veille. Il chargea l'archiprêtre Regnault de Cervolles, le même qui avoit récemment commandé une compagnie, d'aller la reconnoître. Celui-ci revint lui annoncer que, quoiqu'il n'eût vu que six ou huit mille combattans, il ne doutoit pas qu'ils ne fussent quinze ou seize mille, et que les autres ne fussent ca-

(1) Froissart, c. 462, p. 121.

(2) Froissart, c. 463, p. 125.

1362. chés dans une vallée tout auprès. Il lui recommanda de chercher, avant de les attaquer, à leur faire abandonner leur monticule, dont la position étoit très forte. « En nom de Dieu nous les irons combattre », répondit le comte de la Marche, et il donna à l'archiprêtre lui-même l'ordre de commencer l'attaque à la tête de l'avant-garde. L'archiprêtre s'avança avec beaucoup de bravoure; mais, comme il l'avoit annoncé, tandis que le corps qu'il attaquoit, logé sur un monticule tout composé de cailloux roulés, l'accabloit de pierres, il fut pris en flanc par un autre corps de même force, qui débouchoit de la vallée : il fut blessé et fait prisonnier, et les soldats qu'il menoit au combat furent mis en fuite. Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui le suivoit de près avec le corps de bataille, ne fut pas moins malmené; il fut blessé dangereusement, ainsi que son fils; le jeune comte de Forez, son neveu, armé chevalier pour cette bataille, fut tué; le tuteur de celui-ci, Regnault de Forez, fut pris aussi-bien que le comte d'Usez, Robert de Beaujeu, Louis de Châlons, et plus de cent chevaliers: le comte de la Marche et son fils moururent de leurs blessures à Lyon, où ils s'étoient fait transporter. (1)

(1) Froissart, c. 465, p. 129. — *Matteo Villani,* L. X, c. 95, p. 680. — *Vitæ Roman. Pont.* T. III, P. II, p. 607.

Après leur victoire à Brignais, les brigands des compagnies demeurèrent maîtres du pays. N'ayant plus personne à redouter, ils se partagèrent pour étendre plus loin leurs ravages. Une moitié de la compagnie, sous les ordres de Séguin de Battefol, demeura sur la droite de la Saône, pillant et mettant à contribution le Mâconnais, le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais; l'autre descendit le Rhône, surprit le pont Saint-Esprit et s'y fortifia, et de là courut tour à tour sur les deux rives du Rhône, jusqu'aux portes d'Avignon et de Villeneuve. (1) 1362.

Le pape Innocent VI fit prêcher une croisade contre ces brigands, et donna au cardinal d'Ostie le commandement de l'armée croisée. Beaucoup de chevaliers accoururent pour se ranger sous ses étendards; mais quand ils apprirent que leur seule solde seroit des indulgences et des pardons, ils désertèrent presque tous pour se joindre à la compagnie (2). Heureusement pour le pape, le marquis de Montferrat, alors en guerre avec les Visconti, seigneurs de Milan, étoit venu à la cour de Rome pour demander des secours. Il entra en traité avec les compagnies, pour les prendre à sa solde au nom de la ligue de Toscane, dont il étoit membre. Il commença par

(1) Froissart, c. 466, p. 136.

(2) *Matteo Villani.* L. X, c. 27, p. 645. — Froissart, c. 468, p. 142.

1362. être dupe de la compagnie de la comtesse de Harcourt, à laquelle il procura le moyen de passer le Rhône, et qui, une fois en Provence, ne voulut plus continuer sa route. Il eut plus de succès avec celle qui occupoit le pont de Saint-Esprit, où l'on comptoit six mille cavaliers; il la détermina à partir avec lui. Le pape donna à ces brigands trente mille florins, et l'absolution de coulpe et de peine pour les faire partir; mais cette négociation, qui soulagea un peu les provinces du Midi, fut fatale à l'Italie, où la compagnie introduisit la peste. (1)

Innocent VI ne survécut que quelques mois au départ de la grande compagnie; il mourut le 12 septembre 1362. Après quarante-cinq jours d'interrègne, le conclave lui donna pour successeur un simple abbé de Saint-Victor, à Marseille, Guillaume Grimoard, fils d'un chevalier, seigneur du château de Grisac en Gévaudan, d'une famille considérée, qui, vers la fin du quinzième siècle, s'est fondue dans celle de Beauvoir du Roure. Le roi Jean, qui apprit en Bourgogne la mort du pape et l'élection de son successeur, résolut, dès qu'il fut assuré que la peste avoit cessé dans les provinces du Midi, de venir visiter à Avignon le nouveau

(1) *Matteo Villani*. [L. X, c. 43, p. 651, et c. 55, p. 656. — Froissart, c. 469, p. 142.

pontife, qui avoit pris le nom d'Urbain V. (1) 1362.

Le roi Jean fit son entrée, le 20 novembre, à Villeneuve-d'Avignon, et il y séjourna environ six mois dans les fêtes et les réjouissances, tandis que tout le reste de son royaume éprouvoit des souffrances cruelles (2). De Paris jusqu'au Poitou et à la Bretagne, dit le continuateur de Nangis, il n'y avoit « qu'oppression et souf« france pour le peuple, également malmené « par les brigands qui infestoient tous les vil« lages et les grands chemins, et par les percep« teurs des impôts et les pesantes exactions du « gouvernement. Dans les campagnes et dans « les bois, les homicides étoient nombreux, et « personne ne défendoit le peuple, personne ne « portoit remède à ces désordres et ces dangers, « d'autant plus qu'on croyoit que les seigneurs « et les princes voyoient avec plaisir de tels « châtimens infligés au peuple. » (3)

Le seul but de Jean, pendant son séjour à Avignon, n'étoit pas cependant de se dérober au spectacle des calamités du peuple; il songeoit à se marier de nouveau, se flattant de faire, par là, une acquisition importante pour la mo-

(1) *Raynaldi Annal. eccl.* 1362. §. 6-10. — Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 14, p. 319.

(2) Froissart, c. 421, p. 148. — Chron. de Saint-Denis, c. 137. — *Vitæ Rom. Pontif.* p. 630.

(3) *Cont. Nangii.* p. 130, c. 2.

1362. narchie. Louis de Tarente, second mari de la reine Jeanne de Naples, étoit mort le 25 mai 1362; Jean, ne se sentant nullement effrayé de ce que cette belle princesse, alors âgée de trente-six ans, avoit fait tuer le premier de ses maris, se mit sur les rangs pour être le troisième; il avoit alors quarante-trois ans. Mais le pape, sur l'entremise duquel il avoit compté, étoit loin de désirer que le roi de France, en devenant comte de Provence et roi de Naples, dominât en même temps à Rome et à Avignon. Jean proposa alors, pour époux de la reine, son quatrième fils, Philippe, alors âgé de vingt-un ans, et Urbain promit de seconder cette négociation; mais, pendant qu'on en discutoit les conditions, Jeanne avoit déjà fait choix d'un autre jeune homme; c'étoit Jacques d'Aragon, fils du roi détrôné de Majorque, qu'elle épousa sans lui donner le titre de roi. (1)

1363. Pendant que Jean séjournoit à Villeneuve-d'Avignon, deux autres rois vinrent y trouver le pape. Waldemar III, roi de Danemarck, y fit son entrée le 26 février 1363, et Pierre I de Lusignan, roi de Chypre, y arriva le 29 mars. « Le roi de France, dit Froissart, avoit dit qu'il « attendroit la venue de ce dernier, car moult « grand désir avoit de lui voir, pour les biens

(1) *Raynaldi Annal. eccles.* 1362. §. 10 et 11. — *Matteo Villani.* L. XI, c. 32, p. 714. — *Cont. Nangii*, p. 129, col. 2.

« qu'il en avoit oui recorder, et la guerre qu'il 1363.
« avoit faite aux Sarrasins; car voirement le roi
« de Chypre avoit pris nouvellement la forte
« cité de Satalie (le 1er juillet 1361) sur les en-
« nemis de Dieu, et occis tous ceux et celles
« qui dedans furent trouvés. » (1)

Jamais la France n'auroit dû moins qu'alors songer à une croisade : épuisée par une longue guerre, sans argent, sans soldats, sans autorité dans le gouvernement, et ayant perdu sa réputation militaire, elle avoit assez à faire à rétablir l'ordre intérieur, à réprimer les brigands, à acquitter les sommes énormes qu'elle s'étoit engagée à payer aux Anglais. L'Orient n'avoit pas même alors besoin de secours, car les Turcs, menacés par Timur Beg ou Tamerlan, ne songeoient point à provoquer la chrétienté; mais Jean aimoit les fêtes et la pompe, et languissoit de s'éloigner de son royaume, où tout lui sembloit triste et humiliant. Excité par l'arrivée du roi de Chypre, le vendredi saint, après avoir entendu la messe du pape dans sa chapelle, il prit la croix, sans en avoir prévenu personne, annonçant qu'il vouloit, en se vouant à une croisade contre les Turcs, accomplir le vœu qu'avoit autrefois fait son père, délivrer la France des compagnies, qu'il emmeneroit avec lui, et,

(1) Froissart, c. 471, p. 150. — *Vitæ Rom. Pont.* p. 650.

1363. en même temps, sauver les âmes de ces soldats aventuriers, qu'il détourneroit du brigandage. Le cardinal Talleyrand de Périgord, les comtes d'Eu, de Dampmartin, de Tancarville, les maréchaux d'Audeneham et de Boucicault, et un grand nombre de chevaliers prirent la croix à son exemple. (1)

Le pape Urbain V accepta, sans hésiter, l'engagement du roi de France, auquel il donna le commandement de l'armée chrétienne, qui devoit se mettre en marche le 1er mars 1365, et dont le cardinal de Talleyrand devoit être légat. Il chargea l'archevêque de Reims de faire prêcher la croix ; il frappa d'anathème quiconque détourneroit le roi de son saint projet. Il accorda des subsides au roi de Chypre ; il écrivit enfin à l'Empereur, aux rois de Hongrie et d'Angleterre, aux princes d'Allemagne, et aux républiques de Venise et de Gènes, pour les inviter à cette sainte expédition. (2)

Les deux rois qui avoient conçu ce projet, se chargèrent d'agir personnellement auprès des autres monarques pour le leur faire adopter. Le roi de Chypre promit de visiter l'Empereur et les princes d'Allemagne, et il partit dans ce but, d'Avignon, vers la fin de mai. Il paroît

(1) Froissart, c. 474, p. 155.

(2) *Raynaldi Ann. eccles.* 1363, §. 15-25.

que le roi Jean se chargea de persuader lui-même le roi d'Angleterre, avec lequel il avoit formé une sorte d'amitié pendant sa captivité. Plein de ce projet, il repartit pour Paris le 9 mai (1). Tandis qu'il quittoit les provinces du Midi, le prince de Galles y arrivoit. Édouard III lui avoit donné par ses lettres du 19 juillet 1362, le duché d'Aquitaine, qu'il avoit érigé pour lui en principauté, sous la seule réserve de l'hommage-lige à la couronne d'Angleterre (2). Édouard, surnommé le prince Noir, qui avoit récemment épousé la veuve du comte de Kent, partit avec elle d'Angleterre au commencement de février, et vint débarquer à La Rochelle; il y reçut, aussi-bien qu'à Poitiers et à Bordeaux, les hommages de ses nouveaux sujets, et le 14 avril il réconcilia ses deux plus puissans feudataires, les comtes de Foix et d'Armagnac, qui étoient depuis long-temps en guerre pour la succession du Béarn, et dont le premier avoit remporté sur le second, le 5 décembre précédent, une grande victoire à Launac dans le diocèse de Toulouse. (3) 1363.

Le prince Noir, dont les talens et le caractère

(1) *Cont Nangii*, p. 131, c. 2.

(2) *Rymer*. T. VI, p. 384.

(3) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 16, p. 320. — *Matteo Villani*. L. XI, c. 36, p. 715. — Froissart, c. 472, 473, p. 150-153.

1363 inspiroient l'affection et le respect, réussit en peu de temps à rétablir l'ordre et le règne des lois dans sa nouvelle principauté; il n'en étoit pas de même des contrées demeurées à la France, et en particulier du Languedoc, où le maréchal d'Audeneham avoit été établi comme capitaine-général par le roi Jean, dès l'année 1361. Son gouvernement tout entier étoit ravagé par les brigands des compagnies. Ce n'étoient pas seulement les soldats licenciés par les Anglais et les Français qui livroient le pays au pillage, chacun savoit si bien que le gouvernement y étoit sans force, et que tous les brigandages y étoient tolérés, que l'on y vit arriver tout à coup au mois de juillet 1361, Henri de Transtamare et son frère, avec des bandes de Castillans qui s'étoient attachés à leur fortune, et qui avoient été proscrits avec eux par Pierre-le-Cruel. Ces deux princes, fils d'Alfonse XI, et d'Éléonore de Gusman, vécurent près de deux ans en chefs de brigands, aux dépens des malheureux Languedociens. Ce ne fut qu'au printemps de 1363 qu'ils repassèrent en Aragon avec trois mille cavaliers, pour faire la guerre au roi de Castille. (1)

Avant de quitter le Languedoc, Jean avoit

(1) Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 10, p. 316. — Mariana, *de Rebus Hisp.* L. XVII, c. 6, p. 707.

obtenu d'une assemblée des États de la séné- 1363.
chaussée de Beaucaire, la levée d'un subside pour l'entretien des troupes provinciales qu'il destinoit uniquement à la répression du brigandage (1); mais aucune mesure n'étoit long-temps suivie en France; aucun ordre n'étoit long-temps exécuté, et les compagnies se sentoient si fort maîtresses du royaume, qu'elles ne craignoient pas de se diviser par petites bandes de cent ou deux cents hommes d'armes, qui s'emparoient chacune de quelque château pour en faire le centre de leurs déprédations, en sorte qu'il n'y avoit presque pas de district où les brigands, établis à demeure, n'exerçassent leurs cruautés (2). La misère et l'inquiétude d'esprit donnèrent à la peste une nouvelle activité. Vers le commencement de juillet la mortalité s'accrut à Paris d'une manière effrayante; dans chaque famille les enfans étoient frappés les premiers, puis les jeunes gens, et ce n'étoit qu'après tous les autres qu'on voyoit mourir les vieillards. Plusieurs, persuadés que la tristesse préparoit à la maladie, essayoient, au milieu de ces scènes de désolation, de s'étourdir par une joie bruyante; mais il n'étoit pas rare qu'on vît porter en terre trois jours après, ceux

(1) Ordonn. de France. T. III, p. 618. — Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 17, p. 322.

(2) *Cont. Nangii*, p. 131, col. 1. — Hist. de Languedoc. L. XXXII, c. 19, p. 323.

1363. dont on avoit remarqué l'indécente gaîté. Ce fut au mois de novembre seulement que la peste parut se calmer. (1)

Encore que l'état de la France fût si misérable, les otages qui avoient été envoyés pour la rançon du roi en Angleterre désiroient ardemment y revenir. Les bourgeois des villes, enlevés à leur commerce, et les plus pauvres chevaliers, éloignés de leurs terres, se ruinoient dans un pays étranger; mais comme ils étoient peu puissans, on faisoit peu d'attention à leurs plaintes. Les princes du sang, et quelques autres grands seigneurs, quoiqu'ils souffrissent beaucoup moins, furent bien mieux écoutés. Ils déclarèrent qu'ils ne vouloient pas vivre plus long-temps en exil, et au mois de novembre 1362, ils convinrent avec le chancelier et le trésorier d'Angleterre, de donner en gage, au lieu de leurs personnes, les forteresses de leurs fiefs et de leurs apanages (2). C'étoit achever de livrer la France aux Anglais. Cependant Jean, bien plus occupé des importunités de son frère et de son fils que de l'intérêt du royaume, confirma ce honteux traité, le 26 janvier, après y avoir apporté quelques modifications, auxquelles il renonça le 16 mars (3). Aux mois de mai et de juin, Édouard III fit ramener à Calais les quatre

(1) *Cont. Nangii*, p. 130, col. 2.

(2) *Rymer*. T. VI, p. 396.

(3) *Rymer*. T. VI, p. 400, 405, 406.

princes du sang, avec deux comtes et quatre 1363.
seigneurs, *pour y tenir otage par foi et serment*, jusqu'à la Toussaint suivante, à moins qu'ils ne lui livrassent auparavant les forteresses qu'ils lui avoient promises. (1)

Édouard accorda aux quatre princes du sang, qu'on nommoit alors les quatre seigneurs des fleurs de lis, la liberté « de pouvoir chevaucher « quelque part qu'ils voudroient, trois jours « hors de Calais, et au quatrième, dedans soleil « couchant, y revenir; et ces princes avoient « écrit au roi et au dauphin qu'ils entendissent « à leur délivrance, ainsi que juré et promis « leur avoient quand ils entrèrent en Angle-« terre, ou autrement ils y entendroient eux-« mêmes, et ne se tiendroient plus pour prison-« niers. » Cependant le trésor étoit vide; les ravages des compagnies, la peste, la misère universelle, arrêtoient toutes les rentrées. Le projet de croisade du roi, les préparatifs de guerre du roi de Navarre, faisoient entrevoir de nouveaux besoins. Loin d'anticiper les paiemens promis à l'Angleterre, il sembloit impossible de les effectuer à l'échéance (2). Le duc d'Anjou n'attendit pas même l'effet de ses sollicitations sur son père et son frère, il profita de la liberté qui lui étoit

(1) *Rymer*. T. VI, p. 410, 414, 419.

(2) Froissart, c. 476, p. 160.

1363. accordée de sortir de Calais pour venir à Guise, où sa femme l'attendoit, puis, au mépris de son serment, il ne retourna point se remettre aux mains des Anglais. Il ne se présenta à Paris qu'après que le roi eut quitté la capitale, et là, il affirma dans une assemblée publique, que quand son père sauroit les motifs de sa conduite, il l'excuseroit. (1)

Le duc d'Anjou se trompoit cependant en comptant sur l'indulgence de son père. Le roi Jean, peu scrupuleux sur l'observation de sa parole envers des inférieurs, croyoit l'honneur royal intéressé à la loyauté vis-à-vis d'un roi. Ses notions de chevalerie étoient vivement blessées par la conduite de son fils, et il n'hésita plus à passer en Angleterre, non pas seulement pour engager Édouard III à la croisade, comme il se l'étoit proposé d'abord, mais pour excuser son fils. Au reste, on ne trouve ni dans les actes publics, ni dans les historiens d'Angleterre, aucune indication qu'Édouard III ait adressé des reproches à Jean sur la conduite du duc d'Anjou. Le roi de France fit demander à Édouard un sauf-conduit pour lui-même et deux cents chevaliers, qui lui fut accordé le 10 décembre, avec pleine faculté d'aller et de revenir, et promesse de protection entière. (2)

(1) *Cont. Nangii.* p. 131, col. 2.

(2) *Rymer.* T. VI, p. 430.

Avant de se mettre en route Jean chercha à rétablir quelque ordre dans son royaume; il chargea le roi de Chypre d'aller à Cherbourg trouver Philippe de Longueville, frère du roi de Navarre, pour l'engager à demeurer en paix, mais comme il ne vouloit lui faire aucune concession, il ne put non plus en rien obtenir (1). Le roi de Chypre passa de là à Calais, où il trouva les autres otages, qu'il exhorta à la patience; puis à Londres, où Édouard lui fit une réception très gracieuse, mais il s'excusa sur son âge avancé de s'engager à la croisade. (2) 1363.

Jean avoit surtout à cœur d'établir richement son quatrième fils, Philippe, qu'il avoit surnommé le Hardi, parce que, blessé à côté de lui à la bataille de Poitiers, il n'avoit jamais voulu s'éloigner. Le 19 juillet, il le nomma son lieutenant au duché de Bourgogne (3), puis le 6 septembre, il lui accorda à Germiny-sur-Marne, une nouvelle charte, dans laquelle « Pour honorer, disoit-il, sa personne, et lui témoigner « par une récompense perpétuelle, l'amour paternel qu'il lui rendoit, il lui octroyoit le du« ché et pairie de Bourgogne, avec tout ce qu'il

(1) Charles de Navarre étoit retourné l'année précédente dans son royaume de Navarre. Favyn, Hist. de Navarre. L. VIII, p. 443.

(2) Froissart, c. 477, p. 164.

(3) Hist. de Bourgogne. L. XI, c. 104, p. 249.

1363. « pouvoit y avoir de droit, possession et pro« priété, pour être possédé comme le possé« doient les précédens ducs de Bourgogne, sous « la réserve de la suzeraineté et du ressort de « la France, et de la foi et hommage du duc et « de ses héritiers en légitime mariage. Le tout « en raison, ajoutoit le roi, de ce qu'il s'exposa « de plein gré à la mort avec nous, et tout blessé « qu'il étoit, resta inébranlable et sans peur « durant la bataille de Poitiers. (1) » Toutefois, comme ce témoignage de faveur ne pouvoit être agréable aux autres fils qui s'étoient enfuis lâchement de la même bataille, cette charte demeura secrète, encore que le chancelier de Bourgogne en délivrât à la fin d'octobre les patentes au prince Philippe. Il continua à ne s'intituler que duc de Touraine, et il ne fut investi de la Bourgogne qu'après la mort de son père. (2)

Le roi Jean avoit convoqué les Etats de la Langue d'Oui à Amiens pour le mois de décembre, afin de s'occuper des moyens d'acquitter sa rançon; mais la peste et le brigandage rendoient toutes les communications si difficiles, les députés avoient de plus si fort le sentiment de leur impuissance, que fort peu de seigneurs ou de représentans des villes se rendirent à cette convo-

(1) *Rymer*. T. VI, p. 421. — Barante, Hist. des ducs de Bourgogne. T. I, p. 11.

(2) Hist. de Bourgogne, L. XI, c. 107, p. 250.

cation. Il est probable que l'assemblée n'eut pas 1363.
plus d'une ou de deux séances, car, le 5 décembre, le roi, d'après le conseil des Etats, publia une ordonnance pour supprimer de nouveau les mêmes abus déjà tant de fois supprimés, et pourvoir à la levée d'un corps de troupes destiné à chasser les compagnies du royaume. (1)

Le roi Jean se rendit ensuite à Boulogne, pour attendre un vent favorable et passer en Angleterre. Les comtes d'Eu et de Dampmartin, Boucicault, maréchal de France, et beaucoup d'autres grands seigneurs composoient sa suite. Cependant et la noblesse et le peuple lui voyoient avec peine entreprendre ce voyage; plusieurs disoient qu'il ne retournoit en Angleterre que pour y chercher des divertissemens (2). « Nul, « dit Froissart, ne pouvoit ôter ni briser au roi « Jean son propos; si étoit-il fort conseillé du « contraire; et lui disoient plusieurs prélats et « barons de France, qu'il entreprenoit grande « folie, quand il se vouloit encore mettre au « danger du roi d'Angleterre. Il répondoit à ce, « et disoit qu'il avoit trouvé au roi d'Angle- « terre, son frère, en la reine, et en ses neveux « leurs enfans, tant de loyauté, d'honneur et de « courtoisie, qu'il ne s'en pouvoit trop louer,

(1) Ordonn. de France. T. III, Préface, p. 99; texte, p. 646.

(2) *Causa joci. Cont. Nangii*, p. 132, col. 1.

1363. « et que rien ne se doutoit d'eux qu'ils ne lui « fussent courtois, loyaux et aimables en tous « cas. Et aussi il vouloit excuser son fils le duc « d'Anjou, qui étoit retourné en France. A cette « parole n'osa nul parler du contraire, puisqu'il « l'avoit ainsi arrêté et affirmé en lui. Si ordonna « là et réélut son fils le duc de Normandie à être « régent et gouverneur du royaume de France « jusqu'à son retour, et promit bien à son puisné « fils, monseigneur Philippe, que lui revenu de « ce voyage où il alloit, il le feroit duc de Bour- « gogne, et le hériteroit de ladite duché. » (1)

1364. Ce fut le mardi 3 janvier 1364, vers minuit, que le roi Jean s'embarqua à Boulogne avec sa suite; le lendemain il vint débarquer à Douvres, où bientôt il fut rencontré par les chevaliers que lui envoyoit le roi d'Angleterre pour le féliciter sur sa venue. Il se rendit d'abord à Cantorbéry pour y faire ses dévotions à la châsse de saint Thomas Becket : de là il vint joindre à Eltham le roi d'Angleterre, qui y avoit rassemblé une cour brillante; enfin il vint demeurer à Londres, au logement qui lui avoit été préparé à l'hôtel de Savoie. « Dedans ledit hôtel, avec le roi « étoient logés, dit Froissart, ceux de son sang, « et les ostagiers de France : premièrement le « duc d'Orléans son frère, son fils le duc de

(1) Froissart, c. 479, p. 171.

« Berri, son cousin le duc de Bourbon, le comte 1363
« d'Alençon, Gui de Blois, le comte de Saint-Pol, « et moult d'autres. Si se tint là le roi de France « une partie de l'hiver liement et amoureuse- « ment, et là venoient souvent le roi d'Angle- « terre et ses enfans, et furent par plusieurs « fois en grandes réjouissances et récréations « ensemble, en dîners, en soupers, et en autres « manières, en cet hôtel de Savoie, et au pa- « lais de Westmoutiers, qui sied là près, où le « roi de France alloit secrètement quand il vou- « loit par la rivière de la Tamise. » (1)

Un des motifs du roi Jean pour se rendre en Angleterre, c'est qu'il avoit compté d'y former un congrès de rois, auquel il pourroit faire adopter ses projets de croisade. En effet, Waldemar III, roi de Dannemarck avoit demandé un sauf-conduit au roi d'Angleterre, pour se rendre à Londres le 1er février, et David Bruce, roi d'Ecosse, en demanda un aussi, qui lui fut accordé le 20 février (2). Pendant qu'Édouard ne songeoit qu'à accueillir au milieu des fêtes ces hôtes illustres, le peuple anglais regardoit avec défiance le roi Jean, et l'accusoit de n'être revenu en Angleterre que pour y rassembler de l'argent

(1) Froissart, c. 480, p. 174.

(2) *Rymer*. T. VI, p. 432 et 435.—Thomas Walsingham *Hist. Angliæ*. p. 179. — *Ypodigma Neustriæ*. p. 525.

1364. et des armes qu'il envoyoit secrètement en France (1). Le roi de Chypre, au lieu de se rendre à ce congrès de rois, avoit été joindre le prince de Galles à Angoulême, pour prêcher la croisade à cette cour brillante et belliqueuse. Les chevaliers anglais et gascons lui avoient répondu « que c'étoit voirement un voyage où « toutes gens d'honneur et de bien doivent entendre, et que s'il plaisoit à Dieu que le passage fût ouvert, il ne le feroit mie seul, mais « en auroit de ceux qui se désirent avancer. » Le roi de Chypre revint alors en France, espérant trouver le roi de retour à Paris, et lui rendre compte de ce qu'il avoit fait pour la croisade. « Mais non fera », dit Froissart, le seul qui nous donne quelque détail sur cet événement; « car « le roi de France étoit en l'hôtel de Savoie en « Angleterre, accouché malade, et aggrévoit tous « les jours, dont trop grandement déplaisoit au « roi d'Angleterre et à la reine; car les plus sages « du pays le jugeoient en grand péril, et de ce « étoit bien informé le duc de Normandie, qui « se tenoit à Paris... car messire Boucicault étoit « repassé la mer, et en avoit informé ledit duc. » Enfin, le lundi 8 avril au soir le roi Jean mourut à l'hôtel de Savoie, et la nouvelle en fut aussitôt envoyée par les ducs d'Orléans et de Berri au

(1) Knyghton, p. 2627.

dauphin duc de Normandie, qui s'étoit avancé 1364.
jusqu'au Goulet-lez-Vernon. (1)

(1) Froissart, c. 481, p. 177. — Chron. de Saint-Denis, c. 138. — *Cont. Nangii*, p. 133, col 1.

FIN DU TOME DIXIÈME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

ET ANALYTIQUE

DU TOME DIXIÈME.

COMMENCEMENT DE LA CINQUIÈME PARTIE.

LA FRANCE DEPUIS L'AVÉNEMENT DE PHILIPPE DE VALOIS JUSQU'A LA MORT DE JEAN. 1328—1364.

FIN DE LA TABLE.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

Rue de Vaugirard, n° 9